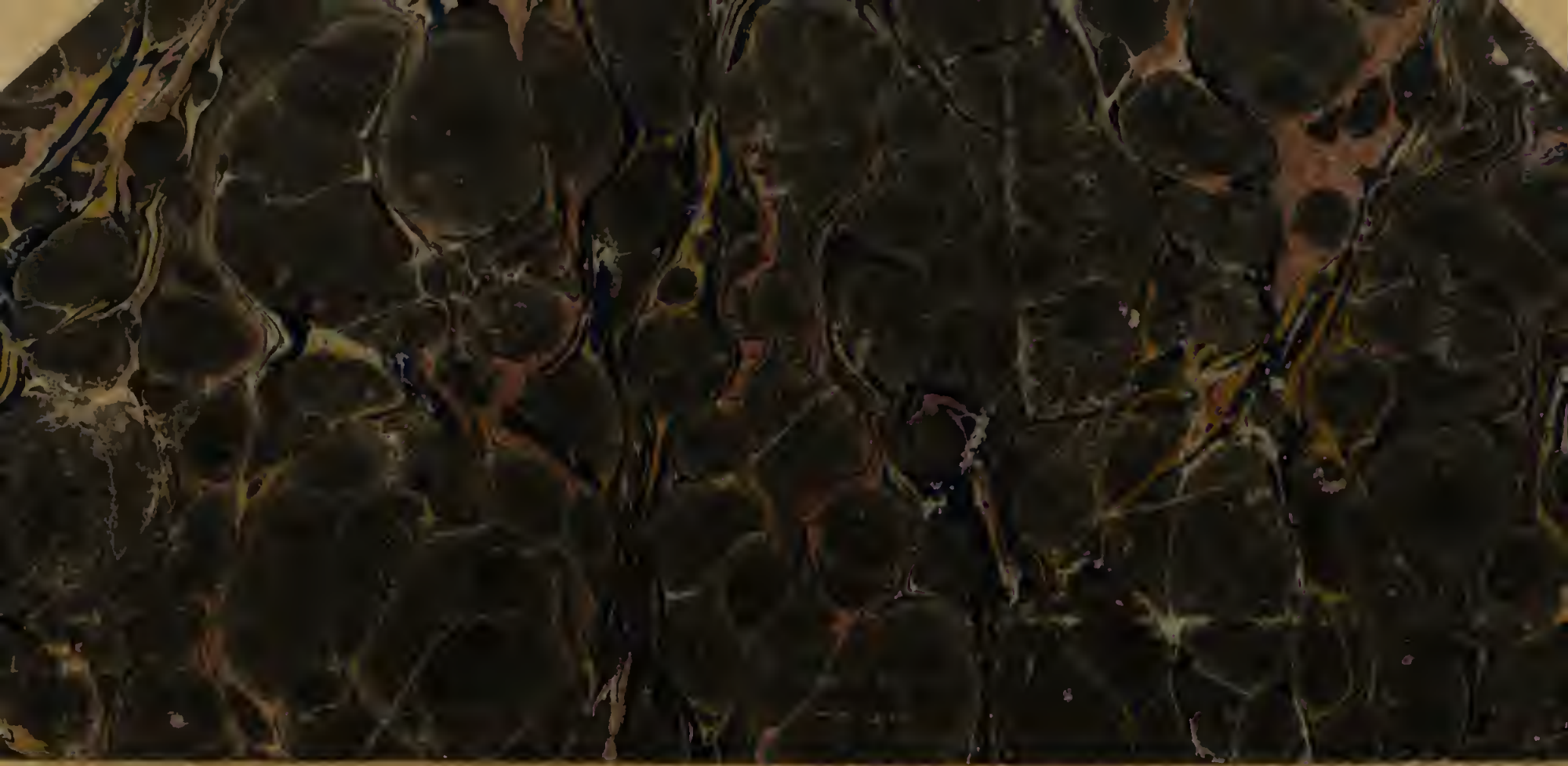

BIBLIOTECA MANUELE
FONDO FIORENSE
3 D
15

32 - 3 - L - 15

LA
SAINTE BIBLE

EN LATIN ET EN FRANÇOIS.

TOME SEPTIEME.

CONTENANT

LES II. LIVRES DES PARALIPOMENES.

32 3 . D 15

Digitized by Google

LA SAINTE BIBLE

CONTENANT

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU

TESTAMENT.

EN LATIN ET EN FRANÇOIS.

AVEC DES NOTES POUR L'INTELLIGENCE des endroits les plus difficiles.

Par Monsieur LE MAISTRE DE SACY.

NOUVELLE EDITION.

Augmentée des Préfaces de S. Jerôme, & d'un Sommaire instructif à la tête de chaque Livre.

TOME SEPTIEME.

Qui contient

LES II. LIVRES DES PARALIPOMENES.

A PARIS,

chez { GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi: & PIERRE-GUILLAUME CAVELIER fils, Libraire, rue S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus.

M. D'CCXLII.

AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU ROI.

PREFACE DE S. JEROME SUR LE LIVRE DES PARALIPOMENES.*

SI la verſion des Septante ſe fût conſervée juſqu'à nous dans toute ſa pureté, & telle que ces habiles Traducteurs l'avoient faite, il ſeroit inutile, mon cher Chromatius, vous que la ſcience & la piété rendent un des plus illuſtres Evêques de l'Egliſe, [a] il ſeroit, dis-je, inutile que vous m'engageaſſiez à faire une verſion Latine ſur le Texte Hebreu, & je devrois moi-même approuver par mon ſilence un ouvrage une fois reçu, & dont l'Egliſe naiſſante a tiré tous

* *Voyez l'édition nouvelle à la fol. p.* 1022. *tom.* 1.

a *expl.* d'Aquilée ville d'Italie. Il étoit un des plus ſavans & des plus ſaints Prélats de ſon ſiecle. Saint Jerôme fait ſon éloge. *Epiſt.* 7. *p.* 13, *tom.* 4.

les dogmes & toutes les preuves de ſa foi. Mais aujourd'hui que nous voyons autant d'exemplaires differens qu'il y a de Provinces chrétiennes, & que cette verſion ancienne & commune autrefois à toutes les Egliſes, ſe trouve viſiblement corrompue & alterée, vous vous perſuadez avec juſtice qu'il m'eſt libre de diſcerner parmi ce grand nombre de verſions celle qui eſt la plus conforme à la verité de l'original, ou même d'en faire une nouvelle ſans m'embarraſſer ni des Cenſures que l'envie excite contre moi, ni des railleries des Juifs [b]. Alexandrie, ou plutôt l'Egypte entiere, retentit des éloges qu'elle donne au travail d'Heſychius [c] ſur les Septante. Depuis Conſtantinople juſqu'à Antioche l'on reçoit les exemplaires du martyr Lucien [d]; ſes Provinces du milieu liſent ceux de la Paleſtine; c'eſt l'ouvrage d'Origene qu'Euſebe & Pamphile ont rendu public [e], &

b *lettr.* & oppoſer aux railleries des Juifs des yeux de corneilles, comme dit le proverbe. *Expl. c'eſt-à-dire*, des yeux pénetrans, qui puiſſent découvrir dans l'Ecriture les verités que de mauvais yeux n'y veulent pas voir.

c *expl.* C'étoit un Moine d'Alexandrie qui entreprit de corriger la Verſion des Septante ſur les exemplaires les plus corrects qu'il put trouver: il a vécu vers l'an 310. ou 311.

d *expl.* Il étoit Prêtre d'Antioche, & vers le même-tems qu'Heſychius il fit une nouvelle édition de la Verſion des Septante qu'il corrigea ſur les exemplaires les plus corrects, & ſur quelques endroits il conſulta même le texte Hebreu: Cette édition fut ſurnommée la Lucienne. Ce Saint a ſouffert le martyre ſous l'Empereur Maximin. *Voyez Euſebe lib. 8. hiſt. cap. 25. & lib. 9. cap. 5.*

e *expl.* Ce qui n'empêchoit pas que l'édition d'Origene

enfin toute la terre ſe trouve partagée entre ces trois verſions. D'ailleurs Origene n'a pas ſeulement compoſé ſes Tetraples [f], diſpoſant les textes de maniere qu'on peut voir d'un coup d'œil les differences qui s'y rencontrent. Mais ce qui pourroit paroître encore plus hardi, il a joint dans ſon édition la verſion des Septante avec celle de Theodotion, marquant par des aſteriſques les endroits obſcurs, & par des obeles [g], ceux qui lui paroiſſoient ſuperflus. Si donc quelques-uns ſe ſont cru en droit de rejetter ce qu'on avoit une fois admis univerſellement; Si aujourd'hui même les Cellules d'Alexandrie ont perdu tout leur credit [h], n'ayant pu ſe ſoutenir par aucune autorité, & ſi enfin on lit

où ce Pere avoit marqué les changemens & les variations de la Verſion de Theodotion, & les differences de l'Hebreu diſtinguées par des afteriſques & des obeles, ne fût par-tout univerſellement répandue & conſultée, & ne fut lue dans toutes les aſſemblées chrétiennes. *Voyez S. Jerome dans la Préface de ſon commentaire ſur Daniel, & Epiſt. 89. à S. Auguſtin p. 626. tom. 4.*

f *lettr.* ſon exemplaire. *Autr.* ſon édition de quatre autres éditions, en les rapportant à côté l'une de l'autre.

g *L'aſteriſque* étoit la figure d'une étoile, & l'*obele* ou broche étoit une eſpece de raie ou tiret plus gros par un bout que par l'autre. Les anciens avoient diverſes marques qu'ils appelloient *notes*, dont ils ſe ſervoient en liſant, pour marquer ce qu'ils trouvoient ou conſiderable ou obſcur. *Voyez les notes de M. Valois ſur Euſebe hiſt. l. 1. cap. 2.* On a fait pluſieurs traités ſur ces notes des anciens. Fabricius dans ſa Bibliotheque latine, 1. *edit. page 83. & ſuiv. de l'appendix*, en indique la plûpart. *Voyez la Table & le Supplem. de la 4. édit.*

h expl. *Voyez ce que l'on a dit dans les notes ſur la Préface du Pentateuque ci-deſſus.*

dans les Egliſes des choſes que les Septante ont ignorées, de quel droit les Latins s'éleveront-ils contre moi qui, ſans donner atteinte à l'ancienne verſion, ai fait la mienne de maniere que je puis la juſtifier, non ſeulement par l'autorité des Hebreux [i], mais ce qui eſt encore plus fort par celles des Apôtres mêmes [k]. J'ai fait depuis peu un Traité de la meilleure maniere d'interpreter [l], dans lequel je montre que l'on trouve dans l'Hebreu ces paſſages cités dans l'Evangile : *J'ai appellé mon Fils de l'Egypte . . . . Parcequ'il ſera appellé Nazaréen . . . . Ils verront celui qu'ils ont percé.* Et ce paſſage de l'Apôtre : *L'œil n'a point vû, l'oreille n'a point entendu, & le cœur de l'homme n'a point conçu ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment.* [m] Les Apôtres & les Evangeliſtes n'ont point ignoré la verſion des Septante, pourquoi donc ont-ils avancé des choſes qui ne ſe trouvent point dans ces Interpretes. JESUS-CHRIST notre Seigneur, & l'auteur de l'une & l'autre alliance, dit dans ſaint Jean : *Si quel-*

Matth. 2. 15. *Ibid.* 23. *Joan.* 19. 37. 1. *Cor.* 2. 9. *Joan.* 7. 38.

i *expl.* par le texte Hebreu & par ceux qui entendent cette langue.

k *expl.* par la conformité des textes que les Apôtres en ont cités. Ceci a rapport aux paſſages qu'il cite ci-après.

l expl. *Voyez la Lettre* 33. *à Pammaque p.* 248. *tome* 4. cette Lettre eſt écrite, à ce que l'on croit, au commencement de l'année 396.

m expl. *Voyez la Préface ſur le Pentateuque ci-deſſus.*

qu'un étoit en moi, comme parle l'Ecriture, *il ſortira de ſon cœur des fleuves d'eau vive.* Paroles qui certainement ont été écrites, puiſque JESUS-CHRIST même l'aſſure : mais où ſe trouvent-elles ? Les Septante n'en font nulle mention : l'Egliſe d'ailleurs rejette les livres apocryphes [n]. Il faut donc recourir neceſſairement à l'Hebreu, d'où JESUS-CHRIST a emprunté ces paroles, & d'où les Apôtres ont tiré tout ce qu'ils avancent. Je n'ai cherché dans ce diſcours, en conſervant le reſpect dû aux Anciens, qu'à répondre à ceux qui me déchirent en public d'une maniere ſi furieuſe, pendant que dans le ſecret ils liſent mes ouvrages, & ſont en même-tems mes accuſateurs & mes apologiſtes, puiſqu'ils ne condannent en moi que ce qu'ils approuvent tous les jours dans les autres, comme ſi le vice & la vertu ne conſiſtoit pas dans les choſes mêmes indépendamment des perſonnes en qui l'un & l'autre ſe trouve. Au reſte je me ſouviens d'avoir donné autrefois [o] aux Latins [p] une édition des Septante que j'avois corrigée ſur le Grec ; & qu'ainſi

n *expl.* C'eſt-à-dire, ainſi elles ne pouvoient donc avoir été priſes que de quelques Livres apocryphes : Or c'eſt ce que l'on ne peut pas ſuppoſer, puiſque l'Egliſe les rejette. *Voyez la notre ſur la Préface du Pentateuque.*

o *expl.* vers l'an 386.

p *lettr.* aux nôtres.

l'on auroit tort de me faire paſſer pour l'ennemi de ceux dont j'ai coutume d'emprunter les paroles dans mes diſcours publics [q], & quant à ce que tout recemment [r] je viens de traduire le Livre *des Jours* ou *des Paralipomenes* [s] : Je ne l'ai fait que pour donner [t] quelque ordre à des noms ſans nombre, que la négligence des copiſtes avoit rendu confus & embarraſſés ; & pour tirer enfin ce Livre de la barbarie, dans laquelle il languiſſoit depuis longtems ; content d'ailleurs, comme un autre Iſmenias [u], de ne chanter que pour moi, ſi les autres ſont ſourds à mes accords.

q *lettr.* dans l'aſſemblée de mes freres. *Expl.* On ne voit pas que ſaint Jerôme ait jamais exercé les fonctions ſacerdotales ; ainſi ces diſcours publics ne doivent pas s'entendre des prédications, mais des entretiens qu'il avoit avec ceux qui demeuroient avec lui.

r *expl.* en l'année 396. ou 397.

s lettr. *Dabre jamim.*

t *lettr.* par le moyen de la diſtinction des verſets. *Voyez la troiſiéme note ſur la Préface du Livre de Joſué.*

u *expl.* un fameux joueur d'inſtrumens en réputation chez les Thebains, *Voyez Plutarque en parlant de Pericle.*

A DOMNION ET ROGATIEN, *

sur le même Livre.

COmme l'on comprend plus facilement l'hiſtoire grecque après avoir demeuré à Athenes, & le troiſiéme livre de Virgile quand on a fait le même voyage qu'Enée [a] : ainſi l'on entend beaucoup mieux l'Ecriture ſainte, lorſqu'on a vû la Judée, & que l'on a appris par ſes propres yeux la ſituation & les noms anciens & modernes de ſes villes. C'eſt ce qui m'a obligé à parcourir avec des Hebreux d'une érudition conſommée, ces lieux du nom deſquels toutes les Egliſes de JESUS-CHRIST retentiſſent aujourd'hui. Car enfin, mes chers amis [b], je me fie ſi peu à mes forces & à mes propres lumieres dans ce qui regarde l'Ecriture ſainte, que je conſulte les autres ſur ce que je croi le mieux ſavoir; jugez de ce que je dois faire lorſque j'ai quelques doutes. Penſant-

* *Voyez l'édition nouvelle in fol. tom. 1. p. 1418.*

a *lettr.* lorſque partant de Troade ou de Troie pour arriver ſur les bords du Tibre, on a paſſé par Leucate, enſuite au pié du Mont-Veſuve, & de là en Sicile.

b *lettr.* mes chers Domnion & Rogatien. *Expl.* On croit qu'ils étoient freres, & qu'ils demeuroient à Rome, où ils vivoient dans une grande piété, exerçant l'hoſpitalité. Selon Rufin, Domnion eſt mort vers l'an 401. en réputation de ſainteté: quelques-uns lui ont donné la qualité de Prêtre.

donc à ſatisfaire aux inſtances que vous me fîtes il y a quelque tems, de traduire en latin le livre des Paralipomenes ; j'ai fait venir de Tiberiade un homme dont la ſcience eſt en admiration parmi les Hebreux ; & après avoir conferé avec lui ſur ce livre ; depuis le commencement juſqu'à la fin, j'ai entrepris ce que vous exigiez de moi : d'ailleurs je vous avouerai naturellement que les noms propres qui ſe trouvent dans ce livre, ſont tellement corrompus dans les exemplaires grecs & latins, qu'on les prendroit moins pour des mots Hebreux que pour des termes barbares & inintelligibles [c] : cependant on ne doit point imputer ces fautes aux Septante, qui étant animés du Saint-Eſprit [d], n'ont pu tomber dans l'erreur ; mais aux copiſtes qui ont tranſcrit avec peu d'exactitude & de ſoin un original très-correct, & qui de deux ou trois mots n'en ont fait qu'un ſeul, ou d'un qu'ils trouvoient trop long, en ont fait deux ou trois : d'ailleurs les noms appellatifs qui s'y trouvent ne ſont pas des noms propres d'hommes, comme

c *lettr.* Sarmatiques. *Expl.* c'eſt-à-dire, ruſtiques. Les peuples auſquels la Sarmatie province de la Scythie donnoit ce nom, habitoient les montagnes, & étoient cruels & ſauvages.

d expl. *Voyez ci-deſſus la note 8. ſur la Préface du Pentateuque.*

quelques-uns le penſent ; mais ils ſignifient des lieux, des villes, des provinces, & expriment ſouvent d'une maniere indirecte & figurée des hiſtoires entieres ; de-là vient qu'on trouve frequemment dans les livres des Rois ces paroles : *Cela n'eſt-il pas écrit dans le journal des Rois de Juda* ; & néanmoins il ne s'en trouve rien dans nos exemplaires ? Au reſte le livre qui dans nos exemplaires eſt partagé [f] à cauſe de ſa longueur, ne l'eſt point chez les Hebreux, qui l'appellent Journal ou Paroles des jours ; ce qui eſt arrivé à celui [g] de Ciceron, intitulé Brutus, que l'on a partagé en trois, quoique ce partage ait été inconnu à l'auteur de l'ouvrage, il faut auſſi prendre garde, comme nous l'avons déja remarqué, que ſouvent les appellatifs y déſignent plutôt les choſes mêmes que des noms propres d'hommes, & que toute la ſcience [h] de l'Ecriture ſainte eſt renfermée dans ce livre. En effet, des hiſtoires qui avoient été entierement omiſes, ou touchées legerement ailleurs, s'y trouvent dévelopées & miſes dans un jour favorable par une ſimple explication de quelques mots. Je vous envoye donc cet ouvrage que j'ai achevé

e *lettr.* Dabre jamim ; *c'eſt-à-dire*, Paroles des jours.
f *expl.* en deux Livres.
g *lettr.* au dialogue.
h *autr.* l'intelligence ou la clef.

avec le ſecours de vos prieres, & je m'attens fort que quoiqu'il ſoit agréablement reçu de mes amis, il déplaira néanmoins à mes envieux : car, comme remarque Pline, la plupart des hommes aiment mieux mépriſer les bonnes choſes que de s'en inſtruire ; mais ſi quelqu'nn s'en déclare le cenſeur, qu'il conſulte les Hebreux, qu'avec toute la droiture de ſa conſcience il en examine l'ordre & la ſuite, & qu'après cela il en parle comme il voudra. J'y ai marqué d'une étoile [i] ce qu'on a pris de l'hebreu, & qu'on ne trouve point dans le latin [k], & d'une petite ligne en travers [l], ce qui n'eſt point dans l'hebreu, & que les Septante ont ajouté, ou pour la grace & la liaiſon du diſcours, ou par les lumieres du Saint-Eſprit.

i *lettr.* d'aſteriſques ; *c'eſt-à-dire* d'étoiles. (*)
k *lettr.* dans les exemplaires latins.
l *lettr.* & par un obele ; *c'eſt-à-dire*, une ligne ou broche en travers. ÷

LES PARALIPOMENES.

LIVRE PREMIER.

Ce premier Livre, qui chez les Hebreux n'en fait qu'un ſeul avec le ſecond, eſt appellé par eux DIBRE HAIAMIN, *c'eſt-à-dire*, Paroles des Jours, *Journal ou Annales ; ce qui a obligé quelques-uns à leur donner le nom de chroniques, parcequ'ils contiennent les actions les plus remarquables de l'hiſtoire des Juifs, & ſur-tout de leurs Rois. Les Grecs appellent ces deux Livres* PARALIPOMENES, Choſes omiſes, *du mot Grec* ΠΑΡΑΛΙΠΩ, J'omets, *parcequ'ils ſervent comme de ſupplément aux quatre précedens Livres des Rois. On croit que comme les Livres des Rois ont été extraits de Livres plus anciens qu'ils citent ; l'Auteur de ceux-ci a cru devoir ſuppléer par un extrait de mêmes actes ce qui y manquoit. Ainſi ces deux Livres-ci ne ſont proprement que des ſupplémens ſans ordre, ſans ſuite, & ſans beaucoup de liaiſon, & il n'eſt pas étonnant d'y trouver des anacroniſmes, des tranſpoſitions frequentes dans les faits qu'on*

y rapporte, & même dans les verſets; car comme cette collection s'eſt faite dans des tems beaucoup inferieurs au tems de ces actes, & même aux Livres des Rois; on ne doit pas être ſurpris d'y trouver des variétés même dans les noms propres, tant par le changement de quelques lettres arrivé par la faute des Copiſtes, que par l'équivoque qu'a fait naître la diverſité des leçons.

On ne ſait certainement ni le tems auquel ces Livres ont été écrits, ni qui en eſt l'auteur; les uns les attribuent à Nehemie, d'autres à Eſdras, parceque la fin du ſecond Livre paroît être de même ſtile que le commencement d'Eſdras. D'autres prétendent qu'il eſt poſterieur au tems même des Machabées; quelques autres du tems de Cyrus, par les deux derniers verſets du deuxiéme Livre, mais plus ancien que les Ptolomées, puiſqu'ils ont été traduits par les Septante, ils ſont cités par Nehemie, lib. 2. cap. 12. v. 23.

Dans les neuf premiers Chapitres du premier Livre, l'on rapporte les généalogies du peuple de Dieu depuis Adam juſques à la captivité; enſuite on décrit le regne de David juſqu'au Sacre de Salomon, avec quelque ſorte d'exactitude, c'eſt-à-dire, juſques en l'année du monde 2990.

LES PARALIPOMENES.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Généalogie d'Adam, de Noé, de Joseph.*

1. *Adam, Seth, Enos,*	1. Adam ||, Seth, Enos,
2. *Cainan, Malaleel, Jared,*	2. Caïnan, Malaléel, Jared,
3. *Henoch, Mathusale, Lamech,*	3. Henoch, Mathusalé, Lamech,
4. *Noe, Sem, Cham, & Japheth.*	4. Noé, Sem, Cham, & Japheth.
5. *Filii Japheth: Gomer, & Magog, & Madai, & Javan, Thubal, Moſoch, Thiras.*	5. Les fils de Japheth ſont Gomer, & Magog, & Madaï, & Javan, Thubal, Moſoch, Thiras.
6. *Porrò filii Go-*	6. Les fils de Gomer:

¶. 1. *expl.* Il faut ſous-entendre le mot *d'engendrer*, à toutes ces perſonnes, pour marquer qu'ils ſont ſucceſſivement venus les uns des autres. Et ſi Eſdras ne l'a pas mis, c'eſt qu'il a affecté la breveté autant qu'il a pû, ne donnant ceci que comme une liſte de noms qu'on peut apprendre par cœur.

Aſcenez, & Riphath, & Thogorma.

7. Les fils de Javan : Eliſa, & Tharſis, Cethim, & Dodanim.

8. Les fils de Cham : Chus, & Meſraïm, & Phut, & Chanaan.

9. Les fils de Chus : Saba, & Hevila, Sabatha, & Regma, & Sabathacha. Regma eut auſſi pour fils Saba & Dadan.

10. Mais Chus engendra Nemrod : & celui-ci commença à être puiſſant ſur la terre ††.

11. Meſraïm engendra Ludim † & Anamim & Laabim & Nephthuim,

12. Petruſim & Caſluim, d'où ſont ſortis Philiſthiim & Caphtorim.

13. Chanaan engendra Sidon ſon aîné, & enſuite Hetheus,

14. Jebuſeus, Amor-

mer : Aſcenez, & Riphath, & Thogorma.

7. Filii autem Javan : Eliſa & Tharſis, Cethim & Dodanim.

8. Filii Cham : Chus & Meſraim, & Phut, & Chanaan.

9. Filii autem Chus : Saba, & Hevila, Sabatha, & Regma, & Sabathacha. Porrò filii Regma : Saba & Dadan.

10. Chus autem genuit Nemrod : iſte cœpit eſſe potens in terra.

11. Meſraim verò genuit Ludim, & Anamim, & Laabim, & Nephthuim,

12. Phetruſim quoque & Caſluim : de quibus egreſſi ſunt Philiſthiim & Caphtorim.

13. Chanaan verò genuit Sidonem primogenitum ſuum, Hethæum quoque,

14. & Jebuſæum,

†. 10. *expl.* il commença à affecter la ſouveraineté, & il établit la premiere monarchie à Babylone. *Geneſ.* 10.

†. 11. expl. *ſelon les Septante, il faudroit traduire :* Meſraïm engendra les Ludiens, les Anamiens, &c. chacun de ces noms étant au plurier, & marquant par conſéquent non un ſeul homme, mais pluſieurs.

& Amorrhæum , & Gergeſæum ,

rheus , & Gergeſeus ;

15. Hevæumque & Aracæum, & Sinæum,

15. Heveus , Araceus , Sineus ,

16. Aradium quoque , & Samaræum , & Hamathæum.

16. Aradius, Samareus, & Hamatheus.

§. 2. *Poſterité de Sem.*

17. Filii Sem : Ælam & Aſſur , & Arphaxad , & Lud , & Aram , & Hus , & Hul , & Gether , & Moſoch.

17. Les fils de Sem *ſont* Elam , Aſſur , Arphaxad , Lud , Aram , Hus , Hul , Gether & Moſoch.

18. Arphaxad autem genuit Sale , qui & ipſe genuit Heber.

18. Arphaxad engendra Salé qui fut pere d'Heber.

19. Porrò Heber nati ſunt duo filii, nomen uni Phaleg , quia in diebus ejus diviſa eſt terra : & nomen fratris ejus Jectan.

19. Heber eut deux fils, dont l'un fut nommé Phaleg ", parceque la terre fut diviſée " de ſon tems : & le nom de ſon frere *eſt* Jectan.

20. Jectan autem genuit Elmodad , & Saleph, & Aſarmoth, & Jare ,

20. Jectan engendra Elmodad, Saleph, Aſarmoth & Jaré ,

21. Adoram quoque, & Huzal , & Decla ,

21. avec Adoram , Huzal & Decla ,

22. Hebal etiam , & Abimael , & Saba , necnon

22. comme auſſi Hebal, Abimael & Saba ,

23. & Ophir , & Hevila , & Jobab : omnes iſti filii Jectan.

23. & encore Ophir , Hevila , & Jobab : tous ceux-ci *étoient* fils de Jectan.

". 19. *expl.* c'eſt-à-dire diviſion.
Ibid. *expl.* en des nations & des langues differentes.

24. Sem // *engendra donc* Arphaxad, Salé,

25. Heber, Phaleg, Ragau,

26. Serug, Nachor, Tharé,

27. Abram // : celui-ci eſt le même qu'Abraham //.

24. *Sem, Arphaxad, Sale,*

25. *Heber, Phaleg, Ragau,*

26. *Serug, Nachor, Thare,*

27. *Abram, iſte eſt Abraham.*

§. 3. *Poſterité d'Abraham.*

28. Les enfans d'Abraham *ſont* Iſaac, & Iſmael.

29. Et voici leur poſterité : Iſmael eut Nabajoth l'aîné de tous, Cedar, Adbéel, Mabſam,

30. Maſma, Duma, Maſſa, Hadad, & Thema,

31. Jethur, Naphis, Cedma : ce ſont-là les fils d'Iſmael.

32. Mais les enfans qu'eut Abraham de ſa ſeconde femme // Cetura, *furent* Zamran, Jecſan, Madan, Madian, Jeſboc & Sué. Les fils de Jecſan *furent* Saba, & Dadan. Ceux de Dadan, Aſſurim, Latuſſim, & Laomim.

28. *Filii autem Abraham, Iſaac & Iſmael.*

29. *Et hæ generationes eorum : Primogenitus Iſmaelis, Nabajoth & Cedar, & Adbeel, & Mabſam,*

30. *& Maſma, & Duma, Maſſa, Hadad, & Thema,*

31. *Jethur, Naphis, Cedma : hi ſunt filii Iſmaelis.*

32. *Filii autem Cetura concubinæ Abraham, quos genuit Zamran, Jecſan, Madan, Madian, Jeſboc, & Sue. Porrò filii Jecſan : Saba, & Dadan. Filii autem Dadan : Aſſurim, & Latuſſim, & Laomim.*

℣. 24. *expl.* Il reprend les générations de Sem, depuis le v. 17. pour faire voir comment Abraham eſt venu de lui.

℣. 27. *expl.* l'un ſignifie, pere élevé ; & l'autre, pere de pluſieurs nations.

℣. 32. *lettr.* concubine.

33. *Filii autem Madian : Epha, & Epher, & Henoch, & Abida, & Eldaa : omnes hi filii Cetura.*

33. Les enfans de Madian *ſont* Epha, Epher, Henoch, Abida, Eldaa ; tous ceux-là étoïent enfans de Cerura,

34. *Genuit autem Abraham Iſaac : cujus fuerunt filii, Eſaü, & Iſrael.*

34. Abraham engendra *de Sara* Iſaac, qui eut deux fils, Eſaü, & Iſrael, *ou Jacob.*

§. 4. *Poſterité d'Eſaü.*

35. *Filii Eſaü : Eliphaz, Rahuel, Jehus, Ihelon, & Core.*

35. Les fils d'Eſaü *ſont* Eliphaz, Rahuel, Jehus, Ihelom, & Coré.

36. *Filii Eliphaz : Theman, Omar, Sephi, Gathan, Cenez, Thamna, Amalec.*

36. Ceux d'Eliphaz : Theman, Omar, Sephi, Gathan, Cenez, Thamna ||, Amalec.

37. *Filii Rahuel : Nahath, Zara, Samma, Meza.*

37. Ceux de Rahuel : Nahath, Zara, Samma, Meza.

38. *Filii Seir : Lotan, Sobal, Sebeon, Ana, Diſon, Eſer, Diſan.*

38. Les fils de Seïr || *ſont* Lotan, Sobal, Sebeon, Ana, Diſon, Eſer, Diſan.

39. *Filii Lotan : Hori, Homam. Soror autem Lotan fuit Thamna.*

39. Ceux de Lotan : Hori & Homam. Or la ſœur de Lotan étoit Thamna.

40. *Filii Sobal : Alian, & Manahath, & Ebal, Sephi, & Onam. Filii Sebeon : Aia & Ana. Filii Ana : Diſon.*

40. Les enfans de Sobal, *étoient* Alian, Manahath Ebal, Sephi & Onam. Ceux de Sebeon : Aïa & Ana. Ceux d'Ana : Diſon : (& *ſa ſœur* || *Oolibama.*)

℣. 36. Quelques-uns veulent que *Thamna* ſoit ici au genitif : & que ce ſoit la mere d'Amalec, comme il paroît par la Geneſe c. 36. 12. D'autres prétendent que ce ſoit un nom commun à deux differentes perſonnes. *Synopſ.*

℣. 38. *expl.* qui n'eſt pas Eſaü, mais l'Horréen dont il eſt parlé *Geneſ.* 36. 20.

℣. 40. *Geneſ.* 36. 26.

41. Les fils de Diſon *étoient* Hamram, Eſeban, Jethran, & Charan.

41. *Filii Diſon : Hamram, & Eſeban, & Jethran, & Charan.*

42. Ceux d'Eſer : Balaan, Zavan, Jacan. Ceux de Diſan : Hus & Aran.

42. *Filii Eſer : Balaan, & Zavan, & Jacan. Filii Diſan : Hus & Aran.*

§. 5. *Rois d'Edom.*

43. Voici les Rois qui regnerent au payis d'Edom, avant qu'il y eût un roi établi ſur les enfans d'Iſrael : Balé, fils de Beor, dont la ville s'appelloit Denaba.

43. *Iſti ſunt reges, qui imperaverunt in terra Edom, antequàm eſſet rex ſuper filios Iſrael : Bale filius Beor ; & nomen civitatis ejus, Denàba.*

44. Balé étant mort, Jobab fils de Zaré de Boſra regna en ſa place.

44. *Mortuus eſt autem Bale, & regnavit pro eo Jobab filius Zare de Boſra.*

45. Après la mort de Jobab, Huſam qui étoit du payis de Theman ", ſucceda à ſa couronne.

45. *Cùmque & Jobab fuiſſet mortuus, regnavit pro eo Huſam de terra Themanorum.*

46. Huſam étant mort auſſi, Adad fils de Badad regna en ſa place. Ce fut lui qui défit les Madianites dans le payis de Moab. Sa ville s'appelloit Avith.

46. *Obiit quoque & Huſam, & regnavit pro eo Adad filius Badad, qui percuſſit Madian in terra Moab : & nomen civitatis ejus Avith.*

47. Après la mort d'Adad, Semla qui étoit de Maſreca, lui ſucceda au royaume.

47. *Cùmque & Adad fuiſſet mortuus, regnavit pro eo Semla de Maſreca.*

48. Semla étant mort auſſi, Saül de Rohoboth,

48. *Sed & Semla mortuus eſt, & re-*

" 45. *expl.* capitale des Iduméens. *Synopſ.*

gnavit pro eo Saül de Rohoboth, quæ juxta amnem sita est.

49. *Mortuo quoque Saül, regnavit pro eo Balanan filius Achobor.*

50. *Sed & hic mortuus est, & regnavit pro eo Adad: cujus urbis nomen fuit Phaü, & appellata est uxor ejus Meetabel filia Matred filiæ Mezaab.*

51. *Adad autem mortuo, duces pro regibus in Edom esse cœperunt: dux Thamna, dux Alvæ, dux Jetheth,*

52. *dux Oolibama, dux Elæ, dux Phinon,*

53. *dux Cenez, dux Theman, dux Mabsar,*

54. *dux Magdiel, dux Hiram: hi duces Edom.*

ville située sur la riviere *de même nom*, regna après lui.

49. Et après la mort de Saül, Balanan fils d'Achobor regna au-lieu de lui.

50. Celui-ci mourut aussi, & Adad regna en sa place, sa ville s'appelloit Phaü, & sa femme se nommoit Méetabel, fille de Matred, qui étoit fille de Mezaab.

51. Après la mort d'Adad, *le payis d'*Edom n'eut plus de rois, mais des gouverneurs *: sçavoir* le gouverneur Thamna, le gouverneur Alva, le gouverneur Jetheth,

52. le Gouverneur Oolibama, le gouverneur Ela, le gouverneur Phinon,

53. le gouverneur Cenez, le gouverneur Theman, le gouverneur Mabsar,

54. le gouverneur Magdiel, le gouverneur Hiram: ce furent-là les gouverneurs *du payis d'*Edom.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

℣. 51. *expl.* On peut aussi traduire, *chefs*. La difference qui étoit entre les rois & les gouverneurs, consiste en ce que les rois portoient le diadême, & commandoient avec une autorité souveraine; au lieu que l'autorité des gouverneurs étoit restreinte par certaines loix & certaines conditions, & que de plus ils ne portoient pas le diadême. *Vatab.*

CHAPITRE II.

§. 1. *Enfans de Jacob. Posterité de Juda.*

1. OR les fils d'Israel", *sont* Ruben, Simeon, Levi, Juda, Issachar, & Zabulon,

2. Dan, Joseph, Benjamin, Nephthali, Gad, & Aser.

3. Les fils de Juda" *sont* Her, Onan, & Sela. Il eut ces trois d'une Chananéenne fille de Sué. Mais Her qui étoit l'aîné de Juda, fut méchant en la présence du Seigneur", & Dieu le frappa de mort".

4. Thamar belle fille de Juda, eut aussi de lui Pharès & Zara. Juda n'eut donc en tout que cinq fils.

5. Pharès eut deux fils : Hesron & Hamul.

6. Les fils de Zara *fu-*

1. *Filii autem Israel : Ruben, Simeon, Levi, Juda, Issachar, & Zabulon,*

2. *Dan, Joseph, Benjamin, Nephthali, Gad & Aser.*

3. *Filii Juda : Her, Onan, & Sela : hi tres nati sunt ei de filia Sue Chananitide. Fuit autem Her primogenitus Juda, malus coram Domino, & occidit eum.*

4. *Thamar autem nurus ejus peperit ei Phares & Zara. Omnes ergo filii Juda, quinque.*

5. *Filii autem Phares: Hesron & Hamul.*

6. *Filii quoque Za-*

℣. 1. *expl.* de Jacob.

℣. 3. *expl.* Il commence par Juda, tant parceque le droit d'aînesse lui étoit échû, à cause du crime que commit Ruben avec Bala femme de son pere, *Genes.* 35. 22. & de l'infidelité cruelle que commirent Siméon & Levi à l'égard des Sichemites, *Genes.* 34. que parceque c'est de Juda que sortirent les rois, & JESUS-CHRIST même.

Ibid. *expl.* c'est-à-dire, très-méchant & détestable. *Gen.* 38. 7.

Ibid. *expl.* de quelque maniere extraordinaire. *Synops.*

se : Zamri & Ethan, & Eman, Chalchal quoque, & Dara, simul quinque.

rent auſſi au nombre de cinq, *ſavoir* Zamri, Ethan, Eman, Chalchal & Dara.

7. *Filii Charmi : Achar, qui turbavit Iſrael, & peccavit in furto anathematis.*

7. Charmi n'eut d'enfant qu'Achar ", qui troubla Iſrael, & pecha par un larcin de l'anathême ".

8. *Filii Ethan : Azarias.*

8. Ethan n'eut *auſſi* d'enfant qu'Azarias.

9. *Filii autem Heſron qui nati ſunt ei : Jerameel, & Ram, & Calubi.*

9. Les fils qu'eut Heſron ", ſont Jeraméel, Ram ", & Calubi ".

10. *Porrò Ram genuit Aminadab. Aminadab autem genuit Nahaſſon, principem filiorum Juda.*

10. Ram engendra Aminadab : Aminadab engendra Nahaſſon prince" des fils de Juda.

11. *Nahaſſon quoque genuit Salma, de quo ortus eſt Booz.*

11. Nahaſſon engendra auſſi Salma ", duquel eſt venu Booz.

12. *Booz verò genuit Obed, qui & ipſe genuit Iſai.*

12. Or Booz engendra Obed, lequel engendra Iſaï.

13. *Iſai autem genuit primogenitum Eliab, ſecundum Abinadab, tertium Simmaa,*

13. Iſaï eut pour fils ainé Eliab ; le ſecond fut Abinadab ; le troiſiéme, Simmaa :

14. *quartum Na-*

14. le quatriéme, Na-

℣. 7. Il eſt appellé Achan. *Joſ.* 7. 1.
Ibid. *expl.* en retenant quelque choſe du butin contre l'ordre de Dieu, qui avoit commandé de conſumer tout par le feu.
℣. 9. *lettr.* Les fils d'Heſron qui ſont nés de lui.
Ibid. *autr.* Aram. *Ruth.* 4. 18.
Ibid. *autr.* Caleb. *infr. v.* 18.
℣. 10. *expl.* le premier, le chef de cette tribu.
℣. 11. Il eſt appellé ailleurs Salmon. *Ruth.* 4. 29.

thanael ; le cinquiéme, Raddaï ;

15. le ſixiéme, Aſom ; & le ſeptiéme, David ℣.

16. Leurs ſœurs étoient Sarvia & Abigail. Les fils de Sarvia *furent* Abiſaï, Joab, & Aſael, *c'eſt-à-dire*, trois.

17. Abigaïl fut mere d'Amaſa, dont le pere étoit Jether Iſmahelite ℣.

thanael, quintum Raddai,

15. *ſextum Aſom, ſeptimum David.*

16. *Quorum ſorores fuerunt, Sarvia, & Abigail. Filii Sarviæ : Abiſai, Joab, & Aſael, tres.*

17. *Abigail autem genuit Amaſa, cujus pater fuit Jether Iſmahelites.*

§. 2. *Enfans d'Heſron.*

18. Or Caleb fils d'Heſron épouſa une femme qui ſe nommoit Azuba, dont il eut Jerioth ; & ſes fils furent Jaſer, Sobab & Ardon.

19. Mais Caleb, après la mort d'Azuba, épouſa Ephrata, dont il eut *un fils nommé* Hur.

20. Hur engendra Uri ; & Uri engendra Bezeléel.

21. Enſuite Heſron prit pour femme la fille de Ma-

18. *Caleb verò filius Heſron, accepit uxorem nomine Azuba, de qua genuit Jerioth ; fueruntquè filii ejus, Jaſer & Sobab, & Ardon.*

19. *Cùmque mortua fuiſſet Azuba, accepit uxorem Caleb, Ephrata : quæ peperit ei Hur.*

20. *Porrò Hur genuit Uri ; & Uri genuit Bezeleel.*

21. *Poſt hæc ingreſſus eſt Heſron ad fi-*

℣. 15. *expl.* Dans le premier livre des Rois ch. 17. il eſt dit qu'Iſaï avoit huit fils. Les Hebreux & d'autres Interpretes l'expliquent en diſant qu'il n'eut que ſept fils ſelon la nature, mais que Jonadab n'étoit que ſon fils adoptif. *Synopſ.*

℣ 17. *expl.* parcequ'il étoit Iſmaélite de naiſſance, & Iſraélite de religion, ou bien parcequ'il avoit demeuré quelque-tems parmi les Iſmaélites. *Menoch.*

liam

liam Machir patris Galaad, & accepit eam cùm esset annorum sexaginta; quæ peperit ei Segub.

chir // pere de Galaad. Il avoit soixante ans quand il l'épousa : & il eut d'elle Segub.

22. *Sed & Segub genuit Jair, & possedit viginti tres civitates in terra Galaad.*

22. Segub eut aussi pour fils Jaïr ; & il fut seigneur de vingt-trois villes dans la terre de Galaad.

23. *Cepitque Gessur, & Aram, oppida Jair; & Canath, & viculos ejus sexaginta civitatum. Omnes isti, filii Machir patris Galaad.*

23. Et il prit Gessur & Aram, villes *de la terre* de Jaïr; comme aussi Canath, avec les soixante villages de sa dépendance qui valoient des villes. Tous ces lieux, *dis-je*, appartenoient aux enfans de Machir // pere de Galaad.

24. *Cùm autem mortuus esset Hesron, ingressus est Caleb ad Ephrata. Habuit quoque Hesron uxorem Abia, quæ peperit ei Ashur patrem Thecua.*

24. Après la mort d'Hesron, Caleb *son fils* épousa Ephrata // ; mais Hesron avoit encore eu une femme nommée Abia, de laquelle il eut un fils nommé Ashur, qui fut pere de Thecua //.

25. *Nati sunt autem filii Jerameel pri-*

25. Mais Jeraméel premier né du même Hesron,

℣. 21. *expl.* Ce Machir étoit fils de Manassé, & petit-fils de Joseph. *Genes.* 50. 22

℣. 23. *autr.* Tous ceux-ci (c'est-à-dire ceux qu'il a nommés, & qui étoient venus du mariage de Hesron avec la fille de Machir) sont censés fils de Machir. Or cet Hesron étoit fils de Pharès, & petit-fils de Juda. *supr. v.* 5.

℣. 24. *expl.* comme il a été dit au vers. 19. & dont il eut plusieurs enfans. *Voyez* 42. *plus bas. Autr.* Après cela Hesron mourut à la ville de Caleb Ephrata, qui est la même que Bethléhem Ephrata. *Synops.*

Ibid. *expl.* patrem Thecua, id est, conditorem vel principem. *Synops.*

eut pour fils aîné Ram, & *enſuite* Buna, Aram, Aſom & Achia ||.

mogeniti Heſron, Ram primogenitus ejus, & Buna, & Aram, & Aſom, & Achia.

26. Et Jeraméel épouſa encore une autre femme nommée Atara, qui fut mere d'Onam.

26. *Duxit quoque uxorem alteram Jerameel, nomine Atara, quæ fuit mater Onam.*

27. Ram fils aîné de Jeraméel, eut auſſi pour fils Moos, Jamin, & Achar.

27. *Sed & filii Ram primogeniti Jerameel, fuerunt Moos, Jamin, & Achar.*

28. Onam eut pour fils Semeï & Jada. Les fils de Semeï *ſont* Nadab & Abiſur.

28. *Onam autem habuit filios, Semei, & Jada. Filii autem Semei: Nadab, & Abiſur.*

29. Abiſur épouſa une femme nommée Abihaïl, de laquelle il eut deux enfans, Ahobban & Molid.

29. *Nomen verò uxoris Abiſur, Abihail, quæ peperit ei Ahobban, & Molid.*

30. Nadab fut pere de Saled & d'Apphaïm, dont le premier mourut ſans enfans.

30. *Filii autem Nadab fuerunt, Saled, & Apphaim. Mortuus eſt autem Saled abſque liberis.*

31. Mais Apphaïm eut un fils nommé Jeſi, qui fut pere de Seſan; & Seſan; d'Oholaï ||.

31. *Filius verò Apphaim, Jeſi; qui Jeſi genuit Seſan. Porrò Seſan genuit Oholai.*

32. Les fils de Jada frere de Semeï, *furent* Jether, & Jonathan. Jether mourut auſſi ſans enfans.

32. *Filii autem Jada fratris Semei: Jether, & Jonathan. Sed & Jether mortuus eſt abſque liberis.*

℣. 25. *autr.* les ayant eus de *ſa premiere femme nommée* Achia.

℣. 31. *autr.* & Seſan eut *une fille nommée* Oholaï. *infr.* 34. 35.

33. *Porrò Jonathan genuit Phaleth, & Ziza. Isti fuerunt filii Jerameel.*

33. Mais Jonathan eut Phaleth, & Ziza. Voilà quels ont été les fils de Jeraméel.

34. *Sesan autem non habuit filios, sed filias, & servum Ægyptium nomine Jeraa.*

34. Pour Sesan, il n'eut point de garçons ", mais des filles "; & un esclave Egyptien nommé Jeraa,

35. *Deditque ei filiam suam uxorem: quæ peperit ei Ethei.*

35. à qui il donna sa fille en mariage: & elle accoucha d'Etheï.

36. *Ethei autem genuit Nathan, & Nathan genuit Zabad.*

36. Etheï fut pere de Nathan; & Nathan pere de Zabad.

37. *Zabad quoque genuit Ophlal, & Ophlal genuit Obed.*

37. Zabad eut pour fils Ophlal; & Ophlal engendra Obed.

38. *Obed genuit Jehu, Jehu genuit Azariam.*

38. Obed engendra Jehu; & Jehu Azarias.

39. *Azarias genuit Helles, & Helles genuit Elasa.*

39. Azarias engendra Hellès; & Hellès Elasa.

40. *Elasa genuit Sisamoi, Sisamoi genuit Sellum.*

40. Elasa engendra Sisamoi & Sisamoi engendra Sellum.

41. *Sellum genuit Icamiam, Icamia autem genuit Elisama.*

41. Sellum engendra Icamia; & Icamia Elisama.

§. 3. *Les enfans de Caleb.*

42. *Filii autem Caleb fratris Jerameel: Mesa primogenitus*

42. Or les enfans de Caleb frere de Jeraméel, *furent* Mesa " son aîné,

℣. 34. *expl.* qui lui survécussent. Car son fils Oholaï dont il est parlé *v.* 31. étoit mort de son vivant. *Synops.*

Ibid. *expl.* une fille. *plurier pour singulier. hebraism.* Cette fille est Ohosaï, nommée *v.* 31.

℣. 42. *expl.* les enfans qu'il avoit eus d'Azuba sont mar-

prince // de Ziph, & les descendans de Maresa // pere d'Hebron.

43. Les fils d'Hebron *furent* Coré, Taphua, Recem & Samma.

44. Samma engendra Raham pere de Jercaam, & Recem engendra Sammaï.

45. Sammaï eut un fils nommé Maon; & Maon *fut* pere de Bethsur.

46. Or Epha seconde femme // de Caleb, fut mere de Haran, de Mosa, & de Gezez. Et Haran eut un fils *nommé aussi* Gezez.

47. Les enfans de Jahaddaï *furent* Regom, Joathan, Gesan, Phalet, Epha, & Saaph.

48. Maacha, *autre* concubine, *ou femme* de Caleb lui donna *aussi* Saber & Tharana.

49. Mais Saaph pere // de Madmena, engendra

ejus, ipse est pater Ziph; & filii Maresa patris Hebron.

43. *Porrò filii Hebron, Core; & Taphua, & Recem, & Samma.*

44. *Samma autem genuit Raham, patrem Jercaam, & Recem genuit Sammai.*

45. *Filius Sammai, Maon; & Maon pater Bethsur.*

46. *Epha autem concubina Caleb peperit Haran, & Mosa, & Gezez. Porrò Haran genuit Gezez.*

47. *Filii autem Jahaddai, Regom, & Joathan, & Gesan, & Phalet, & Epha, & Saaph.*

48. *Concubina Caleb Maacha, peperit Saber, & Tharana.*

49. *Genuit autem Saaph pater Madme-*

qués ci-dessus *v.* 18. ainsi ceux dont il est parlé ici, semblent être de quelqu'autre femme.

℣. 42. *lettr.* pere.

Ibid. *autr.* filii, *pour* filiorum. *hebraïsm.*

Ibid. *expl.* Mesa étoit souverain dans Ziph, & commandoit à tous les descendans de Maresa, dont il va parler.

℣. 46. *lettr.* concubine.

℣. 49. *autr.* prince, & de même aux versets suivans.

na, Sue patrem Machbena, & patrem Gabaa. Filia verò Caleb fuit Achſa.

Sué pere de Machbena & de Gabaa. Caleb eut auſſi une fille nommée Achſa".

50. *Hi erant filii Caleb, filii Hur primogeniti Ephrata, Sobal pater Cariathiarim,*

50. Ceux-ci furent *encore* de la poſterité de Caleb", étant deſcendus de Hur fils aîné de *ſa femme* Ephrata, *ſavoir* Sobal pere de Cariathiarim,

51. *Salma pater Bethlehem, Hariph pater Bethgader.*

51. Salma pere de Bethléhem, Hariph pere de Bethgader.

52. *Fuerunt autem filii Sobal patris Cariathiarim, qui videbat dimidium requietionum.*

52. Or Sobal pere de Cariathiarim, qui jouiſſoit de la moitié du payis où il demeuroit, eut des fils".

53. *Et de cognatione Cariathiarim, Jethrei, & Aphuthei, & Semathei, & Maſerei. Ex his egreſſi ſunt Saraita, & Eſthaolita.*

53. Et des familles qu'ils établirent dans Cariathiarim ſont deſcendus les Jethréens, les Aphuthéens, les Semathéens, les Maſeréens; deſquels ſont auſſi venus les Saraites, & les Eſthaolites.

54. *Filii Salma, Bethlehem, & Neto-*

54. Les enfans de Salma *furent* Bethlehem, &

℣. 49. *expl.* Quelques-uns ont voulu inferer d'ici, que ce Caleb fut celui qui alla découvrir la terre promiſe, parcequ'il eut une fille du même nom. Mais il eſt difficile de ſe le perſuader. Il n'y a rien de plus commun, que de voir les mêmes noms donnés à diverſes perſonnes dans les hiſtoires.

℣. 50. *autr.* ceux-ci étoient de la poſterité d'un *troiſiéme* Caleb fils de Hur. *expl.* Et par conſéquent petit-fils de l'autre Caleb nommé au v. 18. & 19.

℣. 52. *autr.* eut des fils, qui furent Roch, Tſi, & Menachoth; la Vulgate ayant pris la ſignification des noms pour les noms mêmes: comme il eſt encore arrivé ailleurs.

Netophathi, *qui ſont* la gloire // de la maiſon de Joab; & la moitié du payis *que l'on nommoit* le lieu de repos, fut habitée par les deſcendans de Saraï //.

phathi, corona domûs Joab, & dimidium requietionis Sarai.

55. Il y faut joindre les familles des Docteurs de la loi, qui demeurent à Jabès, & qui ſe retirent ſous des tentes, où ils chantent les louanges de Dieu avec la voix & ſur les inſtrumens. Ce ſont eux qu'on nomme Cinéens //, qui ſont deſcendus de Calor chef // de la maiſon de Rechab.

55. Cognationes quoque ſcribarum habitantium in Jabes, canentes atque reſonantes; & in tabernaculis commorantes. Hi ſunt Cinai, qui venerunt de Calore patris domûs Rechab.

℣. 54. *lettr.* la couronne.

Ibid. autr. *Sept.* Hæterot, Beth, Joab, Cathſi, Menachri, Atſorhi, *noms propres dont la Vulgate a ſuivi la ſignification.*

℣. 55. *expl.* Ces Cinéens ont été toujours très-célebres parmi le peuple de Dieu, depuis que Moïſe eut engagé Hobab fils de ſon beau-pere Jethro deſcendu de ces Cinéens, à ſuivre le peuple d'Iſrael: car ce peuple étoit un de ceux qui avoient été livrés par la juſtice de Dieu aux Iſraélites; & leur payis faiſoit partie de la terre que Dieu avoit donnée en heritage à la poſterité d'Abraham. Mais l'alliance qu'eut Moïſe avec la famille de Jethro, fit éviter à cette famille le malheur de toute la nation. Ainſi elle s'établit d'abord dans le territoire de Jeticho; & enſuite s'étant venu établir dans le deſert de la tribu de Juda, elle y devint célebre par l'auſterité de vie & l'exactitude de la diſcipline dont firent profeſſion ceux qu'on nomma Recabites, & qui étoient de leurs deſcendans.

Ibid. *autr.* les Septante ont pris ici pour noms propres les mots Hebreux, qui ſont *Tirhatim*, *Seimathim*, *Suchatim*. Ibid. *lettr.* de Calore patris. *Hebr.* de Camath. patre.

CHAPITRE III.

§. 1. *Enfans de David.*

1. *David verò hos habuit filios, qui ei nati ſunt in Hebron : Primogenitum Amnon ex Achinoam Jezrahelitide, ſecundum Daniel de Abigail Carmelitide,*

2. *tertium Abſalom filium Maacha filiæ Tholmai regis Geſſur, quartum Adoniam filium Aggith,*

3. *quintum Saphatiam ex Abital, ſextum Jethraham de Egla uxore ſua.*

4. *Sex ergo nati ſunt ei in Hebron, ubi regnavit ſeptem annis, & ſex menſibus. Triginta autem & tribus annis regnavit in Jeruſalem.*

5. *Porrò in Jeruſalem nati ſunt ei filii : Simmaa, & Sobab, & Nathan, &*

1. VOici les enfans de David, qui lui ſont nés *pendant qu'il demeuroit* à Hebron : L'aîné *fut* Amnon *fils* d'Achinoam de Jezrael. Le ſecond, Daniel *fils* d'Abigaïl du Carmel ℣.

2. Le troiſiéme, Abſaſom fils de Maacha, *qui étoit* fille de Tholmaï roi de Geſſur. Le quatriéme, Adonias fils d'Aggith.

3. Le cinquiéme, Saphatias fils d'Abital. Le ſixiéme, Jethraham fils d'Egla, ſes legitimes épouſes ℣.

4. Ainſi David eut ſix fils *pendant qu'il demeura* à Hebron, où il regna ſept ans & demi. Mais il regna trente-trois ans à Jeruſalem.

5. Et les enfans qu'il eut à Jeruſalem furent, Simmaa, Sobab, Nathan, Salomon ; *tous* quatre fils

℣. 1. *expl.* qui avoit été femme de Nabal du Carmel.

℣. 3. lettr. *uxore ſua*, ſingul. pour un plur. Car cela ſe doit entendre également de toutes celles qu'il a nommées.

de Bethſabée fille d'Ammiel.

Salomon, quatuor de Bethſabee filia Ammiel,

6. Il eut encore Jebaar & Eliſama,

6. Jebaar quoque & Eliſama,

7. Eliphaleth, Nogé, Nepheg & Japhia;

7. & Eliphaleth, & Noge, & Nepheg, & Japhia,

8. comme auſſi Eliſama, Eliada, & Eliphaleth, *c'eſt-à-dire*, neuf ||.

8. nec non Eliſama, & Eliada, & Eliphaleth, novem:

9. Ce ſont-là tous les enfans de David, ſans compter les enfans de ſes concubines ||. Et ils eurent une ſœur nommée Thamar.

9. Omnes hi, filii David, abſque filiis concubinarum: habueruntque ſororem Thamar.

§. 2. *Rois de Juda.*

10. Or Salomon fut pere de Roboam, qui eut pour fils Abia, lequel engendra Aſa, duquel eſt venu Joſaphat,

10. Filius autem Salomonis, Roboam; cujus Abia filius genuit Aſa. De hoc quoque natus eſt Joſaphat,

11. pere de Joram, qui engendra Ochozias, & de celui-ci nâquit Joas.

11. pater Joram; qui Joram genuit Ochoziam, ex quo ortus eſt Joas:

12. Joas eut pour fils Amaſias pere d'Azarias; & le fils d'Azarias fut Joathan,

12. & hujus Amaſias filius genuit Azariam. Porrò Azaria filius Joathan,

13. qui engendra Achaz, pere d'Ezechias;

13. procreavit Achaz patrem Ezechiæ,

℣. 8. *expl.* qui avec les quatre qu'il eut de Bethſabée; font treize enfans nés à Jeruſalem. Cependant au 2. *Reg.* 5. 14. il n'eſt parlé que d'onze; mais c'eſt qu'il en étoit mort deux jeunes que Samuel ne compte pas. *Sanct.*

℣. 9. *expl.* femmes du ſecond rang, mais légitimes.

de quo natus est Manasses.

qui eut pour fils Manassé.

14. *Sed & Manasses genuit Amon patrem Josiæ.*

14. Manassé engendra Amon pere de Josias.

15. *Filii autem Josiæ fuerunt, primogenitus Johanan, secundus Joakim, tertius Sedecias, quartus Sellum.*

15. dont les fils sont Johanan // l'aîné ; le second, Joakim ; le troisiéme, Sedecias ; le quatriéme, Sellum //.

℣. 15. *expl.* qui n'est point nommé 4. *Reg.* 23. étant mort avant son pere.

Ibid. *expl.* surnommé Joachaz, qui regna le premier après son pere, & qui étoit son troisiéme fils ; mais qui n'est ici marqué que le quatriéme, parcequ'il ne regna que trois mois, & d'une maniere très-indigne. Ainsi Sedecias étoit le plus jeune de tous, comme l'on peut remarquer dans la table suivante, où les noms propres sont mis selon l'ordre de leur naissance, & les nombres qui sont dessus selon l'ordre qu'ils ont regné.

JOSIAS,
roi très-pieux, fut tué par Nechao roi d'Egypte.
4. *Reg.* 23. 29.

II.		I.	IV.
JOHANAN, qui n'est nommé nulle part qu'ici, ce qui fait croire qu'il est mort avant son pere.	ELIACIM, surnommé aussi *Joakim* par un *k*. 4. *Reg.* 23. 34. & 24. 5.	SELLUM, nommé aussi *Joachaz*, qui fut fait roi au lieu de son pere. 4. *Reg.* 23. 30. & ensuite mené en Egypte par Nechao, où il mourut.	SEDECIAS, nommé aussi *Mathanias*, le plus jeune de tous. 4. *Reg.* 23. 31. & 36. *cum* 24. 18. qui fut fait roi par Nabuchodonosor, au lieu de Joachin son neveu, fils d'Eliacim. 4. *Reg.* 24. 17.
	III. JOACHIN par un *ch.* surnommé *Jechonias*, *Matth.* 1. 12. *Jer.* 32. 24. mené à Babylone, où il mourut.		

16. De Joakim // ſont venus Jechonias // & Sedecias.

16. *De Joakim natus eſt Jechonias, & Sedecias.*

17. Les fils de Jechonias furent Aſir, Salathiel.

17. *Filii Jechoniæ fuerunt, Aſir, Salathiel,*

18. Melchiram, Phadaïa, Senneſer & Jecemia, Sama, & Nadabia.

18. *Melchiram, Phadaia, Senneſer, & Jecemia, Sama, & Nadabia.*

19. De Phadaïa ſont venus Zorobabel //, & Semeï. Zorobabel engendra Moſolla & Hananie, avec Salomith leur ſœur.

19. *De Phadaia orti ſunt Zorobabel & Semei. Zorobabel genuit Moſollam, Hananiam, & Salomith ſororem eorum.*

20. Et encore ces cinq *autres*, Haſaban, Ohol, Barachias, Haſadias, & Joſabheſed.

20. *Haſaban quoque, & Ohol, & Barachian, & Haſadian, Joſabheſed, quinque.*

21. Hananias eut pour fils Phaltias, qui fut pere de Jeſeïas, dont le fils nommé Raphaïa, fut pere d'Arnan, duquel eſt venu

21. *Filius autem Hananiæ Phaltias pater Jeſeiæ, cujus filius Raphaia; hujus quoque filius, Arnan, de quo*

℣. 16. *expl.* ou Eliacim.
Ibid. *expl.* ou Joachin.
℣. 19. *expl.* autre que celui de l'Evangile marqué dans la généalogie de JESUS-CHRIST *Matth.* 1. 12. puiſqu'il n'a ni le même pere, ni le même fils: à moins qu'on ne veuille dire que les uns & les autres ont eu pluſieurs noms. Ce qu'on repréſente ainſi:

	Joachin *ou* Jechonias.	
En ſorte que Salathiel ait auſſi eu nom Phadaïa; ou bien que Phadaïa ait été frere de Salathiel, & qu'il ait eu un fils à qui il ait auſſi donné le nom de Zorobabel, &c.	Salathiel	Phadaïa
	Zorobabel	Zorobabel
	Abiud	Moſolla

natus eſt Obdia, cujus filius fuit Sechenias.

Obdia, qui eut pour fils Sechenias.

22. *Filius Sechenia, Semeia, cujus filii, Hattus, & Jegaal, & Baria, & Naaria, & Saphat, ſex numero.*

22. Le fils de Sechenias fut Semeïa, duquel ſont ſortis Hattus, Jegaal, Baria, Naaria & Saphat, qui ſont ſix[//].

23. *Filius Naaria, Elioenai, & Ezechias, & Ezricam, tres.*

23. Naarias eut trois fils, Elioenaï, Ezechias, & Ezricam.

24. *Filii Elioenai, Oduia, & Eliaſub, & Pheleia, & Accub, & Johanan, & Dalaia, & Anani, ſeptem.*

24. Elioenaï en eut ſept, Oduia, Eliaſub; Pheleïa, Accub, Johanan, Dalaïa, & Anani.

℣. 22. *expl.* en y comprenant leur pere, ou ſuppoſant un ſixiéme fils, que quelques-uns nomment *Seſa.*

CHAPITRE IV.

§. 1. *Deſcendans de Juda.*

1. *Filii Juda: Phares, Heſron, & Charmi, & Hur, & Sobal.*

1. LEs deſcendans[//] de Juda ſont Pharès, Heſron, Charmi, Hur, & Sobal.

2. *Raia verò filius Sobal genuit Jahath, de quo nati ſunt Ahumai & Laad. Hæ cognationes Sarathi.*

2. Raïa fils de Sobal engendra Jahath pere d'Ahumaï & de Laad, d'où les Sarathites ſont ſortis.

3. *Iſta quoque ſtirps Etam: Jezrahel, & Jeſema, & Jedebos.*

3. Voici encore la poſterité d'Etam[//]: Jezrahel, Jeſema, & Jedebos,

℣. 1. lettr. *Filii.* Mais le mot de fils comprend toute la poſterité.

℣. 3. *Hebr.* du prince d'Etam, &c. *autr.* la généalogie de ceux qui demeurent à Etam, &c.

qui eurent une ſœur nommée Aſalelphuni.

4. Phanuel fut pere // de Gedor, & Ezer pere d'Hoſa. Ce ſont-là les deſcendans d'Hur, fils aîné d'Ephrata // & pere // de Bethlehem.

5. Aſſur pere de Thecua eut deux femmes, *ſavoir* Halaa, & Naara.

6. De Naara il eut Oozam, & Hepher, & les Themaniens, & les Ahaſthariens, qui ſont tous deſcendans de Naara.

7. Les fils de Halaa *ſont* Sereth, Iſaar, & Ethnan.

8. Cos // engendra Anob & Soboba; & c'eſt de lui que ſont venus tous ceux qui portent le nom d'Aharehel fils d'Arum.

9. Mais Jabès devint plus illuſtre que ſes freres: & ce fut ſa mere qui lui donna le nom de Jabès //, en diſant: C'eſt parceque je l'ai mis au monde avec beaucoup de douleur //.

Nomen quoque ſororis eorum Aſalelphuni.

4. *Phanuel autem pater Gedor, & Ezer pater Hoſa. Iſti ſunt filii Hur primogeniti Ephrata patris Bethlehem.*

5. *Aſſur verò patri Thecuæ erant duæ uxores, Halaa, & Naraa.*

6. *Peperit autem ei Naara Oozam, & Hepher. & Themani, & Ahaſthari. Iſti ſunt filii Naara.*

7. *Porrò filii Halaa, Sereth, Iſaar, & Ethnan.*

8. *Cos autem genuit Anob, & Soboba, & cognationem Aharehel filii Arum.*

9. *Fuit autem Jabes inclytus præ fratribus ſuis, & mater ejus vocavit nomen illius Jabes, dicens: Quia peperi eum in dolore.*

℣. 4. *autr.* prince.

Ibid. ſeconde femme de Caleb. *ſupr.* 2. 19. laquelle donna auſſi ſon nom à Bethléhem.

Ibid. *autr.* prince. Et de même *v.* 5.

℣. 8. *expl.* Il ſemble être le même que Cenez *v.* 13. *Synopſ.*

℣. 9. *expl.* erat author unius ex enumeratis familiis Aharehelis. *Synopſ.*

Ibid. Ce nom en Hebreu ſignifie *douleur, affliction*

10. *Invocavit verò Jabes Deum Iſrael, dicens : Si benedicens benedixeris mihi, & dilataveris terminos meos, & fuerit manus tua mecum, & feceris me à malitia non opprimi. Et præſtitit Deus quæ precatus eſt.*

10. Or Jabès invoqua le Dieu d'Iſrael en diſant : Seigneur, ſi vous vouliez bien répandre ſur moi vos benedictions, & étendre les bornes de mes terres, & ſi votre bras m'étoit favorable, en empêchant que je ne ſuccombe ſous la malice des hommes ". Et Dieu lui accorda ce qu'il avoit demandé.

11. *Caleb autem frater Sua genuit Mahir, qui fuit pater Eſthon.*

11. Caleb frere de Sua engendra Mahir, qui fut pere d'Eſthon.

12. *Porrò Eſthon genuit Bethrapha, & Pheſſe, & Tehinna patrem urbis Naas : hi ſunt viri Rechà.*

12. Eſthon engendra Bethrapha, Pheſſé, & Tehinna, qui fut le pere " de la ville de Naas. Ce ſont ceux-ci qui ont peuplé la ville de Recha.

13. *Filii autem Cenez, Othoniel, & Saraia. Porrò filii Othoniel, Hathath, & Maonathi.*

13. Cenez eut pour fils Othoniel & Saraïa. Othoniel fut pere d'Hathath, & de Maonathi.

14. *Maonathi genuit Ophra, Saraia autem genuit Joab patrem vallis artifi-*

14. Maonathi engendra Ophra ; Saraïa engendra Joab, le pere de la vallée des ouvriers : car

℣. 10. *expl.* C'eſt ici une phraſe imparfaite, où l'Ecriture n'exprime pas la promeſſe conditionelle de cet homme ; qui étoit peutêtre de ſe dévouer tout entier à la meditation de la loi de Dieu, & de lui rendre un culte tout particulier, ou de lui offrir quelque ſacrificeen reconnoiſſance des biens qu'il lui demandoit. D'autres veulent que le *ſi* ſe prenne pour *utinam*, & que ce ſoit ſeulement une maniere de ſouhaiter & de demander une choſe *Synopſ.*

℣. 12. *expl.* prince.

il y avoit là toutes ſortes d'ouvriers.

15. Les enfans de Caleb, fils de Jephone ||, *ſont* Hir, Ela, & Naham. Ela *fut* pere de Cenez.

16. Les fils de Jaleléel *furent* Siph, Zipha, Thiria, & Aſrael.

17. Ceux d'Ezra *étoient* Jether, Mered, Epher & Jalon. Il eut encore Marie ||, Sammaï & Jeſba pere d'Eſthamo.

18. Sa femme || *fut* Judaïe, *qui* engendra Jared pere de Gedor, & Heber pere de Socho & Icuthiel pere de Zanoé. Et tous ceux-là deſcendent auſſi de Bethie fille de Pharaon, qui épouſa Mered.

19. Et les fils de ſa femme Odaïe ſœur de Naham

cum : ibi quippe artifices erant.

15. *Filii verò Caleb, filii Jephone, Hir, & Ela, & Naham. Filii quoque Ela : Cenez.*

16. *Filii quoque Jaleleel : Siph, & Zipha, Thiria, & Aſrael.*

17. *Et filii Ezra, Jether, & Mered, & Epher, & Jalon, genuitque Mariam, Sammai, & Jeſba patrem Eſthamo.*

18. *Uxor quoque ejus Judaïa, peperit Jared patrem Gedor, & Heber patrem Socho, & Icuthiel patrem Zanoe. Hi autem filii Bethiæ filiæ Pharaonis, quam accepit Mered.*

19. *Et filii uxoris Odaiæ ſororis Naham*

℣. 15. *expl.* autre que Caleb fils d'Heſron dont il eſt parlé ch. 2. v. 18. *Synopſ.*

℣. 17. *expl.* qui n'eſt pas un nom de fille, mais d'un fils. Il ſemble marquer qu'Ezra eut deux femmes. *Vatab.*

℣. 18. *expl.* Ce verſet eſt fort embarraſſé. Le ſens le plus naturel eſt de dire que le mot de *ſa femme*, ſe rapporte à Eſtamo nommé immédiatement devant : ce que Toſtat ſemble plus favoriſer. Ainſi quand il eſt dit enſuite, que tous ceux-là étoient fils de la fille de Pharaon, qui épouſa Mered, ce n'eſt que pour relever davantage leur nobleſſe ; non pas qu'ils fuſſent ſes propres enfans, mais parcequ'ils deſcendoient de ce mariage-là : au lieu que les autres enfans que ce même Mered eut d'Odaïe nommée au verſet ſuivant, tiroient leur nobleſſe d'un autre côté.

patris Ceila, Garmi, & Eſthamo, qui fuit de Machathi.

pere de Ceïla ; *ſont* Garmi & Eſthamo qui étoit de Machathi.

20. *Filii quoque Simon, Amnon, & Rinna filius Hanan, & Thilon. Et filii Jeſi, Zoheth, & Benzoheth.*

20. Les fils de Simon, *ſont* Amnon & Rinna qu'il eut de Hanan, & Thilon. Et les fils de Jeſi, *ſont* Zoheth & Benzoheth.

21. *Filii Sela, filii Juda: Her pater Lecha, & Laada pater Mareſa, & cognationes domûs operantium byſſum in domo juramenti.*

21. Les fils de Sela fils de Juda, *ſont* Her, pere de Lecha, & Laada pere de Mareſa ; & les familles de ceux qui travaillent aux ouvrages de fin lin dans la maiſon du jurement ††.

22. *Et qui ſtare fecit ſolem, virique mendacii, & ſecurus, & incendens, qui principes fuerunt in Moab, & qui reverſi ſunt in Lahem. Hæc autem verba vetera.*

22. Et Joachim, & les habitans de Chozeba, & Joas & Saraph, qui commanderent dans Moab, & qui revinrent à Lahem ††. Or c'eſt *ce que nous apprenons de* l'ancienne tradition.

23. *Hi ſunt figuli habitantes in plantationibus, & in ſepibus, apud regem in*

23. Ce ſont-là les Potiers qui demeuroient à Atharim, & à Gadira †† dans les maiſons du roi,

℣. 21. *Hebr.* in domo. *Asbeah*, qui ſemble être un nom propre dont la Vulgate a encore ſuivi la ſignification ; auſſi-bien que dans le v. 22. où Pagnin, Vatable & les Septante ont retenu les noms propres. Ce qui paroît plus vraiſemblable.

℣. 22. Vulg. *Et celui qui arrêta le ſoleil, & les menteurs, & l'intrepide, & celui qui brûle, &c.*

Ibid. *autr.* Lehem, *expl.* Bethléhem.

℣. 23. Vulg. *dans les plants & dans les hayes*, ſignifications pour les noms propres qu'ont retenus les Septante.

où ils travailloient pour lui, & qui s'y ſont établis ℣.

operibus ejus, commoratique ſunt ibi.

§. 2. *Enfans de Simeon.*

24. Les fils de Simeon, *ſont* Namuel, Jamin, Jarib, Zara & Saül ℣.

24. *Filii Simeon: Namuel & Jamin, Jarib, Zara, Saül.*

25. Dont le fils *fut* Sellum, pere de Mapſam, lequel eut Maſma pour fils.

25. *Sellum filius ejus, Mapſam filius ejus, Maſma filius ejus.*

26. Le fils de Maſma *fut* Hamuel, celui de Hamuel *fut* Zachur, & celui de Zachur *fut* Seméi.

26. *Filii Maſmæ: Hamuel filius ejus, Zachur filius ejus, Semei filius ejus.*

27. Seméi eut ſeize garçons & ſix filles : mais ſes freres n'eurent pas beaucoup d'enfans ; & toute leur poſterité ne put égaler le nombre des enfans de Juda.

27. *Filii Semei ſedecim, & filiæ ſex: fratres autem ejus non habuerunt filios multos, & univerſa cognatio non potuit adæquare ſummam filiorum Juda.*

28. Ils s'établirent dans Berſabée, dans Molada, dans Haſarſuhal,

28. *Habitaverunt autem in Berſabee, & Molada, & Haſarſuhal,*

29. dans Bala, dans Aſom, dans Tholad,

29. *& in Bala, & in Aſom, & in Tholad,*

30. dans Bathuel, dans Herma, & dans Siceleg,

30. *& in Bathuel, & in Horma, & in Siceleg,*

31. dans Bethmarchaboth, dans Haſarſuſim,

31. *& in Bethmarchaboth, & in Haſar-*

℣. 23. *expl.* ce que quelques-uns entendent des Juifs qui voulurent demeurer à Babylone après le retour de leurs freres.

℣. 24. *expl.* Ceci ne ſe rapporte pas juſte avec ce qui eſt en la Geneſe 40. 10. mais apparemment c'eſt que les perſonnes avoient deux noms.

ſuſim, & in Bethberai, & in Saarim : hæ civitates eorum uſque ad regem David.

dans Bethberaï, & dans Saarim : ce ſont les villes qu'ils poſſederent juſqu'au regne de David ||.

32. *Villæ quoque eorum : Etam, & Aen, Remmon, & Tochin, & Aſan, civitates quinque.*

32. Ils eurent encore des bourgs au nombre de cinq, qui peuvent paſſer pour villes, *ſavoir*, Etam, Aen, Remmon, Thochen, & Aſan.

33. *Et univerſi viculi eorum per circuitum civitatum iſtarum uſque ad Baal. Hæc eſt habitatio eorum, & ſeditum diſtributio.*

33. Et *avec cela* tous les villages qui ſont aux environs de ces villes, juſques à Baal. Voilà le pays que les deſcendans de Simeon ont habité, & la diſtribution de leurs demeures ||.

34. *Moſobab quoque & Jemlech, & Joſa filius Amaſiæ,*

34. Moſobab, Jemlech, & Joſa fils d'Amaſias ;

35. *& Joel, & Jehu filius Joſabiæ, filii Saraiæ, filii Aſiel,*

35. Joel & Jehu fils de Joſabia, *qui fut* fils de Saraïa, fils d'Aſiel ;

36. *& Elioenai, & Jacoba, & Iſuhaia, & Aſaia, & Adiel, & Iſmiel, & Banaia.*

36. Elioënai, Jacoba, Iſuhaïa, Aſaïa, Adiel, Iſmiel, & Banaïa,

37. *Ziza quoque filius Sephei, filii Allon, filii Idaiæ, filii Semri, filii Samaiæ.*

37. Ziza fils de Sepheï, fils d'Allon, fils d'Idaïa, fils de Semri, fils de Samaïa.

38. *Iſti ſunt nominati principes in co-*

38. Tous ceux-là devinrent les chefs célebres

¥. 31. *expl.* ſous lequel Siceleg paſſa aux rois de Juda. 3. *Reg.* 27. 6.

¥. 33. *Sept.* la deſcription de leurs genéalogies, ce qui a plus de liaiſon avec la ſuite. *Vatáb.*

de pluſieurs maiſons *de la tribu de Simeon* ; & ils ſe multiplierent extrêmement dans les familles qui ſortirent d'eux.

gnationibus ſuis, & in domo affinitatum ſuarum multiplicati ſunt vehementer.

39. Ils partirent *de leur payis* pour ſe rendre maîtres de Gador ||, *& s'étendre* juſqu'à l'orient de la vallée ||, afin de chercher des pâturages à leurs troupeaux.

39. Et profecti ſunt ut ingrederentur in Gador uſque ad orientem vallis, & ut quærerent paſcua gregibus ſuis.

40. Ils en trouverent de fertiles & d'excellens, & une terre très-ſpacieuſe, paiſible & abondante, où quelques gens de la poſterité de Cham || s'étoient établis.

40. Inveneruntque pascuas uberes, & valdè bonas, & terram latiſſimam, & quietam & fertilem, in qua ante habitaverant de ſtirpe Cham.

41. Ceux-ci que nous avons nommés plus haut, vinrent donc *les attaquer* ſous le regne d'Ezechias roi de Juda : ils renverſerent leurs tentes, & tuerent ceux qui y habitoient, & ils en ſont demeurés juſqu'à preſent || les maîtres ||, s'y étant établis en leur place à cauſe des pâturages très-gras qu'ils y trouverent.

41. Hi ergo venerunt quos ſuprà deſcripſimus nominatim, in diebus Ezechiæ regis Juda : & percuſſerunt tabernacula eorum, & habitatores qui inventi fuerant ibi, & deleverunt eos uſque in præſentem diem : habitaveruntque pro eis, quoniam uberrimas paſcuas ibidem repererunt.

℣. 39. *autr.* Gedor, ville de la tribu de Juda. *ſupr. v.* 4, Ibid. *expl.* proche de Cador. *Synopſ.*
℣. 40. *expl.* que Noé avoit maudite & proſcrite. *Synopſ.*
℣. 41. *expl.* juſqu'au tems où l'auteur a écrit ceci. Ibid. *expl.* de cette terre.

42. *De filiis quoque Simeon abierunt in montem Seir viri quingenti, habentes principes Phaltiam, & Naariam, & Raphaiam & Oziel filios Jesi:*

42. Quelques autres de la même tribu de Simeon *s'étant assemblés* au nombre de cinq cens ||, s'en allerent à la montagne de Seïr sous la conduite de Phaltias, de Naarias, de Raphaïas, & d'Oziel, enfant de Jesi:

43. *& percusserunt reliquias, quæ evadere potuerant, Amalecitarum, & habitaverunt ibi pro eis usque ad diem hanc.*

43. & ayant défait les restes des Amalecites qui avoient pu échaper *jusques* || *alors*, ils se rendirent maîtres du payis, où ils sont demeurés jusqu'à ce jour ||.

℣. 42. *expl.* L'Ecriture ne marque pas en quel tems: mais il semble que ce fut dans le même-tems, & du regne d'Ezechias. *Menoch.*

℣. 43. *expl.* qui avoient pû échapper à Saül & à David.

Ibid. *expl.* jusqu'à la captivité. D'où quelques-uns inferent que ce livre avoit été écrit auparavant.

CHAPITRE V.

§. 1. *Posterité de Ruben.*

1. *Filii quoque Ruben primogeniti Israel (ipse quippe fuit primogenitus ejus: sed cùm violasset thorum patris sui, data sunt primogenita ejus filiis Joseph filii Israel, & non est ille reputatus in primogenitum.*

1. VOici les enfans de Ruben fils aîné d'Israel ||, (car c'est lui qui étoit son ainé: mais parcequ'il deshonora le lit nuptial de son pere, son droit d'aîneſſe fut donné aux enfans de Joseph, qui étoit *aussi* fils d'Israel, & Ruben ne fut plus considéré comme l'aîné.

℣. 1. *expl.* de Jacob.

2. Or Judas étoit le plus vaillant de tous ſes freres, & des princes ſont ſortis de ſa race : mais le droit d'aîneſſe fut conſervé à Joſeph ″.)

2. *Porrò Judas, qui erat fortiſſimus inter fratres ſuos, de ſtirpe ejus principes germinati ſunt : primogenita autem reputata ſunt Joſeph.)*

3. Voici donc *quels furent* les fils de Ruben, qui étoit l'aîné d'Iſrael : Enoch, Phallu, Eſron, & Carmi.

3. *Filii ergo Ruben primogeniti Iſrael : Enoch, & Phallu, Eſron, & Carmi.*

4. Joel ″ eut pour fils Samaia, pere de Gog, dont le fils *fut* Seméï ;

4. *Filii Joel : Samaia filius ejus, Gog filius ejus, Semei filius ejus,*

5. Micha *fut* fils de Séméï ; Reïa *fut* fils de Micha ; & Baal *fut* fils de Reïa ;

5. *Micha filius ejus, Reia filius ejus, Baal filius ejus,*

6. Béera ſon fils, l'un des chefs de la tribu de Ruben, fut emmené captif par Thelgathphalnaſar roi des Aſſyriens.

6. *Beera filius ejus, quem captivum duxit Thelgathphalnaſar rex Aſſyriorum, & fuit princeps in tribu Ruben.*

7. Ses freres & toute ſa parenté dans le dénombrement qui en fut fait par familles, ſe trouvoient avoir pour chefs Jehiel & Zacharie.

7. *Fratres autem ejus, & univerſa cognatio ejus, quando numerabantur per familias ſuas, habuerunt principes, Jehiel & Zachariam.*

℣. 2. *expl.* quant à la double portion qui appartenoit aux aînés. Car le ſacerdoce fut donné à Levi, & la principauté à Juda. *Synopſ.*

℣. 4. *expl.* L'Ecriture ne marque point de qui ce Joel fut fils. Les Interpretes croyent qu'il eſt fils de *Carmi*, nommé immédiatement devant ; ou même d'Enoch, aîné de Ruben, afin de continuer toujours la même branche.

8. *Porrò Bala filius Azaz, filii Samma, filii Joel, ipſe habitavit in Aroer, uſque ad Nebo & Beelmeon.*

8. Bala fils d'Azaz, qui étoit fils de Samma, fils de Joel, s'établit dans Aroer ||, *& s'étendit* juſqu'à Nebo & Béelméon.

9. *Contra orientalem quoque plagam habitavit uſque in introitum eremi, & flumen Euphraten. Multum quippe jumentorum numerum poſſidebant in terra Galaad.*

9. Il avança ſa demeure juſqu'au payis oriental, juſqu'à l'entrée du deſert, & juſques au fleuve de l'Euphrate, à cauſe de la grande quantité de beſtiaux qu'ils poſſedoient dans la terre de Galaad.

10. *In diebus autem Saül praliati ſunt contra Agareos, & interfecerunt illos, habitaveruntque pro eis in tabernaculis eorum, in omni plaga quæ reſpicit ad orientem Galaad.*

10. Du tems de Saül ils combattirent contre les *Iſmaélites* deſcendus d'Agar ; & les ayant taillés en pieces, ils demeurerent dans leurs tentes, & s'établirent dans tout le payis qui eſt à l'orient de Galaad.

§. 2. *Deſcendans de Gad.*

11. *Filii verò Gad è regione eorum habitaverunt in terra Baſan uſque Selcha.*

11. Les enfans de Gad s'établirent vis-à-vis d'eux dans le payis de Baſan juſqu'à Selcha.

12. *Joel in capite, & Saphan ſecundus : Janaï autem, & Saphat, in Baſan.*

12. Joel étoit leur chef, & Saphan tenoit le ſecond rang : Janaï & Saphat *commandoient dans la ville de* Baſan.

13. *Fratres verò eorum ſecundum domos*

13. Leurs freres || *étoient* Michel, Moſollam, Se-

℣. 8. *expl.* ville entre la tribu de Ruben & celle de Gad, ſur le fleuve Arnon.

℣. 13. *expl.* ceux de la même tribu, qui furent chefs après eux d'autres familles. *Synopſ.*

bé, Joraï, Jachan, Zié & Heber, qui ſont ſept en tout, & qui eurent chacun leur maiſon & leur poſterité.

cognationum ſuarum; Michael, & Moſollam, & Sebe, & Jorai, & Jachan, & Zie, & Heber, ſeptem.

14. Ceux-ci *furent* fils d'Abihaïl, *qui étoit* fils d'Huri, fils de Jara, fils de Galaad, fils de Michel, fils de Jeſeſi, fils de Jeddo, fils de Buz.

14. *Hi filii Abihail, filii Huri, filii Jara, filii Galaad, filii Michael, filii Jeſeſi, filii Jeddo, filii Buz.*

15. Leurs freres[ν] furent encore les fils d'Abdiel, fils de Guni, qui firent *chacun* une maiſon & une branche.

15. *Fratres quoque filii Abdiel, filii Guni, princeps domûs in familiis ſuis.*

16. Ils s'établirent dans le payis de Galaad, dans Baſan, & les bourgades qui en dépendent, & dans tous les villages de Saron depuis un bout juſqu'à l'autre.

16. *Et habitaverunt in Galaad, & in Baſan, & in viculis ejus, & in cunctis ſuburbanis Saron, uſque ad terminos.*

17. Tous ceux-ci[ν] ſe trouvent dans le dénombrement qui fut fait du tems de Joathan roi de Juda, & de Jeroboam roi d'Iſrael.

17. *Omnes hi numerati ſunt in diebus Joathan regis Juda, & in diebus Jeroboam regis Iſrael.*

§. 3. *Enfans de Ruben, de Gad, & de la demi-tribu de Manaſſé, très-guerriers.*

18. Les enfans de Ruben, de Gad & de la de-

18. *Filii Ruben, & Gad, & dimidia*

ν. 15. *expl.* comme au verſ. 13. ce verſet eſt très-obſcur.

ν. 17. *expl.* Cela ſe doit entendre de leurs maiſons & de leurs familles. Car il eſt difficile qu'ils ayent tous vécu du tems de ce dénombrement; ſoit qu'il ſe ſoit fait ſous Jeroboam premier roi d'Iſrael, ou ſous le ſecond de ce nom. *Menoch.*

tribus Manaſſe, viri bellatores, ſcuta portantes & gladios, & tendentes arcum, eruditique ad prælia, quadraginta quatuor millia & ſeptingenti ſexaginta procedentes ad pugnam.

mi-tribu de Manaſſé, furent des gens très-guerriers, qui portoient le bouclier & l'épée, qui ſavoient ſe ſervir de l'arc, & qui étoient très-experimentés au combat. Quand ils marchoient en bataille, ils étoient au nombre de quarante-quatre mille ſept cens ſoixante.

19. *Dimicaverunt contra Agareos: Iturai verò, & Naphis, & Nodab,*

19. Ils eurent guerre contre les Agaréens ", à qui les Ituréens avec ceux de Naphis & de Nodab,

20. *prabuerunt eis auxilium. Traditique ſunt in manus eorum Agarei, & univerſi qui fuerant cum eis, quia Deum invocaverunt cùm præliarentur: & exaudivit eos, eò quòd credidiſſent in eum.*

20. donnerent du ſecours. Et Dieu leur livra entre les mains ces Agaréens avec tous les gens de leur parti, parcequ'ils eurent ſoin de l'invoquer dans le combat; ainſi il les exauça, parcequ'ils avoient cru en lui ".

21. *Ceperuntque omnia quæ poſſederant, camelorum quinquaginta millia, & ovium ducenta quinquaginta millia, & aſinos duo millia, & animas hominum centum millia.*

21. Ils ſe rendirent donc maîtres de tout ce que poſſedoient ces peuples: *c'eſt-à-dire*, de cinquante mille chameaux, de deux cens cinquante mille brebis, & de deux mille ânes, & firent cent mille priſonniers;

22. *Vulnerati autem multi corruerunt: fuit enim bellum Do-*

22. ſans compter auſſi un grand nombre de bleſſés qui perirent dans le

℣. 19. *expl.* Iſmaélites, deſcendus d'Agar mere d'Iſmael.
℣. 20. *autr.* ils avoient mis leur confiance en lui.

combat, parceque la bataille fut furieuſe, *& que* le Seigneur y préſidoit ". Et ils demeurerent dans ce payis juſqu'à ce qu'ils en furent transferés ".

mini. Habitaveruntque pro eis uſque ad tranſmigrationem.

§. 4. *Chefs de la tribu de Manaſſé.*

23. La demi-tribu de Manaſſé occupa auſſi toutes les terres qui ſont depuis les extrémités de Baſan juſqu'à Baal, Hermon, & Sanir, & poſſeda même la montagne d'Hermon, parcequ'ils étoient en fort grand nombre.

23. *Filii quoque dimidiæ tribus Manaſſe, poſſederunt terram à finibus Baſan uſque Baal, Hermon, & Sanir, & montem Hermon, ingens quippe numerus erat.*

24. Voici ceux qui furent chefs de leurs diverſes familles : Epher, Jeſi, Eliel, Ezriel, Jeremie, Odoïa, & Jediel ; tous gens braves & très-forts, qui acquirent beaucoup de reputation parmi ceux de leur maiſon qu'ils commandoient.

24. *Et hi fuerunt principes domûs cognationis eorum, Epher, & Jeſi, & Eliel, & Ezriel, & Jeremia, & Odoia, & Jediel, viri fortiſſimi & potentes, & nominati duces in famulis ſuis.*

25. Cependant ils abandonnerent le Dieu de leurs peres, & commirent un adultere *ſpirituel* en ſuivant les dieux de ces peuples, que Dieu même avoit exterminés en leur preſence.

25. *Reliquerunt autem Deum patrum ſuorum, & fornicati ſunt poſt deos populorum terræ, quos abſtulit Deus coram eis.*

℣. 22. *lettr.* car ce fut une guerre du Seigneur. C'eſt une expreſſion familiere à l'Ecriture, lorſqu'elle veut marquer quelque choſe de grand & d'extraordinaire.

Ibid. *expl.* par le roi des Aſſyriens. *Vatab.*

26. *Et*

26. *Et ſuſcitavit Deus Iſrael ſpiritum Phul regis Aſſyriorum, & ſpiritum Thelgathphalnaſar regis Aſſur: & tranſtulit Ruben, & Gad, & dimidiam tribum Manaſſe, & adduxit eos in Lahela, & in Habor, & Ara, & fluvium Gozan uſque ad diem hanc.*

26. Mais enfin le Dieu d'Iſrael fit marcher contre eux Phul roi des Aſſyriens, & Thelgathphalnaſar roi d'Aſſur ‖, fit enlever la tribu de Ruben, avec la tribu de Gad, & la demi-tribu de Manaſſé, & les emmena à Lahela, à Habor, & à Ara ſur le fleuve de Gozan ‖, *où ils ſont toujours demeurés* juſqu'à ce jour.

℣. 26. *expl.* Voyez ce qui a été dit 4. *Reg.* 15. 19. *&* 29.

℣. 26. *expl.* Il paroit que l'Ecriture marque ici les mêmes lieux de la captivité des Hebreux ſous Theglathphalnaſar, qu'elle marque au chap. 17. du 4. livre des Rois ſous Salmanaſar. Il faut croire que ces deux princes placerent ces peuples quand ils les eurent vaincus, dans les endroits les moins peuplés de leur payis. *Synopſ.*

CHAPITRE VI.

§. 1. *Enfans de Lévi. Deſcendans de Caath.*

1. *Filii Levi: Gerſon, Caath, & Merari.*

2. *Filii Caath: Amram, Iſaar, Hebron, & Oziel.*

3. *Filii Amram: Aaron, Moyſes, & Maria. Filii Aaron: Nadab & Abiu, Eleazar & Ithamar.*

4. *Eleazar genuit Phinees, & Phinees genuit Abiſue.*

1. LEs fils de Levi *furent* Gerſon, Caath, & Merari.

2. Les fils de Caath *ſont* Amram, Iſaar, Hebron & Oziel.

3. Les fils d'Amram *ſont* Aaron, Moïſe, & Marie *leur ſœur*. Les fils d'Aaron *ſont* Nadab & Abiu, Eleazar & Ithamar.

4. Eleazar engendra Phinées, & Phinées engendra Abiſué.

5. Abiſué engendra Bocci, & Bocci engendra Ozi ||.

5. *Abiſue verò genuit Bocci, & Bocci genuit Ozi.*

6. Ozi engendra Zaraïas, & Zaraïas engendra Merajoth.

6. *Ozi genuit Zaraïam, & Zaraïas genuit Meraioth.*

7. Merajoth engendra Amarias, & Amarias engendra Achitob.

7. *Porrò Meraioth genuit Amariam, & Amarias genuit Achitob.*

8. Achitob engendra Sadoc; & Sadoc engendra Achimaas.

8. *Achitob genuit Sadoc, & Sadoc genuit Achimaas.*

9. Achimaas engendra Azarias, & Azarias engendra Johanan.

9. *Achimaas genuit Azariam, Azarias genuit Johanan.*

10. Johanan engendra Azarias: ce fut lui qui exerça le ſacerdoce || dans le temple que Salomon fit bâtir à Jeruſalem.

10. *Johanan genuit Azariam: ipſe eſt qui ſacerdotio functus eſt, in domo quam ædificavit Salomon in Jeruſalem.*

11. Or Azarias engendra Amarias, & Amarias engendra Achitob.

11. *Genuit autem Azarias, Amariam, & Amarias genuit Achitob.*

12. Achitob engendra Sadoc, & Sadoc engendra Sellum.

12. *Achitob genuit Sadoc, & Sadoc genuit Sellum.*

℣. 5. *ex.* Après Ozi, Heli fut Grand-Prêtre, le ſacerdoce ayant été transferé de la maiſon d'Eleazar à celle d'Ithamar ſon cadet, dans laquelle il demeura juſqu'à Abiathar, qui étant exclus des fonctions ſacerdotales par Salomon, le pontificat retourna par Sadoc à la maiſon d'Eleazar, & y demeura juſqu'à la captivité. Ainſi ces quatre depuis *Zaraïas* juſqu'à *Sadoc*, ne furent point ſouverains pontifes: mais tous ceux qui ſuivent le furent. *Synopſ.*

℣. 10. *expl.* qui ſignala ſa fidelité & ſon courage dans l'exercice du ſacerdoce; parcequ'il réſiſta genereuſement au roi Ozias, lorſqu'il voulut mettre la main à l'encenſoir. *Voyez ci-après, liv. 2. ch. 16.*

13. *Sellum genuit Helciam, & Helcias genuit Azariam.*

14. *Azarias genuit Saraiam, & Saraias genuit Josedec.*

15. *Porrò Josedec egressus est, quando transtulit Dominus Judam & Jerusalem per manus Nabuchodonosor.*

16. *Filii ergo Levi: Gerson, Gaath, & Merari.*

17. *Et hæc nomina filiorum Gerson: Lobni, & Semei.*

18. *Filii Caath: Amram, & Isaar, & Hebron, & Oziel.*

19. *Filii Merari: Moholi & Musi. Hæ autem cognationes Levi secundum familias eorum.*

20. *Gerson, Lobni filius ejus, Jahath filius ejus, Zamma filius ejus.*

21. *Joah filius ejus, Addo filius ejus, Za-*

13. Sellum engendra Helcias, & Helcias engendra Azarias.

14. Azarias engendra Saraïas, & Saraïas engendra Josedec.

15. Or Josedec ‖ sortit *du payis*, quand le Seigneur transfera ‖ *en Babylone la tribu de* Juda & *le peuple de* Jerusalem, par le ministere de Nabuchodonosor.

16. Les fils de Levi *furent* donc Gerson, Caath, & Merari.

17. Les fils de Gerson *furent* Lobni & Semeï.

18. Les fils de Caath *furent* Amram, Isaar, Hebron & Oziel.

19. Les fils de Merari *furent* Moholi, & Musi. Mais voici quelle a été la posterité de Levi *prise* selon ses differentes familles.

20. Gerson eut pour fils Lobni; le fils de Lobni *fut* Jahath; le fils de Jahath *fut* Zamma.

21. Le fils de Zamma *fut* Joah; le fils de Joah

℣. 15. *expl.* pere de *Jesus* ou *Josué*, qui rebâtit le temple avec Zorobabel. *Synops.*

Ibid. *expl.* La tribu de Juda fut transferée à Babylone en dix ans successivement par quatre rois d'Assyrie. *Vatab.*

fut Addo ; le fils d'Addo *fut* Zara ; le fils de Zara *fut* Jethraï.

ra filius ejus, Jethrai filius ejus.

§. 2. *Chantres de la famille de Caath.*

22. Les fils de Caath *ſont ceux ci*: Aminadab[f] fils de Caath, Coré fils d'Aminabad ; Aſir fils de Coré.

22. *Filii Caath, Aminadab filius ejus, Core filius ejus, Aſir filius ejus.*

23. Elcana fils d'Aſir, Abiaſaph fils d'Elcana ; Aſir fils d'Abiaſaph.

23. *Elcana filius ejus, Abiaſaph filius ejus, Aſir filius ejus.*

24. Thahath fils d'Aſir: Uriel fils de Thahath ; Ozias fils d'Uriel ; Saül fils d'Ozias.

24. *Thahath filius ejus, Uriel filius ejus, Ozias filius ejus, Saul filius ejus.*

25. Les fils d'Elcana *furent* Amaſaï, Achimoth, & Elcana.

25. *Filii Elcana, Amaſai, & Achimoth,*

26. Les fils d'Elcana *furent* Sophaï fils d'Elcana, Nahath fils de Sophaï[g].

26. *& Elcana: Filii Elcana, Sophai filius ejus, Nahath filius ejus.*

27. Eliab fils de Nahath, Jeroham fils d'Eliab ; Elcana[h] fils de Jeroham.

27. *Eliab filius ejus, Jeroham filius ejus, Elcana filius ejus.*

28. Les enfans de Samuel[i] *furent* Vaſſeni, qui étoit l'aîné, & Abia.

28. *Filii Samuel, primogenitus Vaſſeni, & Abia.*

29. Les enfans de Merari *ſont* Moholi ; ſon fils

29. *Filii autem Merari, Moholi ; Lobni*

℣. 22. *expl.* qui ſemble être le même qu'il a nommé Iſaar, *ſupr. v.* 2. Or ce qui le fait ici continuer cette branche plus au long, n'eſt que pour venir à Samuel, nommé ci-après *v.* 27. & 28.

℣. 26. *autr.* & *Elcana Sophaï, qui eut pour fils Nahath, &c.* En ſorte que *Sophaï* ne ſoit qu'un ſurnom pour diſtinguer ce ſecond Elcana de ſon pere. *Synopſ.*

℣. 27. *expl.* troiſiéme du nom, pere de Samuel.

℣. 28. ſon pere étoit Elcana nommé au verſet précedent.

filius ejus, Semeï filius ejus : Oza filius ejus.

30. *Sammaa filius ejus, Haggia filius ejus, Asaia filius ejus.*

31. *Isti sunt quos constituit David super cantores domûs Domini, ex quo collocata est arca :*

32. *& ministrabant coram tabernaculo testimonii, canentes donec ædificaret Salomon domum Domini in Jerusalem : stabant autem juxta ordinem suum in ministerio.*

33. *Hi verò sunt, qui assistebant cum filiis suis, de filiis Caath, Heman cantor filius Johel, fi-*

Lobni, Seméi fils de Lobni ; Oza fils de Semeï ;

30. Sammaa fils d'Oza, Haggia fils de Sammaa ; Asaïa fils d'Haggia.

31. Ce sont ceux-ci à qui David donna l'intendance sur les Chantres // de la maison // du Seigneur, depuis que l'arche eut été placée *dans Jerusalem* //.

32. Ils accomplissoient leur ministere, en chantant devant le tabernacle de l'alliance, jusqu'à ce que Salomon eût bâti le temple du Seigneur dans Jerusalem : & ils entroient en office chacun selon l'ordre de leurs familles //.

33. Or voici les noms de ceux qui servoient avec leurs enfans. Dans la posterité de Caath, Heman faisoit l'office de Chan-

Il n'étoit pas prêtre, mais seulement Levite, descendant de Levi en cette maniere :

LEVI.

Gerson.	Caath.	*Merari.*
Amram.		Aminadab.
Aaron.	Moïse.	Coré, &c.
Eleazar.		Elcana.
Phinées, &c.		Samuel.

℣. 31. Voyez ci-après liv. 1. ch. 35. v. 15.
Ibid. *expl.* le tabernacle.
Ibid. Voyez 2. *Reg.* 6.
℣. 32. Voyez ci-après ch. 16. & 26.

tre ". Il étoit fils de Johel, fils de Samuel,

34. fils d'Elcana, fils de Jeroham, fils d'Eliel, fils de Thohu,

35. fils de Suph, fils d'Elcana, fils de Mahath, fils d'Amaſaï.

36. fils d'Elcana, fils de Johel, fils d'Azarias, fils de Sophonias.

37. fils de Thahath, fils d'Aſir, fils d'Abiaſaph, fils de Coré,

38. fils d'Iſaar, fils de Caath, fils de Levi, fils d'Iſrael.

39. Son frere Aſaph " étoit à ſa droite : il étoit fils de Barachias, fils de Samaa,

40. fils de Michel, fils de Baſaïa, fils de Melchias,

41. fils d'Athanaï, fils de Zara, fils d'Adaïa,

42. fils d'Ethan, fils de Zamma, fils de Semeï.

43. fils de Jeth, fils de Gerſom, fils de Levi.

lii Samuel,

34. *filii Elcana, filii Jeroham, filii Eliel, filii Thohu,*

35. *filii Suph, filii Elcana, filii Mahath, filii Amaſai,*

36. *filii Elcana, filii Johel, filii Azaria, filii Sophonia,*

37. *filii Thahath, filii Aſir, filii Abiaſaph, filii Core,*

38. *filii Iſaar, filii Caath, filii Levi, filii Iſrael.*

39. *Et fratres ejus Aſaph, qui ſtabat à dextris ejus, Aſaph filius Barachia, filii Samaa,*

40. *filii Michael, filii Baſaia, filii Melchia,*

41. *filii Athanai, filii Zara, filii Adaia,*

42. *filii Ethan, filii Zamma, filii Semei,*

43. *filii Jeth, filii Gerſom, filii Levi.*

℣. 33. *autr.* compoſoit les airs des Cantiques. 3. *Reg.* 4. Voy. *infr. ch.* 15. 19. *& ch.* 25.

On peut remarquer ici, que pluſieurs de ces noms compris dans les verſets ſuivans, ne ruinent pas tout-à-fait ce qu'il a dit auparavant de la genéalogie de Samuel, d'où il faut néceſſairement conclure, que c'eſt que pluſieurs de ces perſonnes avoient deux noms. *Synopſ.*

℣. 39. *expl.* frere d'Heman, dont il eſt parlé au v. 33. & dont il n'a fait que continuer la poſterité juſqu'ici.

44. *Filii autem Merari fratres eorum, ad ſiniſtram, Ethan filius Cuſi, filii Abdi, filii Maloch,*

45. *filii Haſabia, filii Amaſia, filii Helcia,*

46. *filii Amaſai, filii Boni, filii Somer,*

47. *filii Moholi, filii Muſi, filii Merari, filii Levi.*

48. *Fratres quoque eorum Levitæ, qui ordinati ſunt in cunctum miniſterium tabernaculi domûs Domini.*

49. *Aaron vero, & filii ejus adolebant incenſum ſuper altare holocauſti, & ſuper altare thymiamatis, in omne opus Sancti ſanctorum: & ut precarentur pro Iſrael, juxta omnia quæ præceperat Moyſes ſervus Dei.*

44. Les enfans de Merari leurs freres ℣ tenoient la gauche; *ſavoir*, Ethan ℣, fils de Cuſi, fils d'Abdi, fils de Maloch,

45. fils d'Haſabias, fils d'Amaſias, fils d'Helcias,

46. fils d'Amaſaï, fils de Boni, fils de Somer,

47. fils de Moholi, fils de Muſi, fils de Merari, fils de Levi.

48. Les autres Levites leurs freres étoient auſſi deſtinés à tout ce qui étoit du ſervice du tabernacle de la maiſon du Seigneur.

49. Mais Aaron & ſes fils offroient tout ce qui ſe bruloit ℣ ſur l'autel des holocauſtes, & ſur l'autel des parfums, pour tout ce qui regardoit les fonctions du Sanctuaire: & ils prioient pour *la maiſon* d'Iſrael, ſuivant en tout l'ordre que Moïſe ſerviteur de Dieu leur avoit preſcrit.

℣. 44. *expl.* de la même tribu.

Ibid. *expl.* Il y avoit donc trois chœurs de muſique, où préſidoient trois princes ou chefs des maiſons de la tribu de Levi, ſavoir *Heman* de la maiſon de Caath, *v.* 33. *Aſaph*, de celle de Gerſom, *v.* 39. *Ethan* de celle de Merari dont il eſt ici parlé.

℣. 49. letr. *Inſenſum*, qui ne ſe prend pas ſeulement ici pour l'encens & les parfums, mais auſſi pour les victimes, puiſqu'il parle de l'autel des holocauſtes. *Synopſ.*

§. 3. *Deſcendans d'Aaron & leurs demeures.*

50. Or voici quels étoient les fils d'Aaron : Eleazar ſon fils ; Phinées fils d'Eleazar ; Abiſué fils de Phinées.

50. *Hi ſunt autem filius Aaron : Eleazar filius ejus, Phinees filius ejus, Abiſue filius ejus,*

51. Bocci fils d'Abiſué ; Ozi fils de Bocci ; Zarahie fils d'Ozi ;

51. *Bocci filius ejus; Ozi filius ejus, Zarahia filius ejus,*

52. Merajoth fils de Zarahie ; Amarias fils de Merajoth ; Achitob fils d'Amarias ;

52. *Meraioth filius ejus, Amarias filius ejus, Achitob filius ejus.*

53. Sadoc fils d'Achitob ; Achimaas fils de Sadoc.

53. *Sadoc filius ejus, Achimaas filius ejus.*

54. Et voici les lieux où demeuroient ces enfans d'Aaron ; ſavoir les bourgades & les environs qui leur échûrent par ſort, en commençant par les familles de la branche de Caath.

54. *Et hæc habitacula eorum per vicos atque confinia, filiorum ſcilicet Aaron, juxta cognationes Caathitarum : ipſis enim ſorte contigerant.*

55. On leur donna donc Hebron dans la tribu de Juda, & tous les fauxbourgs qui l'environnent :

55. *Dederunt igitur ei Hebron in terra Juda, & ſuburbana ejus per circuitum :*

56. mais les terres qui en relevent avec les villages, furent données à Caleb fils de Jephoné.

56. *agros autem civitatis, & villas, Caleb filio Jephone.*

57. On donna auſſi aux enfans d'Aaron pour villes de refuge, Hebron & Lobna avec ſes fauxbourgs ℣ ;

57. *Porrò filiis Aaron dederant civitates ad confugiendum, Hebron, & Lobna, & ſuburbana ejus ;*

℣. 57. *expl.* Hebron ſeule étoit une ville de refuge pour les Levites dans la tribu de Juda. Les autres villes n'étoient aſſignées que pour leur ſervir de demeure. *Menoch.*

58. *Jether quoque, & Eſthemo cum ſuburbanis ſuis, ſed & Helon & Dabir cum ſuburbanis ſuis;*

58. comme auſſi Jether & Eſthemo avec leurs faubourgs; & même Helon & Dabir avec leurs faubourgs;

59. *Aſan quoque & Bethſemes, & ſuburbana earum.*

59. & encore Aſan & Bethſemès avec leurs faubourgs.

60. *De tribu autem Benjamin, Gabee & ſuburbana ejus, & Almath cum ſuburbanis ſuis, Anathoth quoque cum ſuburbanis ſuis. Omnes civitates, tredecim, per cognationes ſuas.*

60. *On leur donna* auſſi de la tribu de Benjamin, Gabée avec ſes faubourgs; Almath avec ſes faubourgs; comme auſſi Anathoth avec ſes faubourgs. Le tout faiſant treize // villes partagées entre leurs familles.

61. *Filii autem Caath reſiduis de cognatione ſua, dederunt ex dimidia tribu Manaſſe in poſſeſſionem urbes decem.*

61. On donna auſſi en partage aux autres qui reſtoient de la poſterité de Caath // dix villes de la demi-tribu de Manaſſé // pour être leur partage.

§. 4. *Demeures des familles de Gerſom & de Merari.*

62. *Porrò filiis Gerſom per cognationes ſuas, de tribu Iſſachar, & de tribu Aſer, & de tribu Nephthali, & de tribu Manaſſe in Baſan, urbes tredecim.*

62. Les deſcendans de Gerſom diviſés en pluſieurs branches, eurent treize villes de la tribu d'Iſſachar, de la tribu d'Aſer, de la tribu de Nephthali, & de la tribu de Manaſſé dans Baſan.

℣. 60. *expl.* Cependant on n'en trouve ici qu'onze. Mais il s'en trouve treeze dans Joſué *c.* 21. 13. *& ſuiv.*

℣. 61. *expl.* mais qui ne deſcendoient point d'Aaron.

Ibid. *expl.* dix villes pour partage, dont deux ſeulement étoient dans la tribu de Manaſſé. *Voy. Joſué* 21. 20. *&c. Menoch.*

63. On donna aux descendans de Merari divisés en plusieurs branches, douze villes qui leur échurent par sort dans la tribu de Ruben, dans la tribu de Gad, & dans la tribu de Zabulon.

63. *Filiis autem Merari per cognationes suas, de tribu Ruben, & de tribu Gad, & de tribu Zabulon, dederunt sorte civitates duodecim.*

64. Les enfans d'Israel donnerent aussi aux Levivites diverses villes avec leurs faubourgs ;

64. *Dederunt quoque filii Israel Levitis civitates, & suburbana earum :*

65. & ces villes leur furent données par sort dans la tribu des enfans de Juda, dans la tribu des enfans de Simeon, dans la tribu des enfans de Benjamin ; & ils les nommerent chacun en leurs noms ||.

65. *dederuntque per sortem, ex tribu filiorum Juda, & ex tribu filiorum Simeon, & ex tribu filiorum Benjamin, urbes has quas vocaverunt nominibus suis ;*

66. *On en donna* de même à ceux qui étoient de la famille de Caath : & il y eut quelques-unes de leurs villes qui étoient de la tribu d'Ephraïm ||.

66. *& his qui erant de cognatione filiorum Caath, fueruntque civitates in terminis eorum de tribu Ephraim.*

67. On leur donna donc pour villes de refuge, Sichem avec ses faubourgs, dans la montagne d'Ephraïm ; & Gazer avec ses faubourgs ;

67. *Dederunt ergo eis urbes ad confugiendum, Sichem cum suburbanis suis in monte Ephraim, & Gazer cum suburbanis suis ;*

67. Jecman aussi avec ses faubourgs ; & de même Bethoron ;

68. *Jecmaan quoque cum suburbanis suis, & Bethoron similiter ;*

¥. 65. *expl.* ville des Levites, ou des Caathites, ou des Gersonites, pour les distinguer.

||. ¥. 66. Voyez Josué ch. 21. 21.

69. *netnon & Helon cum ſuburbanis ſuis, & Gethremmon in eumdem modum.*

69. Helon auſſi avec ſes faubourgs, & encore Gethremmon de la même ſorte.

70. *Porrò ex dimidia tribu Manaſſe, Aner & ſuburbana ejus, Baalam & ſuburbana ejus: his videlicet, qui de cognatione filiorum Caath reliqui erant.*

70. *On donna* de plus dans la demi-tribu de Manaſſé, Aner, avec ſes faubourgs, & Balaam avec ſes faubourgs à ceux qui reſtoient encore de la maiſon de Caath ℣.

71. *Filii autem Gerſom, de cognatione dimidiæ tribus Manaſſe, Gaulon in Baſan & ſuburbana ejus, & Aſtharoth cum ſuburbanis ejus.*

71. Ceux de la branche de Gerſom eurent de même dans la demi-tribu de Manaſſé, Gaulon en Balan avec ſes faubourgs; & Aſtharoth avec ſes faubourgs;

72. *De tribu Iſſachar, Cedes & ſuburbana ejus, & Dabereth cum ſuburbanis ſuis;*

72. Dans la tribu d'Iſſachar *ils eurent* Cedès avec ſes faubourgs, & Dabereth avec ſes faubourgs;

73. *Ramoth quoque & ſuburbana ejus, & Anem cum ſuburbanis ſuis.*

73. comme auſſi Ramoth avec ſes faubourgs, & Anem avec ſes faubourgs.

74. *De tribu verò Aſer: Maſal cum ſuburbanis ſuis, & Abdon ſimiliter;*

74. Dans celle d'Aſer, *ils eurent* Maſal avec ſes faubourgs, & Abdon de même;

75. *Hucan quoque & ſuburbana ejus, & Rohob cum ſuburbanis ſuis.*

75. Hucac auſſi avec ſes faubourgs, & Rohob *de même* avec ſes faubourgs.

℣. 70. *expl.* mais non de la branche d'Aaron, & qui n'étoient pas prêtres. *Levitæ inferioris gradus*, comme les appelle Joſué *ch.* 21. 34.

76. Dans la tribu de Nephthali *ils eurent* Cedès en Galilée, & ſes faubourgs ; Hamon avec ſes faubourgs, Cariathaïm & ſes faubourgs.

76. *Porrò de tribu Nephthali, Cedes in Galilæa & ſuburbana ejus, Hamon cum ſuburbanis ſuis, & Cariathaim & ſuburbana ejus.*

77. Ceux qui reſtoient de la branche de Merari eurent dans la tribu de Zabulon Remmono avec ſes faubourgs, & Thabor avec ſes faubourgs.

77. *Filiis autem Merari reſiduis : de tribu Zabulon, Remmono & ſuburbana ejus, & Thabor cum ſuburbanis ſuis :*

78. Au-delà du Jourdain vis-à-vis de Jericho, à l'orient de ce fleuve, ils eurent dans la tribu de Ruben, Boſor qui eſt dans le deſert avec ſes faubourgs, & Jaſſa avec ſes faubourgs ;

78. *trans Jordanem quoque ex adverſo Jericho contra orientem Jordanis, de tribu Ruben, Boſor in ſolitudine cum ſuburbanis ſuis, & Jaſſa cum ſuburbanis ſuis ;*

79. Cademoth auſſi avec ſes faubourgs, & Mephaat avec ſes faubourgs ;

79. *Cademoth quoque & ſuburbana ejus, & Mephaat cum ſuburbanis ſuis.*

80. comme auſſi dans la tribu de Gad, Ramoth de Galaad & ſes faubourgs ; & Manaïm avec ſes faubourgs ;

80. *Necnon & de tribu Gad, Ramoth in Galaad & ſuburbana ejus, & Manaim cum ſuburbanis ſuis ;*

81. & de plus, Heſebon avec ſes faubourgs, & Jezer avec ſes faubourgs.

81. *ſed & Heſebon cum ſuburbanis ſuis, & Jezer cum ſuburbanis ſuis.*

CHAPITRE VII.

§. 1. *Posterité d'Issachar.*

1: *Porrò filii Issachar : Thola, & Phua, Jasub, & Simeron, quatuor.*

2. *Filii Thola : Ozi & Raphaia, & Jeriel, & Jemai, & Jebsem, & Samuel, principes per domos cognationum suarum. De stirpe Thola viri fortissimi numerati sunt in diebus David, viginti duo millia sexcenti.*

3. *Filii Ozi Izrahia, de quo nati sunt Michael, & Obadia, & Johel, & Jesia ; quinque omnes principes.*

4. *Cùmque eis per familias & populos suos, accincti ad prælium, viri fortissimi,*

1: ISsachar eut quatre enfans; Thola, Phua, Jasub & Simeron ".

2. Thola eut pour fils : Ozi, Raphaïa Jeriel, Jemaï, Jebsem, & Samuel, *qui furent* tous chefs de diverses branches ou maisons ". Et dans le dénombrement qui fut fait sous David, il se trouva vingt-deux mille six cens hommes de la maison de Thola, tous gens braves & très-forts.

3. Ozi eut pour fils " Izrahia, duquel sont venus Michel, Obadia, Johel, & Jesia ; [illegible] cinq distingués & très-illustres ".

4. Ils eurent avec eux à cause de leurs diverses branches & familles", jusqu'à trente-six mille hom-

¥. 1. Ces deux derniers sont nommés *Gen.* 46. 13. Job & Semron : & *Num.* 26. 24. Jasub & Semram. *Menoch.*

¥. 2. *expl.* distinguées par leurs noms.

¥. 3. lettr. *Filii.* plur. pour singul.

Ibid. *lettr.* principes, *id est*, viri clarissimi. *Vatab.*

¥. 4. *expl.* au tems du dénombrement de David, lorsque les descendans d'Ozi s'étoient extrémement multipliés.

mes, très-braves, & toujours prêts à combattre; parcequ'ils avoient eu *chacun* plusieurs femmes, & beaucoup d'enfans ||.

triginta sex millia: multas enim habuerunt uxores, & filios.

5. Et les parens de ceux-ci, en y comprenant toute la maison d'Issachar, se trouverent monter dans le dénombrement qui en fut fait, jusqu'à quatre-vingt-sept mille hommes, tous très-forts & propres pour la guerre.

5. *Fratres quoque eorum per omnem cognationem Issachar, robustissimi ad pugnandum, octoginta septem millia numerati sunt.*

§. 2. *Descendans de Benjamin.*

6. Les fils || de Benjamin *étoient* Bela, Bechor, & Jadiel, *au nombre de* trois.

6. *Filii Benjamin: Bela, & Bechor, & Jadiel, tres.*

7. Bela eut cinq fils, Esbon, Ozi, Oziel, Jerimoth, & Uraï, *qui furent* chefs d'autant de familles ||, remplies d'hommes très-forts pour le combat, dont le nombre se trouva monter à vingt-deux mille trente-quatre.

7. *Filii Bela: Esbon, & Ozi, & Oziel, & Jerimoth, & Urai, quinque principes familiarum, & ad pugnandum robustissimi: numerus autem eorũ, viginti duo millia & triginta quatuor.*

℣. 4. *expl.* qui en eurent aussi plusieurs.

℣. 6. *expl.* On ne compte ici que trois fils de Benjamin, quoique l'Ecriture en compte ailleurs davantage. *cap. seq. v.* 1. *&* 2. *Num.* 26. 38. 39. *Gen.* 46. 21.

℣. 7. *expl.* Pour accorder ceci avec ce qui est dit *Num.* 26. 38. & au commencement du chap. suivant, il faut dire qu'il y eut sept familles principales dans la tribu de Benjamin, dont cinq porterent le nom des cinq fils de Benjamin, & deux celui de deux de ses petits-fils enfans de Bala, & que lorsqu'il est dit ici, que les cinq fils de Bela furent chefs des familles; cela s'entend de familles moins principales, qui étoient peut-être associés aux familles principales, encore qu'elles n'en descendissent point. *Menoch.*

8. *Porrò filii Bechor : Zamira, & Joas, & Eliezer, & Elioenai, & Amri, & Jerimoth, & Abia, & Anathoth, & Almath : omnes hi, filii Bechor.*

8. Les fils de Bechor *furent* Zamira, Joas, Eliezer, Elioënaï, Amri, Jerimoth, Abia, Anathoth, & Almath ; tous fils de Bechor.

9. *Numerati sunt autem per familias suas principes cognationum suarum, ad bella fortissimi, viginti millia & ducenti.*

9. Le dénombrement de ceux-ci selon leurs diverses branches, d'où sont descendues differentes familles, monta à vingt mille deux cens, tous braves & propres à la guerre.

10. *Porrò filii Jadihel : Balan. Filii autem Balan : Jehus, & Benjamin, & Aod, & Chanana, & Zethan, & Tharsis, & Ahisahar :*

10. Les descendans de Jadihel *sont* Balan : qui eut pour fils Jehus, Benjamin, Aod, Chanana, Zethan, Tharsis, & Ahisahar,

11. *omnes hi filii Jadihel, principes cognationum suarum, viri fortissimi, decem & septem millia & ducenti, ad prælium procedentes.*

11. tous ceux-ci descendent de Jadihel, & sont chefs d'autant de maisons[//], remplies d'hommes très-braves, dont le dénombrement monta à dix-sept mille deux cens, lorsqu'ils alloient au combat.

12. *Sepham quoque & Hapham filii Hir : & Hasim filii Aher.*

12. Sepham & Hapham *sont* les fils de Hir : & Hasim *est* fils[//] d'Aher.

℣. 11. *expl.* portant leur nom.

℣. 12. lettr. *filii*. plur. *pro* singul. *expl.* Quelques-uns prenant *Aher* pour le pronom *alter*, l'expliquent en disant que *Hasim fut fils d'un autre*, savoir de Dan, *Gen.* 46. 23. qui est nommé néanmoins avec les enfans de Benjamin : peut-être parcequ'il leur étoit uni, soit par alliance, soit dans la guerre. *Synops.*

§. 3. *Enfans de Nephthali & de Manaſſé.*

13. Les fils de Nephthali *furent* Jaſiel, Guni, Jeſer, & Sellum, qui venoient tous de Bala ||.

13. *Filii autem Nephthali: Jaſiel, & Guni, & Jeſer, & Sellum, filii Bala.*

14. Eſriel *fut* fils de Manaſſé, qui eut encore d'une Syrienne ſa concubine, *ou ſeconde femme*, Machir, pere de Galaad.

14. *Porrò filius Manaſſe, Eſriel: concubinaque ejus Syra peperit Machir patrem Galaad.*

15. Machir eut ſoin de marier ſes fils Happhim & Saphan ||; & il eut une ſœur nommée Maacha: Salphaad fut ſon petit-fils ||, qui n'eut que des filles.

15. *Machir autem accepit uxores filiis ſuis Happhim & Saphan: & habuit ſororem nomine Maacha: nomen autem ſecundi, Salphaad; nataque ſunt Salphaad filia.*

16. Et Maacha femme de Machir, accoucha d'un fils qu'elle nomma Pharès, qui eut auſſi un frere nommé Sarès, pere d'Ulam & de Recen.

16. *Et peperit Maacha uxor Machir filium, vocavitque nomen ejus Phares: porrò nomen fratris ejus, Sares; & filii ejus, Ulam & Recen.*

17. Ulam *fut* pere de Badan: & tous ceux là ſont fils de Galaad, fils de Machir, fils de Manaſſé.

17. *Filius autem Ulam, Badan: hi ſunt filii Galaad, filii Machir, filii Manaſſe.*

18. Sa ſœur || *qui s'ap-*

18. *Soror autem ejus*

℣. 13. *expl.* mere de Nephthali, femme de Jacob. *autr.* avec les autres fils de Bala; c'eſt-à-dire la poſterité de Dan, qui étoit auſſi fils de Bala, mais duquel l'Ecriture ſemble avoir voulu taire ici le nom pour pluſieurs raiſons.

℣. 15. *Hebr.* épouſa *lui-même* Happhim & Sapham, qui eurent une ſœur ou parente nommée Maacha.

℣. 15. *letter.* ſecond fils. *expl.* fils de ſes fils, à la troiſiéme generation. *V. Nombr.* 26. 33.

℣. 18. *expl.* la ſœur de Galaad.

Regina peperit Virumdecorum, & Abiezer, & Mohola.

pelloit Reine ", eut un fils nommé le Beau ", outre Abiezer & Mohola.

19. *Erant autem filii Semida, Ahin, & Sethem, & Leci, & Aniam.*

19. Semida " fut pere d'Ahin, de Sechem, de Leci, & d'Aniam.

§. 4. *Deſcendans d'Ephraïm.*

20. *Filii autem Ephraim: Suthala, Bared filius ejus, Thahath filius ejus, Elada filius ejus, Thahath filius ejus, hujus filius Zabad,*

20. D'Ephraïm " ſont ſortis. Suthala Bared ſon fils, Thahath ſon fils, Elada ſon fils, Thahath ſon fils, Zabad ſon fils.

21. *& hujus filius Suthala, & hujus filius Ezer & Elad: occiderunt autem eos viri Geth indigenæ, quia deſcenderant ut invaderent poſſeſſiones eorum.*

21. Suthala fils de Zabad, Ezer, & Elad fils de Suthola ; mais les habitans de Geth les tuerent tous, parcequ'ils " étoient venus ravager leurs terres.

℣. 18. *Hebr.* Molechet.

Ibid. *Hebr.* Iſchod.

℣. 19. *expl.* fils de Galaad de la tribu de Manaſſé. *Num.* 26. 30. 31. & 32.

℣. 20. *expl.* Quelques Interpretes veulent que toutes ces perſonnes nommées au v. 20. & 21. ſoient les propres fils d'Ephraïm. Ce qu'ils prouvent par la douleur qu'il témoigna de leur mort. v. 22. autrement il faudroit qu'Ephraïm eût vécu plus de deux cens ans, ce qui étoit inoui alors. Un Interprete prétend que cet Ephraïm n'étoit point le patriarche ; mais quelqu'autre de même nom & de la même tribu, & de beaucoup poſtérieure. *Eſtius.*

℣. 21. *expl.* Les uns rapportent ceci à ceux de Geth ; & les autres aux enfans d'Ephraïm. Quelques-uns veulent que ce fut lorſque les Iſraélites demeuroient encore en Egypte dans la terre de Geſſen, qu'ils furent attaqués par ceux de Geth ; ou qu'ayant attaqué avant le tems ces peuples dont ils ſavoient que le Seigneur leur avoit donné les terres, ils furent repouſſés & taillés en pieces. *Synopſ.*

§. 3. *Deſcendans d'Aaron & leurs demeures.*

50. Or voici quels étoient les fils d'Aaron : Eleazar ſon fils ; Phinées fils d'Eleazar ; Abiſué fils de Phinées.

50. *Hi ſunt autem filius Aaron : Eleazar filius ejus, Phinees filius ejus, Abiſue filius ejus,*

51. Bocci fils d'Abiſué ; Ozi fils de Bocci ; Zarahie fils d'Ozi ;

51. *Bocci filius ejus; Ozi filius ejus, Zarahia filius ejus,*

52. Merajoth fils de Zarahie ; Amarias fils de Merajoth ; Achitob fils d'Amarias ;

52. *Meraioth filius ejus, Amarias filius ejus, Achitob filius ejus.*

53. Sadoc fils d'Achitob ; Achimaas fils de Sadoc.

53. *Sadoc filius ejus, Achimaas filius ejus.*

54. Et voici les lieux où demeuroient ces enfans d'Aaron ; ſavoir les bourgades & les environs qui leur échûrent par ſort, en commençant par les familles de la branche de Caath.

54. *Et hæc habitacula eorum per vicos atque confinia, filiorum ſcilicet Aaron, juxta cognationes Caathitarum : ipſis enim ſorte contigerant.*

55. On leur donna donc Hebron dans la tribu de Juda, & tous les fauxbourgs qui l'environnent :

55. *Dederunt igitur ei Hebron in terra Juda, & ſuburbana ejus per circuitum :*

56. mais les terres qui en relevent avec les villages, furent données à Caleb fils de Jephoné.

56. *agros autem civitatis, & villas, Caleb filio Jephone.*

57. On donna auſſi aux enfans d'Aaron pour villes de refuge, Hebron & Lobna avec ſes fauxbourgs ℣ ;

57. *Porrò filiis Aaron dederant civitates ad confugiendum, Hebron, & Lobna, & ſuburbana ejus ;*

℣. 57. *expl.* Hebron ſeule étoit une ville de refuge pour les Levites dans la tribu de Juda. Les autres villes n'étoient aſſignées que pour leur ſervir de demeure. *Menoch.*

58. *Jether quoque, & Eſthemo cum ſuburbanis ſuis, ſed & Helon & Dabir cum ſuburbanis ſuis;*

58. comme auſſi Jether & Eſthemo avec leurs faubourgs; & même Helon & Dabir avec leurs faubourgs;

59. *Aſan quoque & Bethſemes, & ſuburbana earum.*

59. & encore Aſan & Bethſemès avec leurs faubourgs.

60. *De tribu autem Benjamin, Gabee & ſuburbana ejus, & Almath cum ſuburbanis ſuis, Anathoth quoque cum ſuburbanis ſuis. Omnes civitates, tredecim, per cognationes ſuas.*

60. *On leur donna* auſſi de la tribu de Benjamin, Gabée avec ſes faubourgs; Almath avec ſes faubourgs; comme auſſi Anathoth avec ſes faubourgs. Le tout faiſant treize // villes partagées entre leurs familles.

61. *Filii autem Caath reſiduis de cognatione ſua, dederunt ex dimidia tribu Manaſſe in poſſeſſionem urbes decem.*

61. On donna auſſi en partage aux autres qui reſtoient de la poſterité de Caath // dix villes de la demi-tribu de Manaſſé // pour être leur partage.

§. 4. *Demeures des familles de Gerſom & de Merari.*

62. *Porrò filiis Gerſom per cognationes ſuas, de tribu Iſſachar, & de tribu Aſer, & de tribu Nephthali, & de tribu Manaſſe in Baſan, urbes tredecim.*

62. Les deſcendans de Gerſom diviſés en pluſieurs branches, eurent treize villes de la tribu d'Iſſachar, de la tribu d'Aſer, de la tribu de Nephthali, & de la tribu de Manaſſé dans Baſan.

℣. 60. *expl.* Cependant on n'en trouve ici qu'onze. Mais il s'en trouve treeze dans Joſué *c.* 21. 13. *& ſuiv.*

℣. 61. *expl.* mais qui ne deſcendoient point d'Aaron.

Ibid. *expl.* dix villes pour partage, dont deux ſeulement étoient dans la tribu de Manaſſé. *Voy. Joſué* 21. 20. *&c. Menoch.*

63. On donna aux descendans de Merari divisés en plusieurs branches, douze villes qui leur échurent par sort dans la tribu de Ruben, dans la tribu de Gad, & dans la tribu de Zabulon.

63. *Filiis autem Merari per cognationes suas, de tribu Ruben, & de tribu Gad, & de tribu Zabulon, dederunt sorte civitates duodecim.*

64. Les enfans d'Israel donnerent aussi aux Levivites diverses villes avec leurs faubourgs ;

64. *Dederunt quoque filii Israel Levitis civitates, & suburbana earum :*

65. & ces villes leur furent données par sort dans la tribu des enfans de Juda, dans la tribu des enfans de Simeon, dans la tribu des enfans de Benjamin ; & ils les nommerent chacun en leurs noms ||.

65. *dederuntque per sortem, ex tribu filiorum Juda, & ex tribu filiorum Simeon, & ex tribu filiorum Benjamin, urbes has quas vocaverunt nominibus suis ;*

66. *On en donna* de même à ceux qui étoient de la famille de Caath : & il y eut quelques-unes de leurs villes qui étoient de la tribu d'Ephraïm ||.

66. *& his qui erant de cognatione filiorum Caath, fueruntque civitates in terminis eorum de tribu Ephraim.*

67. On leur donna donc pour villes de refuge, Sichem avec ses faubourgs, dans la montagne d'Ephraïm ; & Gazer avec ses faubourgs ;

67. *Dederunt ergo eis urbes ad confugiendum, Sichem cum suburbanis suis in monte Ephraim, & Gazer cum suburbanis suis ;*

67. Jecman aussi avec ses faubourgs ; & de même Bethoron ;

68. *Jecmaan quoque cum suburbanis suis, & Bethoron similiter ;*

℣. 65. *expl.* ville des Levites, ou des Caathites, ou des Gersonires, pour les distinguer.

||. ℣. 66. Voyez Josué ch. 21. 21.

69. *necnon & Helon cum ſuburbanis ſuis, & Gethremmon in eumdem modum.*

69. Helon auſſi avec ſes faubourgs, & encore Gethremmon de la même ſorte.

70. *Porrò ex dimidia tribu Manaſſe, Aner & ſuburbana ejus, Baalam & ſuburbana ejus: his videlicet, qui de cognatione filiorum Caath reliqui erant.*

70. *On donna* de plus dans la demi-tribu de Manaſſé, Aner, avec ſes faubourgs, & Balaam avec ſes faubourgs à ceux qui reſtoient encore de la maiſon de Caath ″.

71. *Filii autem Gerſom, de cognatione dimidiæ tribus Manaſſe, Gaulon in Baſan & ſuburbana ejus, & Aſtharoth cum ſuburbanis ejus.*

71. Ceux de la branche de Gerſom eurent de même dans la demi-tribu de Manaſſé, Gaulon en Baſan avec ſes faubourgs; & Aſtharoth avec ſes faubourgs;

72. *De tribu Iſſachar, Cedes & ſuburbana ejus, & Dabereth cum ſuburbanis ſuis;*

72. Dans la tribu d'Iſſachar *ils eurent* Cedès avec ſes faubourgs, & Dabereth avec ſes faubourgs;

73. *Ramoth quoque & ſuburbana ejus, & Anem cum ſuburbanis ſuis.*

73. comme auſſi Ramoth avec ſes faubourgs, & Anem avec ſes faubourgs.

74. *De tribu verò Aſer: Maſal cum ſuburbanis ſuis, & Abdon ſimiliter;*

74. Dans celle d'Aſer, *ils eurent* Maſal avec ſes faubourgs, & Abdon de même;

75. *Hucan quoque & ſuburbana ejus, & Rohob cum ſuburbanis ſuis.*

75. Hucac auſſi avec ſes faubourgs, & Rohob *de même* avec ſes faubourgs.

℣. 70. *expl.* mais non de la branche d'Aaron, & qui n'étoient pas prêtres. *Levitæ inferioris gradus*, comme les appelle Joſué *ch.* 21. 34.

76. Dans la tribu de Nephthali *ils eurent* Cedès en Galilée, & ſes faubourgs; Hamon avec ſes faubourgs, Cariathaïm & ſes faubourgs.

76. *Porrò de tribu Nephthali, Cedes in Galilæa & ſuburbana ejus, Hamon cum ſuburbanis ſuis, & Cariathaim & ſuburbana ejus.*

77. Ceux qui reſtoient de la branche de Merari eurent dans la tribu de Zabulon Remmono avec ſes faubourgs, & Thabor avec ſes faubourgs.

77. *Filiis autem Merari reſiduis: de tribu Zabulon, Remmono & ſuburbana ejus, & Thabor cum ſuburbanis ſuis:*

78. Au-delà du Jourdain vis-à-vis de Jericho, à l'orient de ce fleuve, ils eurent dans la tribu de Ruben, Boſor qui eſt dans le deſert avec ſes faubourgs, & Jaſſa avec ſes faubourgs;

78. *trans Jordanem quoque ex adverſo Jericho contra orientem Jordanis, de tribu Ruben, Boſor in ſolitudine cum ſuburbanis ſuis, & Jaſſa cum ſuburbanis ſuis;*

79. Cademoth auſſi avec ſes faubourgs, & Mephaat avec ſes faubourgs;

79. *Cademoth quoque & ſuburbana ejus, & Mephaat cum ſuburbanis ſuis.*

80. comme auſſi dans la tribu de Gad, Ramoth de Galaad & ſes faubourgs; & Manaïm avec ſes faubourgs;

80. *Necnon & de tribu Gad, Ramoth in Galaad & ſuburbana ejus, & Manaim cum ſuburbanis ſuis;*

81. & de plus, Heſebon avec ſes faubourgs, & Jezer avec ſes faubourgs.

81. *ſed & Heſebon cum ſuburbanis ſuis, & Jezer cum ſuburbanis ſuis.*

CHAPITRE VII.

§. 1. *Poſterité d'Iſſachar.*

1: *ITorrò filii Iſſachar : Thola, & Phua, Jaſub, & Simeron, quatuor.*

1: ISſachar eut quatre enfans, Thola, Phua, Jaſub & Simeron ".

2. *Filii Thola : Ozi & Raphaia, & Jeriel, & Jemai, & Jebſem, & Samuel, principes per domos cognationum ſuarum. De ſtirpe Thola viri fortiſſimi numerati ſunt in diebus David, viginti duo millia ſexcenti.*

2. Thola eut pour fils : Ozi, Raphaïa Jeriel, Jemaï, Jebſem, & Samuel, *qui furent* tous chefs de diverſes branches ou maiſons ". Et dans le dénombrement qui fut fait ſous David, il ſe trouva vingt-deux mille ſix cens hommes de la maiſon de Thola, tous gens braves & très-forts.

3. *Filii Ozi Izrahia, de quo nati ſunt Michael, & Obadia, & Johel, & Jeſia ; quinque omnes principes.*

3. Ozi eut pour fils " Izrahia, duquel ſont venus Michel, Obadia, Johel, & Jeſia ; [illegible] cinq diſtingués & très-illuſtres ".

4. *Cùmque eis per familias & populos ſuos, accincti ad prælium, viri fortiſſimi,*

4. Ils eurent avec eux à cauſe de leurs diverſes branches & familles", juſqu'à trente-ſix mille hom-

℣. 1. Ces deux derniers ſont nommés *Gen.* 46. 13. Job & Semron : & *Num.* 26. 24. Jaſub & Semram. *Menoch.*

℣. 2. *expl.* diſtinguées par leurs noms.

℣. 3. lettr. *Filii.* plur. pour ſingul.

Ibid. *lettr.* principes, *id eſt*, viri clariſſimi. *Vatab.*

℣. 4. *expl.* au tems du dénombrement de David, lorſque les deſcendans d'Ozi s'étoient extrémement multipliés.

mes, très-braves, & toujours prêts à combattre; parcequ'ils avoient eu *chacun* plusieurs femmes, & beaucoup d'enfans ||.

triginta sex millia: multas enim habuerunt uxores, & filios.

5. Et les parens de ceux-ci, en y comprenant toute la maison d'Issachar, se trouverent monter dans le dénombrement qui en fut fait, jusqu'à quatre-vingt-sept mille hommes, tous très-forts & propres pour la guerre.

5. *Fratres quoque eorum per omnem cognationem Issachar, robustissimi ad pugnandum, octoginta septem millia numerati sunt.*

§. 2. *Descendans de Benjamin.*

6. Les fils || de Benjamin *étoient* Bela, Bechor, & Jadiel, *au nombre de* trois.

6. *Filii Benjamin: Bela, & Bechor, & Jadiel, tres.*

7. Bela eut cinq fils, Esbon, Ozi, Oziel, Jerimoth, & Uraï, *qui furent* chefs d'autant de familles ||, remplies d'hommes très-forts pour le combat, dont le nombre se trouva monter à vingt-deux mille trente-quatre.

7. *Filii Bela: Esbon, & Ozi, & Oziel, & Jerimoth, & Urai, quinque principes familiarum, & ad pugnandum robustissimi: numerus autem eorũ, viginti duo millia & triginta quatuor.*

℣. 4. *expl.* qui en eurent aussi plusieurs.

℣. 6. *expl.* On ne compte ici que trois fils de Benjamin, quoique l'Ecriture en compte ailleurs davantage. *cap. seq. v.* 1. & 2. *Num.* 26. 38. 39. *Gen.* 46. 21.

℣. 7. *expl.* Pour accorder ceci avec ce qui est dit *Num.* 26. 38. & au commencement du chap. suivant, il faut dire qu'il y eut sept familles principales dans la tribu de Benjamin, dont cinq porterent le nom des cinq fils de Benjamin, & deux celui de deux de ses petits-fils enfans de Bala, & que lorsqu'il est dit ici, que les cinq fils de Bela furent chefs des familles; cela s'entend de familles moins principales, qui étoient peutêtre associés aux familles principales, encore qu'elles n'en descendissent point. *Menoch.*

8. *Porrò filii Bechor : Zamira, & Joas, & Eliezer, & Elioenai, & Amri, & Jerimoth, & Abia, & Anathoth, & Almath : omnes hi, filii Bechor.*

8. Les fils de Bechor *furent* Zamira, Joas, Eliezer, Elioënaï, Amri, Jerimoth, Abia, Anathoth, & Almath ; tous fils de Bechor.

9. *Numerati sunt autem per familias suas principes cognationum suarum, ad bella fortissimi, viginti millia & ducenti.*

9. Le dénombrement de ceux-ci selon leurs diverses branches, d'où sont descendues differentes familles, monta à vingt mille deux cens, tous braves & propres à la guerre.

10. *Porrò filii Jadihel : Balan. Filii autem Balan : Jehus, & Benjamin, & Aod, & Chanana, & Zethan, & Tharsis, & Ahisahar :*

10. Les descendans de Jadihel *sont* Balan : qui eut pour fils Jehus, Benjamin, Aod, Chanana, Zethan, Tharsis, & Ahisahar,

11. *omnes hi filii Jadihel, principes cognationum suarum, viri fortissimi, decem & septem millia & ducenti, ad prælium procedentes.*

11. tous ceux-ci descendent de Jadihel, & sont chefs d'autant de maisons[//], remplies d'hommes très-braves, dont le dénombrement monta à dix-sept mille deux cens, lorsqu'ils alloient au combat.

12. *Sepham quoque & Hapham filii Hir : & Hasim filii Aher.*

12. Sepham & Hapham *sont* les fils de Hir : & Hasim *est* fils[//] d'Aher.

℣. 11. *expl.* portant leur nom.

℣. 12. lettr. *filii.* plur. *pro* singul. *expl.* Quelques-uns prenant *Aher* pour le pronom *alter*, l'expliquent en disant que *Hasim fut fils d'un autre*, savoir de Dan, *Gen.* 46. 23. qui est nommé néanmoins avec les enfans de Benjamin : peut-être parcequ'il leur étoit uni, soit par alliance, soit dans la guerre. *Synops.*

Regina peperit Virumdecorum, & Abiezer, & Mohola.

pelloit Reine ", eut un fils nommé le Beau ", outre Abiezer & Mohola.

19. *Erant autem filii Semida, Ahin, & Sechem, & Leci, & Aniam.*

19. Semida " fut pere d'Ahin, de Sechem, de Leci, & d'Aniam.

§. 4. *Deſcendans d'Ephraïm.*

20. *Filii autem Ephraim: Suthala, Bared filius ejus, Thahath filius ejus, Elada filius ejus, Thahath filius ejus, hujus filius Zabad,*

20. D'Ephraïm " ſont ſortis. Suthala Bared ſon fils, Thahath ſon fils, Elada ſon fils, Thahath ſon fils, Zabad ſon fils.

21. *& hujus filius Suthala, & hujus filius Ezer & Elad: occiderunt autem eos viri Geth indigenæ, quia deſcenderant ut invaderent poſſeſſiones eorum.*

21. Suthala fils de Zabad, Ezer, & Elad fils de Suthola ; mais les habitans de Geth les tuerent tous, parcequ'ils " étoient venus ravager leurs terres.

℣. 18. *Hebr.* Molechet.

Ibid. *Hebr.* Iſchod.

℣. 19. *expl.* fils de Galaad de la tribu de Manaſſé. *Num.* 26. 30. 31. & 32.

℣. 20. *expl.* Quelques Interpretes veulent que toutes ces perſonnes nommées au v. 20. & 21. ſoient les propres fils d'Ephraïm. Ce qu'ils prouvent par la douleur qu'il témoigna de leur mort. *v.* 22. autrement il faudroit qu'Ephraïm eût vécu plus de deux cens ans, ce qui étoit inoui alors. Un Interprete prétend que cet Ephraïm n'étoit point le patriarche ; mais quelqu'autre de même nom & de la même tribu, & de beaucoup poſtérieure. *Eſtius.*

℣. 21. *expl.* Les uns rapportent ceci à ceux de Geth ; & les autres aux enfans d'Ephraïm. Quelques-uns veulent que ce fut lorſque les Iſraélites demeuroient encore en Egypte dans la terre de Geſſen, qu'ils furent attaqués par ceux de Geth ; ou qu'ayant attaqué avant le tems ces peuples dont ils ſavoient que le Seigneur leur avoit donné les terres, ils furent repouſſés & taillés en pieces. *Synopſ.*

22. C'eſt pourquoi Ephraïm leur pere les pleura durant pluſieurs jours : & ſes freres vinrent pour le conſoler.

23. Enſuite il s'approcha de ſa femme : & elle conçut, & eut un fils qu'elle nomma Beria, parcequ'il étoit né dans l'affliction de ſa famille.

24. Ephraïm eut auſſi une fille // *nommée* Sara, qui bâtit // la ville-baſſe & la ville-haute de Bethoron, & Ozenſara.

25. Il eut encore pour fils Rapha & Reſeph, & Thalé duquel eſt venu Thaan,

26. qui fut pere de Laadan, dont le fils fut Ammiud, lequel engendra Elizama,

27. duquel ſortit Nun, qui fut pere de Joſué,

28. Leurs poſſeſſions & leurs demeures *furent* Bethel // avec ſes dépendances //, Noran du côté de

22. *Luxit igitur Ephraim pater eorum multis diebus, & venerunt fratres ejus ut conſolarentur eum.*

23. *Ingreſſuſque eſt ad uxorem ſuam; quæ concepit, & peperit filium, & vocavit nomen ejus Beria, eò quòd in malis domûs ejus ortus eſſet :*

24. *filia autem ejus fuit Sara, quæ ædificavit Bethoron inferiorem & ſuperiorem, & Ozenſara.*

25. *Porrò filius ejus Rapha, & Reſeph, & Thale, de quo natus eſt Thaan,*

26. *qui genuit Laadan; hujus quoque filius Ammiud, qui genuit Elizama,*

27. *de quo ortus eſt Nun, qui habuit filium Joſue.*

28. *Poſſeſſio autem eorum & habitatio, Bethel cum filiabus ſuis, & contra orien-*

℣. 24. *expl.* petite-fille. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* qui rebâtit : car elle étoit plus ancienne. *Joſ.* 10.

℣. 28. lettr. *eorum.* Ce que quelques-uns rapportent encore à ceux d'Ephraïm, qui s'étoient emparés de Bethel, quoiqu'elle appartînt à ceux de Benjamin. *Joſ.* 18.

Ibid. *lettr.* filiabus.

tem Noran, ac occidentalem plagam Gazer & filiæ ejus, Sichem quoque cum filiabus ſuis, uſque ad Aza cum filiabus ejus.

l'orient, & Gazer avec ce qui en releve du côté de l'occident, comme auſſi Sichem & ſes dépendances // juſqu'à Aza, & tout ce qui en dépend,

29. *Juxta filios quoque Manaſſe, Bethſan & filias ejus, Thanac & filias ejus, Mageddo & filias ejus, Dor & filias ejus: in his habitaverunt filii Joſeph, filii Iſrael.*

29. *La tribu d'Ephraïm* fut auſſi bornée par celle de Manaſſé, *du côté du ſeptentrion*, où il y avoit Bethſan & ſes dépendances; Thanac & ſes dépendances; Mageddo & ſes dépendances; Dor & ſes dépendances: ce ſont les lieux où demeurerent les fils de Joſeph fils d'Iſrael.

§. 5. *Tribu d'Aſer.*

30. *Filii Aſer: Jemna, & Jeſua, & Jeſſui, & Baria, & Sara ſoror eorum.*

30. Les enfans d'Aſer *furent* Jemna, Jeſua, Jeſſui & Baria; avec Sara *qui étoit* leur ſœur.

31. *Filii autem Baria: Heber, & Melchiel: ipſe eſt pater Barſaith.*

31. Les fils de Baria *furent* Heber, & Melchiel; c'eſt lui qui eſt pere de Barſaïth.

32. *Heber autem genuit Jephlat, & Somer, & Hotham, & Suaa ſororem eorum.*

32. Heber engendra Jephlat, Somer, & Hotham avec Süaa leur ſœur.

33. *Filii Jephlat: Phoſech, & Chamaal, & Aſoth: hi filii Jephlat.*

33. Les fils de Jephlat *furent* Phoſech, Chamaal & Aſoth: ce ſont-là les fils de Jephlat.

34. *Porrò filii Somer: Ahi: & Roaga, & Haba, & Aram.*

34. Les fils de Somer *ſont* Ahi, Roaga, Haba & Aram.

35. Ceux de Helem ſon frere *ſont* Supha & Jemna, & Sellès, & Amal.

36. Les fils de Supha *ſont* Sué, Harnapher, Suel, Beri, & Jamra,

37. Boſor, Hod, Samma, Saluſa, Jethran & Bera.

38. Les fils de Jether *ſont* Jephoné, Phaſpha, & Ara.

39. Les fils d'Olla *ſont* Arée, Haniel, & Reſia.

40. Tous ceux-ci ſont les deſcendans d'Aſer & chefs d'autant de familles *qui portent leurs noms*, hommes diſtingués & conſiderés comme les plus braves d'entre ceux qui commandoient les armées. Le nombre de ceux qui étoient en âge de porter les armes *ſous David*, montoit à vingt-ſix mille.

35. *Filii autem Helem fratris ejus : Supha, & Jemna, & Selles, & Amal.*

36. *Filii Supha : Sue, Hanapher, & Sual, & Beri, & Jamra,*

37. *Boſor, & Hod, & Samma, & Saluſa, & Jethran, & Bera.*

38. *Filii Jether : Jephone, & Phaſphat, & Ara.*

39. *Filii autem Olla : Aree, & Haniel, & Reſia.*

40. *Omnes hi filii Aſer principes cognationum, electi atque fortiſſimi ducès ducum : numerus autem eorum ætatis quæ apta eſſet ad bellum, viginti ſex millia.*

CHAPITRE VIII.

§. 1. *Deſcendans de Benjamin.*

1. BEnjamin engendra Balé // ſon aîné; Aſbel le ſecond; Ahara le troiſiéme;

1. *Benjamin autem genuit Bale primogenitum ſuum, Aſbel ſecundum, Ahara tertium,*

// 1. *autr.* Bela. *ch. précédent. v.* 6.

2. *Nohaa quartum, & Rapha quintum.*

3. *Fueruntque filii Bale : Addar, & Gera, & Abiud,*

4. *Abiſue quoque & Naaman, & Ahoe,*

5. *ſed & Gera, & Sephuphan, & Huram.*

6. *Hi ſunt filii Ahod, principes cognationum habitantium in Gabaa, qui tranſlati ſunt in Manahath.*

7. *Naaman autem, & Achia, & Gera ipſe tranſtulit eos, & genuit Oza, & Ahiud.*

8. *Porrò Saharaim genuit in regione Moab, poſtquàm dimiſit Huſim & Bara uxores ſuas.*

9. *Genuit autem de Hodes uxore ſua Jobab, & Sebia, & Moſa, & Molchom,*

10. *Jehus quoque, & Sechia, & Marma. Hi ſunt filii ejus*

2. Nohaa le quatriéme, & Rapha le cinquiéme.

3. Les fils de Balé furent Addar, Gera & Abiud ;

4. Abiſué, Naaman & Ahoé ;

5. comme auſſi Gera, Sephuphan, & Huram.

6. Ceux-ci ‖ ſont fils d'Ahod, & chefs d'autant de familles qui demeurerent en Gabaa, & qui furent tranſportées en Manahath ‖.

7. Ce furent Naaman & Achia, & Gera lui-même qui les emmenerent: & il ‖ fut pere d'Oza & d'Ahiud.

8. Or Saharaïm ‖ ayant renvoyé ‖ ſes femmes Huſim & Bara, eut des enfans dans le payis des Moabites.

9. Il eut donc de Hodès ſon épouſe, Jobab, Sebia, Moſa & Molchom,

10. avec Jehus, Sechia & Marma, qui furent tous ſes enfans, & chefs d'au-

℣. 6. *expl.* nempe vel tres illi v. 5. memorati : vel tres illi qui v. 7. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* pour achever de l'habiter. *ſupr.* 2. 5.

℣. 7. *expl.* Gera.

℣. 8. *expl.* On ne le trouve nommé en aucun autre lieu de l'Ecriture. On croit qu'il étoit de la tribu de Benjamin.

Ibid. *expl.* repudié.

tant de familles differentes.

11. Mehuſim // engendra Abitob & Elphaal.

12. Les enfans d'Elphaal *ſont* Heber, Miſaam, & Samad, qui bâtit Ono & Lod, avec les lieux qui en dépendent.

13. Baria & Sama // *furent* chefs des branches qui s'établirent en Aïalon : & ce furent eux qui chaſſerent les habitans de Geth.

14. Ahio, Seſac, Jerimoth.

15. Zabadia, Arod, & Heder,

16. Michel, Jeſpha & Joha *ſont* les enfans // de Baria.

17. (Zabadia, Moſollam, Hezeci, & Heber,

18. Jeſamari, Jezlia, & Jobab *ſont encore* les enfans d'Elphaal.)

19. Jacim, Zechri, Zabdi,

principes in familiis ſuis.

11. *Mehuſim vero genuit Abitob, & Elphaal.*

12. *Porrò filii Elphaal: Heber, & Miſaam, & Samad: hic ædificavit Ono, & Lod, & filias ejus.*

13. *Baria autem & Sama, principes cognationum habitantium in Aialon: hi fugaverunt habitatores Geth.*

14. *Et Ahio, & Seſac, & Jerimoth,*

15. *& Zabadia, & Arod, & Heder,*

16. *Michael quoque, & Jeſpha, & Joha, filii Baria.*

17. *Et Zabadia, & Moſollam, & Hezeci, & Heber,*

18. *& Jeſamari, & Jezlia, & Jobab, filii Elphaal,*

19. *& Jacim, & Zechri, & Zabdi,*

℣. 11. Pluſieurs croyent qu'on doit lire *de Huſim*, l'une des femmes que Saharaïm avoit repudiées, *il engendra*, *&c.* Synopſ.

℣. 13. qui furent peutêtre fils d'Elphaal. *Synopſ.*

℣. 16. *expl.* deſcendans, & ainſi v. ſuivans.

℣. 17. *expl.* ces deux v. doivent être en parentheſe, parceque c'eſt comme une continuation du v. 12. pour reprendre les enfans d'Elphaal qu'il avoit omis. *Vatab.*

20. *& Elioenai, & Selethai, & Eliel,*

20. Elioënaï, Selethaï, Eliel,

21. *& Adaia, & Baraia, & Samarath, filii Semei.*

21. Adaïa, Baraïa & Samarath *ſont* les enfans de Semeï ″.

22. *Et Jeſpham, & Heber, & Eliel,*

22. Jeſpham, Heber, Eliel,

23. *& Abdon, & Zechri, & Hanan,*

23. Abdon, Zechri, Hanan,

24. *& Hanania, & Elam, & Anathothia,*

24. Hanania, Elam, Anathothia,

25. *& Jephdaïa, & Phanuel, filii Seſac,*

25. Jephdaïa & Phanuel *ſont* les enfans de Seſac ″,

26. *& Samſari, & Sohoria, & Otholia,*

26. Samſari, Sohoria, Otholia,

27. *& Jerſia, & Elia, & Zechrii, filii Jeroham.*

27. Jerſia, Elia & Zechri *ſont* les enfans de Jeroham ″.

28. *Hi patriarcha, & cognationum principes, qui habitaverunt in Jeruſalem.*

28. Ce ſont-là ″ les premiers peres & les chefs des familles qui s'établirent à Jeruſalem ″.

29. *In Gabaon autem habitaverunt Abigabaon, & nomen uxoris ejus Maacha;*

29. Mais Abigabaon ″ s'établit dans Gabaon; ſa femme ſe nommoit Maacha:

30. *filiuſque ejus primogenitus Abdon, & Sur, & Cis, & Baal, & Nadab.*

30. ſon fils aîné étoit Abdon; & *les autres*, Sur, Cis, Baal, & Nadab:

℣. 21. *expl.* nommé *Sama*, ci-deſſus *v.* 13. *Synopſ.*

℣. 25. *expl.* qui deſcendoit de Baria, fils d'Elphaal, *v.* 12. & 13.

℣. 27. *expl.* ayeul de Samuel. *ſupr.* 6. 27.

℣. 28. *expl.* ceux qui ſont marqués depuis le v. 14.

Ibid. *expl.* dans ſa partie ſeptentrionale qui étoit de la tribu de Benjamin: au-lieu que le reſte étoit de la tribu de Juda. *Joſ.* 15. 63. *Judic.* 1. 21.

℣. 29. *expl.* le ſeigneur & le maître de Gabaon. *infr.* 9. 35.

31. comme auſſi Gedor, Ahio, Zacher, & Macelloth;

31. *Gedor quoque, & Ahio, & Zacher, & Macelloth:*

32. qui engendra Samaa: & tous ceux-ci s'établirent à Jeruſalem // avec ceux de la même branche à l'oppoſite de leurs freres //.

32. *& Macelloth genuit Samaa: habitaveruntque ex adverſo fratrum ſuorum in Jeruſalem cum fratribus ſuis.*

§. 2. *Deſcendans de Saül.*

33. Ner // engendra Cis //, & Cis engendra Saül. Saül engendra Jonathas, Melchiſua, Abinadab & Eſbaal.

33. *Ner autem genuit Cis, & Cis genuit Saül. Porrò Saül genuit Jonathan, & Melchiſua, & Abinadab, & Eſbaal.*

34. Le fils de Jonathas *fut* Meribbaal //; Meribbaal fut pere de Micha.

34. *Filius autem Jonathan, Meribbaal: & Meribbaal genuit Micha.*

35. Les fils de Micha *furent* Phithon, Melech, Thaaa, & Ahaz.

35. *Filii Micha, Phithon, & Melech, & Tharaa, & Ahaz.*

36. Ahaz engendra Joada; Joada engendra Alamath, Azmoth & Zamri: Zamri engendra Moſa,

36. *Et Ahaz genuit Joada: & Joada genuit Alamath, & Azmoth, & Zamri: porrò Zamri genuit Moſa,*

37. Moſa engendra Banaa; dont le fils fut Ra-

37. *Et Moſa genuit Banaa, cujus filius*

℣. 32. Il paroît par le 1. livre des Rois, que la famille de Saül demeuroit à Gabaon: mais c'eſt qu'ils changeoient quelquefois de lieu. *Abulenſ.*

Ibid. *expl.* qui étoient d'une autre branche.

℣. 33. Il eſt appellé Abiel 1. *Reg.* 9. 1.

Ibid. *expl.* il eut auſſi un autre fils appellé Ner, comme lui, qui fut pere d'Abner. 1. *Reg.* 14. 50.

℣. 34. *expl.* nommé auſſi Miphiboſeth. 2. *Reg.* 4. 4.

fuit

fuit Rapha, de quo ortus eſt Elaſa, qui genuit Aſel.

pha, duquel eſt venu Elaſa qui engendra Aſel.

38. *Porrò Aſel ſex filii fuerunt his nominibus, Ezricam, Bocru, Iſmahel, Saria, Obdia, & Hanan, omnes hi filii Aſel.*

38. Aſel eut dix fils, dont voici les noms, Ezricam, Bocru; Iſmahel, Saria, Obdia & Hanan, tous fils d'Aſel.

39. *Filii autem Eſec fratris ejus, Ulam primogenitus, & Jehus ſecundus, & Eliphalet tertius.*

39. Les enfans d'Eſec ſon frere, *étoient* Ulam l'aîné *de tous*; Jehus le ſecond; & Eliphalet le troiſiéme.

40. *Fueruntque filii Ulam viri robuſtiſſimi, & magno robore tendentes arcum: & multos habentes filios ac nepotes, uſque ad centum quinquaginta. Omnes hi, filii Benjamin.*

40. Les enfans d'Ulam furent des hommes très-robuſtes, & qui avoient une très-grande force pour tirer de l'arc //. Ils eurent un grand nombre de fils & de petits-fils, juſqu'à cent cinquante. Tous ceux-là ſont de la poſterité de Benjamin.

℣. 40. *expl.* Arcus chalybei magno robore tenduntur. *Synopſ.*

CHAPITRE IX.

§. 1. *Premiers Iſraélites habitans de Jeruſalem.*

1. *UNiverſus ergo Iſrael dinumeratus eſt: & ſumma eorum ſcripta eſt in libro regum Iſrael, & Juda: tranſlatique ſunt in Baby-*

1. VOici donc le dénombrement de tout Iſrael. Et le nombre auquel il ſe montoit a été écrit dans le livre des rois d'Iſrael & de Juda. Et ils furent tranſportés à

Babylone à cauſe de leurs pechés.

2. " Or ceux qui s'établirent les premiers" dans leurs biens & dans leurs villes, furent les Iſraélites, les prêtres, les Levites, & les Nathinéens".

3. Il s'en établit *donc* pluſieurs à Jeruſalem de la tribu de Juda, de la tribu de Benjamin, & même des tribus d'Ephraïm & de Manaſſé ".

4. " Othei fils d'Ammiud, fils d'Amri, fils d'Omraï, fils de Bonni, *l'un* des fils de Pharès fils de Juda :

5. Aſaïa fils aîné de Siloni ", & ſes autres fils :

6. Jehuel l'un des en-

lonem propter delictum ſuum.

2. *Qui autem habitaverunt primi in poſſeſſionibus, & in urbibus ſuis : Iſrael, & ſacerdotes, & Levita, & Nathinæi.*

3. *Commorati ſunt in Jeruſalem de filiis Juda, & de filiis Benjamin, de filiis quoque Ephraim, & Manaſſe.*

4. *Othai filius Ammiud, filii Amri, filii Omrai, filii Bonni, de filiis Phares filii Juda.*

5. *Et de Siloni : Aſaia primogenitus, & filii ejus.*

6. *De filiis au-*

℣. 2. autr. *Sept.* Et ceux qui avant cela demeuroient en ce payis dans les villes d'Iſrael, ſont les prêtres, &c. *autr.* Voici les premiers qui s'établirent en ce payis, tant du peuple d'Iſrael que des prêtres. *Vatab.*

Ibid. *expl.* Il appelle premiers habitans du payis ceux qui s'y étoient établis les premiers, & qui y revinrent auſſi les premiers. *Vatab. V. Eſdras.* 2. 11. Priſcorum Judæorum quatuor ſunt claſſes, popularis, ſacerdotalis, Levitica, & dedititia. *Synopſ.*

Ibid.. expl. *Nathinéens* ſignifie *donnez.* Il entend les Gabaonites, qui étoient comme les Eſclaves du temple. *Voyez Joſ.* 9.

℣. 3. *expl.* Lorſque les dix tribus furent emmenées captives en Aſſyrie, quelques-uns ſe ſauverent dans le royaume de Juda ; & après la captivité de Babylone, quelques-uns de leurs deſcendans y revinrent. *Menoch.*

℣. 4. *expl.* Il nomme ceux qui s'établirent à Jeruſalem.

℣. 5. *expl.* deſcendu de Pharès.

tem Zara : Jehuel , & fratres eorum , ſexcenti nonaginta.

fans de Zara, & les autres de la même maiſon, *montant au nombre de* ſix cens quatre-vingt-dix.

7. *Porrò de filiis Benjamin : Salo filius Moſollam, filii Oduia, filii Aſana :*

7. De la tribu de Benjamin, Salo fils de Moſollam, fils d'Oduia, fils d'Aſana :

8. *& Jobania filius Jeroham : & Ela filius Ozi, filii Mochori : & Moſollam filius Saphatia , filii Rahuel , filii Jebania ;*

8. & Jobania fils de Jeroham, avec Ela fils d'Ozi, fils de Mochori ; & Moſollam fils de Saphatias, fils de Rahuel, fils de Jebanias :

9. *& fratres eorum per familias ſuas , nongenti quinquaginta ſex. Omnes hi , principes cognationum per domos patrum ſuorum.*

9. & encore tous les parens de ceux-ci diviſés en diverſes branches, *juſqu'au nombre de* neuf cens cinquante-ſix ; tous ceux-ci *furent* chefs de diverſes branches, dans les maiſons dont ils étoient deſcendus.

§. 2. *Fonctions des Levites.*

10. *De ſacerdotibus autem : Jedaia, Joiarib , & Jachin.*

10. De la famille ſacerdotale, il y eut Jedaïa, Joïarib, & Jachin :

11. *Azarias quoque filius Helcia , filii Moſollam , filii Sadoc , filii Maraioth , filii Achitob , pontifex domûs Dei.*

11. comme auſſi Azarias fils d'Helcias, fils de Moſollam, fils de Sadoc, fils de Maraïoth, fils d'Achitob, pontife ‖ de la maiſon du Seigneur.

12. *Porrò Adaias filius Jeroham , filii Phaſſur, filii Melchia: & Maaſai filius A-*

12. Adaïa qui étoit fils de Jeroham, fils de Phaſſur, fils de Melchias : & Maaſaï, qui étoit fils

‖. 11. *expl.* Cela ſe rapporte à Azarias.

d'Adiel, fils de Jezra, fils de Mosollam, fils de Mosollamith fils d'Emmer,

13. avec encore leurs parens ||, qui ont été chefs de plusieurs autres branches ou familles, *montant au nombre de* mil sept cens soixante, *tous* hommes forts & robustes pour s'acquitter de tout le service qu'ils avoient à rendre dans la maison || de Dieu.

14. Des Levites ||, *il y eut* Semeïa fils d'Hassub, fils d'Ezricam, fils d'Hasebia l'un des fils de Merari;

15. Bacbacar charpentier ||, Galal & Mathania fils de Micha, fils de Zechri, fils d'Asaph:

16. avec Obdia fils de Semeïas, fils de Galal, fils d'Idithun; & Barachia fils d'Asa, fils d'Elcana, qui avoit choisi sa demeure dans les fauxbourgs || de Nethophati ||.

diel, filii Jezra, filii Mosollam, filii Mosollamith, filii Emmer,

13. *fratres quoque eorum principes per familias suas, mille septingenti sexaginta, fortissimi robore ad faciendum opus ministerii in domo Dei.*

14. *De Levitis autem: Semeia filius Hassub, filii Ezricam, filii Hasebia, de filiis Merari;*

15. *Bacbacar quoque carpentarius, & Galal, & Mathania filius Micha, filii Zechri, filii Asaph:*

16. *& Obdia filius Semeia, filii Galal, filii Idithun; & Barachia filius Asa, filii Elcana, qui habitavit in atriis Nethophati.*

℣. 13. *lettr.* freres.
Ibid. *expl.* le temple.
℣. 14. *expl.* qui s'établirent à Jerusalem.
℣. 15. *expl.* Les Levites n'éxerçoient point de métiers. Ainsi le mot de charpentier est ici ou comme le surnom de Bacbacar, ou pour marquer qu'il étoit comme l'Intendant des charpentiers du temple. *Abulens.*
℣. 16. *expl.* On a suivi l'Hebreu. *Vulg. in atriis.*
Ibid. *expl.* ville de la tribu de Juda.

§. 3. *Portiers du Temple.*

17. *Janitores autem : Sellum & Accub, & Telmon, & Ahimam, & frater eorum Sellum princeps.*

17. Les portiers *étoient* Sellum, Accub, Telmon, & Ahimam ; & leur frere Sellum qui étoit le chef.

18. *Uſque ad illud tempus, in porta regis ad orientem, obſervabant per vices ſuas de filiis Levi.*

18. Juſqu'à ce tems-là ", des enfans de Levi avoient gardé tour à tour la porte du roi " qui étoit à l'orient.

19. *Sellum verò filius Core, filii Abiaſaph, filii Core, cum fratribus ſuis, & domo patris ſui, hi ſunt Corita ſuper opera miniſterii, cuſtodes veſtibulorum tabernaculi : & familiæ eorum per vices caſtrorum Domini cuſtodientes introitum.*

19. Sellum fils de Coré, fils d'Abiaſaph, fils du *vieux* Coré", *étoit-là* avec ſes freres & toute la maiſon de ſon pere ; c'eſt-à-dire, les Corites établis ſur les ouvrages qui regardent le miniſtere, ayant la garde des portes " du tabernacle, que chaque famille gardoit à ſon tour, comme on fait dans les armées, pour défendre l'entrée de la maiſon du Seigneur.

20. *Phinees autem filius Eleazari, erat dux eorum co-*

20. Or Phinées fils d'Eleazar " étoit leur chef *dans ce miniſtere, dont ils*

℣. 18. *expl.* Nempe à prima janitorum inſtitutione uſque ad everſum templum.

Ibid. *expl.* c'eſt-à-dire la porte du temple, qu'on nommoit la porte du roi, parcequ'elle étoit du côté du palais royal.

℣. 19. *expl.* qui excita la ſédition contre Moïſe. *Num.* 16.

Ibid. *lettr.* veſtibules.

℣. 20. *expl.* deſcendans de Phinées & d'Eleazar, de qui ils portoient les noms. *Synopſ.*

s'acquittoient devant le Seigneur ||.

ram Domino.

21. Zacharie fils de Mosollamia étoit *particulierement* chargé de la porte du tabernacle || du témoignage.

21. *Porrò Zacharias filius Mosollamia, janitor portæ tabernaculi testimonii.*

22. Tous ces officiers destinés à la garde des portes du temple étoient au nombre de deux cens douze, couchés chacun sur le rôle de leur ville. David & le prophete Samuel les établirent par un effet de la lumiere de leur foi ||,

22. *Omnes hi electi in ostiarios per portas, ducenti duodecim: & descripti in villis propriis: quos constituerunt David & Samuel videns, in fide sua,*

23. tant eux que leurs enfans, afin de garder chacun à leur tour les portes de la maison du Seigneur, & celles de son sanctuaire ||.

23. *tam ipsos, quàm filios eorum in ostiis domûs Domini, & in tabernaculo, vicibus suis.*

24. Les portiers || étoient logés selon le regard des quatre vents, c'est-à-dire à l'orient, à l'occident, au septentrion, & au midi.

24. *Per quatuor ventos erant ostiarii: id est ad orientem, & ad occidentem, & ad aquilonem, & ad austrum.*

℣. 20. *expl.* dans le temple.

℣. 21. *expl.* Le tabernacle avoit été fait par Moïse ; mais ici on entend le sanctuaire qui lui avoit succedé. *Ienoch.*

℣. 22. lettt. *in fide sua.* autr. *étant assurez de leur fidelité*, rapportant *sua* aux Levites. Autr. *à perpetuité*, laissant ces charges à leur disposition. *Vatab.* Nous voyons par là, que ce que David executa ensuite *ch.* 16. & 23. avoit été premierement reglé & disposé pat Samuel.

℣. 23. *lettr.* tabernacle.

℣. 24. *expl.* chefs des portiers. *Vid.* 26.

25. *Fratres autem eorum in viculis morabantur, & veniebant in ſabbatis ſuis de tempore uſque ad tempus.*

25. Et leurs freres demeuroient dans leurs bourgades : mais ils venoient chacun à leur tour les jours de ſabbat pour faire leur office, depuis le commencement de la ſemaine juſqu'à la fin.

26. *His quatuor Levitis creditus erat omnis numerus janitorum, & erant ſuper exedras, & theſauros domûs Domini.*

26. Ces quatre Levites ‖ avoient l'intendance ſur tous les portiers : & ils étoient *encore* chargés du ſoin de toutes les chambres du tréſor de la maiſon du Seigneur.

27. *Per gyrum quoque templi Domini morabantur in cuſtodiis ſuis : ut cùm tempus fuiſſet, ipſi manè aperirent fores.*

27. Ils demeuroient autour du temple du Seigneur chacun dans leur département : afin que quand l'heure étoit venue, ils en ouvriſſent eux-mêmes les portes dès le matin.

§. 4. *Fonctions de divers Levites.*

28. *De horum genere erant & ſuper vaſa miniſterii : ad numerum enim & inferebantur vaſa, & efferebantur.*

28. Il y avoit auſſi quelques-uns de leurs freres qui avoient ſoin de toutes les choſes qui ſervoient au miniſtere ‖ *du temple.* Car on apportoit toutes ces choſes par compte, & on les remportoit de même.

29. *De ipſis & qui credita habebant*

29. C'étoit d'entre ceux qui avoient en garde tout

℣. 26. *expl.* ou chefs des portiers, dont il eſt parlé *v.* 24.
℣. 28. *lettr.* vaſa miniſterii, *id eſt*, inſtrumenta cultus divini. *Synopſ.*

ce qui ſervoit au ſanctuaire, qu'on en prenoit quelques-uns pour avoir ſoin de la farine, du vin, de l'huile, de l'encens, & des aromates ||.

utenſilia ſanctuarii, præerant ſimilæ, & vino, & oleo, & thuri, & aromatibus.

30. Mais ceux qui étoient de la famille ſacerdotale, compoſoient les parfums de pluſieurs aromates mêlés enſemble.

30. *Filii autem ſacerdotum unguenta ex aromatibus conficiebant.*

31. Le Levite Mathathias fils aîné de Sellum deſcendant de Coré, avoit l'intendance ſur tout ce qu'on faiſoit frire || dans la poële.

31. *Et Mathathias Levites primogenitus Sellum Coritæ, præfectus erat eorum, quæ in ſartagine frigebantur.*

32. Quelques-uns de la branche de Caath leurs freres ||, avoient la charge des pains qu'on expoſoit devant le Seigneur, afin d'en préparer toujours de nouveaux tous les jours de ſabbat.

32. *Porrò de filiis Caath fratribus eorum, ſuper panes erant propoſitionis, ut ſemper novos per ſingula ſabbata præpararent.*

33. C'étoient les premiers d'entre les chantres des familles des Levites, qui demeuroient près du temple ||, afin de pouvoir plus librement remplir jour & nuit les fonctions de leur miniſtere.

33. *Hi ſunt principes cantorum per familias Levitarum, qui in exedris morabantur, ut die ac nocte jugiter ſuo miniſterio deſervirent.*

ỳ. 29. *expl.* deſtinés pour les ſacrifices.
ỳ. 31. *expl.* dans les ſacrifices. *Levit.* 6. 20. 21.
ỳ. 32. *expl.* couſins.
ỳ. 33. *lettr.* in exedris, *id eſt*, in cubiculis & aulis templo annexis.

34. *Capita Levitarum, per familias ſuas principes, manſerunt in Jeruſalem.*

34. Les chefs des Levites qui étoient *comme* les princes dans leurs familles, demeurerant à Jeruſalem.

35. *In Gabaon autem commorati ſunt, pater Gabaon Jehiel, & nomen uxoris ejus Maacha.*

35. Mais Jehiel ‖ demeura dans Gabaon dont il étoit prince ‖ ; ſa femme ſe nommoit Maacha.

36. *Filius primogenitus ejus Abdon, & Sur, & Cis, & Baal, & Ner, & Nadab :*

36. Abdon ſon fils aîné, Sur, Cis, Baal, Ner, & Nadab :

37. *Gedor quoque, & Ahio, & Zacharias, & Macelloth.*

37. comme auſſi Gedor, Ahio, Zacharie, & Macelloth,

38. *Porrò Macelloth genuit Samaan : iſti habitaverunt è regione fratrum ſuorum in Jeruſalem, cum fratribus ſuis.*

38. qui fut pere de Samaan. Tous ceux-ci demeurerent à Jeruſalem, eux & ceux de leur maiſon, vis-à-vis de leurs autres freres.

39. *Ner autem genuit Cis ; & Cis genuit Saül : & Saül genuit Jonathan, & Melchiſua, & Abinadab, & Eſbaal.*

39. Ner fut pere de Cis ; & Cis pere de Saül ; Saül engendra Jonathas, Melchiſua, Abinadab, & Eſbaal.

40. *Filius autem Jonathan, Meribbaal ; & Meribbaal genuit Micha.*

40. Jonathas eut pour fils Meribbaal ‖, qui fut pere de Micha.

41. *Porrò filii Mi-*

41. Les fils de Micha

‖ v. 35. Voyez ci-deſſus ch. 8. 29.
Ibid. *lettr* pere.
‖ v. 40. *autr.* Miphiboſeth.

furent Phithon, Melech, Tharaa, & Ahaz.

cha, Phithon, & Meleeh, & Tharaa, & Ahaz.

42. Ahaz engendra Jara, & Jara engendra Alamath, Azmoth & Zamri: Zamri engendra Moſa.

42. *Ahaz autem genuit Jara, & Jara genuit Alamath, Azmoth, & Zamri: Zamri autem genuit Moſa.*

43. Moſa engendra Banaa, dont le fils *nommé* Raphaïa engendra Elaſa, duquel eſt ſorti Aſel.

43. *Moſa verò genuit Banaa: cujus filius Raphaia, genuit Elaſa; de quo ortus eſt Aſel.*

44. Aſel eut ſix fils, dont voici les noms, Ezricam, Bocru, Iſmahel, Saria, Obdia, Hanan: ce ſont-là les fils d'Aſel.

44. *Porrò Aſel ſex filios habuit his nominibus, Ezricam, Bocru, Iſmahel, Saria, Obdia, Hanan: hi ſunt filii Aſel.*

CHAPITRE X.

§. 1. *Mort de Saül & de ſes enfans.*

L'an du monde 2949. Avant J. C. 1055.

1. OR les Philiſtins ayant donné bataille contre Iſrael, les Iſraelites furent mis en fuite par les Philiſtins[a]; & un grand nombre d'entre eux furent tués ſur la montagne de Gelboé.

1. *Philiſthiim autem pugnabant contra Iſrael, fugeruntque viri Iſrael Paleſtinos, & ceciderunt vulnerati in monte Gelboe.*

2. Les Philiſtins étant venu fondre ſur Saül &

2. *Cùmque appropinquaſſent Philiſthæi*

[a] ℣. 1. *lettr.* Palæſthinos.

perſequentes Saül, & filios ejus, percuſſerunt Jonathan, & Abinadab, & Melchiſua, filios Saül.

ſur ſes enfans, ils tuerent Jonathas, Abinadab & Melchiſua, enfans de Saül.

3. *Et aggravatum eſt prælium contrà Saül, invenerantque eum ſagittarii, & vulneraverunt jaculis.*

3. Enfin tout le fort du combat tomba ſur Saül *même :* Les archers le reconnurent, & le percerent de leurs fleches.

4. *Et dixit Saül ad armigerum ſuum : Evagina gladium tuùm, & interfice me : ne fortè veniant incircumciſi iſti, & illudant mihi. Noluit autem armiger ejus hoc facere, timore perterritus : arripuit ergo Saül enſem, & irruit in eum.*

4. Saül dit alors à ſon écuyer : Tire ton épée & tue-moi, de peur que ces incirconcis ne viennent me faire inſulte. Son écuyer épouvanté & tout effrayé ne le voulut point faire. Ainſi Saül prit lui-même ſon épée, & il ſe jetta deſſus.

5. *Quod cùm vidiſſet armiger ejus, videlicet mortuum eſſe Saül irruit etiam ipſe in gladium ſuum, & mortuus eſt.*

5. Ce que ſon écuyer ayant vû, & regardant Saül *comme* mort, il ſe jetta auſſi de même ſur ſa propre épée, & il mourut.

6. *Interiit ergò Saül, & tres filii ejus, & omnis domus illius pariter concidit.*

6. Telle fut la mort de Saül & de ſes trois fils, & toute ſa maiſon tomba avec lui ℣.

7. *Quòd cùm vidiſſent viri Iſrael qui habitabant in campe-*

7. Or les Iſraélites qui demeuroient à la campagne ayant vû *la défaite de*

℣. 6. *expl.* omnis domus, *id eſt*, viri domûs, *hoc eſt*, nobiles. *Vatab.* Strenuiſſimi quique milites. *Syr.* Omnis domus, *id eſt*, regnum & majeſtas, vel ferè tota domus. *Sic*

l'armée, s'enfuirent : & comme Saül étoit mort auſſi-bien que ſes enfans, ils abandonnerent leurs villes, ſe diſperſant de tous côtés. Ainſi les Philiſtins y vinrent, & s'y établirent.

ſtribus, fugerunt : & Saül ac filiis ejus mortuis, dereliquerunt urbes ſuas, & huc illucque diſperſi ſunt : veneruntque Philiſthiim, & habitaverunt in eis.

§. 2. *Habitans de Jabès donnent la ſépulture à Saül & à ſes enfans.*

8. Le jour d'après *la défaite*, les Philiſtins dépouillant les morts, trouverent Saül & ſes fils étendus ſur la montagne de Gelboé.

8. *Die igitur altero detrahentes Philiſthiim ſpolia caſorum, invenerunt Saül, & filios ejus jacentes in montes Gelboe.*

9. Et l'ayant *auſſi* dépouillé lui-même, ils lui couperent la tête, prirent ſes armes ; & les envoyerent en leurs payis, pour les faire voir de tous côté & les expoſer à la vûe du peuple dans les temples de leurs idoles.

9. *Cùmque ſpoliaſſent eum, & amputaſſent caput, armiſque nudaſſent, miſerunt in terram ſuam, ut circumferretur, & oſtenderetur idolorum templis, & populis :*

10. Ils conſacrerent ſes armes dans le temple de leur dieu *Aſtaroth*[ll], & attacherent ſa tête dans le temple de Dagon.

10. *arma autem ejus conſecraverunt in fano dei ſui, & caput affixerunt in templo Dagon.*

11. Quand les habitans de Jabès de Galaad eurent appris le traitement *ſi indigne* que les Philiſtins avoient fait à Saül,

11. *Hoc cùm audiſſent viri Jabes Galaad, omnia ſcilicet quæ Philiſthiim fecerant ſuper Saül,*

12. les plus courageux

12. *conſurrexerunt*

℣. 10. Voyez le 1. des Rois ch. 31. 10.

ſinguli virorum fortium, & tulerunt cadavera Saül & filiorum ejus: attuleruntque ea in Jabes, & ſepelierunt oſſa eorum ſubter quercum, quæ erat in Jabes; & jejunaverunt ſeptem diebus.

d'entre eux s'étant aſſemblés, s'en allerent enlever les corps[ll] de Saül & de ſes enfans, & les apporterent à Jabès. Ils enterrerent leurs os ſous le chêne qui étoit à Jabés, & jeûnerent pendant ſept jours[ll].

13. *Mortuus eſt ergo Saül propter iniquitates ſuas, eò quòd prævaricatus ſit mandatum Domini quod præceperat, & non cuſtodierit illud: ſed inſuper etiam pythoniſſam conſuluerit,*

13. Ainſi mourut Saül, à cauſe de ſes iniquités; parcequ'au-lieu de garder le commandement que le Seigneur lui avoit fait, il l'avoit violé; qu'il avoit de plus conſulté une femme qui avoit un eſprit de devination[ll];

14. *nec ſperaverit in Domino: propter quod interfecit eum, & tranſtulit regnum ejus ad David filium Iſai.*

14. & qu'il n'avoit point mis ſon eſperance au Seigneur. C'eſt pour cela que Dieu le tua, & qu'il tranſfera ſon royaume à David fils d'Iſaï.

℣. 12. *expl.* que les Philiſtins avoient pendus aux murs de Bethſan. 1. *Reg.* 31. 10.

Ibid. *expl.* Ce jeûne n'étoit qu'une marque de la douleur qu'ils avoient de ſa perte, & non un ſoulagement pour l'ame de ce prince, qui s'étant tué de ſa propre main, étoit hors d'état d'eſperer aucune miſericorde. *Eſtius.*

℣. 13. *autr.* une magicienne. *lettr.* une pythoniſſe.

CHAPITRE XI.

§. 1. *David eſt ſacré. Il prend Jeruſalem.*

L'an du monde 2916.

1. TOut le peuple d'Iſrael vint donc trouver David à Hebron [a], & lui dit : Nous ſommes vos os & votre chair [b].

2. Et ci-devant même [c], lorſque Saül regnoit encore, c'étoit vous qui meniez Iſrael *au combat*, & le rameniez. Car c'eſt à vous que le Seigneur votre Dieu a dit : Vous ſerez le paſteur de mon peuple d'Iſrael, & vous en ſerez prince.

3. Tous les anciens d'Iſrael vinrent donc trouver le roi à Hebron [d] & le roi fit alliance avec eux devant le Seigneur : & ils le ſacrerent roi ſur Iſrael, ſuivant la parole que le *même* Seigneur avoit dite par la bouche [e] de Samuel.

1. *Congregatus eſt igitur omnis Iſrael ad David in Hebron, dicens : Os tuum ſumus, & caro tua.*

2. *Hèri quoque, & nudiuſtertius, cùm adhuc regnaret Saül, tu eras qui educebas, & introducebas Iſrael : tibi enim dixit Dominus Deus tuus : Tu paſces populum meum Iſrael, & tu eris princeps ſuper eum.*

3. *Venerunt ergo omnes majores natu Iſrael ad regem in Hebron, & iniit David cum eis fœdus coram Domino : unxeruntque eum regem ſuper Iſrael, juxta ſermonem Domini, quem locutus eſt in manu Samuel.*

℣. 1. *expl.* après la mort d'Iſboſeth, David ayant déja regné ſept ans à Hebron ſur la ſeule tribu de Juda. 2. *Reg.* 4. *&* 5.

Ibid. *expl.* de même ſang & du même peuple que vous.

℣. 2. *lettr.* heri quoque & nudiuſtertius.

℣. 3. *lettr.* par la main de Samuel.

4. *Abiit quoque David & omnis Iſrael, in Jeruſalem. Hæc eſt Jebus, ubi erant Jebuſæi habitatores terræ.*

4. David accompagné de tout Iſrael, marcha enſuite vers Jeruſalem, nommée autrement Jebus, dont les Jebuſéens s'étoient rendus" maîtres. L'an du monde 2957.

5. *Dixeruntque qui habitabant in Jebus ad David: Non ingrediêris huc. Porrò David cepit arcem Sion, quæ eſt civitas David,*

5. Ceux qui demeuroient dans Jebus dirent alors à David: Vous n'entrerez point ici. Néanmoins David prit la forteresse de Sion, qui *depuis* fut appellée la cité de David.

6. *dixitque: Omnis qui percuſſerit Jebuſæum in primis, erit princeps & dux. Aſcendit igitur primus Joab filius Sarviæ, & factus eſt princeps.*

6. Car il fit publier, que quiconque battroit le premier les Jebuſéens ſeroit fait chef & General *de l'armée*. Ainſi Joab fils de Sarvia monta le premier *à l'aſſaut*, & fut fait General".

7. *Habitavit autem David in arce, & idcircò appellata eſt civitas David.*

7. David prit ſon logement dans la citadelle; & c'eſt ce qui la fit appeller la ville de David.

8. *Ædificavitque urbem in circuitu à Mello uſque ad gyrum, Joab autem re-*

8. Il fit enſuite bâtir tout autour de la ville", depuis Mello", & d'un bout juſqu'à l'autre: &

℣. 4. *expl.* Jeruſalem avoit été priſe d'abord par Joſué: Mais il ſemble que les Jebuſéens avoient trouvé moyen d'y rentrer, au moins dans la citadelle, qui eſt ici appellée Sion.

℣. 6. C'eſt à-dire, fut confirmé pour toujours dans la charge de Géneral qu'il avoit déja. *Synopſ*

℣. 8. *expl.* l'environnant de murs. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* Mello étoit une place où le peuple avoit accoûtumé de s'aſſembler. *Synopſ.*

Joab fit reparer le reſte de la ville.

liqua urbis extruxit.

9. David faiſoit tous les jours de nouveaux progrès, s'avançant & s'affermiſſant de plus en plus: & le Seigneur des armées étoit avec lui.

9. *Proficiebatque David vadens & creſcens, & Dominus exercituum erat cum eo.*

§. 2. *Braves de l'armée de David.*

10. Voici les premiers d'entre les braves de David qui l'ont aidé à ſe faire *reconnoître* roi ſur tout Iſrael, ſuivant la declaration que Dieu en avoit faite *lui-même* au peuple d'Iſrael.

10. *Hi principes virorum fortium David, qui adjuverunt eum ut rex fieret ſuper omnem Iſrael, juxta verbum Domini, quod locutus eſt ad Iſrael.*

11. Et voici le dénombrement des plus vaillans hommes de David : Jeſbaam fils d'Achamoni, prince *ou* chef de trente *autres* ||. C'eſt lui qui ayant pris ſa lance, en bleſſa trois cens tout en une fois ||.

11. *Et iſte numerus robuſtorum David : Jeſbaam filius Achamoni princeps inter triginta iſte : levavit haſtam ſuam ſuper trecentos vulneratos unâ vice.*

12. Après lui Eleazar Ahohites fils de Dodi ||, étoit entre les trois plus vaillans ||.

12. *Et poſt eum Eleazar filius patrui ejus Ahohites, qui erat inter tres potentes.*

13. C'eſt lui qui ſe trou-

13. *Iſte fuit cum*

℣. 11. Voyez la note ſur le 2. livre des Rois ch. 23. 24.

Ibid. *expl.* Il eſt dit au 2. des Rois 23. 8. qu'il en tua huit cens, c'eſt à-dire, 300. d'abord tout en une fois, & les autres enſuite.

℣. 12. *Vulg.* fils de ſon oncle, où il ſemble que l'on ait pris la ſignification pour le nom propre.

Ibid. *expl.* le troiſiéme n'eſt pas ici nommé, mais il l'eſt 2. *Reg.* 23. 11.

David in Phesdomim, quando Philisthiim congregati sunt ad locum illum in prælium: & erat ager regionis illius plenus hordeo, fugeratque populus à facie Philisthinorum.

va avec David à Phesdomim, quand les Philistins s'y assemblerent pour donner bataille. La campagne étoit en ce lieu toute semée d'orge, & le peuple s'étoit enfui de devant les Philistins :

14. *Hi steterunt in medio agri, & defenderunt eum: cùmque percussissent Philisthæos, dedit Dominus salutem magnam populo suo.*

14. Mais ceux-ci firent ferme au milieu du champ, & le défendirent *genereusement* : & après qu'ils eurent battu les Philistins, Dieu donna une grande prosperité à son peuple.

15. *Descenderunt autem tres de triginta principibus ad petram, in qua erat David, ad speluncam Odollam, quando Philisthiim fuerant castrametati in valle Raphaim.*

15. Ce furent trois de ces trente braves ", qui vinrent trouver David sur cette roche où il étoit près de la caverne d'Odollam, quand les Philistins vinrent camper dans la vallée de Raphaïm ".

16. *Porrò David erat in præsidio, & statio Philisthinorum in Bethlehem.*

16. David étant donc ainsi dans son fort, & les Philistins ayant mis des gens dans Bethlehem,

17. *Desideravit igitur David, & dixit: O si quis daret mihi aquam de cisterna Bethlehem, quæ est in porta.*

17. il se trouva pressé de la soif, & il dit : O si quelqu'un me pouvoit donner de l'eau de la citerne de Bethlehem, qui est près de la porte.

℣. 15. *expl.* les trois qui étoient les premiers entre les trente. 2. *Reg.* 23. 13.

Ibid. *expl.* des géans. 2. *Reg.* 23. 14.

18. A l'heure même ces trois hommes traverſerent le camp des Philiſtins, puiſerent de l'eau dans la citerne qui étoit à la porte de Bethlehem, & ils l'apporterent à David, afin qu'il en bût; mais il ne voulut jamais *en boire*, & il aima mieux l'offrir au Seigneur,

18. *Tres ergo iſti per media caſtra Philiſthinorum perrexerunt, & hauſerunt aquam de ciſterna Bethlehem, quæ erat in porta, & attulerunt ad David; ut biberet: qui noluit, ſed magis libavit illam Domino,*

19. en diſant: A Dieu ne plaiſe que je faſſe *cette faute* en ſa préſence, & que je boive le ſang de ces hommes qui m'ont apporté cette eau au peril de leur vie. Ainſi cette raiſon l'empêcha d'en boire. Voilà ce que firent ces trois vaillans hommes.

19. *dicens: Abſit ut in conſpectu Dei mei hoc faciam, & ſanguinem iſtorum virorum bibam: quia in periculo animarum ſuarum attulerunt mihi aquam. Et ob hanc cauſam noluit bibere. Hæc fecerunt tres robuſtiſſimi.*

§. 3. *Suite des Braves de David.*

20. Abiſaï frere de Joab, étoit le premier des trois *ſeconds*. Ce fut lui qui combattit avec une lance ℣ contre trois cens hommes qu'il tua; & il étoit fort renommé entre les trois:

20. *Abiſai quoque frater Joab ipſe erat princeps trium, & ipſe levavit haſtam ſuam contra trecentos vulneratos, & ipſe erat inter tres nominatiſſimus,*

21. on le regardoit comme le plus illuſtre de ces trois ſeconds, & comme leur chef & leur prin-

21. *& inter tres ſecundos inclytus, & princeps eorum: verumtamen uſque ad*

℣. 20. *lettr.* il leva la lance contre trois cens hommes qu'il bleſſa.

tres primos non pervenerat.

ce. Néanmoins il n'égaloit pas encore la valeur des trois premiers.

22. *Banaias filius Joiada viri robustissimi, qui multa opera perpetrarat, de Cabseel: ipse percussit duos Ariel Moab: & ipse descendit, & interfecit leonem in media cisterna tempore nivis.*

22. Banaïas de Cabséel " fils de Joïada, qui fut un homme très-vaillant, se signala par plusieurs grandes actions. Il tua les deux Ariel " de Moab; & étant descendu dans une cîterne en un tems de neiges, il y tua un lion.

23. *Et ipse percussit virum Ægyptium, cujus statura erat quinque cubitorum, & habebat lanceam ut liciatorium texentium: descendit igitur ad eum cum virga, & rapuit hastam, quam tenebat manu, & interfecit eum hastâ suâ.*

23. Ce fut lui aussi qui tua un Egyptien haut de cinq coudées ", qui portoit une lance *forte* comme ces grands bois des tisserans ". Il l'attaqua n'ayant qu'une baguette *à la main*, & lui ayant arraché la lance qu'il tenoit en sa main, il le tua de sa lance même.

24. *Hæc fecit Banaias filius Joiadæ, qui erat inter tres robustos nominatissimus,*

24. Voilà ce que fit Banaïas fils de Joïada. Il étoit aussi très-illustre entre les trois seconds,

25. *inter triginta*

25. & le premier entre

℣. 22. *expl.* ville de la tribu de Juda. *Synops.*

Ibid. *expl.* Ariel est un mot composé de deux, dont l'un signifie *lion*, & l'autre signifie *fort*. Ici ce peut être un nom que l'on donne à des hommes courageux comme des lions.

℣. 23. *expl.* près de neuf pieds; en donnant à la coudée un pié & demi.

Ibid. *expl.* liciatorium; *Gall.* un ensouple, c'est ce bois long & rond autour duquel le tisserand roule sa toile.

les trente. Néanmoins il n'égaloit pas encore les trois *premiers*. David l'admit dans son conseil secret ||.

primus : verumtamen ad tres usque non pervenerat : posuit autem eum David ad auriculam suam.

§. 4. *Autres Braves.*

26. Mais les plus braves de ceux qui étoient dans *le reste de* l'armée, *étoient* Asahel frere de Joab, & Elchanan de Bethlehem, fils de l'oncle paternel d'Asahel,

26. *Porrò fortissimi viri in exercitu, Asahel frater Joab, & Elchanan filius patrui ejus de Bethlehem,*

27. Sammoth d'Arori, & Hellès de Phaloni,

27. *Sammoth Arorites, Helles Phalonites,*

28. Ira de Thecua fils d'Accès, Abiezer d'Anathoth,

28. *Ira filius Acces Thecuites, Abiezer Anathothites,*

29. Sobbochaï d'Husathi, Ilaï d'Ahohi,

29. *Sobbochai Husathites, Ilai Ahohites,*

30. Maharaï de Nethphath, Heled fils de Baana *aussi* de Netophath.

30. *Maharai Netophathites, Heled filius Baana Netophathites,*

31. Ethaï fils de Ribaï de Gabaath, de la tribu de Benjamin, Banaïa de Pharaton,

31. *Ethai filius Ribai de Gabaath filiorum Benjamin, Banaia Pharatonites,*

32. Huraï du torrent de Gaas, Abiel d'Arbath, Azmoth de Baürami, Eliaba de Salaboni.

32. *Hurai de torrente Gaas, Abiel Arbathites, Azmoth Baüramites, Eliaba Salabonites.*

¥. 25. *lettr.* il le mit à son oreille. *autr.* il le prit pour l'executeur de ses commandemens. Car c'étoit la fonction du capitaine des gardes, tel qu'étoit Banaïas. 2. *Reg.* 20. 23.

33. *Filii Aſſem Gezonites, Jonathan filius Sage Ararites,*

33. De la maiſon d'Aſſem Gezonite, *il y avoit* Jonathan fils de Sagé d'Arari,

34. *Ahiam filius Sachar Ararites,*

34. Ahiam fils de Sachar *auſſi* d'Arari,

35. *Eliphal filius Ur,*

35. Eliphal fils d'Ur,

36. *Hepher Mecherathites, Ahia Pheloniteſ,*

36. Epher de Mecherath, Ahia de Pheloni,

37. *Heſro Carmelites, Naarai filius Aſbai;*

37. Heſro du Carmel, Naaraï fils d'Aſbaï,

38. *Joel frater Nathan, Mibahar filius Agarai;*

38. Joel frere de Nathan ||, Mibahar fils d'Agaraï;

39. *Selec Ammonites, Naarai Berothites armiger Joab filius Sarvia,*

39. Selec d'Ammoni, Naaraï de Beroth, écuyer de Joab fils de Sarvia,

40. *Ira Jethraus, Gareb Jethraus,*

40. Ira de Jethri, Gareb, *auſſi* de Jethri,

41. *Urias Hetbaus, Zabad filius Oholi,*

41. Urie Hethéen, Zabad fils d'Oholi,

42. *Adina filius*

42.|| Adina fils de Siza

℣. 38. expl. 2. *Reg.* 23. 36. Il eſt appellé *fils de Nathan*, mais ſi nous prenons *frere* pour *parent*, & *fils* pour *deſcendant*, nous verrons que cela ne veut dire autre choſe, ſinon qu'il étoit de la maiſon de Nathan. Ou bien nous pouvons dire qu'il étoit frere de Nathan par la naiſſance, & ſon fils par adoption, ou par le ſoin qu'il prit de le faire bien élever. *Synopſ.*

℣. 42. *expl.* Les 37. hommes de marque dont il a été parlé 2. *Reg.* 23. finiſſent à Urie. Ainſi ceux qui ſuivent ici ſont comme une autre branche, qui n'a point été touchée par Samuel; ſavoir de ceux qui demeuroient delà le Jourdain, comme on peut voir par les places qui ſont ici nommées. Il en a déja été parlé ci-deſſus *ch.* 5. ℣. 10. *Synopſ.*

de la tribu de Ruben, & chef de cette tribu, lequel en avoit encore trente avec lui :

43. Haanan fils de Maacha, & Joſaphat de Mathaï,

44. Ozia d'Aſtaroth, Samma & Jehiel fils d'Hotham d'Arori,

45. Jedihel fils de Samri, & Joha ſon frere qui étoient de Thoſa,

46. Eliel de Mahumi, avec Jeribaï, & Joſaïa, enfans d'Elnaem, & Jethma de Moab, Eliel, & Obed, & Jaſiel de Maſobia.

Siza Rubenites princeps Rubenitarum, & cum eo triginta :

43. *Hanan filius Maacha, & Joſaphat Mathanites,*

44. *Ozia Aſtarothites, Samma & Jehiel filii Hotham Aroritæ,*

45. *Jedihel filius Samri, & Joha frater ejus Thoſaites,*

46. *Eliel Mahumites, & Jeribai & Joſaia filii Elnaëm, & Jethma Moabites, Eliel, & Obed, & Jaſiel de Maſobia.*

CHAPITRE XII.

§. 1. *Braves qui ſe joignent à David perſecuté.*

l'an du monde 2948. Avant J. C. 3056.

1. CEux-ci vinrent auſſi trouver David à Siceleg ", lorſqu'il étoit encore obligé de fuir" Saül fils de Cis, c'étoient des hommes très-forts & très-braves dans la guerre;

2. qui tiroient de l'arc, & qui ſe ſervoient égale-

1. *HI quoque venerunt ad David in Siceleg, cùm adhuc fugeret Saül filium Cis, qui erant fortiſſimi, & egregii pugnatores,*

2. *tendentes arcum, & utraque ma-*

℣. 1. *expl.* ville des Philiſtins où David ſe retira un peu avant la mort de Saül. 1. *Reg.* 30.

Ibid. *letr.* lorſqu'il fuyoit encore.

nu fundis saxa jacientes, & dirigentes sagittas: de fratribus Saül ex Benjamin.

ment des deux mains pour jetter des pierres avec la fronde, ou pour tirer des fleches : ils étoient parens de Saül, & de la tribu de Benjamin.

3. *Princeps Ahiezer, & Joas, filii Samaa Gabaathites, & Jaziel, & Phallet filii Azmoth, & Baracha, & Jehu Anathoites;*

3. Le premier *d'entre eux étoit* Ahiezer, & *ensuite* Joas, *tous deux* fils de Samaa de Gabaath ; Jaziel & Phallet fils d'Azmoth, Baracha & Jehu d'Anathot ;

4. *Samaias quoque Gabaonites fortissimus inter triginta & super triginta; Jeremias, & Jeheziel, & Johanan, & Jezabad Gaderothites;*

4. Samaïas de Gabaon le plus brave d'entre les trente, & celui qui les commandoit, Jeremie, Jeheziel, Johanan, & Jezabad de Gaderoth :

5. *& Eluzai, & Jerimuth, & Baalia, & Samaria, & Saphatia Haruphites;*

5. Eluzaï, Jerimuth, Baalia, Samaria, & Saphatia d'Haruphit ;

6. *Elcana, & Jesia, & Azareel, & Joëzer, & Jesbaam de Carehim;*

6. Elcana, Jesia, Azaréel, Joezer, & Jesbaam de Carehim ;

7. *Joëla quoque, & Zabadia, filii Jeroham de Gedor.*

7. Joela & Zabadia fils de Jeroham qui étoit de Gedor.

8. *Sed & de Gaddi transfugerunt ad David, cùm lateret in deserto, viri robustissimi, & pugnatores optimi, tenentes clypeum &* ha-

8. Il y eut aussi des hommes très forts & très braves de la ville de Gaddi, qui vinrent se retirer près de David, lorsqu'il étoit caché dans le desert. Ils étoient très-vaillans

dans le combat, ſe ſervant du bouclier & de la lance : ils avoient un viſage de lion, & ils étoient auſſi vîtes que les chevres *qui ſautent* ſur les montagnes.

ſtam ; facies eorum quaſi facies leonis, & veloces quaſi capreæ in montibus.

9. Le premier *d'entr'eux étoit* Ezer, le ſecond Obdias, le troiſiéme Eliab,

9. *Ezer princeps, Obdias ſecundus, Eliab tertius,*

10. le quatriéme Maſmana, le cinquiéme Jeremie,

10. *Maſmana quartus, Jeremias quintus,*

11. le ſixiéme Ethi, le ſeptiéme Eliel,

11. *Ethi ſextus, Eliel ſeptimus,*

12. le huitiéme Johanan, le neuviéme Elzebad,

12. *Johanan octavus, Elzebad nonus,*

13. le dixiéme Jeremie, l'onziéme Machbanaï.

13. *Jeremias decimus, Machbanai undecimus.*

14. Tous ceux-ci *étoient* de la tribu de Gad, & avoient commandement dans l'armée. Le moindre commandoit cent ſoldats; & le plus grand en avoit mille ſous ſa conduite ||.

14. *Hi de filiis Gad principes exercitûs : noviſſimus centum militibus præerat, & maximus mille.*

15. Ce furent eux qui paſſerent le Jourdain au premier mois ||, lorſqu'il a accoutumé de ſe déborder & d'inonder *la campagne* ; & qui mirent en fuite tous ceux qui demeu-

15. *Iſti ſunt qui tranſierunt Jordanem menſe primo, quando inundare conſuevit ſuper ripas ſuas : & omnes fugaverunt qui morabantur in valli-*

℣. 14. *expl.* Lorſque David fut paiſible poſſeſſeur du royaume, non pas auparavant, lorſqu'il n'avoit que ſix cens hommes à ſa ſuite. *Eſtius.*

℣. 15. *expl.* appellé Niſan, qui répond en partie au mois de Mars.

bus

bus ad orientalem plagam, & occidentalem.

roient dans les vallées, tant à l'orient qu'à l'occident.

§. 2. *Autres Braves des tribus de Benjamin & de Juda.*

16. *Venerunt autem & de Benjamin, & de Juda, ad præsidium in quo morabatur David.*

16. Pluſieurs auſſi de la tribu de Benjamin & de la tribu de Juda, vinrent trouver David dans la forteresſe où il s'étoit retiré ″.

17. *Egreſſuſque eſt David obviam eis, & ait: Si pacificè veniſtis ad me ut auxiliemini mihi, cor meum jungatur vobis: ſi autem inſidiamini mihi pro adverſariis meis, cùm ego iniquitatem in manibus non habeam, videat Deus patrum noſtrorum, & judicet.*

17. Et lui étant ſorti au-devant d'eux, leur dit: Si vous venez avec un eſprit de paix pour me ſecourir, je ne veux avoir qu'un même cœur avec vous: mais ſi vous venez de la part de mes ennemis pour me ſurprendre, quoique je n'aye fait aucun mal, que le Dieu de nos peres en ſoit le témoin & le juge.

18. *Spiritus verò induit Amaſai principem inter triginta: & ait: Tui ſumus, ô David, & tecum, fili Iſai: pax, pax tibi, & pax adjutoribus tuis: te enim adjuvat*

18. Alors Amaſaï, qui étoit le premier entre trente *autres*, tout tranſporté en lui-même ″, lui répondit: Nous ſommes à vous, ô David; & nous ne nous ſeparerons jamais de vous, ô fils d'Iſaï. Que la paix ſoit avec vous, &

℣. 16. *expl.* dans la place que lui avoit donnée le roi de Moab. 1. *Reg.* 22.

℣. 18. *expl.* d'un ſaint zele pour témoigner ſa fidelité à David. *autr.* étant rempli de l'eſprit d'en-haut *Synopſ. Judic.* 6. 34.

qu'elle ſoit auſſi avec ceux qui prennent votre défenſe : car *il eſt viſible que* votre Dieu vous a pris en ſa protection. David les reçut donc *avec joie*, & leur donna commandement dans ſes troupes.

Deus tuus. Suſcepit ergo eos David, & conſtituit principes turmæ.

§. 3. *Autres Braves de la tribu de Manaſſé.*

19. Il y en eut de même de Manaſſé qui ſe retirerent *auſſi* vers David, lorſqu'il marchoit avec les Philiſtins contre Saül; quoiqu'il ne combattit pas avec eux ; parceque les princes des Philiſtins ayant tenu conſeil, le renvoyerent, en diſant : Il fera ſa paix à nos dépens, & s'en retournera vers Saül ſon maître en nous trahiſſant.

19. *Porrò de Manaſſe transfugerunt ad David, quando veniebat cum Philiſthiim adverſus Saül, ut pugnaret : & non dimicavit cum eis, quia into conſilio remiſerunt eum principes Philiſthinorum, dicentes : Periculo capitis noſtri revertetur ad dominum ſuum Saül.*

20. Ce fut donc lorſqu'il revint à Siceleg" que quelques-uns *de la tribu* de Manaſſé ſe retirerent vers lui ; *ſavoir* Ednas, Jozabad, Jedihel, Michel, Ednas, Jozabad, Eliu, & Salathi, qui avoient mille hommes de cette tribu ſous leur conduite.

20. *Quando ig reverſus eſt in Siceleg, transfugerunt ad eum de Manaſſe, Ednas, & Jozabad, & Jedihel, & Michael, & Ednas, & Jozabad, & Eliu, & Salathi, principes millium in Manaſſe.*

21. Et ce furent eux qui donnerent du ſecours

21. *Hi præbuerunt auxilium David ad-*

" 20. *expl.* qui étoit alors aux Philiſtins.

versus latrunculos : omnes enim erant viri fortissimi, & facti sunt principes in exercitu.

à David pour arrêter les voleurs ″ : car ils étoient tous des hommes très-braves ; & David leur donna commandement dans son armée.

22. *Sed & per singulos dies veniebant ad David ad auxiliandum ei, usque dum fieret grandis numerus, quasi exercitus Dei.*

22. Enfin il venoit tous les jours un si grand nombre de personnes se joindre à ses troupes, que son armée devint très-puissante ″.

§. 4. *Dénombrement de l'armée de David.*

23. *Iste quoque est numerus principum exercitûs, qui venerunt ad David, cùm esset in Hebron, ut transferrent regnum Saül ad eum, juxta verbum Domini.*

23. Voici le nombre des chefs de l'armée qui vinrent trouver David à Hebron, pour lui transferer la couronne de Saül, suivant la parole du Seigneur.

24. *Filii Juda portantes clypeum & hastam, sex millia octingenti expediti ad prælium.*

24. Ceux de la tribu de Juda portant le bouclier & la lance, montoient au nombre de six mille huit cens, tous gens prêts à combattre.

25. *De filiis Simeon, virorum fortissimorum ad pugnandum, septem millia centum.*

25. Ceux de la tribu de Simeon, qui étoient aussi très-braves dans le combat, montoient à sept mille cent.

℣. 21. *expl.* les Amalecites qui avoient brûlé Siceleg en son absence. 1. *Reg.* 30.

℣. 22. lettr. *Quasi exercitus Dei.* Mais les Hebreux usent ainsi du mot de *Dieu* lorsqu'ils veulent marquer quelque chose de grand.

26. De la tribu de Levi il y en avoit quatre mille ſix cens.

26. *De filiis Levi, quatuor millia ſexcenti.*

27. Joïada prince *& chef* de la race d'Aaron, *amena* avec lui trois mille ſept cens *hommes.*

27. *Joiada quoque princeps de ſtirpe Aaron, & cum eo tria millia ſeptingenti.*

28. Sadoc jeune homme d'un naturel excellent ‖ *y vint* avec toute la maiſon de ſon pere, où il y avoit vingt-deux chefs de famille.

28. *Sadoc etiam puer egregiæ indolis, & domus patris ejus, principes viginti duo.*

29. *Il y vint* auſſi trois mille hommes de la tribu de Benjamin, d'où étoit Saül *lui-même*, quoique la plupart des autres ſuiviſſent encore la maiſon de ce prince.

29. *De filiis autem Benjamin fratribus Saül, tria millia: magna enim pars eorum adhuc ſequebatur domum Saül.*

30. De la tribu d'Ephraïm, *il y en eut* vingt mille huit cens, tous gens très-robuſtes, qui s'étoient acquis beaucoup de réputation dans leur tribu.

30. *Porrò de filiis Ephraim viginti millia octingenti, fortiſſimi robore, viri nominati in cognationibus ſuis.*

31. Il y en eut dix-huit mille de la demi-tribu de Manaſſé ‖ qui vinrent en

31. *Et ex dimidia tribu Manaſſe, decem & octo millia, ſinguli*

℣. 28. Hebr. *Fortis robore.* Sadoc étoit fils d'Achitob. 2. *Reg.* 8. 18. Et par conſéquent frere d'Achimelech, qui Saül fit tuer par Doeg. 1. *Reg.* 22. 20. C'eſt pourquoi il paroît qu'il vint ici en qualité de prêtre ſe donner à David. *Voyez ci-après ch.* 27. 11. Il étoit alors fort jeune, & il vivoit encore ſous Salomon, qui le fit pontife à la place d'Abiathar ſon neveu, dépoſé ou relegué pour avoir favoriſé le parti d'Adonias. 3. *Reg.* 2. 26. *cum* 2. 27. Ainſi Sadoc fut toujours fidelle à Dieu & à ſon prince.

℣. 31. *expl.* de la moitié qui étoit deçà le Jourdain, l'autre moitié étant comprise ci-après.

per nomina ſua venerunt ut conſtituerent regem David.

ſe joignant chacun avec ceux de leur maiſon ; afin d'établir David ſur le trône.

32. *De filiis quoque Iſſachar viri eruditi, qui noverant ſingula tempora ad præciendum quid facere deberet Iſrael, principes ducenti : omnis autem reliqua tribus, eorum conſilium ſequebatur.*

32. Il en vint auſſi de la tribu d'Iſſachar, qui étoient des hommes ſages & experimentés, capables de diſcerner & de remarquer tous les tems, afin d'ordonner à Iſrael cequ'il devoit faire *y*. Les principaux de ceux-ci étoient au nombre de deux cens ; & tout le reſte de cette tribu ſuivoit leur conſeil.

33. *Porrò de Zabulon qui egrediebantur ad prælium, & ſtabant in acie inſtructi armis bellicis, quinquaginta millia venerunt in auxilium, non in corde duplici,*

33. Ceux de Zabulon, qui étoient gens aguerris, & qui étoient toujours bien armés & prêts à combattre, vinrent au nombre de cinquante mille offrir leur ſervice à David, ſans aucune duplicité de cœur.

34. *Et de Nephthali, principes mille : & cum eis inſtructi clypeo & haſtâ, triginta & ſeptem millia.*

34. Mille officiers de la tribu de Nephthali, ſuivis de trente-ſept mille hommes armés de lances & de boucliers, *y vinrent de même.*

35. *De Dan etiam præparati ad prælium, viginti octo millia ſexcenti.*

35. Comme auſſi vingt-huit mille ſix cens de la tribu de Dan, tous gens guerriers.

y. 32. *expl.* ſavoient prévoir la pluie & le beau tems, comme font encore quelquefois les bonnes gens de village. *Abul.* Ou bien les fêtes & obſervations de la loi, dont quelques-unes dépendoient de la connoiſſance des lunes. *Hieron.*

36. Et quarante mille de celle d'Aſer, marchant en bataille, & toujours prêts d'aller attaquer l'ennemi.

37. Il en vint encore ſix vingt mille d'au-delà du Jourdain; tant des deux tribus de Ruben & de Gad, que de la demi-tribu de Manaſſé, qui étoient tous bien armés.

38. Tous ces braves guerriers qui ne demandoient qu'à combattre, vinrent avec un cœur parfait [y] trouver David à Hebron, pour l'établir roi ſur tout Iſrael. Enfin tout le reſte d'Iſrael conſpiroit d'un même cœur à faire declarer David leur roi.

39. Ils demeurerent là *tous* trois jours durant près de David, mangeant & buvant ce que leurs freres *qui étoient déja avec lui*, leur avoient préparé.

40. Mais de plus, tous les peuples des environs juſques aux tribus d'Iſſachar, de Zabulon, & de Nephthali, apportoient des vivres ſur des ânes, des chameaux, des mulets, & des bœufs pour les

36. *Et de Aſer egredientes ad pugnam, & in acie provocantes, quadraginta millia.*

37. *Trans Jordanem autem de filiis Ruben, & de Gad, & dimidia parte tribus Manaſſe, inſtructi armis bellicis, centum viginti millia.*

38. *Omnes iſti viri bellatores expediti ad pugnandum, corde perfecto venerunt in Hebron, ut conſtituerent regem David ſuper univerſum Iſrael: ſed & omnes reliqui ex Iſrael, uno corde erant, ut rex fieret David.*

39. *Fueruntque ibi apud David tribus diebus comedentes & bibentes; preparaverant enim eis fratres ſui.*

40. *Sed & qui juxta eos erant, uſque ad Iſſachar, & Zabulon, & Nephthali, afferebant panes in aſinis, & camelis, & mulis, & bobus, ad veſcen-*

[y]. 38. *expl.* dans une grande union, & avec une pleine volonté de lui obéir.

dum : farinam, palathas, uvam paſſam, vinum, oleum, boves, arietes, ad omnem copiam : gaudium quippe erat in Iſrael.

nourrir : ils apportoient de la farine, des figues, des raiſins ſecs, du vin, & de l'huile : & ils amenoient auſſi des bœufs & des moutons, afin qu'ils euſſent toutes choſes en abondance : car c'étoit une réjouiſſance generale en Iſrael.

CHAPITRE XIII.

§. 1. *David veut faire apporter l'Arche.*

1. *Iniit autem conſilium David cum tribunis, & centurionibus, & univerſis principibus,*

2. *& ait ad omnem cœtum Iſrael : Si placet vobis : & à Domino Deo noſtro egreditur ſermo, quem loquor : mittamus ad fratres noſtros reliquos in univerſas regiones Iſrael, & ad ſacerdotes, & Levitas, qui habitant in ſuburbanis urbium, ut congregentur ad nos,*

1. OR David tint conſeil [a] avec les tribuns, les centeniers, & tous les principaux *de ſa cour*,

2. & parla *ainſi* à toute l'aſſemblée d'Iſrael : Si vous êtes de cet avis, & ſi ce que j'ai à vous propoſer vient du Seigneur notre Dieu : envoyons à nos autres freres dans tout le payis d'Iſrael, aux prêtres, & aux Levites, qui demeurent dans les faubourgs des villes, afin qu'ils s'aſſemblent près de nous.

[a] ℣. 1. *expl.* David ayant formé dès-lors ce deſſein, ne l'executa que quelque tems après ; & c'eſt dans cet entre-tems qu'arriva ce qui eſt rapporté au chap. ſuivant. *Voy.* 2. *Reg.* 5. 11. & 20. *Synopſ.*

3. & que nous ramenions l'arche de notre Dieu chez nous ", parceque nous ne nous ſommes point aſſez mis en peine de l'honorer " pendant le regne de Saül.

5. & reducamus arcam Dei noſtri ad nos : non enim requiſivimus eam in diebus Saül.

4. Toute l'aſſemblée répondit en témoignant le deſir qu'ils en avoient : car cette propoſition avoit fort plu à tout le peuple.

4. Et reſpondit univerſa multitudo ut ita fieret : placuerat enim ſermo omni populo.

5. David fit donc aſſembler tout Iſrael, depuis *le torrent de* Sihor *qui ſepare* l'Egypte. juſqu'à *la ville* d'Emath " *qui eſt au pied du Liban*, afin que l'on ramenât l'arche de Cariathiarim *où elle étoit*.

5. Congregavit ergo David cunctum Iſrael, à Sihor Ægypti, uſque dum egrediaris Emath, ut adduceret arcam Dei de Cariathiarim.

6. Et David ſuivi de tout Iſrael prit le chemin de la colline de Cariathiarim qui eſt dans *la tribu de* Juda, pour aller querir l'arche du Seigneur Dieu aſſis ſur les cherubins, où l'on a invoqué ſon Nom ".

6. Et aſcendit David, & omnis vir Iſrael, ad collem Cariathiarim, qui eſt in Juda, ut afferret inde arcam Domini Dei ſedentis ſuper cherubim, ubi invocatum eſt nomen ejus.

7. On mit donc l'arche de Dieu ſur un chariot neuf *pour l'amener* de la

7. Impoſueruntque arcam Dei ſuper plauſtrum novum, de do-

℣. 3. *expl.* dans la fortereſſe de Sion.
Ibid. *lettr.* la rechercher.
℣. 5. *lettr.* juſqu'à l'entrée d'Emath.
℣. 6. 2. *Reg.* 6. 2. arcam Domini ſuper quam invocatum eſt nomen, &c.
Ibid. *autr.* Qui lui eſt conſacré, qui porte ſon nom.

mo Abinadab : Oza autem, & frater ejus, minabant plaustrum.

maison d'Abinadab : Oza & son frere // conduisoient le chariot.

§. 2. *Mort d'Oza.*

8. *Porrò David, & universus Israel, ludebant coram Deo omni virtute in canticis, & in citharis, & psalteriis, & tympanis, & cymbalis, & tubis.*

8. Or David & tout Israel témoignoient leur joie devant l'arche //, en chantant de toute leur force des cantiques, & jouant des harpes, des lyres, des tambours, des tymbales, & des trompettes.

9. *Cùm autem pervenissent ad aream Chidon, tetendit Oza manum suam, ut sustentaret arcam : bos quippe lasciviens paululùm inclinaverat eam.*

9. Mais lorsqu'on fut arrivé près de l'aire de Chidon //, Oza qui vit qu'un des bœufs avoit fait un peu pencher l'arche en regimbant, étendit sa main pour la soutenir.

10. *Iratus est itaque Dominus contra Ozam, & percussit eum, eò quòd tetigisset arcam ; & mortuus est ibi coram Domino.*

10. Alors le Seigneur irrité contre Oza, le frappa pour avoir touché l'arche ; & il tomba mort devant le Seigneur //.

11. *Contristatusque*

11. David s'affligea

℣. 7. *expl.* Oza & son frere Ahio, tous deux enfans d'Abinadab. 2. *Reg.* 6. 3.

℣. 8. *letr.* devant Dieu.

℣. 9. *autr.* de Nachon. 2. *Reg.* 6. 6. Il pouvoit avoir deux noms. *Synops.*

℣. 10. *expl.* Le peché d'Oza, selon les Interpretes, fut d'avoir mis l'arche sur un chariot, au lieu qu'on devoit la porter sur les épaules : & si l'Ecriture semble attribuer sa mort à ce qu'il y mit la main, c'est parcequ'alors le danger où elle fut de tomber, fit connoître la faute qu'il avoit faite de ne la pas porter sur ses épaules. *Estius.*

beaucoup de ce que le Seigneur l'avoit frappé ″ ; & il appella ce lieu : La plaie d'Oza, comme on le nomme encore aujourd'hui ″.

est David, eò quòd divisisset Dominus Ozam : vocavitque locum illum : Divisio Oza, usque in præsentem diem.

12. Il eut donc alors une grande crainte du Seigneur, & il dit : Comment pourrai-je *entreprendre de* faire venir l'arche de Dieu chez moi ?

12. *Et timuit Deum tunc temporis, dicens, Quomodo possum ad me introducere arcam Dei ?*

13. C'est la raison pour laquelle il ne voulut point la faire venir chez lui ; c'est-à-dire, dans la ville de David ; mais il la fit détourner & conduire en la maison d'Obededom de Geth.

13. *Et ob hanc causam non adduxit eam ad se, hoc est, in civitatem David, sed avertit in domum Obededom Gethæi.*

14. L'arche de Dieu demeura donc dans la maison d'Obededom pendant trois mois : & le Seigneur benit sa maison & tout ce qui lui appartenoit.

14. *Mansit ergo arca Dei in domo Obededom tribus mensibus : & benedixit Dominus domui ejus, & omnibus quæ habebat.*

℣. 11. *l.* divisisset, *id est*, separasset animam à corpore. *Vat.* Ibid. *expl.* quand l'auteur écrivoit ceci.

CHAPITRE XIV.

§. 1. *Hiram envoye à David des bois & des ouvriers.*

1. HIram roi de Tyr envoya ″ aussi des ambassadeurs à David,

1. *Misit quoque Hiram rex Tyri nuntios ad Da-*

℣. 1. *expl.* Il est incertain s'il le fit de lui-même, ou bien

vid, & ligna cedrina, & artifices parietum, lignorumque : ut ædificarent ei domum.

avec des bois de cedre, des maſſons, & des charpentiers, pour lui bâtir une maiſon.

2. *Cognovitque David quòd confirmaſſet eum Dominus in regem ſuper Iſrael, & ſublevatum eſſet regnum ſuum ſuper populum ejus Iſrael.*

2. Et David reconnut [#] que Dieu l'avoit confirmé roi ſur Iſrael, & qu'il l'avoit élevé en autorité ſur le peuple d'Iſrael.

3. *Accepit quoque David alias uxores in Jeruſalem : genuitque filios, & filias.*

3. Et il épouſa encore d'autres femmes à Jeruſalem ; dont il eut des fils & des filles.

4. *Et hæc nomina eorum, qui nati ſunt ei in Jeruſalem : Samua, & Sobad, Nathan, & Salomon,*

4. Voici les noms des enfans qu'il eut à Jeruſalem : Samua, Sobad, Nathan, & Salomon,

5. *Jebahar, Eliſua & Eliphalet,*

5. Jebahar, Eliſua, & Eliphalet,

6. *Noga quoque, & Napheg, & Japhia,*

6. Noga, Napheg, & Japhia,

7. *Eliſama, & Baaliada, & Eliphalet.*

7. Eliſama, Baaliada, & Eliphalet.

à la priere de David, comme il fit enſuite à la priere de Salomon. *Menoch.*

[#]. 2. *expl.* Par le conſentement unanime de tout Iſrael, par l'honneur que lui rendoient les rois voiſins, ou par une revelation particuliere de Dieu. *Synopſ.* On peut ajoûter auſſi, que ce fut par le ſentiment d'une reconnoiſſance proportionnée aux graces qu'il avoit reçûes. Car les heureux commencemens de ſon regne n'étoient pas une marque ſuffiſante que Dieu l'eût *confirmé roi ſur Iſrael* : puiſque Saül avoit eu auſſi d'heureux commencemens. *Tirin.*

§. 2. *Les Philiſtins attaquent David & ſont vaincus.*

L'an du monde 2957. Avant J. C. 1047.

8. Or les Philiſtins ayant appris que David avoit été ſacré roi ſur tout Iſrael, s'aſſemblerent tous pour le venir attaquer : ce que David ayant ſû, il marcha au-devant d'eux.

8. *Audientes autem Philiſthiim eò quòd unctus eſſet David in regem ſuper univerſum Iſrael, aſcenderunt omnes ut quærerent eum : quod cùm audiſſet David, egreſſus eſt obviam eis.*

9. Les Philiſtins s'avançant ſe répandirent dans la vallée de Raphaïm ".

9. *Porrò Philiſthiim venientes, diffuſi ſunt in valle Raphaim.*

10. David conſulta alors le Seigneur, en lui diſant : Irai-je contre les Philiſtins, & me les livrerez-vous entre les mains ? Et le Seigneur lui dit : Allez, & je les livrerai entre vos mains.

10. *Conſuluitque David Dominum, dicens : Si aſcendam ad Philiſthæos, & ſi trades eos in manu mea ? Et dixit ei Dominus : Aſcende, & tradam eos in manu tua.*

11. Les ennemis étant donc venus à Baalpharaſim, David les y *attaqua*, & les défit ; & il dit : Le Seigneur s'eſt ſervi de moi pour diſſiper mes ennemis, comme les eaux ſe répandent & ſe diſſipent " *en un moment*. Et c'eſt pour cette raiſon que ce lieu fut appellé Baalpharaſim ".

11. *Cùmque illi aſcendiſſent in Baalpharaſim, percuſſit eos ibi David, & dixit : Diviſit Deus inimicos meos per manum meã, ſicut dividuntur aquæ : & idcircò vocatum eſt nomen illius loci Baalpharaſim.*

12. Les Philiſtins ayant

12. *Dereliquerunt-*

✝. 9. *expl.* des géans, *ou* des medecins.

✝. 11. *expl.* quæ uno impetu effuſæ diſperguntur & evaneſcunt. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* la plaine de diviſion. *paraphr. chald.*

que ibi deos ſuos, quos David juſſit exuri.

laiſſé-là leurs dieux, David commanda qu'on les brulât.

13. *Aliâ etiam vice Philiſthiim irruerunt, & diffuſi ſunt in valle.*

13. Mais les Philiſtins revinrent encore une autre fois pour l'attaquer, & ſe répandirent dans la vallée ||.

14. *Conſuluitque rurſum David Deum, & dixit ei Deus: Non aſcendas poſt eos, recede ab eis, & venies contra illos ex adverſo pyrorum.*

14. David conſulta donc Dieu de nouveau, & Dieu lui dit : N'allez pas directement les attaquer ||, éloignez-vous d'eux plutôt : & vous tournerez contre eux quand vous ſerez vis-à-vis des poiriers ||.

15. *Cùmque audieris ſonitum gradientis in cacumine pyrorum, tunc egredieris ad bellum. Egreſſus eſt enim Deus ante te, ut percutiat caſtra Philiſthiim,*

15. Ainſi quand vous entendrez au haut || de ces poiriers comme le bruit de quelqu'un qui marche, alors vous ferez avancer vos troupes pour combattre. Car *vous connoîtrez par-là que* le Seigneur marche devant vous pour renverſer l'armée des Philiſtins.

16. *Fecit ergo David ſicut præceperat ei Deus, & percuſſit caſtra Philiſthinorum, de Gabaon uſque Gazera.*

16. David fit donc ce que Dieu lui avoit commandé ; & il battit les Philiſtins depuis Gabaon juſqu'à Gazer.

℣. 13. *ex.* la même dont il a parlé auparavant. 2. *Reg.* 5. 22.

℣. 14. *lettr.* Non aſcendas poſt eos, *id eſt*, contra eos, nimirum directâ fronte. *Synopſ.*

Ibid. *Se.* des meuriers.

℣. 15. *autr.* à l'entrée ; *in cacumine.* Car *cacumen* ſe peut prendre ici pour *caput*, qui ſignifie ſouvent, l'entrée, le commencement. *Synopſ.*

17. Ainſi la réputation de David devint célebre parmi tous les peuples; & le Seigneur rendit ſon nom redoutable à toutes les nations.

17. *Divulgatumque eſt nomen David in univerſis regionibus, & Dominus dedit pavorem ejus ſuper omnes gentes.*

CHAPITRE XV.

§. 1. *David aſſemble Iſrael pour le tranſport de l'Arche.*

1. DAvid ſe bâtit auſſi des maiſons [1] dans la ville qui portoit ſon nom : & il prépara un lieu pour y placer l'arche du Seigneur, & il lui dreſſa un tabernacle [2].

1. *Fecit quoque ſibi domos in civitate David : & ædificavit locum arcæ Dei, tetenditque ei tabernaculum.*

2. Il dit enſuite : Il n'eſt permis à perſonne de porter l'arche de Dieu, ſinon aux Levites [1] que le Seigneur a choiſis pour la porter, & pour les rendre ſes miniſtres à jamais.

2. *Tunc dixit David : Illicitum eſt ut à quocumque portetur arca Dei niſi à Levitis, quos elegit Dominus ad portandum eam, & ad miniſtrandum ſibi uſque in æternum.*

3. Et il aſſembla tout Iſrael à Jeruſalem, afin de faire apporter l'arche

3. *Congregavitque univerſum Iſrael in Jeruſalem, ut afferre-*

℣. 1. *expl.* Parcequ'il avoit pluſieurs femmes & pluſieurs enfans, il avoit auſſi beſoin de pluſieurs palais pour les loger.

Ibid. *expl.* autre que celui qu'avoit fait faire Moïſe, qui demeura à Gabaon. *infr.* 16. 39.

℣. 2. *expl.* ſuivant ce qui eſt ordonné. *Num.* 4.

tur arca Dei in locum ſuum, quem praparaverat ei.

de Dieu au lieu qu'il lui avoit préparé.

4. *Necnon & filios Aaron, & Levitas:*

4. *Il fit auſſi venir* les enfans d'Aaron & les Lévites ″ :

5. *de filiis Caath, Uriel princeps fuit, & fratres ejus centum viginti.*

5. Uriel étoit chef des deſcendans de Caath, & avoit *ſous lui* ſix vingt de ſes freres ″.

6. *De filiis Merari Aſaia princeps, & fratres ejus ducenti viginti.*

6. Aſaia étoit chef des deſcendans de Merari, & avoit *ſous lui* deux cens vingt de ſes freres ″.

7. *De filiis Gerſom. Joel princeps; & fratres ejus centum triginta.*

7. Joel étoit chef des deſcendans de Gerſom, & avoit *ſous lui* cent trente de ſes freres.

8. *De filiis Eliſaphan, Semeias princeps: & fratres ejus ducenti.*

8. Semeïas étoit chef des deſcendans d'Eliſaphan, & avoit *ſous lui* deux cens de ſes freres.

9. *De filiis Hebron Eliel princeps; & fratres ejus octoginta.*

9. Eliel étoit chef des deſcendans d'Hebron, & avoit *ſous lui* quatre-vingt de ſes freres.

10. *De filiis Oziel, Aminadab princeps: & fratres ejus centum duodecim.*

10. Aminadab étoit chef des deſcendans d'Oziel, & avoit *ſous lui* cent douze de ſes freres.

11. *Vocavitque David Sadoc & Abia-*

11. David appella donc Sadoc & Abiathar ″ prê-

℣. 4. *expl.* Aaron deſcendoit auſſi de Levi par Caath. Mais le ſacerdoce étoit particulierement attaché à ſa famille : au-lieu que le nom de Levite convenoit généralement à tous ceux qui deſcendoient de Levi. *Voyez ci-deſſus chap. 6.*

℣. 5. & 6. *autr.* parens.

℣. 11. *expl.* Abiathar étoit fils d'Achimelech, & neveu de Sadoch. *Voyez ch.* 12. 28.

tres avec les Levites, Uriel, Asaia, Joel, Semeia, Eliel, & Aminadab,

thar sacerdotes, & Levitas, Uriel, Asaiam, Joel, Semeiam, Eliel, & Aminadab:

12. & il leur dit: Vous qui êtes les chefs des familles de Levi, purifiez-vous avec vos freres; & portez l'arche du Seigneur le Dieu d'Israel, au lieu qui lui a été préparé:

12. *& dixit ad eos: Vos qui estis principes familiarum Leviticarum, sanctificamini cum fratribus vestris, & afferte arcam Domini Dei Israel, ad locum qui ei praparatus est:*

13. de-peur que comme le Seigneur nous frappa d'abord ", parceque vous n'étiez pas présens ", il ne nous arrive un même malheur, si nous faisons quelque chose de contraire à ses loix.

13. *ne ut à principio, quia non eratis praesentes, percussit nos Dominus; sic & nunc fiat, illicitum quid nobis agentibus.*

§. 2. *Les Prêtres & les Levites portent l'Arche.*

14. Les prêtres se purifierent donc avec les Levites, afin de porter l'arche du Seigneur le Dieu d'Israel.

14. *Sanctificati sunt ergo sacerdotes, & Levita, ut portarent arcam Domini Dei Israel.*

15. Et les enfans de Levi prirent *ensuite* l'arche de Dieu sur leurs épaules avec des bâtons, selon l'ordre que Moïse en avoit donné après l'avoir reçu du Seigneur.

15. *Et tulerunt filii Levi arcam Dei, sicut praeceperat Moyses, juxta verbum Domini, humeris suis, in vectibus.*

℣. 13. *expl.* Lorsque nous voulûmes l'apporter de Cariathiarim. *supr.* 13. 10.

Ibid. *expl.* pour porter l'arche vous-même, ou pour nous instruire à le faire sans irréverence, puisque vous êtes les plus savans dans la loi du Seigneur. *Sa. Menoch.*

16. *Dixitque David principibus Levitarum, ut constituerent de fratribus suis cantores in organis musicorum, nablis videlicet, & lyris, & cymbalis, ut resonaret in excelsis sonitus lætitiæ.*

16. David dit auſſi aux *mêmes* chefs des Levites, d'établir quelques-uns de leurs freres pour *faire la fonction de* chantres, & pour jouer de toutes ſortes d'inſtrumens de muſique, comme ‖ de la lyre, de la guittarre, des tymbales, afin de faire retentir bien haut le bruit de leur joie.

17. *Constituerunt-que Levitas: Heman filium Joel, & de fratribus ejus; Asaph filium Barachiæ: de filiis verò Merari, fratribus eorum, Ethan filium Casaiæ.*

17. Ils choiſirent donc pluſieurs Levites; ſavoir Heman fils de Joel; & entre ſes freres ‖, Aſaph fils de Barachias: entre les fils de Merari & leurs freres, Ethan fils de Caſaïa;

18. *Et cum eis fratres eorum: in secundo ordine, Zachariam, & Ben, & Jaziel, & Semiramoth, & Jahiel, & Ani, Eliab, & Banaiam, & Maasiam, & Mathathiam, & Eliphalu & Maceniam, & Obededom, & Jehiel, janitores.*

18. & leurs freres avec eux: & au ſecond rang, Zacharie, Ben, Jaziel, Semiramoth, Jahiel, Ani, Eliab, Banaia, Maaſia, Mathathias, Eliphalu, Macenia, & Obededom, & Jehiel, qui étoient portiers ‖.

℣. 16. lettr. *nablis*, inſtrument de muſique dont on ne ſçait plus le nom, à moins que ce ne ſoit ce qu'on appelle une cornemuſe. *Menoch.*

℣. 17. *expl.* parens.

℣. 18. *expl.* ſoit qu'ils le fuſſent déja, ſoit qu'ils fuſſent alors établis portiers pour garder l'entrée du tabernacle où devoit repoſer l'arche: pour avoir néanmoins alors le ſoin d'empêcher que perſonne n'approchât de l'arche, que ceux à qui cela étoit permis. *Menoch. Tirin.*

19. Or les chantres Heman, Aſaph & Ethan jouoient des tymbales d'airain.

19. *Porrò cantores, Heman, Aſaph, & Ethan, in cymbalis æneis concrepantes.*

20. Mais Zacharie, Oziel, Semiramoth, Jahiel, Ani, Eliab, Maaſias & Banaïas chantoient ſur un autre inſtrument des airs ſacrés & myſterieux.

20. *Zacharias autem, & Oziel, & Semiramoth, & Jahiel, & Ani, & Eliab, & Maaſias, & Banaias, in nablis arcana cantabant.*

21. Mathathias, Eliphalu, Macenias, Obededom, Jehiel, & Ozaziu chantoient des chants de victoires & d'actions de graces ſur des guitarres à huit cordes ||.

21. *Porrò Mathathias, & Eliphalu, & Macenias, & Obededom, & Jehiel & Ozaziu, in citharis pro octava canebant epinicion.*

22. Chonenias chef des Levites, préſidoit à toute cette muſique ||, pour commencer le premier cette *ſainte* ſymphonie; parcequ'il étoit très-ſage & très-habile.

22. *Chonenias autem princeps Levitarum, prophetia præerat, ad practinendam melodiam: erat quippe valdè ſapiens.*

23. Barachias & Elcana faiſoient la fonction d'huiſſiers || à l'égard de l'arche.

23. *Et Barachias & Elcana janitores arcæ.*

℣. 21. *expl.* Hebræi & Chaldæus interpretes muſicum inſtrumentum putant octo chordarum. *Menoch.*

℣. 22. lettr. *prophetiæ præerat.* La muſique étoit ſouvent honorée du nom de prophetie, parceque les chantres doivent être remplis de l'Eſprit de Dieu comme les prophetes. D'autres prennent ici *prophetia*, pour *onus*, & ils expliquent *prophetiæ præerat*, du ſoin qu'il avoit de ce qu'on devoit porter.

℣. 23. *lettr.* portiers. *expl.* deux marchoient devant, & deux après. Ou bien ils ſervoient tour à tour. *Vatab.*

24. *Porrò Sebenias, & Josaphat, & Nathanael, & Amasai, & Zacharias, & Banaias, & Eliezer, sacerdotes, clangebant tubis coram arca Dei: & Obededom, & Jehias, erant janitores arcæ.*

24. Sebenias, Josaphat, Nathanael, Amasaï, Zacharie, Banaïas, & Eliezer, qui étoient prêtres, sonnoient des trompettes devant l'arche de Dieu: Obededom & Jehias faisoient *encore* la fonction d'huissiers // à l'égard de l'arche.

§. 3. *David danse devant l'Arche.*

25. *Igitur David & omnes majores natu Israel, & tribuni, ierunt ad deportandam arcam fœderis Domini de domo Obededom, cum lætitia.*

25. Ainsi David & tous les anciens d'Israel, & les officiers de l'armée s'en allerent pour transporter l'arche de l'alliance du Seigneur, de la maison d'Obededom *à Jerusalem,* dans de *saints* transports de joïe.

26. *Cùmque adjuvisset Deus Levitas, qui portabant arcam fœderis Domini, immolabantur septem tauri, & septem arietes.*

26. Et comme *on vit que* Dieu avoit assisté // les Levites qui portoient l'arche de l'alliance du Seigneur, on immola sept taureaux, & sept beliers.

27. *Porrò David erat indutus stolâ byssinâ, & universi Levi-*

27. Or David étoit revêtu d'une robe de fin lin //, aussi-bien que tous

℣. 24. Voyez la note du verset 23. ci-devant.

℣. 26. *expl.* en leur donnant la force nécessaire pour porter avec peu de fatigue un fardeau assez pesant par un chemin fort escarpé. *Ou* n'en ayant frappé aucun d'eux, comme il avoit fait Oza. *Ou même* le sens est que pendant que les Levites se soulageoient les uns les autres en changeant de porteurs, ce qui se faisoit de six pas en six pas, on immoloit, &c. *Synops.* Voy. 2. *Reg.* 6. 13.

℣. 27. *expl.* ephod.; brevior vestis ex subtilissimo & candidissimo lino. *Synops.*

les Levites qui portoient l'arche, & les chantres, & Chonenias qui étoit le maître de la musique & du chœur des chantres : mais David avoit de plus un ephod de fin lin.

28. Tout Israel conduisoit donc l'arche de l'alliance du Seigneur, avec de grandes acclamations, au son des trompettes, des hauts-bois, des tymbales des guitarres, & des autres instrumens de musique.

29. Et l'arche de l'alliance du Seigneur étant arrivée jusqu'à la ville de David, Michol fille de Saül, regardant par la fenêtre, vit le roi David qui sautoit & qui dansoit, & elle le méprisa dans son cœur.

ta qui portabant arcam, cantoresque, & Chonenias princeps prophetiæ inter cantores: David autem etiam indutus erat ephod lineo.

28. *Universus quoque Israel deducebant arcam fœderis Domini in jubilo, & sonitu buccinæ, & tubis, & cymbalis, & nablis, & citharis concrepantes.*

29. *Cumque pervenisset arca fœderis Domini usque ad civitatem David, Michol filia Saül prospiciens per fenestram, vidit regem David saltantem atque ludentem, & despexit eum in corde suo.*

CHAPITRE XVI.

§. 1. *L'Arche est placée.*

1. L'Arche de Dieu fut donc apportée & placée au milieu du tabernacle ‖ que David lui avoit fait dresser, où l'on

1. *Attulerunt igitur arcam Dei & constituerunt eam in medio tabernaculi, quod tetenderat ei*

‖. 1. *expl.* different de celui de Moïse, qui étoit demeuré à Gabaon. *Voy. v.* 39.

David : & obtulerunt holocausta & pacifica coram Deo.

offrit des holocaustes & des sacrifices d'action de graces en la presence de Dieu ".

2. *Cùmque complesset David offerens holocausta, & pacifica, benedixit populo in nomine Domini.*

2. Quand David eut achevé d'offrir les holocaustes & des sacrifices d'action de graces, il benit " le peuple " au nom du Seigneur.

3. *Et divisit universis per singulos, à viro usque ad mulierem, tortam panis, & partem assæ carnis bubalæ, & frixam oleo similam.*

3. Et il distribua à chacun en particulier, tant aux hommes qu'aux femmes, une portion de pain & un morceau de bœuf rôti, avec de la farine frite à l'huile.

4. *Constituitque coram arca Domini de Levitis, qui ministrarent, & recordarentur operum ejus, & glorificarent, atque laudarent Dominum Deum Israel.*

4. Il établit des Levites pour servir devant l'arche du Seigneur ; pour le glorifier, & lui rendre de continuelles actions de graces de toutes ses merveilles ; & pour chanter les louanges du Seigneur le Dieu d'Israel ; *savoir*,

5. *Asaph principem ; & secundum ejus Zachariam ; porrò Jahiel, & Semiramoth, & Jehiel, & Mathathiam, & Eliab, & Banaiam, & Obede-*

5. Asaph le premier de tous ; Zacharie le second ; & ensuite Jahiel, Semiramoth, Jehiel, Mathathias, Eliab, Banaïa, & Obededom. Jehiel fut chargé de toucher l'or-

℣. 1. *expl.* devant l'arche. 2. *Reg.* 6. 18.

℣. 2. *letr.* & les victimes pacifiques, c'est-à-dire, qui s'offroient pour les graces ou reçûes ou à recevoir.

Ibid. *expl.* en priant pour eux, & leur distribuant une partie des sacrifices. *Synops.*

gue, le psalterion, & la lyre; & Asaph de jouer des cymbales:

dom: Jehiel super organa psalterii, & lyras; Asaph autem ut cymbalis personaret:

6. mais Banaïas & Jaziel qui étoient prêtres, devoient sonner continuellement de la trompette devant l'arche de l'alliance du Seigneur.

6. Banaian verò & Jaziel sacerdotes, canere tubâ jugiter coram arca fœderis Domini.

7. Ce fut *donc* en ce jour là que David établit Asaph premier chantre, & tous ceux de sa maison *sous lui*, pour chanter les louanges du Seigneur, *en disant:*

7. In illo die fecit David principem ad confitendum Domino Asaph, & fratres ejus.

§. 2. *Cantique de David.*

8. // Louez le Seigneur, & invoquez son Nom: publiez ses œuvres dans tous les peuples.

8. Confitemini Domino, & invocate nomen ejus: notas facite in populis adinventiones ejus.

9. Chantez ses louanges: chantez-les sur les instrumens: annoncez toutes ses merveilles.

9. Cantate ei, & psallite ei: & narrate omnia mirabilia ejus.

10. Glorifiez son saint Nom: que le cœur de ceux qui cherchent le Seigneur, soit dans la joie.

10. Laudate nomen sanctum ejus: lætetur cor quærentium Dominum.

11. Cherchez le Seigneur, & la force qui vient de lui: cherchez sans cesse à voir son visage.

11. Quærite Dominum, & virtutem ejus: quærite faciem ejus semper.

℣. 8. Ce cantique est presque la même chose que les Pseaumes 95. & 104. David l'ayant composé dans cette cérémonie, le perfectionna ensuite avant que de le mettre dans le Pseautier. *Tirin.*

12. *Recordamini mirabilium ejus, quæ fecit : ſignorum illius, & judiciorum oris ejus.*

12. Souvenez-vous des merveilles qu'il a faites, de ſes prodiges, & des jugemens qui ſont ſortis de ſa bouche,

13. *Semen Iſrael ſervi ejus : filii Jacob electi ejus.*

13. vous qui êtes les deſcendans d'Iſrael ſon ſerviteur ||, & les enfans de Jacob ſon élû ||.

14. *Ipſe Dominus Deus noſter : in univerſa terra judicia ejus.*

14. Il eſt le Seigneur notre Dieu : il exerce ſes jugemens dans toute la terre.

15. *Recordamini in ſempiternum pacti ejus : ſermonis, quem præcepit in mille generationes.*

15. Souvenez-vous à jamais de ſon alliance, & de la promeſſe qu'il a faite pour tous les âges à venir,

16. *Quem pepigit cum Abraham : & juramenti illius cum Iſaac.*

16. qu'il a donnée à Abraham ; & du ſerment qu'il a fait à Iſaac ;

17. *Et conſtituit illud Jacob in præceptum : & Iſrael in pactum ſempiternum ;*

17. qu'il a confirmé à Jacob pour être une loi inviolable, & à Iſrael pour une alliance éternelle :

18. *dicens : Tibi dabo terram Chanaan, funiculum hereditatis veſtræ.*

18. en diſant : Je vous donnerai la terre de Chanaan pour votre heritage ||.

19. *Cùm eſſent pauci numero, parvi & coloni ejus.*

19. *Et le diſant* lorſqu'ils étoient en petit nombre, peu conſiderables, & étrangers ſur la terre ||.

℣. 13. *autr.* & ſes ſerviteurs, *i. e.* de Dieu.

Ibid. *autr.* qu'il a choiſis. *Bellarm.*

℣. 18. lettr. *pour la corde de votre heritage.* Il fait alluſion au cordeau des arpenteurs.

℣. 19. *expl.* lorſqu'ils allerent en Egypte.

20. Et ils passerent d'une nation à une autre, & d'un roiaume à un autre peuple.

20. *Et transierunt de gente in gentem, & de regno ad populum alterum.*

21. Il ne permit pas que qui que ce soit leur fît insulte, mais il châtia même des rois à cause d'eux.

21. *Non dimisit quemquam calumniari eos, sed increpavit pro eis reges.*

22. *en leur disant*: Gardez-vous bien de toucher à mes oints ‖ : & ne faites point de mal à mes prophetes.

22. *Nolite tangere christos meos: & in prophetis meis nolite malignari.*

23. Chantez *des hymnes* au Seigneur, vous tous qui habitez sur la terre: annoncez tous les jours le salut qu'il vous a donné.

23. *Cantate Domino omnis terra: annuntiate ex die in diem salutare ejus.*

24. Publiez sa gloire parmi les nations, & ses merveilles parmi tous les peuples.

24. *Narrate in gentibus gloriam ejus: in cunctis populis mirabilia ejus.*

25. Car le Seigneur est grand, & merite des louanges infinies: il est *sans comparaison* plus redoutable que tous les dieux.

25. *Quia magnus Dominus, & laudabilis nimis: & horribilis super omnes deos.*

§. 3. *Suite du Cantique de David.*

26. Tous les dieux des peuples sont des idoles:

26. *Omnes enim dii populorum, idola:*

℣. 22. *expl.* Il parle des patriarches, & il les appelle ses oints, 1. à cause de l'autorité souveraine qu'ils avoient dans leur famille. 2. parcequ'il les avoit choisis pour le servir. 3. à cause de la grace dont ils étoient remplis. 4. parcequ'ils devoient être les peres des rois & des prêtres qui recevoient l'onction exterieure. 5. parceque quelques-uns d'entre eux étoient prophetes, comme Isaac & Jacob. *Estius.*

Dominus

Dominus autem cœlos fecit.

mais c'eſt le Seigneur qui a fait les cieux.

27. *Confeſſio & magnificentia coram eo : fortitudo & gaudium in loco ejus.*

27. Il eſt tout environné de gloire & de majeſté // : la force & la joie ſe trouvent dans le lieu où il habite.

28. *Afferte Domino, familiæ populorum : afferte Domino gloriam & imperium.*

28. Peuples, *venez* avec toutes vos familles offrir *vos dons* au Seigneur. Offrez au Seigneur la gloire & la puiſſance.

29. *Date Domino gloriam nomini ejus, levate ſacrificium, & venite in conſpectu ejus : & adorate Dominum in decore ſancto.*

29. Offrez au Seigneur la gloire *qui eſt dûe* à ſon Nom : apportez des hoſties, & préſentez-vous devant lui : adorez le Seigneur dans un ſaint reſpect.

30. *Commoveatur à facie ejus omnis terra: ipſe enim fundavit orbem immobilem.*

30. Que toute la terre tremble devant ſa face : car c'eſt lui qui l'a affermie ſur ſes fondemens.

31. *Lætentur cœli, & exultet terra ; & dicant in nationibus : Dominus regnavit.*

31. Que les cieux ſe réjouiſſent ; que la terre treſſaille de joie ; & que l'on publie dans les nations : Le Seigneur eſt entré dans ſon royaume.

32. *Tonet mare, & plenitudo ejus : exultent agri, & omnia quæ in eis ſunt.*

32. Que la mer & tout ce qu'elle renferme faſſe retentir *ſon allegreſſe* : que les campagnes & tout ce qu'elles contiennent ſoient dans la joie.

// *v.* 27. lettr. *Confeſſio*, pour *argumentum confeſſionis, expl.* Tout ce qui l'environne nous porte à le glorifier & lui rendre des actions de graces.

33. Les arbres des forêts chanteront alors les louanges du Seigneur en sa présence ; parcequ'il est venu pour juger la terre.

34. Rendez la gloire au Seigneur, parcequ'il est bon, parceque sa miséricorde est éternelle.

35. Et dites-lui : Sauvez-nous, ô Dieu qui êtes notre Sauveur : rassemblez-nous, & retirez-nous du milieu des nations ", afin que nous témoignions notre joie par de saints cantiques ".

36. Que le Seigneur le Dieu d'Israel soit beni dans la suite de tous les siecles, & que tout le peuple dise : *Amen*, & chante les louanges du Seigneur.

33. *Tunc laudabunt ligna saltûs coram Domino : quia venit judicare terram.*

34. *Confitemini Domino, quoniam bonus : quoniam in æternum misericordia ejus.*

35. *Et dicite : Salva nos, Deus salvator noster : & congrega nos, & erue de gentibus, ut confiteamur nomini sancto tuo, & exultemus in carminibus tuis.*

36. *Benedictus Dominus Deus Israel ab æterno usque in æternum ; & dicat omnis populus, Amen, & hymnum Domino.*

§. 4. *Diverses fonctions des Levites.*

37. David laissa donc en ce lieu devant l'arche de l'alliance du Seigneur, Asaph & ses freres ", afin qu'ils servissent conti-

37. *Reliquit itaque ibi coram arca fœderis Domini, Asaph & fratres ejus, ut ministrarent in con-*

℣. 35. *expl.* David prévoyoit que le peuple d'Israel seroit un jour dispersé parmi les nations étrangeres. Quelques-uns croyent que ce verset a été ajoûté par Esdras, qu'on croit auteur de ce livre ; afin que les Levites priassent dans le temple après qu'il eut été rebâti, pour le reste du peuple qui n'étoit pas encore revenu dans la Judée. *Estius.*

Ibid. *lettr.* in carminibus tuis, *id est*, à Spiritu sancto dictis. *Synops.*

℣. 37. *expl.* ceux de la même maison.

ſpectu arcæ jugiter, per ſingulos dies, & vices ſuas.

nuellement en la préſence de l'arche, *en s'acquittant* tous les jours *de leur miniſtere* chacun à leur tour.

38. *Porrò Obededom, & fratres ejus ſexaginta octo; & Obededom filium Idithun, & Hoſa conſtituit janitores.*

38. Il établit Obededom & ſes freres // qui étoient *au nombre de* ſoixante & huit; & Obededom fils d'Idithun, avec Hoſa pour portiers.

39. *Sadoc autem ſacerdotem, & fratres ejus ſacerdotes, coram tabernaculo Domini in excelſo, quod erat in Gabaon;*

39. *Il établit* auſſi Sadoc // & ceux de ſa maiſon pour faire les fonctions de prêtres devant le tabernacle du Seigneur ſur le lieu élevé de Gabaon //;

40. *ut offerrent holocauſta Domino ſuper altare holocautomatis jugiter, manè & veſperè, juxta omnia quæ ſcripta ſunt in lege Domini, quam præcepit Iſraeli.*

40. afin d'y offrir continuellement des holocauſtes au Seigneur ſur l'autel deſtiné à ces ſortes de ſacrifices, tant le matin que le ſoir, ſuivant tout ce qui eſt ordonné dans la loi que le Seigneur a preſcrite à Iſrael.

41. *Et poſt eum Heman, & Idithun, & reliquos electos, unumquemque vocabulo ſuo ad confiten-*

41. Après Sadoc étoit Heman // & Idithun, avec les autres choiſis *pour cela*, chacun ſelon qu'ils étoient marqués pour

℣. 38. *expl.* ceux de ſa maiſon.

℣. 39. *expl.* Sadoc étoit fils d'Achitob & frere d'Achimelech, dont le fils Abiathar exerçoit alors l'office de pontife. Ainſi Sadoc n'eſt pas encore établi comme pontife: ce qui n'arriva que ſous Salomon; mais comme prêtre, pour avoir ſoin du culte qui ſe rendoit là à Dieu.

Ibid. *expl.* où étoit demeuré le tabernacle que Dieu avoit fait faire par Moïſe.

℣. 41. *expl.* qui conduiſoit la muſique. *ſupr.* 15. 17.

chanter les louanges du Seigneur, *en disant*: Que sa misericorde est éternelle.

42. Heman & Idithun jouoient aussi de la trompette, touchoient les tymbales, & tous les autres instrumens de musique pour chanter les louanges de Dieu : mais pour les fils d'Idithun *le roi* les établit portiers.

43. Ensuite chacun s'en retourna en sa maison : & David *se retira aussi* pour faire part à sa famille de la bénédiction " *de ce jour.*

dum Domino : Quoniam in æternum misericordia ejus.

42. *Heman quoque & Idithun canentes tubâ, & quatientes cymbala, & omnia musicorum organa, ad canendum Deo : filios autem Idithun fecit esse portarios.*

43. *Reversusque est omnis populus in domum suam : & David, ut benediceret etiam domui suæ.*

℣. 43. *expl.* se réjouir & faire festin avec ceux de sa maison.

CHAPITRE XVII. "

§. 1. *David pense à bâtir un Temple.*

L'an du monde 2960. Avant J. C. 1044.

1. DAvid étant établi dans son palais, il dit au prophete Nathan : Me voici logé dans une maison de cedre : & l'arche de l'alliance du Seigneur est *encore* sous des *tentes de* peaux *de bêtes.*

2. Nathan répondit à David : Faites tout ce que vous avez dans le cœur, car Dieu est avec vous.

1. *CUm autem habitaret David in domo sua, dixit ad Nathan prophetam : Ecce habito in domo cedrina : arca autem fœderis Domini sub pellibus est.*

2. *Et ait Nathan ad David : Omnia, quæ in corde tuo sunt, fac : Deus enim tecum est.*

Voyez 2. *Reg.* 7.

3. Igitur nocte illâ factus eſt ſermo Dei ad Nathan, dicens :

4. Vade, & loquere David ſervo meo : Hæc dicit Dominus : Non ædificabis tu mihi domum ad habitandum.

5. Neque enim manſi in domo, ex eo tempore quo eduxi Iſrael, uſque ad diem hanc : ſed fui ſemper mutans loca tabernaculi, & in tentorio,

6. manens cum omni Iſrael. Numquid locutus ſum ſaltem uni Judicum Iſrael, quibus præceperam ut paſcerent populum meum, & dixi : Quare non ædificaſtis mihi domum cedrinam ?

7. Nunc itaque ſic loquêris ad ſervum meum David : Hæc dicit Dominus exercituum : Ego tuli te, cùm in paſcuis ſequereris gregem, ut eſſes dux populi mei Iſrael.

3. Mais la nuit ſuivante Dieu parla à Nathan ; & lui dit :

4. Allez-vous en trouver mon ſerviteur David ; & dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne me bâtirez point de maiſon pour y faire ma demeure.

5. Car je n'ai point eu de maiſon ni de demeure, depuis le tems que j'ai tiré Iſrael *de l'Egypte* juſqu'à préſent : mais j'ai été ſous des tentes, changeant toujours de lieux où l'on dreſſoit mon pavillon,

6. quand je demeurois avec tout le peuple d'Iſrael. Ai-je jamais parlé à aucun des Juges d'Iſrael, à qui j'avois commandé d'avoir ſoin de mon peuple ; & lui ai-je dit : D'où vient que vous ne m'avez point bâti de maiſon de cedre ?

7. Vous direz donc maintenant à mon ſerviteur David : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je vous ai choiſi lorſque vous meniez paître des troupeaux *de moutons*, pour vous établir chef de mon peuple d'Iſrael.

8. Et j'ai été avec vous par tout où vous marchiez; j'ai exterminé tous vos ennemis devant vous; & j'ai rendu votre nom auſſi illuſtre que celui des grands hommes qui ſont célebres dans le monde.

8. *Et fui tecum quocumque perrexiſti: & interfeci omnes inimicos tuos coram te, fecique tibi nomen quaſi unius magnorum, qui celebrantur in terra.*

9. J'ai donné un lieu à mon peuple d'Iſrael; il y ſera affermi, & il y demeurera ſans être ébranlé à l'avenir ‖: & les enfans d'iniquité ne l'humilieront plus comme ils ont fait auparavant,

9. *Et dedi locum populo meo Iſrael; plantabitur, & habitabit in eo, & ultrà non commovebitur: nec filii iniquitatis atterent eos, ſicut à principio,*

10. depuis le tems que j'ai donné des Juges à mon peuple d'Iſrael, & que j'ai humilié tous vos ennemis *devant vous.* Je vous déclare donc que le Seigneur doit établir votre maiſon.

10. *ex diebus quibus dedi Judices populo meo Iſrael, & humiliavi univerſos inimicos tuos. Annuntio ergo tibi, quòd ædificaturus ſit tibi Dominus domum.*

11. Et lorſque vos jours ſeront accomplis pour aller avec vos peres, j'éleverai *ſur le trône* après vous un de votre race ‖ & de vos enfans; & j'affermirai ſon regne.

11. *Cùmque impleveris dies tuos ut vadas ad patres tuos, ſuſcitabo ſemen tuum poſt te, quod erit de filiis tuis; & ſtabiliam regnum ejus.*

℣. 9. *expl.* Il ne ſera plus emmené dans un autre payis, ſuppoſé néanmoins qu'il ne s'éloigne pas de mon ſervice. *Synopſ.*

℣. 11. *expl.* Cette promeſſe de Dieu ne peut s'entendre exactement de Salomon, que par rapport au Sauveur dont il eſt la figure: puiſque Salomon monta ſur le trône du vivant même de David ſon pere, & que ſon regne n'a pas été éternel: celui de JESUS-CHRIST ſeul l'étant veritablement. *Synopſ.*

12. *Ipſe ædificabit mihi domum, & firmabo ſolium ejus uſque in æternum.*

12. Ce ſera lui qui me bâtira une maiſon : & j'établirai ſon trône pour jamais.

13. *Ego ero ei in patrem, & ipſe erit mihi in filium : & miſericordiam meam non auferam ab eo, ſicut abſtuli ab eo qui ante te fuit.*

13. Je ſerai ſon pere, & il ſera mon fils : & je ne retirerai point ma miſericorde de deſſus lui, comme je l'ai retirée de deſſus votre prédeceſſeur ||.

14. *Et ſtatuam eum in domo mea, & in regno meo, uſque in ſempiternum ; & thronus ejus erit firmiſſimus in perpetuum.*

14. Je l'établirai dans ma maiſon & dans mon royaume pour jamais ; & ſon trône ſera très-ferme pour toujours.

§. 2. *Nathan dit à David que ce ſera ſon fils qui bâtira le Temple.*

15. *Juxta omnia verba hæc, & juxta univerſam viſionem iſtam, ſic locutus eſt Nathan ad David.*

15. Nathan parla *donc* dans ces mêmes termes à David, & lui rapporta tout ce que Dieu lui avoit fait entendre dans cette viſion.

16. *Cùmque veniſſet rex David, & ſediſſet coram Domino, dixit : Quis ego ſum, Domine Deus, & quæ domus*

16. Enſuite le roi David étant venu devant le Seigneur ||, & s'y étant arrêté ||, il *lui* dit : Qui ſuis-je, ô Seigneur *mon* Dieu, & quelle eſt ma maiſon pour

℣. 13. *expl.* Le royaume ne ſera pas ôté à ſa poſterité, comme il l'a été à celle de Saül. Il ne s'agit pas ici du ſalut éternel de Salomon. *Eſtius.*

℣. 16. *expl.* l'arche.

Ibid. lettr. *s'étant aſſis.* Mais les Docteurs Hebreux ſoûtiennent qu'on étoit toujours debout quand on prioit, & qu'ainſi le mot de *ſedere* ſe doit prendre ici pour *manere* ; demeurer quelque tems en prieres. *Synopſ.*

vous porter à me faire de ſi grandes graces ?

17. Mais cela vous a encore paru peu de choſe ; c'eſt pourquoi vous avez voulu aſſurer votre ſerviteur de l'établiſſement de ſa maiſon même pour les ſiecles à venir : & vous m'avez rendu plus conſiderable que tous les autres hommes, ô Seigneur *mon* Dieu.

18. Après cela quelle reconnoiſſance aſſez grande peut témoigner David, en voyant ce que vous avez fait pour relever votre ſerviteur : & que vous vous êtes ſouvenu de lui *pour le combler de tant de biens ?*

19. *Oui*, Seigneur, c'eſt pour l'amour de votre ſerviteur, & parcequ'il vous a plu d'agir ainſi, que vous en avez uſé *envers lui* d'une maniere ſi magnifique ; & que vous avez voulu faire connoître tant de grandes choſes.

20. Seigneur, nul n'eſt ſemblable à vous, & il n'y a point d'autre Dieu que vous entre tous ceux dont nous avons entendu parler.

21. En effet y a-t-il en-

mea, ut præſtares mihi talia ?

17. *Sed & hoc parum viſum eſt in conſpectu tuo, ideòque locutus es ſuper domum ſervi tui etiam in futurum : & feciſti me ſpectabilem ſuper omnes homines, Domine Deus.*

18. *Quid ultrà addere poteſt David cùm ita glorificaveris ſervum tuum, & cognoveris eum ?*

19. *Domine, propter famulum tuum juxta cor tuum feciſti omnem magnificentiam hanc, & nota eſſe voluiſti univerſa magnalia.*

20. *Domine, non eſt ſimilis tui ; & non eſt alius Deus abſque te, ex omnibus, quos audivimus auribus noſtris.*

21. *Quis enim eſt*

alius, ut populus tuus Israel, gens una in terra, ad quam perrexit Deus, ut liberaret, & faceret populum sibi, & magnitudine suâ atque terroribus ejiceret nationes à facie ejus, quem de Ægypto liberarat?

core un autre *peuple* semblable à votre peuple d'Israel, cette nation unique sur la terre, dont Dieu ait daigné s'approcher pour la délivrer *de captivité*, & en faire un peuple qui lui fût particulierement consacré, & pour chasser par sa puissance & par la terreur *de son Nom* toutes les nations de devant ce peuple qu'il avoit tiré d'Egypte?

22. *Et posuisti populum tuum Israel tibi in populum usque in æternum, & tu, Domine, factus es Deus ejus.*

22. Ainsi, Seigneur, vous avez établi votre peuple d'Israel pour être à jamais votre peuple; & vous avez bien voulu être son Dieu.

23. *Nunc igitur, Domine, sermo, quem locutus es famulo tuo, & super domum ejus, confirmetur in perpetuum, & fac sicut locutus es.*

23. Confirmez donc maintenant pour jamais la promesse que vous avez faite à votre serviteur ℣, pour lui & pour sa maison, & accomplissez-la selon votre parole.

24. *Permaneatque & magnificetur nomen tuum usque in sempiternum, & dicatur: Dominus exercituum Deus Israel, & domus David servi ejus permanens coram eo.*

24. Que votre nom demeure & soit glorifié éternellement: Qu'on dise *par-tout*: Le Seigneur des armées est le Dieu d'Israel, & la maison de David son serviteur subsiste toujours devant lui.

25. *Tu enim, Do-*

25. Car c'est vous, Sei-

℣. 23. *expl.* Cette priere se rapporte à la promesse du regne de JESUS-CHRIST. *Vatab.*

gneur mon Dieu, qui avez revelé à votre ſerviteur que vous vouliez lui établir ſa maiſon : & c'eſt pour cela que votre ſerviteur eſt rempli de confiance ‖ pour vous offrir ſa priere.

mine Deus meus, revelaſti auriculam ſervi tui, ut ædificares ei domum : & idcircò invenit ſervus tuus fiduciam, ut oret coram te.

26. *Je reconnois* ‖ donc maintenant, Seigneur, *que* vous êtes Dieu ; & c'eſt à votre ſerviteur que vous avez fait ces grandes promeſſes.

26. *Nunc ergo, Domine, tu es Deus : & locutus es ad ſervum tuum tanta beneficia.*

27. Vous avez déja commencé à benir la maiſon de votre ſerviteur, afin qu'elle ſubſiſte éternellement devant vous : & quand vous la benirez, Seigneur, elle ſera benie pour jamais.

27. *Et cœpiſti benedicere domui ſervi tui, ut ſit ſemper coram te : te enim, Domine, benedicente, benedicta erit in perpetuum.*

℣. 25. *letr.* a trouvé de la confiance.
℣. 26. *expl.* vous le faites veritablement paroître.

CHAPITRE XVIII.

§. 1. *Diverſes victoires de David.*

L'an du monde 2960.

1. APrès cela David battit les Philiſtins : il les humilia, & retira Geth avec ſes dépendances ‖ d'entre leurs mains.

1. *FActum eſt autem poſt hæc, ut percuteret David Philiſthæum, & humiliaret eos, & tolleret Geth, & filias ejus, de manu Philiſthæi,*

℣. 1. *letr.* ſes filles ; c'eſt-à-dire, les bourgades qui en dépendoient.

2. *percuteretque Moab, & fierent Moabitæ ſervi David, offerentes ei munera.*

2. Il défit auſſi les Moabites, & ſe les aſſujettit, & les obligea de lui payer un tribut ″.

3. *Eo tempore percuſſit David etiam Adarezer regem Soba, regionis Hemath, quando perrexit ut dilataret imperium ſuum uſque ad flumen Euphraten.*

3. En ce même tems David battit encore Adarezer roi de Soba dans le payis d'Hemath ″, lorſqu'il marcha pour étendre ſon empire juſqu'au fleuve de l'Euphrate ″.

4. *Cepit ergo David mille quadrigas ejus, & ſeptem millia equitum, ac viginti millia virorum peditum, ſubnervavitque omnes equos curruum, exceptis centum quadrigis, quas reſervavit ſibi.*

4. David lui prit donc mille chariots ″, & ſept mille hommes de cheval, avec vingt mille hommes d'infanterie. Il coupa les nerfs des jambes a tous les chevaux des chariots, hormis cent attelages qu'il reſerva pour ſon ſervice.

5. *Supervenit autem & Syrus Damaſcenus, ut auxilium præberet Adarezer regi Soba; ſed & hujus percuſſit David viginti duo millia virorum.*

5. Les Syriens de Damas vinrent au ſecours d'Adarezer roi de Soba: mais David en défit vingt-deux mille.

6. *Et poſuit milites*

6. Il mit garniſon dans

℣. 2. *expl.* offerentes ei munera, *id eſt*, tributum annuum; ut verſ 6. *Synopſ.* 2. *Reg.* 8. 2.

4. 3. *expl.* dans la Syrie, dont Hemath, qui fut depuis appellée Antioche, étoit la capitale.

Ibid. *expl.* C'étoit les bornes qui avoient été promiſes à la poſterité d'Abraham. *Geneſ.* 15. 18. *Deut.* 11. 24. & *Joſ* 1. 3. mais qui n'ont été poſſedées que par David & par Salomon. 3 *Reg.* 4. 21.

℣. 4. *antr.* chevaux de chariot. *Synopſ.*

Damas pour s'assûrer la Syrie, & se la rendre tributaire. Et le Seigneur l'assista dans toutes les guerres qu'il entreprenoit.

in Damasco, ut Syriæ quoque serviret sibi, & offerret munera. Adjuvitque eum Dominus in cunctis, ad quæ perrexerat.

7. David prit aussi les carquois // d'or des soldats d'Adarezer, & il les porta à Jerusalem.

7. *Tulit quoque David pharetras aureas, quas habuerant servi Adarezer, & attulit eas in Jerusalem.*

8. Il enleva encore une grande quantité d'airain des villes de Thebath, & de Chun, sujettes du roi Adarezer, dont Salomon fit faire cette grande mer d'airain, avec les colonnes & les vases du même métal //.

8. *Necnon de Thebath & Chun, urbibus Adarezer, æris plurimum, de quo fecit Salomon mare æneum, & columnas, & vasa ænea.*

§. 2. *Autres victoires de David.*

9. Thou roi d'Hemath, ayant appris que David avoit défait toute l'armée d'Adarezer roi de Soba,

9. *Quod cùm audisset Thoü rex Hemath, percussisse videlicet David omnem exercitum Adarezer regis Soba,*

10. envoya Adoram // son fils au roi David pour lui demander son alliance //; & lui témoigner sa joie de ce qu'il avoit défait & vaincu entierement Adarezer: car Thoü étoit ennemi d'Adarezer.

10. *misit Adoram filium suum ad regem David, ut postularet ab eo pacem, & congratularetur ei, quòd percussisset & expugnasset Adarezer: adversarius quippe erat Thoü Adarezer.*

// *Hebr.* les boucliers.
// 8. *lettr.* d'airain.
// 10. *autr.* Joram. 2. *Reg.* 8. 10.
Ibid. lettr. la paix.

11. *Sed & omnia vaſa aurea, & argentea, & ænea conſecravit David rex Domino, cum argento & auro, quod tulerat ex univerſis gentibus, tam de Idumæa, & Moab, & filiis Ammon, quàm de Philiſthiim & Amalec.*

11. Le roi David conſacra au Seigneur tous les vaſes d'or, d'argent & d'airain, avec tout ce qu'il avoit pris d'or & d'argent ſur tous les peuples, tant ſur les Iduméens, les Moabites & les Ammonites, que ſur les Philiſtins & les Amalecites.

12. *Abiſai verò filius Sarviæ percuſſit Edom in valle ſalinarum, decem & octo millia:*

12. Abiſaï fils de Sarvia défit auſſi dix-huit mille Iduméens dans la vallée des Salines:

13. *& conſtituit in Edom præſidium, ut ſerviret Idumæa David: ſalvavitque Dominus David in cunctis, ad quæ perrexerat.*

13. il mit garniſon dans *les villes de* l'Idumée pour tenir cette province dans l'obéiſſance de David: & le Seigneur conſerva toujours David dans toutes les expeditions qu'il entreprit.

14 *Regnavit ergo David ſuper univerſum Iſrael, & faciebat judicium atque juſtitiam cuncto populo ſuo.*

14. David regna donc ſur tout Iſrael: & dans les jugemens qu'il rendoit, il faiſoit juſtice à tout ſon peuple.

15. *Porrò Joab filius Sarviæ erat ſuper exercitum, & Joſaphat filius Ahilud à commentariis.*

15. Joab fils de Sarvia étoit General de ſes armées, & Joſaphat fils d'Ahilud avoit la charge des requêtes.

℣. 13. *expl.* c'eſt alors qu'on vit accomplir la prédiction faite à Rebecca. *Geneſ.* 15. *Major ſerviet minori*: car les Iduméens venoient d'Eſaü, & David venoit de Jacob par Juda.

16. Sadoc fils d'Achitob & Abimelech // fils d'Abiathar //, étoient Grands prêtres. Susa étoit secretaire.

17. Banaïas fils de Joaïda commandoit les Cerethiens & les Phelethiens // : mais les fils de David étoient les premiers auprès du roi //.

16. *Sadoc autem filius Achitob, & Abimelec filius Abiathar, sacerdotes: & Susa, scriba.*

17. *Banaias quoque filius Joiadæ super legiones Cerethi, & Phelethi: porrò filii David, primi ad manum regis.*

℣. 16. *autr.* Achimelech. 2. *Reg.* 8. 17.
Ibid. *autr.* Saraïas. 2. *Reg.* 8. 17
℣. 17. *expl.* on croit que c'étoient les gardes du roi.
Ibid. lettr. *ad manum regis. expl.* surpassoient tous les autres en dignité, & étoient toujours prêts à tout. Dans le livre des Rois il y a *sacerdotes.* C'est-à-dire, les plus considerables; honorés & respectés comme les prêtres, de même qu'il est dit de Jethro, *Exod.* 2. qu'il étoit *prêtre de Madian;* c'est-à-dire la premiere personne de ce lieu-là.

CHAPITRE XIX. //

§. 1. *Hanon Roi des Ammonites insulte David.*

L'an du monde 2967. Avant J. C. 1037.

1. NAas roi des Ammonites étant mort, & son fils regnant en sa place,

1. *Accidit autem ut moreretur Naas rex filiorum Ammon, & regnaret filius ejus pro eo.*

2. David dit: Je veux témoigner de l'affection à Hanon fils de Naas; parceque son pere m'a obligé. Il envoya donc des ambassadeurs pour le consoler de la mort de

2. *Dixitque David: Faciam misericordiam cum Hanon filio Naas; præstitit enim mihi pater ejus gratiam. Misitque David nuntios ad con-*

Voyez 2. *Reg.* 10.

ſolandum eum ſuper morte patris ſui. Qui cùm perveniſſent in terram filiorum Ammon, ut conſolarentur Hanon,

ſon pere : mais quand ils furent arrivés ſur les terres des Ammonites pour conſoler Hanon,

3. *dixerunt principes filiorum Ammon ad Hanon : Tu forſitan putas quòd David honoris causâ in patrem tuum miſerit qui conſolentur te : nec animadvertis, quòd ut explorent, & inveſtigent, & ſcrutentur terram tuam, venerint ad te ſervi ejus.*

3. les principaux du payis dirent à ce prince : Vous croyez peutêtre que ce ſoit pour rendre quelque honneur à la memoire de votre pere, que David a envoyé ici des ambaſſadeurs pour vous conſoler : & vous ne voyez pas qu'ils n'y ſont venus que pour reconnoître votre payis, pour y découvrir tout, & pour remarquer juſqu'aux moindres choſes.

4. *Igitur Hanon pueros David decalvavit, & raſit, & præcidit tunicas eorum à natibus uſque ad pedes, & dimiſit eos.*

4. Hanon fit donc raſer la tête & la barbe // aux ſerviteurs de David, leur fit couper leurs robes depuis le haut des cuiſſes juſqu'aux pieds, & les renvoya *enſuite.*

5. *Qui cùm abiiſſent, & hoc mandaſſent David, miſit in occurſum coram (grandem enim contumeliam ſuſtinuerant) & præcepit ut manerent in Jericho, do-*

5. Lorſqu'ils s'en furent allés, & qu'ils eurent fait ſavoir à David ce qui étoit arrivé, il envoya audevant d'eux, à cauſe de ce grand outrage qu'ils avoient reçu, & leur ordonna de demeurer à Jeri-

℣. 4. Dans les Rois *liv. 1. c. 10. 4.* il y a, Qu'il leur fit raſer la moitié de la barde.

cho // juſqu'à ce que leur barbe fût crue, & de revenir enſuite.

nec creſceret barba eorum, & tunc reverterentur.

§. 2. *Les Ammonites ſe préparent à la guerre.*

6. Mais les Ammonites voyant bien qu'ils avoient offenſé David, envoyerent tant de la part d'Hanon, que de celle de tout le peuple, mille talens // d'argent, pour acheter des chariots de guerre & de lever de la cavalerie dans la Meſopotamie, dans la Syrie de Maacha //, & dans Soba.

6. Videntes autem filii Ammon, quòd injuriam feciſſent David, tam Hanon, quàm reliquus populus, miſerunt mille talenta argenti, ut conducerent ſibi de Meſopotamia, & de Syria Maacha, & de Soba, currus & equites.

7. Ils aſſemblerent donc trente-deux mille chariots //, & *engagerent* le roi de Maacha avec ſes ſujets *dans leur parti.* Tous ces gens s'étant mis en marche, vinrent camper vis-à-vis de Medaba. Et les Ammonites s'étant auſſi aſſemblés de toutes leurs villes, ſe préparerent à la guerre.

7. Conduxerunt que triginta duo millia curruum, & regem Maacha cum populo ejus. Qui cùm veniſſent, caſtrametati ſunt è regione Medaba. Filii quoque Ammon congregati de urbibus ſuis, venerunt ad bellum.

8. Lorſque David eut

8. Quod cùm au-

℣. 5. *expl.* éloigné de quelque ſix lieues de Jeruſalem.

℣. 6. *expl.* qui montent à plus de quatre milions ſix cens mille livres de notre monnoie.

Ibid. *expl.* On voit au 2. des Rois ch. 10. 6. que le roi de Maacha leur donna alors mille hommes.

℣. 7. *expl.* Quand il n'y auroit eu que dix hommes ſur chaque chariot, cela feroit toujours trois cens vingt mille hommes. Un Interprete croit que cela ſignifie ſeulement trente-deux mille hommes combattans ſur des chariots. *Tirin.*

diſſet David, miſit Joab, & omnem exercitum virorum fortium :

été informé de tous ces préparatifs, il envoya Joab avec toutes ſes meilleures troupes.

9. *egreſſique filii Ammon, direxerunt aciem juxta portam civitatis : reges autem, qui ad auxilium ejus venerant, ſeparatim in agro ſteterunt.*

9. Les Ammonites s'étant avancés *pour le combattre*, rangerent leur armée en bataille près de la porte de la ville ". Et les rois qui étoient venus à leur ſecours, camperent ſéparément dans la plaine.

10. *Igitur Joab, intelligens bellum ex adverſo & poſt tergum contra ſe fieri, elegit viros fortiſſimos de univerſo Iſrael, & perrexit contra Syrum.*

10. Ainſi Joab ayant remarqué qu'on ſe préparoit à le combattre, & de front & par derriere, choiſit les plus braves hommes de toutes les troupes d'Iſrael, & marcha contre les Syriens.

11. *Reliquam autem partem populi dedit ſub manu Abiſai fratris ſui, & perrexerunt contra filios Ammon.*

11. Il donna le reſte de l'armée à Abiſaï ſon frere, pour marcher " contre les Ammonites :

12. *Dixitque : Si vicerit me Syrus, auxilio eris mihi : ſi autem ſuperaverint te filii Ammon, ero tibi in præſidium.*

12. & il lui dit : Si les Syriens ont de l'avantage ſur moi, vous viendrez à mon ſecours : & ſi les Ammonites en ont ſur vous, j'irai *auſſi* pour vous ſecourir.

℣. 9. *expl.* ou de Rabba capitale des Ammonites, ou de Maacha, dont le roi étoit dans le parti des Ammonites.

℣. 11. *lettr.* & ils marcherent contre, &c. Mais on a crû devoir l'entendre principalement d'Abiſaï, comme il eſt marqué 2. *Reg.* 10. 10.

13. Agiſſez en homme de cœur, & combattons genereuſement pour notre peuple, & pour les villes de notre Dieu : & le Seigneur ordonnera de tout comme il lui plaira.

13. *Confortare, & agamus viriliter pro populo noſtro, & pro urbibus Dei noſtri : Dominus autem, quod in conſpectu ſuo bonum eſt, faciet.*

14. Joab marcha donc contre les Syriens avec les troupes qu'il commandoit : il les battit & les mit en fuite.

14. *Perrexit ergo Joab, & populus quæ cum eo erat, contra Syrium ad prælium : & fugavit eos.*

§. 3. *Les Ammonites ſont vaincus.*

15. Les Ammonites voyant la fuite des Syriens, s'enfuirent auſſi eux-mêmes de devant ſon frere Abiſaï, & ſe retirerent dans la ville // : & Joab s'en retourna à Jeruſalem.

15. *Porrò filii Ammon videntes quòd fugiſſet Syrus, ipſi quoque fugerunt Abiſai fratrem ejus, & ingreſſi ſunt civitatem : reverſuſque eſt etiam Joab in Jeruſalem.*

16. Lorſque les Syriens eurent vû que leur armée n'avoit pû ſoutenir devant Iſrael, ils envoyerent ſolliciter les autres Syriens qui étoient au-delà du fleuve // , & les engagerent à venir à leur ſecours, Sophach General de l'armée d'Adarezer les commandoit.

16. *Videns autem Syrus quòd cecidiſſet coram Iſrael miſit nuntios, & adduxit Syrum, qui erat trans fluvium : Sophach autem princeps militiæ Adarezer, erat dux eorum.*

17. David en ayant reçu nouvelle, aſſembla toutes les troupes d'Iſrael, paſſa

17. *Quod cùm nuntiatum eſſet David, congregavit uni-*

℣. 15. *expl.* Ce que les uns entendent de Rabba, & les autres de Medaba, comme au v. 7. ci-deſſus.

℣. 16. *expl.* Euphrate. *Synopſ.*

versum Israel, & transivit Jordanem, irruitque in eos, & direxit ex adverso aciem, illis contra pugnantibus.

le Jourdain, & vint fondre tout-d'un-coup sur eux, en les attaquant de front avec son armée rangée en bataille, & eux soutenant de leur côté ce rude choc.

18. *Fugit autem Syrus Israel: & interfecit David de Syris septem millia curruum, & quadraginta millia peditum, & Sophach exercitûs principem.*

18. Mais les Syriens prirent la fuite devant Israel: & David tailla en pieces sept mille hommes // des chariots, & quarante mille hommes de pied //, avec Sophach le General de cette armée.

19. *Videntes autem servi Adarezer se ab Israel esse superatos, transfugerunt ad David, & servierunt ei: noluitque ultrà Syria auxilium prabere filiis Ammon.*

19. Alors tous les sujets *& alliés* d'Adarezer se voyant vaincu par les Israélites, passerent dans le parti de David, & lui furent assujettis. Et *depuis ce tems* les Syriens ne voulurent plus donner de recours aux Ammonites.

L'an du monde 2968. Avant l'Ere de J. C. 1036.

℣. 18. *autr.* sept cens. 2. *Reg.* 10.

Ibid. lettr. *septem millia curruum.* L'on trouve les sept mille hommes de chariots, en supposant dix hommes à chaque chariot.

Ibid. *expl.* il y a dans le livre des Rois, quarante mille chevaux. Il pouvoit y avoir autant d'infanterie que de cavalerie. *Vatab.*

CHAPITRE XX. //

§. 3. *Les Ammonites punis.*

1. *Factum est autem post anni circulum, eo tempore,*

1. UN an après, au tems que les rois ont accoutumé d'aller à la

L'an du monde 2969. Avant J. C. 1035.

Voyez 2. *Reg.* ch. 11. & 12.

guerre, Joab assembla une armée composée de l'élite de toutes les troupes, & ravagea le payis des Ammonites : puis s'avançant il mit le siege devant Rabba ‖. Mais David demeura à Jerusalem pendant que Joab fit battre Rabba : *& y étant allé, il* la fit détruire ‖.

quo solent reges ad bella procedere, congregavit Joab exercitum, & robur militiæ, & vastavit terram filiorum Ammon, perrexitque & obsedit Rabba : porrò David manebat in Jerusalem, quando Joab percussit Rabba, & destruxit eam.

2. Alors David prit la couronne de dessus la tête de Melchom ‖, & il y trouva un talent d'or ‖ pesant ; & des pierreries très-précieuses dont il se fit un diadême, sans parler de plusieurs autres dépouilles qu'il remporta de cette ville.

2. *Tulit autem David coronam Melchom de capite ejus, & invenit in ea auri pondo talentum, & pretiosissimas gemmas, fecitque sibi inde diadema : manubias quoque urbis plurimas tulit :*

3. Il en fit sortir aussi tout le peuple qui y étoit, & fit passer sur eux des traineaux ‖ & des chariots armés de fers & de tranchans, pour les briser & les mettre en pieces ‖.

3. *populum autem, qui erat in ea, eduxit : & fecit super eos tribulas, & trahas, & ferrata carpenta transire, ita ut dissecarentur, & conte-*

℣. 1. *expl.* capitale de ces peuples.

Ibid. *expl.* la ville étant sur le point d'être prise, David y alla avec de nouvelles troupes, la prit, & la détruisit. 2. *Reg.* 12. 29.

℣. 2. *expl.* leur roi. 2. *Reg.* 12. 30.

Ibid. *expl.* ce qui reviendroit à près de soixante-cinq mille livres de notre monnoie.

℣. 3. *Vid.* 2. *Reg.* 12.

Ibid. Un Interprete a crû que David pecha en cela par un excès de cruauté, qui étoit une suite de l'endurcissement où l'avoient jetté ses deux premiers pe-

terentur : ſic fecit David cunctis urbibus filiorum Ammon : & reverſus eſt cum omni populo ſuo in Jeruſalem.

Il en uſa de la même ſorte dans toutes les villes des Ammonites : & il s'en revint enſuite à Jeruſalem avec tout ſon peuple ″.

§. 2. *Guerre des Philiſtins.*

4. *Poſt hæc initium eſt bellum in Gazer adverſum Philiſthæos; in quo percuſſit Sobochai Huſathites, Saphai de genere Raphaim, & humiliavit eos.*

4. Après cela on fit la guerre à Gazer ″ contre les Philiſtins, où Sobochaï ″ de Huſathi tua Saphaï qui étoit de la race des geans ″, & les humilia *extrémement*. L'an du monde 2986.

5. *Aliud quoque bellum geſtum eſt adverſus Philiſthæos, in quo percuſſit Adeodatus filius Saltûs Bethlehemites fratrem Goliath Gethai, cujus haſta lignum erat quaſi liciatorium texentium.*

5. On fit encore une autre guerre contre les Philiſtins, où Adeodat fils de la Foreſt ″, qui étoit de Bethlehem, tua un frere de Goliath de Geth, dont la hampe de la lance étoit comme le grand bois des tiſſerans ″.

chés, dont il n'avoit eu encore aucun ſentiment de pénitence. *Tirin.* Mais il ſemble plus à propos d'excuſer ce prince, qui a toujours donné des marques d'une ſi grande douceur, & de dire que ces peuples méritoient un châtiment auſſi ſevere, tant à cauſe de la maniere indigne dont ils avoient traité les ambaſſadeurs de David, qu'en punition de la cruauté qu'ils exerçoient eux-mêmes contre leurs propres enfans, qu'ils immoloient avec la derniere inhumanité à leurs idoles.

Ibid. *expl.* toute ſon armée. 2. *Reg.* 12. 31.

℣. 4. *autr.* Gob. 2. *Reg.* 21. 18. que l'on appelloit auſſi *Gazer.*

Ibid. *expl.* l'un des braves de David. *ſupr.* 11. 29.

℣. 4. *lettr.* Raphaïm.

℣. 5. *Hebr.* Elhanan Benjaïr. La Vulgate a mis la ſignification des noms Hebreux, au-lieu des noms mêmes.

Ibid. Vid. 1. Reg. 17. 7.

6. Il y eut encore une autre guerre *que l'on fit* à Geth, où il ſe trouva un homme extrêmement grand, qui avoit ſix doigts *aux pieds & aux mains*; 2. Reg. 21. 20. c'eſt-à-dire, vingt-quatre en tout; & qui étoit auſſi lui-même de la race des geans.

6. *Sed & aliud bellum accidit in Geth, in quo fuit homo longiſſimus, ſenos habens digitos, id eſt ſimul viginti quatuor: qui & ipſe de Raphæ fuerat ſtirpe generatus.*

7. Celui-ci outrageoit inſolemment les Iſraélites: & Jonathan fils de Samaa frere de David le tua. Ce ſont-là les enfans des geans qui ſe trouverent à Geth, & qui furent tués par David & par ſes gens ℣.

7. *Hic blaſphemavit Iſrael: & percuſſit eum Jonathan filius Samaa fratris David. Hi ſunt filii Raphæ in Geth, qui ceciderunt in manu David & ſervorum ejus.*

℣. 7. Vid. 2. Reg. 21. 22.

CHAPITRE XXI. ℣

§. 1. *Dénombrement fait par ordre de David.*

L'an du monde 2987. Avant J. C. 1017.

1. OR le démon s'éleva contre Iſrael, & il excita David à faire le dénombrement d'Iſrael.

1. *Conſurrexit autem ſatan contra Iſrael: & concitavit David ut numeraret Iſrael.*

2. David dit donc à Joab & aux premiers d'entre le peuple: Allez, & faites le dénombrement de tout Iſrael depuis Berſabée juſqu'à Dan; &

2. *Dixitque David ad Joab & ad principes populi: Ite, & numerate Iſrael à Berſabee uſque Dan: & afferte mihi nu-*

Voyez 2. Reg. 24.

merum ut ſciam.

m'en apportez le rôle, afin que je ſache *à quoi il ſe montera.*

3. *Reſponditque Joab : Augeat Dominus populum ſuum centuplum, quàm ſunt : nonne domine mi rex, omnes ſervi tui ſunt ? Quare hoc quærit dominus meus, quod in peccatum reputetur Iſrael ?*

3. Joab lui répondit : Que le Seigneur daigne multiplier ſon peuple au centuple de ce qu'il eſt maintenant : mon ſeigneur & mon roi, tous ne ſont-ils pas vos ſerviteurs ? Pourquoi *donc* recherchez-vous une choſe qui ſera imputée à peché, à Iſrael ?

4. *Sed ſermo regis magis prævaluit : egreſſuſque eſt Joab, & circuivit univerſum Iſrael ; & reverſus eſt Jeruſalem.*

4. Néanmoins le commandement du roi l'emporta. Joab partit donc, & fit tout le tour des terres d'Iſrael, & il s'en revint à Jeruſalem.

5. *Deditque Davidi numerum eorum, quos circuierat : & inventus eſt omnis numerus Iſrael, mille millia & centum millia virorum educentium gladium : de Juda autem quadringinta ſeptuaginta millia bellatorum.*

5. Il donna à David le dénombrement de tous ceux qu'il avoit comptés : & il ſe trouva onze cens mille ″ hommes d'Iſrael, tous gens capables de porter les armes ; & quatre cens ſoixante & dix mille ″ hommes de guerre de Juda.

6. *Nam Levi, &*

6. Joab ne fit point le

℣. 3. *expl.* in damnum & perniciem. *Vatab.* Le peuple fut peutêtre trop complaiſant au deſir du roi. *Synopſ.*

℣. 5. *autr.* huit cens. mille. 2. *Reg.* 24. 9. *expl.* des plus braves, & le reſte des ſoldats ordinaires.

Ibid. *autr.* cinq cens mille. *expl.* Ce qui ſemble avoir été pris là par compte rond ; au-lieu que l'on met ici la choſe plus juſte.

dénombrement de la tribu de Levi, ni de celle de Benjamin ℣, parcequ'il n'executoït qu'à regret l'ordre du roi.

Benjamin non numeravit : eò quòd Joab invitus exequeretur regis imperium.

§. 2. *David reconnoît ſa faute.*

7. En effet ce commandement déplut à Dieu : & il *fut cauſe de la plaie dont Dieu* frappa Iſrael.

7. *Diſplicuit autem Deo quod juſſum erat : & percuſſit Iſrael.*

8. Mais David dit à Dieu : J'ai commis une grande faute, d'avoir fait faire ce dénombrement : Je vous prie, Seigneur, de pardonner à votre ſerviteur cette iniquité, parce que j'ai fait une folie.

8. *Dixitque David ad Deum : Peccavi nimis ut hoc facerem : obſecro aufer iniquitatem ſervi tui, quia inſipienter egi.*

9. Alors le Seigneur parla à Gad prophete de David ℣, & lui dit :

9. *Et locutus eſt Dominus ad Gad Videntem Davidis, dicens :*

10. Allez trouver David, & dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous donne le choix de trois choſes ; choiſiſſez celle que vous voudrez, & je ſuivrai votre choix.

10. *Vade, & loquere ad David, & dic ei : Hæc dicit Dominus : Trium tibi optionem do ; unum, quod volueris, elige, & faciam tibi.*

11. Lors donc que Gad fut venu trouver David, lui dit : Voici ce que dit

11. *Cùmque veniſſet Gad ad David, dixit ei : Hæc dicit*

℣. 6. *expl.* C'eſt pourquoi nul de ces deux tribus ne fut frappé de la peſte. La tribu de Levi étoit conſacrée à Dieu ; & il étoit reſté fort peu de monde de celle de Benjamin, depuis ce qui ſe paſſa au ſujet de la femme du Levite. *Judic.* 19. C'eſt pourquoi il fut plus aiſé à Joab de les omettre.

℣. 9. *expl.* Que David avoit coûtume de conſulter.

Dominus

Dominus : Elige quod volueris ;

12. *aut tribus annis famen ; aut tribus menſibus te fugere hoſtes tuos, & gladium eorum non poſſe evadere ; aut tribus diebus gladium Domini & peſtilentiam verſari in terra, & Angelum Domini interficere in univerſis finibus Iſrael : nunc igitur vide quid reſpondeam ei, qui miſit me.*

13. *Et dixit David ad Gad : Ex omni parte me anguſtia premunt : ſed melius mihi eſt, ut incidam in manus Domini, quia multa ſunt miſerationes ejus,*

le Seigneur : Choiſiſſez ce que vous voudrez :

12. ou de ſouffrir la famine durant trois ans ‖ ; ou de fuir devant vos ennemis durant trois mois, ſans pouvoir éviter leur épée ; ou d'être ſous le glaive du Seigneur durant trois jours, la peſte étant dans vos états, & l'ange du Seigneur tuant les peuples dans toutes les terres d'Iſrael. Voyez donc ce que vous voulez que je réponde à celui qui m'a envoyé.

13. David répondit à Gad : De quelque côté que je me tourne, je me voi preſſé par de grandes extrémités : cependant il m'eſt plus avantageux de tomber entre les mains du Seigneur ‖, ſachant qu'il

℣. 12. *autr.* ſept ans. 2. *Reg.* 24. 13. Mais il ſemble que ce ſoit une faute ; puiſque nous voyons ici que toutes les punitions vont par le nombre de trois ; & que les Septante n'ont que trois ans non plus qu'ici. Quelques-uns croyent néanmoins qu'on propoſe ici trois ans de famine, en y comprenant les quatre années qui avoient déja affligé Iſrael, à cauſe du meurtre des Gabaonites. 2. *Reg.* 21. Mais l'Ecriture marque expreſſément là, que cette famine ne dura que trois ans, & non pas quatre.

℣. 13. *expl.* Ceci n'a rien de contraire à ce que dit l'Apôtre *Hebr.* 10. Que *c'eſt une choſe horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant.* Puiſque l'Apôtre conſidere Dieu comme un juge qui punit des criminels en l'autre vie, & David comme un pere qui châtie ſes enfans en celle-ci. *Eſtius.*

est plein de miſericorde, que non pas en celles des hommes ".

quàm in manus hominum.

§. 3. *La peſte fait mourir beaucoup de peuple.*

14. Le Seigneur envoya donc la peſte en Iſrael; & il mourut ſoixante & dix mille Iſraélites.

14. *Miſit ergo Dominus peſtilentiam in Iſrael: & ceciderunt de Iſrael ſeptuaginta millia virorum.*

15. Il envoya auſſi ſon Ange à Jeruſalem pour la ravager. Et comme la ville étoit toute pleine de morts, le Seigneur la regarda, & il fut touché de compaſſion d'une plaie ſi terrible. Il dit donc à l'ange exterminateur: C'en eſt aſſez, & arrêtez votre main. Or l'ange du Seigneur étoit *alors* près de l'aire d'Ornan Jebuſéen.

15. *Miſit quoque Angelum in Jeruſalem, ut percuteret eam: cùmque percuteretur, vidit Dominus, & miſertus eſt ſuper magnitudine mali: & imperavit Angelo qui percutiebat: Sufficit, jam ceſſet manus tua. Porrò Angelus Domini ſtabat juxta aream Ornan Jebuſæi.*

16. Et David levant les yeux vit l'Ange du Seigneur qui étoit entre le ciel & la terre, & qui tenoit en ſa main une épée nue, & tournée contre Jeruſalem. A l'heure-même lui & les anciens *qui étoient avec lui*, couverts de cilices, ſe proſternerent en terre.

16. *Levauſque David oculos ſuos, vidit Angelum Domini ſtantem inter cœlum & terram, & evaginatum gladium in manu ejus, & verſum contra Jeruſalem: & ceciderunt, tam ipſe, quàm majores natu veſtiti ciliciis, proni in terram.*

" 13. *expl.* David choiſit ce fléau, qui étant commun à toutes ſortes de perſonnes pouvoit tomber ſur lui auſſi-bien que ſur le reſte du peuple: les deux autres n'accablant ordinairement que les pauvres. *Synopſ.*

17. *Dixitque David ad Deum : Nonne ego ſum, qui juſſi ut numeraretur populus ? Ego, qui peccavi, ego, qui malum feci : iſte grex quid commeruit ? Domine Deus meus, vertatur, obſecro, manus tua in me, & in domum patris mei ; populus autem tuus non percutiatur.*

17. Et David dit à Dieu : N'eſt-ce pas moi qui ai commandé de faire ce dénombrement du peuple ? C'eſt moi qui ai peché ; c'eſt moi qui ai commis *tout* le mal : mais pour ce troupeau, qu'a-t-il mérité ? Tournez donc, je vous ſupplie, Seigneur mon Dieu, votre main contre moi, & contre la maiſon de mon pere : mais épargnez votre peuple.

§. 4. *David dreſſe un autel.*

18. *Angelus autem Domini præcepit Gad, ut diceret Davidi ut aſcenderet, extrueretque altare Domino Deo, in area Ornan Jebuſæi.*

18. Alors l'Ange du Seigneur commanda à Gad de dire à David de venir, & de dreſſer un autel au Seigneur le Dieu *d'Iſrael*, dans l'aire d'Ornan Jebuſéen.

19. *Aſcendit ergo David juxta ſermonem Gad, quem locutus ei fuerat ex nomine Domini.*

19. David s'y tranſporta donc, ſuivant l'ordre que Gad lui en avoit ſignifié de la part ce Dieu.

20. *Porrò Ornan cùm ſuſpexiſſet, & vidiſſet Angelum, quatuorque filii ejus cum eo, abſconderunt ſe : nam eo tempore terebat in area triticum.*

20. Mais Ornan ayant levé les yeux & vû l'Ange, qui fut vû auſſi de ſes quatre fils, ils ſe cacherent, parceque c'étoit le tems où ils battoient leurs grains dans leur aire.

21. *Igitur cùm veniret David ad Ornan, conſpexit eum Ornan, & proceſſit ei*

21. Lors donc que David approchoit, Ornan l'apperçut, & ſortant de ſon aire pour aller au-de-

vant de lui, il lui fit une profonde reverence ℣ en ſe baiſſant juſqu'en terre.

22. David lui dit: Donnez-moi la place qu'occupe votre aire, afin que j'y dreſſe un autel au Seigneur, & que je faſſe ceſſer cette plaie de deſſus le peuple: & je vous en payerai le prix qu'elle vaut.

23. Ornan répondit à David: Le roi mon ſeigneur n'a qu'à la prendre, & à en faire ce qu'il lui plaira. Je lui donnerai auſſi les bœufs pour l'holocauſte, des traînoirs ℣ au-lieu de bois, & le blé qui eſt néceſſaire pour le ſacrifice. Je lui donnerai toutes ces choſes avec joie.

24. Le roi David lui répondit: Je ne puis pas en uſer ainſi, mais je vous en payerai le prix: car je ne dois pas vous ôter *ce qui vous appartient*, pour offrir en holocauſte au Seigneur ce que l'on m'auroit donné.

25. David donna donc à Ornan pour la place ſix

obviam de area, & adoravit eum pronus in terram.

22. *Dixitque ei David: Da mihi locum areæ tuæ, ut ædificem in ea altare Domino: ita ut quantum valet argenti accipias, & ceſſet plaga à populo.*

23. *Dixit autem Ornan ad David: Tolle, & faciat dominus meus rex quodcumque ei placet: ſed & boves do in holocauſtum, & tribulas in ligna, & triticum in ſacrificium: omnia libens præbebo.*

24. *Dixitque ei rex David: Nequaquam ita fiet, ſed argentum dabo quantum valet: neque enim tibi auferre debeo, & ſic offerre Domino holocauſta gratuita.*

25. *Dedit ergo David Ornan pro loco*

℣. 21. *lettr.* il l'adora.

℣. 23. *expl.* On ſe ſervoit de ces traînoirs de bois pour faire ſortir les grains de l'épi, avant l'invention des fléaux. *Virgil.*

ſiclos auri juſtiſſimi ponderis ſexcentos.

cens ſicles d'or d'un poids très-juſte [//].

26. *Et ædificavit ibi altare Domino : obtulitque holocauſta, & pacifica, & invocavit Dominum, & exaudivit eum in igne de cœlo ſuper altare holocauſti.*

26. Et il dreſſa là un autel au Seigneur, & il y offrit des holocauſtes & des hoſties pacifiques : il invoqua le Seigneur, & le Seigneur l'exauça, en faiſant deſcendre le feu du ciel ſur l'autel de l'holocauſte.

27. *Præcepitque Dominus Angelo : & convertit gladium ſuum in vaginam.*

27. Alors le Seigneur commanda à l'Ange de remettre ſon épée dans le fourreau ; ce qu'il fit.

28. *Protinus ergo David, videns quod exaudiſſet eum Dominus in area Ornan Jebuſæi, immolavit ibi victimas.*

28. Et à l'heure-même, David voyant que le Seigneur l'avoit exaucé dans l'aire d'Ornan Jebuſéen, lui immola des victimes.

29. *Tabernaculum autem Domini, quod fecerat Moyſes in deſerto, & altare holocauſtorum, eâ tempeſtate erat in excelſo Gabaon.*

29. Le tabernacle du Seigneur, que Moïſe avoit fait dans le deſert, & l'autel des holocauſtes, étoient alors au haut-lieu de Gabaon [//].

℣. 25. *expl.* qui reviendroient environ à treize mille livres, que David donna à Ornan pour tout ce lieu, *pro loco*, qui comprenoit auſſi la montagne de Moria, où Dieu fit connoître à ce prince qu'il vouloit qu'on lui bâtît un temple. Car ce qui eſt marqué 2. *Reg.* 24. 23. qu'il ne donna que cinquante ſicles d'argent, qui ne ſont pas quatre-vingt livres, ſe doit entendre de l'aire & des bœufs qu'il avoit acheté d'abord pour offrir le ſacrifice.

℣. 29. *expl.* Ceci ſemble répondre à une queſtion qu'on pourroit faire ; pourquoi David offrit un ſacrifice en cet endroit, & non pas au lieu où étoit le tabernacle ? Dont la raiſon eſt, outre un ordre exprès de Dieu, que David

30. Et David n'eut pas la force d'aller juſques-là pour y offrir ſa priere à Dieu ; parcequ'il avoit été frappé d'une trop grande frayeur, en voyant l'épée de l'Ange du Seigneur.

30. *Et non prævaluit David ire ad altare, ut ibi obſecraret Deum : nimio enim fuerat timore perterritus, videns gladium Angeli Domini.*

n'y put aller. *infr. v.* 30. & que par là Dieu faiſoit connoître le choix qu'il avoit fait de ce lieu pour y bâtir ſon temple.

CHAPITRE XXII.

§. 1. *David prépare tout pour le bâtiment du Temple.*

L'an du monde 2988.

1. DAvid dit enſuite : C'eſt ici la maiſon de Dieu ", & c'eſt-là l'autel qui doit ſervir pour les holocauſtes à Iſrael ".

1. *Dixitque David : Hæc eſt domus Dei, & hoc altare in holocauſtum Iſrael.*

2. Il commanda qu'on aſſemblât tous les proſelytes", qui ſe trouveroient dans la terre d'Iſrael : & il en prit pour tirer les pierres & les marbres des carrieres, pour les tailler, & pour les polir, afin que l'on commençât à diſpoſer les choſes pour la conſtruction du temple.

2. *Et præcepit ut congregarentur omnes proſelyti de terra Iſrael, & conſtituit ex eis latomos ad cædendos lapides & poliendos, ut ædificaretur domus Dei.*

3. David fit auſſi provi-

3. *Ferrum quo-*

℣. 1. *expl.* le lieu où elle doit être bâtie.
Ibid. *ex.* parcequ'Iſaac y avoit déja été immolé en figure.
℣. 2. *expl.* Les étrangers qui avoient embraſſé la religion des Juifs.

que plurimum ad clavos januarum, & ad commiſſuras atque juncturas præparavit David: & æris pondus innumerabile.

sion de fer pour les cloux & les pentures des portes, & pour joindre *les ais ou les pierres* enſemble. Il fit même amaſſer quantité d'airain, dont le poids étoit innombrable.

4. *Ligna quoque cedrina non poterant æſtimari, quæ Sidonii & Tyrii deportaverant ad David.*

4. Ceux de Tyr & de Sidon lui apportoient auſſi des bois de cedre, qu'on ne pouvoit eſtimer.

5. *Et dixit David: Salomon filius meus puer parvulus eſt & delicatus; domus autem, quam ædificari volo Domino, talis eſſe debet, ut in cunctis regionibus nominetur: præparabo ergo ei neceſſaria. Et ob hanc cauſam ante mortem ſuam omnes præparavit impenſas.*

5. Et David dit: Mon fils Salomon eſt encore jeune, & d'une complexion foible & délicate: & la maiſon que je deſire que l'on bâtiſſe au Seigneur, doit être telle qu'on en parle *avec admiration* dans tous les payis. Je veux donc lui préparer toutes les choſes néceſſaires *pour cet ouvrage*. Et c'eſt pour cette raiſon qu'avant ſa mort il voulut diſpoſer tout ce qui pouvoit contribuer à une ſi grande entrepriſe.

§. 2. *Diſcours de David à Salomon.*

6. *Vocavitque Salomonem filium ſuum: & præcepit ei ut ædificaret domum Domino Deo Iſrael.*

6. Enſuite il appella Salomon ſon fils, & lui ordonna de *s'employer à* bâtir un temple au Seigneur le Dieu d'Iſrael.

7. *Dixitque David ad Salomonem: Fili mi, voluntatis meæ*

7. Il lui dit donc: Mon fils, j'avois conçu le deſſein de bâtir un temple en

l'honneur du Seigneur qui eſt mon Dieu ;

fuit ut ædificarem domum nomini Domini Dei mei ;

8. mais Dieu me parla[ll] & me dit : Vous avez répandu beaucoup de ſang[ll], & vous vous êtes trouvé en quantité de batailles : ainſi vous ne pourrez point bâtir un temple à mon Nom, après tant de ſang répandu en ma préſence.

8. *ſed factus eſt ſermo Domini ad me, dicens : Multum ſanguinem effudiſti, & plurima bella bellaſti : non poteris ædificare domum nomini meo, tanto effuſo ſanguine coram me :*

9. *Il ajouta :* Vous aurez un fils dont la vie ſera plus tranquille, & que je ferai regner en paix, ſans qu'elle ſoit troublée par aucuns ennemis qui vous environnent. C'eſt pour cette raiſon qu'il ſera appellé Pacifique[ll]. Je le ferai vivre en repos, & lui donnerai la paix durant tout ſon regne.

9. *filius qui naſcetur tibi, erit vir quietiſſimus ; faciam enim eum requieſcere ab omnibus inimicis ſuis per circuitum : & ob hanc cauſam Pacificus vocabitur : & pacem & otium dabo in Iſrael cunctis diebus ejus.*

10. Ce ſera lui qui bâtira un temple à mon Nom ; il ſera mon fils, & moi je ſerai ſon pere, & j'affermirai le trône de ſon regne ſur tout Iſrael pour l'éternité.

10. *Ipſe ædificabit domum nomini meo, & ipſe erit mihi in filium, & ego ero illi in patrem : firmaboque ſolium regni ejus ſuper Iſrael in æternum.*

℣. 8. *expl.* par le prophete Nathan. *ſupr. c.* 17. 4.

Ibid. *expl.* Saint Jerôme *Tradit. Hebr. in Paral. l.* 1. 22. rapporte ceci au ſang d'Urie. Mais il paroît au-contraire que cela avoit été dit à David avant qu'il eût fait mourir Urie. *Synopſ. Eſtius.*

℣. 9. *expl.* C'eſt ce que ſignifie *Salomon* en Hebreu.

11. *Nunc ergo, fili mi, ſit Dominus tecum, & proſpe-rare, & adifica domum Domino Deo tuo, ſicut locutus eſt de te.*

11. Maintenant donc, mon fils, que le Seigneur ſoit avec vous, qu'il vous rende heureux, & édifiez une maiſon au Seigneur votre Dieu, comme il a prédit que vous deviez faire.

12. *Det quoque tibi Dominus prudentiam & ſenſum, ut regere poſſis Iſrael, & cuſtodire legem Domini Dei tui.*

12. Qu'il vous donne auſſi la ſageſſe & le bon ſens, afin que vous puiſſiez conduire Iſrael, & garder fidellement la loi du Seigneur votre Dieu.

13. *Tunc enim proficere poteris, ſi cuſtodieris mandata & judicia, quæ præcepit Dominus Moyſi ut doceret Iſrael: confortare, & viriliter age, ne timeas, neque paveas.*

13. Car vous ne pourrez être heureux qu'en ſuivant ſes ordres, & en obſervant les loix qu'il a commandé à Moïſe d'enſeigner à tout Iſrael. Fortifiez-vous *donc, mon fils,* agiſſez en homme de cœur, ne craignez rien, ne vous étonnez de rien.

§. 3. *Suite du diſcours de David à Salomon.*

14. *Ecce ego in paupertate mea præparavi impenſas domûs Domini, auri talenta centum millia, & argenti mille millia talentorum; æris verò & ferri non eſt pondus, vincitur enim*

14. Vous voyez que dans ma pauvreté j'ai préparé de quoi fournir à la dépenſe *du bâtiment* de la maiſon du Seigneur, *ſavoir*, cent mille talens [11] d'or, & un million de talens [11] d'argent, avec une quantité d'airain & de fer,

ỳ. 14. *expl.* qui ſont près de ſix mille cinq cens millions.

Ibid. *expl.* Qui ſont plus de quatre mille ſix cens millions.

dont on ne peut dire le poids ni le nombre : ſans parler du bois & des pierres que j'ai préparées pour les employer à tout ce qui ſera néceſſaire.

numerus magnitudine : ligna & lapides præparavi ad univerſa impendia.

15. Vous avez auſſi quantité d'ouvriers ; des tailleurs de pierre, des maſſons, des ouvriers qui ſont habiles dans les ouvrages de bois, & des gens qui excellent dans toutes ſortes *d'autres* ouvrages,

15. *Habes quoque plurimos artifices, latomos, & cementarios, artificeſque lignorum, & omnium artium, ad faciendum opus prudentiſſimos,*

16. ſoit en or, ou en argent, en cuivre ou en fer, dont on ne peut dire le nombre. Mettez-vous donc en état de travailler, & le Seigneur ſera avec vous.

16. *in auro & argento, & ære & ferro, cujus non eſt numerus. Surge igitur, & fac, & erit Dominus tecum.*

17. David commanda en même tems à tous les chefs d'Iſrael, d'aſſiſter ſon fils Salomon *dans cette entrepriſe.*

17. *Præcepit quoque David cunctis principibus Iſrael, ut adjuvarent Salomonem filium ſuum.*

18. Vous voyez, leur dit-il, que le Seigneur votre Dieu eſt avec vous, & qu'il vous a établis dans une profonde paix de tous côtés, en livrant tous vos ennemis entre vos mains ; & que la terre // eſt aſſujettie devant le Seigneur, & devant ſon peuple.

18. *Cernitis, inquiens, quòd Dominus Deus veſter vobiſcum ſit, & dederit vobis requiem per circuitum, & tradiderit omnes inimicos veſtros in manus veſtras, & ſubjecta ſit terra coram Domino, & coram populo ejus.*

℣. 18. *expl.* tous les peuples des environs.

19. *Præbete igitur corda vestra & animas vestras, ut quæratis Dominum Deum vestrum, & consurgite, & ædificate sanctuarium Domino Deo, ut introducatur arca fœderis Domini, & vasa Domino consecrata, in domum, quæ ædificatur nomini Domini.*

19. Disposez donc vos cœurs & vos ames pour chercher le Seigneur votre Dieu. Levez-vous, & bâtissez un sanctuaire au Seigneur *votre* Dieu; afin que l'arche de l'alliance du Seigneur, & les vases qui sont consacrés au Seigneur soient transportés dans cette maison qu'on va bâtir à son Nom.

CHAPITRE XXIII.

§. 1. *David distribue les fonctions des Levites.*

1. *IGitur David senex & plenus dierum, regem constituit Salomonem filium suum super Israel.*

1. DAvid étant donc fort âgé & plein de jours ℣ établit son fils Salomon roi sur Israel. L'an du monde 2988.

2. *Et congregavit omnes principes Israel, & sacerdotes atque Levitas.*

2. Et il assembla tous les princes ℣ d'Israel, avec les prêtres & les Levites.

3. *Numeratique*

3. Le rôle des Levites ℣

℣. 1. *expl.* il avoit alors soixante & dix ans; & étoit dans la quarantiéme de son regne.

℣. 2. *expl.* les chefs ou des familles, ou de l'armée.

℣. 3. *expl.* Il faut reconnoître dans ce chapitre deux dénombremens des Levites, le premier en ce verset depuis trente ans, selon que Dieu l'avoit ordonné *Num.* 4. 3. l'autre au verset 14. où David voyant que ce nombre ne suffiroit pas pour tous les ministeres du temple & qu'il n'étoit plus besoin d'un âge aussi avancé & d'autant de force qu'il avoit été nécessaire, lorsque les Levites étoient obligés de porter le tabernacle & tous les vases qui y.

qui avoient trente ans & au-deſſus, monta à trente-huit mille hommes:

ſunt Levitæ à triginta annis, & ſuprà: & inventa ſunt triginta octo millia virorum.

4. deſquels on choiſit vingt-quatre mille, qui furent diſtribués dans les divers offices de la maiſon du Seigneur: & ceux qui faiſoient la fonction de chefs & de juges montoient encore au nombre de ſix mille.

4. *Ex his electi ſunt, & diſtributi in miniſterium domûs Domini, viginti quatuor millia præpoſitorum autem & judicum ſex millia.*

5. Il y avoit quatre mille portiers, & autant de chantres qui chantoient les louanges du Seigneur ſur les inſtrumens que David avoit fait faire pour ce ſujet.

5. *Porrò quatuor millia janitores: & totidem pſalta canentes Domino in organis quæ fecerat ad canendum.*

6. David les diſtribua tous pour ſervir chacun à ſon tour, ſelon les diverſes maiſons de la tribu de Lsvi; ſavoir celles de Gerſon, de Caath, & de Merari.

6. *Et diſtribuit eos David per vices filiorum Levi, Gerſon videlicet, & Caath, & Merari.*

§. 2. *Fonctions des enfans de Gerſon & de Caath.*

7. Les enfans de Gerſon étoient Léedan & Semeï.

7. *Filii Gerſon: Leedan, & Semei.*

8. Léedan avoit trois enfans; Jahiel qui étoit l'aîné, Zethan & Johel.

8. *Filii Leedan: princeps Jahiel, & Zethan, & Joel, tres.*

9. Semeï eut *auſſi* trois

9. *Filii Semei: Sa-*

ſervoient, il ordonna par une inſpiration particuliere de Dieu, qu'on commenceroit à les admettre au miniſtere dès l'âge de vingt ans. *Eſtius.*

℣. 9. *expl.* fils de Joel.

lomith, & Hoſiel, & Aran, tres : iſti principes familiarum Leedan.

enfans ; Salomith, Hoſiel, & Aran. Ce ſont-là les chefs des familles *qui deſcendent* de Léedan.

10. *Porrò filii Semei, Leheth, & Ziza, & Jaüs, & Baria : iſti filii Semei, quatuor.*

10. Les enfans de Semei ‖ ſont Leheth, Ziza, Jaüs, & Baria. Ce ſont-là les quatre ‖ enfans de Semei.

11. *Erat autem Leheth prior, Ziza ſecundus : porrò Jaüs & Baria non habuerunt plurimos filios, & idcircò in una familia, unaque domo ; computati ſunt.*

11. Leheth étoit donc l'aîné, Ziza le ſecond : or Jaüs & Baria n'eurent pas beaucoup d'enfans. C'eſt pourquoi on les comprit ſous une ſeule famille & une ſeule maiſon ‖.

12. *Filii Caath : Amram, & Iſaar, Hebron, & Oziel, quatuor.*

12. Les fils de Caath *ſont* au nombre de quatre : *ſavoir*, Amram, Iſaar, Hebron, & Oziel.

13. *Filii Amram : Aaron, & Moyſes. Separatuſque eſt Aaron ut miniſtraret in ſancto ſanctorum, ipſe & filii ejus in ſempiternum, & adoleret incenſum Domino ſecundùm ritum ſuum, ac benediceret nomini ejus in perpetuum.*

13. Ceux d'Amram *furent* Aaron & Moïſe. Aaron fut choiſi & ſeparé pour ſervir à jamais lui & ſes enfans dans le ſanctuaire ‖ pour offrir l'encens au Seigneur, ſelon les cérémonies qu'il avoit ordonnées, & pour benir éternellement ſon *ſaint* Nom.

℣. 10. *expl.* fils de Gerſon.

Ibid. *expl.* L'on voit donc que ce n'eſt pas le même Semei du ℣. 9. qui n'avoit que trois enfans. L'autre étoit petit-neveu de celui-ci.

℣. 11. *expl.* dans le dénombrement qui en fut fait.

℣. 13. lettr. *Saint des Saints*, où il n'y avoit que le Grand-Prêtre qui eût permiſſion d'y entrer une fois l'an.

§. 3. *Enfans de Moïſe.*

14. Les enfans de Moïſe qui étoit l'homme de Dieu, furent auſſi compris dans la tribu de Levi ".

14. *Moyſi quoque hominis Dei filii annumerati ſunt in tribu Levi.*

15. Les enfans de Moïſe furent Gerſom & Eliezer.

15. *Filii Moyſi : Gerſom, & Eliezer.*

16. Gerſom eut pour fils Subuel, qui étoit l'aîné".

16. *Filii Gerſom : Subuel primus.*

17. Eliezer eut pour fils Rohobia, qui fut un chef de famille ". Et Eliezer n'eut point d'autre fils. Mais Rohobia eut un fort grand nombre d'enfans.

17. *Fuerunt autem filii Eliezer : Rohobia primus : & non erant Eliezer filii alii. Porrò filii Rohobia multiplicati ſunt nimis.*

18. Iſaar eut pour fils Salomith, qui étoit l'aîné ".

18. *Filii Iſaar : Salomith primus.*

19. Les enfans d'Hebron *furent* Jeriaü l'aîné, Amarias le ſecond, Jahaziel le troiſiéme, Jecmaam le quatriéme.

19. *Filii Hebron : Jeriaü primus, Amarias ſecundus, Jahaziel tertius, Jecmaam quartus.*

20. Les fils d'Oziel *étoient* Micha l'aîné, & Jeſia le ſecond.

20. *Filii Oziel : Micha primus, Jeſia ſecundus.*

21. Les fils de Merari *étoient* Moholi & Muſi. Le fils de Moholi *étoient* Eleazar & Cis.

21. *Filii Merari : Moholi, & Muſi. Filii Moholi : Eleazar, & Cis.*

℣. 14. *expl.* comme ils en étoient en effet. Ainſi ils eurent part au miniſtere, mais non pas au ſacerdoce, qui fut bien communiqué à Moïſe, ſelon ſaint Auguſtin *qu.* 22. *in Levit.* & ſelon la parole du prophete, *Moyſes & Aaron in ſacerdotibus eius*, mais non pas à ſes enfans.

℣. 16. *expl.* il ne nomme point les autres. *autr.* unique. *Menoch.*

℣. 17. *lettr.* primus. *expl.* princeps, dux, primarius. *Syn.*

℣. 18. *autr.* unique.

22. *Mortuus est autem Eleazar, & non habuit filios, sed filias: acceperuntque eas filii Cis fratres earum.*

22. Eleazar mourut sans avoir de fils : & il ne laissa que des filles, qui furent mariées aux fils de Cis leurs cousins-germains ".

23. *Filii Musi: Moholi, & Eder, & Jerimoth, tres.*

23. Les fils de Musi *furent* trois, Moholi, Eder, & Jerimoth.

24. *Hi filii Levi in cognationibus & familis suis, principes per vices, & numerum capitum singulorum, qui faciebant opera ministerii domûs Domini, à viginti annis & suprà.*

24. Voilà les fils de Levi selon leurs branches & leurs familles; qui comme les chefs *servoient* à leur tour avec un nombre de particuliers, & qui s'acquittoient des differens ministeres dans la maison du Seigneur, depuis l'âge de vingt ans & au-dessus".

§. 4. *Reglement de David touchant les Levites.*

25. *Dixit enim David: Requiem dedit Dominus Deus Israel populo suo, & habitationem Jerusalem usque in æternum.*

25. David dit donc : Le Seigneur le Dieu d'Israel a donné la paix à son peuple, & l'a établi dans Jerusalem pour jamais.

26. *Nec erit officii Levitarum ut ultrà portent tabernaculum, & omnia vasa ejus ad ministrandum.*

26. Les Levites ne seront plus obligés de transporter *en differens lieux* le tabernacle avec tous les vases destinés pour son ministere.

27. *Juxta præcep-*

27. On comptera aussi

℣. 22. *expl.* c'est ce que signifie ici le mot de freres, comme souvent encore ailleurs dans l'Ecriture.

℣. 24. *expl.* Auparavant on ne les prenoit que depuis l'âge de trente ans. *Voyez ci-dessus la note du v. 3. de ce chapitre.*

à l'avenir le nombre de ces enfans de Levi, en les prenant depuis l'âge de vingt ans & au-dessus, suivant les dernieres ordonnances de David.

ta quoque David novissima, supputabitur numerus filiorum Levi à viginti annis & suprà.

28. Et ils seront soumis aux fils d'Aaron " pour tout ce qui regarde le service de la maison du Seigneur, soit dans les vestibules, ou dans les chambres " *du temple*; soit dans le lieu de la purification", ou dans le sanctuaire: soit enfin dans toutes les fonctions qui regardent le ministere du temple du Seigneur.

28. *Et erunt sub manu filiorum Aaron in cultum domûs Domini, in vestibulis, & in exedris, & in loco purificationis, & in sanctuario, & in universis operibus ministerii templi Domini.*

29. Mais les prêtres auront l'intendance sur les pains exposés devant le Seigneur", sur le sacrifice qui se fait de la fleur de la farine, sur les baignets de pâte sans levain, sur *ce qu'on frit dans* les poëles, sur les *prémices des épis* que l'on rôtit sur le feu, & sur tous les poids & toutes les mesures".

29. *Sacerdotes autem, super panes propositionis, & ad simila sacrificium, & ad lagana azyma, & sartaginem, & ad torrendum, & super omne pondus atque mensuram.*

℣. 28. *expl.* aux prêtres.

Ibid. *lettr.* exedris.

Ibid. *expl.* auquel les prêtres venoient se laver eux & leurs victimes.

℣. 29. *lettr.* panes propositionis.

Ibid. *expl.* non seulement celles qui servoient au temple, mais aussi toutes les autres mesures & les poids dont on gardoit un modelle dans le temple pour y avoir recours dans le besoin. *Synops.*

30. *Levitæ verò, ut ſtent manè ad confitendum & canendum Domino : ſimiliterque ad veſperam,*

30. Les Levites ſeront auſſi obligés de ſe trouver *dès* le matin pour chanter les louanges du Seigneur ; & ils le feront auſſi le ſoir,

31. *tam in oblatione holocauſtorum Domini, quàm in ſabbatis, & calendis, & ſolemnitatibus reliquis, juxta numerum & cæremonias uniuſcujuſque rei, jugiter coram Domino.*

31. tant aux ſacrifices des holocauſtes qu'on offre au Seigneur, qu'aux jours de ſabbat, aux premiers jours des mois, & aux autres ſolennités, en obſervant toujours le nombre *qui leur eſt preſcrit*, & les cérémonies que l'on doit garder en chaque choſe, *ſe tenant* continuellement en la préſence du Seigneur.

32. *Et cuſtodiant obſervationes tabernaculi fœderis, & ritum ſanctuarii, & obſervationem filiorum Aaron fratrum ſuorum, ut miniſtrent in domo Dominii*

32. Et ils obſerveront avec ſoin les ordonnances qui ſont preſcrites touchant le tabernacle de l'alliance ℣, & le culte du ſanctuaire, & rendront reſpectueuſe obéiſſance aux *prêtres* enfans d'Aaron, qui ſont leurs freres, pour s'acquitter *comme ils le doivent*, de leur miniſtere dans la maiſon du Seigneur.

℣. 32. *Hebr.* la garde du temple.

CHAPITRE XXIV.

§. 1. *Prêtres partagés par classes.*

1. OR voici les *diverses* classes & distributions de la posterité d'Aaron : Les fils d'Aaron sont Nadab, Abiu, Eleazar & Ithamar.

2. Mais Nadab & Abiu moururent avant leur pere [1] sans laisser d'enfans : Ainsi Eleazar & Ithamar firent toutes les fonctions sacerdotales [2].

3. David divisa donc la famille de Sadoc, qui venoit d'Eleazar, & celle d'Ahimelech, qui descendoit d'Ithamar ; afin qu'elles servissent alternativement, & s'acquittassent chacune de leur ministere.

4. Mais il se trouva beaucoup plus de chefs de familles descendus d'Eleazar, que d'Ithamar ; & il distribua les descendans d'Eleazar en seize familles, chaque famille ayant son prince ; & ceux d'I-

1. *PORRÒ filiis Aaron hæ partitiones erant : Filii Aaron : Nadab, & Abiu, & Eleazar, & Ithamar.*

2. *Mortui sunt autem Nadab & Abiu ante patrem suum absque liberis : sacerdotioque functus est Eleazar, & Ithamar.*

3. *Et divisit eos David, id est, Sadoc de filiis Eleazari, & Ahimelech de filiis Ithamar, secundùm vices suas & ministerium.*

4. *Inventique sunt multò plures filii Eleazar in principibus viris, quàm filii Ithamar. Divisit autem eis, hoc est, filiis Eleazar, principes per familias sedecim : &*

ỳ. 2. *expl* par un jugement de Dieu, parcequ'ils offrirent un feu étranger dans le desert. *Vid. Num.* 3. 4.

Ibid. *expl.* du vivant même de leur pere : mais après sa mort Eleazar fut Grand-Prêtre.

filiis Ithamar per familias & domos ſuas octo.

thamar en huit ſeulement.

5. Porrò diviſit utraſque inter ſe familias ſortibus : erant enim principes ſanctuarii, & principes Dei, tam de filiis Eleazar, quàm de filiis Ithamar.

5. Il diſtribua encore *les diverſes fonctions de* l'une & de l'autre famille par le ſort : car les enfans d'Eleazar & ceux d'Ithamar étoient les princes du ſanctuaire & les princes de Dieu ||.

6. Deſcripſitque eos Semeias filius Nathanael ſcriba Levites, coram rege & principibus, & Sadoc ſacerdote, & Ahimelech filio Abiathar, principibus quoque familiarum ſacerdotalium & Leviticarum ; unam domum, quæ cæteris præerat, Eleazar ; & alteram domum, quæ ſub ſe habebat ceteros, Ithamar.

6. Semeïas fils de Nathanael, de la tribu de Levi, en dreſſa le rôle, comme ſecretaire, en préſence du roi & des princes, de Sadoc prêtre & d'Ahimelech fils d'Abiathar ||, & devant tous les chefs des familles ſacerdotales & Levitiques ; prenant d'une part la maiſon d'Eleazar, qui étoit comme la ſouche de pluſieurs branches ; & d'autre part celle d'Ithamar, qui en avoit pluſieurs autres ſous elle.

7. Exivit autem ſors prima Joiarib, ſecunda Jedei,

7. Ainſi le premier ſort échut || à Joïarib, le ſecond à Jedeï,

℣. 5. *expl.* étoient établis pour avoir ſoin des choſes divines & ſacrées.

℣. 6. *expl.* Abiathar qui étoit pour lors Grand-Prêtre, avoit confié à ſon fils Ahimelech une partie de ſes fonctions, & en particulier le ſoin de faire cette diſtribution, ſoit qu'il fut malade, ou qu'il fut occupé à d'autres affaires plus preſſées. *Tirin.*

℣. 7. lettr. *exiit ſors, ex urna.* du vaſe dont on les tiroit. *Vatab.*

8. le troiſiéme à Harim, le quatriéme à Seorim,
9. le cinquiéme à Melchia, le ſixiéme à Maïman,
10. le ſeptiéme à Accos, le huitiéme à Abia ", ✝
11. le neuviéme à Jeſua, le dixiéme à Sechenia;
12. l'onziéme à Eliaſib, le douziéme à Jacim,
13. le treiziéme à Hoppha, le quatorziéme à Iſbaab,
14. le quinziéme à Belga, le ſeiziéme à Emmer,
15. le dix-ſeptiéme à Hezir, le dix-huitiéme à Aphſès,
16. le dix-neuviéme à Phetéia, le vingtiéme à Hezechiel,
17. le vingt & uniéme à Jachin, le vingt-deuxiéme à Gamul,
18. le vingt-troiſiéme à Dalaïaü, le vingt-quatriéme à Marziaü.
19. Voilà quelle fut leur diſtribution ſelon les differentes fonctions de leur miniſtere; afin qu'ils puſſent chacun à leur tour

8. *tertia Harim, quarta Seorim,*
9. *quinta Melchia, ſexta Maiman,*
10. *ſeptima Accos, octava Abia,*
11. *nona Jeſua, decima Sechenia,*
12. *undecima Eliaſib, duodecima Jacim,*
13. *tertiadecima Hoppha, decimaquarta Iſbaab,*
14. *decimaquinta Belga, decimaſexta Emmer,*
15. *decimaſeptima Hezir, decimaoctava Aphſes,*
16. *decimanona Phetéia, vigeſima Hezechiel,*
17. *vigeſima prima Jachin, vigeſima ſecunda Gamul,*
18. *vigeſimatertia Dalaiaü, vigeſimaquarta Maaziaü.*
19. *Hæ vices eorum ſecundùm miniſteria ſua, ut ingrediantur domum Domini, & juxta ri-*

✝ 10. Zacharie pere de ſaint Jean-Baptiſte étoit de cette claſſe, *Luc.* 1. 5. & ainſi il n'étoit pas Grand-Prêtre: puiſque le Grand-Prêtre n'avoit pas de rang particulier, mais qu'il n'entroit qu'une fois l'an dans le Saint des Saints. *Eſtius.*

tum ſuum ſub manu Aaron patris eorum : ſicut præceperat Dominus Deus Iſrael.

être employés dans le temple, en gardant les cérémonies accoutumées, ſous la conduite *du Grand Prêtre ſucceſſeur* d'Aaron, qui étoit leur pere à tous, comme le Seigneur le Dieu d'Iſrael l'avoit commandé.

§. 2. *Autres enfans de Levi.*

20. *Porrò filiorum Levi, qui reliqui fuerant, de filiis Amram erat Subaël, & de filiis Subaël, Jehedeia.*

20. Or les autres enfans de Levi deſquels on n'a point parlé ", ſont Subael deſcendant d'Amram ", & Jehedeia, deſcendant de Subael.

21. *De filiis quoque Rohobia princeps Jeſias.*

21. Entre les enfans de Rohobia ", le chef étoit Jeſias.

22. *Iſaari verò filius Salemoth, filiuſque Salemoth Jahath:*

22. Salemoth étoit fils d'Iſaar, & Jahath étoit fils de Salemoth ".

23. *filiuſque ejus Jeriaïs primus, Amarias ſecundus, Jahaziel tertius, Jecmaan quartus.*

23. Le fils aîné de Jahath fut Jeriaïi, le ſecond Amarias, le troiſiéme Jahaziel, le quatriéme Jecmaan.

24. *Filius Oziel, Micha, filius Micha, Samir.*

24. Le fils d'Oziel " fut Micha, le fils de Micha fut Samir.

25. *Frater Micha, Jeſia; filiuſque Jeſia, Zacharias.*

25. Jeſia étoit frere de Micha; & Zacharie étoit fils de Jeſia.

℣. 20. *expl.* parcequ'on n'a marqué que les prêtres. Ibid. *expl.* pere d'Aaron & de Moïſe.
℣. 21. *expl.* il étoit fils d'Eliezer, *ſupr. c.* 23. 17.
℣. 22. *autr.* Salomith. *ch.* 23. 18.
℣. 24. *expl.* quatriéme fils de Caath. *ſupr.* 23. 22.

26. Les enfans de Merari " *ſont* Moholi & Muſi. Oziaü eut un fils nommé Benno.

26. *Filii Merari : Moholi & Muſi. Filius Oziaü : Benno.*

27. Mais Merari eut encore *depuis* Oziaü, Soam, Zachur & Hebri.

27. *Filii quoque Merari, Oziau, & Soam, & Zachur, & Hebri.*

28. Moholi eut un fils nommé Eleazar, qui n'eut point d'enfans.

28. *Porrò Moholi filius : Eleazar, qui non habebat liberos.*

29. Jeraméel étoit fils de Cis.

29. *Filius verò Cis, Jerameel.*

30. Les fils de Muſi *ſont* Moholi ", Eder, & Jerimoth. Ce ſont-là les enfans de Levi comptés ſelon leurs diverſes familles.

30. *Filii Muſi : Moholi, Eder, & Jerimoth. Iſti filii Levi ſecundùm domos familiarum ſuarum.*

31. Et ceux ci jetterent auſſi au ſort " avec leurs freres enfans d'Aaron, en la préſence du roi David, de Sadoc, d'Ahimelech, & des chefs des familles ſacerdotales & Levitiques. Ainſi tout ſe jettoit au ſort, pour diviſer également les offices, ſoit entre les anciens, ou les plus jeunes.

31. *Miſeruntque & ipſi ſortes contra fratres ſuos filios Aaron, coram David rege, & Sadoc, & Ahimelech, & principibus familiarum ſacerdotalium & Leviticarum, tam majores quàm minores. Omnes ſors aqualiter dividebat.*

℣. 26. *expl.* ce qui a été dit auparavant regardant la famille de Caath, on paſſe ici à celle de Merari, ſans rien dire de celle de Gerſom.

℣. 30. *expl.* qui ſe nommoit comme ſon oncle. *Voyez* ℣. 26. *plus haut.*

℣. 31. *expl.* ſe mettant autant de Levites d'un côté, qu'il y avoit de prêtres de l'autre.

CHAPITRE XXV.

§. 1. *Chantres & Musiciens.*

1. *IGitur David & magistratus exercitûs, segregaverunt in ministerium filios Asaph, & Heman, & Idithun: qui prophetarent in citharis, & psalteriis, & cymbalis, secundùm numerum suum dedicato sibi officio servientes.*

1. DAvid avec les principaux officiers de l'armée [v] choisirent donc pour remplir les fonctions *de chantres*, les enfans d'Asaph [w], d'Heman [x], & d'Idithun [y]: afin qu'ils touchassent les guitarres, & les harpes, & les tymbales; s'employant *chacun à leur tour* a remplir les offices qui leur étoient destinés a proportion de leur nombre [z].

2. *De filiis Asaph: Zacchur, & Joseph,*

2. Des enfans d'Asaph il y avoit Zacchur, Jo-

[v] 1. *expl.* magistratus exercitûs, *i. e.* principes tam politici quàm Ecclesiastici. *Turin.*

Ibid. *expl.* de la branche de Gersom. *Supr.* 6. 43.

Ibid. *expl.* de celle de Caath. *v.* 38.

Ibid. *expl.* dont on ne sait point la maison.

Ibid. *expl.* Si on demande par quelle autorité David entreprit de faire tous les reglemens dont il est parlé dans ce chapitre & dans les deux précedens; on peut répondre avec un célebre Théologien, que comme le Seigneur l'avoit averti que Salomon son fils lui bâtiroit un temple, & qu'il lui en avoit même marqué le lieu & donné le modelle; il est à croire aussi qu'il se conduisit par son ordre dans tout ce qu'il regla par avance touchant le rang & les differentes fonctions des ministres du temple. Car David ne doit pas être consideré seulement comme un roi, mais encore comme un grand prophete: & néanmoins dans tous ces mêmes reglemens il eut soin d'agir de concert avec les prêtres & les chefs des familles sacerdotales & Levitiques. Aussi il est à remarquer, que personne n'osa dans la suite rien changer de tout ce que David avoit établi alors. *Estius.*

leph, Nathania, & Asarela, *sous* fils d'Asaph, qui les conduisoit & les faisoit chanter, suivant ce que le roi ordonnoit ".

3. Pour ce qui est d'Idithun ", ses enfans *étoient* Idithun, Godolias, Sori, Jeseïas, Hasabias, Mathathias, qui font six. Le pere conduisoit ses enfans, & chantoit sur la harpe, présidant sur eux, lorsqu'ils faisoient retentir les louanges du Seigneur.

4. Quant à Heman, ses

& Nathania, & Asarela, filii Asaph: sub manu Asaph prophetantis juxta regem.

3. *Porrò Idithun: filii Idithun, Godolias, Sori, Jeseias, & Hasabias, & Mathathias, sex, sub manu patris sui Idithun, qui in cithara prophetabat super confitentes & laudantes Dominum.*

4. *Heman quoque:*

℣. 2. lettr. *prophetantis juxta regem*: id est, *cantantis juxta regis imperium*, selon ce que le roi avoit reglé & arrêté. *Vatab.*

℣. 3. *expl.* Ce verset souffre beaucoup de difficultés. Les uns lisent: *Porrò Idithun*, en mettant là la ponctuation, & continuant ensuite, *filii Idithun, Godolias, Sori, &c.* Et parcequ'il n'y en a que cinq, ils disent que quand l'Ecriture ajoûte qu'ils étoient six, c'est qu'elle compte le pere avec les enfans. Mais outre que ce sens est un peu forcé, puisque le mot de *sex* se rapporte naturellement à celui de *filii*, marquant même qu'ils étoient tous six sous la conduite de leur pere; on peut encore ajoûter, que si vous ne donnez que cinq enfans à Iduthun, vous n'aurez pas vingt-quatre chefs pour les vingt-quatre classes qu'il distingue ensuite. Car les Interpretes marquent constamment, que les chefs de toutes les classes étoient les enfans de ces trois-ci: c'est-à-dire, Asaph, Heman, & Idithun, quoique nous voyions dans la suite que leurs noms soient un peu changés. Il y en avoit donc 4. d'Asaph, 14. d'Heman & 6. d'Idithun. Et ainsi pour trouver ce compte, il semble que l'un doive lire ici: *Porrò Idithun filii*, en mettant là la ponctuation; & puis continuer, *Idithun, Godolias, &c.* en sorte que le second mot d'Idithun ne soit pas une repetition du nom de pere, ce qui sembleroit fort inutile; mais celui de son fils aîné, qui portoit son nom: comme il arrive souvent dans les mâles.

filii

filii Heman, Bocciau, Mathaniau, Oziel, Subuel, & Jerimoth, Hananias, Hanani, Eliatha, Geddelthi, & Romemthiezer, & Jesbacassa, Mellothi, Othir, Mahazioth:

fils *sont* Bocciau, Mathaniau, Oziel, Subuel, Jerimoth, Hananias, Hanani, Eliatha, Geddelthi, Romemthiezer, Jesbacassa, Mellothi, Othir, Mahazioth:

5. *omnes isti filii Heman Videntis regis in sermonibus Dei, ut exaltaret cornu: deditque Deus Heman filios quatuordecim, & filias tres.*

5. tous ceux-là étoient fils d'Heman, lequel étoit musicien " du roi, pour chanter les louanges de Dieu, & relever sa puissance "; Dieu ayant donné quatorze fils à Heman, avec trois filles.

6. *Universi sub manu patris sui ad cantandum in templo Domini distributi erant, in cymbalis & psalteriis, & citharis, in ministeria domûs Domini juxta regem: Asaph videlicet, & Idithun, & Heman.*

6. Ces enfans d'Asaph, d'Idithun, & d'Heman avoient donc été tous distribués sous la conduite de leur pere pour chanter dans le temple du Seigneur, en jouant des tymbales, des harpes & des guitarres, & pour remplir les *divers* ministeres de la maison du Seigneur selon l'ordre prescrit par le roi.

7. *Fuit autem numerus eorum cum fratribus suis, qui erudiebant canticum Do-*

7. Or le nombre de ceux-ci avec leurs freres qui étoient habiles dans l'art, & qui montroient

℣. 5. lettr. *Videntis*, qui signifie proprement un prophete. Mais nous avons déja remarqué, que le mot de prophete dans l'Ecriture, se prenoit aussi pour les chantres.

Ibid. lettr. *Ut exaltaret cornu*, pour élever la corne. *expl.* Exalter la puissance ou de Dieu, ou du roi. *autr.* pour prendre en main les instrumens de musique, qui étoient ordinairement de corne.

aux autres à chanter les louanges du Seigneur, alloit à deux cens quatre-vingt-huit ".

mini, cuncti doctores, ducenti octoginta octo.

8. Et ils jetterent au ſort dans chaque claſſe, ſans faire acception des perſonnes ", ſoit jeunes ou vieux, ſoit habiles ou moins habiles.

8. *Miſeruntque ſortes per vices ſuas, ex æquo, tam major quàm minor, doctus pariter & indoctus.*

§. 2. *Ordre des Chantres.*

9. Le premier ſort échut à Joſeph, qui étoit de la maiſon d'Aſaph ". Le ſecond à Godolias, tant pour lui que pour ſes fils & ſes freres, qui étoient au nombre de douze.

9. *Egreſſaque eſt ſors prima Joſeph, qui erat de Aſaph. Secunda Godolia, ipſi, & filiis ejus, & fratribus ejus duodecim.*

10. Le troiſiéme à Zachur, pour *lui*, ſes fils & ſes freres, qui étoient au nombre de douze.

10. *Tertia Zachur, filiis & fratribus ejus duodecim.*

11. Le quatriéme à Iſari, à ſes fils & à ſes freres qui étoient au nombre de douze.

11. *Quarta Iſari, filiis & fratribus ejus duodecim.*

12. Le cinquiéme à Nathanias, à ſes fils & à ſes freres qui étoient au nombre de douze.

12. *Quinta Nathaniæ, filiis & fratribus ejus duodecim.*

13. Le ſixiéme à Bocciau, à ſes fils & à ſes freres qui étoient au nombre de douze.

13. *Sexta Bocciau, filiis & fratribus ejus duodecim.*

℣. 7. *expl.* y en ayant douze dans chaque claſſe.

℣. 8. *expl.* Sorte decretum eſt quo ordine in templo adeſſe & canere deberent. *Menoch.*

℣. 9. *expl.* Il faut ſous-entendre, *avec ſes fils & ſes freres, qui ſont douze*, comme il eſt par-tout dans la ſuite. Autrement le nombre de 288. marqué au v. 7. ne s'y trouvera pas.

14. *Septima Iſreela, filiis & fratribus ejus duodecim.*

15. *Octava Jeſaiæ, filiis & fratribus ejus duodecim.*

16. *Nona Mathaniæ, filiis & fratribus ejus duodecim.*

17. *Decima Semeïæ, filiis & fratribus ejus duodecim.*

18. *Undecima Azareel, filiis & fratribus ejus duodecim.*

19. *Duodecima Haſabiæ, filiis & fratribus ejus duodecim.*

20. *Tertiadecima Subaël, filiis & fratribus ejus duodecim.*

21. *Quartadecima Mathathiæ, filiis & fratribus ejus duodecim.*

22. *Quintadecima Jerimoth, filiis & fratribus ejus duodecim.*

23. *Sextadecima Hananiæ, filiis & fratribus ejus duodecim.*

24. *Septimadecima Jeſbacaſſa, filiis & fratribus ejus duodecim.*

25. *Octavadecima Hanani, filiis & fratribus ejus duodecim.*

14. Le ſeptiéme à Iſréela, à ſes fils & à ſes freres au nombre de douze.

15. Le huitiéme à Jeſaia, à ſes fils & à ſes freres au nombre de douze.

16. Le neuviéme à Mathanias, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

17. Le dixiéme à Semeïa, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

18. L'onziéme à Azaréel, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

19. Le douziéme à Haſabias, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

20. Le treiziéme à Subael, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

21. Le quatorziéme à Mathathias, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

22. Le quinziéme à Jerimoth, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

23. Le ſeiziéme à Hananias, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

24. Le dix-ſeptiéme à Jeſbacaſſa, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

25. Le dix-huitiéme à Hanani, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

26. Le dix-neuviéme à Mellothi, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

27. Le vingtiéme à Eliatha, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

28. Le vingt & uniéme à Othir, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

29. Le vingt-deuxiéme à Geddelthi, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

30. Le vingt-troiſiéme à Mahazioth, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

31. Le vingt-quatriéme à Romemthiezer, ſes fils & ſes freres au nombre de douze.

26. *Nonadecima Mellothi, filiis & fratribus ejus duodecim.*

27. *Vigeſima Eliatha, filiis & fratribus ejus duodecim.*

28. *Vigeſimaprima Othir, filiis & fratribus ejus duodecim.*

29. *Vigeſimaſecunda Geddelthi, filiis & fratribus ejus duodecim.*

30. *Vigeſimatertia Mahazioth, filiis & fratribus ejus duodecim.*

31. *Vigeſimaquarta Romemthiezer, filiis & fratribus ejus duodecim.*

CHAPITRE XXVI.

§. 1. *Ordre des Portiers du Temple.*

1. CEux qui gardoient les portes furent ainſi *choiſis &* diſtribués : Dans la maiſon de Coré, Meſelemia fils de Coré d'entre les fils d'Aſaph*.

1. *Diviſiones autem janitorum : de Coritis Meſelemia, filius Core, de filiis Aſaph.*

*. 1. *expl.* Le ſens de cet endroit n'eſt pas que Coré étoit fils d'Aſaph : mais que Meſelemia étoit fils d'Aſaph, & Aſaph fils de Coré. Cet Aſaph n'eſt pas un des chantres, mais un autre nommé. Abiaſaph *ch.* 6. 37. *c.* 9. 19. & *Exod.* 6. 24. *Menoch. Vatab.*

2. *Filii Meſelemiæ : Zacharias primogenitus, Jadihel ſecundus, Zabadias tertius, Jathanael quartus,*

3. *Ælam quintus, Johanan ſextus, Elioënai ſeptimus.*

4. *Filii autem Obededom : Semeias primogenitus, Jozabad ſecundus, Joaha tertius, Sachar quartus, Nathanael quintus,*

5. *Ammiel ſextus, Iſſachar ſeptimus, Phollathi octavus : quia benedixit illi Dominus.*

6. *Semei autem filio ejus nati ſunt filii, prafecti familiarum ſuarum : erant enim viri fortiſſimi.*

7. *Filii ergo Semeiæ : Othni, & Raphael,*

2. Les enfans de Meſelemia *furent* Zacharie ſon aîné, Jadihel le ſecond, Zabadias le troiſiéme, Jathanael le quatriéme.

3. Elam le cinquiéme, Johanan le ſixiéme, Elioenaï le ſeptiéme.

4. Les enfans d'Obededom *furent* Semeïas l'aîné, Jozabad le ſecond, Joaha le troiſiéme, Sachar le quatriéme, Nathanael le cinquiéme.

5. Ammiel le ſixiéme, Iſſachar le ſeptiéme, & Phollathi le huitiéme : parceque le Seigneur le benit *y*.

6. Semeï ſon fils eut pluſieurs enfans, qui furent tous chefs d'autant de familles, car ils étoient des hommes forts & robuſtes *y*.

7. Les fils de Semeï *furent* donc Othni, Raphael,

y. 5. expl. Dieu benit Obededom, en lui donnant nombre d'enfans, tous officiers, à cauſe qu'il avoit reçû l'arche chez lui. 2. *Reg.* 16. 11.

y. 6. expl. Les portes du temple étant ſi grandes, que ſelon Joſeph il falloit vingt hommes pour les ouvrir & pour les fermer, il ne faut pas s'étonner que l'Ecriture marque pluſieurs fois, que ceux qui étoient établis portiers étoient des hommes forts & robuſtes. *Eſtius.* Cette fonction d'ailleurs étoit fort conſiderable ; parceque les portiers gardoient les tréſors du temple & ceux du roi, & qu'ils avoient le ſoin des réparations du temple, ce qui leur donnoit une grande autorité ; ils exerçoient auſſi les fonctions de juges & de docteurs de la loi. *Vatab. Tirin.*

Obed, Elzabad, & ſes freres qui étoient des hommes très-forts; comme encore Eliu & Samachias.

8. Ils étoient tous de la maiſon d'Obededom, eux, leurs fils, & leurs freres, ayant tous beaucoup de force pour s'acquitter de leur emploi. *Ils étoient donc* ſoixante & deux *de la maiſon* d'Obededom.

9. Les enfans de Meſelemia, & leurs freres qui faiſoient le nombre de dix-huit, étoient auſſi très-robuſtes.

10. Mais d'Hoſa ‖ qui deſcendoit de Merari, ſont venus Semri, qui étoit le chef : car il n'y avoit point d'aîné ‖, & ſon pere lui avoit donné le premier lieu.

11. Helcias étoit le ſecond ; Tabelias le troiſiéme, Zacharie le quatriéme. Ces enfans d'Hoſa joints avec ſes freres, faiſoient le nombre de treize.

12. Voilà quelle étoit la diſtribution des portiers,

& Obed, Elzabad, fratres ejus viri fortiſſimi, Eliu quoque, & Samachias.

8. Omnes hi, de filiis Obededom : ipſi, & filii, & fratres eorum fortiſſimi, adminiſtrandum, ſexaginta duo de Obededom.

9. Porrò Meſelemiæ filii, & fratres eorum robuſtiſſimi, decem & octo.

10. De Hoſa autem, id eſt, de filiis Merari : Semri princeps (non enim habuerat primogenitum, & idcircò poſuerat eum pater ejus in principem.)

11. Helcias ſecundus, Tabelias tertius, Zacharias quartus. Omnes hi filii, & fratres Hoſæ, tredecim.

12. Hi diviſi ſunt in janitores, ut ſem-

ỳ. 10. *expl.* tous ceux qu'il a nommés auparavant venoient de Coré : maintenant ceux qu'il va nommer deſcendent de Merari par cet Hoſa.

Ibid. *expl.* qui fût capable de cette fonction. *Eſtius.*

per principes cuſtodiarum, ſicut & fratres eorum, miniſtrarent in domo Domini.

en ſorte que les chefs des familles, comme leurs freres ||, ſervoient toujours dans la maiſon du Seigneur.

§. 2. *Suite de l'ordre des Portiers.*

13. *Miſſa ſunt ergo ſortes ex æquo, & parvis, & magnis, per familias ſuas, in unamquamque portarum.*

13. L'on jetta donc au ſort avec une égalité entiere chaque famille, ſoit grands ou petits pour *connoître ceux qui ſeroient de garde à* chaque porte.

14. *Cecidit ergo ſors orientalis, Selemiæ. Porrò Zachariæ filio ejus, viro prudentiſſimo, & erudito, ſortitò obtigit plaga ſeptentrionalis.*

14. Celle d'orient échut à Selemia ||. Zacharie ſon fils, qui étoit un homme très-ſage & fort habile, eut celle du ſeptentrion.

15. *Obededom verò & filiis ejus ad auſtrum: in qua parte domûs erat ſeniorum concilium.*

15. Obededom avec ſes fils, fut chargé de celle du midi, où étoit auſſi le conſul des anciens.

16. *Sephim & Hoſa ad occidentem, juxta portam, quæ ducit ad viam aſcenſionis: cuſtodia contra cuſtodiam.*

16. Sephim & Hoſa furent placés à l'occident près de la porte qui conduit au chemin par où l'on monte ||: & ces corps-de-garde || ſe répondoient l'un à l'autre.

℣. 12. *autr.* Hebr. *étant vis-à-vis de leurs freres. Expl.* Paiſant leurs fonctions tour à tour comme leurs freres.

℣. 14. Qui eſt nommé Meſelémia au v. 2. ſelon la coûtume qu'ont les Hébreux, de retrancher ſouvent les premieres ſyllabes des noms propres. *Tirin.*

℣. 16. *expl.* ou de la ville au temple, ou du temple à la citadelle de Sion. L'Hebreu l'appelle *porta projectionis:* c'eſt-à-dire, par où l'on jettoit toutes les ordures.

Ibid. autr. *Et il y avoit là deux corps-de-gardes l'un con-*

17. La porte d'orient étoit gardée par ſix Levites ; & celle du ſeptentrion par quatre, que l'on changeoit tous les jours. Il y en avoit auſſi quatre par jour pour celle du midi : & là où ſe tenoit le conſeil, ils ſervoient deux à deux.

17. *Ad orientem verò Levitæ ſex : & ad aquilonem quatuor per diem : atque ad meridiem ſimiliter in die quatuor, & ubi erat concilium, bini & bini.*

18. Il y en avoit auſſi quatre au logis des portiers à l'occident, ſur le chemin ||, deux à chaque chambre.

18. *In cellulis quoque janitorum ad occidentem quatuor in via, binique per cellulas.*

19. Voilà de quelle maniere on partagea les *fonctions des* portiers, qui étoient tous deſcendus de Coré & de Merari.

19. *Hæ ſunt diviſiones janitorum, filiorum Core & Merari.*

20. Achias avoit la garde des tréſors de la maiſon de Dieu, & des vaſes ſacrés.

20. *Porrò Achias erat ſuper theſauros domûs Dei, & vaſa ſanctorum.*

21. Les fils de Ledan ſont fils de Gerſonni ||. Et de Ledan viennent ces chefs de famille, Ledan, Gerſonni, & Jehieli.

21. *Filii Ledan, filii Gerſonni : de Ledan principes familiarum, Ledan, & Gerſonni, Jehieli.*

22. Les fils de Jehieli, Zathan, & Joel ſon frere ||, gardoient les tréſors de la maiſon du Seigneur,

22. *Filii Jehieli : Zathan, & Joel fratres ejus, ſuper theſauros domûs Domini.*

re l'autre : c'eſt-à-dire, l'un à la porte du temple, & l'autre à celle du veſtibule, tant à cauſe que c'étoit la partie du temple la plus riche par le dedans, que parceque c'étoit là où étoit le ſanctuaire.

℣. 18. *expl.* duquel on a parlé au v. 16.

℣. 21. *expl.* ſont de la poſterité de Gerſon fils de Levi.

℣. 22. L'Hebreu porte ſon frere.

23. *Amramitis, & Isaaritis, & Hebronitis, & Oziheliti.*

23. avec ceux de la famille d'Amram", d'Isaar, d'Hebron, & d'Oziel.

24. *Subael autem filius Gersom, filii Moysi, præpositus thesauris.*

24. Subael qui descendoit de Gersom fils de Moïse, étoit un des trésoriers.

25. *Fratres quoque ejus Eliezer, cujus filius Rahabia, & hujus filius Isaias, & hujus filius Joram, hujus quoque filius Zechri, & hujus filius Selemith.*

25. Eliezer son proche parent" eut pour fils Rahabia, qui fut pere d'Isaïe; & Isaïe le fut de Joram; Joram de Zechri; & Zechri de Selemith.

§. 3. *Differentes fonctions des Portiers.*

26. *Ipse Selemith, & fratres ejus, super thesauros sanctorum, quæ sanctificavit David rex, & principes familiarum, & tribuni, & centuriones, & duces exercitûs,*

26. Selemith & ses freres étoient encore officiers du trésor des choses saintes, que le roi David, les princes des familles, les tribuns, les centeniers, & les chefs de l'armée avoient consacrées *à Dieu*",

27. *de bellis, & manubiis prœliorum, quæ consecraverant ad instaurationem, & supellectilem templi Domini.*

27. *c'est-à-dire*, des dépouilles remportées dans les guerres & dans les combats, qu'ils avoient consacrées pour la restauration du temple du Seigneur", & pour faire tous les vaisseaux, & les autres choses qui y servoient.

℣. 23. *expl.* vertendum Amramitæ, &c. *suppl.* præfuerunt thesauris. *Vatab.*

℣. 25. *lettr.* son frere.

℣. 26. *expl.* partâ victoriâ, aliquid consecrabant Domino de manubiis. *Synops.*

℣. 27. *Hebr.* ad fortificandum domum Domini. *Synops.*

28. Le prophete Samuel y conſacra donc toutes ces choſes, auſſi-bien que Saül fils de Cis, Abner fils de Ner, & Joab fils de Sarvia ". Or tous ceux qui offroient quelques préſens les mettoient entre les mains de Selemith, & de ſes freres.

28. *Hæc autem univerſa ſanctificavit Samuel Videns, & Saül filius Cis, & Abner filius Ner, & Joab filius Sarvia: omnes qui ſanctificaverant ea per manum Selemith, & fratrum ejus.*

29. Ceux de la famille d'Iſaar " avoient à leur tête Chonenias & ſes enfans : & ils avoient ſoin des choſes de dehors qui regardoient Iſrael; c'eſt-à-dire, de les inſtruire, & de juger leurs differends.

29. *Iſaaritis verò præerat Chonenias, & filii ejus ad opera forinſecus ſuper Iſrael, ad docendum & judicandum eos.*

30. Haſabias de la famille d'Hebron, & ſes freres qui étoient tous des hommes très-forts, au nombre de mille ſept cens, gouvernoient les Iſraélites qui étoient au-delà du Jourdain vers l'occident; ſoit dans les choſes qui regardoient le ſervice du Seigneur, ou dans celles qui regardoient le ſervice du roi ".

30. *Porrò de Hebronitis Haſabias, & fratres ejus viri fortiſſimi, mille ſeptingenti, præerant Iſraeli trans Jordanem contra occidentem, in cunctis operibus Domini, & in miniſterium regis.*

℣. 28. *expl.* Chacun de ceux qui ſont nommés ici réſerva en ſon tems quelque partie des dépouilles des ennemis qu'il avoit vaincus, pour l'uſage du Tabernacle ou du temple qu'on devoit bâtir enſuite. Car Samuel & Saül étoient morts alors. *Eſtius.*

℣. 29. *expl.* qui deſcendoient de Caath. *Menoch.*

℣. 30. *expl.* ſoit en exerçant ſa juriſdiction, ſoit en levant les tributs qu'il avoit impoſés ſur ſes peuples. *Menoch.*

31. *Hebronitarum autem princeps fuit Jeria, secundùm familias & cognationes eorum. Quadragesimo anno regni David recensiti sunt, & inventi sunt viri fortissimi in Jazer Galaad,*

31. Jeria fut un des chefs de la posterité d'Hebron, divisée selon ses diverses familles en diverses branches. La quarantiéme année " du regne de David, on en fit le dénombrement à Jazer de Galaad, & l'on trouva

32. *fratresque ejus robustioris ætatis, duo millia septingenti principes familiarum. Præposuit autem eos David rex Rubenitis, & Gadditis, & dimidiæ tribui Manasse, in omne ministerium Dei, & regis.*

32. qu'eux & leurs freres, qui étoient tous gens de cœur, & dans la force de leur âge, faisoient le nombre de deux mille sept cens chefs de familles. Or David les établit sur la tribu de Ruben, sur celle de Gad, & sur la demi-tribu de Manassé ", pour préſider dans toutes les choses qui regardoient le culte de Dieu & le service du roi.

℣. 31. *expl.* la derniere année de son regne.
℣. 32. qui étoit au-delà du Jourdain.

CHAPITRE XXVII.

§. 1. *Division du peuple pour la garde du Roi.*

1. *Filii autem Israel secundùm numerum suum, principes familiarum, tribuni, & centuriones, & præfecti, qui ministrabant regi juxta*

1. OR le nombre des enfans d'Israel qui entroient successivement par troupes au service du roi, & qu'on relevoit tous les mois de l'année, suivant le partage qu'on en

avoit fait, étoit de vingt-quatre mille hommes à chaque fois : chaque troupe ayant *ſes Generaux* ou princes des familles ; ſes tribuns ||, ſes centeniers ||, & ſes prefets ||.

turmas ſuas, ingredientes & egredientes per ſingulos menſes in anno, viginti quatuor millibus ſinguli præerant.

2. La premiere troupe qui entroit en ſervice au premier mois ||, étoit commandée par Jeſboam fils de Zabdiel, qui avoit vingt-quatre mille hommes ſous lui.

2. *Prima turma in primo menſe Jeſboam præerat filius Zabdiel, & ſub eo viginti quatuor millia.*

3. Il étoit de la maiſon de Pharès ||, & le premier entre tous les autres princes *ou Generaux* ||, commandant, *comme on l'a dit*, au premier mois.

3. *De filiis Phares, princeps cunctorum principum in exercitu menſe primo.*

4. Dudia qui étoit d'Ahohi ||, commandoit les troupes du ſecond mois ; & il avoit ſous lui Macelloth, qui commandoit une partie de cette armée, qui étoit *encore* de vingt-quatre mille hommes.

4. *Secundi menſis habebat turmam Dudia Ahohites, & poſt ſe alter nomine Macelloth, qui regebat partem exercitûs viginti quatuor millium.*

5. Le chef de la troiſié-

5. *Dux quoque tur-*

℣. 1. *expl.* Meſtres de camp.
Ibid. *expl.* Capitaines.
Ibid. *expl.* Lieutenans.
℣. 2. *expl.* Ce premier mois étoit le mois de Niſan, qui répond en partie à notre mois de Mars.
℣. 3. *expl.* & par conſéquent de la tribu de Juda, comme David.
Ibid. *expl.* dépendans néanmoins toûjours de Joab Généraliſſime.
℣. 4. *expl.* dans la tribu de Juda.

ma tertia in menſe tertio, erat Banaias filius Joiadæ ſacerdos: & in diviſione ſua viginti quatuor millia.

me troupe étoit Banaïas ″ prêtre, fils de Joïada, & il avoit *auſſi* ſous lui vingt-quatre mille hommes.

6. *Ipſe eſt Banaias fortiſſimus inter triginta, & ſuper triginta, Præerat autem turmæ ipſius Amizabad filius ejus.*

6. C'eſt ce même Banaïas qui étoit le plus courageux d'entre les trente, & qui les ſurpaſſoit tous: ſon fils Amizabad commandoit *auſſi* l'armée ſous lui.

7. *Quartus, menſe quarto, Aſahel frater Joab, & Zabadias filius ejus poſt eum: & in turma ejus viginti quatuor millia.*

7. Le quatriéme General pour les troupes du quatriéme mois, étoit Azahel frere de Joab, & Zabadias ſon fils commandoit après lui: le nombre de ſes troupes étoit *auſſi* de vingt-quatre mille hommes.

8. *Quintus, menſe quinto, princeps Samaoth Jezerites: & in turma ejus viginti quatuor millia.*

8. Le cinquiéme chef pour le cinquiéme mois étoit Samaoth de Jezer″: & ſon armée étoit *de même* de vingt-quatre mille hommes.

9. *Sextus, menſe ſexto, Hira filius Acces Thecuites: & in turma ejus viginti quatuor millia.*

9. Le ſixiéme pour le ſixiéme mois étoit Hira ″ fils d'Accès, de la ville de Thecua: & il avoit *auſſi* vingt-quatre mille hommes dans ſes troupes.

℣. 5. *expl.* l'un des braves de David. 2. *Reg.* 23. 20.

℣. 8. *expl.* Si ce nom eſt celui de ſon payis, il étoit de la tribu de Gad. *Supr. c.* 6. 81. Si c'eſt celui de ſa famille, il étoit de la demi-tribu de Manaſſé établie au delà du Jourdain. *Menoch.*

℣. 9. *expl.* l'un des braves de David. 2. *Reg.* 23. 26.

10. Le ſeptiéme pour le ſeptiéme mois étoit Helès de Phalloni ‖ de la tribu d'Ephraïm : ſon armée étoit auſſi de vingt-quatre mille hommes.

11. Le huitiéme pour le huitiéme mois étoit Sobochaï de Huſathi, de la race de Zarahi ; qui avoit *de même* vingt-quatre mille hommes ſous lui.

12. Le neuviéme pour le neuviéme mois étoit Abiezer d'Anathoth, des enfans de Jemini ‖, qui commandoit *encore* vingt-quatre mille hommes.

13. Le dixiéme pour le dixiéme mois étoit Maraï de Netophath, qui deſcendoit de Zaraï : il avoit *de même* vingt-quatre mille hommes ſous lui.

14. L'onziéme pour l'onziéme mois étoit Banaïas de Pharathon de la tribu d'Ephraïm, dont les troupes faiſoient *encore* vingt-quatre mille hommes.

15. Le douziéme pour le douziéme mois étoit Holdaï ‖ de Netophathi, qui deſcendoit de Gothoniel ‖ : & ſes troupes

10. *Septimus menſe ſeptimo, Helles Phallonites de filiis Ephraim : & in turma ejus viginti quatuor millia.*

11. *Octavus, menſe octavo, Sobochai Huſathites de ſtirpe Zarahi : & in turma ejus viginti quatuor millia.*

12. *Nonus, menſe nono, Abiezer Anathothites, de filiis Jemini : & in turma ejus viginti quatuor millia.*

13. *Decimus, menſe decimo, Marai, & ipſe Netophathites de ſtirpe Zarai : & in turma ejus viginti quatuor millia.*

14. *Undecimus, menſe undecimo, Banaias Pharathonites de filiis Ephraim : & in turma ejus viginti quatuor millia.*

13. *Duodecimus, menſe duodecimo, Holdai Netophathites, de ſtirpe Gothoniel : & in turma*

‖. 10. *autr.* de Phalti. 2. *Reg.* 23. 26.
‖. 12. *expl.* Benjamin. *Synopſ.*
‖. 15. *Hebr. Cheldaï*, nommé ci deſſus *Cheled.* c. 11. 30. Ibid. *expl.* frere de Caleb, de la tribu de Juda.

ejus viginti quatuor millia.

étoient *encore* de vingt-quatre mille hommes.

§. 2. *Chefs des Tribus.*

16. *Porrò tribubus praerant Iſrael: Rubenitis, dux Eliezer filius Zechri: Simeonitis, dux Saphatias filius Maacha.*

16. Or les premiers ℣ de chaque tribu d'Iſrael étoient ceux-ci: Dans celle de Ruben, Eliezer fils de Zechri: dans celle de Simeon, Saphatias fils de Maacha:

17. *Levitis, Haſabias filius Camuel: Aaronitis, Sadoc:*

17. dans celle de Levi, Haſabias fils de Camuel: dans la branche d'Aaron ℣, Sadoc.

18. *Juda, Eliu fratre David: Iſſachar, Amri filius Michael:*

18. dans celle de Juda, Eliu ℣ frere de David: dans celle d'Iſſachar, Amri fils de Michel:

19. *Zabulonitis, Jeſmaias filius Abdia: Nephthalitibus, Jerimoth filius Ozriel:*

19. dans celle de Zabulon, Jeſmaïas fils d'Abdias: dans celle de Nephthali, Jerimoth fils d'Ozriel:

20. *filiis Ephraim, Oſee filius Ozaziu: dimidiae tribui Manaſſe, Joel filius Phadaiae:*

20. dans celle d'Ephraïm, Oſée fils d'Oziu: dans la demi-tribu de Manaſſé, Joel de Phadaïa:

21. *& dimidiae tribui Manaſſe in Galaad, Jaddo filius Zachariae: Benjamin autem, Jaſiel filius Abner.*

21. & dans l'autre moitié de la tribu de Manaſſé en Galaad, Jaddo fils de Zacharie: dans la tribu de Benjamin, Jaſiel fils d'Abner?

℣. 16. *expl.* ſelon l'ordre de la naiſſance: au-lieu que les charges de la milice ne ſe donnoient qu'au merite. *Synopſ.*

℣. 17. *expl.* qui étoit auſſi de Levi.

℣. 18. nommé Eliab. 1. *Reg.* 6.

22. dans celle de Dan, Ezrihel fils de Jeroham. Voilà ceux qui étoient les premiers parmi les enfans d'Israel ||.

22. *Dan verò, Ezrihel filius Jeroham: hi principes filiorum Israel.*

23. Or David ne voulut point compter ceux qui étoient au-dessous de vingt ans ||, parceque le Seigneur avoit dit qu'il multiplieroit *les enfans* d'Israel comme les étoiles du firmament.

23. *Noluit autem David numerare eos à viginti annis inferiùs: quia dixerat Dominus ut multiplicaret Israel quasi stellas cœli.*

24. Joab fils de Sarvia avoit commencé à faire le dénombrement: mais il ne l'acheva pas; parceque cette entreprise avoit attiré la colere *de Dieu* sur Israel: & c'est pour cela que le nombre de ceux qu'on avoit déja comptés, n'est pas écrit dans les fastes du roi David.

L'an du monde 2987.

24. *Joab filius Sarvia cœperat numerare, nec complevit: quia super hoc ira irruerat in Israel: & idcircò numerus eorum qui fuerant recensiti, non est relatus in fastos regis David.*

§. 3. *Officiers du Roi.*

25. Le surintendant des finances du roi étoit Azmoth fils d'Adiel. Mais l'intendant des revenus particuliers des villes, des villages & des châteaux,

25. *Super thesauros autem regis fuit Azmoth filius Adiel. His autem thesauris, qui erant in urbibus, & in vicis, & in turri-*

℣. 22. Il paroît qu'il n'y avoit point de chef particulier pour la tribu d'Aser: parcequ'étant peu nombreuse, elle étoit sans doute soumise au chef d'une autre tribu. Celle de Gad aussi, dont il n'est pas parlé ici expressément, paroît avoit été soumise au chef de la tribu de Ruben. *Synops.*

℣. 23. *expl.* sçachant qu'ils étoient comme innombrables. *Synops.*

bus, præsidebat Jonathan filius Oziæ.

étoit Jonathan fils d'Ozias.

26. *Operi autem rustico, & agricolis qui exercebant terram, præerat Ezri filius Chelub:*

26. Ezri fils de Chelub avoit l'intendance sur les ouvrages de l'agriculture, & sur les laboureurs qui travailloient à la campagne.

27. *vinearumque cultoribus, Semeias Romathites: cellis autem vinariis, Zabias Aphonites.*

27. Semeïas de Romathi avoit l'autorité sur ceux qui travailloient aux vignes: Zabdias d'Aphoni sur les caves & les celliers:

28. *Nam super oliveta & ficeta, quæ erant in campestribut, Balanan Gederites: super apothecas autem olei Joas.*

28. Balanan de Geder sur les oliviers & les figuiers de la campagne; & Joas sur les magasins d'huile.

29. *Porrò armentis, quæ pascebantur in Saron, præpositus fuit Setrai Saronites; & super boves in vallibus, Saphat filius Adli.*

29. Les troupeaux que l'on faisoit paître sur la montagne de Saron, étoit sous la charge de Setraï le Saronite, & Saphat fils d'Adli étoit prépose sur les bœufs *qu'on nourrissoit* dans les vallées;

30. *super camelos verò, Ubil Ismahelites: & super asinos, Jadias Meronathites:*

30. mais Ubil Ismahelite avoit la charge des chameaux: Jadias de Meronath celle des ânes:

31. *super oves quoque Jaziz Agareus. Omnes hi principes substantiæ regis David.*

31. & Jaziz Agaréen celle des brebis. Tous ceux-là avoient l'intendance sur les biens du roi David.

32. *Jonathan au-*

32. Mais Jonathan un-

cle de David, qui étoit un homme ſage & ſavant, étoit un de ſes conſeillers. Lui & Jahiel fils d'Hachamon, étoient près des enfans du roi ||.

33. Achitophel étoit auſſi du conſeil du roi; & Chuſaï Arachite étoit ſon favori.

34. Joïada fils de Banaïas, & Abiathar étoient après Achitophel ||. Mais le Generaliſſime de toute l'armée du roi étoit Joab.

tem patruus David, conſiliarius, vir prudens & litteratus: ipſe & Jahiel filius Hachamoni, erant cum filiis regis.

33. *Achitophel etiam conſiliarius regis, & Chuſai Arachites amicus regis.*

34. *Poſt Achitophel fuit Joiada filius Banaiæ, & Abiathar. Princeps autem exercitûs regis erat Joab.*

℣. 32. *expl.* comme gouverneurs ou précepteurs.

℣. 14. *expl.* ſoit à raiſon de l'autorité & du rang; ſoit à raiſon du tems, n'étant peut-être entrés en charge qu'après lui. *autr.* furent de ſon conſeil après la mort d'Achitophel. *Synopſ.*

CHAPITRE XXVIII.

§. 1. *Diſcours de David.*

L'an du monde 2989.

1. DAvid convoqua donc tous les princes d'Iſrael, les chefs des tribus, & les Generaux des troupes qui étoient à ſon ſervice; les tribuns & les centeniers, & tous les officiers du domaine du roi. Il fit venir auſſi ſes enfans, les principaux officiers de ſon palais ||, avec

1. *COnvocavit igitur David omnes principes Iſrael, duces tribuum, & præpoſitos turmarum, qui miniſtrabant regi: tribunos quoque & centuriones, & qui præerant ſubſtantiæ & poſſeſſionibus regis, filioſque ſuos cum eu-*

℣. 1. *lettr.* cum eunuchis. Tradunt Hebræi in hoc loco

fuchis, & potentes, & robuſtiſſimos quoſque in exercitu Jeruſalem.

les plus puiſſans & les plus braves de l'armée, *& les aſſembla tous* à Jeruſalem.

2. *Cùmque ſurrexiſſet rex, & ſtetiſſet, ait: Audite me, fratres mei, & populus meus: Cogitavi ut ædificarem domum in qua requieſceret arca fœderis Domini, & ſcabellum pedum Dei noſtri: & ad ædificandum, omnia præparavi.*

2. Et s'étant levé, il leur dit en demeurant debout [//]: Ecoutez-moi, vous qui êtes mes freres & mon peuple: J'avois eu la penſée de bâtir un temple pour y faire repoſer l'arche de l'alliance du Seigneur, qui eſt *comme* le marche-pied de notre Dieu [//], & j'ai préparé tout *ce qui étoit néceſſaire* pour la conſtruction de cet édifice.

3. *Deus autem dixit mihi: Non ædificabis domum nomini meo, eò quòd ſis vir bellator, & ſanguinem fuderis.*

3. Mais Dieu m'a dit: Vous ne bâtirez point *& ne conſacrerez point* une maiſon à mon Nom, parceque vous êtes un homme de guerre, & que vous avez répandu le ſang.

4. *Sed elegit Dominus Deus Iſrael me*

4. Mais le Seigneur le Dieu d'Iſrael a bien voulu

illos vocati eunuchos, qui ab omnibus actibus ſæculi alieni, orationi tantùm & lectioni vacabant: & uxores non cauſâ libidinis, ſed ſuſcipiendæ prolis gratiâ habebant, quos Joſephus ſecundum eorum hæreſim; Eſſenos vocat. *Hieron. quæſt. Hebr. in Paral.*

℣. 2. *expl.* par reſpect pour la majeſté de Dieu, de la part duquel il parloit à ſon peuple. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* L'arche eſt nommée ainſi; parcequ'étant dit ailleurs *Pſ.* 79. 2. *Que Dieu étoit aſſis ſur les cherubins* qui étoient au-deſſus du propitiatoire, on la peut regarder comme lui ſervant *de marche-pié.* Ce qui eſt une expreſſion metaphorique, qui ſert à faire comprendre que le Seigneur ſe rendoit préſent dans cette arche par les merveilles qu'il y operoit, & par les graces qu'il accordoit à ceux qui le prioient en ce lieu. *Synopſ.*

me choisir dans toute la maison de mon pere, pour me faire roi à jamais sur Israel ‖ : car c'est de la tribu de Juda qu'il a déterminé de tirer vos princes: il a choisi la maison de mon pere dans cette tribu ; & entre tous les enfans de mon pere, il lui a plu de jetter les yeux sur moi pour me faire roi de tout Israël.

de universa domo patris mei, ut essem rex super Israel in sempiternum: de Juda enim elegit principes: porrò de domo Juda, domum patris mei: & de filiis patris mei, placuit ei ut me eligeret regem super cunctum Israel.

5. De plus, comme le Seigneur m'a donné beaucoup d'enfans, il a aussi choisi entre mes enfans Salomon mon fils, pour le faire seoir sur le trône du royaume du Seigneur, *en l'établissant* sur Israel,

5. *Sed & de filiis meis (filios enim mihi multos dedit Dominus) elegit Salomonem filium meum, ut sederet in throno regni Domini super Israel,*

6. & il m'a dit : Ce sera Salomon votre fils qui me bâtira une maison avec ses parvis: car je l'ai choisi pour mon fils, & je lui tiendrai lieu de pere.

6. *dixitque mihi: Salomon filius tuus ædificabit domum meam, & atria mea: ipsum enim elegi mihi in filium & ego ero ei in patrem.*

7. Et j'affermirai son regne à jamais, pourvû qu'il persevere dans l'observance de mes préceptes & des jugemens, comme il fait présentement.

7. *Et firmabo regnum ejus usque in æternum, si perseveraverit facere præcepta mea, & judicia, sicut & hodie.*

‖. 4. *expl.* pendant une longue suite d'années que la royauté seroit conservée dans sa famille ; & sur tout à cause du regne de JESUS-CHRIST, qui devoit naître de sa race. *Synops.*

§. 2. *Instruction de David à Salomon.*

8. *Nunc ergo coram universo cœtu Israel, audiente Deo nostro, custodite, & perquirite cuncta mandata Domini Dei nostri: ut possideatis terram bonam, & relinquatis eam filiis vestris post vos usque in sempiternum.*

8. *Je vous conjure* donc maintenant en presence de toute l'assemblée du peuple d'Israel, & devant notre Dieu qui nous entend, de garder avec exactitude tous les commandemens du Seigneur notre Dieu, & de rechercher à les connoître; afin que vous possediez cette terre qui est remplie de biens, & que vous la laissiez pour jamais à vos enfans après vous.

9. *Tu autem, Salomon, fili mi, scito Deum patris tui, & servito ei corde perfecto, & animo voluntario: omnia enim corda scrutatur Dominus, & universas mentium cogitationes intelligit. Si quæsieris eum, invenies: si autem dereliqueris eum, projiciet te in æternum.*

9. Et vous, mon fils Salomon, reconnoissez le Dieu de votre pere, & le servez avec un cœur parfait & une pleine volonté: car le Seigneur sonde tous les cœurs, & il pénetre toutes les pensées des esprits. Si vous le cherchez, vous le trouverez: mais si vous l'abandonnez, il vous rejettera pour jamais.

10. *Nunc ergo quia elegit te Dominus ut ædificares domum sanctuarii, confortare, & perfice.*

10. Puis donc que le Seigneur vous a choisi pour bâtir la maison de son sanctuaire, fortifiez-vous, & accomplissez *son ouvrage.*

§. 3. *David donne à Salomon les deſſeins de tout ce qu'il falloit faire pour le Temple.*

11. Or David donna à ſon fils Salomon le deſſein du veſtibule, celui du temple, des gardes-meubles, des chambres hautes deſtinées pour y manger ", des chambres ſecrettes ", & du propitiatoire ".

11. *Dedit autem David Salomon filio ſuo deſcriptionem porticûs, & templi, & cellariorum, & cœnaculi, & cubiculorum in adytis, & domûs propitiationis;*

12. Il y ajouta celui de tous les parvis qu'il vouloit faire, & des logemens qui devoient être tout autour, pour garder les tréſors de la maiſon du Seigneur, & toutes les choſes conſacrées au temple.

12. *necnon & omnium quæ cogitaverat atriorum, & exedrarum per circuitum in theſauros domûs Domini, & in theſauros ſanctorum;*

13. Il lui donna auſſi l'ordre & la diſtribution des prêtres & des Levites, pour remplir toutes les fonctions de la maiſon du Seigneur: & il lui marqua tous les vaiſſeaux qui devoient être employés dans le temple du Seigneur.

13. *diviſionumque ſacerdotalium & Leviticarum, in omnia opera domûs Domini, & in univerſa vaſa miniſterii templi Domini.*

14. Il lui ſpecifia le poids que devoient avoir tous les differens vaſes d'or, & le poids que devoient avoir auſſi ceux d'argent, ſelon les divers emplois où ils étoient deſtinés.

14. *Aurum in pondere per ſingula vaſa miniſterii. Argenti quoque pondus pro vaſorum & operum diverſitate.*

V. 11. *lettr.* cœnaculi. *expl.* où les Levites ſe retiroient pendant la nuit. *Menoch.*

Ibid. lettr. *domûs propitiationis:* du ſanctuaire.

15. *Sed & in candelabra aurea, & ad lucernas eorum aurum, pro mensura uniuscujusque candelabri & lucernarum. Similiter & in candelabra argentea, & in lucernas eorum, pro diversitate mensura, pondus argenti tradidit.*

15. Il donna encore l'or qu'il falloit pour les chandeliers d'or avec leurs lampes ||, & l'argent qu'il falloit pour les chandeliers d'argent avec leurs lampes, à proportion de leurs differentes grandeurs.

16. *Aurum quoque dedit in mensas propositionis pro diversitate mensarum: similiter & argentum in alias mensas argenteas.*

16. Il donna de même de l'or pour faire les tables || qui servoient à exposer les pains, selon les mesures qu'elles devoient avoir; & donna aussi de l'argent pour en faire d'autres tables d'argent ||.

17. *Ad fuscinulas quoque, & phialas, & thuribula, ex auro purissimo, & leunculos aureos, pro qualitate mensura pondus distribuit in leun-*

17. Il donna encore pour faire les fourchettes, les coupes, & les encensoirs d'un or très-pur, & pour les petits lions || d'or, proportionnant le poids de l'or à la grau-

℣. 15. *expl.* Il y en avoit dix dans le temple de Salomon, quoiqu'il n'y en eût qu'un dans le tabernacle fait par Moïse, parceque le temple étoit beaucoup plus grand que le tabernacle, 3. *Reg.* 7. 49. Dieu n'ayant pas défendu d'en faire plusieurs lorsqu'il ordonna d'en faire un. *Exod.* 25. 31. *Menoch.*

℣. 16. Il y en avoit autant que de chandeliers. 2. *Paral.* 4. 8. *Menoch.*

Ibid. *expl.* pour poser les vaisseaux sacrés. *Menoch.*

℣. 17. Hebr. *les coupes.* Parcequ'il y avoit peutêtre de petits lions dessus. Ou bien parceque le mot qui signifie un lion, & celui qui signifie une coupe sont si semblables, qu'on a pû facilement prendre l'un pour l'autre.

deur que chacun de ces petits lions devoit avoir ; & donnant auſſi de l'argent pour les lions qui devoient être d'argent, ſelon la meſure de chacun d'eux.

culum & leunculum. Similiter & in leones argenteos diverſum argenti pondus ſeparavit.

18. Il donna du plus pur or pour faire l'autel des parfums ; & ces quatre cherubins qui formoient la reſſemblance d'un char ", & qui étendant leurs aîles couvroient l'arche de l'alliance du Seigneur.

18. *Altari autem, in quo adoletur incenſum, aurum puriſſimum dedit : ut ex ipſo fieret ſimilitudo quadrigæ cherubim, extendentium alas, & velantium arcam fœderis Domini.*

19. Toutes ces choſes, le roi dit le roi, m'ont été données écrites de la main de Dieu ", afin que j'euſſe l'intelligence de tous les ouvrages ſuivant le modele.

19. *Omnia, inquit, venerunt ſcripta manu Domini ad me, ut intelligeram univerſa opera exemplaris.*

20. David dit encore à ſon fils Salomon : Agiſſez en homme de cœur ; prenez une forte réſolution, & accompliſſez *l'ouvrage de Dieu*. Ne craignez rien, & ne vous étonnez de rien : car le Seigneur

20. *Dixit quoque David Salomoni filio ſuo : Viriliter age, & confortare, & fac : ne timeas, & ne paveas : Dominus enim Deus meus tecum erit, & non dimittet te, nec*

℣. 18. *expl.* parceque Dieu étoit aſſis deſſus ces cherubins comme ſur un char. *Synopſ.*

℣. 19. *expl.* Cajetan croit que Dieu ayant imprimé dans l'eſprit de David une image du temple & de ſes dépendances, ce ſaint roi en donna à Salomon le modelle & le deſſein. Dautres croyent que David reçut ce modelle immédiatement de Dieu, ou d'un ange qui lui parloit de la part de Dieu. *Menoch. Tirin.*

derelinquet,

derelinquet, donec perficias omne opus ministerii domûs Domini.

mon Dieu ſera avec vous, il ne vous abandonnera point, que vous n'ayez achevé tout ce qui eſt néceſſaire pour le ſervice de la maiſon du Seigneur.

21. *Ecce divisiones ſacerdotum & Levitarum, in omne ministerium domûs Domini assistunt tibi, & parati sunt, & noverunt tam principes quàm populus facere omnia præcepta tua.*

21. Voilà les prêtres & les Levites diviſés par bandes, leſquels ſeront toujours avec vous dans tout ce qui regarde le ſervice de la maiſon du Seigneur; les voilà tous prêts: & les princes auſſi-bien que le peuple, ſont diſpoſés à executer tous vos ordres.

CHAPITRE XXIX.

§. 1. *Offrandes de David.*

1. *LOcutusque est David rex ad omnem ecclesiam: Salomonem filium meum unum elegit Deus, adhuc puerum tenellum: opus namque grande est, neque enim homini præparatur habitatio, sed Deo.*

1. ENſuite le roi adreſſa la parole à toute cette aſſemblée, & leur dit: Dieu a bien voulu choiſir mon fils Salomon entre tous les autres, quoiqu'il ſoit encore jeune ‖ & délicat; & que l'entrepriſe dont il s'agit ſoit grande, puiſque ce n'eſt pas pour un homme, mais pour Dieu *même*, que nous voulons préparer une maiſon. L'an du monde 2989. Avant J. C. 1015.

‖. 1. *expl.* Il avoit vingt-deux ans, qui eſt un âge peu conſiderable par rapport à celui de David, & à la grande entrepriſe à laquelle Dieu l'avoit deſtiné. *Menoch.*

2. Pour moi, je me ſuis employé de toutes mes forces à amaſſer ce qui étoit néceſſaire pour fournir à la dépenſe de la maiſon de mon Dieu : de l'or pour les vaſes d'or, & de l'argent pour ceux d'argent ; du cuivre pour les ouvrages de cuivre ; du fer pour ceux de fer ; & du bois ponr ceux de bois. J'ai auſſi préparé des pierres d'onix ", des pierres blanches comme l'albâtres ; du jaſpe de diverſes couleurs ; toutes ſortes de pierres précieuſes, & quantité de marbre le plus fin & le plus beau ".

2. *Ego autem totis viribus meis præparavi impenſas domûs Dei mei. Aurum ad vaſa aurea, & argentum in argentea, as in anea, ferrum in ferrea, ligna ad lignea : & lapides onychinos, & quaſi ſtibinos, & diverſorum colorum, omnemque pretioſum lapidem, & marmor parium abundantiſſimè :*

3. Outre toutes ces choſes que j'ai offertes pour la maiſon de mon Dieu, j'ai encore ménagé de mon propre bien de l'or & de l'argent que je donne pour le temple de mon Dieu, ſans parler de ce que j'ai préparé pour bâtir ſon ſanctuaire.

3. *& ſuper hæc, quæ obtuli in domum Dei mei ; de peculio meo aurum & argentum do in templum Dei mei, exceptis his, quæ præparavi in ædem ſanctam.*

4. J'ai donc amaſſé trois mille talens " d'or

4. *Tria millia talenta auri de auro*

℣. 2. *expl.* des pierres luiſantes comme l'onix.

Ibid. *ex.* L'Hebreu ne marque point de quelle eſpece étoit ce marbre ; mais les Septante pour en reveler l'eſpece, ont ajoûté, *de Paros*. Paros eſt une île de l'Archipelage, d'où venoit le plus beau marbre, & le marbre blanc.

℣. 4. *expl.* Le talent d'or valoit plus de ſoixante-quatre mille ſept cens quatre-vingt livres.

*Ophir : & ſeptem millia talentorum argenti probatiſſimi, ad deaurandos * parietes templi.*

d'Ophir, & ſept mille talens d'argent très-fin & très-pur pour en revêtir les murailles du temple ||.

5. Et ubicumque opus eſt aurum de auro, & ubicumque opus eſt argentum de argento, opera fiant per manus artificum : & ſi quis ſponte offert, impleat manum ſuam hodie, & offerat quod voluerit Domino.

5. Enſorte que par-tout où il en ſera beſoin, les ouvriers puiſſent faire d'or pur les ouvrages d'or ; & d'argent ceux qui doivent être d'argent. Mais ſi quelqu'un veut encore offrir quelque choſe de lui-même au Seigneur, qu'il empliſſe aujourd'hui ſes mains ||, & qu'il offre au Seigneur ce qu'il lui plaira.

§. 2. *Offrandes des Chefs.*

6. Polliciti ſunt itaque principes familiarum, & proceres tribuum Iſrael, tribuni quoque, & centuriones, & principes poſſeſſionum regis.

6. Les chefs des maiſons, & les plus conſidérables de chaque tribu promirent donc *d'offrir leurs préſens*, auſſi-bien que les tribuns, les centeniers, & les intendans du domaine du roi.

7. Dederuntque in opera domûs Dei auri talenta quinque millia, & ſolides decem

7. Et ils donnerent pour les ouvrages de la maiſon de Dieu cinq mille talens d'or ||, & dix

℣. 4. * *Hebr.* ad obducendos.

Ibid. *expl.* Les murailles du temple étoient revêtues de lames d'or ; & celles des autres édifices voiſins de lames d'argent. *Synopſ.*

℣. 5. lettr. *Impleat manum ſuam* ; ce qui peut s'entendre des préſens qu'il veut offrir. *Vid. Judic.* 17. 5.

℣. 7. *expl.* qui font plus de trois cens millions de livres.

mille ſolides ″ ; dix mille talens d'argent ″ , dix-huit mille talens de cuivre , & cent mille talens de fer.

millia ; argenti talenta decem millia , & æris talenta decem & octo millia ; ferri quoque centum millia talentorum.

8. Tous ceux qui avoient quelques pierres *précieuſes* les donnerent auſſi pour être miſes au tréſor de la maiſon du Seigneur , ſous la charge de Jahiel de la famille de Gerſon.

8. *Et apud quemcumque inventi ſunt lapides , dederunt in theſauros domûs Domini per manum Jahiel Gerſonitis.*

9. Et tout le monde témoigna une grande joie en faiſant ces offrandes ″ volontaires , parcequ'ils les offroient de tout leur cœur au Seigneur. Et le roi David étoit auſſi tout tranſporté de joie.

9. *Lætatuſque eſt populus , cùm vota ſponte promitterent : quia corde toto offerebant ea Domino : ſed & David rex lætatus eſt gaudio magno.*

§. 3. *Priere de David.*

10. C'eſt pourquoi il commença à louer Dieu devant toute cette multitude , & il dit ; Seigneur , qui êtes le Dieu d'Iſrael notre pere , vous êtes be-

10. *Et benedixit Domino coram univerſa multitudine , & ait : Benedictus es , Domine Deus Iſrael patris noſtri , ab æter-*

℣. 7. *expl.* qui font près de ſoixante & douze mille livres.

Ibid. *expl.* qui font plus de quarante-ſix millions. En faiſant un calcul exact de toutes les ſommes marquées ici & au chap. 22. on trouvera que David laiſſa à ſon fils pour le bâtiment du temple , la valeur d'onze mille ſix cens ſoixante-neuf millions ſix cens ſoixante-huit mille trois cens cinquante-neuf livres ſept ſols ſix deniers. *Bibl. Vitr. chronol. p.* 85. 86. Ce qui n'eſt point incroyable , ſi on conſidere la bonté du payis , & l'étendue des états & des conquêtes de David.

℣. 9. lettr. *promitterent*, Hebr. & Sept. *offerrent*.

ho in æternum.

11. *Tua eſt, Domine, magnificentia, & potentia, & gloria, atque victoria: & tibi laus: cuncta enim quæ in cœlo ſunt, & in terra, tua ſunt: tuum, Domine, regnum, & tu es ſuper omnes principes.*

12. *Tua divitiæ, & tua eſt gloria: tu dominaris omnium, in manu tua virtus & potentia: in manu tua magnitudo, & imperium omnium.*

13. *Nunc igitur, Deus noſter, confitemur tibi: & laudamus nomen tuum inclytum.*

14. *Quis ego, & quis populus meus, ut poſſimus hæc tibi univerſa promittere? Tua ſunt omnia: & quæ de manu tua accepimus, dedimus tibi.*

15. *Peregrini enim*

ni dans tous les ſiecles.

11. C'eſt à vous, Seigneur, qu'appartient la grandeur, la puiſſance, la gloire, & la victoire: & c'eſt à vous que ſont dûes les louanges. Car tout ce qui eſt dans le ciel & ſur la terre eſt à vous. L'empire vous appartient, & vous êtes élevé au-deſſus de tous les princes.

12. Les richeſſes & la gloire ſont à vous. C'eſt vous qui avez la ſouveraine puiſſance ſur toutes les créatures. La force & l'autorité ſont entre vos mains: vous poſſedez la grandeur & le commandement ſur tous les hommes.

13. Maintenant donc nous vous rendons nos hommages *vous reconnoiſſant pour* notre Dieu; & nous donnons à votre ſaint Nom les louanges qui lui ſont dûes.

14. Mais qui ſuis-je moi, & qui eſt mon peuple pour *oſer* vous offrir toutes ces choſes? Tout eſt à vous; & nous ne vous avons préſenté que ce que nous avons reçu de votre main.

15. Car nous ſommes

comme des étrangers ‖ & des voyageurs devant vous, ainſi que l'ont été tous nos peres. Nos jours paſſent comme l'ombre ſur la terre, & nous n'y demeurons qu'un moment.

ſumus coram te, & advena, ſicut omnes patres noſtri. Dies noſtri quaſi umbra ſuper terram, & nulla eſt mora.

16. Seigneur notre Dieu, toutes les grandes richeſſes que nous avons amaſſées pour bâtir une maiſon à *la gloire de* votre ſaint Nom, ſont venues de votre main, & toutes choſes ſont à vous.

16. *Dominus Deus noſter, omnis hæc copia, quam paravimus ut ædificaretur domus nomini ſancto tuo, de manu tua eſt, & tua ſunt omnia.*

17. Je ſai, mon Dieu, que c'eſt vous qui ſondez les cœurs, & que vous aimez la ſimplicité. C'eſt pourquoi je vous ai auſſi offert toutes ces choſes dans la ſimplicité ‖ de mon cœur, & avec joie: & j'ai été ravi de voir auſſi tout ce peuple raſſemblé en ce lieu vous offrir de même ſes préſens.

17. *Scio, Deus meus, quòd probes corda, & ſimplicitatem diligas, unde & ego in ſimplicitate cordis mei lætus obtuli univerſa hæc: & populum tuum, qui hîc repertus eſt, vidi cum ingenti gaudio tibi offerre donaria.*

18. Seigneur, qui êtes le Dieu de nos peres Abraham, Iſaac & Iſrael ‖, conſervez éternellement

18. *Domine Deus Abraham, & Iſaac, & Iſrael, patrum noſtrorum, cuſtodi in*

℣. 15. *expl.* Nous ne ſommes point propriétaires des biens que nous vous donnons. C'eſt de vous-même que nous les avons reçûs.

℣. 17. *Hebr.* rectitudine, *i. e.* droiture. *Sept.* juſtitia, *i. e.* innocence. Ce qui marque une intention droite & pure, que JESUS-CHRIST nomme un *œil ſimple*. Matt. 5. 22. *Tirin.*

℣. 18. *expl.* Jacob.

æternum hanc voluntatem cordis eorum, & semper in venerationem tui mens ista permaneat.

cette volonté dans leur cœur ; & faites qu'ils demeurent toujours fermes dans cette réſolution de vous rendre *toute* la vénération & le culte *qu'ils vous doivent.*

§. 4. *David prie pour Salomon qui eſt mis ſur le Trône.*

19. *Salomoni quoque filio meo da cor perfectum, ut cuſtodiat mandata tua, teſtimonia tua, & cæremonias tuas, & faciat univerſa: & ædificet ædem, cujus impenſas paravi.*

19. Donnez auſſi à mon fils Salomon un cœur parfait, afin qu'il garde vos commandemens & vos paroles, & *qu'il obſerve* vos cérémonies, & accompliſſe tous vos ordres ; qu'il bâtiſſe votre maiſon, pour laquelle j'ai préparé toutes les choſes néceſſaires.

20. *Præcepit autem David univerſæ eccleſiæ : Benedicite Domino Deo noſtro. Et benedixit omnis eccleſia Domino Deo patrum ſuorum : & inclinaverunt ſe, & adoraverunt Deum, & deinde regem.*

20. David dit enſuite à toute l'aſſemblée : Beniſſez le Seigneur notre Dieu. Et toute l'aſſemblée benit le Seigneur le Dieu de leurs peres : & ſe proſternant ils adorerent Dieu, & rendirent enſuite leur hommage au roi ℣.

21. *Immolaveruntque victimas Domino : & obtulerunt holocauſta die ſequenti, tauros mille, arietes*

21. Ils immolerent en même-tems des victimes au Seigneur : & le lendemain ils lui offrirent en holocauſte mille tau-

℣. 20. *expl.* Et ſe tournant enſuite vers le roi, *dit Joſeph*, ils lui rendirent de très-humbles actions de graces de tous les biens qu'ils avoient reçûs durant ſon regne.

reaux, mille beliers, & mille agneaux, avec leurs offrandes de liqueurs ", & tout ce qui étoit preſcrit: ce qui fut très-ſuffiſant pour tout Iſrael ".

mille, agnos mille, cum libaminibus ſuis, & univerſo ritu abundantiſſimè in omnem Iſrael.

22. Ainſi ils mangerent & ils burent ce jour-là en la préſence du Seigneur " avec de grandes réjouiſſances. Ils ſacrerent une ſeconde fois " Salomon fils de David. Ils le ſacrerent par l'ordre du Seigneur, pour être roi, & Sadoc pour être pontife ".

22. *Et comederunt & biberunt coram Domino in die illo cum grandi lætitia. Et unxerunt ſecundò Salomonem filium David. Unxerunt autem eum Domino, in principem, & Sadoc in pontificem.*

23. Ainſi Salomon fut mis ſur le trône du Seigneur ", pour regner au lieu de David ſon pere. Il fut agréable à tous, & tout Iſrael lui rendit obéiſſance.

23. *Seditque Salomon ſuper ſolium Domini in regem pro David patre ſuo, & cunctis placuit: & paruit illi omnis Iſrael.*

24. Tous les princes

24. *Sed & uni-*

℣. 21. *expl.* Ces offrandes ſe faiſoient avec du vin, de l'huile, de la plus pure farine, & du ſel, & l'on en proportionnoit la quantité à la grandeur de la victime qui devoit être immolée. *Vid. Num.* 15.

Ibid. *expl.* ſcilicet ad epulandum *Synopſ.*

℣. 22. *expl.* non pas devant l'arche, puiſque le veſtibule n'auroit pas été ſuffiſant pour contenir un ſi grand nombre de perſonnes; mais à Jeruſalem, qui étoit le lieu que Dieu avoit choiſi pour offrir les ſacrifices & y participer. *Deut.* 12. 11. *Menoch.*

Ibid. *expl.* parcequ'il l'avoit déja été une fois par Sadoc & par Nathan. 3. *Reg.* 1. 39.

Ibid. *expl.* à la place d'Abiathar, que Salomon avoit déja réſolu de dégrader, ou d'éloigner. *Synopſ.*

℣. 23. *expl.* L'autorité des princes eſt celle de Dieu même: & c'eſt par lui que les rois regnent ſur les peuples. Per me reges regnant, *Prov.* 8. 16.

verſi principes & potentes, & cuncti filii regis David dederunt manum, & ſubjecti fuerunt Salomoni regi.

mêmes, les Grands du royaume, & les fils du roi David vinrent rendre leurs hommages ¶, & ſe ſoumettre à Salomon *comme à leur roi.*

25. *Magnificavit ergo Dominus Salomonem ſuper omnem Iſrael: & dedit illi gloriam regni, qualem nullus habuit ante eum rex Iſrael.*

25. Dieu éleva donc Salomon ſur tout Iſrael: & il combla ſon regne d'une telle gloire, que nul *autre* roi d'Iſrael n'en avoit eu avant lui de ſemblable.

§. 5. *Mort de David.*

26. *Igitur David filius Iſai regnavit ſuper univerſum Iſrael.*

26. David fils d'Iſaï regna donc ſur tout le peuple d'Iſrael.

27. *Dies, quibus regnavit ſuper Iſrael, fuerunt quadraginta anni: in Hebron regnavit ſeptem annis, & in Jeruſalem annis triginta tribus.*

27. Et la durée de ſon regne ſur Iſrael fut de quarante ans: il regna ſept ans à Hebron, & trente-trois ans à Jeruſalem.

28. *Et mortuus eſt in ſenectute bona plenus dierum, & divitiis, & gloriâ: & regnavit Salomon filius ejus pro eo.*

28. Il mourut dans une heureuſe vieilleſſe, comblé d'années, de biens, & de gloire: & Salomon ſon fils regna en ſa place.

29. *Geſta autem David regis priora, & noviſſima, ſcripta ſunt in libro Samuelis Videntis, & in libro*

29. Or toutes les actions du roi David, tant les premieres que les dernieres, ſont écrites dans le livre du prophete Samuel,

¶. 24. lettr. *dederunt manum.* C'étoit l'uſage, comme c'eſt encore en pluſieurs lieux, de prêter le ſerment de fidelité; en touchant les mains du Souverain. *Synopſ.*

& dans le livre du prophete Nathan, & dans celui du prophete Gad ||:

30. avec tout ce qui s'eſt paſſé ſous ſon regne, & les grands évenemens que l'on vit alors, ſoit dans le royaume d'Iſrael, ſoit dans tous les autres royaumes de la terre ||.

Nathan propheta, atque in volumine Gad Videntis :

30. *univerſique regni ejus, & fortitudinis, & temporum, quæ tranſierunt ſub eo, ſive in Iſrael, ſive in cunctis regnis terrarum.*

℣. 29. *expl.* Nous n'avons plus ces livres-là. On croit que les livres des Rois en ſont l'abregé.

℣. 30. *expl.* des payis voiſins de la Paleſtine, *i. e.* des Philiſtins, & des Moabites, *Synopſ.*

Fin du premier Livre des Paralipomenes.

LES PARALIPOMENES.

LIVRE SECOND.

On peut voir à l'égard du titre de ce ſecond Livre, de ſon Auteur, des anacroniſmes & des tranſpoſitions qui s'y rencontrent, ce qu'on a dit au premier.

Comme le premier Livre des Paralipomenes a rapport au premier & ſecond Livre des Rois, celui-ci a auſſi rapport au troiſiéme & quatriéme. L'Auteur ou celui qui l'a recueilli eſt certainement poſterieur au tems de Jeremie, puiſque ce prophete eſt cité au chap. 35. v. 25. *& même au tems du retour de la captivité de Babylone, puiſqu'aux deux derniers verſets de ce Livre, il eſt fait mention de la permiſſion que Cyrus donna en la premiere année de ſon regne de rétablir le temple; ce qui a fait croire qu'Eſdras avoit eu quelque part à ce Livre, ou qu'il en étoit l'Auteur.*

Ce Livre contient pluſieurs extraits de faits hiſtoriques, qui ſe ſont paſſés durant l'eſpace de 479 années, depuis la fondation du temple par Salomon juſques à la premiere année de Cyrus, en laquelle les Juifs étant délivrés de

la captivité où ils étoient en Babylone, revinrent à Jeruſalem, c'eſt-à-dire, depuis l'an du monde 2990. où finit le premier Livre des Paralipomenes, juſques en l'an 3468. où finit celui ci.

Ces 479. années ſe peuvent réduire à ces trois époques.

Depuis la premiere année du regne de Salomon juſques à ſa mort,	40. ans.
Depuis la diviſion du Royaume de Juda, juſques à la quatriéme année de Joachim,	369. ans.
Depuis la quatriéme année de Joachim, juſques à la fin de la captivité,	70. ans.
Le tout	479. ans.

LES PARALIPOMENES.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER. //

§. 1. *Salomon va au Tabernacle de Gabaon.*

1. *Confortatus est ergo Salomon filius David in regno suo, & Dominus Deus ejus erat cum eo, & magnificavit eum in excelsum.*

2. *Præcepitque Salomon universo Israeli, tribunis & centurionibus, & dacibus, & judicibus omnis Israel, & principibus familiarum:*

3. *& abiit cum universa multitudine in excelsum Gabaon,*

1. LE regne de Salomon fils de David fut donc affermi ; & le Seigneur son Dieu étoit avec lui, & il l'éleva à un très-haut degré de puissance. L'an du monde 2990. Avant J. C. 1014.

2. Ce prince donna ses ordres à tout Israel ; aux colonels, aux capitaines, & aux *autres* officiers ; aux magistrats, & aux chefs de toutes les familles :

3. & il s'en alla avec toute cette multitude au lieu haut de Gabaon //, où

Voyez une partie de ce chapitre 3. *Reg.* 3.

ℵ. 3. *expl.* Gabaon étoit de la tribu de Benjamin.

étoit le tabernacle de l'alliance de Dieu, que Moïse son serviteur lui avoit dressé dans le desert.

ubi erat tabernaculum fœderis Dei, quod fecit Moyses famulus Dei in solitudine.

4. Or David avoit déja fait venir l'arche de Dieu, de la ville de Cariathiarim, au-lieu qu'il lui avoit préparé, & où il lui avoit élevé un tabernacle, c'est-à-dire, à Jerusalem.

4. *Arcam autem Dei adduxerat David de Cariathiarim, in locum quem præparaverat ei, & ubi fixerat illi tabernaculum, hoc est, in Jerusalem.*

5. L'autel d'airain qu'avoit fait Beseléel fils d'Uri, fils de Hur, étoit là ‖ devant le tabernacle du Seigneur : & Salomon accompagné de toute cette multitude l'y alla chercher.

5. *Altare quoque æneum, quod fabricatus fuerat Beseleel filius Uri filii Hur, ibi erat coram tabernaculo Domini : quod & requisivit Salomon, & omnis ecclesia.*

6. Il monta à cet autel d'airain *qui étoit* devant le tabernacle de l'alliance ; & il immola dessus mille victimes ‖.

6. *Ascenditque Salomon ad altare æneum, coram tabernaculo fœderis Domini, & obtulit in eo mille hostias.*

§. 2. *Salomon demande la sagesse.*

7. Or il arriva que la nuit même Dieu lui apparut, & lui dit : Demandez-moi ce que vous voulez que je vous donne.

7. *Ecce autem in ipsa nocte apparuit ei Deus, dicens : Postula quod vis, ut dem tibi.*

℣. 5. *expl.* au lieu haut de Gabaon.

℣. 6. Un Interprete remarque que Salomon ne pecha pas en offrant ces sacrifices hors de Jerusalem : parcequ'il est vraisemblable que jusqu'à ce que le temple eût été bâti, il étoit permis d'en offrir dans quelques autres lieux, sur tout dans ceux où l'arche avoit resté quelque tems : comme à Silo, à Gabaa, & à Masphat. Mais après qu'il eut été bâti, cela n'a pû être permis que dans des occasions extraordinaires, & par une inspiration particuliere de Dieu. *Estius.*

8. *Dixitque Salomon Deo : Tu feciſti cum David patre meo miſericordiam magnam : & conſtituiſti me regem pro eo.*

8. Alors Salomon dit à Dieu : Vous avez fait éclater la grandeur de votre miſericorde envers David mon pere, & vous avez bien voulu m'établir roi en ſa place.

9. *Nunc ergo, Domine Deus, impleatur ſermo tuus, quem pollicitus es David patri meo : tu enim me feciſti regem ſuper populum tuum multum, qui tam innumerabilis eſt, quàm pulvis terræ.*

9. *Qu'il vous plaiſe* donc, Seigneur *mon* Dieu, d'accomplir maintenant votre parole, & la promeſſe que vous avez faite à David mon pere. Puiſque vous m'avez établi roi ſur votre grand peuple, qui eſt auſſi innombrable que la pouſſiere de la terre ;

10. *Da mihi ſapientiam & intelligentiam, ut ingrediar & egrediar coram populo tuo : quis enim poteſt hunc populum tuum dignè, qui tam grandis eſt, judicare ?*

10. donnez-moi la ſageſſe & l'intelligence, afin que je ſache comment je me dois conduire [*] à l'égard de votre peuple : car qui pourroit gouverner [*] dignement un ſi grand peuple ?

§. 3. *Dieu accorde la ſageſſe à Salomon.*

11. *Dixit autem Deus ad Salomonem : Quia hoc magis placuit cordi tuo, & non poſtulaſti divitias, & ſubſtantiam, & gloriam, neque animas eorum qui te oderant, ſed nec dies vitæ plu-*

11. Alors Dieu répondit à Salomon : Puiſque votre cœur a préferé ces choſes *à toutes les autres* ; que vous ne m'avez point demandé des richeſſes ni de grands biens, ni de la gloire, ni la vie de ceux qui vous haïſſent, ni mê-

[*] ℣. 10. *lettr.* Que j'entre & que je ſorte. *hebraïſm.*
Ibid. *lettr.* juger.

me une vie longue ; & que vous m'avez demandé la ſageſſe & la ſcience, afin que vous puiſſiez gouverner mon peuple ſur lequel je vous ai établi roi :

rimos : petiſti autem ſapientiam & ſcientiam, ut judicare poſſis populum meum, ſuper quem conſtitui te regem.

12. Je vous accorde la ſageſſe & la ſcience dès ce moment : & je vous donnerai *de plus* tant de biens, tant de richeſſes, & tant de gloire, que nul roi devant & après vous ne vous ſera égal.

12. *Sapientia & ſcientia data ſunt tibi : divitias autem & ſubſtantiam & gloriam dabo tibi, ita ut nullus in regibus nec ante te nec poſt te fuerit ſimilis tui.*

13. Salomon deſcendit donc de ce lieu haut de Gabaon ; & s'en revint de devant le tabernacle de l'alliance à Jeruſalem, & il regna ſur Iſrael.

13. *Venit ergo Salomon ab excelſo Gabaon in Jeruſalem coram tabernaculo fœderis, & regnavit ſuper Iſrael.*

14. Il amaſſa un grand nombre de chariots de guerre & de cavalerie ‖. Il eut mille quatre cens chariots ‖, & douze mille hommes de cavalerie. Il en fit mettre une partie

14. *Congregavitque ſibi currus & equites, & facti ſunt ei mille quadringenti currus, & duodecim millia equitum : & fecit eos eſſe in ur-*

℣. 14. *expl.* Salomon viola en cela la défenſe du Seigneur. *Deut.* 17. 15.

Ibid. *expl.* Cet endroit eſt fort difficile à accorder avec les autres qui y on rapport. Au 3. *Reg.* 10. 16. il n'eſt parlé que de mille quatre cens non plus qu'ici : mais dans le ch. 9. de ce 2. livre des Paralipomenes, il eſt marqué quarante mille. Peut-être que ces quarante mille comprennent tout le nombre en general ; & ces mille quatre cens, ceux qui étoient particiculierement deſtinés pour être auprès de la perſonne du roi.

bibus quadrigarum, & cum rege in Jeruſalem.

dans les villes deſtinées à loger les équipages, & le reſte à Jeruſalem près de ſa perſonne.

15. *Præbuitque rex argentum & aurum in Jeruſalem quaſi lapides, & cedros quaſi ſycomoros, quæ naſcuntur in campeſtribus multitudine magnâ.*

15. Il rendit l'or & l'argent auſſi commun dans Jeruſalem que les pierres, & il y fit voir de même tant de cedres, qu'ils étoient communs comme les ſycomores qui naiſſent dans la campagne.

16. *Adducebantur autem ei equi de Ægypto, & de Coa, à negotiatoribus regis, qui ibant, & emebant pretio;*

16. Les marchands qui trafiquoient pour ce prince lui amenoient des chevaux d'Egypte & de Coa[n]. Ils y alloient & en achetoient à certain prix.

17. *quadrigam equorum ſexcentis argenteis, & equum centum quinquaginta: ſimiliter de univerſis regnis Hethæorum, & à regibus Syriæ, emptio celebrabatur.*

17. L'attelage de quatre chevaux revenoit à ſix cens ſicles d'argent, & un cheval à cent cinquante: & l'on en achetoit ainſi de tous les rois de Hethéens, & de ceux de Syrie.

v. 16. *expl.* Les uns prennent ce mot de *Coa*, pour une île, ou une province voiſine de la Grece. Et les autres expliquent le mot Hebreu par celui *d'aſſemblée*, pour dire ſimplement, que les marchands s'aſſembloient par troupes pour aller querir ces chevaux. *Synopſ.*

CHAPITRE II. //

§. 1. *Salomon demande au Roi de Tyr des materiaux.*

1. SAlomon réſolut donc de bâtir un temple à la gloire // du Seigneur, & un palais pour lui.

2. Et il fit compter ſoixante & dix mille hommes pour porter *les fardeaux* ſur leurs épaules, & quatre-vingt mille pour tailler les pierres dans les montagnes : & il en établit trois mille ſix cens // pour être inſpecteurs.

3. Salomon envoya auſſi vers Hiram roi de Tyr, & donna ordre qu'on lui dît de ſa part : Faites-moi la même grace que vous avez faite à David mon pere, lui ayant envoyé des bois de cedre pour bâtir le palais où il a demeuré *depuis*.

4. afin que je puiſſe bâtir un temple à la gloire du Seigneur mon Dieu,

1. *DEcrevit autem Salomon ædificare domum nomini Domini, & palatium ſibi.*

2. *Et numeravit ſeptuaginta millia virorum portantium humeris, & octoginta millia qui cæderent lapides in montibus, præpoſitoſque eorum tria millia ſexcentos.*

3. *Miſit quoque ad Hiram regem Tyri, dicens : Sicut egiſti cum David patre meo, & miſiſti ei ligna cedrina, ut ædificaret ſibi domum, in qua & habitavit :*

4. *ſic fac mecum, ut ædificem domum nomini Domini Dei*

Tout ce chapitre eſt expliqué 3. *Reg.* 5.

℣. 1. *lettr.* au nom.

℣. 2. *expl.* Au 3. *Reg.* 5. 15. il n'y en a que trois mille trois cens. Mais on croit que les trois autres cens qui ſont ici de plus, étoient comme les maîtres des maîtres mêmes.

mei, ut consecrem eam ad adolendum incensum coram illo, & fumiganda aromata, & ad propositionem panum sempiternam, & ad holocautomata manè, & vesperè, sabbatis quoque, & neomeniis, & solemnitatibus Domini Dei nostri in sempiternum, qua mandata sunt Israeli.

& le lui dedier pour y brûler de l'encens en sa présence, y consumer des parfums, & y exposer toujours des pains *devant lui* : comme aussi pour offrir des holocaustes le matin & le soir, ainsi qu'il a été ordonné pour toujours à Israel, les jours du sabbat, les premiers jours des mois, & dans les autres solennités du Seigneur.

5. *Domus enim, quam ædificare cupio, magna est : magnus est enim Deus noster supor omnes deos.*

5. Car le temple que j'ai dessein de bâtir doit être grand ; parceque notre Dieu est grand au-dessus de tous les dieux.

6. *Quis ergo poterit prævalere, ut ædificet ei dignam domum ? Si cœlum, & cœli cœlorum capere eum nequeunt, quantus ego sum, ut possim ædificare ei domum ? Sed ad hoc tantùm, ut adoleatur incensum coram illo.*

6. Qui pourra donc se croire capable de lui bâtir une maison digne de lui ? Si le ciel & les cieux des cieux ne peuvent le contenir, qui suis-je moi pour entreprendre de lui bâtir une maison ? Mais aussi ce n'est seulement que pour faire brûler de l'encens en sa présence.

7. *Mitte ergo mihi virum eruditum, qui noverit operari in auro, & argento, ære, & ferro, purpura, coccino, & hyacintho, & qui sciat sculpere calaturas, cum his ar-*

7. Envoyez-moi donc un homme habile, qui sache travailler en or, en argent, en cuivre, en fer, en *ouvrages* de pourpre, d'écarlate & d'hyacinthe ; & qui sache faire toutes sortes de sculptu-

res & de cizelures, *pour l'employer* avec les ouvriers que j'ai auprès de moi dans la Judée & à Jerusalem, & que David mon pere avoit choisis.

tificibus, quos meum habeo in Judæa & Jerusalem, quos præparavit David pater meus.

8. Envoyez-moi aussi des bois de cedre, de sapin ", & des pins du Liban. Car je sai que vos sujets sont adroits à couper les arbres du Liban, & les miens travailleront avec les vôtres :

8. *Sed & ligna cedrina mitte mihi, & arceutina, & pinea, de Libano : scio enim quòd servi tui noverint cædere ligna de Libano, & erunt servi mei cum servis tuis ;*

9. afin que l'on me prépare quantité de bois, parceque la maison que je desire de bâtir doit être très-grande & très-magnifique.

9. *ut parentur mihi ligna plurima. Domus enim, quam cupio ædificare, magna est nimis, & inclyta.*

10. Je donnerai pour la nourriture de vos gens qui seront occupés à la coupe de ces bois, vingt mille sacs " de froment, & autant d'orge, avec vingt mille barils " de vin, & vingt mille bariques " d'huile.

10. *Præterea operariis, qui cæsuri sunt ligna, servis tuis dabo in cibaria tritici coros viginti millia, & hordei coros totidem, & vini viginti millia metretas, olei quoque sata viginti millia.*

℣. 8. lettr. *arceutina.* On ne sait point assurément ce que c'est que ce bois-là. Les uns le prennent pour du sapin, les autres pour du bouis, d'autres pour du genièvre, qui est encore fort estimé en ce payis-là.

℣. 10. lettr. *Coros.* Le *Corus* étoit une mesure Hebraïque qui tenoit près de deux septiers de blé mesure de Paris.

Ibid. *lettr.* metretes ; c'étoit une mesure qui contenoit près de vingt-huit pintes mesure de Paris.

Ibid. Vulg. *Sata.* Hebr. *Batos.* Mais le *batus* comprenoit trois *sata*, & revenoit à la metrete Greque dont nous venons de parler.

§. 2. *Le Roi de Tyr donne des ouvriers à Salomon.*

11. *Dixit autem Hiram rex Tyri per litteras, quas miſerat Salomoni: Quia dilexit Dominus populum ſuum, idcirco te regnare fecit ſuper eum.*

11. Hiram roi de Tyr écrivit à Salomon, & lui manda : Parceque le Seigneur a aimé ſon peuple, il vous en a établi roi.

12. *Et addidit, dicens: Benedictus Dominus Deus Iſrael, qui fecit cœlum & terram, qui dedit David regi filium ſapientem & eruditum & ſenſatum atque prudentem, ut ædificaret domum Domino, & palatium ſibi.*

12. Et il ajouta : Que le Seigneur, le Dieu d'Iſrael qui a fait le ciel & la terre, ſoit beni, d'avoir donné au roi David un fils ſi ſage, ſi habile, ſi plein d'eſprit & de prudence, pour bâtir un temple au Seigneur, & un palais pour ſoi.

13. *Miſi ergo tibi virum prudentem & ſcientiſſimum Hiram, patrem meum,*

13. Je vous envoye donc un homme fort ſage & d'une très-grande capacité. *Il s'appelle* Hiram, *& je l'honore comme* mon pere ℣.

14. *filium mulieris de filiabus Dan, cujus pater fuit Tyrius,*

14. Sa mere eſt *de la ville* de Dan ℣, & ſon pere eſt Tyrien. Il ſait travail-

℣. 13. *Hebr.* qui avoit déja ſervi Hiram mon pere. *aurr.* qui s'appelle *Hiram Abi.* Le nom propre ayant été pris dans une ſignification commune.

℣. 14. *lettr.* de filiabus Dan : ce que les Interpretes rapportent à la ville, non à la tribu. En effet dans le troiſiéme des Rois *ch.* 7. 14. il eſt dit que cet Hiram étoit fils d'une veuve de la tribu de Nephthali : ce qui fait croire que ſon pere en étoit auſſi ; car les tribus ne ſe confondoient point. Et s'il eſt appellé Tyrien, ce n'eſt pas par rapport à ſon extraction, mais à ſa demeure.

ler en or, en argent, en cuivre, en fer, en marbre, en bois, & même en pourpre, en hyacinthe, en fin lin, & en écarlate. Il sait encore graver toutes sortes de figures : & il a un génie merveilleux pour inventer tout ce qui est nécessaire dans sa profession. *Il travaillera* avec vos ouvriers & avec ceux de David mon seigneur votre pere.

qui novit operari in auro, & argento, are, & ferro, & marmore, & lignis, in purpura quoque, & hyacintho, & byſſo, & coccino, & qui ſcit calare omnem ſculpturam : & adinvenire prudenter quodcumque in opere neceſſarium eſt, cum artificibus tuis, & cum artificibus domini mei David patris tui.

15. Envoyez donc, mon seigneur, à vos serviteurs, le blé, l'orge, l'huile, & le vin que vous leur avez promis.

15. *Triticum ergo, & hordeum, & oleum, & vinum, quæ pollicitus es, domine mi, mitte ſervis tuis.*

16. Nous ferons couper dans le Liban tout le bois dont vous aurez besoin, & nous le ferons charger sur des barques pour le rendre à Joppé, d'où vous donnerez ordre qu'on le porte à Jerusalem.

16. *Nos autem cademus ligna de Libano, quot neceſſaria habueris, & applicabimus ea ratibus per mare in Joppe : tuum autem erit transferre ea in Jeruſalem.*

17. Salomon fit donc faire un dénombrement de tous les étrangers qui étoient dans la terre d'Israel *ℓ*, depuis le dénombrement qu'en avoit fait faire David son pere : & il

17. *Numeravit igitur Salomon omnes viros proſelytos, qui erant in terra Iſrael, poſt dinumerationem, quam dinumeravit David pater*

℣. 17. *expl.* Ceux d'entre les étrangers qui ne s'étoient pas soumis à la loi : car ceux qui l'avoient embrassée étoient traités en tout comme les Juifs naturels. *Synopſ.*

ejus ; & inventi sunt centum quinquaginta millia , & tria millia sexcenti.

s'en trouva cent cinquante trois mille six cens.

28. *Fecitque ex eis septuaginta millia, qui humeris onera portarent , & octoginta millia , qui lapides in montibus caderent : tria autem millia & sexcentos præpositos operum populi.*

18. Il en choisit soixante & dix mille , pour porter les fardeaux sur leurs épaules , & quatre-vingt mille pour tailler les pierres dans les montagnes , & trois mille six cens pour conduire les ouvriers.

CHAPITRE III. "

§. 1. *Salomon commence le Temple. Sa description.*

1. *ET cœpit Salomon ædificare domum Domini in Jerusalem in monte Moriæ , qui demonstratus fuerat David patri ejus , in loco , quem paraverat David in area Ornan Jebusæi.*

2. *Cœpit autem ædificare mense secundo, anno quarto regni sui.*

1. SAlomon commença donc à bâtir le temple du Seigneur à Jerusalem sur la montagne de Moria " , qui avoit été montrée à David son pere, & au lieu même que David avoit disposé dans l'aire d'Ornan Jebuséen. L'an du monde 2992. Avant J. C. 1012.

2. Il commença cet édifice le second mois de la quatriéme année de son regne.

Voyez 3. *Reg.* 5. *&* 6.

" 1. *expl.* C'est-à-dire , *montagne de vision* , lieu où Abraham offrit son fils Isaac. Saint Jerôme assure avoir appris de quelques anciens d'entre les Hebreux , que JESUS-CHRIST fut crucifié sur la même montagne . & qu'Adam y avoit aussi été enseveli. Si cela est , il faut dire que cette montagne avoit beaucoup d'étendue , & étoit divisée en plusieurs autres collines. *Estius.*

3. Et voici les dimensions // que suivit ce prince pour construire cette maison du Seigneur. La longueur étoit de soixante coudées, suivant la premiere & principale mesure // : la largeur de vingt coudées.

3. *Et hæc sunt fundamenta, quæ jecit Salomon, ut ædificaret domum Dei, longitudinis cubitos in mensura prima sexaginta, latitudinis cubitos viginti.*

4. Le vestibule qui étoit devant, dont la longueur répondoit à la largeur du temple, étoit aussi de vingt coudées. Mais sa hauteur // étoit de six vingt. Et Salomon le fit tout dorer par dedans d'un or très-fin & très-pur.

4. *Porticum verò ante frontem, quæ tendebatur in longum, juxta mensuram latitudinis domûs, cubitorum viginti: porrò altitudo centum viginti cubitorum erat: & deauravit eam intrinsecùs auro mundissimo.*

5. Il fit aussi lambrisser la partie la plus grande // du temple de bois de sapin, & fit appliquer sur tout ce lambris des lames d'or le plus pur. Et il fit

5. *Domum quoque majorem texit tabulis ligneis abiegnis, & laminas auri obrizi affixit per totum: sculpsitque in ea pal-*

℣. 3. *lettr. Vulg.* fundamenta, *id est*, fundamentorum mensuræ. *Synopſ.*

Ibid. *lettr.* in mensura prima: *c'est-à-dire*, celle qui avoit déja été suivie dans le tabernacle, pour montrer qu'il n'y avoit point encore de changement dans les mesures: *ou une mesure principale*; c'est-à-dire, & laquelle rien n'étoit comparable pour son exactitude & sa justesse.

℣. 4. *expl.* soit celle du vestibule, ou celle du temple. Ainsi quand il est dit 3. *Reg.* 6. que le temple avoit trente coudées de haut, il faut l'entendre du bas jusqu'au premier étage.

℣. 5. *expl.* Le *Sanctum*, qui étoit trois fois plus grand que le *Sancta Sanctorum*; à peu près comme la nef de nos Eglises par rapport au chœur & à l'autel.

mas,

mas, & quasi catenulas se invicem complectentes.

graver des palmes, & comme de petites chaînes qui étoient entrelassées les unes dans les autres.

6. Stravit quoque pavimentum templi pretiosissimo marmore, decore multo.

6. Il fit paver le temple d'un marbre très-précieux, dont les compartimens faisoient un très-grand ornement.

7. Porrò aurum erat probatissimum, de cujus laminis texit domum, & trabes ejus, & postes & parietes, & vstia: & cælavit cherubim in parietibus.

7. L'or des lames dont il fit couvrir le lambris de cet édifice, les poutres, les pilastres, les murailles & les portes, étoit très-fin. Et il fit aussi représenter des cherubins sur les murailles.

§. 2. *Description du Sanctuaire.*

8. Fecit quoque domum sancti sanctorum: longitudinem juxta latitudinem domûs, cubitorum viginti: & latitudinem similiter viginti cubitorum: & laminis aureis texit eam, quasi talentis sexcentis.

8. Il fit encore le sanctuaire [//]: sa longueur qui répondoit à la largeur du temple, étoit de vingt coudées: sa largeur avoit pareillement vingt coudées: il le couvrit tout de lames d'or, qui pouvoient monter à six cens talens [//].

9. Sed & clavos fecit aureos, ita ut singuli clavi siclos quinquagenos appenderent: cœnacula quoque toxit auro.

9. Il fit aussi *tous* les clous d'or *massif*, dont chacun pesoit cinquante sicles [//]. Les chambres des étages d'en-haut étoient aussi revêtues d'or.

℣. 8. *lettr.* le Saint des Saints, c'est-à-dire, le lieu le plus saint.

Ibid. *expl.* qui reviennent à près de dix-neuf millions de notre monnoie.

℣. 9. *expl.* qui font plus de mille franc.

10. Outre cela il fit faire dans le ſanctuaire deux *ſtatues de* cherubins, qu'il couvrit toutes d'or.

10. *Fecit etiam in domo ſancti ſanctorum cherubim duos, opere ſtatuario, & texit eos auro.*

11. L'étendue des aîles de ces cherubins étoit de vingt coudées ; de ſorte qu'une de ces aîles avoit cinq coudées, & touchoit la muraille du temple ; & que l'autre qui avoit encore cinq coudées touchoit l'aîle du ſecond cherubin.

11. *Ala cherubim viginti cubitis extendebantur, ita ut una ala haberet cubitos quinque, & tangeret parietem domûs : & altera quinque cubitos habens, alam tangeret alterius cherub.*

12. De même une des aîles de ce ſecond cherubin, de cinq coudées d'étendue, touchoit la muraille ; & ſon autre aîle qui étoit auſſi de cinq coudées, venoit joindre l'aîle du premier.

12. *Similiter cherub alterius ala quinque habebat cubitos, & tangebat parietem : & ala ejus altera quinque cubitorum, alam cherub alterius contingebat.*

13. Les aîles de ces deux cherubins étoient donc déployées, & avoient vingt coudées d'étendue. Et ces cherubins étoient *repréſentés* droits ſur leurs pieds, & leurs faces tournées vers le temple exterieur ‖.

13. *Igitur ala utriuſque cherubim expanſæ erant, & extendebantur per cubitos viginti : ipſi autem ſtabant erectis pedibus, & facies eorum erant verſæ ad exteriorem domum.*

14. Il fit auſſi un voile d'hyacinthe ‖, de pour-

14. *Fecit quoque velum ex hyacintho,*

✱. 13. *expl.* vers l'entrée du ſanctuaire, de ſorte que l'arche étoit entre eux & la porte du ſanctuaire.

✱. 14. *expl.* Quelques-uns ont crû qu'il n'y avoit qu'un voile dans le temple : d'autres croyent plus vraiſemblable-

purpura, cocco, & byſſo, & intexuit ei cherubim.

pre, d'écarlate, & de fin lin, ſur lequel il fit repréſenter des cherubins.

15. *Ante fores etiam templi duas columnas, quæ triginta & quinque cubitos habebant altitudinis: porrò capita earum, quinque cubitorum.*

15. *Il fit de plus* deux colonnes devant la porte du temple, de trente-cinq coudées de haut", & leurs chapiteaux étoient de cinq coudées.

16. *Necnon & quaſi catenulas in oraculo, & ſuperpoſuit eas capitibus columnarum: malogranata etiam centum, quæ catenulis interpoſuit.*

16. Il fit auſſi des chaînes comme il y en avoit dans le ſanctuaire: & il les mit ſur les chapiteaux des colonnes; & cent " grenades qui étoient entrelaſſées dans ces chaînes.

17. *Ipſas quoque columnas poſuit in veſtibulo templi, unam à dextris, & alteram à ſiniſtris: eam, quæ à dextris erat, vocavit Jochin; & quæ ad lævam, Booz.*

17. Il fit mettre ces colonnes dans le veſtibule du temple; l'une à droit, l'autre à gauche. Il appella celle qui étoit du côté droit, " Jachin, & celle qui étoit du côté gauche, " Booz.

ment qu'il y en avoit deux, l'un devant le *Saint* ou *Sancta*, l'autre devant le *Saint des Saints*, ou *Sancta Sanctorum*. Syn.

℣. 15. *ex.* Les deux colonnes enſemble étoient de trente-cinq coudées, & chacune étoit de dix-ſept coudées & demie, ce qui s'accorde aſſez avec le chap. 7. du 3. livre des Rois, qui donne dix-huit coudées à chaque colonne. *Syn.*

℣. 16. expl. 3. *Reg.* 7. 20. il eſt marqué qu'il y avoit deux cens de ces grenades. Mais c'eſt qu'il y eſt parlé de deux ordres; au-lieu qu'ici il ne parle que d'un. Or chaque ordre en comprenoit cent.

℣. 17. expl. *Jachin*; c'eſt-à-dire, *il établira & affermira. Booz* ſignifie, *en lui eſt la force*; c'eſt-à-dire, en Dieu; pour montrer que les plus grandes entrepriſes, mêmes extérieures, ne peuvent ſubſiſter ni réuſſir ſans Dieu.

CHAPITRE IV. ″

§. 1. *Autel d'airain. Mer de fonte.*

1. SAlomon fit enſuite un autel d'airain ″ de vingt coudées de long, de vingt de large, & de dix de haut.

1. *FEcit quoque altare æneum viginti cubitorum longitudinis, & viginti cubitorum latitudinis, & decem cubitorum altitudinis.*

2. Et une mer ″ de fonte, qui avoit dix coudées d'un bord à l'autre, & qui étoit toute ronde. Elle avoit cinq coudées de haut; & un cordon de trente coudées entouroit ſa circonference.

2. *Mare etiam fuſile decem cubitis à labio uſque ad labium, rotundum per circuitum: quinque cubitos habebat altitudinis, & funiculus triginta cubitorum ambiebat gyrum ejus.*

3. Au-deſſous *du bord* de cette mer, il y avoit des figures de bœufs, & elle étoit environnée au-dehors de deux rangs de conſoles, y en ayant dix dans l'eſpace de chaque coudée ″. Or ces bœufs avoient été jettés en fonte.

3. *Similitudo quoque boum erat ſubter illud, & decem cubitis quadam extrinſecùs cælatura, quaſi duobus verſibus alvum maris circuibant. Boves autem erant fuſiles:*

4. Cette mer étoit poſée ſur douze bœufs, trois

4. *& ipſum mare ſuper duodecim boves*

Voyez 3. *Reg.* 7.

℣. 1. *expl.* bâti au-dedans de pierres non taillées, ſelon l'ordonnance de Dieu. *Exod.* 20. 25. *Menoch.*

℣. 2. *expl.* cuve d'une grandeur extraordinaire.

℣. 3. on a ſuivi l'Hebreu.

impoſitum erat, quorum tres reſpiciebant ad aquilonem, & alii tres ad occidentem : porrò tres alii meridiem, & tres qui reliqui erant, orientem, habentes mare ſuperpoſitum: poſteriora autem boum erant intrinſecùs ſub mari.

deſquels regardoient le ſeptentrion, trois l'occident, trois le midi, & les trois autres l'orient. Cette mer étoit poſée ſur ces bœufs, & le derriere du corps de ces bœufs étoit caché ſous cette mer.

5. *Porrò vaſtitas ejus habebat menſuram palmi, & labium illius erat quaſi labium calicis, vel repandi lilii : capiebatque tria millia metretas.*

5. L'épaiſſeur de ce vaiſſeau étoit d'un palme ‖ : & ſon bord étoit fait comme celui d'une coupe, ou comme la feuille d'un lis courbée en dehors ; & il contenoit trois mille meſures ‖.

§. 2. *Baſſins & autres vaſes.*

6. *Fecit quoque conchas decem : & poſuit quinque à dextris, & quinque à ſiniſtris, ut lavarent in eis omnia, quæ in holocauſtum oblaturi erant : porrò in mari ſacerdotes lavabantur.*

6. Il fit auſſi dix baſſins ; & il en mit cinq à droit, & cinq à gauche, pour y laver tout ce qui devoit être offert en holocauſte : au-lieu que les prêtres ſe lavoient ‖ dans cette mer.

7. *Fecit autem & candelabra aurea de-*

7. Il fit encore dix chandeliers d'or, ſelon la

‖. 5. *expl.* de quatre doigts.

Ibid. *expl.* L'Hebreu porte *batos*, qui eſt une meſure égale à celle que les Grecs nomment *metreta*, revenant à près de vingt-huit pintes de Paris. De ſorte que ces trois mille metretes feroient près de quatre-vingt quatre mille pintes, & reviendroient à près de deux cens quatre-vingt muids de notre meſure de Paris. *Voyez* 3. *Reg.* 7. 24. 25.

‖. 6. *expl.* lavoient leurs piéds & leurs mains.

forme en laquelle il avoit été ordonné ℣ qu'on les fît. Et il les mit dans le temple, cinq d'un côté, & cinq de l'autre.

cem, secundùm speciem quâ jussa erant fieri : & posuit ea in templo, quinque à dextris, & quinque à sinistris.

8. Il fit aussi dix tables, & les mit dans le temple, cinq à droit, & cinq à gauche, & cent phioles d'or.

8. *Necnon & mensas decem ; & posuit eas in templo, quinque à dextris, & quinque à sinistris : phialas quoque aureas centum.*

9. Il fit aussi le parvis des prêtres, & un grand lieu destiné pour la priere ℣, où y il avoit des portes qui étoient couvertes de cuivre.

9. *Fecit etiam atrium sacerdotum, & basilicam grandem : & ostia in basilica, quæ texit ære.*

10. Or il mit la mer au côté droit ℣, vis-à-vis l'orient vers le midi.

10. *Porrò mare posuit in latere dextro contra orientem ad meridiem.*

11. Hiram fit aussi des chaudieres, des fourchettes, & les phioles. Et il acheva tout l'ouvrage que le roi avoit entrepris de faire dans le temple de Dieu :

11. *Fecit autem Hiram lebetes, & creagras, & phialas : & complevit omne opus regis in domo Dei :*

12. c'est-à-dire, les deux colonnes, les cordons qui

12. *hoc est, columnas duas, & epi-*

℣. 7. *expl.* soit par David. 1. *Paral.* 2. 26. soit par Dieu même. *Exod.* 25. 32.

℣. 9. *autr.* qui environnoit l'autre, & étoit à découvert, où le peuple s'assembloit pour prier.

℣. 10. *expl.* c'étoit le côté droit à l'égard du temple en soi, mais le côté gauche à l'égard de ceux qui entroient. Car l'entrée du temple étoit à l'orient.

ſtylia, & capita, & quaſi quadam retiacula, quæ capita tegerent ſuper epiſtylia.

étoient deſſus ||, & leurs chapiteaux, avec une eſpece de rets qui couvroient les chapiteaux par-deſſus les cordons.

13. *Malogranata quoque quadringenta, & retiacula duo, ita ut bini ordines malogranatorum ſingulis retiaculis jungerentur, quæ protegerent epiſtylia, & capita columnarum.*

13. Il fit encore quatre cens grenades, & deux rets; de ſorte qu'il y avoit deux rangs de ces grenades || à chaque tiers, jointes enſemble par autant de petites chaînes faites en forme de rets, qui couvroient les cordons & les chapiteaux des colonnes.

§. 3. *Autres ouvrages du Temple.*

14. *Baſes etiam fecit & conchas, quas ſuperpoſuit baſibus;*

14. Il fit auſſi des ſocles || *d'airain*, & des baſſins qu'il mit deſſus;

15. *mare unum, boves quoque duodecim ſub mari;*

15. une mer ||, & douze bœufs qui la ſoutenoient;

16. *& lebetes, & creagras, & phialas. Omnia vaſa fecit Salomoni Hiram pater ejus in domo Domini ex ære mundiſſimo.*

16. les chaudieres, les fourchettes, & les phioles. Enfin Hiram fit à Salomon *qui l'aimoit comme* ſon pere ||, toutes ſortes de vaſes pour la maiſon du Seigneur, de l'airain le plus pur.

℣. 12. lettr. *epiſtylia.* Il ſe peut prendre pour cette forme de lis, dont il eſt parlé 3. *Reg.* 7. 22.

℣. 13. *expl.* deux rangs de cent grenades à chaque colonne, ou plutôt de quatre-vingt ſeize, comme il eſt marqué par Jeremie *c.* 52. 23. l'Ecriture mettant ſouvent un compte rond au lieu d'un compte précis. *Tirin.*

℣. 14. *autr.* des baſes.

℣. 15. *expl.* une grande cuve.

℣. 16. *expl.* à cauſe de ſa grande habileté & de ſon ſingulier mérite. *Voyez ci-devant ch.* 2. 13.

17. Le roi les fit jetter en fonte dans de la terre d'argile en une plaine *proche* du Jourdain, entre Sochot & Saredatha ".

17. *In regione Jordanis fudit ea rex in argilloſa terra, inter Sochot & Saredatha.*

18. Or la multitude de ces vaſes étoit innombrable, & l'on ne peut ſavoir le poids du métal *qui y entra.*

18. *Erat autem multitudo vaſorum innumerabilis, ita ut ignoraretur pondus æris.*

19. Ainſi Salomon fit faire tous les vaiſſeaux du temple du Seigneur, avec l'autel d'or, & les tables ſur leſquelles on mettoit les pains qu'on expoſoit *devant le Seigneur.*

19. *Fecitque Salomon omnia vaſa domûs Dei, & altare aureum, & menſas & ſuper eas panes propoſitionis;*

20. Il fit encore d'un or très-pur les chandeliers, avec leurs lampes pour les faire brûler devant l'oracle, ſelon la coutume.

20. *candelabra quoque cum lucernis ſuis, ut lucerent ante oraculum, juxta ritum, ex auro puriſſimo;*

21. Il y avoit auſſi des fleurons, avec des lampes, & des pincettes d'un or très-pur.

21. *& florentia quadam, & lucernas, & forcipes aureos: omnia de auro mundiſſimo facta ſunt.*

22. Les caſſolettes, les encenſoirs, les coupes, les mortiers étoient de même d'un or très-pur. Les portes du temple interieur " étoient toutes ciſelées: & les portes du temple étoient d'or par le dehors. Et ainſi Salomon acheva

22. *Thymiateria quoque, & thuribula, & phialas, & mortariola, ex auro puriſſimo. Et oſtia calavit templi interioris, id eſt in ſancta ſanctorum: & oſtia templi forinſecùs aurea. Sic-*

ỳ. 17. *expl.* de la tribu de Gad, au-delà du Jourdain.
ỳ. 22. *expl.* du ſanctuaire.

que completum est omne opus, quod fecit Salomon in domo Domini.

tous les ouvrages qu'il avoit entrepris de faire pour la maison du Seigneur.

CHAPITRE V.

§. 1. *L'Arche est apportée dans le Temple.*

1. *INtulit igitur Salomon omnia quæ voverat David pater suus, argentum, & aurum, & universa vasa posuit in thesauris domûs Dei.*

1. SAlomon fit donc apporter *dans le temple* tout ce que David son pere y avoit voué ; & mit l'or, l'argent, & tous les vases dans les trésors de la maison de Dieu.

2. *Post quæ congregavit majores natu Israel, & cunctos principes tribuum, & capita familiarum de filiis Israel in Jerusalem, ut adducerent arcam fœderis Domini de civitate David, quæ est Sion.*

2. Après cela il assembla à Jerusalem tous les anciens d'Israel, tous les princes des tribus, & les chefs des familles des enfans d'Israel, pour transporter l'arche de l'alliance du Seigneur de la ville de David, c'est-à-dire, de Sion.

L'an du monde 2992. Avant J. C. 1003.

3. *Venerunt itaque ad regem omnes viri Israel in die solemni mensis septimi.*

3. Ainsi tout Israel se rendit auprès du roi le jour solennel du septiéme mois.

3. *Reg.* 8. 2.

4. *Cùmque venissent cuncti seniorum Israel, portaverunt Levitæ arcam,*

4. Et tous les anciens d'Israel étant venus, les Levites // prirent l'arche,

Voyez 3. *Reg.* 8. depuis le v. 1. jusqu'au 11.

℣. 4. *expl.* 2. *Reg.* 8. 3. il est dit que ce furent les prêtres qui porterent l'arche ; c'est-à-dire, les prêtres qui peuvent.

5. & ils la porterent dans *le temple*, avec toutes les ſuites & dépendances du tabernacle. Or les prêtres & les Levites porterent tous les vaſes du ſanctuaire qui étoient dans le tabernacle.

5. *& intulerunt eam, & omnem paraturam tabernaculi. Porrò vaſa ſanctuarii, quæ erant in tabernaculo, portaverunt ſacerdotes cum Levitis.*

6. Le roi Salomon & tout le peuple d'Iſrael, & generalement tous ceux que s'étoient aſſemblés *marchoient* devant l'arche; *& ils* immoloient des moutons ‖ & des bœufs ſans nombre, tant étoit grande la multitude des victimes.

6. *Rex autem Salomon, & univerſus cœtus Iſrael, & omnes qui fuerunt congregati ante arcam, immolabant arietes, & boves abſque ullo numero: tanta enim erat multitudo victimarum.*

7. Les prêtres porterent l'arche de l'alliance du Seigneur au lieu qui lui avoit été deſtiné; c'eſt-à-dire, près de l'oracle ‖ du temple dans le Saint des Saints, ſous les aîles des cherubins:

7. *Et intulerunt ſacerdotes arcam fœderis Domini in locum ſuum, id eſt, ad oraculum templi, in ſancta ſanctorum ſubter alas cherubim:*

8. de ſorte que les cherubins étendoient leurs aîles ſur le lieu où l'arche avoit été miſe, & la couvroient ‖ toute entiere

8. *ita ut cherubim expanderent alas ſuas ſuper locum, in quo poſita erat arca, & ipſam arcam te-*

être appellés Levites, parceque'ils étoient de Levi: ou bien parceque les Levites la porterent juſques à l'entrée du temple, où les prêtres la prirent pour la porter dans le ſanctuaire. *Synopſ.*

℣. 6. *lettr.* des beliers.

℣. 7. *Hebr.* dans l'oracle, *c'eſt-à-dire*, dans le plus intérieur du temple, *qu'il appelle enſuite* le Saint des Saints.

℣. 8. *expl.* l'un d'une aile, & l'autre d'une autre.

gerent cum vectibus ſuis.

avec les bâtons qui y tenoient.

9. *Vectium autem, quibus portabatur arca, quia paululùm longiores erant, capita parebant ante oraculum: ſi verò quis paululùm fuiſſet extrinſecùs, eos videre non poterat. Fuit itaque arca ibi uſque in præſentem diem.*

9. Et parceque ces bâtons avec leſquels on portoit l'arche étoient un peu longs, on en voyoit l'extrémité de devant le ſanctuaire : mais ſi l'on étoit un peu dehors ", on ne pouvoit plus les voir. Et l'arche a *toujours* été là juſqu'à préſent.

10. *Nihilque erat aliud in arca, niſi dua tabulæ, quas poſuerat Moyſes in Horeb, quando legem dedit Dominus filiis Iſrael egredientibus ex Ægypto.*

10. Il n'y avoit dans l'arche que les deux tables, qui y furent miſes par Moïſe à Horeb, lorſque le Seigneur donna ſa loi aux enfans d'Iſrael, à leur ſortie d'Egypte.

§. 2. *Le Temple eſt rempli de la gloire du Seigneur.*

11. *Egreſſis autem ſacerdotibus de ſanctuario (omnes enim ſacerdotes, qui ibi poterant inveniri, ſanctificati ſunt: nec ad-*

11. Lors donc que les prêtres furent ſortis du ſanctuaire (car tous les prêtres qui ſe purent trouver-là, furent ſanctifiés". Et juſques alors" les fon-

℣. 9. *expl.* dans la partie du temple nommée le Saint.

℣. 11. *expl.* purifiés & mis en état d'entrer dans le ſanctuaire, & de ſervir.

Ibi. expl. 1. *Paral.* 24. David établit ces fonctions & ces miniſteres. Mais on peut dire que cette diſtribution n'avoit pas encore été executée ; ou que ſi elle l'avoit déja été, elle ne pût être obſervée dans cette occaſion, à cauſe du grand nombre de victimes qui furent offertes. L'Hebreu & les Septante favoriſent ce dernier ſentiment, puiſqu'ils omettent עד הנה, juſqu'alors, *Eſtiur.*

ctions & l'ordre des miniſteres n'avoient point encore été établis *ni* diſtribués entre eux ;)

12. tant les Levites que les chantres ; c'eſt-à-dire, ceux qui étoient ſous Aſaph, ſous Eman, ſous Idithun avec leurs enfans & leurs parens, revêtus de lin, faiſoient retentir leurs tymbales, leurs pſalterions ", & leurs guitarres, & étoient à l'orient de l'autel " avec ſix vingt prêtres qui ſonnoient de leurs trompettes.

13. Tous chantant donc en un même tems, avec des trompettes, des voix, des tymbales, des orgues, & diverſes autres ſortes d'inſtrumens de muſique, & faiſant retentir leurs voix fort haut, ce bruit s'entendoit de bien loin. Et quand ils eurent commencé à louer le Seigneur, & à entonner *ce cantique : Rendez gloire au Seigneur, parcequ'il eſt bon, & parceque ſa miſericorde eſt éternelle*, la maiſon de Dieu fut remplie d'une nuée :

14. enſorte que les prê-

huc in illo tempore erices, & miniſteriorum ordo inter eos diviſus erat)

12. *tam Levita quàm cantores, id eſt, & qui ſub Aſaph erant, & qui ſub Emam, & qui ſub Idithun, filii, & fratres eorum, veſtiti byſſinis, cymbalis, & pſalteriis, & cytharis concrepabant, ſtantes ad orientalem plagam altaris: & cum eis ſacerdotes centum viginti canentes tubis,*

13. *Igitur cunctis pariter, & tubis, & voce, & cymbalis, & organis, & diverſi generis muſicorum concinentibus, & vocem in ſublime tollentibus; longè ſonitus audiebatur, ita ut cùm Dominum laudare cœpiſſent & dicere : Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in æternum miſericordia ejus ; impleretur domûs Dei nube ;*

14. *nec poſſent ſa-*

℣. 12. *expl.* inſtrument de muſique à dix cordes.
Ibid. *expl.* devant l'autel.

cerdotes ſtare & miniſtrare propter caliginem. Compleverat enim gloria Domini domum Dei.

tres ne pouvoient y demeurer, ni faire les fonctions de leur miniſtere à cauſe de la nuée ℣ ; la gloire du Seigneur ayant rempli la maiſon de Dieu.

℣. 14. *expl.* Cette même nuée qui marquoit la préſence de Dieu, eſt appellée la gloire du Seigneur.

CHAPITRE VI.

§. 1. *Salomon rend graces à Dieu.*

1. *Tunc Salomon ait : Dominus pollicitus eſt ut habitaret in caligine:*

2. *ego autem ædificavi domum nomini ejus, ut habitaret ibi in perpetuum.*

3. *Et convertit rex faciem ſuam, & benedixit univerſæ multitudini Iſrael (nam omnis turba ſtabat intenta) & ait :*

4. *Benedictus Dominus Deus Iſrael, qui quod locutus eſt David patri meo, opere complevit, dicens :*

5. *A die, quâ eduxi populum meum de terra Ægypti, non ele-*

1. ALors Salomon dit : Le Seigneur avoit promis qu'il habiteroit dans une nuée ℣ :

2. & moi j'ai bâti une maiſon à ſon Nom, afin qu'il y pût demeurer à jamais.

3. Et le roi tournant le viſage vers toute l'aſſemblée d'Iſrael, la benit. Car toute cette multitude étoit debout attentive ; & il dit :

4. Beni ſoit le Seigneur le Dieu d'Iſrael, qui a accompli ce qu'il avoit fait entendre à David mon pere lorſqu'il lui dit :

5. Depuis le jour que j'ai fait ſortir mon peuple de la terre d'Egypte ; je

℣. 1. Levitic. 16. 2.

n'ai point choisi de ville dans toutes les tribus d'Israel, pour y bâtir une maison à mon Nom. Et je n'ai point non plus choisi d'autre homme pour lui donner la conduite de mon peuple d'Israel ℣ :

gi civitatem de cunctis tribubus Israel, ut ædificaretur in ea domus nomini meo : neque elegi quemquam alium virum, ut esset dux in populo meo Israel ;

6. mais j'ai choisi Jerusalem pour être le lieu où mon Nom soit honoré. Et j'ai élu David pour l'établir *roi* sur mon peuple d'Israel.

6. sed elegi Jerusalem, ut sit nomen meum in ea, & elegi David, ut constituerem eum super populum meum Israel.

7. Et lorsque mon pere eut formé le dessein de bâtir une maison à la gloire ℣ du Seigneur le Dieu d'Israel ;

7. Cùmque fuisset voluntatis David patris mei, ut ædificaret domum nomini Domini Dei Israel,

8. le Seigneur lui dit : Quand vous avez eu la volonté de bâtir une maison à mon Nom, vous avez bien fait d'avoir cette volonté :

8. dixit Dominus ad eum : Quia hæc fuit voluntas tua, ut ædificares domum nomini meo, benè quidem fecisti hujuscemodi habere voluntatem :

9. mais ce ne sera pas vous néanmoins qui bâtirez cette maison. Votre fils qui sortira de vous, sera celui qui bâtira une maison à mon Nom.

9. sed non tu ædificabis domum, verùm filius tuus, qui egredietur de lumbis tuis, ipse ædificabit domum nomini meo.

10. Ainsi le Seigneur a

10. Complevit ergo

℣. 5. *expl.* pour lui faire posséder cet emploi d'une maniere stable, & qui durât dans toute sa posterité. *Synops. Sa.*

℣. 7. *lettr.* nomini.

Dominus sermonem suum, quem locutus fuerat: & ego surrexi pro David patre meo, & sedi super thronum Israel, sicut locutus est Dominus, & ædificavit domũ nomini Domini Dei Israel.

accompli la parole qu'il avoit dite. C'eſt moi qui ai ſuccedé à David mon pere. Je ſuis aſſis ſur le trône d'Iſrael comme le Seigneur l'avoit dit, & j'ai bâti une maiſon au *ſaint* Nom du Seigneur le Dieu d'Iſrael.

11. *Et posui in ea arcam, in qua est pactum Domini quod pepigit cum filiis Israel.*

11. J'ai fait apporter l'arche ; où eſt l'alliance que le Seigneur a faite avec les enfans d'Iſrael ||.

§. 2. *Prière de Salomon.*

12. *Stetit ergo coram altari Domini ex adverso universæ multitudinis Israel, & extendit manus suas.*

12. Salomon ſe tint donc devant l'autel du Seigneur || à la vûe de toute l'aſſemblée d'Iſrael, & il étendit ſes mains.

13. *Siquidem fecerat Salomon basim æneam, & posuerat eam in medio basilicæ, habentem quinque cubitos longitudinis, & quinque cubitos latitudinis, & tres cubitos altitudinis: stetitque super eam; & deinceps flexis genibus contra universam multitudinem Israel, & palmis in cœlum levatis,*

13. Car il avoit fait faire une eſpece d'eſtrade || d'airain de cinq coudées de long, d'autant de large, & de trois de haut, qu'il avoit fait mettre au milieu du temple : il s'y tint *quelque tems* debout ; puis il ſe mit à genoux, tourné vers toute cette multitude ||, & les mains élevées au ciel ;

¥. 11. *expl.* les deux tables de la loi. *Voyez ch.* 5. *plus haut v.* 11.

¥. 12. *expl.* l'autel des holocauſtes, qui étoit dans le parvis.

¥. 13. *letr.* baſim.

Ibid. *expl.* qui par conſéquent étoit auſſi à genoux, quoi-

14. & il dit : Seigneur Dieu d'Iſrael, il n'y a point de Dieu ſemblable à vous, ni dans le ciel, ni ſur la terre. Vous qui conſervez l'alliance & la miſericorde que vous avez promiſe à vos ſerviteurs, qui marchent devant vous de tout leur cœur :

14. *ait : Domine Deus Iſrael, non eſt ſimilis tui Deus in cœlo & in terra : qui cuſtodis pactum & miſericordiam cum ſervis tuis, qui ambulant coram te in toto corde ſuo :*

15. qui avez executé la promeſſe que vous aviez faite à David mon pere votre ſerviteur, & qui avez mis en effet la parole que vous lui aviez donnée, ainſi que nous le voyons aujourd'hui ".

15. *qui præſtitiſti ſervo tuo David patri meo quæcumque locutus fueras ei : & quæ ore promiſeras, opere compleſti, ſicut & præſens tempus probat.*

16. Accompliſſez donc maintenant, Seigneur Dieu d'Iſrael, en faveur de David mon pere votre ſerviteur, tout ce que vous lui avez promis en *lui* diſant : Vous ne manquerez point d'heritiers qui ſeront aſſis devant moi ſur le trône d'Iſrael ; pourvû toutefois que vos enfans demeurent fermes dans leur voye, & qu'ils marchent dans l'obſer-

16. *Nunc ergo, Domine Deus Iſrael, imple ſervo tuo patri meo David quæcumque locutus es, dicens : Non deficiet ex te vir coram me, qui ſedeat ſuper thronum Iſrael : ita tamen ſi cuſtodierint filii tui vias ſuas, & ambulaverint in lege mea, ſicut &*

qu'au 3. *Reg.* 8. 14. où il eſt parlé de la même choſe, il ſoit dit : *Omnis enim Eccleſia Iſrael ſtabat.* Mais *ſtare*, le plus ſouvent ne ſignifie qu'être, ou être préſent. Ce n'eſt pas qu'il ne fut auſſi permis d'être debout dans ce parvis. Mais les Rabins remarquent que l'on n'y pouvoit point être aſſis.

" *Y.* 15. *lettr.* comme le tems préſent le prouve.

tu ambulasti coram me.

vance de ma loi, comme vous avez marché en ma présence.

17. *Et nunc, Domine Deus Israel, firmetur sermo tuus, quem locutus es servo tuo David.*

17. Faites voir présentement, Seigneur Dieu d'Israel, la verité & l'effet de la parole que vous avez donnée à David votre serviteur.

18. *Ergo-ne credibile est ut habitet Deus cum hominibus super terram? Si cœlum & cœli cœlorum non te capiunt, quantò magis domus ista, quam ædificavi?*

18. Est-il donc croyable que Dieu habite avec les hommes sur la terre; *Car* si le ciel & les cieux des cieux ‖ ne peuvent vous contenir; combien moins cette maison que j'ai bâtie?

19. *Sed ad hoc tantùm facta est, ut respicias orationem servi tui, & obsecrationem ejus, Domine Deus meus: & audias preces, quas fundit famulus tuus coram te:*

19. Aussi n'a-t-elle été faite que pour vous porter, Seigneur mon Dieu, à regarder favorablement l'oraison de votre serviteur, & ses humbles demandes; & à exaucer les prieres qu'il fera en votre présence;

20. *ut aperias oculos tuos super domum istam diebus ac noctibus, super locum, in quo pollicitus es ut invocaretur nomen tuum,*

20. afin que jour & nuit vous ayez les yeux ouverts sur cette maison, en laquelle vous avez promis qu'on invoqueroit votre Nom,

21. *& exaudires orationem, quam servus tuus orat in eo:*

21. que vous écouteriez l'oraison qu'y feroit votre serviteur, & exau-

‖. 18. *expl.* le plus haut des cieux.

ceriez ſes prieres, & celles de votre peuple d'Iſrael. Ecoutez *donc*, *Seigneur*, de votre demeure qui eſt dans le ciel, tous ceux qui feront ici leurs prieres; & faites-leur miſericorde.

& exaudias preces famuli tui, & populi tui Iſrael. Quicumque oraverit in loco iſto, exaudi de habitaculo tuo, id eſt, de cœlis, & propitiare.

22. Lorſque quelqu'un aura peché contre ſon prochain, & qu'il ſe préſentera pour prêter ſerment contre lui, & qu'il ſe ſera dévoué à la malediction *en jurant* dans cette maiſon devant votre autel;

*22. Si peccaverit quiſpiam in proximum ſuum, & jurare contra eum paratus venerit, ſeque maledicto * conſtrinxerit coram altari in domo iſta:*

23. vous écouterez du ciel, & vous ferez juſtice à vos ſerviteurs; vous ferez retomber la perfidie du coupable ſur ſa tête; & vous vengerez le juſte, & le traiterez favorablement ſelon ſa juſtice.

23. tu exaudies de cœlo, & facies judicium ſervorum tuorum, ita ut reddas iniquo viam ſuam in caput proprium, & ulciſcaris juſtum, retribuens ei ſecundùm juſtitiam ſuam.

§. 3. *Suite de la Priere de Salomon.*

24. Lorſque le peuple d'Iſrael après avoir peché contre vous, ſera vaincu par ſes ennemis; & que rentrant en lui-même, il fera pénitence, il invoquera votre Nom; il viendra faire ſes prieres en ce lieu-ci;

24. Si ſuperatus fuerit populus tuus Iſrael ab inimicis (peccabunt enim tibi) & converſi egerint pœnitentiam, & obſecraverint nomen tuum, & fuerint deprecati in loco iſto;

℣. 22. * *expl.* maledicto. *Hebr.* juramento, ſcilicet, execratorio. *Sa.*

25. tu exaudies de cœlo, & propitiare peccato populi tui Israel, & reduc eos in terram, quam dedisti eis, & patribus eorum.

25. vous l'exaucerez du ciel, vous pardonnerez le peché de votre peuple d'Iſrael, & le ramenerez dans la terre que vous leur avez donnée, à eux, & à leurs peres.

26. Si clauſo cœlo pluvia non fluxerit propter peccata populi, & deprecati te fuerint in loco iſto, & confeſſi nomini tuo, & converſi à peccatis ſuis, cùm eos afflixeris,

26. Lorſque le ciel ſera fermé, & qu'il ne tombera point de pluie à cauſe des pechés de votre peuple; & que venant faire ſes prieres dans ce lieu-ci, il rendra gloire à votre Nom, ſe convertiſſant & faiſant pénitence de ſes pechés, à cauſe de l'affliction où vous l'aurez réduit;

27. exaudi de cœlo, Domine, & dimitte peccata ſervis tuis & populi tui Iſrael, & doce eos viam bonam per quam ingrediantur: & da pluviam terræ, quam dediſti populo tuo ad poſſidendum.

27. exaucez-le du ciel, Seigneur, & pardonnez les pechés de vos ſerviteurs, & de votre peuple d'Iſrael: enſeignez-leur une voye droite par laquelle ils marchent, & répandez la pluie ſur la terre que vous avez donnée à votre peuple pour être leur poſſeſſion & leur heritage.

28. Fames ſi orta fuerit in terra, & peſtilentia, arugo, & aurugo, & locuſta, & bruchus, & hoſtes, vaſtatis regionibus, portas obſederint civitatis, om-

28. Lorſqu'il viendra ſur la terre une famine, une peſte, de la nielle, ou quelque maligne humeur, des ſauterelles, & des chenilles; ou que l'ennemi après avoir ravagé tout le payis, viendra aſſieger

les portes de la ville, & que le peuple se trouvera pressé de toutes sortes de maux & de maladies :

nisque plaga & infirmitas pressérit :

29. si quelqu'un de votre peuple d'Israel, reconnoissant ses blessures & ses maladies, vient étendre ses mains vers vous en cette maison ;

29. *si quis de populo tuo Israel fuerit deprecatus, cognoscens plagam & infirmitatem suam, & expanderit manus suas in domo hac ;*

30. vous l'exaucerez du ciel, & du lieu élevé de votre demeure, & vous lui serez favorable, & vous rendrez à chacun selon ses œuvres, & selon les dispositions que vous voyez dans son cœur : puisqu'il n'y a que vous seul qui connoissiez les cœurs des enfans des hommes :

30. *tu exaudies de cœlo, de sublimi scilicet habitaculo tuo, & propitiare, & redde unicuique secundùm vias suas, quas nosti eum habere in corde suo : (tu enim solus nosti corda filiorum hominum :)*

31. afin qu'ils vous craignent, & qu'ils marchent dans vos voyes, tant qu'ils vivront sur la face de la terre, que vous avez donnée à nos peres.

31. *ut timeant te, & ambulent in viis tuis cunctis diebus, quibus vivunt super faciem terræ, quam dedisti patribus nostris.*

32. Si même un étranger qui ne sera point de votre peuple vient d'un pays éloigné, attiré par la grandeur de votre Nom, par la force de votre main, & par la puissance de votre bras,

32. *Externum quoque, qui non est de populo tuo Israel, si venerit de terra longinqua, propter nomen tuum magnum, & propter manum tuam robustam, &*

brachium tuum extentum, & adoraverit in loco isto,

& qu'il vous adore dans ce temple,

33. *tu exaudies de cœlo firmissimo habitaculo tuo, & facies cuncta, pro quibus invocaverit te ille peregrinus: ut sciant omnes populi terræ nomen tuum, & timeant te sicut populus tuus Israel, & cognoscant, quia nomen tuum invocatum est super domum hanc, quam ædificavi.*

33. vous l'exaucerez du ciel, qui est votre demeure ferme & inébranlable, & vous accorderez à cet étranger tout ce qu'il vous aura demandé dans ses prieres, afin que tous les peuples de la terre apprennent à connoître votre Nom, & qu'ils vous craignent comme fait votre peuple d'Israel, & qu'ils reconnoissent que votre Nom a été invoqué ℣ sur cette maison que j'ai bâtie.

§. 4. *Continuation de la priere de Salomon.*

34. *Si egressus fuerit populus tuus ad bellum contra adversarios suos per viam in qua miseris eos, adorabunt te contra viam, in qua civitas hæc est, quam elegisti, & domus, quam ædificavi nomini tuo:*

34. Si votre peuple sort pour aller à la guerre contre ses ennemis, & que marchant par le chemin par lequel vous les aurez envoyés, il vous adore la face tournée vers la ville que vous avez choisie, & vers la maison que j'ai bâtie à votre Nom;

35. *tu exaudies de cœlo preces eorum, & obsecrationem, & ulciscaris.*

35. vous exaucerez du ciel leurs oraisons & leurs prieres, & vous les vengerez *de leurs ennemis.*

36. *Si autem peccaverint tibi (neque*

36. Que s'ils viennent à pecher contre vous, (car

℣. 33. *expl.* que c'est avec justice que cette maison porte votre nom, & est appellée le temple du vrai Dieu. *Synops.*

il n'y a point d'homme qui ne peche,) & qu'étant en colere contre eux, vous les livriez entre les mains de leurs ennemis, & que ces ennemis les emmenent captifs dans une terre éloignée, ou qui ſoit proche;

enim eſt homo, qui non peccet.) & iratus fueris eis, & tradideris hoſtibus, & captivos duxerint eos in terram longinquam: vel certè quæ juxta eſt;

37. & qu'étant veritablement touchés dans le cœur, ils faſſent pénitence dans le payis où ils auront été emmenés captifs, & que dans cette captivité ils ayent recours à vous, & vous diſent: Nous avons peché, nous avons commis l'iniquité, & nous avons fait des actions injuſtes:

37. & converſi in corde ſuo, in terra, ad quam captivi ducti fuerant, egerint pœnitentiam & deprecati te fuerint in terra captivitatis ſuæ, dicentes: Peccavimus, iniquè fecimus, injuſtè egimus;

38. s'ils reviennent à vous de tout leur cœur & de toute leur ame dans le lieu de leur captivité, où ils ont été emmenés, & qu'ils vous adorent la face tournée vers la terre que vous avez donnée à leurs peres, vers la ville que vous avez choiſie, & le temple que j'ai bâti à votre Nom;

38. & reverſi fuerint ad te in toto corde ſuo, & in tota anima ſua, in terra captivitatis ſuæ, ad quam ducti ſunt, adorabunt te contra viam terræ ſuæ, quam dediſti patribus eorum, & urbis, quam elegiſti, & domûs, quam ædificavi nomini tuo;

39. vous exaucerez du ciel, c'eſt-à-dire, de votre demeure ſtable, leurs prieres: vous ferez juſtice *de leurs ennemis*, & vous ferez grace à votre peuple, quoiqu'il ait peché;

39. tu exaudies de cœlo, hoc eſt, de firmo habitaculo tuo, preces eorum, & facias judicium, & dimittas populo tuo, quamvis peccatori;

40. *tu es enim Deus meus : aperiantur, quæſo, oculi tui, & aures tuæ intentæ ſint ad orationem quæ fit in loco iſto.*

40. car vous êtes mon Dieu : Que vos yeux ſoient ouverts, je vous conjure, & que vos oreilles ſe rendent favorables aux prieres qui ſe feront en ce lieu-ci.

41. *Nunc igitur conſurge, Domine Deus, in requiem tuam, tu & arca fortitudinis tuæ : ſacerdotes tui, Domine Deus, induantur ſalutem, & ſancti tui lætentur in bonis.*

41. Maintenant donc, ô Seigneur *mon* Dieu, levez-vous pour établir ici votre repos, vous & l'arche par laquelle vous ſignalez votre puiſſance : que vos prêtres, ô Seigneur *mon* Dieu, ſoient ſecourus & protegés " par vous, & que vos Saints jouiſſent de vos biens avec joie.

42. *Domine Deus, ne averteris faciem chriſti tui, memento miſericordiarum David ſervi tui.*

42. Seigneur *mon* Dieu, ne rejettez point la priere de votre chriſt " : ſouvenez-vous de toutes les bontés que vous avez eues pour David votre ſerviteur.

℣. 41. *lettr.* ſoient revêtus du ſalut. *expl.* ſoit de celui dont vous les protegez & les ſecourez, ou de celui qu'ils procurent aux autres, en les aſſiſtant & les inſtruiſant.

℣. 42. *lettr.* la face de votre chriſt. *expl.* de moi, qui ai été oint & ſacré roi. *Synopſ.*

CHAPITRE VII.

§. 1. *Le feu deſcend du ciel ſur les holocauſtes.*

1. *CUmque compleſſet Salomon fundens preces, ignis*

1. SAlomon ayant achevé ſa priere, le feu deſcendit du ciel & con-

ſuma les holocauſtes & les victimes : & la majeſté de Dieu ℣ remplit *toute* la maiſon.

deſcendit de cœlo, & devoravit holocauſta & victimas : & majeſtas Domini implevit domum.

2. Deſorte que les prêtres mêmes ne pouvoient entrer ℣ dans le temple du Seigneur, parceque ſa majeſté avoit rempli ſon temple.

2. Nec poterant ſacerdotes ingredi templum Domini, eò quòd impleſſet majeſtas Domini templum Domini.

3. Tous les enfans d'Iſrael virent deſcendre le feu & la gloire du Seigneur ſur ce temple : ils ſe proſternerent la face contre terre ſur le pavé qui étoit de pierres, ils adorerent le Seigneur & le louerent, parcequ'il eſt bon, & que ſa miſericorde eſt éternelle.

3. Sed & omnes filii Iſrael videbant deſcendentem ignem, & gloriam Domini ſuper domum : & corruentes proni in terram ſuper pavimentum ſtratum lapide, adoraverunt, & laudaverunt Dominum ; quoniam bonus, quoniam in ſæculum miſericordia ejus.

4. Le roi & tout le peuple immoloient donc des victimes devant le Seigneur.

4. Rex autem, & omnis populus, immolabant victimas coram Domino.

5. Le roi Salomon ſacrifia vingt-deux mille bœufs, & ſix vingt mille moutons : & le roi avec tout le peuple fit la dédi-

5. Mactavit igitur rex Salomon hoſtias, boum viginti duo millia, arietum centum viginti millia : & de-

℣. 1. *expl.* une nuée qui étoit un ſigne de la préſence de Dieu. *Vatab.*

℣. 2. *expl.* par la crainte reſpectueuſe qu'ils avoient pour la majeſté de Dieu, qui rempliſſoit le temple d'une maniere ſi ſenſible.

dicavit

ficavit domum Dei rex, & universus populus.

cace de la maiſon du Seigneur.

6. *Sacerdotes autem ſtabant in officiis ſuis: & Levitæ in organis carminum Domini, quæ fecit David rex ad laudandum Dominum: Quoniam in æternum miſericordia ejus, hymnos David canentes per manus ſuas: porrò ſacerdotes canebant tubis ante eos, cunctuſque Iſrael ſtabat.*

6. Les prêtres étoient appliqués *chacun* à leurs fonctions, & les Levites touchoient les inſtrumens & faiſoient retentir les hymnes du Seigneur que le roi David a compoſées pour louer le Seigneur, *telles que celles-ci :* Parceque ſa miſericorde eſt éternelle. Ils chantoient *ainſi* les hymnes de David ſur les inſtrumens qu'ils touchoient. Or les prêtres qui étoient devant eux ſonnoient de la trompette, & tout le peuple étoit préſent & debout.

§. 2. *Conſecration du pain.*

7. *Sanctificavit quoque Salomon medium atrii ante templum Domini: obtulerat enim ibi holocauſta & adipes pacificorum: quia altare æneum, quod fecerat, non poterat ſuſtinere holocauſta & ſacrificia & adipes.*

7. Le roi conſacra auſſi le milieu du parvis qui étoit devant le temple du Seigneur [*] : car il avoit offert là les holocauſtes, & la graiſſe des victimes pacifiques ; parceque l'autel d'airain qu'il avoit fait ne pouvoit ſuffire pour les holocauſtes, les ſacrifices, & les graiſſes *des hoſties pacifiques.*

8. *Fecit ergo Salomon ſolemnitatem in*

8. Salomon fit dans le même-tems une fête ſo-

[*] *v. 7. expl.* le parvis intérieur où ſe devoient mettre les prêtres, qui étoit le plus proche du temple.

lennelle pendant ſept jours ; & tout Iſrael la fit avec lui : cette aſſemblée fut fort grande ; *parceque l'on y vint en foule* depuis l'entrée d'Emath ‖ juſqu'au torrent de l'Egypte ‖.

tempore illo ſeptem diebus, & omnis Iſrael cum eo, eccleſia magna valdè, ab introitu Emath uſque ad torrentem Ægypti.

9. Le huitiéme jour, il célebra *la fête de* l'aſſemblée ſolennelle ‖, à cauſe qu'il avoit employé ſept jours à la dédicace de l'autel, & ſept jours à la fête *des tabernacles.*

9. *Fecitque die octavo collectam, eò quòd dedicaſſet altare ſeptem diebus, & ſolemnitatem celebraſſet diebus ſeptem.*

10. Ainſi le vingt-troiſiéme jour ‖ du ſeptiéme mois, il renvoya le peuple à ſes tentes ; tout le monde étoit rempli de joie & de reconnoiſſance des graces que le Seigneur avoit faites à David, à Salomon, & à ſon peuple d'Iſrael.

10. *Igitur in die vigeſimo tertio menſis ſeptimi dimiſit populos ad tabernacula ſua lætantes atque gaudentes ſuper bono, quod fecerat Dominus Davidi, & Salomoni, & Iſraeli populo ſuo.*

11. Salomon ‖ acheva donc la maiſon du Seigneur, & le palais du roi, & il réuſſit dans tout ce qu'il s'étoit propoſé de faire, tant dans la mai-

11. *Complevitque Salomon domum Domini, & domum regis, & omnia quæ diſpoſuerat in corde ſuo, ut faceret in do-*

℣. 8. *expl.* Emath, dite auſſi Rebla, appellée depuis Antioche de Syrie, bornoit la Judée au ſeptentrion.

Ibid. *expl.* qui bornoit la Judée au midi.

℣. 9. *expl.* Voyez les explications du 13. ch. du Levit.

℣. 10. *expl.* Le huitiéme jour de la fête des tabernacles, qui étoit le 22. du mois, comme il eſt porté 3. *Reg.* 8. 66. il leur donna congé, & ils partirent le 23.

℣. 11. Voyez le reſte de ce chap. 3. *Reg.* 9.

mo Domini, & in domo ſua, & proſperatus eſt.

ſon du Seigneur que dans ſon palais.

§. 3. *Dieu aſſure Salomon qu'il a exaucé ſa priere.*

12. *Apparuit autem ei Dominus nocte, & ait : Audivi orationem tuam, & elegi locum iſtum mihi in domum ſacrificii.*

12. Or le Seigneur lui apparut la nuit, & lui dit : J'ai exaucé votre priere, & j'ai choiſi pour moi ce lieu pour en faire une maiſon de ſacrifice.

13. *Si clauſero cœlum, & pluvia non fluxerit, & mandavero & præcepero locuſtæ, ut devoret terram, & miſero peſtilentiam in populum meum :*

13. S'il *arrive que* je ferme le ciel, & qu'il ne tombe point de pluie, ou que j'ordonne & que je commande aux ſauterelles de ravager la terre, & que j'envoye la peſte parmi mon peuple :

14. *converſus autem populus meus, ſuper quos invocatum eſt nomen meum, deprecatus me fuerit, & exquiſierit faciem meam, & egerit pœnitentiam à viis ſuis peſſimis, & ego exaudiam de cœlo, & propitius ero peccatis eorum, & ſanabo terram eorum.*

14. & que mon peuple ſur qui mon Nom a été invoqué // ſe convertiſſe, qu'il me *vienne* prier, qu'il recherche mon viſage //, & qu'il faſſe pénitence de ſa mauvaiſe vie //, je l'exaucerai du ciel, & je lui pardonnerai ſes pechés, & purifierai la terre où il fait ſa demeure.

15. *Oculi quoque mei erunt aperti, &*

15. Mes yeux ſeront ouverts, & mes oreilles

℣. 14. *expl.* qui eſt appellé le peuple de Dieu, *ou* pour qui les prêtres invoquent mon nom dans leurs prieres. *Sa.*

// Ibid. *expl.* cherche à ſe reconcilier avec moi.

// Ibid. *lettr.* de ſes mauvaiſes voyes.

attentives à la priere de celui qui m'invoquera en ce lieu.

16. Parceque j'ai choisi ce lieu, & que je l'ai sanctifié, afin que mon Nom y soit à jamais, & que mes yeux & mon cœur y demeurent toujours ||.

aures meæ erectæ ad orationem ejus, qui in loco isto oraverit.

16. *Elegi enim, & sanctificavi locum istum, ut sit nomen meum ibi in sempiternum, & permaneant oculi mei, & cor meum, ibi cunctis diebus.*

17. Et vous-même si vous marchez en ma présence, ainsi que David votre pere y a marché : si vous agissez en tout selon les ordres que je vous ai donnez, & si vous gardez mes préceptes & mes ordonnances,

17. *Tu quoque si ambulaveris coram me, sicut ambulavit David pater tuus, & feceris juxta omnia quæ præcepi tibi, & justitias meas judiciaque servaveris :*

18. je conserverai le trône de votre regne *à votre race*, ainsi que je l'ai promis à David votre pere, lorsque je lui dis : Vous aurez toujours des successeurs de votre race, qui seront princes en Israel.

18. *suscitabo thronum regni tui, sicut pollicitus sum David patri tuo, dicens : Non auferetur de stirpe tua vir, qui sit princeps in Israel.*

19. || Mais si vous *& vos enfans* vous vous détournez de moi, si vous abandonnez les loix & les

19. *Si autem aversi fueritis, & dereliqueritis justitias meas, & præcepta mea, quæ*

℣. 16. *expl.* Cette promesse étoit conditionnelle, entant qu'elle regardoit le temple de Salomon, supposant la fidelité du peuple d'Israel. Mais elle s'est accomplie réellement & d'une maniere absolue à l'égard de l'Eglise, dont ce temple n'étoit qu'une figure.

℣. 19. *expl.* Il y a au troisiéme livre des Rois ch. 9. v. 6. *Si aversi fueritis vos & filii vestri,*

proposui vobis, & abeuntes servieritis diis alienis, & adoraveritis eos,

ordonnances que je vous ai proposées, & si vous courez après les dieux étrangers, si vous les servez & les adorez,

20. *evellam vos de terra mea, quam dedi vobis: & domum hanc, quam sanctificavi nomini meo, projiciam à facie mea, & tradam eam in parabolam, & in exemplum cunctis populis.*

20. je vous exterminerai de la terre qui est à moi, & que je vous ai donnée; je rejetterai loin de moi ce temple que j'ai consacré à mon Nom; & je le rendrai la fable du monde, & je ferai ensorte qu'il serve d'exemple à tous les peuples *de la terre.*

21. *Et domus ista erit in proverbium universis transeuntibus, & dicent stupentes: Quare fecit Dominus sic terræ huic, & domui huic?*

21. Et cette maison deviendra comme un proverbe // à tous ceux qui passeront devant, & qui frappés d'étonnement diront: Pourquoi le Seigneur a-t-il traité ainsi cette terre & cette maison?

22. *Respondebuntque: Quia dereliquerunt Dominum Deum patrum suorum, qui eduxit eos de terra Ægypti, & apprehenderunt deos alienos, & adoraverunt eos, & coluerunt: idcirco venerunt super eos universa hæc mala.*

22. Et on répondra: C'est qu'ils ont abandonné le Seigneur & Dieu de leurs peres, qui les avoit retirés de la terre d'Egypte, qu'ils ont pris des dieux étrangers, & qu'ils les ont adorez & reverez. Voilà ce qui a attiré tous ces maux sur eux.

V. 21, expl. Voyez les explications du 9. chap. du 3. liv. des Rois v. 8. 9.

CHAPITRE VIII.

§. 1. *Salomon bâtit plusieurs Villes;*

L'an du monde 3012.

1. APrès vingt années que Salomon employa à bâtir le temple du Seigneur & son palais ||,

2. il fit bâtir & fortifier les villes que Hiram lui avoit données ||, & y établit les enfans d'Israel.

3. Il s'en alla aussi à Emath Suba ||, & en prit possession.

4. Il fit bâtir & bien fortifier Palmir dans le desert, & encore plusieurs autres villes dans le payis d'Emath ||.

1. *EXpletis autem viginti annis, postquam ædificavit Salomon domum Domini & domum suam :*

2. *civitates, quas dederat Hiram Salomoni, ædificavit, & habitare ibi fecit filios Israel.*

3. *Abiit quoque in Emath Suba, & obtinuit eam.*

4. *Et * ædificavit Palmiram in deserto, & alias civitates munitissimas ædificavit in Emath.*

℣. 1. *expl.* Le temple fut sept ans à bâtir, & le palais en fut treize.

℣. 2. *expl.* Salomon ayant donné vingt villes au roi de Tyr, pour reconnoître le zele que ce prince avoit fait paroître en contribuant de tout son pouvoir au bâtiment de la maison du Seigneur, Hiram ne fut pas moins genereux en ce point ; puisqu'il lui donna aussi des villes de ses Etâts pour y établir des Israélites. *Synops.*

℣. 3. *ex.* C'étoit un payis du partage de la tribu de Nephthali au pié du Liban, où les Chananéens s'étoient maintenus. *Jud.* 3. 3. jusqu'à ce que David les rendit tributaires. Ces peuples ayant voulu secouer ce joug après la mort de David, selon Joseph *l.* 8. *Antiq. c.* 6. obligerent Salomon de les attaquer, & de se rendre maître de leurs villes. *Menoch.*

℣. 4. * Voyez le reste 3. *Reg.* 9. 17. *& seq.*

Ibid. autr. *Amatha*, ville de la tribu de Nephthali, au pié du Liban.

5. Extruxitque Bethoron ſuperiorem, & Bethoron inferiorem, civitates muratas habentes portas & vectes & ſeras.

5. Il bâtit auſſi Bethoron, tant la haute que la baſſe, qui étoient des villes murées, & qui avoient de bonnes portes garnies de barres & de ſerrures.

6. Balaath etiam & omnes urbes firmiſſimas, quæ fuerunt Salomonis, cunctaſque urbes quadrigarum, & urbes equitum: omnia quæcumque voluit Salomon atque diſpoſuit, ædificavit in Jeruſalem & in Libano, & in univerſa terra poteſtatis ſuæ.

6. *Il en fit* de même *à* Balaath, & *à* toutes les meilleures places qui étoient à lui, & *à* toutes les villes des chariots // & de la cavalerie. *Enfin* Salomon fit & bâtit tout ce qu'il lui plut tant dans Jeruſalem que ſur le Liban, & dans toute l'étendue de ſes Etats.

§. 2. *Diverſes actions de Salomon.*

7. Omnem populum qui derelictus fuerat de Hethæis, & Amorrhæis, & Pherezæis, & Hevæis, & Jebuſæis, qui non erant de ſtirpe Iſrael:

7. Il ſoumit auſſi à ſon empire tous les peuples qui étoient reſtés des Hethéens, des Amorrhéens, des Pherezéens, des Hevéens, & des Jebuſéens, qui n'étoient point de la race d'Iſrael:

8. de filiis eorum, & de poſteris, quos non interfecerant filii Iſrael, ſubjugavit Salomon in tributarios, uſque in diem hanc.

8. mais qui étoient les enfans ou les deſcendans de ceux que les Iſraélites n'avoient point fait mourir; Salomon ſe les rendit tributaires, comme ils le ſont encore aujourd'hui //.

ỳ. 6. *expl.* deſtinées pour les chariots & pour le grand nombre de chevaux qu'avoit Salomon. 2. *Paral.* 9. 25.

ỳ. 8. Il paroît par là, que ceci a été écrit avant la captivité. *Synopſ.*

9. Il ne voulut point que les enfans d'Iſrael fuſſent aſſujettis à travailler à ſes ouvrages : mais il s'en ſervit pour la guerre, & leur donna le commandement de ſes armées, de ſa cavalerie & de ſes chariots.

9. *Porrò de filiis Iſrael non poſuit ut ſervirent operibus regis : ipſi enim erant viri bellatores, & duces primi, & principes quadrigarum & equitum ejus.*

10. Or tous les principaux officiers de l'armée du roi Salomon montoient au nombre de deux cens cinquante ||, qui avoient le commandement & le gouvernement du peuple ||.

10. *Omnes autem principes exercitûs regis Salomonis fuerunt ducenti quinquaginta, qui erudiebant populum.*

11. Enſuite il fit paſſer la fille de Pharaon de la ville de David dans la maiſon qu'il lui avoit bâtie. Et il dit : Il ne faut pas que ma femme demeure dans la maiſon de David roi d'Iſrael, parce-qu'elle a été ſanctifiée par le ſéjour que l'arche du Seigneur y a fait.

11. *Filiam verò Pharaonis tranſtulit de civitate David, in domum quam adificaverat ei. Dixit enim rex : Non habitabit uxor mea in domo David regis Iſrael, eò quòd ſanctificata ſit : quia ingreſſa eſt in eam arca Domini.*

12. Alors Salomon offrit des holocauſtes au Seigneur ſur l'autel qu'il lui avoit élevé devant le veſtibule,

12. *Tunc obtulit Salomon holocauſta Domino ſuper altare Domini, quod extruxerat ante porticum,*

13. pour y offrir cha-

13. *ut per ſingulos*

℣. 10. *expl.* Il en eſt marqué cinq cens cinquante. 3. *Reg.* 9. 23. Les principaux ſont peutêtre comptés ici, & dans les Rois tous ſont marqués. *Vatab.*

Ibid. *lettr.* erudiebant populum.

dies offerretur in eo juxta præceptum Moysi in ſabbatis & in calendis, & in feſtis diebus, ter per annum, id eſt, in ſolemnitate azymorum, & in ſolemnitate hebdomadarum, & in ſolemnitate tabernaculorum.

que jour *des ſacrifices* ſelon l'ordonnance de Moïſe, les jours du ſabbat, les premiers jours du mois ", les trois grandes fêtes de l'année ; ſavoir, celle des azymes ", & celle des ſemaines ", & celle des tabernacles ".

§. 3. *Salomon fait obſerver aux Levites l'ordre preſcrit par David.*

14. *Et conſtituit juxta diſpoſitionem David patris ſui, officia ſacerdotum in miniſteriis ſuis : & Levitas in ordine ſuo, ut laudarent & miniſtrarent coram ſacerdotibus, juxta ritum uniuſcujuſque diei : & janitores in diviſionibus ſuis per portam & portam : ſic enim præceperat David homo Dei.*

14. Il ordonna auſſi que les prêtres s'acquittaſſent de leurs devoirs dans leur miniſtere, ſelon l'ordre preſcrit par David ſon pere ; & que les Levites gardaſſent leur rang pour chanter les louanges de Dieu, & pour ſervir devant les prêtres, obſervant les cérémonies propres à chaque jour : & que les portiers fiſſent auſſi leur devoir aux portes, dont la garde leur avoit été donnée, ſelon la diſtribution que David l'homme de Dieu " en avoit faite à chacun d'eux.

℣. 13. *Les* calendes.

Ibid. *expl.* pains ſans levain. C'eſt celle de Pâques.

Ibid. C'eſt celle de la Pentecôte.

Ibid. C'eſt celle des Tentes, fête inſtituée comme pour remercier Dieu de ce qu'il les avoit conſervés quarante ans dans le deſert : & auſſi pour la recolte des nouveaux fruits. *Voyez l'Exod.* 23. *& les Nombr.* 28.

℣. 14. *expl.* L'homme dont Dieu s'étoit ſervi pour faire tous ces reglemens. 1. *Paral.* 28. 19. *Eſtius.*

15. Les prêtres ni les Levites n'omirent rien, & ne firent auſſi rien au-delà de tout ce que le roi avoit ordonné, & de ce qui regardoit la garde du tréſor.

15. *Nec prætergreſſi ſunt demandatis regis, tam ſacerdotes quàm Levitæ, ex omnibus quæ præceperat, & in cuſtodiis theſaurorum.*

16. Salomon avoit préparé de quoi fournir à la dépenſe de toutes choſes, depuis le jour qu'il commença à jetter les fondemens du temple, juſqu'au jour qu'il y mit la derniere main.

16. *Omnes impenſas præparatas habuit Salomon, ex eo die quo fundavit domum Domini, uſque in diem quo perfecit eam.*

17. Enſuite il alla ‖ à Aſiongaber, & à Aïlath, qui ſont ſur le bord de la mer rouge, qui eſt dans la terre d'Edom.

17. *Tunc abiit Salomon in Aſiongaber, & in Ailath ad oram maris rubri, quæ eſt in terra Edom.*

18. Hiram lui avoit envoyé par ſes ſujets des vaiſſeaux, & des matelots experimentés & bons hommes de mer, qui s'en allerent avec des ſerviteurs de Salomon à Ophir ‖, d'où ils rapporterent au roi Salomon quatre cens cinquante talens d'or ‖.

18. *Miſit autem ei Hiram per manus ſervorum ſuorum naves, & nautas gnaros maris, & abierunt cum ſervis Salomonis in Ophir, tuleruntque inde quadringinta quinquaginta talenta auri, & attulerunt ad regem Salomonem.*

℣. 17. *expl.* envoya ſa flotte. 3. *Reg.* 9. 26. 27. 28.

℣. 18. *expl.* payis vers l'orient à l'égard de la Judée, ainſi nommée d'Ophir fils de Jectan *Geneſe* 10. Joſeph remarque qu'on l'appelloit la terre de l'or. Et quelques-uns croyent que c'eſt l'île de Sumatra.

℣. 18. *expl.* qui ſont de notre monnoye près de trente millions. Il n'y a que quatre cens vingt talens 3. *Reg.* 9. 28

Mais les trente de surplus qui sont marqués en ce lieu, pouvoient bien ne point venir dans les coffres de Salomon, & être employés pour la dépense de la flotte. *Synops.*

CHAPITRE IX.

§. 1. *La Reine de Saba vient voir Salomon.*

1. *Regina quoque Saba cùm audisset famam Salomonis, venit ut tentaret eum in ænigmatibus in Jerusalem, cum magnis opibus, & camelis, qui portabant aromata, & auri plurimum, gemmasque pretiosas. Cùmque venisset ad Salomonem, locuta est ei quæcumque erant in corde suo.*

1. LA reine de Saba[a], ayant entendu parler de la grande réputation de Salomon, vint à Jerusalem pour le tenter, & lui proposa *des questions obscures &* des énigmes[b] : elle avoit avec elle de grandes richesses, & des chameaux qui portoient des aromates, & une grande quantité d'or, & des pierres précieuses. Elle vint trouver Salomon, & lui exposa tout ce qu'elle avoit dans le cœur.

2. *Et exposuit ei Salomon omnia quæ proposuerat: nec quidquam fuit, quod non*

2. Et Salomon lui expliqua tout ce qu'elle lui avoit proposé : & il n'y eut rien qui ne lui

Voyez 3. *Reg.* 10.

[a] *V. 1. expl.* province du midi. *Matth.* 12. ainsi nommée de Saba fils de Chus. *Genes.* 10. 7. Ce que quelques-uns prennent pour les Abyssins, & d'autres pour les Arabes avec plus d'apparence de verité.

[b] *Ibid. expl.* L'Ecriture semble nous marquer assez ailleurs, que ces questions regardoient principalement le culte de Dieu & la piété ; lorsque 3. *Reg.* 10. 1. il est dit *qu'elle vint au nom du Seigneur* : & que JESUS-CHRIST en saint Matthieu *c.* 12. 42. loue hautement le zèle de cette reine, & assure qu'elle s'élevera au jour du jugement contre la nation infidele des Juifs. *Estius.*

éclaircît entierement.

3. Après que cette reine eut vû la ſageſſe de Salomon, & la maiſon ‖ qu'il avoit bâtie,

4. les mets de ſa table, les logemens de ſes officiers, & le bel ordre avec lequel ils le ſervoient; *la magnificence* de leurs habits, ſes échanſons, les victimes qu'il immoloit dans la maiſon du Seigneur : elle en fut tellement étonnée, qu'elle paroiſſoit toute hors d'elle-même.

5. Et elle dit au roi : Ce qu'on m'avoit dit dans mon royaume de votre merite & de votre ſageſſe eſt bien véritable.

6. Je ne voulois point croire néanmoins ce qu'on m'en rapportoit, juſqu'à ce que je ſois venue moi-même, & que j'aie vû de mes propres yeux, & que j'aie reconnu qu'on ne m'avoit pas dit la moitié *de ce que je voi* de votre ſageſſe. Votre mérite & votre vertu va au-delà de tout ce que publie la renommée.

perſpicuum ei fecerit.

3. *Quæ poſtquàm vidit, ſapientiam ſcilicet Salomonis, & domum quam ædificaverat,*

4. *necnon & cibaria menſæ ejus, & habitacula ſervorum, & officia miniſtrorum ejus, & veſtimenta eorum, pincernas quaque & veſtes eorum, & victimas quas immolebat in domo Domini : non erat præ ſtupore ultrà in ea ſpiritus.*

5. *Dixitque ad regem : Verus eſt ſermo, quem audieram in terra mea de virtutibus, & ſapientia tua.*

6. *Non credebam narrantibus, donec ipſa veniſſem, & vidiſſent oculi mei, & probaſſem vix medietatem ſapientiæ tuæ mihi fuiſſe narratam : viciſti famam virtutibus tuis.*

℣. 3. *expl.* Quelques Interpretes croyent que par ‖ maiſon, il faut entendre le temple du Seigneur, & le palais de Salomon. Nombre ſingulier pour un plurier.

7. Beati viri tui, & beati ſervi tui, qui aſſiſtunt coram te omni tempore, & audiunt ſapientiam tuam.

7. Heureux ſont ceux qui ſont à vous, heureux vos ſerviteurs qui ſont ſans ceſſe devant vous, & qui écoutent votre ſageſſe.

8. Sit Dominus Deus tuus benedictus, qui voluit te ordinare ſuper thronum ſuum, regem Domini Dei tui. Quia diligit Deus Iſrael, & vult ſervare eum in æternum, idcirco poſuit te ſuper eum regem, ut facias judicia atque juſtitiam.

8. Beni ſoit le Seigneur votre Dieu, qui a voulu vous faire aſſeoir ſur ſon trône, & vous établir roi pour tenir la place du Seigneur votre Dieu. Comme Dieu aime Iſrael, & qu'il veut le conſerver à jamais; auſſi il vous a établi roi pour le gouverner & pour rendre la juſtice avec toute ſorte d'équité.

9. Dedit autem regi centum viginti talenta auri, & aromata multa nimis, & gemmas pretioſiſſimas: non fuerunt aromata talia ut hæc, quæ dedit regina Saba regi Salomoni.

9. Enſuite la reine de Saba préſenta au roi ſix vingt talens ‖ d'or, & une quantité prodigieuſe de parfums & de pierres très-précieuſes. On n'a jamais vû *depuis à Jeruſalem* des parfums ſi excellens que ceux dont la reine de Saba fit préſent à Salomon.

§. 2. *Richeſſes immenſes de Salomon.*

10. Sed & ſervi Hiram cum ſervis Salomonis attulerunt aurum de Ophir, & ligna thyina, & gem-

10. Les ſujets de Hiram, avec les ſujets de Salomon apporterent auſſi de l'or d'Ophir, & d'une eſpece de bois très-rare ‖,

‖ 9. *expl.* qui font près de huit millions de notre monnoie.

‖ 10. lettr. *Ligna thyina*, ſorte de bois inconnu, qui reſſembloit à de l'ébene & du bréſil: mais qui étoit odoriferant, *de θύω, ſuffio.*

& des pierres très-précieuſes.

11. Et le roi fit faire de ces bois les degrés de la maiſon du Seigneur, & ceux de la maiſon du roi, les harpes & les lyres pour les muſiciens. On n'avoit jamais vû juſqu'alors de ces ſortes de bois dans la terre de Juda.

12. Or le roi Salomon donna à la reine de Saba tout ce qu'elle pût deſirer, & ce qu'elle demanda, & beaucoup plus qu'elle ne lui avoit apporté. Et la reine s'en retourna dans ſon royaume avec toute ſa ſuite.

13. Le poids de l'or qu'on apportoit tous les ans à Salomon, étoit de ſix cens ſoixante & ſix talens d'or ″;

14. ſans compter ce qu'avoient accoutumé de lui apporter les députés de diverſes nations, les marchands, tous les rois de l'Arabie, & tous les gouverneurs des provinces, ″ qui apportoient tous de l'or & de l'argent à Salomon.

mas pretioſiſſimas :

11. *de quibus fecit rex, de lignis ſcilicet thyinis, gradus in domo Domini, & in domo regia, citharas quoque & pſalteria cantoribus: numquam viſa ſunt in terra Juda ligna talia.*

12. *Rex autem Salomon dedit reginæ Saba cuncta quæ voluit, & quæ poſtulavit, & multò plura quàm attulerat ad eum; quæ reverſa abiit in terram ſuam cum ſervis ſuis.*

13. *Erat autem pondus auri, quod afferebatur Salomoni per ſingulos annos, ſoxcenta ſexaginta ſex talenta auri:*

14. *exceptâ eâ ſummâ, quam legati diverſarum gentium, & negotiatores afferre conſueverant, omnesque reges Arabiæ, & ſatrapæ terrarum, qui comportabant aurum & argentum Salomoni.*

¥. 13. *expl.* qui font plus de quarante trois millions.
¥. 14. lettr. *ſatrapæ terrarum.*

15. *Fecit igitur rex Salomon ducentas haſtas aureas de ſumma ſexcentorum aureorum, qui in ſingulis haſtis expendebantur:*

15. Le roi Salomon fit donc faire deux cens piques // d'or du poids de ſix cens ſicles //, qu'il donnoit pour chacune.

16. *trecenta quoque ſcuta aurea trecentorum aureorum, quibus tegebantur ſingula ſcuta: poſuitque ea rex in armamentario, quod erat conſitum nemore.*

16. Il fit faire auſſi trois cens boucliers de trois cens ſicles d'or // chacun, que l'on employoit à les couvrir: & le roi les mit dans ſon arſenal, qui étoit planté de bois //.

§. 3. *Magnificence de Salomon.*

17. *Fecit quoque rex ſolium eburneum grande, & veſtivit illud auro mundiſſimo.*

17. Le roi fit auſſi un grand trône d'yvoire, qu'il revêtit d'un or très-pur.

18. *Sed quoque gradus, quibus aſcendebatur ad ſolium, & ſcabellum aureum, & brachiola duo altrinſecùs, & duos leones ſtantes juxta brachiola,*

18. Les ſix degrés par leſquels on montoit au trône & le marche-pied, étoient d'or, avec deux bras // qui le tenoient de chaque côté, & deux lions près de ces deux bras.

19. *ſed & altos duodecim leunculos ſtan-*

19. Et douze autres petits lions poſés ſur les de-

℣. 15. lettr. *haſtas*, qui ſignifie proprement des piques: mais le livre des Rois a traduit *ſcuta*, des boucliers: & c'eſt auſſi le ſens de l'Hebreu.

Ibid. *expl.* qui ſont plus de douze mille livres de notre monnoye.

℣. 16. qui ſont plus de ſix mille livres.

Ibid. *expl.* dans la maiſon du bois de Liban. *Reg.* 10. 17.

℣. 18. *expl.* Dans le 10. ch. du 3. liv. des Rois, deux mains, l'une d'un côté, & l'autre de l'autre, tenoient chacune le ſiege.

grés de côté & d'autre : *de ſorte qu'*il n'y a jamais eu de trône ſemblable dans dans tous les royaumes du monde.

tes ſuper ſex gradus ex utraque parte : non fuit tale ſolium in univerſis regnis.

20. Tous les vaſes de la table du roi étoient d'or, & toute la vaiſſelle de la maiſon du bois du Liban étoit auſſi d'un or très-pur. Car l'argent étoit alors regardé comme rien ″.

20. *Omnia quoque vaſa convivii regis erant aurea, & vaſa domûs ſaltûs Libani ex auro puriſſimo. Argentum enim in diebus illis pro nihilo reputabatur.*

21. Parceque la flotte du roi faiſoit voile de trois ans en trois ans, & alloit avec celle de Hiram en Tharſis ″ : & elles apportoient de là de l'or, de l'argent, de l'yvoire, des ſinges & des paons.

21. *Siquidem naves regis ibant in Tharſis cum ſervis Hiram ſemel in annis tribus : & deferebant inde aurum & argentum, & ebur, & ſimias, & pavos.*

22. Ainſi le roi Salomon ſurpaſſa tous les rois du monde en richeſſes & en gloire.

22. *Magnificatus eſt igitur Salomon ſuper omnes reges terræ præ divitiis & gloria.*

23. De ſorte que tous les rois de la terre deſiroient de voir le viſage de Salomon, & d'entendre la ſageſſe que Dieu avoit répandue dans ſon cœur :

23. *Omneſque reges terrarum deſiderabant videre faciem Salomonis, ut audirent ſapientiam, quam dederat Deus in corde ejus :*

24. & chacun lui fai-

24. *& deferebant*

℣. 20. *expl.* C'eſt une hyperbole, qui marque que l'argent étoit devenu très-commun ; & de même au verſet 27. *Eſtius.*

℣. 21. *expl.* Ce mot ſignifie ici une île dans l'Ocean occidental. *Vatab.*

ei munera, vasa argentea, & aurea, & vestes, & arma, & aromata, equos, & mulos per singulos annos.

soit présent tous les ans de vases d'or & d'argent, d'étoffes *précieuses*, d'armes, de parfums, de chevaux & de mulets.

25. *Habuit quoque Salomon quadraginta millia equorum in stabulis, & curruum equitumque duodecim millia, constituitque eos in urbibus quadrigarum, & ubi erat rex in Jerusalem.*

25. Salomon eut aussi quarante mille chevaux dans ses écuries ||, douze mille chariots & douze mille hommes de cheval: & il les distribua dans les villes qui étoient destinées à les loger ||, & dans Jerusalem auprès de sa personne.

26. *Exercuit etiam potestatem super cunctos reges, à flumine Euphrate usque ad terram Philisthinorum, & usque ad terminos Ægypti.*

26. Sa puissance s'étendit || même sur tous les rois qui étoient depuis l'Euphrate jusqu'à la terre des Philistins, & jusqu'aux frontieres d'Egypte.

27. *Tantamque copiam præbuit argenti in Jerusalem quasi lapidum; & cedrorum tantam multitudinem velut sycomororum, quæ gignuntur in campestribus.*

27. Et il fit que *de son tems* l'argent devint aussi commun à Jerusalem que les pierres, & qu'on y vit autant de cedres qu'il y a de sycomores qui naissent dans la campagne.

28. *Adducebantur autem ei equi de Ægypto, cunctisque regionibus.*

28. On lui amenoit aussi des chevaux d'Egypte & de tous les autres payis.

℣. 15. *expl.* Voyez le 2. livre des Rois ch. 4. 26. & l'expl. Ibid. *lettr.* in urbibus quadrigarum.

℣. 26. *expl.* Voyez le 11. ch. du Deut. v. 24. & l'expl.

29. Mais le reſte des actions de Salomon, tant les premieres que les dernieres ſont écrites dans les livres du prophete Nathan, dans ceux du prophete Ahias, qui étoit de Silo, & dans les prédictions du prophete Addon // contre Jeroboam fils de Nabat.

29. *Reliqua autem operum Salomonis priorum & noviſſimorum, ſcripta ſunt in verbis Nathan prophetæ, & in libris Ahiæ Silonitis, in viſione quoque Addo Videntis, contra Jeroboam filium Nabat.*

30. Salomon regna quarante ans à Jeruſalem, & ſur tout Iſrael.

30. *Regnavit autem Salomon in Jeruſalem ſuper omnem Iſrael quadraginta annis.*

31. Et il s'endormit avec ſes peres, & fut enſeveli en la ville de David; & Roboam ſon fils regna en ſa place.

31. *Dormivitque cum patribus ſuis, & ſepelierunt eum in civitate David, regnavitque Roboam filius ejus pro eo.*

℣. 29. *expl.* Tous ces livres ne ſe trouvent plus.

CHAPITRE X. //

§. 1. *Le peuple demande à Roboam d'être ſoulagé.*

1. ROboam vint alors à Sichem, parceque tout Iſrael s'y étoit aſſemblé pour l'établir roi.

1. *Profectus eſt autem Roboam in Sichem: illum enim cunctus Iſrael convenerat ut conſtituerent eum regem.*

2. Mais Jeroboam fils de Nabat qui s'étoit enfui en Egypte par la crainte

2. *Quod cùm audiſſet Jeroboam filius Nabat, qui erat in*

Voyez 3. *Reg.* 12.

Ægypto (fugerat quippe illuc ante Salomonem) ſtatim reverſus eſt.

de Salomon, ayant appris cette nouvelle, revint auſſitôt.

3. *Vocaveruntque eum, & venit cum univerſo Iſrael, & locuti ſunt ad Roboam, dicentes:*

3. Le peuple d'Iſrael députa vers lui pour le faire venir, il ſe rendit au lieu où ils étoient tous aſſemblés, & il vint avec tout ce peuple trouver Roboam, & ils lui dirent:

4. *Pater tuus duriſſimo jugo nos preſſit, tu leviora impera patre tuo, qui nobis impoſuit gravem ſervitutem, & paululùm de onere ſubleva, ut ſerviamus tibi.*

4. Votre pere nous a tenu opprimés ſous un joug très-dur ", traitez-nous plus favorablement que votre pere, qui nous avoit ſoumis à une ſi peſante ſervitude, & diminuez quelque choſe de ce poids, afin que nous puiſſions vous ſervir.

5. *Qui ait: Poſt tres dies revertimini ad me. Cùmque abiiſſet populus,*

5. Il leur dit: Revenez me trouver dans trois jours. Et après que le peuple ſe fut retiré,

6. *iniit conſilium cum ſenibus, qui ſteterant coram patre ejus Salomone dum adhuc viveret, dicens: Quid datis conſilii ut reſpondeam populo?*

6. Roboam tint conſeil avec les vieillards, qui avoient été du conſeil de Salomon ſon pere pendant ſa vie: & il leur dit: Quelle réponſe me conſeillez-vous de faire à ce peuple?

℣. 4. *expl.* Quoique Salomon fut très-riche, néanmoins les dépenſes exceſſives qu'il fit pour ſatisfaire la cupidité inſatiable de ce nombre prodigieux de femmes étrangeres à qui il s'abandonna dans ſa vieilleſſe, lui firent ſurcharger ſes ſujets d'impôts, dont ils demandent la diminution à Roboam. *Eſtius.*

7. Ils lui dirent : Si vous témoignez de la bonté à ce peuple, & si vous l'appaiſez par des paroles douces, ils s'attacheront pour toujours à votre ſervice.

7. *Qui dixerunt ei : Si placueris populo huic, & leniveris eos verbis clementibus, ſervient tibi omni tempore.*

8. Mais Roboam n'approuva point le conſeil des vieillards, & conſulta les jeunes-gens qui avoient été nourris avec lui, & qui l'accompagnoient toujours ;

8. *At ille reliquit conſilium ſenum, & cum juvenibus tractare cœpit, qui cum eo nutriti fuerant, & erant in comitatu illius ;*

9. & il leur dit : Que vous ſemble de tout ceci ? Et que dois-je répondre à ce peuple, qui m'eſt venu dire : Adouciſſez le joug que votre pere nous a impoſé ?

9. *dixitque ad eos : Quid vobis videtur ? vel reſpondere quid debeo populo huic, qui dixit mihi : Subleva jugum quod impoſuit nobis pater tuus ?*

10. Ils lui répondirent comme de jeunes gens qui avoient été nourris avec lui dans les délices, & ils lui dirent : Voici la réponſe que vous devez faire à ce peuple qui vous eſt venu dire : Votre pere a rendu notre joug très-peſant ; nous vous ſupplions de le rendre leger & ſupportable ; & vous lui parlerez en ces termes : Le plus petit de mes doigts eſt plus gros que n'étoit le dos de mon pere.

10. *At illi reſponderunt ut juvenes, & nutriti cum eo in deliciis, atque dixerunt : Sic loquêris populo, qui dixit tibi : Pater tuus aggravavit jugum noſtrum, tu ſubleva ; & ſic reſpondebis ei : Minimus digitus meus groſſior eſt lumbis patris mei.*

11. Mon pere, *dites-*

11. *Pater mens im-*

posuit vobis grave jugum, & ego majus pondus apponam: pater meus cecidit vos flagellis, ego verò cadam vos scorpionibus.

vous, vous a imposé un joug pesant, & *je vous declare que* je le rendrai encore plus pesant. Mon pere vous a frappé avec des verges, & moi je vous frapperai avec des *fouets armés de fer en forme de* scorpions [v].

§. 2. *L'imprudence de Roboam souleve le peuple.*

12. *Venit ergo Jeroboam, & universus populus, ad Roboam die tertio, sicut præceperat eis.*

12. Jeroboam & tout le peuple vint donc trouver Roboam le troisiéme jour, selon l'ordre qu'il leur avoit donné.

13. *Responditque rex dura, derelicto consilio seniorum:*

13. Et le roi ne fit point de cas du conseil des vieillards, & fit une réponse dure.

14. *locutusque est juxta juvenum voluntatem: Pater meus grave vobis imposuit jugum, quod ego gravius faciam: pater meus cecidit vos flagellis, ego verò cadam vos scorpionibus.*

14. Il leur parla selon le conseil des jeunes gens: Mon pere, *leur dit-il*, vous a imposé un joug très-pesant, & moi je vous le rendrai encore plus pesant. Mon pere vous a frappés avec des verges, & moi je vous frapperai avec des *fouets armés de fer en forme de* scorpions.

15. *Et non acquievit populi precibus: erat enim voluntatis Dei, ut compleretur sermo ejus, quem locutus fuerat per manum*

15. Ainsi il ne se rendit point aux prieres du peuple, parceque Dieu avoit résolu d'accomplir la parole qu'il avoit dite à Jeroboam fils de Nabat; par

[v]. 11. *lettr.* scorpionibus.

le miniſtere d'Ahias Silonite ".

16. Mais tout le peuple ſe voyant traité ſi durement par le roi, lui répondit : Nous n'avons aucun interêt à la maiſon de David, ni aucun heritage à eſperer du fils d'Iſaï. Iſrael, retirez-vous dans vos tentes; & vous David, prenez ſoin de votre maiſon ". Et ainſi Iſrael ſe retira dans ſes tentes ".

17. Roboam regna donc dans les villes de Juda ſur tous les enfans d'Iſrael qui y demeurerent.

18. Le roi Roboam envoya enſuite Adura, ſurintendant de ſes tributs ; mais les enfans d'Iſrael le lapiderent, & il mourut. Roboam monta auſſitôt ſur ſon char, & s'enfuit à Jeruſalem.

19. Ainſi Iſrael ſe ſepara de la maiſon de David, comme il l'eſt encore aujourd'hui.

Ahia Silonitis ad Jeroboam filium Nabat.

16. *Populus autem univerſus, rege duriora dicente, ſic locutus eſt ad eum : Non eſt nobis pars in David, neque hereditas in filio Iſai. Revertere in tabernacula tua, Iſrael, tu autem paſce domum tuam, David. Et abiit Iſrael in tabernacula ſua.*

17. *Super filios autem Iſrael, qui habitabant in civitatibus Juda, regnavit Roboam.*

18. *Miſitque rex Roboam Aduram, qui praerat tributis, & lapidaverunt eum filii Iſrael, & mortuus eſt. Porrò rex Roboam currum feſtinavit aſcendere, & fugit in Jeruſalem.*

19. *Receſſitque Iſrael à domo David, uſque ad diem hanc.*

℣. 15. *expl.* Le ſens n'eſt pas que Dieu ait inſpiré à Roboam une réponſe inſenſée & ſuperbe ; mais qu'il permit que ce prince ſuivît le conſeil inſenſé des jeunes gens, afin de punir les pechés de Salomon, & d'accomplir la parole qu'il avoit donnée par ſon prophete. *Eſtius.*

℣. 16. *expl.* faites chacun ce que vous voudrez.

Ibid. *expl.* Chacun prit ſon parti, & donna ordre à ſes affaires.

CHAPITRE XI. //

§. 1. *Dieu défend à Roboam de faire la guerre aux dix Tribus.*

1. *Venit autem Roboam in Jeruſalem, & convocavit univerſam domum Juda & Benjamin, centum octoginta millia electorum atque bellantium, ut dimicaret contra Iſrael, & convertere ad ſe regnum ſuum.*

2. *Factuſque eſt ſermo Domini ad Semeiam hominem Dei, dicens :*

3. *Loquere ad Roboam filium Salomonis regem Juda, & ad univerſum Iſrael qui eſt in Juda & Benjamin :*

4. *Hæc dicit Dominus : Non aſcendetis, neque pugnabitis contra fratres veſtros : revertatur unuſquiſque in domum ſuam, quia meâ hoc*

1. ROboam étant arrivé à Jeruſalem, aſſembla toute la tribu de Juda & la tribu de Benjamin, & marcha à la tête de cent quatre-vingt mille hommes de guerre choiſis, pour combattre contre Iſrael, & pour le remettre ſous ſon obéiſſance //. L'an du monde 3030. Avant J. C. 974.

2. Mais le Seigneur adreſſa ſa parole à Semeïas homme de Dieu, & lui dit :

3. Allez-vous-en trouver // Roboam fils de Salomon roi de Juda, & tout le peuple d'Iſrael qui eſt dans la tribu de Juda & de Benjamin ; *& dites-leur :*

4. Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne vous mettrez point en campagne, & vous ne combattrez point contre vos freres. Que chacun s'en retourne en ſa maiſon : car

Voyez 3. *Reg.* 12. 21. *&c.*

℣. 1. *expl.* après que Jeroboam eut été établi roi ſur les dix tribus. *Synopſ.*

℣. 3. *lettr.* loquere.

cela *ne* s'eſt fait *que* par ma volonté". Après qu'ils eurent entendu la parole du Seigneur, ils s'en retournerent, & n'avancerent pas davantage contre Jeroboam.

geſtum eſt voluntate. Qui cùm audiſſent ſermonem Domini, reverſi ſunt, nec perrexerunt contra Jeroboam.

5. Ainſi Roboam établit ſa demeure à Jeruſalem, & fortifia " *pluſieurs* villes dans la tribu de Juda.

5. *Habitavit autem Roboam in Jeruſalem, & ædificavit civitates muratas in Juda.*

6. Il bâtit auſſi Bethlehem, Etam, & Thecué,

6. *Extruxitque Bethlehem, & Etam, & Thecue:*

7. comme encore Bethſur, Socho, Odolla,

7. *Bethſur quoque, & Socho, & Odollam,*

8. avec Geth, Mareſa, & Ziph,

8. *necnon & Geth, & Mareſa, & Ziph,*

9. & même Adura, Lachis, & Azeca.

9. *ſed & Aduram, & Lachis, & Azeca.*

10. Saraa, Aïalon, Hebron, qui étoient dans Juda & Benjamin, & étoient toutes des places très-fortes.

10. *Saraa quoque, & Aialon, & Hebron, quæ erant in Juda & Benjamin, civitates munitiſſimas.*

11. Et quand il les eut fermées de murailles, il y mit des gouverneurs, & y fit des magaſins de vivres, c'eſt-à-dire, d'huile & de vin.

11. *Cùmque clauſiſſet eas muris, poſuit in eis principes, ciborumque horrea, hoc eſt, olei, & vini.*

· ℣. 4. *expl.* Dieu vouloit faire entendre que non ſeulement cette revolte étoit arrivée par un ſecret jugement de ſa juſtice, mais auſſi que c'étoit un ordre fixe & irrevocable, que le royaume des dix tribus fût transferé à Jeroboam. *Eſtius.*

℣. 5. *lettr.* il bâtit des villes fermées de murailles.

12. *Sed*

12. *Sed & in ſingulis urbibus fecit armamentarium ſcutorum & haſtarum : firmavitque eas ſummâ diligentiâ, & imperavit ſuper Judam & Benjamin.*

12. Il établit dans chaque ville un arſenal *qu'il fit remplir* de boucliers & de piques, & fit fortifier ces places avec grand ſoin. Ainſi il regna ſur la tribu de Juda & de Benjamin.

§. 2. *Les Prêtres, les Levites, & ceux qui aiment Dieu, ſe rangent du côté de Roboam.*

13. *Sacerdotes autem & Levita, qui erant in univerſo Iſrael, venerunt ad eum de cunctis ſedibus ſuis,*

13. Or les prêtres & les Levites qui étoient dans tout Iſrael, quitterent leurs demeures, & vinrent ſe rendre auprès de ſa perſonne.

14. *relinquentes ſuburbana & poſſeſſiones ſuas, & tranſeuntes ad Judam, & Jeruſalem : eò quòd abjeciſſet eos Jeroboam, & poſteri ejus, ne ſacerdotio Domini fungerentur.*

14. Ils abandonnerent les faubourgs & les biens qui leur avoient été donnés, ſe retirerent dans Juda & à Jeruſalem″ : parceque Jeroboam & ſes enfans les avoient chaſſés, afin qu'ils n'exerçaſſent aucune fonction du ſacerdoce du Seigneur.

15. *Qui conſtituit ſibi ſacerdotes excelſorum, & damoniorum, vitulorumque quos fecerat.*

15. Il ſe fit lui-même des prêtres pour des hauts-lieux, pour les démons & pour les veaux *d'or* qu'il avoit fait faire.

16. *Sed & de cunctis tribubus Iſrael,*

16. Tous ceux auſſi qui dans toutes les tribus d'Iſ-

℣. 14. *expl.* On voit ici la figure de ce qu'ont fait encore les heretiques de notre tems. Ainſi leurs miniſtres ne ſont non plus véritables prêtres ou miniſtres, que ceux de Jeroboam. Les vrais ſerviteurs de Dieu au-contraire, abandonnent tout pour ſe rejoindre à l'Egliſe, & ſe renfermer dans Jeruſalem.

rael s'étoient appliqués de tout leur cœur à chercher le Seigneur le Dieu d'Israel, vinrent à Jerusalem pour immoler leurs victimes en la présence du Seigneur le Dieu de leurs peres.

quicumque dederant cor suum ut quærerent Dominum Deum Israel, venerunt in Jerusalem ad immolandum victimas suas coram Domino Deo patrum suorum.

17. Ainsi ils affermirent le royaume de Juda, & ils soutinrent Roboam fils de Salomon durant trois ans. Car ils ne marcherent dans les voies de David & de Salomon ‖ que durant ces trois *premieres* années.

17. *Et roboraverunt regnum Juda, & confirmaverunt Roboam filium Salomonis per tres annos: ambulaverunt enim in viis David & Salomonis, annis tantùm tribus.*

Voyez le commencement du chap. suivant.

§. 3. *Diverses actions de Roboam.*

18. Roboam épousa Mahalath fille de Jerimorh, fils de David: & encore Abihaïl fille d'Eliab, fils d'Isaï.

18. *Duxit autem Roboam uxorem Mahalath, filiam Jerimoth, filii David: Abihail quoque filiam Eliab filii Isai,*

19. de laquelle il eut Jehus & Somoria, & Zoom.

19. *qua peperit ei filios Jehus, & Someriam, & Zoom.*

20. Après celle-ci il épousa encore Maacha fille d'Absalom ‖, dont il

20. *Post hanc quoque accepit Maacha filiam Absalom, quæ*

℣. 17. *expl.* avant que Salomon fût tombé dans l'idolatrie. Quelques Interpretes aussi inferent de ce passage, que Salomon se releva de sa chûte avant sa mort par la pénitence: & ils disent que l'auteur de ce livre canonique ne l'auroit pas representé avec le saint roi David comme un modelle de piété, lorsqu'il étoit déja mort, s'il ne fût mort dans la pénitence. *Synopſ.*

℣. 10. *expl.* d'un autre Absalom que celui qui étoit fils de David. *Voyez ci-après ch.* 13. 2.

peperit ei Abia, & Ethai, & Ziza, & Salomith.

eut Abia, Ethaï, Ziza, & Salomith.

21. *Amavit autem Roboam Maacha filiam Abſalom, ſuper omnes uxores ſuas, & concubinas: nam uxores decem & octo duxerat, concubinas autem ſexaginta: & genuit viginti octo filios, & ſexaginta filias.*

21. Or Roboam aima Maacha fille d'Abſalom plus que toutes ſes autres femmes & concubines: car il eut dix-huit femmes, & ſoixante concubines, & il eut vingt-huit fils & ſoixante filles.

22. *Conſtituit verò in capite, Abiam filium Maacha, ducem ſuper omnes fratres ſuos: ipſos enim regem facere cogitabat,*

22. Il établit Abias fils de Maacha le chef & le gouverneur de tous ſes freres, dans le deſſein qu'il avoit de le faire regner après lui,

23. *quia ſapientior fuit, & potentior ſuper omnes filios ejus, & in cunctis finibus Juda, & Benjamin, & in univerſis civitatibus muratis: præbuitque eis eſcas plurimas, & multas petivit uxores.*

23. parcequ'il étoit plus ſage, & *qu'il s'étoit rendu* plus puiſſant que tous ſes *autres* enfans dans toute l'étendue de Juda & de Benjamin, & dans toutes les villes murées, où il leur donnoit dequoi vivre dans l'abondance, & leur faiſoit épouſer pluſieurs femmes.

℣. 23. Ce verſet eſt fort obſcur dans l'Hebreu, auſſi bien que dans les autres langues.

CHAPITRE XII.

§. 1. *Roboam abandonne le Seigneur. Seſac lui fait la guerre.*

L'an du monde 3013. Avant J. C. 971.

1. LE royaume de Roboam ayant été fortifié & affermi, il abandonna la loi du Seigneur, & tout Iſrael ſuivit ſon exemple.

1. *CUmque roboratum fuiſſet regnum Roboam & confortatum, dereliquit legem Domini, & omnis Iſrael cum eo.*

2. Mais la cinquiéme année du regne de Roboam, Seſac roi d'Egypte vint contre Jeruſalem, parceque *les Juifs* avoient peché contre le Seigneur.

2. *Anno autem quinto regni Roboam, aſcendit Seſac rex Ægypti in Jeruſalem (quia peccaverant Domino)*

3. Il avoit avec lui douze cens chariots de guerre, & ſoixante mille hommes de cavalerie : & le petit peuple qui étoit venu d'Egypte avec lui ne ſe pouvoit compter ; ils étoient tous Libyens", Troglodytes", & Ethiopiens.

3. *cum mille ducentis curribus, & ſexaginta millibus equitum : nec erat numerus vulgi quod venerat cum eo ex Ægypto. ; Libyes ſcilicet, & Troglodyta, & Æthiopes.*

4. Et il ſe rendit maître des plus fortes places *du royaume* de Juda, & avança juſques devant Jeruſalem.

4. *Cepitque civitates munitiſſimas in Juda, & venit uſque in Jeruſalem.*

Voyez 3. *Reg.* 14. 15. *&c.*

". 3. *expl.* Africains voiſins de l'Egypte. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* Arabes logeant ſous des tentes ; c'eſt ce que ſignifie ce mot de Troglodites. *Synopſ.*

5. *Semeias autem propheta ingreſſus eſt ad Roboam, & principes Juda, qui congregati fuerant in Jeruſalem, fugientes Seſac, dixitque ad eos: Hæc dicit Dominus: Vos reliquiſtis me, & ego reliqui vos in manu Seſac.*

5. Alors le prophete Semeïas vint trouver le roi & les princes de Juda, qui s'étoient retirés à Jeruſalem pour ne pas tomber entre les mains de Seſac: & il leur dit: Voici ce que dit le Seigneur: Vous m'avez abandonné, & je vous ai auſſi abandonnés entre les mains de Seſac.

6. *Conſternatique principes Iſrael & rex dixerunt: Juſtus eſt Dominus.*

6. Alors les princes d'Iſrael & le roi fort conſternés, dirent: Le Seigneur eſt juſte.

§. 2. *Dieu pardonne aux deux Tribus, à cauſe de leur humiliation.*

7. *Cùmque vidiſſet Dominus, quòd humiliati eſſent, factus eſt ſermo Domini ad Semeiam, dicens: Quia humiliati ſunt, non diſperdam eos, daboque eis pauxillum auxilii, & non ſtillabit furor meus ſuper Jeruſalem per manum Seſac.*

7. Et lorſque le Seigneur les vit humiliés, il fit entendre ſa parole à Semeïas, & lui dit: Puiſqu'ils ſe ſont humiliés, je ne les exterminerai point, je leur donnerai quelque ſecours, & je ne ferai point tomber ma fureur ſur Jeruſalem par les mains de Seſac.

8. *Verumtamen ſervient ei, ut ſciant diſtantiam ſervitutis meæ, & ſervitutis regni terrarum.*

8. Mais ils lui ſeront aſſujettis, afin qu'ils apprennent *par-là* quelle difference il y a entre me ſervir & ſervir les rois de la terre.

9. *Receſſit itaque Seſac rex Ægypti ab Jeruſalem, ſublatis*

9. Seſac roi d'Egypte ſe retira donc de Jeruſalem, après avoir enlevé les tré-

sors de la maison du Seigneur & ceux du palais du roi, & il emporta tout avec lui, & même les boucliers d'or que Salomon avoit fait faire :

thesauris domûs Domini, & domûs regis, omniaque secum tulit, & clypeos aureos, quos fecerat Salomon,

10. au-lieu desquels le roi en fit faire d'autres d'airain, & les donna aux officiers de ceux qui les portoient, & qui gardoient la porte du palais.

10. *pro quibus fecit rex aneos, & tradidit illos principibus scutariorum, qui custodiebant vestibulum palatii.*

11. Et lorsque le roi entroit dans la maison du Seigneur, ceux qui portoient les boucliers venoient prendre ceux-ci, & les reportoient ensuite dans le magasin.

11. *Cùmque introiret rex domum Domini, veniebant scutarii, & tollebant eos : iterumque referebant eos ad armamentarium suum.*

12. Et parcequ'ils s'étoient humiliés, Dieu détourna sa colere de dessus eux, & ils ne furent pas entierement exterminés ; parcequ'il trouva encore quelques bonnes œuvres[ff] dans Juda.

12. *Veruntamen quia humiliati sunt, aversa est ab eis ira Domini, nec deleti sunt penitus : siquidem & in Juda inventa sunt opera bona.*

§. 3. *Mort de Roboam.*

13. Ainsi le roi Roboam se fortifia dans Jerusalem, & y regna. Il avoit quarante & un an quand il commença à regner, & il regna dix-sept

13. *Confortatus est ergo rex Roboam in Jerusalem, atque regnavit : quadraginta autem & unius anni erat cùm regnare cœ-*

ff. 12. *ex.* quelques restes du culte du vrai Dieu, & plusieurs gens de bien qui n'avoient pas encore quitté ce culte, ou qui y étoient retournés par la pénitence, en consideration de qui Dieu épargna la ville de Jerusalem. *Synops.*

piſſet, & decem & ſeptem annis regnavit in Jeruſalem, urbe, quam elegit Dominus, ut confirmaret nomen ſuum ibi, de cunctis tribubus Iſrael: nomen autem matris ejus Naama Ammanitis.

ans à Jeruſalem, cette ville que le Seigneur avoit choiſie entre toutes celles des tribus d'Iſrael, pour y établir *la gloire de* ſon Nom. Sa mere s'appelloit Naama, & elle étoit Ammonite.

14. *Fecit autem malum, & non præparavit cor ſuum ut quæreret Dominum.*

14. Ce prince fit le mal, & ne prépara point ſon cœur pour chercher le Seigneur ††.

15. *Opera verò Roboam prima & noviſſima, ſcripta ſunt in libris Semeiæ prophetæ, & Addo Videntis: & diligenter expoſita: pugnaveruntque adverſum ſe Roboam & Jeroboam cunctis diebus.*

15. Or les actions de Roboam, tant les premieres que les dernieres, ſont écrites dans les livres du prophete Semeïas, & du prophete Addon, où elles ſont rapportées avec ſoin. *Ces deux princes*, Roboam & Jeroboam ſe firent la guerre durant toute leur vie.

16. *Et dormivit Roboam cum patribus ſuis, ſepultuſque eſt in civitate David. Et regnavit Abia filius ejus pro eo.*

16. Et Roboam dormit avec ſes peres. Il fut enſeveli dans la ville de David. Et ſon fils Abia régna en ſa place.

†† 14. *expl.* pour retourner au Seigneur par la pénitence, même après cette punition. Ce qui fait connoître qu'il ne s'étoit humilié que par la crainte des maux dont il avoit été menacé : ou que ſi ſon repentir fut ſincere, il ne dura que juſqu'à ce que Seſac ſe fut retiré. *Tirin.*

CHAPITRE XIII.

§. 1. *Abia fait la guerre à Jeroboam.*

L'an du monde 3046. Avant J. C. 958.

1. LA dix-huitiéme année du regne de Jeroboam, Abia regna en Juda.

2. Il regna trois ans dans Jeruſalem, & ſa mere s'appelloit Michaïa ", & étoit fille d'Uriel de Gabaa : & il y eut guerre entre Abia " & Jeroboam.

3. Abia ſe mit en état de donner combat. Il avoit de très-braves gens, & quatre cens mille hommes choiſis : Jeroboam mit auſſi ſon armée en ba-

1. *ANno octavodecimo regis Jeroboam, regnavit Abia ſuper Judam.*

2. *Tribus annis regnavit in Jeruſalem, nomenque matris ejus Michaia filia Uriel de Gabaa : & erat bellum inter Abiam & Joroboam.*

3. *Cùmque iniiſſet Abia certamen, & haberet bellicoſiſſimos viros, & electorum quadraginta millia : Jeroboam inſtruxit e-*

℣. 2. *expl.* Elle eſt appellée *ch.* 11. 20. *plus haut*, Maacha, & eſt fille d'Abſalom ; mais cet Abſalom n'eſt pas le fils de David, puiſqu'il n'eut qu'une fille nommée Thamar, 4. *Reg.* 14. 27. & qu'il n'étoit pas de Gabaa, comme celui-ci ſurnommé Uriel, mais d'Hebron. 2. *Reg.* 3. 3. C'eſt pourquoi celui-ci, 3. *Reg.* 15. 2. eſt nommée Abeſſalom, & non Abſalom.

Ibid. *expl.* On demande comment Abia put faire la guerre à Jeroboam ſans contrevenir à la défenſe que Dieu en avoit faite à Roboam ? Un ſavant Interprete répond, premierement, que c'étoit Jeroboam qui l'avoit attaqué, comme il paroît par le v. 12. ſecondement, que Jeroboam avoit merité de perdre le royaume à cauſe de ſon idolatrie. *Eſtius.* On peut ajoûter qu'Abia ſe pouvoit perſuader que Dieu n'avoit peut-être pas ordonné que la ſéparation de deux Etats durât toûjours, mais que ce ſeroit ſeulement pendant quelque tems, pour punir l'imprudence de Roboam. *Menoch.*

contrà aciem octingenta millia virorum, qui & ipſi electi erant, & ad bella fortiſſimi.

taille. Elle étoit de huit cens mille hommes tous gens choiſis & très-vaillans.

4 *Stetit ergo Abia ſuper montem Semeron, qui erat in Ephraim, & ait: Audi, Jeroboam, & omnis Iſrael.*

4. Abia s'en alla camper ſur la montagne de Semeron, qui étoit dans *la tribu d'*Ephraïm, & il dit: // Ecoutez, Jeroboam, & *que* tout Iſrael *écoute.*

5. *Num ignoratis quòd Dominus Deus Iſrael dederit regnum David ſuper Iſrael in ſempiternum, ipſi & filiis ejus in pactum ſalis?*

5. Ignorez-vous que le Seigneur le Dieu d'Iſrael a donné à David & à ſes deſcendans la ſouveraineté pour toujours ſur Iſrael, par un pacte inviolable // ?

6. *Et ſurrexit Jeroboam filius Nabat, ſervus Salomonis filii David, & rebellavit contra dominum ſuum.*

6. Que Jeroboam fils de Nabat, ſujet de Salomon fils de David, s'eſt élevé & revolté contre ſon ſeigneur;

7. *Congregatique ſunt ad eum viri vaniſſimi, & filii Belial: & prævaluerunt contra Roboam filium Salomonis: porrò Ro-*

7. & qu'une multitude de gens de néant, *vrais* enfans de Belial, ſe ſont joints à lui; & ſe ſont rendu plus forts que Roboam fils de Salomon;

℣. 4. *expl.* Tout ce diſcours d'Abia tendoit à jetter la terreur dans l'eſprit des ennemis, & à encourager ſes ſoldats. Il fait voir qu'il a pour lui la ſucceſſion légitime, les ſacrifices & les prêtres. Ce n'eſt pas qu'Abia eût beaucoup de religion, mais il ſavoit, comme beaucoup d'autres, s'en ſervir comme d'un moyen pour arrivet à ſes fins. *Synopſ.*

℣. 5. *lettr.* Un pacte de ſel, c'eſt-à-dire, incorruptible & inviolable, *ou bien;* ſaint & ſolenuel, confirmé par les ſacrifices où il entroit toujours du ſel. *Menoch.*

parcequ'il étoit homme ſans expérience & ſans cœur, & incapable de leur réſiſter // ?

boam erat rudis, & corde pavido, nec potuit reſiſtere eis.

8. Oſez-vous donc dire aujourd'hui que vous ſerez aſſez forts pour réſiſter au royaume du Seigneur, qu'il poſſede par les deſcendans de David; & que vous avez une grande multitude de peuple, & des veaux d'or que Jeroboam vous a faits pour vos dieux ?

8. *Nunc ergo vos dicitis quòd reſiſtere poſſitis regno Domini, quòd poſſidet per filios David, habetiſque grandem populi multitudinem, atque vitulos aureos, quos fecit vobis Jeroboam in deos.*

9. Vous avez chaſſé les prêtres du Seigneur qui ſont enfans d'Aaron, & les Levites; & vous vous êtes fait vous-mêmes des prêtres comme font les autres peuples de la terre. Quiconque vient & conſacre ſa main par l'immolation d'un jeune taureau & de ſept beliers, eſt fait prêtre de ceux qui ne ſont point dieux.

9. *Et ejeciſtis ſacerdotes Domini, filios Aaron, atque Levitas: & feciſtis vobis ſacerdotes ſicut omnes populi terrarum: quicumque venerit, & initiaverit manum ſuam in tauro de bobus, & in arietibus ſeptem, fit ſacerdos eorum qui non ſunt dii.*

10. Mais notre Sei-

10. *Noſter autem*

℣. 7. *expl.* Quelques-uns excuſent Abia ſur les termes peu reſpectueux dont il parle de ſon pere : parcequ'il parloit comme un roi qui vouloit attirer les peuples d'Iſrael à ce qu'il vouloit, en blâmant la conduite de celui qui les avoit éloignés : c'eſtpourquoi il ne le nomme pas même ſon pere. *Eſtius.* D'autres croyent qu'il avoit tort d'accuſer ſon pere d'avoir manqué de cœur; puiſqu'ayant levé une armée pour réduire les dix tribus à ſon obéïſſance, il n'en avoit été empêché que par une défenſe expreſſe de Dieu. *Synopſ.*

Dominus, Deus eſt, quem non relinquimus, ſacerdoteſque miniſtrant Domino de filiis Aaron, & Levita ſunt in ordine ſuo.

gneur eſt veritablement Dieu, & nous ne l'avons point abandonné ". Les prêtres qui le ſervent ſont de la race d'Aaron, & les Levites ſervent chacun à leur rang.

11. *Holocauſta quoque offerunt Domino per ſingulos dies manè & veſperè & thymiama juxta legis præcepta confectum, & proponuntur panes in menſa mundiſſima, eſtque apud nos candelabrum aureum, & lucernæ ejus, ut accendantur ſemper ad veſperam: nos quippe cuſtodimus præcepta Domini Dei noſtri, quem vos reliquiſtis.*

11. On offre chaque jour ſoir & matin des holocauſtes au Seigneur, & des parfums compoſés ſelon que la loi l'ordonne. On expoſe auſſi les pains ſur une table " très nette. Nous avons le chandelier d'or garni de ſept lampes qu'on doit toujours allumer au ſoir. Car nous gardons fidellement les ordonnances du Seigneur notre Dieu, que vous avez abandonné.

12. *Ergo in exercitu noſtro dux Deus eſt, & ſacerdotes ejus, qui clangunt tubis, & reſonant contra vos: filii Iſrael, nolite pugnare contra*

12. Ainſi le chef de notre armée, c'eſt Dieu même; & ſes prêtres ſonnent des trompettes, dont le ſon retentit contre vous. *Vous donc*, enfans d'Iſrael, prenez gar-

℣. 10. *expl.* Il avoit peutêtre été fidelle à Dieu au commencement de ſon regne; où plutôt il ſe vante fauſſement de l'avoir été, à cauſe qu'il avoit de ſon côté le temple, les ſacrifices, les prêtres & les Levites, quoique d'ailleurs il ſuivit toutes les impiétés de Roboam ſon pere.

℣. 11. *expl.* C'eſt un nombre ſingulier pour un plurier. Car Salomon avoit fait faire dix tables & dix chandeliers, à moins qu'on ne diſt que Seſac les ayant emportés, n'en avoit laiſſé qu'une. *Synopſ.*

de de ne pas combattre contre le Seigneur le Dieu de vos peres, de crainte qu'il ne vous en arrive du mal ||.

Dominum Deum patrum veſtrorum, quia non vobis expedit.

§. 2. *Jeroboam eſt défait.*

13. Comme il parloit ainſi, Jeroboam tâchoit de le ſurprendre par derriere; & étant campé vis-à-vis des ennemis, il enfermoit Juda avec ſon armée ſans qu'il s'en apperçût.

13. *Hæc illo loquente, Jeroboam retrò moliebatur inſidias. Cùmque ex adverſo hoſtium ſtaret ignorantem Judam ſuo ambiebat exercitu.*

14. Mais Juda ayant tourné tête, reconnut qu'on alloit fondre ſur lui par devant & par derriere; il cria en même-tems au Seigneur, & les prêtres commencerent à ſonner de la trompette ||.

14. *Reſpicienſque Judas vidit inſtare bellum ex adverſo & poſt tergum, & clamavit ad Dominum: ac ſacerdotes tubis canere cœperunt.*

15. Toute l'armée de Juda fit de grands cris ||: & comme ils crioient ainſi, Dieu jetta l'épouvante dans Jeroboam & dans *toute* l'armée d'*Iſrael* qui étoit vis-à-vis d'Abia & de Juda.

15. *Omneſque viri Juda vociferati ſunt: & ecce illis clamantibus, perterruit Deus Jeroboam, & omnem Iſrael qui ſtabat ex adverſo Abia & Juda.*

16. Ainſi les enfans d'Iſrael prirent la fuite devant Juda, & Dieu les leur livra entre les mains.

16. *Fugeruntque filii Iſrael Judam, & tradidit eos Deus in manu eorum.*

℣. 12. *lettr.* parceque cela ne vous ſeroit pas avantageux.

℣. 14. *expl* pour implorer le ſecours du Seigneur. *Num.* 10. 9. *Menoch.*

℣. 15. *expl.* pour prier & s'animer mutuellement au combat. *Menoch.*

17. *Percuſſit ergo eos Abia, & populus ejus, plagâ magnâ: & corruerunt vulnerati ex Iſrael quingenta millia virorum fortium.*

17. Abia & ſes gens en défirent donc une grande partie ; & il y eut cinq cens mille hommes // des plus braves tués ou bleſſés du côté d'Iſrael.

18. *Humiliatique ſunt filii Iſrael in tempore illo, & vehementiſſimè confortati filii Juda, eò quòd ſperaſſent in Domino Deo patrum ſuorum.*

18. De ſorte que dans cette conjoncture Iſrael fut fort humilié : & Juda reprit de nouvelles forces & un nouveau courage, parcequ'il avoit mis ſa confiance dans le Seigneur le Dieu de ſes peres.

19. *Perſecutus eſt autem Abia fugientem Jeroboam, & cepit civitates ejus, Bethel & filias ejus, & Jeſana cum filiabus ſuis, Ephron quoque & filias ejus :*

19. Abia pourſuivit Jeroboam dans ſa fuite, & il prit pluſieurs de ſes villes, *comme* Bethel & toutes ſes dépendances //, Jeſana & ſes dépendances, avec Ephron & ſes dépendances.

20. *nec valuit ultrà reſiſtere Jeroboam in diebus Abia : quem percuſſit Dominus, & mortuus eſt.*

20. Et depuis cela Jeroboam ne fut plus en état de faire aucune réſiſtance durant tout le reſte d'Abia. Enfin Dieu le frappa // & il mourut.

℣. 17. *expl.* Quelque grande que paroiſſe cette défaite ; elle n'en eſt pas moins croyable : puiſqu'Abia avoit lui-même quatre cens mille hommes, & qu'Iſrael fuyoit ſans combattre, Dieu s'étant déclaré contre eux. *Menoch.*

℣. 19. *lettr.* ſes filles, *& de même dans la ſuite.*

℣. 20. *expl.* ce que les uns entendent d'Abia, comme n'ayant pas été reconnoiſſant de la grace que Dieu lui avoit faite. Et les autres l'entendent de Jeroboam même, lequel cependant on prouve fort bien avoir ſurvécu Abia de quelques années. *Synopſ.*

21. Abia voyant donc ſon royaume affermi, épouſa qnatorze femmes, dont il eut vingt-deux fils, & ſeize filles.

21. *Igitur Abia; confortato imperio ſuo, accepit uxores quatuordecim: procreavitque viginti duos filios, & ſedecim filias.*

22. Or le reſte des paroles, des mœurs & des actions d'Abia, a été très-exactement écrit dans le livre du prophete Addon.

22. *Reliqua autem ſermonum Abia, viarumque & operum ejus, ſcripta ſunt diligentiſſimè in libro Addo propheta.*

CHAPITRE XIV.[//]

§. 1. *Mort d'Aſa.*

L'an du monde 3049. Avant J. C. 955.

1. APrès cela Abia dormit avec ſes peres, & on l'enſevelit dans la ville de David: & ſon fils Aſa regna en ſa place, & ſous ſon regne[//] la terre fut en paix pendant dix années.

1. *DOrmivit autem Abia cum patribus ſuis, & ſepelierunt eum in civitate David: regnavitque Aſa filius ejus pro eo, in cujus diebus quievit terra annis decem.*

2. Or Aſa fit ce qui étoit juſte & agréable aux yeux de ſon Dieu, il détruiſit les autels d'un culte étranger, & les hauts-lieux[//]:

2. *Fecit autem Aſa quod bonum & placitum erat in conſpectu Dei ſui, & ſubvertit altaria peregrini cultûs, & excelſa;*

Voyez 3. *Reg.* 15.

℣. 1. *lettr.* in diebus ejus.

℣. 2. *expl.* Ceux où on ſacrifioit aux idoles. Car pour ceux où on ſacrifioit au vrai Dieu, quoique depuis que l'arche eut été miſe dans un lieu ſtable il ne fût plus

3. *& confregit ſtatuas, lucoſque ſuccîdit:*

3. il briſa les ſtatues, & il abattit les bois des faux-dieux:

4. *& præcepit Judæ ut quæreret Dominum Deum patrum ſuorum, & faceret legem, & univerſa mandata:*

4. il commanda à Juda de chercher le Seigneur le Dieu de leurs peres, & d'obſerver la loi & tout ce qui étoit ordonné.

5. *& abſtulit de cunctis urbibus Juda aras, & fana, & regnavit in pace.*

5. il ôta auſſi les autels & les temples de toutes les villes de Juda, & il regna en paix.

6. *Ædificavit quoque urbes munitas in Juda, quia quietus erat, & nulla temporibus ejus bella ſurrexerant, pacem Domino largiente.*

6. Il fit réparer les murailles des villes dans Juda, parcequ'il étoit tranquile ", qu'il n'avoit point alors de guerre, & que le Seigneur lui donnoit la paix.

7. *Dixit autem Juda: Ædificemus civitates iſtas, & vallemus muris, & roboremus turribus, & portis, & ſeris, donec à bellis quieta ſunt omnia, eò quòd quæſierimus Dominum Deum*

7. C'eſt pourquoi il dit au peuple de Juda: Travaillons à réparer ces villes, fortifions-les de murailles, & y ajoutons des tours, avec des portes & des ſerrures, pendant que nous n'avons point de guerre; parceque nous

permis de le faire; néanmoins quelques rois pieux les ont ſoufferts, pour éviter un plus grand mal, & craignant peut être que le peuple n'eût recours aux idoles, ou qu'il ne tombât dans une entiere négligence à l'égard du culte de Dieu. *Eſtius.* D'autres néanmoins prétendent qu'ils pecherent en cela par trop de condeſcendance & de foibleſſe, & que c'eſt à cauſe de cela qu'il eſt dit *Eccli.* 49. 5. Que *tous pecherent, hors David, Ezechias, & Joſias*, ſoit en adorant ſur les hauts-lieux, ſoit en les ſouffrant. *Tirin.*

" 6. *Hebr.* parceque la terre étoit en repos.

avons cherché le Seigneur le Dieu de nos peres, & qu'il nous a donné la paix avec tous nos voisins. Ils se mirent donc à bâtir *& fortifier les places*, & personne ne les empêcha.

patrum nostrorum, & dederit nobis pacem per gyrum. Ædificaverunt igitur, & nullum in extruendo impedimentum fuit.

8. Or Asa leva dans Juda une armée de trois cens mille hommes qui portoient des boucliers & des piques, & dans Benjamin deux cens quatre-vingt mille hommes qui portoient aussi des boucliers & qui tiroient des fleches, tous gens de cœur & d'execution.

8. *Habuit autem Asa in exercitu suo portantium scuta & hastas de Juda trecenta millia, de Benjamin verò scutariorum & sagittariorum ducenta octoginta millia, omnes isti viri fortissimi.*

§. 2. *Zara fait la guerre à Asa par qui il est vaincu.*

9. Zara roi d'Ethiopie ‖ vint les attaquer avec une armée d'un million d'hommes, & trois cens chariots *de guerre*, & s'avança jusqu'à Marese ‖.

9. *Egressus est autem contra eos Zara Æthiops cum exercitu suo, decies centena millia, & curribus trecentis: & venit usque Maresa.*

10. Asa marcha au-devant de lui, & rangea son

10. *Porrò Asa perrexit obviam ei, &*

℣. 9. *expl.* roi d'Egypte. *Vatab.* & d'autres Interpretes. Selon d'autres, cette armée venoit de l'Ethiopie orientale, voisine de l'Arabie & de la Mesopotamie, d'où étoit la femme de Moïse, qui est nommée Ethiopienne *Num.* 12. *Estius.* D'autres enfin, de l'Ethiopie Africaine voisine de la Libye & de l'Egypte; puisque *c.* 16. 8. l'Ecriture joint les Ethiopiens aux Libyens qui sont certainement des peuples d'Afrique. *Tirin.*

℣. 9. *expl.* ville de la tribu de Juda. *Adrich.*

inſtruxit aciem ad bellum in valle Sephata, quæ eſt juxta Mareſa:

armée en bataille dans la vallée de Sephate, près de Mareſe :

11. *& invocavit Dominum Deum, & ait : Domine, non eſt apud te ulla diſtantia, utrùm in paucis auxilieris, an in pluribus. Adjuva nos, Domine Deus noſter ; in te enim, & in tuo nomine habentes fiduciam, venimus contra hanc multitudinem. Domine, Deus noſter tu es, non prævaleat contra te homo.*

11. & il invoqua le Seigneur *ſon* Dieu, & dit : Seigneur, c'eſt une même choſe à votre égard de nous ſecourir avec un petit nombre ou avec un grand. Secourez-nous donc, Seigneur, vous qui êtes nôtre Dieu : car c'eſt parceque nous nous confions en vous & en votre Nom, que nous ſommes venus contre cette multitude. Seigneur, vous êtes nôtre Dieu : ne permettez pas que l'homme l'emporte ſur vous.

12. *Exterruit itaque Dominus Æthiopes coram Aſa & Juda : fugeruntque Æthiopes.*

12. Ainſi le Seigneur jetta l'épouvante parmi les Ethiopiens qui étoient en préſence d'Aſa & de Juda : & les Ethiopiens prirent la fuite.

13. *Et perſecutus eſt eos Aſa, & populus qui cum eo erat uſque Gerara : & ruerunt Æthiopes uſque ad internecionem, quia Domino cadente contriti ſunt, & exercitu illius præliante. Tulerunt ergo ſpolia multa.*

13. Aſa & tout le peuple qui étoit avec lui, les pourſuivit juſqu'à Gerare, & les Ethiopiens furent défaits, ſans qu'il en reſtât un ſeul ; parceque c'étoit le Seigneur qui les tailloit en pieces pendant que ſon armée combattoit. Ainſi les Juifs remporterent de grandes dépouilles.

14. Ils ravagerent toutes les villes qui étoient aux environs de Gerare, parceque l'épouvante avoit saisi tout le monde; de-sorte qu'ils pillerent les villes & en emporterent un grand butin.

15. Ils ravagerent encore les bergeries & les étables des troupeaux, & ils emmenerent une multitude de moutons & de chameaux, & s'en revinrent ainsi à Jerusalem.

14. *Et percusserunt civitates omnes per circuitum Gerara: grandis quippe cunctos terror invaserat: & diripuerunt urbes, & multam pradam asportaverunt.*

15. *Sed & caulas ovium destruentes, tulerunt pecorum infinitam multitudinem, & camelorum: reversique sunt in Jerusalem.*

CHAPITRE XV.

§. 1. *Prédiction d'Azarias.*

1. ALors Azarias fils d'Oded, fut rempli de l'Esprit de Dieu.

2. Il alla au-devant d'Asa, & lui dit: Ecoutez-moi, Asa, & vous tous, *peuples de* Juda & *de* Benjamin: Le Seigneur vous a assistés, parceque vous vous êtes tenus attachés à lui. Si vous le cherchez, vous le trouverez: mais si vous le quittez, il vous abandonera.

3. Il se passera beaucoup de tems // pendant

1. *AZarias autem filius Oded, facto in se Spiritu Dei,*

2. *egressus est in occursum Asa, & dixit ei: Audite me, Asa, & omnis Juda & Benjamin: Dominus vobiscum, quia fuistis cum eo. Si quæsieritis eum, invenietis: si autem dereliqueritis eum, derelinquet vos.*

3. *Transibunt autem multi dies in Is-*

V. 3. *expl.* Il est difficile d'assurer de quel tems préci-

rael absque Deo vero, & absque sacerdote, doctore, & absque lege.

lequel Israel sera sans vrai Dieu [//], sans prêtre, sans docteur, & sans loi [//].

4. *Cùmque reversi fuerint in angustia sua ad Dominum Deum Israel, & quæsierint eum, reperient eum.*

4. Mais lorsque dans leur affliction ils reviendront au Seigneur le Dieu d'Israel, & qu'ils le chercheront, ils le trouveront.

5. *In tempore illo non erit pax egredienti, & ingredienti, sed terrores undique in cunctis habitatoribus terrarum:*

5. Dans ce tems ils ne pourront point aller & venir sûrement. La terreur sera de toutes parts parmi les habitans de la terre.

6. *pugnabit enim gens contra gentem, & civitas contra civitatem, quia Dominus conturbabit eos in omni angustia.*

6. Une nation se soulevera contre une nation, & une ville contre une ville, parceque le Seigneur jettera le trouble parmi eux, & les réduira à la derniere extrémité.

7. *Vos ergo confortamini, & non dissolvantur manus vestræ: erit enim merces operi vestro.*

7. Prenez donc courage : que vos mains ne s'affoiblissent point, & votre perseverance sera récompensée.

sément ce prophete parloit alors : si c'étoit du tems présent où les dix tribus vivoient dans l'éloignement du vrai Dieu, ou du tems de la captivité de Babylone, ou de celui de la desolation entiere des Juifs qui est arrivée par les Romains, & qui durera jusqu'à la fin des siecles. Peut-être même que tous ces évenemens differens sont compris dans les paroles du prophete, Dieu réunissant tous les tems en un seul point par sa prescience éternelle, à laquelle toutes choses sont toujours présentes. *Tirin. Menoch.*

Ibid. *expl.* sans rendre le culte dû au vrai Dieu.

Ibid. *expl.* sans prêtre qui l'instruise de la loi.

§. 2. *Asa se renouvelle dans la piété.*

8. Asa ayant entendu ce discours & ces prédictions du prophete Azarias fils d'Oded, sentit en lui de nouvelles forces. Il extermina les idoles de toute la terre de Juda & de Benjamin, & des villes du mont Ephraïm, qu'il avoit prises ||; & il rétablit & dédia l'autel du Seigneur ||, qui étoit devant le portique du Seigneur.

8. *Quod cùm audisset Asa, verba scilicet & prophetiam Azaria filii Oded prophetæ, confortatus est, & abstulit idola de omni terra Juda, & de Benjamin, & ex urbibus, quas ceperat, montis Ephraim, & dedicavit altare Domini quod erat ante porticum Domini.*

9. Il assembla tous *ses sujets de la tribu de* Juda *&* de Benjamin, & avec eux plusieurs étrangers des tribus d'Ephraïm, de Manassé & de Simeon : car beaucoup d'Israélites s'étoient venus rendre à lui, voyant que le Seigneur son Dieu étoit avec lui.

9. *Congregavitque universum Judam & Benjamin, & advenas cum eis de Ephraim, & de Manasse, & de Simeon : plures enim ad eum confugerant ex Israel, videntes quòd Dominus Deus illius esset cum eo.*

10. Et lorsqu'ils se furent rendus à Jerusalem le troisiéme mois ||, & l'an quinziéme du regne d'Asa,

10. *Cùmque venissent in Jerusalem mense tertio, anno decimo quinto regni Asa,*

11. ils immolerent au Seigneur en ce jour-là sept

11. *immolaverunt Domino in die illa,*

℣. 8. *expl.* sur Baasa roi d'Israel.

Ibid. *expl.* l'autel des holocaustes qui étoit dans le parvis, devant le portique du temple, & ce portique faisoit la premiere partie du temple, lui servant de vestibule.

℣. 10. *expl.* qui répond en partie à notre mois de May. C'etoit donc apparemment pour la Pentecôte qu'ils étoient venus à Jerusalem.

de manubiis & præda quam adduxerant, boves ſeptingentos, & arietes ſeptem millia.

cens bœufs & ſept mille moutons ", des dépouilles & du butin qu'ils avoient emmené.

§. 3. *Le Roi & le peuple renouvellent l'alliance avec le Seigneur.*

12. *Et intravit ex more ad corroborandum fœdus, ut quærerent Dominum Deum patrum ſuorum in toto corde, & in tota anima ſua.*

12. Et le roi entra, ſelon la coutume, pour confirmer l'alliance, *& promettre de nouveau* de chercher le Dieu de leurs peres de tout leur cœur & de toute leur ame.

13. *Si quis autem, inquit, non quæſierit Dominum Deum Iſrael, moriatur, à minimo uſque ad maximum, à viro uſque ad mulierem.*

13. Et ſi quelqu'un, ajouta-t-il, ne cherche pas le Seigneur le Dieu d'Iſrael, qu'il ſoit puni de mort; grands ou petits, hommes ou femmes ſans exception.

14. *Juraveruntque Domino voce magnâ in jubilo, & in clangore tuba, & in ſonitu buccinarum.*

14. Ils firent donc ſerment au Seigneur avec de grandes exclamations & des cris de joie au ſon des trompettes & des hautsbois.

15. *Omnes qui erant in Juda cum execratione: in omni enim corde ſuo juraverunt, & in tota voluntate quæſierunt eum, & invenerunt: præſtititque ei Domi-*

15. Tous ceux qui étoient dans la Judée accompagnerent ce ſerment d'execration ": car ils jurerent de tout leur cœur, & ils chercherent Dieu de toute la plénitude de leur volonté, auſſi ils le trou-

℣. 11. *lettr.* arietes.

℣. 15. *expl.* ſouhaitant qu'il leur arrivât du mal s'ils y manquoient.

verent ; & le Seigneur leur donna le repos & la paix avec tous leurs voiſins.

nus requiem per circuitum.

16. Il ôta auſſi l'autorité ſouveraine // à Maacha ſa mere //; parcequ'elle avoit élevé dans un bois une idole à Priape, laquelle il détruiſit entierement, la mit en pieces, & la brûla dans le torrent de Cedron //.

16. *Sed & Maacham matrem Aſa regis ex auguſto depoſuit imperio: eò quòd feciſſet in luco ſimulachrum Priapi; quod omne contrivit, & in fruſta comminuens, combuſſit in torrente Cedron.*

17. Cependant il y eut encore quelques hauts-lieux dans Iſrael : mais le cœur d'Aſa fut néanmoins parfait // tous les jours de ſa vie //.

17. *Excelſa autem derelicta ſunt in Iſrael : attamen cor Aſa erat perfectum cunctis diebus ejus.*

18. Et il porta dans la maiſon du Seigneur ce que ſon pere & lui avoient fait vœu d'y donner, l'argent, l'or, & les vaſes de differentes ſortes.

18. *Eaque quæ voverat pater ſuus, & ipſe intulit in domum Domini, argentum, & aurum, vaſorumque diverſam ſupellectilem.*

19. Et il n'y eut point de guerre juſqu'à la tren-

19. *Bellum verò non fuit uſque ad tri-*

℣. 16. *expl.* le gouvernement du royaume.

Ibid. *expl.* ou à ſa propre mere, femme d'Abia: ou à ſa grand'mere, & mere d'Abia. Car il y a eu deux reines de ce nom.

Ibid. *expl.* ou ſur le bord du torrent, ou dans le lit même de ſon cours, où il n'y avoit pas toujours de l'eau.

℣. 17. *expl.* en ce qu'il n'adora jamais que le vrai Dieu : car il commit pluſieurs fautes, dont il eſt parlé dans la ſuite de ce livre. *Tirin.*

Ibid. Voyez l'explication du v. 2. du ch. précedent.

geſimum quintum annum regni Aſa.

te-cinquiéme année du regne d'Aſa ||.

℣. 19. c'eſt-à-dire, du royaume de Juda, qu'Aſa tenoit alors, étant dans la quinziéme année de ſon regne.

CHAPITRE XVI. ||

§. 1. *Aſa appelle à ſon ſecours le Roi de Syrie contre le Roi d'Iſrael.*

1. *ANno autem trigeſimo ſexto regni ejus, aſcendit Baaſa rex Iſrael in Judam, & muro circumdabat Rama, ut nullus tutè poſſet egredi & ingredi de regno Aſa.*

1. MAis l'an trente-ſix de ſon regne || Baaſa roi d'Iſraël vint en Juda, & y fortifia Rama d'une muraille tout autour, afin que nul du royaume d'Aſa ne pût ſûrement ni entrer ni ſortir.

2. *Protulit ergo Aſa argentum & aurum de theſauris domûs Domini, & de theſauris regis, miſitque ad Benadad regem Syriæ, qui habitabat in Damaſco, dicens:*

2. Alors Aſa prit l'or & l'argent qui étoit dans les tréſors de la maiſon du Seigneur, & dans les tréſors du roi, & les envoya à Benadad roi de Syrie, qui demeuroit à Damas, & lui fit dire de ſa part :

3. *Fœdus inter me & te eſt, pater quoque meus & pater tuus habuêre concordiam: quam ob rem*

3. Il y eut une alliance entre vous & moi, comme mon pere & le vôtre ont toujours vécu en bonne intelligence : c'eſt pour-

Voyez 3. *Reg.* 15. 17. &c.

℣. 1. *expl.* de la monarchie de Juda qu'Aſa avoit rendu ſi puiſſante, & dont il faut commencer à compter les années depuis la diviſion des deux Etats. Car il paroît 3. *Reg.* 15. 33. que Baaſa eſt mort l'an 27. d'Aſa.

quoi je vous ai envoyé de l'argent & de l'or, afin que vous rompiez l'alliance que vous avez faite avec Baasa roi d'Israel, & que vous l'obligiez de se retirer de mes Etats.

misi tibi argentum & aurum, ut rupto fœdere, quod habes cum Baasa rege Israel, facias eum à me recedere.

4. Benadad n'eut pas plutôt reçu cette nouvelle, qu'il envoya ses Generaux d'armée contre les villes d'Israel, qui prirent Ahion, Dan, Abelmaïm, & toutes les villes murées de Nephthali.

4. *Quo comperto, Benadad misit principes exercituum suorum ad urbes Israel: qui percusserunt Ahion, & Dan, & Abelmaim, & universas urbes Nephthali muratas.*

5. Ce que Baasa ayant appris, il cessa de bâtir Rama, & laissa son ouvrage imparfait.

5. *Quod cùm audisset Baasa, destit ædificare Rama, & intermisit opus suum.*

6. Alors le roi Asa prit ce qu'il y avoit de monde dans Juda, & fit enlever de Rama toutes les pierres & tout le bois que Baasa avoit préparé pour la bâtir, & il les employa à bâtir Gabaa & Maspha.

6. *Porrò Asa rex assumpsit universum Judam, & tulerunt lapides de Rama, & ligna quæ ædificationi præparaverat Baasa, ædificavitque ex eis Gabaa, & Maspha.*

§. 2. *Un Prophete reprend Asa qui le fait mettre en prison.*

7. En ce même-tems le prophete Hanani vint trouver le roi Asa, & lui dit: Parceque vous avez mis votre confiance dans le roi de Syrie, & non pas dans le Seigneur votre Dieu, l'armée du roi de Syrie, pour cette raison

7. *In tempore illo venit Hanani propheta ad Asa regem Juda, & dixit ei: Quia habuisti fiduciam in rege Syriæ, & non in Domino Deo tuo, idcircò evasit Syriæ regis exercitus*

ctus de manu tua.

s'eſt échappée de vos mains ″.

8. *Nonne Æthiopes & Libyes multò plures erant, quadrigis & equitibus, & multitudine nimiâ: quos, cùm Domino credidiſſes, tradidit in manu tua?*

8. Les Ethiopiens & les Libyens n'avoient-ils point une armée plus nombreuſe en chariots, en cavalerie, & en une multitude prodigieuſe? Et parceque vous mîtes votre confiance en Dieu, Dieu vous les livra entre les mains.

9. *Oculi enim Domini contemplantur univerſam terram, & præbent fortitudinem his, qui corde perfecto credunt in eum. Stultè igitur egiſti, & propter hoc ex præſenti tempore adverſum te bella conſurgent.*

9. Car les yeux du Seigneur contemplent toute la terre, & ils inſpirent de la force à ceux qui croient en lui d'un cœur parfait ″. Vous avez donc agi follement; & à cauſe de cela des guerres vont s'élever dès-à-préſent contre vous ″.

10. *Iratuſque Aſa adverſus Videntem, juſſit eum mitti in nervum: valdè quippe ſuper hoc fuerat indignatus: & interfecit de populo in tempore illo plurimos.*

10. Aſa en colere contre le prophete, commanda qu'on le mît en priſon: car la remontrance de ce prophete l'avoit irrité au dernier point. Et dans ce même tems il en fit mourir pluſieurs d'entre le peuple ″.

§. 3. *Mort d'Aſa.*

11. *Opera enim Aſa*

11. Or toutes les ac-

℣. 7. *expl.* Si vous aviez mis votre confiance dans le Seigneur, vous auriez vaincu non ſeulement Baaſa, mais auſſi le roi de Syrie ſon allié. *Tirin.*

℣. 9. *expl.* qui mettent toute leur confiance en lui.

Ibid. *expl.* ſous le regne de votre fils. *Synopſ.*

℣. 10. *ex.* parcequ'ils ſe montroient favorables au prophete.

tions d'Asa depuis les premieres jusques aux dernieres, sont écrites dans le livre // des rois de Juda & d'Israel.

prima & novissima, scripta sunt in libro regum Juda & Israel.

12. Asa tomba aussi malade la trente-neuviéme année de son regne, d'une très-violente douleur aux pieds //; & cependant il n'eut point recours au Seigneur dans son mal, mais il mit plutôt sa confiance dans la science des médecins //.

12. *Ægrotavit etiam Asa trigesimo nono regni sui, dolore pedum vehementissimo, & nec in infirmitate sua quæsivit Dominum, sed magis in medicorum arte confisus est.*

13. Et il dormit avec ses peres; & mourut la quarante & uniéme année de son regne //.

13. *Dormivitque cum patribus suis: & mortuus est anno quadragesimo primo regni sui.*

14. Il fut enterré dans le sépulcre qu'il s'étoit fait faire en la ville de David: & on le mit sur son lit tout rempli d'odeurs & de parfums les plus excellens //, où les parfumeurs avoient employé toute leur science; & ils les brûlerent sur lui avec beaucoup de faste & de vanité.

14. *Et sepelierunt eum in sepulchro suo quod foderat sibi in civitate David: posueruntque eum super lectum suum plenum aromatibus & unguentis meretriciis, quæ erant pigmentariorum arte confecta, & combusserunt super eum ambitione nimiâ.*

℣. 11. *expl.* autre que ceux que nous avons maintenant, & qui étoit bien plus ample.

℣. 12. Hebr. *usque ad sursum*, depuis les pieds jusqu'à la tête.

Ibid. *expl.* Il n'est pas repris de s'être servi du secours des medecins; mais d'avoir oublié de recourir à Dieu par une serieuse pénitence & une humble priere. *Synops.*

℣. 13. *expl.* à la fin de cette année, l'an du monde 3090.

℣. 14. lettr. *unguentis meretriciis*, de parfums de courtisanes.

CHAPITRE XVII.

§. 1. *Piété de Joſaphat.*

1. *REgnavit autem Joſaphat filius ejus pro eo, & invaluit contra Iſrael.*

2. *Conſtituetque militum numeros in cunctis urbibus Juda, quæ erant vallata muris. Præſidiaque diſpoſuit in terra Juda, & in civitatibus Ephraim quas ceperat Aſa pater ejus.*

3. *Et fuit Dominus cum Joſaphat, quia ambulavit in viis David patris ſui primis: & non ſperavit in Baalim,*

4. *ſed in Deo patris ſui, & perrexit in præceptis illius, & non juxta peccata Iſrael.*

5. *Confirmavitque Dominus regnum in*

1. JOſaphat ſon fils regna en ſa place, & il eut *toujours* l'avantage ſur Iſrael. L'an du monde 3090. Avant J. C. 914.

2. Il mit garniſon dans toutes les villes de Juda fermées de murailles, & il diſtribua ſes troupes dans la terre de Juda, & dans les villes d'Ephraim qu'Aſa ſon pere avoit priſes.

3. Le Seigneur fut avec Joſaphat, parcequ'il marcha dans les premieres voies de David ″ ſon ayeul ″, & qu'il ne mit point ſa confiance dans les idoles ″,

4. mais dans le Dieu de ſon pere, & il marcha fidellement dans la voie de ſes préceptes, & ne ſuivit point les déreglemens d'Iſrael.

5. Ainſi Dieu affermit le royaume dans ſa main″,

℣. 3. *expl.* où il marcha avant ſon peché.
Ibid. *lettr.* ſon pere.
Ibid. *lettr.* in Baalim.
℣ 5. *autr.* par ſa main, c'eſt-à-dire, celle de Dieu.

& tous ceux de Juda vinrent lui faire des préſens. De ſorte qu'il ſe trouva comblé d'une infinité de richeſſes & d'une très-grande gloire.

manu ejus, & dedit omnis Juda munera Joſaphat : factaque ſunt ei infinita divitiæ, & multa gloria.

6. Comme ſon cœur étoit plein de force & de zele pour l'obſervation des préceptes du Seigneur, il fit abattre dans Juda les hauts-lieux & les bois *conſacrés aux idoles.*

6. *Cùmque ſumſiſſet cor ejus audaciam propter vias Domini, etiam excelſa & lucos de Juda abſtulit.*

L'an du monde 3092. Avant J. C. 912.

7. La troiſiéme année de ſon regne, il envoya des premiers ſeigneurs de ſa Cour, ſavoir Benhaïl, Obdias, Zacharie, Nathanael, & Michée, pour inſtruire // dans les villes de Juda,

7. *Tertio autem anno regni ſui, miſit de principibus ſuis Benhail, & Obdiam, & Zachariam, & Nathanael, & Micheam, ut docerent in civitatibus Juda :*

8. Il joignit à eux les Levites Semeïas, Nathanias, & Zabadias, Aſael, Semiramoth, & Jonathan, Adonias, Thobias, & Thobadonias, *tous* Levites; & les prêtres Eliſama & Joram :

8. *& cum eis Levitas, Semeiam, & Nathaniam, & Zabadiam, Aſael quoque, & Semiramoth, & Jonathan, Adoniamque, & Thobiam, & Thobadoniam, Levitas, & cum eis Eliſamæ & Joram ſacerdotes,*

9. & ils inſtruiſoient tout le peuple de Juda, & portoient avec eux le livre

9. *docebantque populum in Juda, habentes librum legis Do-*

℣. 7. *expl.* non pas pour inſtruire par eux-mêmes, mais pour appuyer de leur autorité les prêtres & les Levites qui étoient envoyés pour inſtruire les peuples. *Menoch.*

mini, & circuibant cunctas urbes Juda, atque erudiebant populum.

de la loi du Seigneur ℣ : & ils alloient dans toutes les villes de Juda, & y enſeignoient le peuple.

§. 2. *Actions de Joſaphat.*

10. *Itaque factus eſt pavor Domini ſuper omnia regna terrarum, quæ erant per gyrum Juda, nec audebant bellare contra Joſaphat.*

10. Ainſi la terreur du Nom de Dieu ſe répandit dans tous les royaumes ℣ qui étoient aux environs de Juda; de ſorte qu'ils n'oſoient prendre les armes contre Joſaphat.

11. *Sed & Philiſthæi Joſaphat munera deferebant, & vectigal argenti. Arabes quoque adducebant pecora, arietum ſeptem millia ſeptingenta, & hircorum totidem.*

11. Les Philiſtins mêmes venoient faire des préſens à Joſaphat, & ils lui payoient un tribut d'argent ℣. Les Arabes lui amenoient des troupeaux, ſept mille ſept cens moutons & autant de boucs ℣.

12. *Crevit ergo Joſaphat, & magnificatus eſt uſque in ſublime: atque ædificavit in Juda domos ad inſtar turrium, urbeſque muratas.*

12. De-ſorte que Joſaphat devint puiſſant, & s'éleva juſqu'à un très-haut point de grandeur: & il bâtit des fortereſſes ℣ dans Juda, en forme de tours, & des villes fermées de murailles.

13. *Et multa opera paravit in urbibus*

13. Et il fit de grandes choſes dans toutes les vil-

℣. 9. *expl.* le Deuteronome, ou même tout le Pentateuque, qui eſt compris ſous le nom de *la loi*. Menoch.

℣. 10. *lettr.* regna terrarum.

℣. 11. *expl.* ce qu'ils avoient commencé de faire depuis les tems de David & de Salomon. *Menoch.*

Ibid. *expl.* qu'ils lui payerent pour tributs après qu'il les eut vaincus. *Synopſ.*

℣. 12. *lettr.* des maiſons.

les de Juda". Et il y avoit auſſi des gens aguerris & vaillens dans Jeruſalem.

14. dont voici le dénombrement", ſelon les maiſons & les familles de chacun : Dans Juda les principaux officiers de l'armée étoient, Ednas qui en étoit le General, & qui avoit avec lui trois cens mille hommes très-vaillans.

15. Après lui le premier étoit Johanan, qui avoit avec lui deux cens quatre-vingt mille hommes.

16. Après celui-ci étoit Amaſias fils de Zechri, conſacré au Seigneur", & avec lui deux cens mille hommes fort braves.

17. Il étoit ſuivi d'Eliada redoutable dans les combats, qui commandoit deux cens mille hommes armés d'arcs & de boucliers.

18. Après lui étoit auſſi Jozabad, qui étoit à la tête de cent quatre-vingt mille hommes, tous gens & de tête & de main.

Juda : viri quoque bellatores, & robuſti erant in Jeruſalem,

14. *quorum iſte numerus per domos atque familias ſingulorum : in Juda principes exercitûs, Ednas dux, & cum eo robuſtiſſimi viri trecenta millia.*

15. *Poſt hunc Johanan princeps, & cum eo ducenta octoginta millia.*

16. *Poſt iſtum quoque Amaſias filius Zechri, conſecratus Domino, & cum eo ducenta millia virorum fortium.*

17. *Hunc ſequebatur robuſtus ad prælia Eliada, & cum eo tenentium arcum & clypeum ducenta millia.*

18. *Poſt iſtum etiam Jozabad, & cum eo centum octoginta millia expeditorum militum.*

℣. 13. *expl.* il fortifia les villes de Juda avec beaucoup de ſoin & de dépenſe. *Vatab.*

℣. 14. *Hebr.* & voici les chefs de familles qui les commandoient.

16. *expl.* qui s'étoit lui-même offert pour ſervir dans l'armée du Seigneur.

19. *Hi omnes erant ad manum regis, exceptis aliis, quos posuerat in urbibus muratis, in universo Juda.*

19. Toutes ces troupes étoient près de la personne du roi ℣, sans compter les autres qu'il avoit mises dans les villes murées par tout le royaume de Juda.

℣. 19. *Hebr.* servoient le roi.

CHAPITRE XVIII.

§. 1. *Alliance entre Josaphat & Achab.*

1. *FUit ergo Josaphat dives & inclytus multum, & affinitate conjunctus est Achab.*

1. JOsaphat fut donc très-riche & acquit beaucoup de gloire; & il contracta alliance avec Achab ℣.

2. *Descenditque post annos ad eum in Samariam: ad cujus adventum mactavit Achab arietes & boves plurimos, ipsi, & populo qui venerat cum eo: persuasitque illi ut ascenderet in Ramoth Galaad.*

2. Quelques années après ℣ il l'alla voir à Samarie: & Achab à son arrivée fit immoler beaucoup de bœufs & de moutons en sa consideration, & en consideration du monde qui étoit venu avec lui: & il lui persuada de marcher *avec lui* contre Ramoth de Galaad.

3. *Dixitque Achab rex Israel ad Josaphat regem Juda: Veni mecum in Ramoth Ga-*

3. Achab roi d'Israel dit donc à Josaphat roi de Juda: Venez avec moi à Ramoth de Galaad. Et Jo-

℣. 1. *expl.* parceque Joram son fils épousa Athalia fille d'Achab. *Voyez les explications du 2. v. du 22. ch. du 3. liv. des Rois.*

℣. 2. *expl.* la troisiéme année de son regne. 3. *Reg.* 22. an du monde 3107. avant JESUS-CHRIST. 897.

saphat lui répondit : Vous pouvez disposer de moi comme de vous; mon peuple est votre peuple, & nous vous accompagnerons à cette guerre.

laad. Cui ille respondit ; Ut ego, & tu : sicut populus tuus, sic & populus meus : tecumque erimus in bello.

4. Et Josaphat dit au roi d'Israel : Consultez, je vous prie, aujourd'hui la volonté du Seigneur.

4. *Dixitque Josaphat ad regem Israel : Consule, obsecro, impræsentiarum sermonem Domini.*

5. Le roi d'Israel assembla donc quatre cens prophetes, & il leur dit, Dois-je aller faire la guerre à Ramoth de Galaad, ou me tenir en paix : Et eux répondirent : Allez, & Dieu livrera *la ville* entre les mains du roi.

5. *Congregavit igitur rex Israel prophetarum quadringentos viros, & dixit ad eos : In Ramoth Galaad ad bellandum ire debemus, an quiescere ? At illi : Ascende, inquiunt, & tradet Deus in manu regis.*

6. Josaphat lui dit : N'y a-t-il point ici quelque prophete du Seigneur, afin que nous le consultions aussi ?

6. *Dixitque Josaphat : Numquid non est hîc prophetes Domini, ut ab illo etiam requiramus ?*

7. Et le roi d'Israel dit à Josaphat : Il y a *ici* un homme par qui nous pouvons consulter la volonté du Seigneur : mais je le hai, parcequ'il ne me prophetise jamais rien de bon, & me prédit toujours du mal. C'est Michée ‖ fils de Jemla. Jo-

7. *Et ait rex Israel ad Josaphat : Est vir unus à quo possumus quærere Domini voluntatem : sed ego odi eum, quia non prophetat mihi bonum, sed malum omni tempore : est autem Michæas filius Jemla. Dixitque*

℣. 7. Ce n'est pas celui qui est entre les petits prophetes, qui n'a commencé à paroître que sous Joathan ; celui-ci est de 130. ans plus vieux.

Josaphat : Ne loquaris , rex , hoc modo.

8. *Vocavit ergo rex Israel unum de eunuchis , & dixit ei : Voca citò Michaam filium Jemla.*

9. *Porrò rex Israel , & Josaphat rex Juda, uterque sedebant in solio suo , vestiti cultu regio : sedebant autem in area juxta portam Samariæ , omnesque prophetæ vaticinabantur coram eis.*

10. *Sedecias verò filius Chanaana fecit sibi cornua ferrea , & ait : Hæc dicit Dominus : His ventilabis Syriam , donec conteras eam.*

saphat répondit : O roi, ne parlez pas ainsi.

8. Le roi d'Israel fit donc venir un de ses eunuques, & lui dit : Faites-moi venir tout présentement Michée fils de Jemla.

9. Or le roi d'Israel & Josaphat roi de Juda, étoient assis chacun sur un trône, vêtus avec une magnificence royale : & ils étoient assis dans la place qui est près de la porte de Samarie ; & tous les prophetes prophetisoient devant eux.

10. Alors Sedecias fils de Chanaana, se fit des cornes de fer ", & dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous secouerez & vous frapperez avec ces cornes la Syrie, jusqu'à ce que vous l'ayez détruite.

§. 2. *Le Prophete Michée prédit leur défaite.*

11. *Omnesque prophetæ similiter prophetabant , atque dicebant : Ascende in Ramoth Galaad , & prosperaberis , & tradet*

11. Les autres prophetes prophetisoient tous la même chose, & disoient *au roi :* Marchez contre Ramoth de Galaad, vous aurez un succès heureux,

℣. 10. *expl.* Il étoit assez ordinaire aux prophetes, de joindre l'action à la parole, pour faire plus d'impression sur les hommes. De sorte que pour entendre ceci, il faut s'imaginer que Sedecias qui faisoit le prophete, s'agittoit comme un taureau furieux, & frappoit avec ces cornes qu'il s'étoit fait faire.

& le Seigneur la livrera entre les mains du roi.

12. Mais celui qui avoit été envoyé pour faire venir Michée, lui dit : Voilà que tous les prophetes prédiſent tous d'une voix un bon ſuccès au roi : Je vous prie donc que vos paroles ne ſoient point differentes des leurs, & que votre prédiction ſoit favorable.

13. Michée lui répondit : Vive le Seigneur, je dirai tout ce que mon Dieu m'aura ordonné de dire.

14. Michée vint donc ſe préſentet au roi ; & le roi lui dit : Michée, devons-nous marcher contre Ramoth de Galaad pour l'aſſieger, ou demeurer ici en paix? Michée lui répondit : Allez, toutes choſes vous réüſſiront heureuſement", & les ennemis vous ſeront livrés entre les mains.

15. Le roi ajoûta : Je vous conjure inſtament" de ne me parler que ſelon

eos Dominus in manus regis.

12. *Nuntius autem, qui ierat ad vocandum Michaam, ait illi : Ecce verba omnium prophetarum uno ore bona regi annuntiant : quæſo ergo te ut & ſermo tuus ab eis non diſſentiat, loquariſque proſpera.*

13. *Cui reſpondit Michaas : Vivit Dominus, quia quodcumque dixerit mihi Deus meus, hoc loquar.*

14. *Venit ergo ad regem ; cui rex ait : Michaa, ire debemus in Ramoth Galaad ad bellandum, an quieſcere? Cui ille reſpondit : Aſcendite ; cuncta enim proſpera evenient, & tradentur hoſtes in manus veſtras.*

15. *Dixitque rex : Iterùm atque iterùm te adjuro, ut mihi*

℣. 14. *expl.* Ce qu'il ne diſoit que par ironie : & le roi l'entendit bien, comme il paroît par ce qui ſuit. Voyez ce qui a été dit 3. *Reg.* 22. 15.

℣. 15. *lettr.* Iterùm atque iterùm te adjuro. *Hebr.* Je vous conjure au nom de Dieu. *Vatab.*

non loquaris niſi quod verum eſt, in nomine Domini.

la verité, & au nom du Seigneur.

16. *At ille ait: Vidi univerſum Iſrael diſperſum in montibus, ſicut oves abſque paſtore; & dixit Dominus: Non habent iſti dominos: revertatur unuſquiſque in domum ſuam in pace.*

16. Michée *alors* lui dit: J'ai vû tout Iſrael diſperſé dans les montagnes comme des brebis ſans paſteur; & le Seigneur a dit: Ces gens-là n'ont point de chef: que chacun retourne en paix dans ſa maiſon.

17. *Et ait rex Iſrael ad Joſaphat: Nonne dixi tibi, quòd non prophetaret iſte mihi quidquam boni, ſed ea quæ mala ſunt?*

17. Auſſitôt le roi d'Iſrael dit à Joſaphat: Ne vous ai-je pas bien dit, que cet homme ne me prophetiſe jamais rien de bon, mais ſeulement des malheurs?

18. *At ille: Idcircò, ait, audite verbum Domini: Vidi Dominum ſedentem in ſolio ſuo, & omnem exercitum cœli aſſiſtentem ei à dextris & à ſiniſtris.*

18. Et Michée repliqua: Ecoutez donc la parole du Seigneur: J'ai vû le Seigneur aſſis ſur ſon trône, & toute l'armée du ciel autour de lui à droit & à gauche.

19. *Et dixit Dominus: Quis decipiet Achab regem Iſrael, ut aſcendat & corruat in Ramoth Galaad? Cùmque diceret unus hoc modo, & alter alio:*

19. Et le Seigneur a dit: Qui ſéduira Achab roi d'Iſrael, afin qu'il marche contre Ramoth de Galaad, & qu'il y périſſe? Comme l'un répondoit d'une façon, & l'autre d'une autre ″,

℣. 19. *expl.* Le prophete fait voir que Dieu a differens moyens pour conduire les decrets de ſa providence à leur fin. *Synopſ.* 3. *Reg.* 22. 20.

20. l'eſprit // s'avança, & ſe préſenta devant le Seigneur, & lui dit : C'eſt-moi qui le ſéduirai. Le Seigneur ajoûta : Comment le ſéduiras-tu ?

21. J'irai, répondit cet eſprit, & je ſerai un eſprit menteur en la bouche de tous ſes prophetes. Le Seigneur dit : Tu le ſéduiras, & tu en viendras à bout ; va, & fais ce que tu dis.

22. C'eſt donc maintenant que le Seigneur a mis un eſprit de menſonge en la bouche de tous vos prophetes ; & le Seigneur a prononcé des malheurs contre vous.

23. Or Sedecias fils de Chanaana s'approcha de Michée, & le frappa ſur la joue, & dit : Par où l'Eſprit du Seigneur a-t-il paſſé & s'en eſt-il allé de moi pour te parler ?

24. Michée répondit : Vous le verrez vous-même le jour que vous paſſerez de chambre en chambre pour vous cacher //.

20. *proceſſit ſpiritus & ſtetit coram Domino, & ait : Ego decipiam eum. Cui Dominus : In quo, inquit, decipies ?*

21. *At ille reſpondit : Egrediar, & ero ſpiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus. Dixit Dominus : Decipies, & prævalebis ; egredere, & fac ita.*

22. *Nunc igitur, ecce Dominus dedit ſpiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum, & Dominus locutus eſt de te mala.*

23. *Acceſſit autem Sedecias filius Chanaana, & percuſſit Michæa maxillam, & ait : Per quam viam tranſivit ſpiritus Domini à me, ut loqueretur tibi ?*

24. *Dixitque Michæas : Tu ipſe videbis in die illo, quando ingreſſus fueris cubiculum de cubiculo ut abſcondaris.*

℣. 20. *expl.* malin.

℣. 24. *expl.* & vous échapper de la fureur des officiers du roi, qui vous chercheront pour vous punir de l'avoir trompé.

§. 3. *Michée eſt mis en priſon. Sa prédiction eſt vérifiée.*

25. *Præcepit autem rex Iſrael, dicens: Tollite Michæam, & ducite eum ad Amon principem civitatis, & ad Joas filium Amelech.*

25. Le roi d'Iſrael donna ſes ordres, & dit : Prenez Michée, & le menez à Amon gouverneur de la ville, & à Joas fils d'Amelech,

26. *Et dicetis : Hæc dicit rex : Mittite hunc in carcerem, & date ei panis modicum, & aquæ pauxillum, donec revertar in pace.*

26. & dites-leur : Voici ce que le roi a ordonné : Mettez cet homme dans la priſon ; & qu'on ne lui donne qu'un peu de pain & un peu d'eau, juſqu'à ce que je revienne en paix.

27. *Dixitque Michæas : Si reverſus fueris in pace non eſt locutus Dominus in me. Et ait : Audite, omnes populi.*

27. Michée repartit : Si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par ma bouche ||. Et il ajoûta : Peuples, écoutez tous *ce que je dis.*

28. *Igitur aſcenderunt rex Iſrael & Joſaphat rex Judæ in Ramoth Galaad.*

28. Le roi d'Iſrael, & Joſaphat roi de Juda marcherent donc contre Ramoth de Galaad.

29. *Dixitque rex Iſrael ad Joſaphat: Mutabo habitum, & ſic ad pugnam vadam, tu autem induere veſtibus tuis. Mutatoque rex Iſrael habitu, venit ad bellum.*

29. Et le roi d'Iſrael dit à Joſaphat : J'irai au combat après avoir changé d'habit. Mais pour vous prenez vos habits *ordinaires*. Ainſi le roi d'Iſrael changea d'habit, & vint au combat.

30. *Rex autem Syriæ præceperat ducibus*

30. Mais le roi de Syrie donna ſes ordres aux offi-

|| 27. *lettr.* n'a point parlé en moi.

ciers qui commandoient la cavalerie, & leur dit : Ne vous attachez dans le combat à aucun, ni petit ni grand, mais seulement au roi d'Israel.

equitatûs sui, dicens : Ne pugnetis contra minimum, aut contra maximum, nisi contra solum regem Israel.

31. Ainsi lorsque ceux qui commandoient la cavalerie apperçûrent Josaphat, ils dirent : C'est le roi d'Israel. Ils l'environnerent de tous côtés, & commencerent à le charger: mais ce prince poussa des cris au Seigneur qui le secourut, & les écarta tous de lui.

31. *Itaque cùm vidissent principes equitatûs Josaphat, dixerunt : Rex Israel est iste. Et circumdederunt eum dimicantes : at ille clamavit ad Dominum, & auxiliatus est, atque avertit eos ab illo.*

32. Car comme ces chefs de la cavalerie virent que ce n'étoit point le roi d'Israel, ils le laisserent.

32. *Cùm enim vidissent duces equitatûs, quòd non esset rex Israel, reliquerunt eum.*

33. Il arriva qu'un homme du peuple ‖ tira une fleche au hazard, & qu'il en frappa le roi d'Israel entre le coû & les épaules ‖. Il dit aussitôt à son cocher : Tourne bride, & tire-moi du combat, car je suis blessé.

33. *Accidit autem ut unus è populo sagittam in incertum jaceret, & percuteret regem Israel inter cervicem & scapulas. At ille auriga suo ait : Converte manum tuam, & educ me de acie, quia vulneratus sum.*

℣. 33. desunt hæc verba in hebræo.

Ibid. *expl.* Il est dit au 3. *Reg.* 22. 34. que la fleche le vint frapper entre le poûmon & l'estomach : ce qui fait voir que venant d'en-bas, elle entra par là, mais qu'elle sortit par les épaules. *Menoch.*

34. *Et finita eſt pugna in die illo : porrò rex Iſrael ſtabat in curru ſuo contrà Syros uſque ad veſperam, & mortuus eſt occidente ſole.*

34. Ainſi la guerre fut terminée en ce jour ". Cependant le roi d'Iſrael demeura dans ſon chariot juſqu'au ſoir, faiſant ferme contre les Syriens ", & il mourut au coucher du ſoleil.

℣. 34. *Hebr.* le combat fut fort opiniâtré.
Ibid. *expl.* pour ne point décourager ſes gens.

CHAPITRE XIX.

§. 1. *Joſaphat eſt repris d'avoir ſecouru Achab.*

1. *Reverſus eſt autem Joſaphat rex Juda in domum ſuam pacificè in Jeruſalem.*

1. Joſaphat s'en revint en paix " dans ſon palais à Jeruſalem.

2. *Cui occurrit Jehu filius Hanani Videns, & ait ad eum : Impio prabes auxilium, & his qui oderunt Dominum amicitiâ jungeris, & idcircò iram quidem Domini merebaris :*

2. Le prophete Jehu fils d'Hanani vint au-devant de lui, & lui dit : Vous donnez du ſecours à un impie, & vous faites alliance avec ceux qui haïſſent le Seigneur : vous vous étiez rendu digne pour ce ſujet de la colere de Dieu :

3. *ſed bona opera inventa ſunt in te, eò quòd abſtuleris lucos de terra Juda, & præparaveris cor tuum ut requireres*

3. mais il s'eſt trouvé de bonnes œuvres en vous, parceque vous avez exterminé de la terre de Juda les bois *conſacrés aux idoles*, & que vous avez

℣. 1. *lettr.* pacificè, par où l'Ecriture marque le miracle par lequel Dieu l'avoit délivré.

porté votre cœur à chercher le Seigneur le Dieu de vos peres.

Dominum Deum patrum tuorum.

4. Josaphat demeura donc à Jerusalem, & il fit encore la visite de son peuple, depuis Bersabée jusqu'aux montagnes d'Ephraïm ‖ ; & il les fit rentrer dans le culte du Seigneur le Dieu de leurs peres.

4. *Habitavit ergo Josaphat in Jerusalem : rursumque egressus est ad populum de Bersabee usque ad montem Ephraim, & revocavit eos ad Dominum Deum patrum suorum.*

5. Il établit aussi des juges dans toutes les places fortes de Juda, & dans chaque lieu ‖ *particulier*,

5. *Constituitque judices terræ in cunctis civitatibus Juda munitis per singula loca,*

6. & il donna ses ordres à ses juges, & il leur dit : Prenez bien garde à tout ce que vous ferez : car ce n'est pas la justice des hommes que vous exercez, c'est celle du Seigneur ; & tout ce que vous aurez jugé retombera sur vous.

6. *& præcipiens judicibus : Videte, ait, quid faciatis : non enim hominis exercetis judicium, sed Domini : & quodcumque judicaveritis, in vos redundabit.*

7. Que la crainte du Seigneur soit avec vous, & apportez tous les soins imaginables à vous bien acquitter de votre devoir. Car il n'y a point d'injustice dans le Seigneur notre Dieu, ni d'acception de personnes, ni aucuns desirs de presens.

7. *Sit timor Domini vobiscum, & cum diligentia cuncta facite : non est enim apud Dominum Deum nostrum iniquitas, nec personarum acceptio, nec capido munerum.*

℣. 4. *expl.* où le roi son pere s'étoit rendu maître de plusieurs villes.

℣. 5. *Hebr.* dans chaque ville.

§. 2. *Joſaphat rétablit le culte de Dieu.*

8. *In Jeruſalem quoque conſtituit Joſaphat Levitas, & ſacerdotes, & principes familiarum ex Iſrael, ut judicium & cauſam Domini judicarent habitatoribus ejus.*

8. Joſaphat établit ‖ auſſi dans Jeruſalem des Levites, des prêtres, & des chefs des familles d'Iſrael afin qu'ils y rendiſſent la juſtice à ceux qui y demeuroient, dans les affaires qui regardoient le Seigneur, & dans celles qui regardoient les particuliers ‖.

9. *Præcepitque eis, dicens: Sic agetis in timore Domini fideliter & corde perfecto.*

9. Il leur donna ſes ordres ‖, & leur dit: Vous ferez toutes choſes dans la crainte du Seigneur avec fidelité, & un cœur parfait.

10. *Omnem cauſam, quæ venerit ad vos, fratrum veſtrorum, qui habitant in urbibus ſuis inter cognationem & co-*

10. Quand quelque affaire de vos freres qui ſont dans leurs villes *particulieres*, viendra à vous ‖, ſoit qu'il s'agiſſe de quelque intereſt de famille, ou

℣. 8. *expl.* Il établit, ou plutôt il rétablit; parceque cette autorité du Conſeil qu'ils appelloient *Sanedrin*, avoit été fort troublée ſous le regne des mauvais rois.

Ibid. *expl.* On a ſuivi l'Hebreu, qui porte, *ad judicium Domini, & ad litem.* Or *judicium Domini*, regarde proprement les choſes ſaintes, & *lites* les affaires civiles. Les Interpretes remarquent qu'on ne peut pas conclure de là, que les fonctions ſacerdotales dépendiſſent alors de l'autorité royale: puiſque lorſqu'il eſt marqué *qu'il établit des Levites, &c.* cela s'entend par le miniſtere du ſouverain prêtre Amarias: d'ailleurs, les deux puiſſances ſont clairement diſtinguées au v. 11. plus bas. *Eſtius. Tirin.*

℣. 9. *expl.* leur recommandant de s'acquitter de leurs devoirs avec cette autorité que peut avoir la parole d'un prince, lors même qu'il ne commande pas abſolument. *Eſtius.*

℣. 10. *expl.* par appel.

de quelque queſtion de la loi, des commandemens, des céremonies, & des préceptes : apprenez-leur *ce qui eſt conforme à la loi*, de-peur qu'ils ne pechent contre le Seigneur, & que ſa colere ne vienne ſur vous & ſur vos freres. Et ſi vous vous conduiſez de la ſorte, vous ne pecherez point.

11. Amarias votre pontife ‖ préſidera dans les choſes qui regardent Dieu : & Zabadias fils d'Iſmahel chef de la maiſon de Juda, préſidera dans les affaires qui regardent le roi. Vous avez auſſi les Levites parmi vous, qui vous ſerviront de maîtres. Soiez pleins de force, & acquittez-vous avec ſoin de vos devoirs, & le Seigneur vous traitera favorablement.

gnationem, ubicumque quæſtio eſt de lege, de mandato, de caremoniis, de juſtificationibus : oſtendite eis, ut non peccent in Dominum, & ne veniat ira ſuper vos & ſuper fratres veſtros : ſic ergo agentes non peccabitis.

11. *Amarias autem ſacerdos & pontifex veſter, in his, quæ ad Deum pertinent, præſidebit : porrò Zabadias filius Iſmahel, qui eſt dux in domo Juda, ſuper ea opera erit, quæ ad regis officium pertinent : habetiſque magiſtros Levitas coram vobis, confortamini, & agite diligenter, & erit Dominus vobiſcum in bonis.*

‖. 11. *Hebr.* & ecce Amarias ſacerdos caput (*ſupple*, erit) ſuper vos, *i. e.* præerit vobis. *Vatab.*

CHAPITRE XX.

§. 1. *Josaphat est attaqué par plusieurs ennemis.*

1. *Post hæc congregati sunt filii Moab, & filii Ammon, & cum eis de Ammonitis, ad Josaphat, ut pugnarent contra eum.*

1. APrès ceci, les Moabites & les Ammonites, avec leurs alliés ‖, s'assemblerent contre Josaphat pour lui faire la guerre. L'an du monde 3108.

2. *Veneruntque nuntii, & indicaverunt Josaphat, dicentes: Venit contra te multitudo magna, de his locis quæ trans mare sunt, & de Syriâ, & ecce consistunt in Asasonthamar, quæ est Engaddi.*

2. Des courriers en vinrent apporter la nouvelle à Josaphat, *l'informerent de ce dessein*, & lui dirent: Voici une grande multitude qui vient contre vous, des lieux qui sont au-delà de la mer ‖, & de la Syrie ‖; & ils sont campés à Asasonthamar, qui est Engaddi.

3. *Josaphat autem timore perterritus, totum se contulit ad rogandum Dominum, & pradicavit jejunium universo Juda.*

3. Alors Josaphat saisi de crainte, s'appliqua entierement à prier Dieu, & fit publier un jeûne dans tout le royaume de Juda.

4. *Congregatusque*

4. Tout Juda ‖ s'assem-

✝. 1. *expl.* Les Iduméens ou les Amalecites, qui avoient pris l'habit des Ammonites pour secouer le joug des rois de Juda. *Menoch. ex Hieron.*

✝. 2. *expl.* Ce que les uns entendent de la mer morte, & les autres de la mer rouge.

Ibid. *expl.* de la Syrie de Moab, & non pas de celle de Damas.

✝. 4. *expl.* tous les Juifs de Jerusalem.

bla pour implorer l'assistance du Seigneur : & tous ceux des autres villes vinrent aussi se joindre avec eux.

est Judas ad deprecandum Dominum : sed & omnes de urbibus suis venerunt ad obsecrandum eum.

§. 2. *Prière de Josaphat.*

5. Après que Josaphat se fut levé au milieu de cette multitude dans la maison du Seigneur ||, devant le nouveau vestibule ||,

5. *Cùmque stetisset Josaphat in medio cœtu Juda, & Jerusalem, in domo Domini ante atrium novum,*

6. il dit : Seigneur, qui êtes le Dieu de nos peres, vous êtes le Dieu du ciel, & vous dominez sur les royaumes des nations : Vous avez la force & la puissance en main, & nul ne peut vous resister.

6. *ait : Domine Deus patrum nostrorum, tu es Deus in cœlo, & dominaris cunctis regnis gentium; in manu tua est fortitudo & potentia, nec quisquam tibi potest resistere.*

7. N'est-ce pas vous, mon Dieu, qui avez fait mourir tous les habitans de cette terre en présence de votre peuple d'Israel, & qui l'avez donnée à la posterité d'Abraham votre ami *pour la posseder* à jamais ?

7. *Nonne tu, Deus noster, interfeciſti omnes habitatores terra hujus coram populo tuo Israel, & dediſti eam semini Abraham amici tui in sempiternum ?*

8. Ils y ont établi leur demeure, & y ont bâti un

8. *Habitaverunt-que in ea, & extru-*

v. 5. *expl.* Le temple pris en general avec toutes ses dépendances.

Ibid. *expl.* Ce vestibule étoit appellé nouveau, ou parcequ'on y avoit fait une nouvelle division, pour séparer les hommes d'avec les femmes, ou parcequ'on l'avoit repaté & purifié de toutes les ordures que les rois précedens y avoient faites. *Synopſ.*

xerunt in illa ſanctuarium nomini tuo, dicentes :

ſanctuaire à votre Nom, & ils ont dit :

9. Si irruerint ſuper nos mala, gladius judicii, peſtilentia, & fames, ſtabimus coram domo hac in conſpectu tuo, in qua invocatum eſt nomen tuum: & clamabimus ad te in tribulationibus noſtris, & exaudies, ſalvoſque facies.

9. Si les maux viennent fondre ſur nous, l'épée de *votre* jugement ", la peſte, ou la famine, nous nous préſenterons devant vous dans cette maiſon, où votre Nom a été invoqué, & nous pouſſerons nos cris vers vous dans nos afflictions, & vous nous exaucerez, & vous nous délivrerez.

10. Nunc igitur ecce filii Ammon, & Moab, & mons Seir, per quos non conceſſiſti Iſrael ut tranſirent quando egrediebantur de Ægypto, ſed declinaverunt ab eis, & non interfecerunt illos :

10. Voici donc mainrenant les enfans d'Ammon & de Moab, & *ceux qui habitent* la montagne de Seïr ", ſur les terres deſquels vous ne voulûtes pas permettre à votre peuple d'Iſrael de paſſer lorſqu'ils ſortoient d'Egypte ", les obligeant de prendre une autre route, & de ne les pas détruire ;

11. ècontrariò agunt, & nituntur ejicere nos de poſſeſſione, quam tradidiſti nobis.

11. ces *Ammonites*, *dis-je*, & *les autres* tiennent une conduite bien differente, & font tous leurs efforts pour nous chaſſer des terres que vous nous avez données, & dont vous nous avez mis en poſſeſſion.

℣. 9. *lettr.* gladius judicii, l'épée par laquelle Dieu exerce ſon jugement.

℣. 10. *expl.* habitée par les Iduméens.

Ibid. *Deut.* 2. 5.

12. Vous qui êtes notre Dieu, ne ferez-vous donc point juſtice de ces gens-là ? Nous reconnoiſſons que nous n'avons point aſſez de force pour réſiſter à toute cette multitude qui vient fondre ſur nous. Mais comme nous ne ſavons pas *même* ce que nous avons à faire, il ne nous reſte autre choſe que de tourner nos yeux vers vous.

12. *Deus noſter, ergo non judicabis eos ? In nobis quidem non eſt tanta fortitudo, ut poſſimus huic multitudini reſiſtere, quæ irruit ſuper nos. Sed cùm ignoremus quid agere debeamus hoc ſolùm habemus reſidui, ut oculos noſtros dirigamus ad te.*

§. 3. *Joſaphat exhorte le peuple.*

13. Or tout le peuple de Juda étoit devant le Seigneur, avec leurs femmes, leurs enfans, & ceux-mêmes qui étoient encore à la mammelle ″.

13. *Omnis verò Juda ſtabat coram Domino, cum parvulis, & uxoribus, & liberis ſuis.*

14. Là ſe trouva auſſi Jahaziel fils de Zacharie, fils de Banaïas, fils de Jehiel, fils de Mathanias, Levite de la famille d'Aſaph, & l'Eſprit de Dieu deſcendit ſur lui au milieu de cette multitude,

14. *Erat autem Jahaziel filius Zachariæ, filii Banaiæ, filii Jehiel, filii Mathaniæ, Levites de filiis Aſaph, ſuper quem factus eſt Spiritus Domini in medio turbæ.*

15. & il dit : Ecoutez, vous tous *peuple de* Juda, & vous autres qui demeurez à Jeuſalem ; & vous auſſi, roi Joſaphat : Voici

15. *& ait : Attendite, omnis Juda, & qui habitatis Jeruſalem, & tu, rex Joſaphat : Hæc dicit Do-*

℣. 13. lettr. *cum parvulis. expl.* C'étoit l'uſage parmi les Hebreux, de joindre les cris des enfans aux prieres qu'ils faiſoient pour appaiſer la colere de Dieu dans quelque miſere publique, comme il paroît *Judith.* 4. 9. *Jonæ.* 3. 5.

minus vobis : Nolite timere , nec paveatis hanc multitudinem : non eſt enim veſtra pugna , ſed Dei.

ce que le Seigneur vous dit : Ne craignez rien , & n'appréhendez point cette multitude ; ce ne ſera pas vous qui combattez , mais Dieu.

16. *Cras deſcendetis contra eos : aſcenſuri enim ſunt per clivum nomine Sis , & invenietis illos in ſummitate torrentis , qui eſt contra ſolitudinem Jeruel.*

16. Demain vous irez au-devant d'eux : car ils monteront par le côteau du mont appellé Sis [y], & vous les rencontrerez à l'extrémité du torrent qui regarde le deſert de Jeruel [y].

17. *Non eritis vos qui dimicabitis , ſed tantummodò confidenter ſtare , & videbitis auxilium Domini ſuper vos , ô Juda & Jeruſalem : nolite timere , nec paveatis : cras egrediemini contra eos , & Dominus erit vobiſcum.*

17. Ce ne ſera pas vous qui combattrez , demeurez ſeulement fermes , & vous verrez le ſecours du Seigneur ſur vous , ô Juda & Jeruſalem : ne craignez point , & ne vous effraiez point ; vous marcherez demain contre eux , & le Seigneur avec vous.

18. *Joſaphat ergo , & Juda , & omnes habitatores Jeruſalem , ceciderunt proni in terram coram Domino , & adoraverunt eum.*

18. Alors Joſaphat & *le peuple de* Juda , & tous ceux qui demeuroient à Jeruſalem , ſe proſternerent en terre devant le Seigneur , & l'adorerent.

19. *Porrò Levita*

19. Et en même tems

[y]. 16. *expl.* Ce mot ſignifie fleuri , ou couvert de fleurs.

Ibid. *expl.* Ce deſert fut ainſi nommé depuis Dan , mot qui ſignifie *la crainte de Dieu :* à cauſe de celle que Dieu répandit dans l'eſprit des Moabites & des Ammonites en ce lieu-là , ſelon ſaint Jerôme. *Menoch.*

les Levites de la famille de Caath & de celle de Coré, chantoient hautement les louanges du Seigneur le Dieu d'Israel, & de toute la force de leurs voix ".

de filiis Caath, & de filiis Core laudabant Dominum Deum Israel voce magnâ, in excelsum.

§. 4. *Victoire miraculeuse.*

20. Et le lendemain au matin ils se leverent, & marcherent au travers du desert de Thecué ": & comme ils étoient en chemin, Josaphat se tint debout au milieu d'eux, & leur dit : Ecoutez-moi, hommes de Juda, & vous tous qui demeurez à Jerusalem : mettez votre confiance dans le Seigneur votre Dieu, & vous n'aurez rien à craindre: croyez ce qu'ont prédit ses prophetes, & tout vous réussira.

20. *Cùmque manè surrexissent, egressi sunt per desertum Thecue : profectisque eis, stans Josaphat in medio eorum, dixit : Audite me, viri Juda, & omnes habitatores Jerusalem : credite in Domino Deo vestro, & securi eritis : credite prophetis ejus, & cuncta evenient prospera.*

21. Après avoir donné cet avis au peuple, il établit par troupes des chantres pour louer le Seigneur. Ils marchoient devant l'armée, & tous ne faisant qu'un concert, ils chantoient *ce cantique* :

21. *Deditque consilium populo, & statuit cantores Domini, ut laudarent eum in turmis suis, & antecederent exercitum, ac voce consonâ dicerent : Confitemini Domino,*

℣. 19. lettr. *Voce magnâ in excelsum.* A grands cris & élevant fort leur voix.

℣. 20. *expl.* qui étoit proche de la ville de Thecué, & qui conduit droit au desert de Jerusalem du côté de l'orient. *Adrichom.*

quoniam

quoniam in æternum misericordia ejus.

Rendez graces au Seigneur, parceque sa miſericorde eſt éternelle.

22. *Cùmque cœpiſſent laudes canere, vertit Dominus inſidias eorum in ſemetipſos, filiorum ſcilicet Ammon, & Moab, & montis Seir, qui egreſſi fuerant ut pugnarent contra Judam, & percuſſi ſunt.*

22. Et dans le même tems qu'ils eurent commencé à chanter ces paroles, le Seigneur tourna tous les deſſeins des ennemis contre eux-mêmes; c'eſt-à-dire, des enfans d'Ammon & de Moab; & *des habitans* du mont Seir, qui s'étant mis en marche dans le deſſein de battre Juda, furent tous défaits*.

23. *Namque filii Ammon, & Moab, conſurrexerunt adverſum habitatores montis Seir, ut interficerent & delerent eos: cùmque hoc opere perpetraſſent, etiam in ſemetipſos verſi, mutuis concidêre vulneribus.*

23. Car les enfans d'Ammon & de Moab ſe ſouleverent contre ceux du mont Seïr, les tuerent & les défirent. Et après cette action ils tournerent encore leurs armes contre eux-mêmes, & ils ſe tuerent les uns les autres.

24. *Porrò Juda cùm veniſſet ad ſpeculam, quæ reſpicit ſolitudinem, vidit procul omnem latè regionem plenam cadaveribus, nec*

24. L'armée de Juda étant donc arrivée ſur ce lieu élevé, dont on découvroit *toute* cette ſolitude, elle vit de loin toute la plaine couverte de

* ℣. 22. *expl.* Il ſemble que les ennemis ayant poſté quelques troupes en embuſcade pour ſurprendre les Juifs, quelques-uns de leur armée même donnerent, ſans y penſer, dans l'embuſcade qui les chargea, les prenant pour des ennemis, ce qui commença le combat entre eux; ou bien que Dieu permit qu'il s'éleva entre eux une ſédition qui leur fit prendre les armes les uns contre les autres. *Syn.*

corps morts, ſans qu'il fût reſté un ſeul homme qui eût pu ſe ſauver.

25. Joſaphat vint donc avec tout ſon monde, pour prendre les dépouilles des morts : ils trouverent parmi les corps morts diverſes ſortes de meubles, des habits, & des vaſes très-précieux qu'ils prirent ; de ſorte qu'ils ne purent emporter tout, ni enlever pendant trois jours ces dépouilles, tant le butin fut grand.

26. Le quatriéme jour ils s'aſſemblerent dans la vallée de bénediction ‖ : & parcequ'ils y avoient beni le Seigneur, ils ont nommé ce lieu, la vallée de benediction, *& ce nom lui eſt demeuré* juſqu'à préſent.

27. Enſuite tout Juda, & ceux qui habitoient dans Jeruſalem s'en retournerent à Jeruſalem. Joſaphat marchoit devant eux, & ils étoient tous comblés de joie, de ce que le Seigneur les avoit fait triompher de leurs ennemis.

ſupereſſe quemquam, qui necem potuiſſet evadere.

25. *Venit ergo Joſaphat, & omnis populus cum eo, ad detrahenda ſpolia mortuorum : invenerunt-que inter cadavera variam ſupellectilem, veſtes quoque, & vaſa pretioſiſſima, & diripuerunt, ita ut omnia portare non poſſent, nec per tres dies ſpolia auferre præ præda magnitudine.*

26. *Die autem quarto congregati ſunt in valle benedictionis : etenim quoniam ibi benedixerant Domino, vocaverunt locum illum, Vallis benedictionis, uſque in præſentem diem.*

27. *Reverſuſque eſt omnis vir Juda, & habitatores Jeruſalem, & Joſaphat ante eos in Jeruſalem cum lætitia magna, eò quòd dediſſet eis Dominus gaudium de inimicis ſuis.*

‖. 26. *expl.* dans la tribu de Juda. *Adrich. n.* 51.

28. *Ingreſſique ſunt in Jeruſalem cum pſalteriis, & citharis, & tubis, in domum Domini.*

28. Ils entrerent donc à Jeruſalem & dans le temple au ſon des harpes, des guitarres, & des trompettes.

29. *Irruit autem pavor Domini ſuper univerſa regna terrarum, cùm audiſſent quòd pugnaſſet Dominus contra inimicos Iſrael.*

29. Et la terreur du Seigneur ſe répandit ſur tous les royaumes voiſins ", lorſqu'ils eurent appris que le Seigneur avoit *lui-même* combattu contre les ennemis d'Iſrael.

30. *Quievitque regnum Joſaphat, & prabuit ei Deus pacem per circuitum.*

30. Ainſi le royaume de Joſaphat demeura tranquille, & Dieu lui donna la paix avec ſes voiſins.

§. 5. *Diverſes actions de Joſaphat.*

31. *Regnavit igitur Joſaphat ſuper Judam: & erat triginta quinque annorum cùm regnare cœpiſſet: viginti autem & quinque annis regnavit in Jeruſalem, & nomen matris ejus Azuba filia Selahi.*

31. Joſaphat regna donc ſur Juda : il commença à regner à l'âge de trente-cinq ans : il en regna vingt-cinq à Jeruſalem. Sa mere ſe nommoit Azuba, & étoit fille de Selahi.

32. *Et ambulavit in via patris ſui Aſa, nec declinavit ab ea, faciens quæ placita erant coram Domino.*

32. Il marcha dans les voies de ſon pere Aſa, il ne s'en détourna point, & fit ce qui étoit agréable aux yeux de Dieu.

33. *Verumtamen excelſa non abſtulit, & adhuc populus non direxerat cor ſuum ad*

33. Néanmoins il ne détruiſit pas les hauts-lieux ", & le peuple n'avoit pas encore tourné

℣. 29. *lettr.* regna terrarum.

℣. 33. *expl.* où on offroit des ſacrifices au vrai Dieu,

ſon cœur au Seigneur le Dieu de ſes peres ".

34. Or le reſte des actions de Joſaphat, tant les premieres que les dernieres, eſt écrit dans l'hiſtoire de Jehu fils d'Hanani, qui a été inſerée dans les livres des rois d'Iſrael.

35. Après cela Joſaphat roi de Juda fit amitié avec Ochozias roi d'Iſrael, dont les actions furent très-impies.

36. Et il convint avec lui qu'ils équiperoient une flotte pour aller à Tharſis ". Ils firent donc bâtir des vaiſſeaux à Aſiongaber ".

37. Mais Eliezer fils de Dodaïi de Mareſa, prophetiſa à Joſaphat, & lui dit : Parceque vous avez fait alliance avec Ochozias, Dieu a renverſé vos deſſeins, & vos vaiſſeaux

Dominum Deum patrum ſuorum.

34. *Reliqua autem geſtorum Joſaphat priorum & noviſſimorum, ſcripta ſunt in verbis Jehu filii Hanani, qua digeſſit in libros regum Iſrael.*

35. *Poſt hæc iniit amicitias Joſaphat rex Juda cum Ochozia rege Iſrael, cujus opera fuerunt impiiſſima.*

36. *Et particeps fuit ut facerent naves, quæ irent in Tharſis, feceruntque claſſem in Aſiongaber.*

37. *Prophetavit autem Eliezer filius Dodaïi de Mareſa ad Joſaphat, dicens : Quia habuiſti fœdus cum Ochozia, percuſſit Dominus opera tua, con-*

contre ſa défenſe. D'autres l'expliquent de ceux qui furent bâtis après qu'il les eut fait abbattre, *ſupr. c. 17. 6.* diſant qu'il les ſouffrit ; & que c'eſt à cauſe de cela qu'il n'eſt pas mis au nombre des rois qui ont été fidelles à conſerver le culte de Dieu dans toute ſa pureté, *Eccli. 49. 5.* ou même qu'il n'en ôta qu'une partie, craignant de ſe rendre odieux à ſon peuple, & d'exciter des ſéditions. *Eſtius. Menoch.*

℣. 33. *expl.* pour ne l'adorer plus que dans le lieu qu'il s'étoit choiſi. *Synopſ.*

℣. 36. *expl.* ſoit que ce nom marque une ville ou un payis, on ne ſait point où il eſt ſitué. Quelques-uns veulent que ce ſoit l'île de Sumatra.

" Ibid. *expl.* port de la mer rouge.

tritæque sunt naves ; nec potuerunt ire in Tharsis.

ont été brisés ; de sorte qu'ils ne purent aller à Tharsis.

CHAPITRE XXI.

§. 1. *Impiété de Joram.*

1. *Dormivit autem Josaphat cum patribus suis, & sepultus est cum eis in civitate David: regnavitque Joram filius ejus pro eo.*

1. Josaphat s'endormit avec ses peres, & il fut enseveli avec eux dans la ville de David ; & son fils Joram regna en sa place. L'an du monde 3115. Avant J. C. 889.

2. *Qui habuit fratres, filios Josaphat, Azariam, & Jahiel, & Zachariam, & Azariam, & Michael, & Saphatiam : omnes hi, filii Josaphat regis Juda.*

2. Joram eut pour freres Azarie ", Jahiel, Zacharie, Azarie ", Michel & Saphatie, tous fils de Josaphat roi de Juda ".

3. *Deditque eis pater suus multa munera argenti & auri, & pensitationes, cum civitatibus munitissimis in Juda : regnum*

3. Le ir pere leur donna de grandes sommes d'or & d'argent, avec des pensions & des villes très-fortes dans *le royaume de* Juda : mais il donna le

℣. 2. *expl.* deux fils de Josaphat nommés du même nom Azarie.

Ibid. *Hebr.* roi d'Israel, soit que l'on prenne ce nom dans une signification plus étendue pour tous les deux royaumes, soit que l'on veuille marquer qu'en effet le royaume d'Israel lui appartenoit, soit enfin parceque plusieurs des Israélites se venoient donner au roi de Juda, ou parceque le roi de Juda avoit pris plusieurs places sur le roi d'Israel. *Synops.*

royaume à Joram ″ parcequ'il étoit l'aîné.

4. Joram prit donc poſſeſſion du royaume de ſon pere ; & lorſqu'il s'y fut bien affermi, il fit mourir par l'épée tous ſes freres & quelques-uns des principaux d'Iſrael ″.

5. Joram avoit trente-deux ans lorſqu'il commença à regner, & il regna huit ans ″ à Jeruſalem.

6. Il matcha dans les voies des rois d'Iſrael, comme avoit fait la maiſon d'Achab : car ſa femme étoit fille d'Achab, & il fit le mal en la préſence du Seigneur.

7. Cependant le Seigneur ne voulut point perdre la maiſon de David, à cauſe de l'alliance qu'il avoit faite avec lui, & parcequ'il lui avoit promis qu'il lui donneroit toujours une lampe ″ à lui & à ſes enfans.

autem tradidit Joram, eò quòd eſſet primogenitus.

4. *Surrexit ergo Joram ſuper regnum patris ſui : cùmque ſe confirmaſſet, occîdit omnes fratres ſuos gladio, & quoſdam de principibus Iſrael.*

5. *Triginta duorum annorum erat Joram cùm regnare cœpiſſet : & octo annis regnavit in Jeruſalem.*

6. *Ambulavitque in viis regum Iſrael, ſicut egerat domus Achab : filia quippe Achab erat uxor ejus, & fecit malum in conſpectu Domini.*

7. *Noluit autem Dominus diſperdere domum David propter pactum quod inierat cum eo : & quia promiſerat ut daret ei lucernam, & filiis ejus omni tempore.*

℣. 3. qu'il avoit déja aſſocié dès auparavant.

℣. 4. *expl.* de Juda, qu'il craignoit auſſi-bien que ſes freres.

℣. 5. *expl.* quatre ans ſeul, & quatre avec ſon pere.

℣. 7. *expl.* la dignité royale, qui oblige les rois à éclairer leurs ſujets par l'exemple de leur vertu. *Voyez même expreſſion* 2. *Reg.* 21. 17. & 3. *Reg.* 11. 36. & 15. 4.

§. 2. *Edom se revolte contre Juda.*

8. *In diebus illis rebellavit Edom, ne esset subditus Judæ, & constituit sibi regem.*

8. Edom se revolta alors pour n'être plus assujetti à Juda, & se fit un roi.

9. *Cùmque transisset Joram cum principibus suis, & cuncto equitatu qui erat secum, surrexit nocte, & percussit Edom qui se circumdederat, & omnes duces equitatûs ejus.*

9. Joram se mit en campagne avec ses principaux officiers, & toute sa cavalerie qui le suivoit, & s'étant levé la nuit, l'attaqua, & défit Edom qui l'avoit environné, & tous ceux qui commandoient sa cavalerie.

10. *Attamen rebellavit Edom, ne esset sub ditione Juda, usque ad hanc diem: eo tempore & Lobna recessit ne esset sub manu illius. Dereliquerat enim Dominum Deum patrum suorum:*

10. Edom a continué néanmoins de se revolter jusqu'aujourd'hui, afin de n'être plus sous la puissance de Juda ||. En ce même-tems Lobna se retira aussi de l'obéïssance de Joram, parcequ'il avoit abandonné le Seigneur le Dieu de ses peres.

11. *insuper & excelsa fabricatus est in urbibus Juda, & fornicari fecit habitatores Jerusalem, & prævaricari Judam.*

11. Il fit faire outre cela des hauts-lieux || dans les villes de Juda, & il engagea les habitans de Jerusalem dans la fornication ||, & rendit Juda prévaricateur.

§. 3. *Lettre d'Elie à Joram.*

12. *Allata sunt autem ei littera ab Elia*

12. Or on lui apporta des lettres du prophete

L'an du monde 3116.

ŷ. 10. Voyez 4. *Reg.* 8. 22.
ŷ. 11. *expl.* des autels élevés aux faux-dieux.
Ibid. *expl.* l'idolatrie.

Elie ", où il étoit écrit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu de votre ayeul David : Parceque vous n'avez point marché dans les voies de votre pere Joſaphat, ni dans celles d'Aſa roi de Juda ;

prophetæ, in quibus ſcriptum erat : Hæc dicit Dominus Deus David patris tui : Quoniam non ambulaſti in viis Joſaphat patris tui, & in viis Aſa regis Juda,

13. mais que vous avez ſuivi l'exemple des rois d'Iſrael, & que vous avez fait tomber Juda & les habitans de Jeruſalem dans la fornication, imitant la fornication de la maiſon d'Achab ; & que de plus vous avez fait tuer vos freres qui étoient de la maiſon de votre pere, & meilleurs que vous :

13. *ſed inceſſiſti per iter regum Iſrael, & fornicari feciſti Judam, & habitatores Jeruſalem, imitatus fornicationem domûs Achab, inſuper & fratres tuos, domum patris tui, melioris te occidiſti :*

14. le Seigneur s'en va auſſi vous frapper d'une grande plaie vous & votre peuple, vos enfans, vos femmes, & tout ce qui vous appartient.

14. *ecce Dominus percutiet te plagâ magnâ, cum populo tuo, & filiis : & uxoribus tuis, univerſaque ſubſtantia tua.*

℣. 12. *expl.* Elie avoit déja été transferé hors de ce monde lorſque ces lettres furent apportées à Joram. C'eſt pourquoi quelques Interpretes, ſuivant la tradition des Hebreux, croyent qu'Elie les avoit écrites par un eſprit prophetique avant ſa mort, pour être rendues à Joram lorſqu'il ſeroit tems de le faire. D'autres ont crû que ces lettres avoient été écrites par Elie depuis ſon enlevement, & envoyées miraculeuſement à ce prince, Ce qui n'eſt pas moins poſſible que la main qui parut à Balthaſar. *Dan.* 5. 5. & que la viſion dont il eſt parlé dans le 2. livre des Machabées *c.* 15. 12. *&c.* Quelques autres ont crû que c'étoit Eliſée qui les avoit écrites, & qu'il eſt nommée Elie, parcequ'il étoit rempli de ſon eſprit. Il y en a enfin qui les attribuent à un prophete different d'Elie de Theſbes, quoique portant le même nom. *Synopſ.*

15. *Tu autem ægrotabis peſſimo languore uteri tui, donec egrediantur vitalia tua paulatim per ſingulos dies.*

15. Vous ſerez frappé dans le ventre d'une maladie très-penible ‖, qui vous fera jetter tous les jours peu à peu vos entrailles ‖.

§. 4. *Punition de Joram.*

16. *Suſcitavit ergo Dominus contra Joram ſpiritum Philiſthinorum, & Arabum, qui confines ſunt Æthiopibus:*

16. Le Seigneur excita donc contre Joram l'eſprit des Philiſtins, & des Arabes voiſins des Ethiopiens ‖.

17. *& aſcenderunt in terram Juda, & vaſtaverunt eam, diripueruntque cunctam ſubſtantiam, quæ inventa eſt in domo regis, inſuper & filios ejus, & uxores: nec remanſit ei filius, niſi Joachaz, qui minimus natu erat.*

17. Ils entrerent dans la terre de Juda, la ravagerent, & emporterent tout ce qu'ils trouverent dans le palais du roi, emmenerent ſes fils & ſes femmes, de ſorte qu'il ne lui reſta d'enfans que Joachaz ‖, le plus jeune de tous.

18. *Et ſuper hæc omnia percuſſit eum Dominus alvi languore inſanabili.*

18. Et par-deſſus tout cela, Dieu le frappa d'une maladie incurable dans les entrailles.

19. *Cùmque diei ſuccederet dies, & temporum ſpatia volverentur, duorum an-*

19. Ainſi les jours & les tems ſe ſuccedant les uns aux autres, deux ans ſe paſſerent: deſorte qu'étant

‖. 15. *expl.* d'un flux hepatique, ou d'une autre maladie ſemblable. *Valois ſacr. philoſ. c.* 40.

Ibid. *lettr.* vitalia tua.

‖ 16. *expl.* de ceux d'Aſie, & non de ceux d'Afrique. *Menoch.*

‖. 17. nommé auſſi Ochozias & Azaria. *Voyez le chap. ſuivant.*

tout consumé & pourri par la longueur de ce mal, il jettoit même ses entrailles, & il ne trouva la fin de son mal que dans celle de sa vie. Il mourut ainsi d'une très-horrible maladie; le peuple ne lui rendit point dans sa sepulture les honneurs qu'on avoit rendus à ses ancêtres, en brûlant pour lui des parfums selon la coûtume.

L'an du monde 3119.

norum expletus est circulus: & sic longâ consumtus tabe, ita ut egereret etiam viscera sua, languore pariter & vitâ caruit. Mortuusque est in infirmitate pessima, & non fecit ei populus secundùm morem combustionis exequias, sicut fecerat majoribus ejus.

20. Joram avoit trente-deux ans quand il commença à regner, & il regna huit ans à Jerusalem. Mais il ne marcha pas *avec un cœur* droit ‖. On l'enterra dans la ville de David, mais on ne le mit point dans le sepulcre des rois.

20. *Triginta duorum annorum fuit, cùm regnare cœpisset, & octo annis regnavit in Jerusalem. Ambulavitque non rectè, & sepelierunt eum in civitate David: verumtamen non in sepulchro regum.*

‖. 20. *expl.* il ne vécut pas comme il devoit.

CHAPITRE XXII.

§. 1. *Ochozias imite l'impiété d'Achab.*

La même année 3119.

1. LEs habitans de Jerusalem établirent roi en sa place Ochozias le plus jeune de ses fils: parcequ'une troupe de voleurs Arabes qui avoient fait une irruption dans le camp, avoient tué tous

1. *Constituerunt autem habitatores Jerusalem Ochoziam filium ejus minimum, regem pro eo: omnes enim majores natu, qui ante eum fuerant, interfe-*

ctant latrones Arabum, qui irruerant in castra : regnavitque Ochozias filius Joram regis Juda.

ſes freres, qui étoient plus âgés que lui. Ainſi Ochozias fils de Joram roi de Juda, prit poſſeſſion du royaume.

2. *Quadraginta duorum annorum erat Ochozias cùm regnare cœpisset, & uno anno regnavit in Jerusalem, & nomen matris ejus Athalia filia Amri.*

2. Il avoit quarante-deux ans ‖ quand il commença à regner, & il ne regna qu'un an à Jeruſalem. Sa mere ſe nommoit Athalie, fille d'Amri ‖.

3. *Sed & ipse ingressus est per vias domûs Achab : mater enim ejus impulit eum ut impiè ageret.*

3. ‖ Ce prince ſuivit auſſi les voies de la maiſon d'Achab ; car ſa mere le porta à l'impiété.

4. *Fecit igitur malum in conspectu Domini, sicut domus Achab : ipsi enim fuerunt ei consiliarii post mortem patris sui, in interitum ejus.*

4. Il fit donc le mal en la préſence du Seigneur comme la maiſon d'Achab, qui lui ſervit de conſeil après la mort de ſon pere : & ce fut là la cauſe de ſa perte.

5. *Ambulavitque in consiliis eorum. Et perrexit cum Joram filio Achab rege Israel, in bellum contra Ha-*

5. Il marcha ſelon leurs conſeils ; & il alla avec Joram fils d'Achab roi d'Iſrael, porter la guerre à Hazael roi de Syrie à

℣. 2. expl. 4. *Reg.* 8. 26. il eſt dit qu'il n'avoit que vingt-deux ans. Quelques Interpretes ont tâché d'expliquer cette contradiction, mais avec tant de diverſité, qu'il reſte toujours beaucoup de difficultés après toutes les ſolutions qu'ils y ont données. Quelques autres mêmes ont avancé, qu'il y avoit ici une faute de copiſte qu'il falloit corriger par le quatriéme livre des Rois. *Menoch. Tirin. Synopſ.*

‖ *Ibid. expl.* fille d'Achab & petite-fille d'Amri.

℣. 3. Voyez le reſte du chap. 4. *Reg.* 9.

Ramoth de Galaad, où Joram fut bleſſé par les Syriens.

zael regem Syriæ in Ramoth Galaad: vulneraverunt que Syri Joram.

6. Comme il avoit reçû beaucoup de bleſſures dans cette bataille, il s'en revint à Jezrahel pour s'y faire traiter. Ochozias donc fils de Joram roi de Juda, vint à Jezrahel pour voir Joram fils d'Achab qui y étoit malade.

6. *Qui reverſus eſt ut curaretur in Jezrahel: multas enim plagas acceperat in ſupradicto certamine. Igitur Ochozias filius Joram rex Juda, deſcendit ut inviſeret Joram filium Achab in Jezrahel agrotantem.*

7. Et ce fut par la volonté de Dieu, qui vouloit punir Ochozias, qu'il vint rendre viſite à Joram; & qu'y étant venu, il marcha avec lui contre Jehu fils de Namſi, que le Seigneur avoit oint pour exterminer la maiſon d'Achab.

7. *Voluntatis quippe fuit Dei adverſus Ochoziam, ut veniret ad Joram: & cùm veniſſet, & egrederetur cum eo adverſum Jehu filium Namſi, quem unxit Dominus ut deleret domum Achab.*

§. 2. *Ochozias & Joram Roi d'Iſrael ſont tués par Jehu.*

8. Comme donc Jehu s'appliquoit à ruiner la maiſon d'Achab, il trouva " les princes de Juda, & les fils des freres d'Ochozias, qui le ſervoient, il les tua *tous.*

8. *Cùm ergo everteret Jehu domum Achab, invenit principes Juda, & filios fratrum Ochozia, qui miniſtrabant ei, & interfecit illos.*

9. Et cherchant auſſi Ochozias, il le ſurprit ca-

9. *Ipſum quoque perquirens Ochoziam,*

¥. 8. *expl.* dans Samarie, où les deux rois s'étoient aſſemblés pour aller contre Jehu.

comprehendit latitantem in Samaria : adductumque ad se, occidit, & sepelierunt eum : eò quòd esset filius Josaphat, qui quæsierat Dominum in toto corde suo ; nec erat ultrà spes aliqua, ut de stirpe quis regnaret Ochozia : ...

chè dans Samarie " : après qu'on le lui eut amené, il le fit mourir. On lui rendit l'honneur de la sepulture, parcequ'il étoit fils de Josaphat, qui avoit cherché le Seigneur de tout son cœur. Mais il n'y avoit plus d'esperance qu'aucun de la race d'Ochozias pût regner ;

10. *siquidem Athalia mater ejus, videns quòd mortuus esset filius suus, surrexit, & interfecit omnem stirpem regiam domûs Joram.*

10. parcequ'Athalie sa mere voyant que son fils étoit mort, fit tuer tout ce qui restoit de la maison royale de Joram.

11. *Porrò Josabeth filia regis tulit Joas filium Ochozia, & furata est eum de medio filiorum regis, cùm interficerentur : absconditque eum cum nutrice sua in cubiculo lectulorum : Josabeth autem, quæ absconderat eum, erat filia regis Joram, uxor Joiadæ pontificis, soror*

11. Néanmoins Josabeth fille du roi, prit Joas fils d'Ochozias, & le déroba du milieu des *autres* enfans du roi, lorsqu'on les massacroit : & elle le cacha lui & sa nourrice dans la chambre des lits " : & Josabeth qui l'avoit *ainsi* caché, étoit fille de Joram, femme du pontife Joïada, & sœur d'Ochozias " ; c'est pour-

℣. 9. *expl.* Le nom de *Samarie* se prend ici pour tout le royaume. Ainsi Ochozias s'étant enfui étant blessé, dans la ville de Mageddo qui étoit de la dépendance de Samarie, il s'y cacha pour éviter la cruauté de Jehu, mais il y fut découvert & mis à mort. *Synops.*

℣. 11. *expl.* dans laquelle les prêtres qui faisoient leurs fonctions se retiroient, couchant tous en un même lieu.

Ibid. *expl.* mais d'une autre mere que de la malheureuse Athalie. *Synops.*

quoi Athalie ne put point le faire mourir.

Ochozia, & idcirco Athalia non interfecit eum.

12. Joas fut donc caché avec les prêtres dans la maiſon de Dieu, durant les ſix années que regna Athalie ſur la terre ".

12. *Fuit ergo cum eis in domo Dei abſconditus ſex annis, quibus regnavit Athalia ſuper terram.*

℣. 12. *expl.* de Juda.

CHAPITRE XXIII. "

§. 1. *Joïada diſpoſe les Levites en faveur de Joas.*

L'an du monde 3126. Avant J. C. 878.

1. LA ſeptiéme année Joïada animé d'un nouveau courage choiſit les centeniers, Azarias fils de Jeroham, Iſmahel fils de Johanan, Azarie fils d'Obed, Maaſie fils d'Adaïe, & Eliſaphat fils de Zechri, & fit un traité avec eux.

1. *ANno autem ſeptimo confortatus Joiada, aſſumpſit centuriones, Azariam videlicet filium Jeroham, & Iſmahel filium Johanan, Azariam quoque filium Obed, & Maaſiam filium Adaia, & Eliſaphat filium Zechri: & iniit cum eis fœdus.*

2. Et comme ils parcouroient toute la Judée, ils aſſemblerent les Levites de toutes les villes de Juda, & les chefs de toutes les familles d'Iſrael ", qui ſe rendirent à Jeruſalem.

2. *Qui circumeuntes Judam, congregaverunt Levitas de cunctis urbibus Juda, & principes familiarum Iſrael, venerunt-que in Jeruſalem.*

Voyez 4. *Reg.* 11.

℣. 2. *expl.* du royaume de Juda, qui étoient auſſi enfans d'Iſrael. Car il n'eſt pas incroyable que la choſe ait été divulguée juſques dans le royaume des dix tribus. *Synopſ.*

3. *Iniit ergo omnis multitudo pactum in domo Dei cum rege: dixitque ad eos Joiada: Ecce filius regis regnabit, ſicut locutus eſt Dominus ſuper filios David.*

3. Toute cette multitude fit donc un traité dans le temple avec le roi ; & Joïada leur dit : Voilà le fils du roi, *c'eſt lui* qui doit regner, ſelon ce que le Seigneur a prononcé en faveur de tous les deſcendans de David.

4. *Iſte eſt ergo ſermo quem facietis:*

4. Voici ce que vous devez faire :

5. *Tertia pars veſtrûm qui veniunt ad ſabbatum, ſacerdotum, & Levitarum, & janitorum, erit in portis: tertia verò pars ad domum regis: & tertia ad portam, quæ appellatur fundamenti: omne verò reliquum vulgus ſit in atriis domûs Domini.*

5. La troiſiéme partie de vous tous prêtres, Levites, & portiers, qui venez pour faire votre ſemaine dans le temple, gardera les portes : l'autre troiſiéme partie ſe placera vers le palais du roi ; & la troiſiéme à la porte que l'on nomme du fondement ‖ : le reſte du peuple ſe tiendra dans le parvis de la maiſon du Seigneur.

6. *Nec quiſpiam alius ingrediatur domum Domini, niſi ſacerdotes, & qui miniſtrant de Levitis: ipſi tantummodò ingrediantur, quia ſanctificati ſunt: & omne reliquum vulgus obſervet cuſtodias Domini.*

6. Que qui que ce ſoit n'entre dans la maiſon du Seigneur, que les prêtres & les Levites qui ſont en fonction ; il n'y en entrera que ceux-là, parcequ'ils ſont ſanctifiés. Le reſte du peuple fera garde à la maiſon du Seigneur ‖.

℣. 5. *expl.* dicta fundamenti porta, quòd in loco declivi ſita eſſet, per quem è regia in templum ſcandebatur. *Syn.*

℣. 6. *autr.* obſervera tout ce que le Seigneur a commandé, *i. e.* chacun s'acquittera de ſon office ordinaire, ſans qu'on faſſe rien de nouveau ou d'extraordinaire. *Tirin.*

7. Que les Levites demeurent toujours auprès de la perſonne du roi, avec leurs armes : & ſi quelque autre entroit dans le temple, qu'on le tue : qu'ils accompagnent toujours le roi ſoit qu'il entre ou qu'il ſorte.

7. *Levita autem circumdent regem, habentes ſinguli arma ſua : (& ſi quis alius ingreſſus fuerit templum, interficiatur) ſintque cum rege & intrante & egrediente.*

8. Les Levites & tout Juda executerent tout ce que le pontife Joïada leur avoit ordonné. Tous prirent les gens qui étoient ſous eux, tant ceux qui venoient *pour faire leurs fonctions dans le temple*, ſelon l'ordre de leur ſemaine, que ceux qui s'en étoient acquittés & qui devoient ſortir, parceque le pontife Joïada n'avoit point permis aux troupes qui devoient ſe ſucceder chaque ſemaine, de ſe retirer.

8. *Fecerunt ergo Levita, & univerſus Juda, juxta omnia quæ præceperat Joiada pontifex : & aſſumpſerunt ſinguli viros qui ſub ſe erant, & veniebant per ordinem ſabbati, cum his qui impleverant ſabbatum, & egreſſuri erant : ſiquidem Joiada pontifex non dimiſerat abire turmas, quæ ſibi per ſingulas hebdomadas ſuccedere conſueverant.*

§. 2. *Joas âgé de ſept ans eſt mis ſur le trône.*

9. Le Grand-prêtre Joïada donna aux centeniers les lances, les boucliers & les écuſſons du roi David, qu'il avoit conſacrés dans la maiſon du Seignur.

9. *Deditque Joiada ſacerdos centurionibus lanceas, clypeoſque & peltas regis David, quas conſecraverat in domo Domini.*

10. Et il rangea tout le peuple qui avoit l'épée ||

10. *Conſtituitque omnem populum te-*

|| ℣. 10. *letr.* des poignards. *Hebr.* des fléches.

nentium pugiones, à parte templi dextra, uſque ad partem templi ſiniſtram, coram altari, & templo, per circuitum regis.

à la main devant l'autel, depuis le côté droit du temple, juſqu'au côté gauche, tout autour du roi.

11. *Et eduxerunt filium regis, & impoſuerunt ei diadema, & teſtimonium, dederuntque in manu ejus tenendam legem, & conſtituerunt eum regem: unxit quoque illum Joiada pontifex, & filii ejus: imprecatique ſunt ei, atque dixerunt: Vivat rex.*

11. Enſuite ils amenerent le fils du roi, & lui mirent la couronne *ſur la tête.* Ils le revêtirent des ornemens de ſa dignité ", lui mirent dans la main le livre de la loi, & le déclarerent roi. Le Grand-prêtre Joïada aſſiſté de ſes enfans l'oignit & le ſacra: & lui ſouhaitant un heureux regne, ils crierent tous: VIVE LE ROI.

12. *Quod cùm audiſſet Athalia, vocem ſcilicet currentium atque laudantium regem, ingreſſa eſt ad populum in templum Domini.*

12. Lorſqu'Athalie eut entendu la voix du peuple qui couroit & qui beniſſoit le roi, elle vint vers ce peuple dans le temple du Seigneur.

13. *Cùmque vidiſſet regem ſtantem ſuper gradum in introitu, & principes, turmaſque circa eum,*

13. Et comme elle eut vû à l'entrée *du temple* le roi ſur une eſtrade ", les princes & des troupes autour de lui, & tout le

℣. 11. lettr. *Teſtimonium.* Ce qu'Eſtius entend principalement de la loi. Mais comme elle eſt expreſſément marquée après, il ſemble qu'il veuille dire ici quelqu'autre choſe. *Voyez Synopſ.*

℣. 13. lettr. *ſuper gradum.* Hebr. *ſuper* ou *juxta columnam.* C'étoit un lieu élevé où on montoit par quelques degrés, & ſur lequel le roi ſe mettoit dans le temple, dont il a déja été parlé au chap. 6.

peuple dans la joie, qui ſonnoit de la trompette, & jouoit de toutes ſortes d'inſtrumens, & *qu'elle eut entendu* les voix de ceux qui chantoient les louanges du roi, elle déchira ſes vêtemens, & dit : Trahiſon, trahiſon ||.

omnemque populum terra gaudentem, atque clangentem tubis, & diverſi generis organis concinentem, vocemque laudantium, ſcidit veſtimenta ſua, & ait : Inſidiæ, inſidiæ.

§. 3. *Athalie eſt tuée.*

14. Or le pontife Joïada ſortit & s'avança vers les centeniers & les chefs de l'armée, & leur dit : Tirez-la hors l'enceinte du temple, & lorſqu'elle ſera dehors, percez-la de vos épées. Mais il leur commanda *ſur-tout* de ne la pas tuer dans la maiſon du Seigneur.

14. *Egreſſus autem Joiada pontifex ad centuriones, & principes exercitûs, dixit eis : Educite illam extra ſepta templi, & interficiatur foris gladio. Præcepitque ſacerdos ne occideretur in domo Domini.*

15. Ils la prirent donc par le coû ; & lorſqu'elle fut entrée dans la porte des chevaux de la maiſon du roi, ils la tuerent en cet endroit.

15. *Et impoſuerunt cervicibus ejus manus ; cùmque intraſſet portam equorum domûs regis, interfecerunt eam ibi.*

16. Joïada fit une alliance entre lui, tout le peuple & le roi, afin qu'ils fuſſent à l'avenir le peuple du Seigneur.

16. *Pepigit autem Joiada fœdus inter ſe, univerſumque populum, & regem, ut eſſet populus Domini.*

17. C'eſt pourquoi tout le peuple entra dans le temple de Baal, & le détruiſit : il briſa toutes ſes

17. *Itaque ingreſſus eſt omnis populus domum Baal, & deſtruxerunt eam : &*

|| 13. *lettr.* inſidiæ, inſidiæ.

altaria ac ſimulachra illius confregerunt, Mathan quoque ſacerdotem Baal interfecerunt ante aras.

images & ſes autels, & il tua Mathan prêtre de Baal devant l'autel.

18. *Conſtituit autem Joiada præpoſitos in domo Domini, ſub manibus ſacerdotum, & Levitarum, quos diſtribuit David in domo Domini: ut offerent holocauſta Domino, ſicut ſcriptum eſt in lege Moyſi, in gaudio & canticis, juxta diſpoſitionem David.*

18. Joïada établit auſſi des officiers pour la garde du temple du Seigneur, qui dépendroient des prêtres & des Levites, ſelon la diſtribution que David en avoit faite; afin que l'on offrît des holocauſtes au Seigneur, comme il eſt écrit dans la loi de Moïſe, avec joie & avec des cantiques, ainſi que David l'avoit ordonné.

19. *Conſtituit quoque janitores in portis domûs Domini, ut non ingrederetur eam immundus in omni re.*

19. Il mit encore des portiers aux portes de la maiſon du Seigneur, afin que nul ſouillé de quelque impureté que ce fût, n'y pût entrer.

20. *Aſſumpſitque centuriones, & fortiſſimos viros ac principes populi, & omne vulgus terræ, & fecerunt deſcendere legem de domo domini, & introire per medium portæ ſuperioris in domum regis, & collocaverunt eum in ſolio regali.*

20. Enſuite il prit les centeniers, & les plus braves & les premiers du peuple, avec tout le reſte de la multitude; & ils firent deſcendre le roi de la maiſon du Seigneur: ils le conduiſirent dans ſon palais, le firent paſſer par la grande porte, & ils le mirent dans le trône royal.

21. *Lætatuſque eſt omnis populus terræ,*

21. Tout le peuple fut dans la joie, & la ville en

paix après que l'on eut fait mourir Athalie par l'épée.

& urbs quievit : porrò Athalia interfecta eſt gladio.

CHAPITRE XXIV.

§. 1. *Joas repare le Temple.*

1. JOas n'avoit que ſept ans quand il commença à regner, & il regna quarante ans à Jeruſalem. Sa mere s'appelloit Sebie, *& elle étoit* de Berſabée.

1. *Septem annorum erat Joas cùm regnare cœpiſſet : & quadraginta annis regnavit in Jeruſalem, nomen matris ejus Sebia de Berſabee.*

2. Et il fit ce qui étoit bon en la préſence du Seigneur, tant que vécut le pontife Joïada.

2. *Fecitque quod bonum eſt coram Domino, cunctis diebus Joiadæ ſacerdotis.*

3. Joïada lui fit épouſer deux femmes, dont il eut des fils & des filles.

3. *Accepit autem ei Joiada uxores duas, è quibus genuit filios & filias.*

4. Après cela Joas conçût le deſſein de reparer la maiſon de Dieu.

4. *Poſt quæ placuit Joas ut inſtauraret domum Domini.*

L'an du monde 3147. Avant J. C. 857.

5. *Ainſi* il fit aſſembler les prêtres & les Levites, & il leur dit : Allez par toutes les villes de Juda, & ramaſſez de tout Iſrael l'argent *qu'il doit fournir tous les ans* pour les reparations du temple, & faites ceci avec toute la diligence poſſible. Mais les

5. *Congregaviq ns ſacerdotes, & Levitas, & dixit eis : Egredimini ad civitates Juda, & colligite de univerſo Iſrael pecuniam ad ſartatecta templi Dei veſtri, per ſingulos annos, feſtinatoque hoc facite.*

Voyez 4. *Reg.* 12.

Porrò Levitæ egêre negligentiùs.

Levites executerent cet ordre avec assez de négligence.

6. *Vocavitque rex Joiadam principem, & dixit ei: Quare tibi non fuit cura, ut cogeres Levitas inferre de Juda & de Jerusalem pecuniam, quæ constituta est à Moyse servo Domini, ut inferret eam omnis multitudo Israel in tabernaculum testimonii?*

6. Le roi fit appeller le pontife Joïada, & lui dit: Pourquoi n'avez-vous point eu soin d'obliger les Levites d'apporter tout l'argent qui se leve sur Juda & sur Jerusalem, selon l'ordonnance que fit Moïse serviteur de Dieu, lorsqu'il engagea tout Israel de contribuer à la construction du tabernacle de l'alliance? L'année suivante.

7. *Athaliæ enim impiissimæ, & filii ejus, destruxerunt domum Dei; & de universis, quæ sanctificata fuerant in templo Domini, ornaverunt fanum Baalim.*

7. Car la très-impie Athalie & ses enfans ‖ avoient ruiné la maison de Dieu, & avoient orné le temple de Baalim ‖ de tout ce qui avoit été offert & consacré au temple du Seigneur.

8. *Præcepit ergo rex, & fecerunt arcam: posueruntque eam juxta portam domûs Domini forinsecùs.*

8. Et le roi leur commanda de faire un tronc, & ils le mirent auprès de la porte de la maison du Seigneur en dehors.

9. *Et prædicatum est in Juda & Jerusalem, ut deferrent singuli pretium Domino quod constituit Moyses*

9. Puis on fit publier en Juda & à Jerusalem, que chacun vînt apporter au Seigneur l'argent que Moïse son serviteur avoit

℣. 7. *expl.* son fils Ochozias; car les autres avoient été emmenés captifs. *supr.* 21. 17.

Ibid. *Hebr.* avoient employé au culte des idoles tout ce, &c.

impoſé ſur tout Iſrael dans le deſert.

10. Tous les officiers & le peuple eurent une grande joie ℣ : ils entrerent & mirent dans le tronc du Seigneur l'argent *qu'ils devoient donner*, & ils y en jetterent tant qu'il en fut rempli.

11. Lorſqu'il étoit tems de faire porter ce tronc devant le roi par les mains des Levites, parcequ'ils voyoient qu'il y avoit beaucoup d'argent, le ſecretaire du roi venoit avec celui que le Grand-prêtre avoit choiſi, & ils vuidoient tout l'argent de ce tronc, puis ils reportoient le tronc à ſa place; ce qu'ils faiſoient tous les jours : & *ainſi* ils amaſſerent une ſomme immenſe d'argent,

12. que le roi & le pontife mirent entre les mains des officiers qui conduiſoient les ouvrages de la maiſon du Seigneur : ces officiers l'employoient à payers des tailleurs de pierres, & tous les autres ouvriers qu'ils faiſoient

ſervus Dei ſuper omnem Iſrael in deſerto.

10. *Lætatique ſunt cuncti principes, & omnis populus : & ingreſſi contulerunt in arcam Domini, atque miſerunt ita ut impleretur.*

11. *Cùmque tempus eſſet ut deferrent arcam coram rege per manus Levitarum, (videbant enim multam pecuniam) ingrediebatur ſcriba regis, & quem primus ſacerdos conſtituerat : effundebantque pecuniam quæ erat in arca : porrò arcam reportabant ad locum ſuum : ſicque faciebant per ſingulos dies, & congregata eſt infinita pecunia.*

12. *Quam dederunt rex & Joiada his, qui præerant operibus domûs Domini : at illi conducebant ex ea cæſores lapidum, & artifices operum ſingulorum, ut inſtaurarent do-*

℣. 10. *expl.* de cette ordonnance.

num Domini, fabros quoque ferri & aris, ut quod cadere cœperat, fulciretur.

travailler aux réparations de la maiſon du Seigneur; ils en payoient auſſi des artiſans qui travailloient en fer & en cuivre, afin qu'ils rétabliſſent ce qui menaçoit ruine.

13. *Egeruntque hi qui operabantur induſtriè, & obducebatur parietum cicatrix per manus eorum, ac ſuſcitaverunt domum Domini in ſtatum priſtinum, & firmiter eam ſtare fecerunt.*

13. Ces ouvriers travaillerent avec beaucoup de ſoin & d'induſtrie, & ils réparerent toutes les fentes & les ouvertures des murs. Ils rétablirent la maiſon du Seigneur dans ſon premier état, & l'affermirent ſur ſes fondemens.

14. *Cùmque compleſſent omnia opera, detulerunt coram rege & Joiada reliquam partem pecuniæ, de qua facta ſunt vaſa templi in miniſterium, & ad holocauſta, phialæ quoque & cetera vaſa aurea & argentea, & offerebantur holocauſta in domo Domini jugiter cunctis diebus Joiadæ.*

14. Après avoir fait faire entierement tous ces ouvrages, ils porterent au roi & au pontife Joïada l'argent qui reſtoit, & l'on en fit les vaſes néceſſaires pour le miniſtere du temple, & pour les holocauſtes; des taſſes, & tous les autres vaiſſeaux d'or & d'argent : & l'on offroit continuellement des holocauſtes dans le temple du Seigneur durant toute la vie de Joïada.

§. 2. *Après la mort de Joïada Joas abandonne Dieu.*

15. *Senuit autem Joiada plenus dierum, & mortuus eſt cùm eſſet centum triginta annorum.*

15. Or Joïada vécut juſqu'à une grande vieilleſſe, & étant plein de jours, il mourut âgé de cent trente ans.

16. On l'enſevelit avec les rois dans la ville de David, parcequ'il avoit fait beaucoup de bien à Iſrael, & à ſa maiſon.

16. *Sepelieruntque eum in civitate David cum regibus, eò quòd feciſſet bonum cum Iſrael, & cum domo ejus.*

17. Après que Joïada fut mort, les princes // de Juda vinrent trouver le roi, & lui rendirent de profonds reſpects //. Ce prince gagné par ces témoignages *extraordinaires* de reſpect, conſentit à ce qu'ils voulurent.

17. *Poſtquàm autem obiit Joiada, ingreſſi ſunt principes Juda, & adoraverunt regem; qui delinitus obſequiis eorum, acquievit eis.*

18. Ils abandonnerent le temple du Seigneur le Dieu de leurs peres, & s'attacherent au culte des idoles, & des bois conſacrés aux faux-dieux. Et ce peché attira la colere *du Seigneur* ſur Juda & ſur Jeruſalem.

18. *Et dereliquerunt templum Domini Dei patrum ſuorum, ſervieruntque lucis & ſculptilibus, & facta eſt ira contra Judam & Jeruſalem propter hoc peccatum.*

19. Il leur envoya des prophetes pour les ramener au Seigneur, mais ils ne voulurent point les écouter, quelques proteſtations qu'ils leur fiſſent //.

19. *Mittebatque eis prophetas, ut reverterentur ad Dominum quos proteſtantes, illi audire nolebant.*

§. 3. *Zacharie reprend le Roi qui le fait mourir.*

20. L'Eſprit de Dieu remplit // donc le prêtre

20. *Spiritus itaque Dei induit Zachariam*

℣. 17. *autr.* les chefs, les premiers de chaque famille. Ibid. *lettr.* l'adorerent.

℣. 19. *expl.* prenant le ciel & la terre à témoin contre eux.

℣. 20. lettr. *induit*, le revêtit.

filium

filium Joiada ſacerdotem, & ſtetit in conſpectu populi, & dixit eis: Hæc dicit Dominus Deus: Quare tranſgredimini præceptum Domini, quod vobis non proderit, & dereliquiſtis Dominum, ut derelinqueret vos?

Zacharie fils de Joïada, & il vint ſe préſenter devant le peuple, & leur dit: Voici ce que dit le Seigneur *votre* Dieu: Pourquoi violez-vous les préceptes du Seigneur? Cela ne vous ſera pas avantageux ". Et pourquoi avez-vous abandonné le Seigneur, pour le porter auſſi à vous abandonner?

21. *Qui congregati adverſus eum, miſerunt lapides juxta regis imperium in atrio domûs Domini.*

21. Ces gens s'unirent enſemble contre lui, & le lapiderent dans le veſtibule " du temple, ſelon l'ordre qu'ils en avoient reçu du roi.

22. *Et non eſt recordatus Joas rex miſericordiæ, quam fecerat Joiada pater illius ſecum, ſed interfecit filium ejus. Qui cùm moreretur, ait: Videat Dominus, & requirat.*

22. Ainſi Joas ne ſe ſouvint point des extrêmes obligations qu'il avoit à Joïada pere de Zacharie, mais il fit tuer ſon fils, qui ſur le point d'expirer, dit: Dieu voit le traitement que vous me faites, & il vengera ma mort ".

℣. 20. *lettr.* vobis non proderit, *i. e.* maximè nocebit.

℣. 21. expl. *J. C. en ſaint Matth.* 24. 25. dit que ce fut *entre l'autel & le temple.* Mais c'eſt que par le mot de temple, on entend ſimplement quelquefois ce qui étoit couvert, & quelquefois tout l'enclos du bâtiment. Ainſi Zacharie ayant été tué dans le veſtibule, il a été tué en-de le temple couvert, & l'autel des holocauſtes qui étoit à découvert.

℣. 22. *expl.* non imprecatur ex privato appetitu vindictæ, ſed zelo & amore juſtitiæ, ſicut Apoſtolus. 2. *Tim.* 4. *Eſtius.* Poſſunt etiam hæc verba accipi tanquam prænuntiativa. *Idem.*

§. 4. *Les Syriens font la guerre à Joas. Sa mort.*

23. L'année finie, l'armée de Syrie vint contre lui ; elle entra dans Juda & dans Jeruſalem, & fit mourir tous les princes du peuple, & elle envoya au roi de Damas tout le butin qu'elle fit.

23. *Cùmque evolutus eſſet annus, aſcendit contra eum exercitus Syriæ : venitque in Judam & Jeruſalem, & interfecit cunctos principes populi, atque univerſam pradam miſerunt regi in Damaſcum.*

24. Et il eſt remarquable que ces Syriens étoient venus en fort petit nombre, & que Dieu leur livra entre les mains une multitude infinie, parcequ'ils avoient abandonné le Seigneur le Dieu de leurs peres : & ils traiterent Joas même avec la derniere ignominie.

24. *Et certè cùm permodicus veniſſet numerus Syrorum, tradidit Dominus in manibus eorum infinitam multitudinem, eò quòd dereliquiſſent Dominum Deum patrum ſuorum : in Joas quoque ignominioſa exercuêre judicia.*

25. Ils ſe retirerent enſuite, & le laiſſerent dans d'extrêmes langueurs : ſes ſerviteurs mêmes s'éleverent contre lui, pour venger le ſang du fils de Joïada ſouverain pontife, & ils le tuerent dans ſon lit. Il fut enterré dans la ville de David, mais non dans le tombeau des rois.

25. *Et abeuntes dimiſerunt eum in languoribus magnis : ſurrexerunt autem contra eum ſervi ſui, in ultionem ſanguinis filii Joiadæ ſacerdotis, & occiderunt eum in lectulo ſuo, & mortuus eſt : ſepelierunt-que eum in civitate David, ſed non in ſepulchris regum.*

26. Ceux qui avoient conſpiré contre lui étoiẽt Zabad fils de Semmaath

26. *Inſidiati verò ſunt ei, Zabad filius Semmaath Ammani-*

tidis, & Jozabad filius Semarith Moabitidis.

Ammonite, & Jozabad fils de Semarith Moabite.

27. *Porrò filii ejus, ac ſumma pecuniæ quæ adunata fuerat ſub eo, & inſtauratio domûs Dei ſcripta ſunt diligentiùs in libro regum: regnavit autem Amaſias filius ejus pro eo.*

27. Ses enfans, la grande ſomme d'argent qu'on avoit amaſſée ſous lui, & le rétabliſſement de la maiſon de Dieu ſont écrits avec plus de ſoin & plus en détail dans le livre des rois ″; & Amaſias ſon fils regna au-lieu de lui.

℣. 27. *expl.* Ce livre eſt autre choſe que ceux que nous avons. Il eſt même cité ſous le nom de Journal des Rois dans le quatriéme livre des Rois 12. 19. où il eſt parlé de Joas.

CHAPITRE XXV.″

§. 1. *Beaux commencemens d'Amaſias.*

1. *Viginti quinque annorum erat Amaſias cùm regnare cœpiſſet, & viginti novem annis regnavit in Jeruſalem, nomen matris ejus Joadan de Jeruſalem.*

1. AMaſias avoit vingt cinq ans lorſqu'il commença à regner, & il en regna vingt-neuf à Jeruſalem: Sa mere s'appelloit Joadan: *& étoit* de Jeruſalem.

L'an du monde 3165. Avant J. C. 859.

2. *Fecitque bonum in conſpectu Domini: verumtamen non in corde perfecto.*

2. Il fit le bien en la préſence du Seigneur; mais non pas d'un cœur parfait.

3. *Cùmque roboratum ſibi videret impe-*

3. Lorſqu'il vit ſon empire affermi, il fit mourir

Voyez 4. *Reg.* 14.

les ſerviteurs qui avoient tué le roi ſon pere ;

rium , jugulavit ſervos , qui occiderant regem patrem ſuum ;

4. mais il ne fit point mourir leurs enfans, comme il eſt écrit dans le livre de la loi de Moïſe, où le Seigneur fait cette ordonnance, & dit : Vous ne ferez point mourir les peres pour les enfans, ni les enfans pour les peres, mais chacun ſouffrira la mort pour ſon propre peché.

4. *ſed filios eorum non interfecit , ſicut ſcriptum eſt in libro legis Moyſi , ubi præcepit Dominus , dicens : Non occidentur patres pro filiis , neque filii pro patribus ſuis , ſed unuſquiſque in ſuo peccato morietur.*

5. Amaſias aſſembla donc *tout le peuple de* Juda ; il les diſtribua par familles, & *leur donna* des tribuns & des centeniers dans toute l'étendue de Juda & de Benjamin : & dans le dénombrement qu'il en fit, depuis l'âge de vingt ans & au-deſſus, il trouva trois cens mille jeunes hommes, qui pouvoient aller à la guerre & porter la lance & le bouclier.

5. *Congregavit igitur Amaſias Judam , & conſtituit eos per familias , tribunoſque & centuriones in univerſo Juda & Benjamin : & recenſuit à viginti annis ſuprà , invenitque trecenta millia juvenum , qui egrederentur ad pugnam , & tenerent haſtam & clypeum.*

6. Il prit auſſi à ſa ſolde cent mille hommes forts & robuſtes du royaume d'Iſrael, pour *leſquels il donna* cent talens d'argét".

6. *Mercede quoque conduxit de Iſrael centum millia robuſtorum , centum talentis argenti.*

7. Alors un prophete "

7. *Venit autem ha-*

℣. 6. *expl.* qui ſont plus de quatre cens ſoixante mille livres.

℣. 7. *expl.* Amos pere d'Iſaïe.

mo Dei ad illum, & ait : O rex, ne egrediatur tecum exercitus Iſrael : non eſt enim Dominus cum Iſrael, & cunctis filiis Ephraim :

le vint trouver, & lui dit : O roi, ne ſouffrez point que l'armée d'Iſrael marche avec vous : car Dieu n'eſt point avec Iſrael, ni avec les enfans d'Ephraïm ℣.

8. *quòd ſi putas in robore exercitûs bella conſiſtere, ſuperarì te faciet Deus ab hoſtibus : Dei quippe eſt adjuvare, & in fugam convertere.*

8. Que ſi vous vous imaginez que *le ſuccès de* la guerre dépend de la force de l'armée, Dieu fera que vous ſerez vaincu par vos ennemis. Car c'eſt Dieu qui ſoutient *les armées*, & c'eſt lui qui *les* met en fuite.

9. *Dixitque Amaſias ad hominem Dei : Quid ergo fiet de centum talentis, quæ dedi militibus Iſrael ? Et reſpondit ei homo Dei : Habet Dominus unde tibi dare poſſit multò his plura.*

9. Amaſias répondit à l'homme de Dieu : Que deviendront donc les cent talens que j'ai donnés aux ſoldats d'Iſrael ? Et le prophete repliqua : Dieu eſt aſſez riche pour vous en rendre beaucoup davantage.

10. *Separavit itaque Amaſias exercitum, qui venerat ad eum ex Ephraim, ut reverteretur in locum ſuum : at illi contra Judam vehementer irati, reverſi ſunt in regionem ſuam.*

10. Ainſi Amaſias ſepara l'armée qui lui étoit venue d'Ephraïm, & la renvoya en ſon payis. Ces troupes s'en retournerent chez eux, mais étrangement irritées contre Juda.

℣. 7. *expl.* qui donnoient le nom aux autres, parceque le roi étoit de leur tribu, & que Samarie capitale du royaume étoit dans cette même tribu.

§. 2. *Amaſias abuſe de ſa victoire. Il en eſt repris.*

11. Amaſias plein de force & de confiance fit marcher ſon peuple, & ſe rendit dans la vallée des ſalines, où il défit dix mille des enfans de Seïr".

11. *Porrò Amaſias confidenter eduxit populum ſuum, & abiit in vallem ſalinarum, percuſſitque filios Seir decem millia.*

12. Les fils de Juda firent auſſi dix mille priſonniers; ils les menerent ſur la pointe d'un rocher, & les précipiterent du haut en bas; de ſorte qu'ils furent tous briſés ".

12. *Et alia decem millia virorum ceperunt filii Juda, & adduxerunt ad præruptum cujuſdam petræ, præcipitaveruntque eos de ſummo in præceps, qui univerſi crepuerunt.*

13. Mais l'armée que Amaſias avoit congediée, afin qu'elle ne vînt point à la guerre avec lui, ſe répandit par toutes les villes de Juda, depuis Samarie" juſqu'à Bethoron ", & après avoir tué trois mille hommes fit un grand butin.

13. *At ille exercitus, quem remiſerat Amaſias, ut ſecum iret ad prælium, diffuſus eſt in civitatibus Judæ, à Samaria uſque ad Bethoron, & interfectis tribus millibus, diripuit prædam magnam.*

14. Et Amaſias après avoir taillé en pieces les Iduméens, & avoir emporté les dieux des enfans de Seïr, en fit ſes propres dieux, les adora, & leur offrit de l'encens.

14. *Amaſias verò poſt cædem Idumæorum, & allatos deos filiorum Seir, ſtatuit illos in deos ſibi, & adorabat eos, & illis adolebat incenſum.*

℣. 11. *expl.* Iduméens qui demeuroient ſur les montagnes de Séïr.

℣. 12. *lettr.* ils creverent tous.

℣. 13. *expl.* capitale du royaume d'Iſrael.

Ibid. *expl.* ville de Juda.

15. *Quam ob rem iratus Dominus contra Amaſiam, miſit ad illum prophetam, qui diceret ei : Cur adoraſti deos, qui non liberaverunt populum ſuum de manu tua ?*

15. Cette action irrita le Seigneur contre Amaſias, & il lui envoya un prophete pour lui dire : Pourquoi avez-vous adoré des dieux qui n'ont pu délivrer leur peuple de vos mains ?

16. *Cùmque hæc ille loqueretur, reſpondit ei : Num conſiliarius regis es ? Quieſce, ne interficiam te. Diſcedenſque propheta : Scio, inquit, quòd cogitaverit Deus occidere te, quia feciſti hoc malum, & inſuper non acquieviſti conſilio meo.*

16. Comme le prophete parloit ainſi, Amaſias répondit : Eſt-ce à vous à donner conſeil au roi ? Taiſez-vous, de-peur qu'il ne vous en coûte la vie ". Alors le prophete ſe retira, & lui dit : Je ſai que Dieu a réſolu de vous perdre ", parceque vous avez commis un ſi grand crime, & que de plus vous n'avez pas voulu vous rendre à mes avis.

§. 3. *Amaſias eſt vaincu par le Roi d'Iſrael.*

17. *Igitur Amaſias rex Juda, inito peſſimo conſilio, miſit ad Joas filium Joachaz filii Jehu, regem Iſrael, dicens : Veni ; videamus nos mutuò.*

17. Amaſias roi de Juda prit donc une malheureuſe réſolution, & envoya *des ambaſſadeurs* à Joas fils de Joachaz, fils de Jehu roi d'Iſrael, & lui fit dire : Venez, & voyons-nous l'un l'autre ".

18. *At ille remiſit nuntios, dicens : Car-*

18. Mais Joas lui fit cette réponſe par ſes am-

℣. 16. *Vulg.* ne Interficiam te. *Hebr.* interficiant.
Ibid. *expl.* Il vécut néaumoins encore quinze ans depuis. *infr. v.* 25.
℣. 17. *expl.* à la tête de nos troupes.

bassadeurs : Le chardon qui est sur le mont Liban envoya vers le cedre du Liban, & lui dit : Donnez votre fille en mariage à mon fils : & voilà que les bêtes qui étoient dans la forêt du Liban, passerent & foulerent aux pieds le chardon.

duus, qui est in Libano, nisi ad cedrum Libani, dicens : Da filiam tuam filio meo uxorem : & ecce bestiæ, quæ erant in sylva Libani, transierunt, & conculcaverunt carduum.

19. Vous avez dit ‖ : J'ai défait Edom, & votre cœur s'est enflé d'orgueil de ce succès : demeurez chez vous *en paix*, pourquoi vous attirez-vous du mal pour vous perdre vous & Juda avec vous ?

19. *Dixisti : Percussi Edom, & idcircò erigitur cor tuum in superbiam : sede in domo tua, cur malum adversum te provocas, ut cadas & tu, & Juda tecum ?*

20. Amasias ne le voulut point écouter, parceque le Seigneur avoit résolu de le livrer entre les mains des ennemis, à cause *des dieux* d'Edom ‖.

20. *Noluit audire Amasias, eò quòd Domini esset voluntas ut traderetur in manus hostium propter deos Edom.*

21. Joas roi d'Israel s'avança donc, & les deux armées se mirent en présence : Amasias roi de Juda étoit *campé* à Bethsamès de Juda :

21. *Ascendit igitur Joas rex Israel, & mutuos sibi præbuêre conspectus : Amasias autem rex Juda erat in Bethsames Juda :*

22. & Juda plia devant Israel, & s'enfuit dans ses tentes.

22. *corruitque Juda coram Israel, & fugit in tabernacula sua.*

℣. 19. *expl.* par une vaine complaisance en vos propres forces.

℣. 20. *expl.* qu'il adoroit, ou qu'il avoit consultez.

23. *Porrò Amaſiam regem Juda, filium Joas filii Joachaz, cepit Joas rex Iſrael in Bethſames, & adduxit in Jeruſalem: deſtruxitque murum ejus à porta Ephraim uſque ad portam anguli, quadringentis cubitis.*

23. Enfin Joas roi d'Iſrael prit Amaſias roi de Juda, fils de Joas, fils de Joachaz dans *le camp de* Bethſamès, & l'emmena à Jeruſalem, & jetta par terre quatre cens coudées de ſes murailles, depuis la porte d'Ephraïm ‖ juſqu'à la porte de l'angle ‖.

24. *Omne quoque aurum, & argentum, & univerſa vaſa, quæ repererat in domo Dei, & apud Obededom, in theſauris etiam domûs regiæ, necnon & filios obſidum, reduxit in Samariam.*

24. Et il emporta à Samarie tout l'or & l'argent, & tous les vaſes qu'il trouva dans la maiſon de Dieu, chez *les deſcendans d'*Obededom & dans les tréſors du palais royal. Il emmena auſſi avec lui à Samarie les fils de ceux qu'il avoit en ôtage.

25. *Vixit autem Amaſias filius Joas rex Juda, poſtquàm mortuus eſt Joas filius Joachaz rex Iſrael, quindecim annis.*

25. Amaſias fils de Joas roi de Juda, vécut quinze ans après la mort de Joas fils de Joachaz roi d'Iſrael.

26. *Reliqua autem ſermonum Amaſiæ priorum & noviſſimorum, ſcripta ſunt in libro regum Juda & Iſrael.*

26. Le reſte des actions ‖ d'Amaſias, tant les premieres que les dernieres, eſt écrit dans le livre des rois de Juda & d'Iſrael.

℣. 23. *expl.* par où l'on ſort pour aller à la terre d'Ephraïm.

Ibid. *expl.* qui étoit dans l'angle où ſe joignoient les deux murailles du ſeptentrion & de l'occident.

℣. 26. *lettr.* des paroles.

27. Après que ce prince eut abandonné le Seigneur, il se fit une conspiration contre lui dans Jerusalem. Et comme il se fut enfui à Lachis, *les conjurés* y envoyerent, & l'y firent assassiner.

L'an du monde 3194.

28. Ils le rapporterent sur des chevaux, & l'enterrerent avec ses ancêtres dans la ville de David.

27. *Qui postquàm recessit à Domino, tetenderunt ei insidias in Jerusalem. Cùmque fugisset in Lachis, miserunt, & interfecerunt eum ibi.*

28. *Reportantesque super equos, sepelierunt eum cum patribus suis in civitate David.*

CHAPITRE XXVI.

§. 1. *Ozias regne avec piété.*

1. TOut le peuple de Juda prit Ozias ‖ âgé de seize ans, & le declara ‖ roi en la place d'Amasias son pere.

2. Ce prince bâtit Elath ‖, & la remit sous l'empire de Juda après que le roi ‖ se fut endormi avec ses peres.

1. *OMnis autem populus Juda, filium ejus Oziam, annorum sedecim constituit regem pro Amasia patre suo.*

2. *Ipse ædificavit Ailath, & restituit eam ditioni Juda, postquàm dormivit rex cum patribus suis.*

℣. 1. aussi nommé Azarias 4. *Reg.* 14. 21. Ces deux noms ont quelque ressemblance en Hebreu, l'un signifiant la force de Dieu, & l'autre le secours de Dieu. *Synops.*

Ibid. *lettr.* l'établit, c'est-à-dire, le reconnut; car il étoit roi par sa naissance.

℣. 2. *expl.* ville sur le bord de la mer rouge. Elle étoit de l'Idumée; mais ayant été conquise par les rois de Juda, elle se revolta depuis. *Synops.*

Ibid. *expl.* Amasias son pere.

3. *Sedecim annorum erat Ozias cùm regnare cœpisset, & quinquaginta duobus annis regnavit in Jerusalem, nomen matris ejus Jechelia de Jerusalem.*

3. Ozias avoit seize ans, quand il commença à regner, & il en regna cinquante-deux dans Jerusalem. Sa mere *étoit* de Jerusalem, & s'appelloit Jechelie.

4. *Fecitque quod erat rectum in oculis Domini, juxta omnia, quæ fecerat Amasias pater ejus.*

4. Il fit ce qui étoit droit aux yeux du Seigneur, & il se conduisit en tout comme Amasias son pere.

5. *Et exquisivit Dominum in diebus Zachariæ intelligentis & videntis Deum: cùmque requireret Dominum, direxit eum in omnibus.*

5. Il chercha le Seigneur tant que vêcut Zacharie // qui avoit le don d'intelligence, & qui voyoit Dieu //. Et parcequ'il cherchoit Dieu, Dieu le fit prosperer en toutes choses.

6. *Denique egressus est, & pugnavit contra Philisthiim, & destruxit murum Geth, & murum Jabniæ, murumque Azoti: ædificavit quoque oppida in Azoto, & in Philisthiim.*

6. Enfin il sortit pour faire la guerre aux Philistins, il ruina les murs de Geth, de Jabnie & d'Azot, & il bâtit des places fortes dans Azot, & dans *les terres des* Philistins //.

7. *Et adjuvit eum Deus contra Philisthiim, & contra Ara-*

7. Et Dieu le soutint contre les Philistins, & contre les Arabes qui de-

℣. 5. *expl.* fils de l'autre Zacharie, dont nous avons vû la mort auparavant. *Hieron.*

Ibid. *expl.* à qui Dieu se communiquoit comme à son prophete. *Synops.*

℣. 6. *expl.* pour les tenir en devoir.

meuroient dans Gurbaal ", & contre les Ammonites.

8. Les Ammonites " faiſoient des préſens à Ozias, & ſa réputation ſe répandit juſques à l'Egypte ", à cauſe de ſes fréquentes victoires.

bes, qui habitabant in Gurbaal, & contra Ammonitas.

8. *Appendebantque Ammonitæ munera Oziæ: & divulgatum eſt nomen ejus uſque ad introitum Ægypti propter crebras victorias.*

§. 2. *Diverſes actions d'Ozias.*

9. Ozias éleva auſſi des tours à Jeruſalem ſur la porte de l'angle ", & ſur la porte de la vallée ", & d'autres encore dans le même côté de la muraille, & il fortifia ces tours.

9. *Ædificavitque Ozias turres in Jeruſalem ſuper portam anguli, & ſuper portam vallis, & reliquas in eodem muri latere, firmavitque eas.*

10. Il bâtit encore des tours dans la ſolitude ", & il fit creuſer pluſieurs citernes, parcequ'il avoit beaucoup de troupeaux, tant dans la campagne que dans le déſert. Il avoit auſſi des vignes & des vignerons ſur les montagnes, & dans le Carmel,

10. *Extruxit etiam turres in ſolitudine, & effodit ciſternas plurimas, eò quòd haberet multa pecora, tam in campeſtribus, quàm in eremi vaſtitate: vineas quoque habuit, & vinitores in montibus, & in Carmelo:*

℣. 7. *expl.* Saint Jerôme croit que c'eſt Gerara, où demeura Abraham.

℣. 8. *expl.* qui étoient près de la mer rouge.

℣. 8. *lettr.* juſqu'à l'entrée de l'Egypte.

℣. 9. *expl.* Voyez le chap. précedent v. 23.

Ibid. *expl.* par laquelle on alloit à la vallée, que Jeremie appelle *c.* 31. 40. *la vallée des corps morts*; où on jettoit les corps de ceux qui avoient été executés ſur le mont de Golgotha ou du Calvaire, au pied duquel étoit cette vallée. *Syn.*

℣. 10. *expl.* pour loger ſes troupeaux & ceux qui les gardoient: ou pour les défendre contre les courſes des ennemis. *Tirin. Menoch.*

erat quippe homo agriculturæ deditus.

parcequ'il ſe plaiſoit fort à l'agriculture.

11. *Fuit autem exercitus bellatorum ejus, qui procedebant ad prælia, ſub manu Jehiel ſcribæ, Maaſiæque doctoris, & ſub manu Hananiæ, qui erat de ducibus regis.*

11. L'armée de ſes braves qui marchoient aux combats, étoit commandée par Jehiel ſecretaire, par Maaſie docteur *de la loi* ‖, & par Hananie l'un des Generaux du roi.

12. *Omniſque numerus principum per familias virorum fortium, duorum millium ſexcentorum.*

12. Le nombre des chefs de familles, & des hommes d'une valeur diſtinguée, montoit à deux mille ſix cens.

13. *Et ſub eis univerſus exercitus, trecentorum & ſeptem millium quingentorum: qui erant apti ad bella, & pro rege contra adverſarios dimicabant.*

13. Et toute l'armée qu'ils avoient ſous eux, étoit de trois cens ſept mille cinq cens *ſoldats*, tous gens de cœur & aguerris, & qui combattoient pour le roi contre ſes ennemis.

14. *Præparavit quoque eis Ozias, id eſt, cuncto exercitui, clypeos, & haſtas, & galeas, & loricas, arcuſque & fundas ad jaciendos lapides.*

14. Ozias donna ordre qu'il y eût toûjours proviſion d'armes pour toute cette armée; des boucliers, des piques, des caſques, des cuiraſſes, des arcs, & des frondes pour jetter des pierres.

15. *Et fecit in Jeruſalem diverſi generis machinas, quas in turribus collocavit, & in angulis murorum, ut mitterent ſagittas,*

15. Et il fit faire dans Jeruſalem toutes ſortes de machines, qu'il fit mettre dans les tours, & dans *tous* les angles des murailles, pour tirer des fleches

‖ 11. *Hebr.* præfecti. *Sep.* judicis.

& jetter de groſſes pierres : de ſorte que *la gloire de* ſon nom ſe répandit fort loin, parceque le Seigneur étoit ſon ſecours & ſa force.

& ſaxa grandia : egreſſumque eſt nomen ejus procul, eò quòd auxiliaretur ei Dominus, & corroboraſſet illum.

§. 3. *Ozias veut offrir de l'encens, & il eſt frappé de lépre.*

16. Mais dans ce haut point de puiſſance & de grandeur, ſon cœur s'éleva d'orgueil pour ſa perte, il négligea le Seigneur ſon Dieu ; & après être entré dans le temple du Seigneur, il voulut y brûler de l'encens ſur l'autel des parfums.

16. *Sed cùm roboratus eſſet, elevatum eſt cor ejus in interitum ſuum, & neglexit Dominum Deum ſuum : ingreſſuſque templum Domini, adolere voluit incenſum ſuper altare thymiamatis.*

17. Le pontife Azarias y entra auſſitôt après lui, accompagné de quatre-vingt prêtres du Seigneur, tous gens d'une grande fermeté.

17. *Statimque ingreſſus poſt eum Azarias ſacerdos, & cum eo ſacerdotes Domini octoginta, viri fortiſſimi,*

18. Ils s'oppoſerent au roi, & lui dirent : Il ne vous appartient pas, Sire, de brûler de l'encens devant le Seigneur ; mais c'eſt aux prêtres, c'eſt-à-dire, aux enfans d'Aaron, qui ont été conſacrés pour ce miniſtere. Sortez du ſanctuaire, & ne mépriſez point *notre conſeil* ; parceque cette action ne vous ſera pas imputée à gloire par le Seigneur.

18. *reſtituerunt regi, atque dixerunt : Non eſt tui officii, Ozia, ut adoleas incenſum Domino, ſed ſacerdotum, hoc eſt, filiorum Aaron, qui conſecrati ſunt ad hujuſcemodi miniſterium : egredere de ſanctuario, ne contemſeris : quia non reputabitur tibi in gloriam hoc à Domino Deo.*

19. *Iratusque Ozias, tenens in manu thuribulum, ut adoleret incensum, minabatur sacerdotibus. Statimque orta est lepra in fronte ejus coram sacerdotibus, in domo Domini super altare thymiamatis.*

19. Ozias transporté de colere, & tenant *toujours* l'encensoir à la main pour offrir de l'encens, menaça les prêtres. Dans ce moment il fut frappé de la lepre [*] qui parut sur son front en présence des prêtres, dans le temple du Seigneur auprès de l'autel des parfums.

20. *Cùmque respexisset eum Azarias pontifex, & omnes reliqui sacerdotes; viderunt lepram in fronte ejus, & festinatò expulerunt eum. Sed & ipse perterritus, acceleravit egredi, eò quòd sensisset illicò plagam Domini.*

20. Et comme le pontife Azarias, & tous les autres prêtres eurent jetté les yeux sur lui, ils apperçurent la lepre sur son front, ils le firent sortir promtement. Et lui-même saisi de frayeur se hâta de sortir, parcequ'il sentit tout-d'un-coup que le Seigneur l'avoit frappé de cette plaie.

21. *Fuit igitur Ozias rex leprosus usque ad diem mortis suæ, & habitavit in domo separata plenus leprâ, ob quam ejectus fuerat de domo Domini. Porrò Joatham filius ejus re-*

21. Le roi Ozias fut donc lepreux jusqu'au jour de sa mort: & il demeura dans une maison séparée, à cause de cette lepre qui le couvroit, & qui l'avoit fait chasser de la maison du Seigneur. Joatham son fils gouverna

[*] ℣. 19. *expl.* Il y avoit peine de mort contre ceux qui s'ingeroient sans autorité dans les fonctions sacrées *Num.* 3. 10. Ainsi cette lepre fut pour ce prince une mort civile, en le separant pour le reste de ses jours de la société des hommes: d'où vient que quelques-uns expliquent les paroles d'Isaïe. *c.* 6. 1. *Dans l'année de la mort d'Ozias*, de celle dans laquelle il fut frappé de lepre. *Menoch.*

cependant la maiſon du roi, & rendoit la juſtice au peuple du payis.

22. Le reſte des actions d'Ozias, tant les premieres que les dernieres, a été écrit par le prophete Iſaïe fils d'Amos ||.

23. Et Ozias dormit avec ſes peres, & on l'enterra dans le champ où étoient les tombeaux des rois ||, parcequ'il étoit lepreux : & Joatham ſon fils regna en ſa place.

xit domum regis ; & judicabat populum terræ.

22. *Reliqua autem ſermonum Oziæ priorum & noviſſimorum, ſcripſit Iſaias filius Amos, propheta.*

23. *Dormivitque Ozias cum patribus ſuis, & ſepelierunt eum in agro regalium ſepulchrorum, eò quòd eſſet leproſus : regnavitque Joatham filius ejus pro eo.*

℣. 22. *expl.* Ce qui ſemble ſe devoit entendre de quelque ouvrage qui aura été perdu ; puiſqu'il n'eſt dit qu'un mot de ce roi, dans ce que nous avons de ce prophete.

℣. 23. *expl.* non intra ſpecum ubi reges ponebantur, ſed in agro conjuncto. *Synopſ.*

CHAPITRE XXVII. ||

§. 1. *Joatham craint le Seigneur.*

L'an du monde 3246. Avant J. C. 758.

1. JOatham avoit vingt cinq ans quand il commença à regner, & il regna ſeize ans dans Jeruſalem. Sa mere s'appelloit Jeruſa, & étoit fille de Sadoc.

1. *Viginti quinque annorum erat Joatham cùm regnare cœpiſſet, & ſedecim annis regnavit in Jeruſalem : nomen matris ejus Jeruſa filia Sadoc.*

2. Il fit ce qui étoit droit en la préſence du

2. *Fecitque quod rectum erat coram*

Voyez 4. *Reg.* 15. 32. *&c.*

Domino, juxta omnia quæ fecerat Ozias pater ſuus, excepto quòd non eſt ingreſſus templum Domini, & adhuc populus delinquebat.

Seigneur, & il ſe conduiſit en tout comme avoit fait Ozias ſon pere, ſi ce n'eſt qu'il n'entra point dans le temple du Seigneur ||, & le peuple continuoit encore de vivre dans ſes deſordres ||.

3. *Ipſe ædificavit portam domûs Domini excelſam, & in muro Ophel multa conſtruxit.*

3. Ce fut lui qui bâtit la grande porte || de la maiſon du Seigneur, & qui fit faire beaucoup de bâtimens ſur la muraille d'Ophel ||.

4. *Urbes quoque ædificavit in montibus Juda, & in ſaltibus caſtella & turres.*

4. Il fit encore bâtir des villes ſur les montagnes de Juda, & des châteaux & des tours dans les bois.

5. *Ipſe pugnavit contra regem filiorum Ammon, & vicit eos, dederuntque ei filii Ammon in tempore illo centum talenta argenti, & decem millia coros tritici, ac*

5. Il fit la guerre au roi des Ammonites ||, & il les vainquit ; & ils lui donnerent en ce tems-là cent talens d'argent, dix mille meſures de froment & autant d'orge. Ce fut-là ce que les enfans d'Am-

℣. 2. *expl.* pour y offrir de l'encens, comme avoit fait Ozias. Ce qui eſt dit à la louange de Joatham, qui néanmoins n'eſt pas mis dans l'Eccleſiaſtique au nombre des ſaints rois, à cauſe qu'il n'eut pas la force de détruire les hauts-lieux. *Theod. in 4. Reg. quæſt. 46. Eſtius.*

Ibid. *expl.* de croire qu'on pouvoit ſacrifier en tous lieux.

℣. 3. lettr. *excelſam*, ſoit par ſa ſituation, étant bâtie à la plus haute partie du temple qui étoit ſur le penchant d'une colline ; ſoit par ſa propre hauteur. *Eſtius. in 4. Reg. 15. 35.*

Ibid. *expl.* Ophel eſt une tour bâtie auprès, ou ſur cette muraille.

℣. 5. *expl.* qui refuſoit peut-être de payer le tribut qu'Ozias lui avoit impoſé. *Menoch.*

mon lui donnerent en la ſeconde & en la troiſiéme année ††.

totidem coros hordei : hac ei præbuerunt filii Ammon, in anno ſecundo & tertio.

§. 2. *Proſperité de Joatham.*

6. Et Joatham devint puiſſant, parcequ'il avoit reglé ſes voies en la préſence du Seigneur ſon Dieu.

6. *Corroboratuſque eſt Joatham, eò quòd direxiſſet vias ſuas coram Domino Deo ſuo.*

7. Mais le reſte des actions de Joatham, tous ſes combats, & ce qu'il a fait de grand, eſt écrit dans le livre des rois d'Iſrael & de Juda.

7. *Reliqua autem ſermonum Joatham, & omnes pugnæ ejus, & opera, ſcripta ſunt in libro regum Iſrael & Juda.*

8. Il avoit vingt-cinq ans quand il commença à regner, & il en regna ſeize dans Jeruſalem.

8. *Viginti quinque annorum erat cùm regnare cœpiſſet, & ſedecim annis regnavit in Jeruſalem.*

9. Et Joatham dormit avec ſes peres, & il fut enſeveli dans la ville de David : & Achaz ſon fils regna en ſa place.

9. *Dormivitque Joatham cum patribus ſuis, & ſepelierunt eum in civitate David : & regnavit Achaz filius ejus pro eo.*

††. 5. *expl.* mais ils ne les lui donnerent plus après. *Syn.*

CHAPITRE XXVIII.

§. 1. *Impiété d'Achaz.*

L'an du monde 3262.

1. ACHaz avoit vingt ans quand il commença à regner, & il regna ſeize ans à Jeru-

1. *Viginti annorum erat Achaz cùm regnare cœpiſſet, & ſedecim annis regna-*

vit in Jeruſalem : non fecit rectum in conſpectu Domini ſicut David pater ejus :

2. *ſed ambulavit in viis regum Iſrael inſuper & ſtatuas fudit Baalim.*

3. *Ipſe eſt, qui adolevit incenſum in valle Benennom, & luſtravit filios ſuos in igne, juxta ritum gentium, quas interfecit Dominus in adventu filiorum Iſrael.*

4. *Sacrificabat quoque & thymiama ſuccendebat in excelſis, & in collibus, & ſub omni ligno frondoſo.*

5. *Tradiditque eum Dominus Deus ejus in manu regis Syriæ, qui percuſſit eum, magnamque prædam cepit de ejus imperio, & adduxit in Damaſcum : manibus quoque regis Iſrael traditus eſt, & percuſſus plagâ grandi.*

ſalem. Il ne fit point ce qui étoit droit en la préſence du Seigneur, comme David ſon pere :

2. mais il marcha dans les voies des rois d'Iſrael, & fit même fondre des ſtatues à Baal.

3. C'eſt lui qui brûla de l'encens dans la vallée de Benennom, & qui fit paſſer ſes enfans par le feu ||, ſelon la ſuperſtition des nations, que le Seigneur fit mourir à l'arrivée des enfans d'Iſrael.

4. Il ſacrifioit auſſi, & il brûloit des parfums ſur les hauts-lieux, ſur les collines & ſous tous les arbres chargés de feuilles.

5. Et le Seigneur ſon Dieu le livra entre les mains du roi de Syrie || qui le défi, pilla ſes Etats, & emmena un grand butin à Damas. Dieu le livra auſſi entre les mains du roi d'Iſrael, qui le frappa d'une grande plaie. L'an du monde 3263.

℣. 3. *expl.* Voyez la note du 3. v. du 16. chap. du 4. liv. des Rois.

℣. 5. *expl.* ſavoir Razin. Et la raiſon de cet abandonnement marquée dans Iſaïe *ch.* 7. eſt qu'ayant déja été délivré une fois de ſes mains, 4. *Reg.* 16. 5. il avoit encore abandonné Dieu.

6. Car Phacée ‖ fils de Romelie tua six vingt mille hommes de Juda en un seul jour, tous gens braves : parcequ'ils avoient abandonné le Seigneur le Dieu de leurs peres.

6. *Occiditque Phacee, filius Romelia, de Juda centum viginti millia in die uno, omnes viros bellatores : eò quòd reliquissent Dominum Deum patrum suorum.*

7. En même tems Zechri homme très-puissant dans Ephraïm, tua Maasie fils du roi, Ezrica grand-maître de la maison du roi, & Elcana qui tenoit après le roi le second rang dans ses Etats.

7. *Eodem tempore occidit Zechri, vir potens ex Ephraim, Maasium filium regis, & Ezricam ducem domús ejus, Elcanam quoque secundum à rege.*

8. Et les enfans d'Israel prirent & firent captifs deux cens mille de leurs freres, tant femmes que garçons & filles, avec un butin infini qu'ils emmenerent à Samarie.

8. *Ceperuntque filii Israel de fratribus suis ducenta millia mulierum, puerorum, & puellarum, & infinitam pradam : pertuleruntque eam in Samariam.*

§. 2. *Un Prophete reproche aux Israélites leur cruauté.*

9. Il y avoit là alors un prophete du Seigneur, nommé Oded, qui alla au-devant de l'armée qui venoit à Samarie, & il leur dit : Vous avez vû que le Seigneur le Dieu de vos peres étant en colere contre Juda, l'a livré entre vos mains : & vous

9. *Eâ tempestate erat ibi propheta Domini, nomine Oded : qui egressus obviam exercitui venienti in Samariam, dixit eis : Ecce iratus Dominus Deus patrum vestrorum contra Juda, tradidit eos in manibus*

‖ 6. *expl.* roi d'Israel. 4. *Reg.* 16. 5.

veſtris, & occidiſtis eos atrociter, ita ut ad cœlum pertingeret veſtra crudelitas.

les avez tués très-inhumainement, enſorte que votre cruauté eſt montée juſqu'au ciel.

10. *Inſuper filios Juda & Jeruſalem vultis vobis ſubjicere in ſervos & ancillas: quod nequaquam facto opus eſt: peccatis enim ſuper hoc Domino Deo veſtro.*

10. Mais outre cela vous voulez encore vous aſſujettir les enfans de Juda & de Jeruſalem pour en faire vos eſclaves & vos ſervantes; ce que vous ne devez point faire: car vous avez en cela même peché contre le Seigneur votre Dieu ″.

11. *Sed audite conſilium meum, & reducite captivos, quos adduxiſtis de fratribus veſtris, quia magnus furor Domini imminet vobis.*

11. Mais écoutez le conſeil que je vais vous donner: Remenez ces captifs que vous avez amenés d'entre vos freres; car Dieu eſt prêt de faire éclater ſa grande fureur ſur vous.

12. *Steterunt itaque viri de principibus filiorum Ephraim, Azarias filius Johanan, Barachias filius Moſollamoth, Ezechias filius Sellum, & Amaſa filius Adali, contra eos qui veniebant de prælio,*

12. Ainſi quelques-uns des principaux des enfans d'Ephraïm, *ſavoir*, Azarias fils de Johanan, Barachias fils de Moſollamoth; Ezechias fils de Sellum, & Amaſa fils d'Adali ſe préſenterent devant ceux qui venoient du combat,

13. *& dixerunt eis: Non introducetis huc captivos, ne peccemus Domino.*

13. & ils leur dirent: Vous ne ferez point entrer ici vos captifs, de peur que nous ne pechions

″. 10. *expl.* qui le défend expreſſément. *Levit.* 25. 44.

contre le Seigneur. Pourquoi voulez-vous ajouter de *nouveaux* pechés à ceux que nous avons déja commis, & mettre le comble à nos anciens crimes ? Car ce peché eſt grand, & le Seigneur eſt ſur le point de faire tomber ſur Iſrael les plus redoutables effets de ſa fureur.

Quare vultis adjicere ſuper peccata noſtra, & vetera cumulare delicta ? grande quippe peccatum eſt, & ira furoris Domini imminet ſuper Iſrael.

14. Cette armée renvoya le butin, & tout ce qu'elle avoit pris, en préſence des principaux & de toute la multitude.

14. *Dimiſeruntque viri bellatores prædam, & univerſa quæ ceperant, coràm principibus, & omni multitudine.*

15. Et les perſonnes dont nous avons parlé ; prirent les captifs & tous ceux qui étoient nuds, les vêtirent des dépouilles, les habillerent, les chauſſerent, & leur donnerent à boire & à manger, ils les oignirent à cauſe qu'ils étoient fort fatigués", & en prirent tout le ſoin qu'ils purent : ils mirent ſur des chevaux tous ceux qui ne pouvoient marcher, & dont les corps étoient dans une grande foibleſſe, & les emmenerent à Jericho ville des palmiers vers leurs freres; après quoi ils s'en retournerent à Samarie.

15. *Steteruntque viri quos ſupra memoravimus, & apprehendentes captivos, omneſque qui nudi erant, veſtierunt de ſpoliis : cùmque veſtiſſent eos, & calceaſſent, & refeciſſent cibo ac potu, unxiſſentque propter laborem, & adhibuiſſent eis curam : quicumque ambulare non poterant, & erant imbecillo corpore, impoſuerunt eos jumentis, & adduxerunt Jericho civitatem palmarum ad fratres eorum, ipſique reverſi ſunt in Samariam.*

℣. 15. *expl.* l'onction ſoulage dans la laſſitude. *Celſus lib. 1. cap. 3.*

§. 3. *Achaz croît en impiété.*

16. *Tempore illo misit rex Achaz ad regem Assyriorum postulans auxilium.*

16. En ce même-tems" le roi Achaz envoya au roi des Assyriens pour lui demander du secours.

17. *Veneruntque Idumæi, & percusserunt multos ex Juda, & ceperunt prædam magnam.*

17. Les Iduméens vinrent, tuerent beaucoup de monde de Juda, & firent un grand butin", L'an du monde 3264.

18. *Philisthiim quoque diffusi sunt per urbes campestres, & ad meridiem Juda: ceperuntque Bethsames, & Aialon, & Gaderoth, Socho quoque, & Thamnan, & Gamzo, cum viculis suis, & habitaverunt in eis.*

18. Les Philistins se répandirent aussi par les villes de la campagne, & au midi de Juda: ils prirent Bethsamès, Aïalon, Gaderoth, Socho, Thamnan & Gamzo, avec leurs bourgades, & ils s'y établirent.

19. *Humiliaverat enim Dominus Judam propter Achaz regem Juda, eò quòd nudasset eum auxilio, & contemtui habuisset Dominum.*

19. Car Dieu avoit humilié Juda, à cause de son roi Achaz, parcequ'il l'avoit réduit à être dénué de tout secours", & qu'il avoit mépriſé le Seigneur.

20. *Adduxitque contra eum Thelgathphalnasar regem Assyriorum, qui & afflixit eum, & nullo*

20. Le Seigneur fit aussi venir contre lui Thelgathphalnasar roi des Assyriens, qui le battit, & ravagea *son payis* sans trou-

℣. 16. *expl.* lorsqu'il fut attaqué par les rois d'Israel & de Syrie. *Synops.*

℣. 17. Ozias les avoit défaits auparavant, parcequ'il avoit mis sa confiance en Dieu. *supr. c.* 26.

℣. 19. *expl.* divin & humain; en ruinant le culte de Dieu, & en envoyant tous les trésors aux Assyriens pour avoir leur secours comme il va dire.

ver aucune réſiſtance ||.

21. Achaz prenant donc tout ce qu'il y avoit dans la maiſon du Seigneur, & dans le palais du roi & des princes, fit des préſens au roi des Aſſyriens. Ce qui néanmoins ne lui ſervit de rien.

22. Mais de plus le roi Achaz dans le tems même de ſa plus grande affliction, fit paroître encore un plus grand mépris du Seigneur *par cette action qu'il fit* de lui-même.

23. Il immola des victimes aux dieux de Damas qu'il regardoit comme les auteurs de ſon malheur, & dit : Ce ſont les dieux des rois de Syrie qui leur donnent ſecours, je me les rendrai favorables par mes ſacrifices, & ils m'aſſiſteront ; au-lieu qu'au-contraire ils furent cauſe de ſa ruine & de celle de tout Iſrael ||.

24. Achaz ayant donc pris tous les vaſes de la maiſon de Dieu, & les ayant briſés, fit fermer les portes du temple de

reſiſtente vaſtavit.

21. *Igitur Achaz, ſpoliatâ domo Domini, & domo regum ac principum, dedit regi Aſſyriorum munera, & tamen nihil ei profuit.*

22. *Inſuper & tempore anguſtiæ ſuæ auxit contemtum in Dominum, ipſe per ſe rex Achaz.*

23. *Immolavit diis Damaſci victimas percuſſoribus ſuis, & dixit : Dii regum Syriæ auxiliantur eis, quos ego placabo hoſtiis, & aderunt mihi, cùm econtrariò ipſi fuerint ruinæ ei, & univerſo Iſrael.*

24. *Direptis itaque Achaz omnibus vaſis domûs Dei, atque confractis, clauſit januas templi Dei, & fecit*

℣. 20. Voyez la note 4. *Reg.* 16. 7.

℣. 23. *expl.* non pas par le ſecours qu'ils donnerent à ſes ennemis, puiſque les idoles n'ont aucun pouvoir, mais à cauſe du culte impie qu'Achaz leur rendit. *Eſtius.*

ſibi

ſibi altaria in univerſis angulis Jeruſalem.

25. *In omnibus quoque urbibus Juda extruxit aras ad cremandum thus, atque ad iracundiam provocavit Dominum Deum patrum ſuorum.*

26. *Reliqua autem ſermonum ejus, & omnium operum ſuorum priorum & noviſſimorum, ſcripta ſunt in libro regum Juda & Iſrael.*

27. *Dormivitque Achaz cum patribus ſuis, & ſepelierunt eum in civitate Jeruſalem: neque enim receperunt eum in ſepulchra regum Iſrael. Regnavitque Ezechias filius ejus pro eo.*

Dieu ", & il fit dreſſer " des autels dans toutes les places " de Jeruſalem.

25 Il éleva auſſi des autels dans toutes les villes de Juda pour y brûler de l'encens : & ainſi il provoqua la colere du Seigneur le Dieu de ſes ancêtres.

26. Mais le reſte de ſes actions, & toute ſa conduite " & premiere & derniere, eſt écrite dans les livres des rois de Juda, & *dans ceux des rois* d'Iſrael.

27. Enfin Achaz dormit avec ſes peres, & il fut enſeveli dans la ville de Jeruſalem : mais ils ne le mirent pas dans les tombeaux des rois d'Iſrael ". Et Ezechias ſon fils regna en ſa place.

℣. 24. *expl.* depeur que quelqu'un n'y entrât pour adorer le Seigneur.

Ibid. *lettr.* il ſe fit.

Ibid. *lettr.* tous les coins.

℣. 26. *Hebr.* toutes ſes voies.

℣. 27. c'eſt-à-dire, de *Juda*, le tout étant ici mis pour ſa partie.

CHAPITRE XXIX.

§. 1. *Piété d'Ezechias.*

L'an du monde 3278. Avant J. C.

1. EZechias commença donc à regner à l'âge de vingt-cinq ans, & il en regna vingt-neuf dans Jeruſalem. Sa mere s'appelloit Abie, *& étoit* fille de Zacharie [a].

1. *IGitur Ezechias regnare cœpit, cùm viginti quinque eſſet annorum, & viginti novem annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Abia, filia Zacharia.*

2. Il fit ce qui étoit agréable aux yeux du Seigneur, ſelon tout ce qu'avoit fait David ſon pere [b].

2. *Fecitque quod erat placitum in conſpectu Domini, juxta omnia quæ fecerat David pater ejus.*

3. Dès le premier mois de la premiere année de ſon regne, il fit ouvrir les grandes portes [c] de la maiſon du Seigneur, & il les rétablit.

3. *Ipſe anno & menſe primo regni ſui, aperuit valvas domûs Domini, & inſtauravit eas,*

4. Il fit auſſi venir les prêtres & les Levites, & les aſſembla dans la place qui étoit à l'orient [d].

4. *adduxitque ſacerdotes atque Levitas, & congregavit eos in plateam orientalem.*

5. Et il leur parla ainſi: Ecoutez-moi, Levites; purifiez-vous; nettoyez

5. *Dixitque ad eos: Audite me, Levitæ, & ſanctificamini*

[a] ℣. 1. *expl.* pontife que Joas avoit fait tuer. *Voyez* 2. *Paral.* 24. 22.

[b] ℣. 2. *expl.* ſon ayeul.

[c] ℣. 3. *expl.* que ſon pere avoit fermées. *Supr.* 28. 24.

[d] ℣. 4. *expl.* le veſtibule de la porte principale du temple, qui étoit à l'orient.

mandate domum Domini Dei patrum veſtrorum, & auferte omnem immunditiam de ſanctuario.

la maiſon du Seigneur le Dieu de vos peres, & ôtez toutes les impuretés du ſanctuaire.

6. *Peccaverunt patres noſtri, & fecerunt malum in conſpectu Domini Dei noſtri, derelinquentes eum: averterunt facies ſuas à tabernaculo Domini, & prabuerunt dorſum.*

6. Nos peres ont peché, & ils ont commis le mal devant le Seigneur notre Dieu en l'abandonnant : ils ont détourné leur viſage de ſon tabernacle, & lui ont tourné le dos.

7. *Clauſerunt oſtia, quæ erant in porticu, & extinxerunt lucernas, incenſumque non adoleverunt, & holocauſta non obtulerunt in ſanctuario Deo Iſrael.*

7. Ils ont fermé les portes du veſtibule, & ils ont éteint les lampes ; ils n'ont plus brûlé d'encens, & n'ont plus offert de victimes dans le ſanctuaire au Dieu d'Iſrael.

8. *Concitatus eſt itaque furor Domini ſuper Judam & Jeruſalem, tradiditque eos in commotionem, & in interitum, & in ſibilum, ſicut ipſi cernitis oculis veſtris.*

8. Ainſi la colere de Dieu s'eſt enflammée contre Juda & Jeruſalem, il les a livrés à tous les mauvais traitemens ‖ *de leurs ennemis*, juſqu'à les faire périr, & il les a rendu l'objet de leurs railleries, comme vous le voyez vous-mêmes de vos propres yeux.

9. *En corruerunt patres noſtri gladiis;*

9. C'eſt ainſi que nos peres ſont péris par l'épée,

℣. 8. lettr. *in commotionem.* Saint Jerôme, Iſaïe 28. 19. *in exationem.* On peut entendre par cette émotion, de ce que les Juifs avoient été chaſſés de beaucoup de villes par leurs ennemis. *Menoch.*

& nos fils & nos filles, & nos femmes ont été emmenés captifs en punition d'un ſi grand crime.

10. Je ſuis donc d'avis que nous renouvellions l'alliance avec le Seigneur le Dieu d'Iſrael, & il détournera la fureur de ſa colere de deſſus nous.

11. Mes *chers* enfans, ne négligez pas *cet avis* : Dieu vous a choiſis pour paroître devant lui, pour le ſervir, pour lui rendre le culte qui lui eſt dû, & pour brûler de l'encens en ſon honneur.

filii noſtri, & filiæ noſtræ, & conjuges captivæ ductæ ſunt, propter hoc ſcelus.

10. *Nunc ergo placet mihi, ut ineamus fœdus cum Domino Deo Iſrael, & avertet à nobis furorem iræ ſuæ.*

11. *Filii mei, nolite negligere : vos elegit Dominus ut ſtretis coram eo, & miniſtretis illi, collatiſque eum, & cremetis ei incenſum.*

§. 2. *Les Levites purifient le Temple.*

12. Alors pluſieurs Levites ſe leverent : d'entre les deſcendans de Caath, Mahath fils d'Amaſaï, & Joël fils d'Azarie : des deſcendans de Merari, Cis fils d'Abdi, & Azarias fils de Jalaléel : des deſcendans de Gerſom, Joah fils de Zemma, & Eden fils de Joah :

13. des deſcendans d'Eliſaphan, Samri, & Jahiel : des deſcendans d'Aſaph, Zacharie, & Mathanie :

14. des deſcendans d'Heman, Jahiel, & Semeï : des deſcendans d'Idithun,

12. *Surrexerunt ergo Levitæ : Mahath filius Amaſai, & Joel filius Azariæ, de filiis Caath : Porrò de filiis Merari, Cis filius Abdi, & Azarias filius Jalaleel. De filiis autem Gerſom, Joah filius Zemmæ, & Eden filius Joah.*

13. *At verò de filiis Eliſaphan, Samri, & Jahiel. De filiis quoque Aſaph, Zacharias, & Mathanias :*

14. *Necnon de filiis Heman, Jahiel, & Semei : ſed & de fi-*

liis Idithun, Semeias, & Oziel.

15. *Congregaverunt que fratres ſuos, & ſanctificati ſunt, & ingreſſi ſunt juxta mandatum regis & imperium Domini, ut expiarent domum Dei.*

16. *Sacerdotes quoque ingreſſi templum Domini ut ſanctificarent illud, extulerunt omnem immunditiam, quam intrò repererant in veſtibulo domûs Domini, quam tulerunt Levitæ, & aſportaverunt ad torrentem Cedron foras.*

17. *Cœperunt autem primâ die menſis primi mundare, & in die octavo ejuſdem menſis ingreſſi ſunt porticum templi Domini, expiaveruntque templum diebus octo, & in die ſextadecima menſis ejuſdem, quod cœperant, impleverunt.*

Semeïas, & Oziel.

15. Ils aſſemblerent leurs freres, & s'étant ſanctifiés ils entrerent dans le temple ſuivant l'ordre du roi & le commandement du Seigneur, pour le purifier.

16. Les prêtres entrerent auſſi dans le temple du Seigneur pour le ſanctifier; & ils ôterent tout ce qu'ils trouverent d'impûr au-dedans ", & le porterent dans le veſtibule de la maiſon du Seigneur, où les Levites le prirent pour le jetter dans le torrent de Cedron.

17. Ils commencerent le premier jour du premier mois " à tout nettoyer: & le huitiéme jour du même mois ils entrerent dans le portique du temple du Seigneur. Ils employerent *encore* huit jours à purifier le temple: & le feiziéme du même mois ils acheverent ce qu'ils avoient commencé ".

℣. 16. Hebr. *interiora domûs*, où les Levites ne pouvoient entrer.

℣. 17. *expl.* du mois de Niſan, qui répond pour la plus grande partie à notre mois de Mars.

Ibid. *expl.* Les huit premiers jours, ils purifierent les parvis, l'autel des holocauſtes, la mer d'airain, & le reſte

18. Ils ſe rendirent enſuite au palais du roi Ezechias, & lui dirent : Nous avons ſanctifié toute la maiſon du Seigneur, l'autel de l'holocauſte, les vaſes ſacrés, la table où l'on expoſe les pains, avec tous les vaiſſeaux,

18. *Ingreſſi quoque ſunt ad Ezechiam regem, & dixerunt ei : Sanctificavimus omnem domum Domini, & altare holocauſti, vaſaque ejus, necnon & menſam propoſitionis, cum omnibus vaſis ſuis,*

19. & tous les uteníles du temple que le roi Achaz avoit ſouillés durant ſon regne, depuis qu'il eut abandonné Dieu: & l'on a tout expoſé devant l'autel du Seigneur.

19. *cunctamque templi ſupellectilem, quam polluerat rex Achaz in regno ſuo, poſtquàm prævaricatus eſt : & ecce expoſita ſunt omnia coram altare Domini.*

§. 3. *Ezechias offre des ſacrifices.*

20. Le roi Ezechias ſe levant *un jour* de grand matin, aſſembla les principaux de la ville, & monta dans la maiſon du Seigneur.

20. *Conſurgenſque diluculo Ezechias rex, adunavit omnes principes civitatis, & aſcendit in domum Domini.*

21. Ils offrirent donc enſemble ſept taureaux & ſept beliers ; ſept agneaux & ſept boucs pour l'expiation des pechés, pour le royaume, pour le ſanctuaire[a], & pour Juda : & il dit aux prêtres deſcendans d'Aaron d'offrir *tout cela* ſur l'autel du Seigneur.

21. *Obtuleruntque ſimul tauros ſeptem, & arietes ſeptem, agnos ſeptem, & hircos ſeptem, pro peccato, pro regno, pro ſanctuario, pro Juda, dixitque ſacerdotibus filiis Aaron ut offerrent ſuper altare Domini.*

des dehors, les autres huit jours, ils s'occuperent à purifier le temple même.

[a] ℣. 21. *expl.* pour la ſanctification du temple.

22. *Mactaverunt igitur tauros, & ſuſceperunt ſanguinem ſacerdotes, & fuderunt illum ſuper altare, mactaverunt etiam arietes, & illorum ſanguinem ſuper altare fuderunt, immolaveruntque agnos, & fuderunt ſuper altare ſanguinem.*

22. Les prêtres immolerent donc les taureaux, & ils en prirent le ſang qu'ils répandirent ſur l'autel. Ils immolerent auſſi des beliers, & en répandirent le ſang ſur l'autel. Ils immolerent de même les agneaux, & en répandirent le ſang ſur l'autel.

23. *Applicuerunt hircos pro peccato, coram rege & univerſa multitudine, impoſueruntque manus ſuas ſuper eos:*

23. Ils firent amener les boucs qui étoient pour le peché, devant le roi & devant tout le monde, & ils leur impoſerent les mains ℣.

24. *& immolaverunt illos ſacerdotes, & aſperſerunt ſanguinem eorum coram altari pro piaculo univerſi Iſraelis: pro omni quippe Iſrael præceperat rex ut holocauſtum fieret, & pro peccato.*

24. Les prêtres les immolerent, & ils répandirent le ſang devant l'autel pour l'expiation des pechés de tout Iſrael. Car le roi avoit commandé d'offrir l'holocauſte pour tout Iſrael, & pour le peché.

25. *Conſtituit quoque Levitas in domo Domini, cum cymbalis, & pſalteriis, & citharis, ſecundùm diſpoſitionem David regis, & Gad Videntis, & Nathan prophetæ: ſiquidem De-*

25. Il établit auſſi les Levites dans la maiſon du Seigneur, avec les cymbales, les harpes & les guitarres, en ſuivant ce que le roi David avoit reglé par l'avis des prophetes Gad & Nathan: car c'étoit un ordre du Seigneur,

℣. 23. *expl.* ſelon ce qui étoit ordonné, *Levit.* 4.

qui avoit été donné par le miniſtere de ſes prophetes ".

mini præceptum fuit per manum prophetarum ejus.

26. Les Levites ſe trouverent donc *dans le temple*, ils tenoient les inſtrumens de David ", & les prêtres *avoient* des trompettes.

26. *Steteruntque Levita tenentes organa David, & ſacerdotes tubas.*

27. Auſſitôt Ezechias commanda qu'on offrît les holocauſtes ſur l'autel : & lorſque l'on offroit les holocauſtes, ils ſe mirent à chanter les louanges du Seigneur, à ſonner des trompettes, & à jouer de diverſes ſortes d'inſtrumens que David roi d'Iſrael avoit inventés.

27. *Et juſſit Ezechias ut offerrent holocauſta ſuper altare : cùmque offerrentur holocauſta, cœperunt laudes canere Domino, & clangere tubis, atque in diverſis organis, quæ David rex Iſrael præparaverat, concrepare.*

28. Et pendant que tout le peuple *proſterné* adoroit *le Seigneur*, les chantres & ceux qui tenoient des trompettes s'acquittoient de leur devoir, juſqu'à ce que l'holocauſte fût achevé.

28. *Omni autem turbâ adorante, cantores, & ii qui tenebant tubas, erant in officio ſuo, donec compleretur holocauſtum.*

29. L'oblation finie, le roi ſe proſterna, & tous ceux qui étoient avec lui, & ils adorerent ".

29. *Cùmque finita eſſet oblatio, incurvatus eſt rex & omnes qui erant cum eo, & adoraverunt.*

℣. 25. *expl.* Dieu n'avoit point commandé par Moïſe, que l'on chantât en offrant les ſacrifices : mais David inſpiré par l'Eſprit de Dieu, & ſuivant le conſeil des prophetes Gad & Nathan, fut le premier qui l'ordonna.

℣. 26. *expl.* dont David étoit l'inventeur.

℣. 29. *expl.* le Seigneur.

§. 4. *Grand nombre de victoires.*

30. *Præcepitque Ezechias & principes Levitis, ut laudarent Dominum ſermonibus David, & Aſaph Videntis: qui laudaverunt eum magnâ lætitiâ, & incurvato genu adoraverunt.*

30. Ezechias & les principaux de la Cour commanderent aux Levites de chanter les louanges de Dieu, & de n'y employer que les paroles de David & du prophete Aſaph ". Ils le firent avec grande joie, & s'étant mis à genoux ils adorerent.

31. *Ezechias autem etiam hæc addidit: Impleſtis manus veſtras Domino, accedite, & offerte victimas, & laudes in domo Domini. Obtulit ergo univerſa multitudo hoſtias, & laudes, & holocauſta, mente devotâ.*

31. Ezechias ajouta encore ceci: " Vous avez rempli vos mains *pour faire des offrandes* au Seigneur; approchez-vous *donc*, & offrez des victimes & des louanges dans la maiſon du Seigneur. Ainſi toute cette multitude offrit des hoſties, des louanges, & des holocauſtes avec un eſprit rempli de dévotion.

32. *Porrò numerus holocauſtorum, quæ*

32. Voici le nombre des holocauſtes qui furent

℣. 30. *expl.* les Pſeaumes, dont pluſieurs portent encore aujourd'hui le nom d'Aſaph, ſoit qu'ils ſoient de lui, comme ce lieu-ci ſemble le marquer; ſoit que l'air & le chant ſur lequel on les avoit mis fuſſent de ſa façon, & qu'ils euſſent été chantés par l'école & le chœur où il préſidoit. *Synopſ.*

℣. 31. *expl.* Les Interpretes entendent ordinairement ceci comme dit aux prêtres. Mais il paroît plus naturel & plus conforme à ce qui ſuit immediatement après, de dire que ces paroles d'Ezechias s'adreſſoient à toute cette multitude d'Iſraélites qui étoient venus ſe préſenter devant le Seigneur. *Des mains pleines* de ce qu'ils vouloient lui offrir ſelon la loi. *Deut.* 16. 16.

offerts : Soixante & dix taureaux, cent beliers, & deux cens agneaux.

obtulit multitudo, hæc fuit : Tauros septuaginta, arietes centum, agnos ducentos.

33. Outre cela ils ſanctifierent ‖ encore au Seigneur ſix cens bœufs & trois mille moutons.

33. *Sanctificaverunt quæ Domino boves ſexcentos, & oves tria millia.*

34. Or il y avoit *alors* peu de prêtres, & ils ne pouvoient ſuffire à ôter la peau des victimes deſtinées aux holocauſtes: c'eſt pourquoi leurs freres les Levites les aiderent, juſqu'à ce que tout fût achevé, & que l'on eût conſacré des prêtres : car il y a bien moins de cérémonies à faire pour conſacrer des Levites, que pour conſacrer des prêtres.

34. *Sacerdotes verò pauci erant, nec poterant ſufficere ut pelles holocauſtorum detraherent : unde & Levitæ fratres eorum adjuverunt eos, donec impleretur opus, & ſanctificarentur antiſtites : Levitæ quippe faciliori ritu ſanctificantur, quam ſacerdotes.*

35. Ainſi l'on offrit beaucoup d'holocauſtes, de graiſſes des hoſties pacifiques ‖, & de libations des holocauſtes : & l'on rétablit entierement le culte de la maiſon du Seigneur.

35. *Fuerunt ergo holocauſta plurima, adipes pacificorum, & libamina holocauſtorum : & completus eſt cultus domûs Domini.*

36. Et Ezechias avec tout ſon peuple témoigna une grande joie, de ce que le miniſtere du culte du Seigneur étoit réta-

36. *Lætatuſque eſt Ezechias, & omnis populus, eò quòd miniſterium Domini eſſet expletum. De re-*

‖. 33. *expl.* les lui conſacrerent pour lui être offerts dans la ſuite.

‖. 35. *expl.* qu'on brûloit ſur l'autel.

pentè quippe hoc fieri placuerat.

bli ; car la réſolution de le faire en fut priſe tout-d'un-coup.

CHAPITRE XXX.

§. 1. *Ezechias fait avertir de célebrer la Pâque.*

1. *Miſit quoque Ezechias ad omnem Iſrael & Judam : ſcripſit me epiſtolas ad Ephraim & Manaſſen, ut venirent ad domum Domini in Jeruſalem, & facerent phaſe Domino Deo Iſrael.*

1. EZechias envoya auſſi avertir tout Iſrael [a] & Juda, & il écrivit à ceux d'Ephraïm & de Manaſſé [b] : pour les inviter de venir au temple de Jeruſalem pour immoler la Pâque au Seigneur le Dieu d'Iſrael.

2. *Inito ergo conſilio regis & principum, & univerſi cœtûs Jeruſalem, decreverunt ut facerent phaſe menſe ſecundo.*

2. Car le roi & les princes & tout le peuple s'étant aſſemblés à Jeruſalem, avoient arrêté qu'on la feroit au ſecond mois [c] ;

3. *Non enim potuerant facere in tempore*

3. parcequ'ils n'avoient pu la faire en ſon tems,

℣. 1. *expl.* Ce qu'il fit à cauſe du zele qu'il avoit pour la gloire de Dieu, & parcequ'Oſée roi d'Iſrael n'empêchoit pas ſes peuples de venir adorer le Seigneur à Jeruſalem, comme avoient fait tous les autres rois ſes prédeceſſeurs. *Menoch.*

[b] Ibid. *expl.* ſoit parcequ'ils étoient plus proches voiſins de ſes Etats, ſoit parcequ'il y avoit dans la tribu d'Ephraïm des villes qui dépendoient du royaume de Juda, ſoit parceque pluſieurs perſonnes de ces deux tribus étoient venues ſe refugier dans le royaume de Juda, pour s'éloigner de l'impiété des rois d'Iſrael. *Synopſ.*

[c] ℣. 2. *expl.* ſuivant l'ordonnance de la loi. *Num.* 9. 10. & 11.

n'ayant pas assez de prêtres sanctifiés, & que le peuple n'étoit pas encore assemblé à Jerusalem.

suo, quia sacerdotes, qui possent sufficere, sanctificati non fuerant, & populus nondum congregatus fuerat in Jerusalem.

4. Cette résolution fut agréée du roi & de tout le monde.

4. *Placuitque sermo regi, & omni multitudini.*

5. Et ils ordonnerent qu'on envoyeroit des courriers dans tout *le royaume d'*Israel depuis Bersabée jusqu'à Dan[//], pour les inviter à venir célebrer la Pâque du Seigneur le Dieu d'Israel dans Jerusalem; parceque plusieurs ne l'avoient point célebrée *le premier mois*, comme il est ordonné par la loi.

5. *Et decreverunt ut mitterent nuntios in universum Israel, de Bersabee usque Dan, ut venirent & facerent Phase Domino Deo Israel in Jerusalem: multi enim non fecerant sicut lege præscriptum est.*

6. Les courriers partirent par le commandement du roi & des princes, étant chargés de lettres; & ils passerent dans tout Israel & Juda, publiant *par-tout* ce que le roi avoit ordonné: Enfans d'Israel, revenez au Seigneur le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & d'Israel; & il retournera vers ce petit nombre[//] qui s'est

6. *Perrexerunt que cursores cum epistolis ex regis imperio, & principum ejus, in universum Israel & Judam, juxta id, quod rex jusserat, prædicantes: Filii Israel, revertimini ad Dominum Deum Abraham, & Isaac, & Israel: & revertetur ad reliquias, quæ ef-*

℣. 5. *expl.* Ce sont les deux extremités du royaume d'Israel en longueur. *Merock.*

℣. 6. *expl.* Cinq tribus que Theglathphalasar avoit laissées lorsqu'il emmena les cinq autres captives en Assyrie dès la quatrième année du roi Achaz. *Tirin.*

fugerunt manum regis Aſſyriorum.

7. *Nolite fieri ſicut patres veſtri & fratres, qui receſſerunt à Domino Deo patrum ſuorum, qui tradidit eos in interitum, ut ipſi cernitis.*

8. *Nolite indurare cervices veſtras ſicut patres veſtri: tradite manus Domino, & venite ad ſanctuarium ejus, quòd ſanctificavit in æternum: ſervite Domino Deo patrum veſtrorum, & avertetur à vobis ira furoris ejus.*

9. *Si enim vos reverſi fueritis ad Dominum, fratres veſtri, & filii habebunt miſericordiam coram dominis ſuis, qui illos duxerunt captivos, & revertentur in terram hanc: pius enim & clemens eſt Dominus Deus veſter, & non avertet faciem ſuam à vobis, ſi reverſi fueritis ad eum.*

10. *Igitur curſores pergebant veloci-*

échapé de la main des Aſſyriens.

7. Ne faites pas comme vos peres & vos freres, qui ſe ſont retirés du Seigneur le Dieu de leurs peres, qui les a livrés à la mort, comme vous voyez.

8. N'endurciſſez pas vos cœurs [*] comme vos peres *ont fait*; donnez les mains [*] au Seigneur, & venez à ſon ſanctuaire, qu'il a ſanctifié pour jamais. Servez le Seigneur le Dieu de vos peres, & il détournera ſa colere & ſa fureur de deſſus vous.

9. Car ſi vous revenez au Seigneur, vos freres & vos enfans trouveront miſericorde auprès des maîtres qui les ont emmenés captifs, & ils reviendront en ce payis-ci, parceque le Seigneur votre Dieu eſt bon, & porté à faire miſericorde; & il ne détournera point ſon viſage de vous, ſi vous revenez à lui.

10. Les courriers faiſoient diligence, & al-

℣. 8. *lettr.* vos têtes.

Ibid. expl. ſoumettez-vous à lui, faites alliance avec lui.

loient de ville en ville dans toute la terre d'Ephraïm, de Manaſſé & de Zabulon ; mais ces peuples ſe moquoient d'eux ; & leur inſultoient d'une maniere inſolente.

ter de civitate in civitatem, per terram Ephraim & Manaſſe uſque ad Zabulon, illis irridentibus & ſubſannantibus eos.

11. Néanmoins il y en eut quelques-uns d'Aſer, de Manaſſé & de Zabulon qui ſuivirent l'avis qu'on leur donnoit, & vinrent à Jeruſalem.

11. *Attamen quidam viri ex Aſer, & Manaſſe, & Zabulon acquieſcentes conſilio, venerunt Jeruſalem.*

§. 2. *Le royaume de Juda célebre la Fête.*

12. Pour ce qui eſt du royaume de Juda, la main du Seigneur agit ſur eux, & fit qu'ils n'eurent tous qu'un cœur [//] pour accomplir la parole du Seigneur, ſelon les ordres du roi & des princes.

12. *In Juda verò facta eſt manus Domini ut daret eis cor unum, ut facerent juxta præceptum regis & principum verbum Domini.*

13. Beaucoup de peuples s'aſſemblerent à Jeruſalem pour y célebrer la ſolemnité des azymes [//] le ſecond mois.

13. *Congregatique ſunt in Jeruſalem populi multi ut facerent ſolemnitatem azymorum, in menſe ſecundo :*

14. Et ſe levant [//] ils détruiſirent les autels qui étoient à Jeruſalem [//] ; ils mirent en pieces tout ce qui ſervoit à offrir de

14. *& ſurgentes deſtruxerunt altaria, quæ erant in Jeruſalem, atque univerſa, in quibus idolis adole-*

℣. 12. *expl.* & une volonté.

℣. 13. *expl.* pain ſans levain, *i. e.* la fête de Pâque.

℣. 14. *expl.* tranſportez de joie & de ferveur. Surgere, magnam alacritatem ſignificat. *Vatab.*

Ibid. *expl.* qu'Achaz avoit fait dreſſer dans toutes les rues. *ſupr. c.* 28.

batur incenſum, ſubvertentes, projecerunt in torrentem Cedron.

l'encens aux idoles, & le jetterent dans le torrent de Cedron.

15. *Immolaverunt autem Phaſe quartâ decimâ die menſis ſecundi. Sacerdotes quoque atque Levitæ tandem ſanctificati, obtulerunt holocauſta in domo Domini.*

15. Ils immolerent donc la Pâque le quatorziéme jour du ſecond mois. Et enfin les prêtres & les Levites qui s'étoient ſanctifiés ||, offrirent des holocauſtes dans la maiſon du Seigneur.

16. *Steteruntque in ordine ſuo, juxta diſpoſitionem & legem Moyſi hominis Dei: ſacerdotes verò ſuſcipiebant effendendum ſanguinem de manibus Levitarum;*

16. Et ils ſe mirent tous en leur rang, ſelon l'ordonnance & la loi de Moïſe homme de Dieu: & les prêtres recevoient de la main des Levites le ſang que l'on devoit répandre;

17. *eò quòd multa turba ſanctificata non eſſet: & idcircò immolarent Levitæ Phaſe his, qui non occurrerant ſanctificari Domino.*

17. parcequ'une grande partie du peuple ne s'étoit point *encore* ſanctifié ||: & c'eſt pour cela que les Levites immolerent la Pâque pour ceux qui n'avoient pas aſſez pris de ſoin de ſe ſanctifier au Seigneur.

18. *Magna etiam pars populi de Ephraim & Manaſſe, & Iſſa-*

18. Une grande partie du peuple d'Ephraïm, de Manaſſé, d'Iſſachar, &

¥. 15. *expl.* ſoit parceque les prêtres & les Levites avoient beſoin de plus longues cérémonies pour ſe purifier que le peuple, ou que pluſieurs d'entre eux qui n'avoient pas eu ce ſoin, eurent honte de leur négligence, en voyant l'ardeur & le zele du peuple. Ce qui eſt conforme à l'Hebreu & aux Septante, *ſacerdotes illi & Levitæ pudore ſuffuſi ſanctificaverunt ſe.* Menoch.

¥. 17. *expl.* purifié des impuretés de la loi, & autres.

de Zabulon, qui ne s'étoit point non plus sanctifié, ne laissa pas de manger la Pâque, ne suivant point en cela ce qui est écrit ″ : Ezechias pria pour eux, & dit : Le Seigneur est bon, il fera miséricorde

char, & Zabulon, qua sanctificata non fuerat, comedit Phase, non juxta quod scriptum est, & oravit pro eis Ezechias, dicens : Dominus bonus propitiabitur

19. à tous ceux qui cherchent de tout leur cœur le Seigneur le Dieu de leurs peres : & il ne leur imputera point ce défaut de sanctification ″.

19. *cunctis, qui in toto corde requirunt Dominum Deum patrum suorum : & non imputabit eis quòd minùs sanctificati sunt.*

20. Le Seigneur exauça ce prince, & se rendit favorable au peuple ″.

20. *Quem exaudivit Dominus, & placatus est populo.*

§. 3. *Joie de tout le peuple.*

21. Ainsi les enfans d'Israel qui se trouverent à Jerusalem, célebrerent *tous* la solennité des azymes durant sept jours dans une grande joie, chantant tous les jours les

21. *Fecerunt que filii Israel, qui inventi sunt in Jerusalem, solemnitatem azymorum septem diebus in lætitia magna, laudantes Dominum*

℣. 18. *expl.* Ce fut une exception de la regle générale, *Num.* 15. 31. qui menace de mort ceux qui mangeroient la Pâque sans être purifiés. C'est pourquoi il ne leur fut pas permis d'immoler l'agneau pascal, mais seulement *de le manger*, ce dernier pouvant plus aisément souffrir une dispense que le premier. *Synops.*

) ℣. 19. *expl.* extérieure, que Dieu ne demande pas principalement. *Vatab.*

℣. 20. *expl.* en ne faisant point mourir ceux que la loi menaçoit de mort. Saint Jerôme dit que c'est une tradition parmi les Hebreux, que tous ceux qui mangeoient la pâque avec quelque impureté, étoient incontinent frappés de mort. *Hieron. tradit. Hebr. in hunc loc.*

per ſingulos dies : Levita quoque & ſacerdotes, per organa, quæ ſuo officio congruebant.

louanges de Dieu. Les Levites & les prêtres *firent* auſſi *la même choſe*, en touchant les inſtrumens qui étoient convenables à leur fonction.

22. *Et locutus eſt Ezechias ad cor omnium Levitarum, qui habebant intelligentiam bonam ſuper Domino : & comederunt ſeptem diebus ſolemnitatis, immolantes victimas pacificorum, & laudantes Dominum Deum patrum ſuorum.*

22. Ezechias parla avec beaucoup de bonté[ll] à tous les Levites, dont le cœur brûloit de zele pour le culte du Seigneur[ll], & ils mangerent *la Pâque* durant les ſept jours que dura cette fête, immolant des victimes d'actions-de-graces, & louant le Seigneur le Dieu de leurs peres.

23. *Placuitque univerſæ multitudini ut celebrarent etiam alios dies ſeptem : quod & fecerunt cum ingenti gaudio.*

23. Tout le monde fut auſſi d'avis de célebrer encore ſept autres jours de fête[ll] : ce qu'ils firent avec grande joie.

24. *Ezechias enim rex Juda prabuerat multitudini mille tauros, & ſeptem millia ovium : principes verò dederant populo tauros mille, & oves decem millia : ſanctifi-*

24. Car Ezechias roi de Juda avoit donné à tout ce monde mille taureaux & ſept mille moutons : & les principaux de la Cour donnerent au peuple mille taureaux & dix mille moutons. Ainſi il

℣. 22. *lettr.* parlà au cœur.

Ibid. *autr.* qui ſavoient parfaitement l'art de chanter, ou les cérémonies du culte de Dieu. *Synopſ.*

℣. 23. *expl.* en récompenſe de ce qu'ils avoient été tant d'années ſans faire la Pâque. Et auſſi afin que retenant plus long-tems les Iſraélites à Jeruſalem, ils euſſent plus de tems pour les inſtruire.

y eut une grande quantité de prêtres qui se purifierent ".

25. Et tout le peuple de Juda fut comblé de joie, tant les prêtres & les Levites, que toute la multitude qui étoit venue *du royaume* d'Israel : & les proselytes " mêmes tant de la terre d'Israel, que ceux qui demeuroiẽt dans celle de Juda.

26. Et il se fit une grande solennité à Jerusalem, telle qu'il n'y en avoit point eu de semblable dans cette ville depuis le temps de Salomon fils de David.

27. Enfin les prêtres & les Levites se leverent pour benir " le peuple ; & leur voix fut exaucée, leur priere ayant pénetré jusques dans le sanctuaire du ciel.

cata est ergo sacerdotum plurima multitudo.

25. *Et hilaritate perfusa omnis turba Juda, tam sacerdotum & Levitarum, quàm universa frequentia, quæ venerat ex Israel ; proselytorum quoque de terra Israel, & habitantium in Juda.*

26. *Factaque est grandis celebritas in Jerusalem, qualis à diebus Salomonis filii David regis Israel in ea urbe non fuerat.*

27. *Surrexerunt autem sacerdotes atque Levitæ benedicentes populo, & exaudita est vox eorum, pervenitque oratio in habitaculum sanctum cœli.*

℣. 24. *expl.* pour pouvoir suffire à l'immolation de tant de victimes.

℣. 25. *expl.* nouveaux convertis, ou étrangers qui embrassoient la loi des Juifs en se faisant circoncire.

℣. 27. *autr.* transportés de joie benirent. *Voyez plus haut v.* 14. Les prêtres par droit de leur office. *Num.* 6. 24. Et les Levites en accompagnant cette bénediction de leurs prieres & de leurs concerts. *Synops.*

CHAPITRE XXXI.

§. 1. *Piété du peuple ſous Ezechias.*

1. *CUmque hæc fuiſſent ritè celebrata, egreſſus eſt omnis Iſrael, qui inventus fuerat in urbibus Juda, & fregerunt ſimulacra, ſuccideruntque lucos, demoliti ſunt excelſa, & altaria deſtruxerunt, non ſolùm de univerſo Juda & Benjamin, ſed & de Ephraim quoque & Manaſſe, donec penitùs everterent: reverſique ſunt omnes filii Iſrael in poſſeſſiones & civitates ſuas.*

1. TOutes ces choſes s'étant faites avec les céremonies accoûtumées, tous les Iſraélites qui ſe trouverent dans les villes de Juda, ſortirent & briſerent *toutes* les idoles, abbatirent les bois profanes, ruinerent les hauts-lieux, & renverſerent les autels, non-ſeulement dans la terre de Juda & de Benjamin; mais auſſi dans celle d'Ephraïm & de Manaſſé ||, juſqu'à ce qu'ils euſſent tout détruit. Après cette action tous les enfans d'Iſrael s'en retournerent dans leurs heritages & dans leurs villes.

2. *Ezechias autem conſtituit turmas ſacerdotales & Leviticas per diviſiones ſuas, unumquemque in officio proprio, tam ſacerdotum videlicet, quàm Levitarum, ad holo-*

2. Et Ezechias établit des compagnies de prêtres & de Levites ſelon leurs diviſions ||, chacun dans ſon office propre, tant des prêtres que des Levites, pour les holocauſtes & les ſacrifices de paix, afin

℣. 1. *expl.* qui leur étoient ſoumiſes. *Voyez ſupr.* 13. 19. & 15. 8.

℣. 2. *expl.* qui avoient été faites par David. 1. *Paral.* 24.

qu'ils puiſſent ſervir dans leur miniſtere, louer Dieu & chanter aux portes du camp du Seigneur ".

cauſta & pacifica, ut miniſtrarent & confiterentur, canerentque in portis caſtrorum Domini.

3. Et le roi pour ſa part voulut que l'on prît ſur ſon domaine dequoi offrir l'holocauſte du matin & du ſoir, comme auſſi pour celui des jours de ſabbat, des premiers jours des mois ", & des autres ſolennités, ainſi qu'il eſt marqué dans la loi de Moïſe.

3. *Pars autem regis erat, ut de propriis ejus ſubſtantia offerretur holocauſtum, manè ſemper & veſperè, ſabbatis quoque, & calendis, & ſolemnitatibus ceteris, ſicut ſcriptum eſt in lege Moyſi.*

4. Il commanda auſſi au peuple qui demeuroit à Jeruſalem, de donner aux prêtres & aux Levites la part *qui leur étoit dûe* ", afin qu'ils puſſent ſe donner tout entiers à la loi de Dieu.

4. *Præcepit etiam populo habitantium Jeruſalem, ut darent partes ſacerdotibus, & Levitis, ut poſſent vacare legi Domini.*

5. Ce qui étant venu aux oreilles du peuple, les enfans d'Iſrael leur offrirent pluſieurs prémices, du blé, du vin, de l'huile & du miel "; & leur donnerent encore la dîme de

5. *Quod cùm percrebuiſſet in auribus multitudinis, plurimas obtulêre primitias filii Iſrael frumenti, vini, & olei, mellis quoque: & omnium,*

℣. 1. *expl.* aux portes du temple du Seigneur. *Sept.* in portis & in atriis domûs Domini.

℣. 3. *lettr.* de Calendes. *Num.* 10.

℣. 4. *expl.* les dixmes, les prémices & les revenus du temple.

℣. 5. *expl.* le miel n'étoit point admis aux ſacrifices *Levit.* 2. 11. Mais Dieu leur accorde ici pour les autres uſages particuliers.

quæ gignis humus, decimas obtulerunt.

tout ce que porte la terre.

§. 2. *Offrande que fait le peuple.*

6. *Sed & filii Iſrael, & Juda, qui habitabant in urbibus Juda, obtulerunt decimas boum & ovium, decimaſque ſanctorum, quæ voverant Domino Deo ſuo: atque univerſa portantes, fecerunt acervos plurimos.*

6. Les enfans d'Iſrael & de Juda, qui demeuroient dans les villes de Juda, offrirent auſſi la dîme des bœufs & des moutons, avec la dîme des choſes ſanctifiées ℣ qu'ils avoient vouées au Seigneur leur Dieu, & portant tout cela, ils en firent pluſieurs monceaux.

7. *Menſe tertio cœperunt acervorum jacere fundamenta, & menſe ſeptimo compleverunt eos.*

7. Ils commencerent à faire ces monceaux le troiſiéme mois, & ils acheverent le ſeptiéme.

8. *Cùmque ingreſſi fuiſſent Ezechias & principes ejus, viderunt acervos, & benedixerunt Domino ac populo Iſrael.*

8. Le roi & les principaux de ſa Cour étant entrés, virent ces *grands* monceaux, & ils en louerent le Seigneur, & ſouhaiterẽt des bénedictions au peuple d'Iſrael.

9. *Interrogavitque Ezechias ſacerdotes & Levitas, cur ita jacerent acervi.*

9. Ezechias demanda aux prêtres & aux Levites pourquoi ces *grands* monceaux demeuroient ainſi expoſés.

10. *Reſpondit illi Azarias ſacerdos primus de ſtirpe Sadoc, dicens: Ex quo cœ-*

10. Le Grand-prêtre Azarias qui étoit de la race de Sadoc, répondit: Nous avons toujours vê-

℣. 6. *expl.* la dixme que les Levites payoient aux prêtres de celles qu'ils avoient eux-mêmes reçues du peuple. *Voyez Num.* 28. 26.

eu de ces premices, depuis que l'on a commencé à les offrir au Seigneur, & nous en avons pris abondamment ; cependant il en eſt encore reſté beaucoup, parceque le Seigneur a beni ſon peuple ; & cette grande abondance que vous voyez n'en eſt que les reſtes.

perunt offerri primitia in domo Domini, comedimus, & ſaturati ſumus, & remanſerunt plurima, eò quòd benedixerit Dominus populo ſuo : reliquiarum autem copia eſt iſta, quam cernis.

11. Ezechias donna donc ordre que l'on préparât des greniers // dans la maiſon du Seigneur.

11. *Præcepit igitur Ezechias ut præparārent horrea in domo Domini. Quod cùm feciſſent,*

12. Ce qui étant fait, ils y porterent fidellement tant les prémices que les dîmes, & tout ce qui avoit été offert, & l'on en donna le ſoin au Levite Chonenias, & à ſon frere Semeï qui étoit comme ſon vicaire,

12. *intulerunt, tam primitias, quàm decimas, & quæcumque voverant fideliter. Fuit autem præfectus eorum Chonenias Levita, & Semei frater ejus, ſecundus,*

13. après lequel on établit encore pour garde Jahiel, Azarias, Nahath, Aſael, Jerimoth, Jozabad, Eliel, Jeſmachias, Mahath & Bananïas, ſous l'autorité de Chonenias & de Semeï ſon frere, par l'ordre du roi Ezechias & d'Azarie pontife de la maiſon de Dieu, auſquels

13. *poſt quem Jahiel, & Azarias, & Nahath, & Aſael, & Jerimoth, Jozabad quoque, & Eliel, & Jeſmachias, & Mahath, & Banaias, præpoſiti ſub manibus Chonenia, & Semei fratris ejus, ex imperio Ezechiæ regis &*

// 11. *expl.* ſoit en rétabliſſant ceux que Salomon avoit fait faire, ou en y ajoûtant de nouveaux.

Azariæ pontificis domûs Dei, ad quos omnia pertinebant.

on rendoit compte de toutes choſes.

§. 3. *Ordre établi dans le ſervice de Dieu.*

14. *Core verò filius Jemna Levites & janitor orientalis portæ, præpoſitus erat iis quæ ſponte offerebantur Domino, primitiiſque & conſecratis in ſancta ſanctorum.*

14. Le Levite Coré, fils de Jemna, qui gardoit la porte orientale, étoit prépoſé ſur les dons qu'on offroit volontairement au Seigneur, & ſur les prémices & autres choſes que l'on offroit dans le ſanctuaire.

15. *Et ſub cura ejus Eden, & Benjamin, Jeſue, & Semeias, Amarias quoque & Sechenias, in civitatibus ſacerdotum, ut fideliter diſtribuerent fratribus ſuis partes, minoribus atque majoribus:*

15. Sous lui étoient Eden, Benjamin, Jeſué, Semeïas, Amarias, & Sechenias, dans les villes des prêtres, pour diſtribuer fidellement à *chacun de* leurs confreres leur part, tant aux grands qu'aux petits;

16. *exceptis maribus, ab annis tribus & ſuprà, cunctis qui ingrediebantur templum Domini, & quidquid per ſingulos dies conducebat in miniſterio, atque obſervationibus, juxta diviſiones ſuas,*

16. & même aux enfans mâles, depuis l'âge de trois ans & au-deſſus [y]. *Enfin* à tous ceux qui avoient droit d'entrer [y] dans le temple du Seigneur. *Ces officiers avoient encore ſoin de* tout ce que l'on devoit diſtribuer chaque jour à ceux qui étoient en ſervice & dans les divers offices ſelon la diſtribution qu'on en avoit faite,

[y]. 16. *expl.* c'eſt-à-dire, à ceux qui étoient ſevrés, & qui commençoient à manger de ce qui avoit été offert.

Ibid. *expl.* à tous les officiers, prêtres & Levites.

17. aux prêtres mêmes, pris ſelon l'ordre de leurs familles, & aux Levites, *à compter* depuis vingt ans & au-deſſus ", en les diviſant par troupes ſelon leur ordre.

17. *ſacerdotibus per familias, & Levitis à vigeſimo anno & ſuprà, per ordines & turmas ſuas.*

18. Enfin l'on prenoit ſur les choſes qui avoient été offertes, des vivres pour toute la multitude; pour les femmes & pour les enfans, garçons ou filles.

18. *univerſæque multitudini, tam uxoribus, quàm liberis eorum utriuſque ſexûs, fideliter cibi, de his quæ ſanctificata fuerant, præbebantur.*

19. Il y avoit même des deſcendans d'Aaron " dans la campagne, & dans les faubourgs de toutes les villes qui avoient ſoin de ce qu'il falloit donner à tous les mâles qui deſcendoient des prêtres ou des Levites.

19. *Sed & filiorum Aaron per agros, & ſuburbana urbium ſingularum, diſpoſiti erant viri, qui partes diſtribuerent univerſo ſexui maſculino de ſacerdotibus & Levitis.*

20. Ezechias fit donc tout ce que nous venons de dire, dans toute l'étendue de Juda; & il fit ce qui étoit bon, droit & veritable en la préſence du Seigneur ſon Dieu,

20. *Fecit ergo Ezechias univerſa quæ diximus in omni Juda, operatuſque eſt bonum & rectum & verum, coram Domino Deo ſuo.*

21. dans tout ce qu'il fit ou entreprit pour le ſervice de la maiſon du

21. *in univerſa cultura miniſterii domûs Domini, juxta legem*

℣. 17. *expl.* les Levites commencerent à entrer en charge à vingt ans, depuis que le temple fut bâti : au-lieu qu'auparavant, il en falloit trente, parceque la peine étoit plus grande. *Voyez* 1. *Paral.* 23.

℣. 19. *expl.* des prêtres.

& cæremonias, volens requirere Deum ſuum in toto corde ſuo : fecitque & proſperatus eſt.

Seigneur, ſelon la loi & les cérémonies, cherchant Dieu de tout ſon cœur. Il le fit, & tout lui réuſſit heureuſement.

CHAPITRE XXXII.

§. 1. *Sennacherib vient en Judée.*

1. *Poſt quæ & huju ſcemodi veritatem, venit Sennacherib rex Aſſyriorum, & ingreſſus Judam, obſedit civitates munitas, volens eas capere.*

1. APrès que toutes ces choſes eurent été fidellement executées, Sennacherib roi des Aſſyriens, vint & entra dans *les terres de* Juda, aſſiegea les plus fortes places pour s'en rendre maître. L'an du monde 3291. Avant J. C. 713.

2. *Quod cùm vidiſſet Ezechias, veniſſe ſcilicet Sennacherib, & totum belli impetum verti contra Jeruſalem,*

2. Ezechias voyant que Sennacherib s'avançoit, & que tout l'effort de la guerre alloit tomber ſur Jeruſalem,

3. *inito cum principibus conſilio, viriſque fortiſſimis, ut obturarent capita fontium, qui erant extra urbem : & hoc omnium decernente ſententiâ,*

3. il tint conſeil avec les principaux de la Cour, & les plus braves officiers, s'il ne falloit point boucher les ſources des fontaines qui étoient hors la ville [1]; & tous en ayant été d'avis,

4. *congregavit plurimam multitudinem,*

4. il aſſembla beaucoup de monde, & ils bouche-

[1] Voyez. 4. *Reg.* 18. 19. & 20. & *Iſai.* 36. 37. 38. & 39. ℣. 3. *expl.* en les couvrant & en détournant leurs eaux par des canaux ſous-terrains.

rent toutes les ſources, & le ruiſſeau" qui couloit au milieu du payis : afin, diſoient-ils, que ſi les rois des Aſſyriens viennent, ils ne trouvent pas beaucoup d'eau.

& obturaverunt cunctos fontes, & rivum qui fluebat in medio terræ, dicentes : Ne veniant reges Aſſyriorum, & inveniant aquarum abundantiam.

5. Il rebâtit auſſi avec grand ſoin tous les remparts qui avoient été ruinés, & il fit faire des tours deſſus, avec une autre *enceinte de* murailles par-dehors. Il rétablit *la forteresſe de* Mello en la ville de David", & donna ordre que l'on fiſt toutes ſortes d'armes & de boucliers.

5. Ædificavit quoque, agens induſtriè, omnem murum, qui fuerat diſſipatus, & extruxit turres deſuper, & forinſecùs alterum murum : inſtauravitque Mello in civitate David, & fecit univerſi generis armaturam & clypeos:

6. Il nomma enſuite des officiers pour commander ſon armée ; puis aſſemblant tout le monde dans la place de la porte de la ville, il leur fit ce diſcours pour les animer :

6. conſtituitque principes bellatorum in exercitu : & convocavit univerſos in platea portæ civitatis, ac locutus eſt ad cor eorum, dicens :

7. Soyez braves, & conduiſez-vous en gens de cœur : ne craignez rien, & n'ayez point de peur du roi des Aſſyriens, ni de toute cette multitude qui l'accompagne ; car il y a beaucoup plus de monde avec nous qu'avec lui.

7. Viriliter agite, & confortamini : nolite timere, nec paveatis regem Aſſyriorum, & univerſam multitudinem, quæ eſt cum eo : multò enim plures nobiſcum ſunt, quàm cum illo.

℣. 4. *expl.* le torrent de Cedron, qui couloit entre la ville de Jeruſalem & la montagne des oliviers. *Synopſ.*

℣. 5. *expl.* la montagne de Sion.

8. *Cum illo enim eſt brachium carneum : nobiſcum Dominus Deus noſter, qui auxiliator eſt noſter, pugnatque pro nobis. Confortatuſque eſt populus hujuſcemodi verbis Ezechiæ regis Juda.*

8. Tout ce qui eſt avec lui n'eſt qu'un bras de chair : mais nous avons avec nous le Seigneur notre Dieu, qui nous ſecoure & combat pour nous. Le peuple prit un nouveau courage par ces paroles d'Ezechias roi de Juda.

§. 2. *Sennacherib menace d'aſſieger Jeruſalem.*

9. *Quæ poſtquàm geſta ſunt, miſit Sennacherib rex Aſſyriorum ſervos ſuos in Jeruſalem (ipſe enim cum univerſo exercitu obſidebat Lachis) ad Ezechiam regem Juda, & ad omnem populum qui erat in urbe, dicens :*

9. Après cela Sennacherib roi des Aſſyriens, qui aſſiegeoit Lachis avec toute ſon armée ", envoya quelques officiers à Jeruſalem vers Ezechias roi de Juda, & à tout le peuple qui étoit dans la ville, pour leur dire :

10. *Hæc dicit Sennacherib rex Aſſyriorum : In quo habentes fiduciam ſedetis obſeſſi in Jeruſalem ?*

10. Voici ce que vous mande Sennacherib roi des Aſſyriens : Sur qui pouvez-vous vous appuyer, pour demeurer ſans rien faire aſſiegés dans Jeruſalem ?

11. *Num Ezechias decipit vos, ut tradat morti in fame & ſiti, affirmans quòd Dominus Deus veſter liberet vos de manu regis Aſſyriorum ?*

11. Ne voyez-vous pas qu'Ezechias vous trompe pour vous faire mourir de faim & de ſoif, vous aſſûrant que le Seigneur votre Dieu vous délivrera de la main du roi des Aſſyriens ?

℣. 9. expl. à ſon retour d'Egypte, où il avoit défait Sethon. *Voyez Iſaïe 20.*

12. N'eſt-ce pas cet Ezechias qui a renverſé ſes hauts-lieux & ſes autels, & qui a publié un ordre dans Juda & dans Jeruſalem, qui porte que vous ne devez adorer que devant un ſeul autel, & que vous y brûlerez auſſi vos encens ?

12. *Numquid non iſte eſt Ezechias, qui deſtruxit excelſa illius, & altaria, & præcepit Juda & Jeruſalem, dicens : Coram altari uno adorabitis, & in ipſo comburetis incenſum ?*

13. Ignorez-vous ce que nous avons fait, moi & mes ancêtres, à tous les peuples de la terre ? Les dieux des nations & de toutes les provinces du monde ont-ils été aſſez forts pour les retirer de mes mains ?

13. *An ignoratis quæ ego fecerim, & patres mei, cunctis terrarum populis ? Numquid prævaluerunt dii gentium, omniumque terrarum, liberare regionem ſuam de manu mea ?*

14. Qui de tous les dieux des nations que mes ancêtres ont ravagées, a pu tirer ſon peuple de mes mains, pour *vous donner lieu de croire* que votre Dieu vous pourra ſauver d'une telle puiſſance ?

14. *Quis eſt de univerſis diis gentium quas vaſtaverunt patres mei, qui potuerit eruere populum ſuum de manu mea, ut poſſit etiam Deus veſter eruere vos de hac manu ?*

15. Prenez donc garde qu'Ezechias ne vous trompe, & qu'il ne vous joue par une vaine perſuaſion : ne croyez rien de ce qu'il vous dit. Si aucun dieu des nations ni des autres royaumes n'a pu délivrer ſon peuple de ma main, ni de celle de mes

15. *Non vos ergo decipiat Ezechias, nec vanâ perſuaſione deludat, neque credatis ei. Si enim nullus potuit deus cunctarum gentium atque regnorum liberare populum ſuum de manu mea, & de manu patrum*

meorum, conſequenter nec Deus veſter poterit eruere vos de manu mea.

peres, votre Dieu conſequemment ne pourra non plus vous tirer de la mienne.

16. *Sed & alia multa locuti ſunt ſervi ejus contra Dominum Deum, & contra Ezechiam ſervum ejus.*

16. Ces officiers de Sennacherib dirent encore beaucoup d'autres choſes contre le Seigneur & contre Ezechias ſon ſerviteur.

§. 3. *Lettres de Senacherib pleines de blaſphêmes.*

17. *Epiſtolas quoque ſcripſit plenas blaſphemiæ in Dominum Deum Iſrael, & locutus eſt adverſus eum: Sicut dii gentium ceterarum non potuerunt liberare populum ſuum de manu mea, ſic & Deus Ezechiæ eruere non poterit populum ſuum de manu iſta.*

17. Il écrivit auſſi des lettres pleines de blaſphêmes contre le Seigneur le Dieu d'Iſrael, & il parla contre lui: Comme les dieux des autres nations n'ont pu délivrer leur peuple de ma puiſſance, de même le Dieu d'Ezechias ne pourra pas non plus ſauver ſon peuple de ma puiſſance.

18. *Inſuper & clamore magno linguâ Judaicâ, contra populum qui ſedebat in muris Jeruſalem, perſonabat, ut terreret eos, & caperet civitatem.*

18. De plus élevant ſa voix de toutes ſes forces; il parla en langue Judaïque au peuple qui étoit ſur les murailles de Jeruſalem, pour l'épouvanter, & ſe rendre ainſi maître de la ville.

19. *Locutuſque eſt contra Deum Jeruſalem, ſicut adverſum deos populorum terræ, opera manuum hominum.*

19. Il parla contre le Dieu de Jeruſalem, comme *il avoit fait* contre les dieux des peuples de la terre, qui ſont l'ouvrage des mains des hommes.

20. Mais le roi Ezechias & le prophete Iſaïe fils d'Amos, oppoſerent leurs prieres à ces blaſphêmes, & pouſſerent des cris juſqu'au ciel.

20. *Oraverunt igitur, Ezechias rex, & Iſaias filius Amos prophetes, adverſum hanc blaſphemiam, at vociferati ſunt uſque in cœlum.*

§. 4. *Un Ange tue l'armée de Sennacherib.*

21. Le Seigneur envoya un Ange qui tua " tout ce qu'il y avoit de gens forts & propres à la guerre dans l'armée du roi des Aſſyriens, & le chef même qui la commandoit : de ſorte que *Sennacherib* s'en retourna avec ignominie en ſon payis. Et étant entré dans le temple de ſon dieu, ſes enfans qui étoiẽt ſortis de lui, le tuerent de leur *propre* épée.

21. *Et miſit Dominus Angelum, qui percuſſit omnem virum robuſtum, & bellatorem, & principem exercitûs regis Aſſyriorum: reverſuſque eſt cum ignominia in terram ſuam. Cùmque ingreſſus eſſet domum dei ſui, filii qui egreſſi fuerant de utero ejus, interfecerunt eum gladio.*

22. Le Seigneur délivra ainſi Ezechias & les habitans de Jeruſalem de la main de Sennacherib roi des Aſſyriens, & de la main de tous *leurs ennemis*, & il leur donna la paix avec leurs voiſins.

22. *Salvavitque Dominus Ezechiam & habitatores Jeruſalem de manu Sennacherib regis Aſſyriorum, & de manu omnium, & præſtitit eis quietem per circuitum.*

23. Pluſieurs même faiſoient porter des victimes à Jeruſalem pour y offrir des ſacrifices au Seigneur, & *faiſoient* des préſens à Ezechias roi de Juda, dont

23. *Multi etiam deferebant hoſtias, & ſacrificia Domino in Jeruſalem, & munera Ezechiæ regi Juda: qui exaltatus eſt*

" 21. *lettr.* frappa.

post hæc coram cunctis gentibus.

la reputation fut depuis fort grande parmi toutes les nations.

§. 4. *Maladie mortelle dont Ezechias est guéri.*

24. *In diebus illis ægrotavit Ezechias usque ad mortem, & oravit Dominum, exaudivitque eum, & dedit ei signum.*

24. En ce tems Ezechias fut malade jusqu'à la mort, & il fit sa priere au Seigneur qui l'exauça, & il lui *en* donna un signe. L'an du monde 3291. Avant J. C. 713.

25. *Sed non juxta beneficia, quæ acceperat, retribuit, quia elevatum est cor ejus: & facta est contra eum ira, & contra Judam & Jerusalem.*

25. Mais Ezechias ne rendit pas *à Dieu* ce qu'il *lui* devoit pour les biens qu'il avoit reçus *de lui*: parceque son cœur s'éleva, & la colere *de Dieu* s'alluma contre Juda & contre Jerusalem.

26. *Humiliatusque est postea, eò quòd exaltatum fuisset cor ejus, tam ipse quàm habitatores Jerusalem: & idcircò non venit super eos ira Domini in diebus Ezechiæ.*

26. Il s'humilia ensuite, lui & tous les citoyens de Jerusalem, de ce que son cœur s'étoit élevé : c'est pourquoi la colere de Dieu ne vint point sur eux durant la vie d'Ezechias.

§. 6. *Divers actions d'Ezechias.*

27. *Fuit autem Ezechias dives, & inclytus valdè, & thesauros sibi plurimos congregavit argenti & auri & lapidis pretiosi, aromatum, & armorum universi generis, & vasorum magni pretii.*

27. Or Ezechias fut *un prince* très-riche & très-glorieux, il amassa de grands trésors d'argent, d'or & de pierreries, d'aromates, de toutes sortes d'armes & de vases de grand prix.

28. *Il avoit auſſi* de grands magaſins de blé, de vin & d'huile, des étables & des écuries pour toutes ſortes de grandes bêtes, & des parcs & des bergeries pour ſes troupeaux.

28. *Apothecas quoque frumenti, vini, & olei, & præſepia omnium jumentorum, caulaſque pecorum,*

29. Et il fit bâtir des villes pour lui, parcequ'il avoit une infinité de troupeaux de brebis, & de toutes ſortes de grandes bêtes : & que le Seigneur lui avoit donné une abondance extraordinaire de biens.

29. *& urbes ædificavit ſibi : habebat quippe greges ovium & armentorum innumerabiles, eò quòd dediſſet ei Dominus ſubſtantiam multam nimis.*

30. C'eſt ce même *roi* Ezechias qui boucha la haute fontaine des eaux de Gibon, & les fit couler ſous terre à l'occident de la ville de David, & qui réuſſit heureuſement en toutes ſes entrepriſes.

30. *Ipſe eſt Ezechias qui obturavit ſuperiorem fontem aquarum Gihon, & avertit eas ſubter ad occidentem urbis David : in omnibus operibus ſuis fecit proſperè quæ voluit.*

31. Néanmoins Dieu pour le tenter ", & pour faire voir tout ce qu'il avoit dans ſon cœur, ſe retira de lui dans cette ambaſſade des princes "

31. *Attamen in legatione principum Babylonis, qui miſſi fuerant ad eum, ut interrogarent de portento, quòd acciderat ſu-*

℣. 31. *expl.* Ce ne fut pas Dieu qui le tenta : mais comme le cœur de ce prince s'étoit déja élevé d'orgueil, *ſupr.* *v.* 25. Dieu en s'éloignant de lui, permit que cette occaſion des ambaſſadeurs de Babylone ſe préſentât, afin que ce qui étoit caché dans ſon cœur ſe produisît au dehors, & fût connu de tout le monde par la vaine oſtentation qu'il leur fit de ſes richeſſes.

Ibid. *expl.* des plus grands ſeigneurs.

per terram, dereliquit eum Deus ut tentaretur, & nota fierent omnia quæ erant in corde ejus.

de Babylone, qui avoient été envoyés vers lui, pour s'informer du prodige " qui étoit arrivé ſur la terre.

32. *Reliqua autem ſermonum Ezechiæ, & miſericordiarum ejus, ſcripta ſunt in viſione Iſaiæ filii Amos prophetæ, & in libro regum Juda & Iſrael.*

32. Pour le reſte des actions d'Ezechias, & de toutes ſes bonnes œuvres, il eſt écrit dans les propheties " du prophete Iſaïe fils d'Amos, & dans le livre des rois de Juda & d'Iſrael.

33. *Dormivitque Ezechias cum patribus ſuis: & ſepelierunt eum ſuper ſepulchra filiorum David: & celebravit ejus exequias univerſus Juda, & omnes habitatores Jeruſalem: regnavitque Manaſſes filius ejus pro eo.*

33. Et Ezechias dormit avec ſes peres, & on l'enſevelit dans un lieu plus élevé que les tombeaux des rois ſes prédeceſſeurs. Tout Juda & tout Jeruſalem celebrerent ſes funerailles " : & Manaſſé ſon fils regna en ſa place. L'an du monde 3306.

℣. 31. *expl.* tant du ſoleil qui s'étoit reculé de dix lignes, que des cent quatre-vingt-cinq mille hommes qui avoient été défaits par l'ange du Seigneur en une nuit.

℣. 32. *lettr.* in viſione.

℣. 35. *expl.* pour marquer l'eſtime qu'ils faiſoient de lui. *Hieron.*

CHAPITRE XXXIII.

§. 1. *Impiété de Manassé.*

La même année 3306. Avant J. C. 698.

1. MAnassé avoit douze ans quand il commença à regner, & il en regna cinquante-cinq à Jerusalem.

1. *Duodecim annorum erat Manasses cùm regnare cœpisset, & quinquaginta quinque annis regnavit in Jerusalem.*

2. Mais il fit le mal devant le Seigneur, suivant les abominations des peuples que le Seigneur avoit exterminés devant les enfans d'Israel.

2. *Fecit autem malum coram Domino, juxta abominationes gentium, quas subvertit Dominus coram filiis Israel:*

3. Il rebâtit les hauts-lieux que son pere Ezechias avoit démolis: il dressa des autels à Baal, il planta des bois profanes, & il adora toute la milice du ciel ‖, & il lui sacrifia.

3. *& conversus instauravit excelsa, quæ demolitus fuerat Ezechias pater ejus: construxitque aras Baalim, & fecit lucos, & adoravit omnium militiam cæli, & coluit eam.*

4. Il bâtit aussi des autels dans la maison du Seigneur, de laquelle le Seigneur avoit dit: Mon Nom demeurera éternellement dans Jerusalem.

4. *Ædificavit quoque altaria in domo Domini, de qua dixerat Dominus: In Jerusalem erit nomen meum in æternum.*

5. Mais il les éleva en l'honneur de toute l'ar-

5. *Ædificavit autem ea cuncto exerci-*

Voyez 4. *Reg.* 21.

‖. 3. *expl.* tous les astres du ciel.

tui cæli, in duobus atriis domûs Domini.

mée du ciel, dans les deux veſtibules du temple du Seigneur.

6. Tranſireque fecit filios ſuos per ignem in valle Benennom: obſervabat ſomnia, ſectabatur auguria, maleficis artibus inſerviebat, habebat ſecum magos, & incantatores: multaque mala operatus eſt coram Domino, ut irritaret eum.

6. Il fit auſſi paſſer ſes fils par le feu dans la vallée de Benennom ✝ : il obſervoit les ſonges, il ſuivoit les augures, il s'adonnoit à l'art de magie, il avoit auprès de lui des magiciens & des enchanteurs, & commit beaucoup de maux devant le Seigneur qui en fut irrité.

7. Sculptile quoque & conflatile ſignum poſuit in domo Dei, de qua locutus eſt Deus ad David & ad Salomonem filium ejus, dicens: In domo hac & in Jeruſalem, quam elegi de cunctis tribubus Iſrael, ponam nomen meum in ſempiternum.

7. Il mit auſſi une idole taillée & une de fonte dans la maiſon du Seigneur, de laquelle Dieu avoit dit, parlant à David & à Salomon ſon fils: J'établirai mon Nom pour jamais dans cette maiſon & dans Jeruſalem, que j'ai choiſie entre toutes les tribus d'Iſrael.

8. Et moveri non faciam pedem Iſrael de terra, quam tradidi patribus eorum: ita dumtaxat ſi cuſtodierint facere quæ præcepi eis, cunctamque legem & cæremonias, atque judicia per ma-

8. Et je ne ferai plus ſortir Iſrael de la terre que j'ai donnée à leurs peres; pourvû ſeulement qu'ils ayent ſoin d'accomplir ce que je leur ai commandé, toute la loi, les cérémonies & les préceptes que je leur ai donnés par

✝. 6. *expl.* du fils d'Ennom: c'étoit un Jebuſéen à qui avoit appartenu cette vallée. *Tirin.* 4. *Reg.* 23. 10.

l'entremiſe de Moïſe.

9. Manaſſé ſéduiſit donc Juda & *tous* les habitans de Jeruſalem, les porta à faire plus de mal que toutes les autres nations que le Seigneur avoit détruites en préſence des enfans d'Iſrael.

num Moyſi.

9. Igitur Manaſſes ſeduxit Judam, & habitatores Jeruſalem, ut facerent malum ſuper omnes gentes, quas ſubverterat Dominus à facie filiorum Iſrael.

§. 2. *Captivité & pénitence de Manaſſé.*

10. Et Dieu lui parla, à lui & à ſon peuple, & ils ne voulurent point l'écouter.

10. *Locutuſque eſt Dominus ad eum, & ad populum illius, & attendere noluerunt.*

11. C'eſt pourquoi Dieu fit venir ſur eux les princes de l'armée du roi des Aſſyriens; qui après avoir pris Manaſſé ", lui mirent les fers aux pieds & aux mains, & l'emmenerent à Babylone ".

11. *Idcircò ſuperinduxit eis principes exercitûs regis Aſſyriorum: ceperuntque Manaſſen, & vinctum catenis atque compedibus duxerunt in Babylonem.*

12. Manaſſé réduit dans cette grande extrémité, pria le Seigneur ſon Dieu, & il conçut un très-vif repentir en la préſence du Dieu de ſes peres.

12. *Qui poſtquàm coangustatus eſt, oravit Dominum Deum ſuum: & egit pœnitentiam valdè coram Deo patrum ſuorum.*

13. Il lui adreſſa ſes gémiſſemens & ſes inſtantes ſupplications: & le Seigneur exauça ſa priere, & le ramena à Jeruſalem.

13. *Deprecatuſque eſt eum, & obſecravit intentè: & exaudivit orationem ejus, reduxitque eum Je-*

¥. 11. L'Hebreu ajoûte, dans des épines. *Eſtius.*

Ibid. *expl.* Les Hebreux remarquent que Manaſſé fut emmené captif l'an 12. de ſon regne, & 33. auparavant ſa mort. Ce qui montre que cette captivité a été fort courte, puiſqu'il eſt dit qu'il regna cinquante-cinq ans à Jeruſalem.

rusalem in regnum ſuum, & cognovit Manaſſes quòd Dominus ipſe eſſet Deus.

dans ſon royaume ; & Manaſſé reconnut que le Seigneur étoit *le vrai* Dieu.

14. *Poſt hæc ædificavit murum extra civitatem David, ad occidentem Gihon in convalle, ab introitu portæ piſcium, per circuitum uſque ad Ophel, & exaltavit illum vehementer : conſtituitque principes exercitûs in cunctis civitatibus Juda munitis :*

14. Après cela il fit travailler à la muraille qui eſt hors de la ville de David ✻, à l'occident de Gihon dans la vallée, depuis l'entrée de la porte des poiſſons, continuant l'enceinte juſqu'à Ophel : & il éleva fort cette muraille. Il mit auſſi des officiers de l'armée dans toutes les places fortes de Juda.

15. *& abſtulit deos alienos, & ſimulacrum de domo Domini : aras quoque, quas fecerat in monte domûs Domini, & in Jeruſalem, & projecit omnia extra urbem.*

15. Il ôta les dieux étrangers & l'idole de la maiſon du Seigneur. *Il détruiſit* les autels qu'il avoit fait faire ſur la montagne de la maiſon du Seigneur & en Jeruſalem, & il fit jetter tout hors de la ville ✻.

16. *Porrò inſtauravit altare Domini, & immolavit ſuper illud victimas, & pacifica, & laudem : præcepitque Juda ut ſerviret Domino Deo Iſrael.*

16. Il rétablit auſſi l'autel du Seigneur, & il y immola des victimes & des hoſties pacifiques & d'actions de graces : & il ordonna à *tous les peuples de* Juda de ſervir le Seigneur le Dieu d'Iſrael.

17. *Attamen ad-*

17. Cependant le peu-

✻. 14. *expl.* le mont de Sion.

✻. 15. *expl.* dans le torrent de Cedron, à l'exemple de ſon pere Ezechias.

ple immoloit encore ſur les hauts-lieux au Seigneur ſon Dieu.

18. Le reſte des actions de Manaſſé, la priere qu'il fit à ſon Dieu, & les remontrances qui lui furent faites par les prophetes qui lui parloient de la part du Seigneur le Dieu d'Iſrael, ſont rapportées dans les livres des rois d'Iſrael ||.

19. La priere auſſi qu'il fit à Dieu, & la maniere dont Dieu l'exauça, tous les crimes qu'il commit & le mépris *de Dieu*, les hauts-lieux qu'il fit conſtruire, les bois profanes qu'il planta, & les ſtatues qu'il y érigea avant ſa pénitence, ſont écrits dans les livres d'Hozaï ||.

20. Manaſſé s'endormit donc avec ſes peres, & il fut enſeveli dans ſa maiſon ||: ſon fils Amon regna au-lieu de lui.

huc populus immolabat in excelſis Domino Deo ſuo.

18. *Reliqua autem geſtorum Manaſſes: & obſecratio ejus ad Deum ſuum: verba quoque Videntium, qui loquebantur ad eum in nomine Domini Dei Iſrael, continentur in ſermonibus regum Iſrael.*

19. *Oratio quoque ejus & exauditio, & cuncta peccata, atque contemptus, loca etiam in quibus ædificavit, excelſa, & fecit lucos & ſtatuas, antequàm ageret pœnitentiam, ſcripta ſunt in ſermonibus Hozai.*

20. *Dormivit ergo Manaſſes cum patribus ſuis, & ſepelierunt eum in domo ſua: regnavitque pro eo filius ejus Amon.*

¥. 18. *expl.* autres que ceux que nous avons préſentement, qui furent perdus ſans doute pendant la captivité de Babylone. *Eſtius.*

¥. 19. *expl.* que nous n'avons plus.

¥. 20. *expl.* ſoit parcequ'il avoit ſouhaité par un eſprit de pénitence de n'être pas enterré avec les autres rois; ou parceque le peuple même lui refuſa cette ſépulture, à cauſe des malheurs que ſes impiétés paſſées avoient attiré ſur Jeruſalem & ſur tout le royaume de Juda. *Synopſ.*

§. 3. *Amon regne. Il eſt tué.*

21. *Viginti duorum annorum erat Amon cùm regnare cœpiſſet, & duobus annis regnavit in Jeruſalem.*

21. Amon avoit vingt-deux ans quand il commença à regner, & il regna deux ans dans Jeruſalem.

22. *Fecitque malum in conſpectu Domini, ſicut fecerat Manaſſes pater ejus: & cunctis idolis, quæ Manaſſes fuerat fabricatus, immolavit, atque ſervivit.*

22. Il fit le mal en la préſence du Seigneur, comme Manaſſé ſon pere, & il ſacrifia à toutes les idoles que Manaſſé avoit fait faire, & il les adora ||.

23. *Et non eſt reveritus faciem Domini, ſicut reveritus eſt Manaſſes pater ejus: & multò majora deliquit.*

23. Et il ne reſpecta point le Seigneur comme ſon pere Manaſſé l'avoit reſpecté ||; mais il commit des crimes beaucoup plus grands.

24. *Cùmque conjuraſſent adverſus eum ſervi ſui, interfecerunt eum in domo ſua.*

24. Ses ſerviteurs conſpirerent contre lui, & le tuerent dans ſa maiſon.

25. *Porrò reliqua populi multitudo, cæſis iis, qui Amon percuſſerant, conſtituit regem Joſiam filium ejus pro eo.*

25. Mais le reſte du peuple ayant fait mourir tous ceux qui avoient tué Amon, établit roi Joſias ſon fils au-lieu de lui.

℣. 22. *expl.* non pas que ce fuſſent effectivement les même idoles, mais de ſemblables, & qui repréſentoient les mêmes dieux. *Eſtius.*

℣. 23. *Hebr.* Il ne s'humilia point devant le Seigneur, comme ſon pere Manaſſé s'étoit humilié.

CHAPITRE XXXIV.

§. 1. *Josias regne saintement, & détruit l'idolatrie.*

L'an du monde 3363. Avant J. C. 641.

1. JOsias avoit huit ans quand il commença à regner, & il regna trente & un an à Jerusalem.

2. Il fit ce qui étoit juste en la présence du Seigneur, & il marcha dans les voies de David son pere, sans se détourner ni à droit ni à gauche.

3. Dès la huitiéme année de son regne, n'étant encore qu'un enfant [a], il commença à chercher le Dieu de David son pere: & la douziéme année après qu'il eut commencé à regner [b], il purifia [c] Juda & Jerusalem des hauts-lieux, des bois profanes, des idoles, & des figures de sculpture.

1. *OCto annorum erat Josias cùm regnare cœpisset, & triginta & uno anno regnavit in Jerusalem.*

2. *Fecitque quod erat rectum in conspectu Domini, & ambulavit in viis David patris sui: non declinavit neque ad dextram, neque ad sinistram.*

3. *Octavo autem anno regni sui, cùm adhuc esset puer, cœpit quarere Deum patris sui David: & duodecimo anno postquàm regnare cœperat, mundavit Judam & Jerusalem ab excelsis, & lucis, simulacrisque & sculptilibus.*

Voyez 4. *Reg.* 22. & 23.

[a] *Ibid.* 3. *expl.* étant âgé de seize ans, ayant déja l'administration de son royaume, parceque la tutelle ne duroit que jusqu'à treize ans. *Synopf.*

[b] *Ibid. expl.* ayant atteint l'âge de vingt ans, & acquis plus d'autorité. *Grotius.*

[c] *Ibid.* Hebr. *mundare cœpit.* Car il n'acheva que la dix-huitiéme année de son regne. *Tirin.*

4. *Deſtruxeruntque coram eo aras Baalim : & ſimulacra, quæ ſuperpoſita fuerant, demoliti ſunt : lucos etiam & ſculptilia ſuccidit atque comminuit, & ſuper tumulos eorum, qui eis immolare conſueverant, fragmenta diſperſit.*

4. Il fit détruire en ſa préſence les autels de Baal, & briſer les idoles qu'on avoit poſées deſſus. Il fit encore abbattre les bois profanes, & mit en pieces les idoles *qui y étoient*, & en jetta tous les morceaux ſur les tombeaux de ceux qui avoient accoutumé de leur offrir des victimes.

5. *Oſſa præterea ſacerdotum combuſſit in altaribus idolorum, mundavitque Judam & Jeruſalem.*

5. De plus il brûla les os des prêtres // ſur leurs autels //, & il purifia Juda & Jeruſalem.

6. *Sed & in urbibus Manaſſe, & Ephraim, & Simeon, uſque Nephthali, cuncta ſubvertit.*

6. Il renverſa encore tout // dans les villes de Manaſſé, d'Ephraïm, & de Simeon, juſqu'à Nephthali.

7. *Cùmque altaria diſſipaſſet & lucos, & ſculptilia contriviſſet in fruſta, cunctaque delubra demolitus eſſet de univerſa terra Iſrael, reverſus eſt in Jeruſalem.*

7. Et après qu'il eut renverſé les autels & les bois profanes, & qu'il eut mis en pieces les idoles & ruiné tous leurs temples dans toute la terre d'Iſrael //, il s'en revint à Jeruſalem.

§. 2. *Joſias rétablit le Temple.*

8. *Igitur anno octa-*

8. Ainſi l'an dix-huit L'an du

℣. 5. *expl.* des prêtres des idoles.

Ibid. *expl.* ſelon la prédiction d'un prophete. *Voyez* 3. *Reg.* 13.

℣. 6. *expl.* toutes ces abominations.

℣. 7. *expl.* Il pouſſa ſon zele juſques ſur le royaume d'Iſrael, dont le roi avoit été enlevé avec une partie de ſon peuple. *Synopſ.*

Monde 3380. Avant J. C. 624.

de ſon regne, ayant déja purifié la terre & le temple du Seigneur, il envoya Saphan fils d'Eſelie, & Maaſias gouverneur ‖ de la ville, & Joha fils de Joachaz, ſon ſecretaire, pour rétablir la maiſon du Seigneur ſon Dieu :

vo decimo regni ſui, mundatâ jam terrâ, & templo Domini, miſit Saphan filium Eſelia, & Maaſiam principem civitatis, & Joha filium Joachaz à commentariis, ut inſtaurarent domum Domini Dei ſui.

9. qui étant venu trouver le Grand-prêtre Helcias, & ayant reçu de lui l'argent qui avoit été porté en la maiſon du Seigneur, & que les Levites & les portiers avoient recueilli *de la tribu* de Manaſſé & d'Ephraïm, & de tout ce qui étoit reſté d'Iſraël, & encore de tout Juda, & Benjamin, & de ceux qui demeuroient à Jeruſalem,

9. Qui venerunt ad Helciam ſacerdotem magnum : acceptamque ab eo pecuniam, quæ illata fuerat in domum Domini, & quam congregaverant Levitæ, & janitores, de Manaſſe, & Ephraïm, & univerſis reliquiis Iſrael, ab omni quoque Juda, & Benjamin, & habitatoribus Jeruſalem,

10. ils le mirent entre les mains de ceux qui faiſoient travailler les ouvriers dans le temple pour le rétablir, & pour en réparer toutes les ruines ‖.

10. tradiderunt in manibus eorum, qui prærant operariis in domo Domini, ut inſtaurarent templum, & infirma quæque ſarcirent.

11. Et ceux-ci donnerent cet argent à des ouvriers & à des tailleurs de pierres, afin qu'ils en

11. At illi dederunt eam artificibus, & cæmentariis, ut emerent lapides de lapici-

℣. 8. *expl.* la Judée.
Ibid. lettr. *principem*, le premier.
℣. 10. *lettr.* infirma ſarcirent.

dinis, & ligna ad commiſſuras ædificii, & ad contignationem domorum, quas deſtruxerant reges Juda.

achetaſſent des pierres des carrieres ", & du bois pour la charpente, & pour faire les planchers des maiſons que les rois de Juda avoient détruites.

12. *Qui fideliter cuncta faciebant. Erant autem præpoſiti operantium, Jahath & Abdias de filiis Merari, Zacharias & Moſollam de filiis Caath, qui urgebant opus: omnes Levitæ ſcientes organis canere.*

12. Et ces officiers s'acquittoient fidellement de toutes choſes ". Or ceux qui avoient ſoin de faire travailler les ouvriers, & qui preſſoient l'ouvrage, étoient Jahath & Abdias de la race de Merari, Zacharie & Moſolla de la race de Caath, tous Levites qui ſavoient jouer des inſtrumens ".

13. *Super eos verò, qui ad diverſos uſus onera portabant, erant ſcribæ, & magiſtri de Levitis janitores.*

13. mais ceux qui portoient les fardeaux pour divers uſages, étoient commandés par des ſcribes, des juges & des portiers de l'ordre des Levites.

§. 3. *Joſias ſe fait lire le livre de la Loi.*

14. *Cùmque efferrent pecuniam, quæ illata fuerat in templum Domini, reperit Helcias ſacerdos librum legis Domini*

14. Or comme l'on transferoit l'argent qui avoient été porté au temple du Seigneur, le pontife Helcias trouva un livre de la loi " du Sei-

℣. 11. *expl.* propres à être taillées.

℣. 12. *expl.* ſans qu'on leur en fît rendre compte. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* Ils ne laiſſoient pas de s'acquitter, dans le tems, de leur fonction ordinaire, qui étoit de chanter des cantiques dans le temple. *Tirin.*

℣. 14. *expl.* l'original que Moïſe avoit laiſſé, & qu'on devoit reſſerrer au côté de l'arche; *Deut.* 31. 26. qui avoit été perdu ſous Manaſſé.

gneur dõnée par les mains de Moïse.

per manum Moysi.

15. Et il dit au secretaire Saphan : J'ai trouvé le livre de la loi du Seigneur dans le temple ; & il le lui mit entre les mains.

15. *Et ait ad Saphan scribam : Librum legis inveni in domo Domini : & tradidit ei.*

16. Et Saphan porta ce livre au roi : & lui rendant compte de tout, il lui dit : Ce que vous aviez commandé ‖ à vos serviteurs s'execute fidellement.

16. *At ille intulit volumen ad regem, & nuntiavit ei, dicens : Omnia quæ dedisti in manu servorum tuorum, ecce complentur.*

17. Ils ont ramassé tout l'argent qu'ils ont trouvé dans la maison du Seigneur, & ils l'ont donné à ceux qui veillent sur les ouvriers, & sur les gens de mêtiers qui font divers ouvrages.

17. *Argentum, quod repertum est in domo Domini, conflaverunt, datumque est præfectis artificum, & diversa opera fabricantium.*

18. Outre cela le pontife Helcias m'a encore chargé de ce livre : & il le lut devant le roi.

18. *Præterea tradidit mihi Helcias sacerdos hunc librum. Quem cùm rege præsente recitasset,*

§. 4. *Le Roi fait consulter la Prophetesse Olda.*

19. Le roi ayant entendu les paroles de la loi, déchira ses vêtemens :

19. *audisset quæ ille verba legis, scidit vestimenta sua :*

20. & il donna ses ordres à Helcias, à Ahicam fils de Saphan, à Abdon ‖ fils de Micha, à Saphan secretaire, & à Asaas ‖

20. *& præcepit Helciæ, & Ahicam filio Saphan, & Abdon filio Micha, Saphan quoque scribæ, & A-*

℣. 16. *lettr.* donné en main.

℣. 20. *expl.* nommé *Achobor*, 4. *Reg.* 22. 12.

‖ *Ibid. autr.* Asaïas.

ſaa ſervo regis, dicens :

21. *Ite, & orate Dominum pro me, & pro reliquiis Iſrael & Juda, ſuper univerſis ſermonibus libri iſtius, qui repertus eſt : magnus enim furor Domini ſtillavit ſuper nos, eò quòd non cuſtodierint patres noſtri verba Domini, ut facerent omnia quæ ſcripta ſunt in iſto volumine.*

22. *Abiit ergo Helcias, & hi qui ſimul à rege miſſi fuerant, ad Oldam prophetidem, uxorem Sellum filii Thecuath, filii Haſra cuſtodis veſtium : quæ habitabat in Jeruſalem in ſecundâ : & locuti ſunt ei verba, quæ ſuprà narravimus.*

23. *At illa reſpondit eis : Hæc dicit Dominus Deus Iſrael : Dicite viro, qui miſit vos ad me :*

24. *Hæc dicit Dominus : Ecce ego inducam mala ſuper locum*

ſerviteur du roi, & leur dit :

21. Allez, & priez le Seigneur pour moi & pour ce qui reſte d'Iſrael & de Juda, ſur tout ce qui eſt écrit dans ce livre qui a été trouvé : car la colere du Seigneur eſt prête de fondre ſur nous, parceque nos peres n'ont point écouté les paroles du Seigneur, & n'ont point accompli ce qui a été écrit dans ce livre.

22. Helcias, & les autres qui avoient été envoyés par le roi, s'en allerent donc trouver la propheteſſe Olda, femme de Sellum fils de Thecuath, fils de Haſra, gardien des vêtemens ; laquelle demeuroit à Jeruſalem dans la ſeconde partie de la ville ‖ : & ils lui dirent ce que nous venons de rapporter ci-deſſus.

23. Olda leur répondit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſrael : Dites à l'homme qui vous a envoyé vers moi :

24. Le Seigneur a dit : Je vais faire tomber ſur ce lieu & ſur ſes habitans

‖. 22. *expl.* où étoit le temple. *Hieron.*

les maux & toutes les malédictions qui ſont écrites dans ce livre qui a été lu devant le roi de Juda.

iſtum, & ſuper habitatores ejus, cunctaque maledicta, quæ ſcripta ſunt in libro hoc, quem legerunt coram rege Juda.

25. Parcequ'ils m'ont abandonné, & qu'ils ont ſacrifié aux dieux étrangers, & qu'ils m'ont irrité par toutes les œuvres de leurs mains; c'eſt pourquoi ma fureur ſe répandra ſur ce lieu, & elle ne s'appaiſera point.

25. *Quia dereliquerunt me, & ſacrificaverunt diis alienis, ut me ad iracundiam provocarent in cunctis operibus manuum ſuarum, idcirco ſtillabit furor meus ſuper locum iſtum, & non extinguetur.*

26. Quant au roi de Juda qui vous a envoyés pour implorer par vos prieres la miſericorde du Seigneur, vous lui direz: Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſrael:

26. *Ad regem autem Juda, qui miſit vos pro Domino deprecando, ſic loquimini: Hæc dicit Dominus Deus Iſrael: Quoniam audiſti verba voluminis,*

27. parceque vous avez écouté les paroles de ce livre, que votre cœur en a été attendri, & que vous vous êtes humilié devant Dieu, en entendant les maux dont Dieu menace ce lieu-ci, & les habitans de Jeruſalem; & parceque vous avez été touché de ma crainte, que vous avez déchiré vos vêtemens, & que vous avez pleuré devant moi: je vous ai auſſi exaucé, dit le Seigneur.

27. *atque emollitum eſt cor tuum, & humiliatus es in conſpectu Dei, ſuper his quæ dicta ſunt contra locum hunc, & habitatores Jeruſalem, reverituſque faciem meam, ſcidiſti veſtimenta tua, & fleviſti coram me: ego quoque exaudivi te, dicit Dominus.*

28. *Jam enim colligam te ad patres tuos, & inferêris in ſepulchrum tuum in pace : nec videbunt oculi tui omne malum, quod ego inducturus ſum ſuper locum iſtum, & ſuper habitatores ejus. Retulerunt itaque regi cuncta que dixerat.*

28. C'eſtpourquoi je vous ferai repoſer avec vos peres, vous ſerez mis en paix // dans votre tombeau, & vos yeux ne verront point tous les maux que je dois faire tomber ſur cette ville & ſur ſes habitans. Ils vinrent donc rapporter au roi tout ce que cette propheteſſe leur avoit dit.

§. 5. *Joſias renouvelle l'alliance du peuple avec le Seigneur*

29. *At ille convocatis univerſis majoribus natu Juda & Jeruſalem,*

29. Et le roi ayant fait aſſembler tous les anciens de Juda & de Jeruſalem,

30. *aſcendit in domum Domini, unaque omnes viri Juda & habitatores Jeruſalem, ſacerdotes & Levita, & cunctus populus à minimo uſque ad maximum. Quibus audientibus in domo Domini, legit rex omnia verba voluminis :*

30. il monta à la maiſon du Seigneur accompagné de tous les hommes de Juda, & des citoyens de Jeruſalem : des prêtres, des Levites, & de tout le peuple ; depuis le plus petit juſqu'au plus grand. Ils ſe mirent *tous* à écouter dans la maiſon du Seigneur, & le roi leur lut toutes les paroles de ce livre :

31. *& ſtans in tribunali ſuo, percuſſit fœ-*

31. & ſe tenant debout dans ſon tribunal //, il fit

℣. 28. *expl.* ſans avoir été témoin de tous ces maux, qui n'arriveront qu'après votre mort. Car d'ailleurs Joſias fut tué dans un combat. *Synopſ.*

℣. 31. *expl.* C'étoit un lieu élevé où l'on montoit par quelques degrés. *Voyez ci-deſſus ch.* 23. 13.

alliance avec le Seigneur, pour marcher après lui dans ſes préceptes, ſes ordonnances & ſes cérémonies, de tout ſon cœur & de toute ſon ame, & pour accomplir tout ce qui étoit écrit dans ce livre qu'il avoit lu.

dus coram Domino, ut ambularet poſt eum, & cuſtodiret præcepta, & teſtimonia, & juſtificationes ejus, in toto corde ſuo, & in tota anima ſua, faceretque quæ ſcripta ſunt in volumine illo quod legerat.

32. Et il fit promettre avec ſerment la même choſe à tous ceux qui s'étoient trouvés à Jeruſalem & dans la terre de Benjamin. Et tous ceux qui demeuroient à Jeruſalem conſentirent à cette alliance du Seigneur le Dieu de leurs peres.

32. *Adjuravit quoque ſuper hoc omnes, qui reperti fuerant in Jeruſalem & Benjamin: & fecerunt habitatores Jeruſalem juxta pactum Domini Dei patrum ſuorum.*

33. Ainſi Joſias bannit toutes ſortes d'abominations de toutes les terres des enfans d'Iſrael: & il obligea tous ceux qui reſtoient encore dans Iſrael, de ſervir le Seigneur, *qui étoit* leur Dieu. Et tant qu'il vécut ils ne ſe ſeparerent point du Seigneur le Dieu de leurs peres ||.

33. *Abſtulit ergo Joſias cunctas abominationes de univerſis regionibus filiorum Iſrael: & fecit omnes, qui reſidui erant in Iſrael, ſervire Domino Deo ſuo. Cunctis diebus ejus non receſſerunt à Domino Deo patrum ſuorum.*

¥. 33. *expl.* Il empêcha de tout ſon pouvoir, que le peuple ne fît rien publiquement contre la loi de Dieu. Ce fut néanmoins dès ce tems-là, que la corruption commença à ſe gliſſer parmi le peuple. *Jerem.* 3. 6. & 8. &c. 25. 3. *Ezech.* 4. 6. *Grotius.*

CHAP.

CHAPITRE XXXV. //

§. 1. *Josias fait célebrer la Pâque.*

1. *FEcit quoque Josias in Jerusalem Phasè Domino, quod immolatum est quartâ decimâ die mensis primi :*

1. JOsias fit ensuite *célebrer* à Jerusalem la Pâque du Seigneur, & elle fut immolée le quatorziéme du premier mois. An du monde 3381. le 18. de son regne.

2. *& constituit sacerdotes in officiis suis, hortatusque est eos ut ministrarent in domo Domini.*

2. Il établit les prêtres dans leurs fonctions, & les exhorta de servir dans la maison du Seigneur.

3. *Levitis quoque ad quorum eruditionem omnis Israel sanctificabatur Domino, locutus est : Ponite arcam in sanctuario templi, quod ædificavit Salomon filius David rex Israel, nequaquam enim eam ultrà portabitis : nunc autem ministrate Domino Deo vestro, & populo ejus Israel.*

3. Il parla aussi aux Levites, par les exhortations desquels tout Israel étoit sanctifié au Seigneur // : Remettez l'arche dans le sanctuaire du temple //, que Salomon fils de David roi d'Israel a fait bâtir ; car vous ne la porterez plus. Ayez seulement soin maintenant de servir le Seigneur votre Dieu, & son peuple d'Israel.

4. *Et præparate vos per domos & cognationes vestras, in di-*

4. Préparez-vous donc par vos maisons & par vos familles, selon la di-

Voyez 4. *Reg.* 23. 21. 22. 23.

℣. 3. *Hebr.* qui étoient chargés de l'instruction des peuples, qui étoient saints, *i. e.* consacrés au Seigneur.

Ibid. *expl.* d'où elle avoit été ôtée sous le regne d'Amon. *Menoch.*

stribution de chacun de ... is, ainsi que l'avoit ... né David roi d'Is... me l'a écrit Salo...

visionibus singulorum, sicut præcepit David rex Israel, & descripsit Salomon filius ejus.

5. Et servez dans le sanctuaire selon la distribution des familles & des compagnies établies parmi les Levites.

5. Et ministrate in sanctuario per familias turmasque Leviticas,

6. Après vous être sanctifiés, immolez la Pâque, & disposez aussi vos freres " à pouvoir faire ce que le Seigneur a commandé par le ministere de Moïse ".

6. & sanctificati immolate Phase: fratres etiam vestros, ut possint juxta verba quæ locutus est Dominus in manu Moysi facere, præparate.

7. Josias donna à tout le peuple qui se trouva à la solennité de Pâque, des agneaux & des chevreaux de ses troupeaux, & du reste de son bétail " *jusqu'à* trente mille, & trois mille bœufs. Le roi donna tous ces animaux de son propre bien.

7. Dedit præterea Josias omni populo, qui ibi fuerat inventus in solemnitate Phase, agnos & hœdos de gregibus; & reliqui pecoris triginta millia, boum quoque tria millia. Hæc de regis universa substantia.

8. Ses officiers offrirent aussi ce qu'ils avoient promis tant au peuple qu'aux prêtres & aux Levites. Outre cela, Helcias, Zacharie, & Jahiel, qui

8. Duces quoque ejus, sponte quod voverant, obtulerunt, tam populo, quàm sacerdotibus & Levitis. Porrò Helcias, & Za-

℣. 6. *expl.* en les purifiant selon les ceremonies de la loi.

Ibid. *letr.* in manu Moysi.

℣. 7. *expl.* propre à être immolé dans les autres sacrifices, comme les holocaustes, ou les oblations pacifiques.

charias, & Jahiel, principes domûs Domini, dederunt ſacerdotibus ad faciendum Phaſe pecora commixtim duo millia ſexcenta, & boves trecentos.

étoient les premiers officiers de la maiſon du Seigneur, donnerent aux prêtres pour célebrer cette Pâque, deux mille ſix cens bêtes de menu bétail ″, avec trois cens bœufs.

9. *Chonenias autem, & Semeias, etiam Nathanael, fratres ejus, necnon Haſabias, & Jehiel, & Jazabad, principes Levitarum, dederunt ceteris Levitis ad celebrandum Phaſe quinque millia pecorum, & boves quingentos.*

9. Mais Chonenias avec Seméïas & Nathanael ſes freres; comme auſſi Haſabias, & Jehiel, & Jozabad, chefs des Levites, donnerent aux autres Levites pour célebrer la Pâque, cinq mille menues bêtes ″, & cinq cens bœufs.

10. *Præparatumque eſt miniſterium, & ſteterunt ſacerdotes in officio ſuo: Levita quoque in turmis, juxta regis imperium.*

10. Après que tout fut préparé pour ce miniſtere, les prêtres ſe rendirent à leurs fonctions; & les Levites auſſi diviſés par compagnies ″, ſelon le commandement du roi.

§. 2. *Solennité de la Pâque.*

11. *Et immolatum eſt Phaſe: aſperſeruntque ſacerdotes manu ſuâ ſanguinem, & Levita detraxerunt pelles holocauſtorum:*

11. On immola donc la Pâque: & les prêtres en répandirent eux-mêmes le ſang, & les Levites écorcherent les victimes ″ des holocauſtes:

℣. 8. &. 9. *expl.* moutons, agneaux, chevreaux. *Sept.*

℣. 10. *expl.* Il n'y en avoit pas ſeulement une troupe comme dans les autres tems, mais tous s'y trouverent à la fois, quoique diviſés par bandes, ſelon leurs familles.

℣. 11. *expl.* à cauſe de l'empreſſement où l'on étoit, ce qui autrement auroit été la fonction des prêtres.

12. & ils les ſéparerent //, pour les diſtribuer par les maiſons & les familles, & pour les offrir au Seigneur, ſelon ce qui eſt écrit dans le livre de Moïſe : & ils firent la même choſe des bœufs.

12. *& ſeparaverunt ea, ut darent per domos & familias ſingulorum ; & offerrentur Domino, ſicut ſcriptum eſt in libro Moyſi : de bobus quoque fecerunt ſimiliter.*

13. Enſuite ils firent rôtir la Pâque // ſur le feu, comme il eſt écrit dans la loi ; ils firent cuire les victimes pacifiques dans des marmites, des chaudrons, & des pots, & les diſtribuerent promptement à tout le peuple.

13. *Et aſſaverunt Phaſe ſuper ignem, juxta quod in lege ſcriptum eſt : pacificas verò hoſtias coxerunt in lebetibus, & cacabis, & ollis, & feſtinatò diſtribuerunt univerſa plebi :*

14. Après quoi ils en préparerent pour eux, & pour les prêtres : car les prêtres furent occupés juſqu'à la nuit à offrir les holocauſtes & les graiſſes ; ce qui fut cauſe que les Levites n'en purent préparer pour eux, & pour les prêtres fils d'Aaron que les derniers.

14. *ſibi autem, & ſacerdotibus poſteà paraverunt : nam in oblatione holocauſtorum & adipum uſque ad noctem ſacerdotes fuerunt occupati : unde Levitæ ſibi, & ſacerdotibus filiis Aaron paraverunt noviſſimis.*

15. Les chantres fils d'Aſaph étoient auſſi là dans leur rang ; ſelon l'ordre de David, & d'Aſaph, d'Heman & d'Idi-

15. *Porrò cantores filii Aſaph ſtabant in ordine ſuo, juxta præceptum David, & Aſaph, & Heman,*

℣. 12. *expl.* ils ſéparerent ce qui devoit être offert en holocauſte, d'avec ce qui devoit être la portion du peuple. *Vatab. Tirin.*

℣. 13. *expl.* les agneaux de Pâque.

& Idithun, prophetarum regis. Janitores verò per portas ſingulas obſervabant, ita ut nec puncto quidem diſcederent à miniſterio : quam ob rem & fratres eorum Levitæ paraverunt eis cibos.

thun, prophetes du roi ††. Les portiers étoient auſſi ſoigneux de garder toutes les portes, ſans s'éloigner un ſeul moment de leur office : c'eſt pourquoi les Levites leurs freres leur préparerent à manger.

16. *Omnis igitur cultura Domini ritè completa eſt in die illa, ut facerent Phaſe, & offerent holocauſta ſuper altare Domini, juxta præceptum regis Joſiæ.*

16. Tout le culte du Seigneur fut donc exactement accompli ce jour-là, ſoit dans la célebration de la Pâque, ſoit dans l'oblation des holocauſtes qui ſe fit ſur l'autel du Seigneur, ſelon que le roi Joſias l'avoit ordonné.

17. *Fecerunt que filii Iſrael, qui reperti fuerant ibi, Phaſe in tempore illo, & ſolemnitatem azymorum ſeptem diebus.*

17. Et les enfans d'Iſrael qui ſe trouverent là firent la Pâque en ce tems, & célebrerent les azymes durant ſept jours.

18. *Non fuit Phaſe ſimile huic in Iſrael à diebus Samuelis prophetæ : ſed nec quiſquam de cunctis regibus Iſrael fecit Phaſe ſicut Joſias, ſacerdotibus, & Levitis, & omni Juda, & Iſrael*

18. Il n'y eut point de Pâque ſemblable ††† à celle-ci dans Iſrael, depuis le tems du prophete Samuel, & de tous les rois d'Iſrael, il n'y en a point eu qui ait fait une Pâque comme celle que Joſias fit avec les prêtres, les Levites,

†. 15. *expl.* David avoit donné cet ordre à ces trois perſonnes ; & eux l'avoient laiſſé à ceux de leurs familles. *Syn.*

†. 18. *expl.* par rapport à la liberalité de Joſias, qui fit de plus grands préſens au peuple que n'avoient fait David & Salomon. *Eſtius.*

tout le peuple de Juda & ce qui ſe trouva d'Iſrael, & les habitans de Jeruſalem.

qui repertus fuerat, & habitantibus in Jeruſalem.

19. Cette Pâque fut célebrée la dix-huitiéme année du regne de Joſias.

19. *Octavo decimo anno regni Joſiæ hoc Phaſe celebratum eſt.*

§. 3. *Joſias eſt tué dans un combat.*

20. Après que Joſias eut reparé le temple, Nechao roi d'Egypte alla porter la guerre à Charcamis // ſur l'Euphrate : & Joſias marcha pour s'oppoſer à lui.

20. *Poſtquàm inſtauraverat Joſias templum, aſcendit Nechao rex Ægypti ad pugnandum in Charcamis juxta Euphraten : & proceſſit in occurſum ejus Joſias.*

21. Mais ce prince // lui envoya des ambaſſadeurs, qui lui dirent : Qu'avez-vous à démêler avec moi, ô roi de Juda ? Ce n'eſt pas contre vous que je viens aujourd'hui, mais je viens faire la guerre à une autre maiſon, contre laquelle Dieu m'a commandé // de marcher en diligence. Ceſſez donc de vous oppoſer aux deſſeins de Dieu qui eſt avec moi, depeur qu'il ne vous tue.

21. *At ille, miſſis ad eum nuntiis, ait : Quid mihi & tibi eſt, rex Juda ? Non adverſum te hodie venio, ſed contra aliam pugno domum, ad quam me Deus feſtinatò ire præcepit : deſine adverſum Deum facere, qui mecum eſt, ne interficiat te.*

22. Joſias ne voulut

22. *Noluit Joſias*

℣. 20. *lettr.* Charcamis étoit une ville qui appartenoit aux Aſſyriens, dont Nechao vouloit ſe rendre maître.

℣. 21. *expl.* Nechao.

Ibid. *expl.* Saint Jerôme a crû que ce fut par le miniſtere de Jeremie, que Dieu avoit fait ce commandement à Nechao. D'autres que ce fut par une inſpiration ſecrette, ſoit en ſonge, ou autrement. *Eſtius. Tirin.*

reverti, ſed præparavit contra eum bellum, nec acquievit ſermonibus Nechao ex ore Dei: verùm perrexit ut dimicaret in campo Mageddo.

point s'en retourner, mais il ſe prépara à le combattre, & il ne ſe rendit point à ce que lui dit Nechao de la part de Dieu; mais il continua ſa matche pour lui livrer bataille dans le champ de Mageddo //.

23. *Ibique vulneratus à ſagittariis, dixit pueris ſuis: Educite me de prælio, quia oppidò vulneratus ſum.*

23. Et étant là il fut bleſſé par des archers, & il dit à ſes gens: Tirez-moi d'ici, parceque je ſuis extrêmement bleſſé.

24. *Qui tranſtulerunt eum de curru in alterum currum, qui ſequebatur eum more regio, & aſportaverunt eum in Jeruſalem, mortuuſque eſt, & ſepultus in mauſoleo patrum ſuorum: & univerſus Juda & Jeruſalem luxerunt eum.*

24. Ils le tranſporterent d'un char dans un autre qui le ſuivoit, ſelon la coûtume des rois, & ils le porterent à Jeruſalem. Il mourut, & il fut mis dans le tombeau de ſes peres: & tout Juda & Jeruſalem le pleura,

25. *Jeremias maximè: cujus omnes cantores atque cantatrices, uſque in præſentem diem, lamentationes ſuper Joſiam replicant; & quaſi lex*

25. particulierement Jeremie, dont les Lamentations ſur la mort de Joſias ſe chantent juſques à cette heure par les muſiciens & les muſiciennes: & c'eſt ce qui a paſſé com-

℣. 22. *expl.* qui eſt en la tribu de Manaſſé *Joſ.* 17. Ainſi l'on voit que Joſias ne s'oppoſoit à l'Egyptien, que parcequ'il paſſoit ſur ſes terres. Cependant Dieu ne laiſſa pas de le frapper, parcequ'il s'oppoſoit à ſes volontés, qui lui étoient apparemment confirmées par quelque prophete, comme Jeremie ou autre.

me une eſpece de loi dans Iſrael. On les trouve écrites dans ſes Lamentations ||.

obtinuit in Iſrael : Ecce ſcriptum fertur in lamentationibus.

26. Or le reſte des actions de Joſias, & toutes ſes bonnes œuvres conformes à ce qui eſt ordonné par la loi de Dieu,

26. *Reliqua autem ſermonum Joſiæ & miſericordiarum ejus, quæ lege præcepta ſunt Domini ;*

27. & tout ce qu'il a fait tant au commencement qu'à la fin *de ſon regne*, eſt écrit dans le livre des rois de Juda & d'Iſrael.

27. *opera quoque illius prima & noviſſima, ſcripta ſunt in libro regum Juda & Iſrael.*

|| 25. *expl.* Jeremie avoit écrit pluſieurs Lamentations, comme entr'autres celle où il déplore la ruine future de Jeruſalem. Et notre hiſtorien dit que l'on trouvera celles-ci parmi les autres. *Menoch.*

CHAPITRE XXXVI. "

§. 1. *Joachaz eſt mené priſonnier en Egypte.*

1. *TVlit ergo populus terra Joachaz filium Joſiæ, & conſtituit regem pro patre ſuo in Jeruſalem.*

1. LE peuple de ce payis prit donc Joachaz fils de Joſias, & l'établit roi en la place de ſon pere dans Jeruſalem.

2. *Viginti trium annorum erat Joachaz cùm regnare cœpiſſet, & tribus menſibus regnavit in Jeruſalem.*

2. Joachaz avoit vingt-trois ans quand il commença à regner, & il regna trois mois dans Jeruſalem.

3. *Amovit autem eum rex Ægypti cùm veniſſet in Jeruſalem, & condemnavit terram centum talentis argenti, & talento auri.*

3. Mais le roi d'Egypte " étant venu à Jeruſalem le dépoſa, & condanna le payis à lui donner cent talens d'argent & un talent d'or ".

4. *Conſtituitque pro eo regem, Eliakim fratrem ejus ſuper Judam & Jeruſalem, & vertit nomen ejus Joakim: ipſum verò Joachaz tulit ſecum, & abduxit in Ægyptum.*

4. Et il établit Eliakim ſon frere roi en ſa place ſur Juda & ſur Jeruſalem, & l'appella Joakim ". Et après s'être ſaiſi de Joachaz, il l'emmena en Egypte avec lui.

5. *Viginti quinque*

5. Joakim avoit vingt-

Voyez 4. *Reg.* 23. 30. *&c.*

℣. 3. *expl.* Nechao, nommé ci-deſſus.

Ibid. qui enſemble ſont près de cinq cens vingt-ſept mille cinq cens livres.

℣. 4. *expl.* pour marquer que comme il tenoit de lui ſon nom, il en tenoit auſſi ſa puiſſance.

cinq ans quand il commença à regner, & il regna onze ans à Jeruſalem : mais il fit le mal devant le Seigneur ſon Dieu.

6. Ce fut contre lui que marcha Nabuchodonoſor roi des Chaldéens, & l'ayant chargé de chaînes il l'emmena à Babylone ||,

7. où il tranſporta auſſi les vaſes du Seigneur, & les mit dans ſon temple.

8. Le reſte des actions de Joakim, & des abominations qu'il commit & qui ſe trouverent en lui ||, eſt contenu dans le livre des rois de Juda & d'Iſrael. Son fils Joachin regna en ſa place.

annorum erat Joakim cùm regnare cœpiſſet, & undecim annis regnavit in Jeruſalem : fecitque malum coram Domino Deo ſuo.

6. Contra hunc aſcendit Nabuchodonoſor rex Chaldæorum, & vinctum catenis duxit in Babylonem.

7. Ad quam & vaſa Domini tranſtulit, & poſuit ea in templo ſuo.

8. Reliqua autem verborum Joakim, & abominationum ejus, quas operatus eſt, & quæ inventa ſunt in eo, continentur in libro regum Juda & Iſrael. Regnavit autem Joachin filius ejus pro eo.

℣. 6. *expl.* C'eſt d'ici que commencent les ſoixante & dix années de la captivité, qui eſt la quatriéme du regne de Joakim, premiere de Nabuchodonoſor *Jerem.* 25. 1. *An du monde* 3398. *avant* JESUS-CHRIST 606. *Uſſ.* Pour accorder ceci avec ce qui eſt dit 4. *Reg.* 24. 1. & *Jerem.* 21. 19. il faut ſavoir que Nabuchodonoſor ayant pris Joakim dans le deſſein de l'emmener à Babylone, Hebr. *vinxit eum abduceret*, ou bien le renvoya peu de tems après qu'il y fut arrivé, ou même le relâcha avant que de l'y mener, en lui impoſant un tribut. Mais Joakim ayant voulu ſecouer ce joug, il le fit tuer, & jetter ſon corps ſans ſepulture hors des murs de Jeruſalem. *Synopſ.*

℣. 8. *expl.* Les Hebreux avec pluſieurs Interpretes, diſent que *ces abominations* ſe doivent entendre de quelques caracteres que ce prince avoit fait imprimer ſur ſa chair en l'honneur des idoles qu'il adoroit. On peut auſſi l'entendre plus ſimplement *des abominations* dont il ſe trouva coupable. *Eſtius.*

§. 2. *Joachin & enſuite Sedecias ſont emmenés à Babylone.*

9. *Octo annorum erat Joachin cùm regnare cœpiſſet, & tribus menſibus, ac decem diebus regnavit in Jeruſalem, fecitque malum in conſpectu Domini.*

9. Joachin avoit huit ans quand il commença à regner[//], & il regna trois mois & dix jours dans Jeruſalem, où il commit le mal en la préſence du Seigneur.

10. *Cumque anni circulus volveretur, miſit Nabuchodonoſor rex, qui adduxerunt eum in Babylonem, aſportatis ſimul pretioſiſſimis vaſis domûs Domini. Regem verò conſtituit Sedeciam patruum ejus ſuper Judam & Jeruſalem.*

10. Et à la fin de l'année, le roi Nabuchodonoſor envoya des troupes qui l'emmenerent à Babylone, & emporterent avec lui les vaſes les plus précieux de la maiſon du Seigneur: & il établit roi en ſa place ſur Juda & Jeruſalem, ſon oncle Sedecias.

11. *Viginti & unius anni erat Sedecias cùm regnare cœpiſſet, & undecim annis regnavit in Jeruſalem.*

11. Sedecias avoit vingt-un an quand il commença à regner, & il regna onze ans à Jeruſalem.

12. *Fecitque malum in oculis Domini Dei ſui, nec erubuit faciem Jeremiæ prophetæ, loquentis ad ſe ex ore Domini.*

12. Il fit le mal en la préſence du Seigneur ſon Dieu, & il n'eut point de reſpect pour la préſence du prophete Jeremie, qui lui parloit de la part du Seigneur.

℣. 9. *expl.* avec ſon pere. Car il en avoit 18. (4. *Reg.* 24. 8.) quand il commença à regner ſeul. *Toſta.* Ou plutôt il en avoit huit, non de ſa naiſſance, mais du commencement de la captivité où les tenoit Nabuchodonoſor. *Uſſer. in fine ſuæ chronol.*

13. Il ſe révolta même contre le roi Nabuchodonoſor, à qui il avoit juré fidelité, en employant le nom de Dieu ″. Il endurcit donc ſa tête & ſon cœur pour ne plus retourner au Seigneur le Dieu d'Iſrael.

13. *A rege quoque Nabuchodonoſor receſſit, qui adjuraverat eum per Deum : & induravit cervicem ſuam & cor, ut non reverteretur ad Dominum Deum Iſrael.*

14. Et même tous les princes des prêtres & le peuple s'abandonnerent à toutes les abominations des gentils, & ils profanerent la maiſon du Seigneur qu'il avoit ſanctifiée ″ pour ſoi à Jeruſalem.

14. *Sed & univerſi principes ſacerdotum, & populus, prævaricati ſunt iniquè juxta univerſas abominationes gentium, & polluerunt domum Domini, quam ſanctificaverat ſibi in Jeruſalem.*

§. 3. *Jeruſalem eſt priſe, & le peuple emmené.*

15. Or le Seigneur le Dieu de leurs peres leur adreſſoit ſouvent ſa parole par l'entremiſe ″ de ceux qu'il leur envoyoit ; & il ne ceſſoit de leur donner, ſoit de nuit, ſoit de jour, des avertiſſemens ″, afin qu'il pût pardonner à ſon peuple & à ſa maiſon ″.

15. *Mittebat autem Dominus Deus patrum ſuorum ad illos per manum nuntiorum ſuorum, de nocte conſurgens, & quotidie commonens : eò quòd parceret populo & habitaculo ſuo.*

℣. 13. C'eſt pour cela qu'il avoit changé ſon nom de *Mathanias* en celui de *Sedecias*, qui ſignifie juſtice de Dieu.

℣. 14. *Hebr.* qu'il avoit ſanctifiée. *expl.* par pluſieurs ſignes, qui étoient des preuves de ſa préſence.

℣. 15. *lettr.* par les mains.

Ibid. *expl.* ne perdant aucune occaſion de leur donner des avis ſalutaires.

Ibid. *expl.* à ſon temple où il faiſoit ſa demeure.

16. *At illi ſubſannabant nuntios Dei, & parvipendebant ſermones ejus, illudebantque prophetis, donec aſcenderet furor Domini in populum ejus, & eſſet nulla curatio.*

16. Mais eux ſe moquoient des perſonnes que Dieu leur envoyoit, ils mépriſoient ſes paroles, & traitoient très-indignement ſes prophetes, juſqu'à ce que la fureur du Seigneur s'élevât contre ſon peuple, & que le mal fût ſans remede.

17. *Adduxit enim ſuper eos regem Chaldæorum, & interfecit juvenes eorum gladio in domo ſanctuarii ſui: non eſt miſertus adoleſcentis, & virginis, & ſenis, nec decrepiti quidem, ſed omnes tradidit in manibus ejus.*

17. Car il fit venir contre eux le roi des Chaldéens, qui égorgea leurs enfans dans la maiſon de ſon ſanctuaire, ſans avoir pitié ni des jeunes gens, ni des jeunes filles, ni des perſonnes âgées, ni même de ceux qui étoient dans la derniere vieilleſſe, *Dieu* les livra tous entre ſes mains;

18. *Univerſaque vaſa domûs Domini, tam majora quàm minora, & theſauros templi, & regis, & principum, tranſtulit in Babylonem.*

18. comme auſſi tous les vaiſſeaux du temple tant grands que petits, tous les tréſors de la maiſon de Dieu, & de celle du roi & des princes, qu'il fit emporter à Babylone.

19. *Incenderunt hoſtes domum Dei, deſtruxeruntque murum Jeruſalem, univerſas turres combuſſerunt, & quidquid pretioſum fuerat, demoliti ſunt.*

19. Les ennemis *enſuite* brûlerent la maiſon du Seigneur, & ruinerent les murs de Jeruſalem, ils mirent le feu à toutes les tours, & détruiſirent tout ce qu'il y avoit de précieux.

20. *Si quis evaſerat*

20. Si quelqu'un avoit

échappé la mort, il étoit emmené à Babylone pour être esclave du roi & de ses enfans ", jusqu'à ce que Dieu mît le roi de Perse " sur le trône,

gladium, ductus in Babylonem servivit regi, & filiis ejus, donec imperaret rex Persarum,

21. & que la parole du Seigneur s'accomplît, qui avoit été prononcée par la bouche de Jeremie, & que la terre célebrât ses jours de sabbat ": car elle fut dans un sabbat continuel " durant tout le tems de sa désolation, jusqu'à ce que les soixante & dix ans " fussent accomplis.

21. *& compleretur sermo Domini ex ore Jeremiæ, & celebraret terra sabbata sua: cunctis enim diebus desolationis egit sabbatum, usque dum complerentur septuaginta anni.*

22. Mais dans la premiere année de Cyrus roi des Perses, le Seigneur pour accomplir la parole qu'il avoit dite par la bouche du prophete Jeremie, toucha le cœur" de Cyrus roi des Perses, qui commanda de publier dans tout son royaume l'édit

22. *Anno autem primo Cyri regis Persarum, ad explendum sermonem Domini, quem locutus fuerat per os Jeremiæ, suscitavit Dominus spiritum Cyri regis Persarum: qui jussit prædicari in uni-*

℣. 20. *expl.* de ses descendans : Evilmerodach son fils, & Balthasar son petit-fils.

Ibid. *expl.* Cyrus.

℣. 21. *lettr.* celebraret sabbata sua. *expl.* C'est-à-dire, qu'on cessât de cultiver la terre pendant tout ce tems-là, faute d'habitans qui pussent ou qui voulussent le faire. Les Hebreux remarquent, que ce fut en punition de ce que les Juifs avoient souvent négligé d'observer le sabbat. *Tirin.*

Ibid. *lettr.* egit sabbatum.

Ibid. *expl.* de servitude.

℣. 22. *lettr.* suscita l'esprit.

verſo regno ſuo, etiam per ſcripturam, dicens :

23. *Hæc dicit Cyrus rex Perſarum : Omnia regna terræ dedit mihi Dominus Deus cœli & ipſe præcepit mihi ut ædificarem ei domum in Jeruſalem, quæ eſt in Judæa : Quis ex vobis eſt in omni populo ejus ? ſit Dominus Deus ſuus cum eo, & aſcendat.*

qui ſuit, & d'en expedier même les patentes en cette forme :

23. Voici ce que dit Cyrus roi de Perſe : Le Seigneur le Dieu du ciel m'a mis tous les royaumes de la terre entre les mains, & il m'a auſſi commandé de lui bâtir une maiſon dans Jeruſalem qui eſt dans la Judée. Qui d'entre vous ſe trouve être de ſon peuple ? *Je ſouhaite* que le Seigneur ſon Dieu ſoit avec lui. Qu'il parte donc promptement ″.

℣. 23. Ce verſet eſt le commencement de l'édit de Cyrus, dont la ſuite eſt dans le premier chapitre d'Eſdras, qui doit être inſéparablement uni à ceci.

Fin du II. Livre des Paralipomenes, Tome VII.

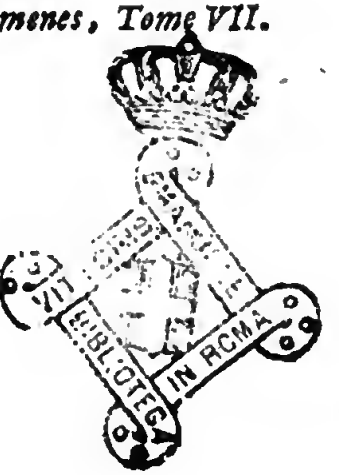

MAG 2005852

L. GOTTSCHER
1974